

# HISTOIRE

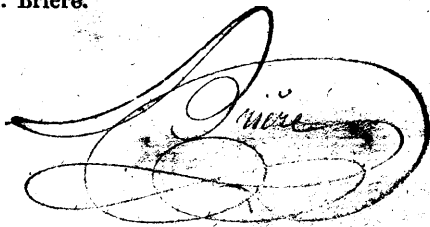
DU

DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

---

TOME I.

**Les formalités prescrites par la loi ayant été remplies, les éditeurs poursuivront, comme contrefacteur, tout débitant d'exemplaires qui ne seraient pas revêtus de la signature de M. Brière.**

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'B' that loops around the name 'Brière'. The signature is written in a cursive style and is positioned below the main text block.

HISTOIRE  
DES RÉVOLUTIONS POLITIQUES ET LITTÉRAIRES  
**DE L'EUROPE**

AU  
DIX-HUITIÈME SIÈCLE,

PAR F. C. SCHLOSSER,

PROFESSEUR D'HISTOIRE A L'UNIVERSITÉ D'HEIDELBERG ;

TRADUITE DE L'ALLEMAND

PAR W. SUCKAU,

PROFESSEUR AU COLLÈGE ROYAL DE SAINT-LOUIS.



PARIS,

J. L. J. BRIÈRE, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, N° 68 ;

PONTHIEU, PALAIS ROYAL, GALERIE DE BOIS ;

P. DUPONT, RUE DU BOULOY, HÔTEL DES FERMES, N° 24.

1825.





*A Messieurs*

*Guizon,*

*Conseiller-d'Etat, Officier de la Légion  
d'Honneur, Professeur d'histoire à la  
faculté des lettres de l'Université de  
Paris,*

*&*

*Van Praen,*

*Premier Bibliothécaire royal et Chevalier  
de la Légion d'Honneur.*

*Comme une marque de l'amitié et de la reconnaissance  
de l'Auteur,*

*F. C. Schlossev.*



---

# PRÉFACE

## DE L'ÉDITEUR.

---

Le dix-huitième siècle occupera toujours une place très-importante dans l'histoire. C'est l'époque d'une révolution universelle, dans les systèmes et dans les idées, opérée par la philosophie. C'est dans ce siècle, qui a changé la face de l'Europe, que le génie, longtemps esclave à la suite des préjugés et du droit de la force, a repris enfin le premier rang, quand Montesquieu, Beccaria, Rousseau, Voltaire et leurs élèves eurent reconquis les droits de l'homme.

L'histoire de ce grand siècle, où la lumière captive brisa toutes ses entraves, est digne sans doute des méditations du philosophe. La pen-

sée y trouve une moisson abondante ; l'imagination s'y plaît et s'y exalte ; la curiosité y rencontre à chaque pas des aliments nouveaux ; et la postérité s'arrêtera longuement sur le spectacle d'un temps si riche et si fertile.

Dans l'esquisse rapide de ce beau siècle, l'auteur, partant d'un point fixe, s'est proposé d'offrir au lecteur un tableau des événements de l'Europe, comparés entre eux d'après les rapports immédiats ou éloignés qui les unissent, et de rendre ces rapports plus clairs et plus sensibles par des aperçus quelquefois neufs et presque toujours piquants, qui animent la narration historique de tout l'intérêt des mémoires, et qui facilitent l'enchaînement des faits, sans fatiguer jamais l'attention.

Si l'on ne trouve pas toujours dans cet ouvrage tout ce qu'exige la sévérité de l'histoire ; si l'auteur sacrifie quelquefois à l'agrément pour soutenir l'intérêt, on ne lui en fera plus un reproche, aujourd'hui que le pédantisme de l'école est tombé, et que des hommes de



génie ont prouvé qu'on peut instruire sans ennui.

Ajoutons que relever habilement les faits particuliers, et les placer sous un nouveau point de vue, c'est les faire ressortir avec plus d'avantage; c'est rendre saillant ce qui paraît à peine, confondu avec les grands événements; c'est la vraie philosophie de l'histoire, qui consiste à dévoiler le génie du siècle qu'elle juge, par le récit des anecdotes qui peignent les mœurs.

Ce n'est donc pas une aride compilation, spécialement destinée aux savants, que l'ouvrage dont nous présentons ici la traduction; c'est un livre pour l'usage des gens du monde, pour les hommes de lettres, pour ceux qui étudient l'histoire politique. L'auteur a renoncé aux citations prolixes, à cet étalage de lieux communs dont on sent maintenant le ridicule; il s'est abstenu aussi de ces développements fastidieux, qui fatiguent le lecteur sans lui rien apprendre. D'ailleurs, le cadre

qu'il s'est tracé est si vaste, qu'il a dû marcher sans cesse à grands pas vers le but principal, embrasser rapidement la masse des faits, et laisser les détails peu importants aux écrits dont le plan est moins resserré.

A côté des grands tableaux de l'histoire politique, il a fallu marquer les progrès et les efforts de la philosophie qui, dans ce siècle, a gagné tant d'influence; il a fallu suivre la marche de la littérature en Europe, la tendance de l'esprit public, et les intentions des écrivains qui, si long-temps étrangers aux choses de ce monde, ont alors pris part à la politique.

Depuis la découverte de l'imprimerie, les lumières ne s'étaient propagées qu'avec lenteur et sans beaucoup d'éclat; au dix-huitième siècle elles débordèrent à grands flots; les auteurs firent une puissance; le génie donna des lois; et l'Encyclopédie étonna au moins ceux qu'elle ne put soumettre. Dès-lors, la voix des peuples ne se fit plus entendre que

dans les journaux et dans les livres; et à jamais la presse règne, quoi qu'on fasse, où régnaient jadis les abus et l'arbitraire.

Il n'en faut pas douter un instant, encore un coup, la face de l'Europe est changée; ce ne sont plus les idées des vieux siècles; les lois des temps d'autrefois ont pour notre temps une forme étrange et choquante; et tous les immenses bienfaits d'une civilisation inconnue avant nos pères, la chute du despotisme et des coutumes féodales, la ruine des superstitions, l'abolissement légal des privilèges, la liberté et les idées généreuses sont les fruits et les résultats du dix-huitième siècle et de la littérature philosophique.

Afin de mieux faire observer l'influence de la littérature sur les événements, chacun des livres qui partagent cet ouvrage par grandes périodes, sera divisé en deux parties; l'une comprendra l'histoire politique, l'autre tracera la marche de la littérature, de la philosophie et des sciences, et marquera l'impulsion

qu'elles ont donnée à l'esprit du siècle et aux faits qui l'ont rempli.

Les faits principaux forment seuls une masse imposante : la guerre de la succession d'Espagne, et les Bourbons rois des deux côtés des Pyrénées; la quadruple-alliance; la guerre du nord; les débats de la succession d'Autriche; la guerre de sept ans; l'union de l'Angleterre avec l'Écosse; la prise de Gibraltar; les batailles de Pultava, de Malplaquet, de Denain, de Fontenoy; la paix d'Utrecht; l'origine de la puissance colossale de la Russie; l'usurpation de Frédéric de Brandebourg, et le despotisme militaire qu'il établit en Prusse; la chute de la Pologne, pressée par ces deux voisins ambitieux; l'érection du royaume de Sardaigne; la suppression des jésuites; le système de Law; la régence; la conquête de la Sicile par Don Carlos; l'expédition du prince Édouard en Écosse; l'affranchissement de l'Amérique; les révolutions de la Belgique et de la Hollande; et enfin la France régénérée par

une révolution prodigieuse, dont toutes les suites n'ont pas encore été calculées.

La France, l'Angleterre, la Russie et la Prusse occupent la plupart des pages de l'histoire de ce siècle. L'Autriche, au faite de la prospérité, sans beaucoup d'efforts, resta souvent neutre dans les débats des autres puissances ; rarement elle fut ébranlée par les forces extérieures ; mais, plus d'une fois, la faiblesse et l'impéritie de son gouvernement la mirent à deux doigts de sa perte.

Le pouvoir concentré de la Prusse n'est pas d'abord en évidence ; mais la Russie s'élève dès le commencement du siècle ; et le règne de Pierre-le-Grand attire sur ses destinées brillantes tout l'intérêt de l'observateur.

La France et l'Angleterre présidaient alors, en quelque sorte, aux progrès et aux événements de l'Europe. Elles ne décidaient pas seulement des affaires de la politique générale ; elles fixaient encore l'opinion, réglaient les idées et les mœurs ; et tous les États voi-

sins cherchaient à les prendre pour modèles.

Depuis la lutte brillante qu'ils avaient soutenue pour leur liberté, les Pays-Bas s'étaient placés, en Europe, au rang des puissances de premier ordre. Ils avaient résisté à Louis XIV dans ses beaux temps; mais, dès le commencement de ce siècle, on les voit déchus de leur grandeur et s'avancer chaque jour vers la décadence.

La Suède, que Gustave-Adolphe et Charles X érigèrent, pour son malheur, en puissance militaire factice, s'écroula un moment sous Charles XI. Les projets insensés de Charles XII, malgré les faveurs de la fortune et la rare vaillance de ce héros, eussent amené infailliblement le résultat ordinaire de tous les systèmes de conquêtes, la ruine de l'État, quand même la bataille de Pultava n'eût pas hâté cette ruine.

Charles XII et Louis XIV, que Pierre prit pour modèles dans l'organisation de sa puissance, avaient adopté une politique qui s'é-

tablit bientôt de gré ou de force dans tous les petits États; cette politique faisait consister la force dans l'argent; et, jusqu'à la révolution, on calcula l'étendue d'une puissance sur ses revenus; on s'appuya d'armées soldées, entretenues à prix d'argent, sévèrement disciplinées, commandées par des chefs habiles; les monarchies comptèrent, non plus sur le droit, mais sur le pouvoir; et la souveraineté consista dans la force.

Guillaume III, en Angleterre, chercha à introduire cette même politique; mais il ne put l'employer qu'au dehors, parce que la constitution n'en souffrait aucune application dans l'intérieur.

Les effets de la puissance militaire des Anglais et de leur marine formidable, se firent sentir, surtout à la fin du siècle, dans le pillage des deux Indes, lorsque la soif de l'or et l'inhumanité froidement calculée eurent étouffé tout sentiment généreux.

Mais si les souverains, imitant Louis XIV,

s'emparèrent d'un pouvoir immense dans les monarchies européennes, leur empire ne se signala pas toujours d'une manière si funeste; et le despotisme eut aussi sa bienfaisance. Il fallait aux monarques le pouvoir qu'ils usurpèrent pour déraciner les abus surannés du moyen âge, défendus par tant de gens intéressés, avantageux au petit nombre, mais mortels à la liberté commune; il leur fallut la force pour élever le peuple et abaisser les castes à privilèges, pour rétablir, quoique très légèrement, une sorte de balance entre les états et les professions. Les droits des seigneurs, les prérogatives du clergé, celles de la bourgeoisie, les corporations, toutes les vieilles institutions féodales n'avaient conservé que ce qu'elles avaient de vicieux et de dépravé: tous les avantages de cet état de choses avaient disparu; la masse était esclave; il fallait des despotes pour commencer de l'affranchir; et un jour on reconnaîtra que Louis XI a bien mérité de la patrie.



Frédéric II et ceux qui voulurent suivre ses exemples, donnèrent à la puissance militaire du continent européen, après la guerre de sept ans, une telle étendue, que dès lors les souverains ne purent décidément asseoir leur pouvoir que sur leurs armées; et que tout se justifia par le canon. Ce système aurait pu réussir et durer dans un siècle de superstition et d'ignorance, avec des peuples assez doux pour se prêter comme des machines aux calculs de leurs maîtres. Mais quand Montesquieu, Helvétius, Diderot, Voltaire eurent parlé, les fondements de cet édifice s'écroulèrent; et la révolution amena à sa place le règne de l'éloquence et du génie.

Cependant on a vu, au commencement du dix-neuvième siècle, le pouvoir militaire reprendre le sceptre, que peut-être il porte encore, et qu'il cache à regret sous le masque des lois.

Mais si l'histoire politique est féconde, l'histoire littéraire l'est davantage encore. Quelle

puissante armée de grands hommes nous présente le dix-huitième siècle! La vieillesse de l'ère précédente : Malebranche , Cassini , Dodwell , Newton , Fénelon , Leibnitz , Huet , Flamsteed , Burnet , et à leur suite Boulainvilliers , Addisson , Steele , Prior , Vertot , Montfaucon , Clarke , Swift ; Boerhaave , Polignac , Wieland , Goethe , Schiller , Pope , Fontenelle , Rollin , Dubos , Locke , J. J. Rousseau , Voltaire , Fielding , Volney , Montesquieu , Haendel , Mozart , Hogarth , Middleton , Banier , Lessing , Fréret , Muratori , Dumarsais , Velly , d'Alembert , Helvétius , Diderot , Musschenbroeck , Clairaut , d'Olivet , Hénault , La Condamine , Mercier , Buffon , Kant , Lalande , Chénier , Mirabeau , Champfort ; et tous ces philosophes , tous ces écrivains encore vivants , déjà immortels , et qui ont légué leur gloire à notre siècle.

Assurément , pour les partisans de la gravité de l'école , le beau siècle c'est le dix-septième , à cause de sa pureté classique . Mais , pour le bonheur du genre humain , on lui préfère

ra le siècle de philosophie qu'il a préparé ; et Montesquieu n'aura pas moins de droits à notre admiration que le tendre Racine.

D'ailleurs, c'est toujours aux écrits utiles que le génie semble s'être attaché de préférence ; et La Fontaine , Bayle , La Mothe-Le-Vayer , Corneille et Molière avaient préparé les voies aux philosophes.

L'intérêt que le dix-huitième siècle doit inspirer est encore vivant pour nous ; c'est le siècle de nos pères ; nous l'avons vu finir et nous jouissons de ses bienfaits. Mais nous sommes déjà pour lui la postérité, et le droit de le juger nous est acquis. Aussi, plusieurs écrivains en ont essayé l'histoire ; et la matière est si grande qu'il est bien rare qu'ils aient manqué d'attacher vivement le lecteur.

C'est ce siècle tant de fois esquissé , souvent retracé avec talent , que M. Schlosser vient de peindre de nouveau , d'une manière rapide et originale ; et, ce qui est plus précieux peut-être , nous devons à sa qualité d'étranger une fran-

chise impartiale que nous ne pouvons attendre de nos historiens compatriotes.

Beaucoup de faits, dont nous connaissons mal les causes, sont développés dans son livre, avec des détails curieux, puisés dans des sources qui nous étaient ignorées.

Pour la France surtout, l'auteur allemand est bien plus la postérité que nos écrivains nationaux, et la France tient la plus grande place dans le tableau qu'il a fait du dix-huitième siècle. On aimera à reconnaître en lui un jugement sain et pur; on le verra rendre égale justice à tous; et il est rare qu'on puisse réclamer contre ses arrêts.

Quelquefois cependant il a pu être trompé dans les renseignements qui lui ont été fournis durant son séjour à Paris; et, généralement équitable envers les personnages de notre révolution dernière, il a jugé des hommes qui vivent encore, sans les bien connaître. Ainsi, on le trouvera injuste à l'égard de M. Rœderer, et de quelques autres personnes, auxquelles

il prête des sentiments qu'elles n'ont jamais eus. Il reproche, par exemple, à M. Roederer d'avoir accepté les chaînes dorées de l'empire, après avoir défendu les idées républicaines. Mais ce reproche banal peut tomber sur tout ce que la France compte d'hommes recommandables.

M. Roederer a toujours été du nombre des partisans de la monarchie constitutionnelle ; et soit qu'il ait pensé, comme beaucoup de sages, que la France, en 1793, n'était pas mûre encore pour la république ; soit que cette forme de gouvernement lui ait semblé peu convenable à nos idées et à nos mœurs, il est constant qu'il ne figura jamais parmi les républicains déterminés. S'il servit l'empire, c'est que l'empire représentait alors la patrie ; et s'il fallait attribuer les torts du despotisme impérial à tous ceux qui eurent part aux grandes actions de l'empire, combien de Français mériteraient le même reproche !

C'est encore sur un renseignement vague et

peu digne de foi, que l'auteur allemand applique à M. Rœderer l'odieuse allusion : *Ego sum qui tradidi eum*, à l'occasion du 10 août. Car, en conseillant à Louis XVI de se confier à la garde des représentants du peuple, M. Rœderer avait l'intime conviction que le roi n'avait plus alors d'autre refuge, contre les fureurs de la populace, que dans le sein de l'assemblée législative.

D'ailleurs, ce n'est pas cette démarche qui perdit Louis XVI; et la révolution était consommée avant le 10 août. Les excès qui suivirent étaient les crises inévitables d'une maladie dont on chercha trop tard le remède, et qu'on ne sut pas traiter avec franchise.

Hormis quelques taches rares et légères, du genre de celle que nous relevons ici, nous osons présenter la traduction de l'ouvrage de M. Schlosser comme un livre qui aura droit à tous les suffrages, et qui occupera un rang distingué dans la galerie historique de notre époque.

M. Guizot, en appelant du jugement porté par l'auteur allemand sur l'*Esprit des lois* et les *Lettres persanes*, a bien voulu joindre à cette intéressante publication quelques remarques pour démontrer l'erreur de certaines assertions de M. Schlosser.

Le traducteur, professeur au collège royal de Saint-Louis, a étudié pendant quelques années à l'université d'Heidelberg où il a suivi les cours d'histoire de M. Schlosser; il a été à même d'apprécier et sa profonde érudition, et l'impartialité de ses jugements. Cette traduction est donc un hommage qu'il lui rend et un monument de sa reconnaissance.







# HISTOIRE

DU

## DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

---

### LIVRE PREMIER.

---

#### 1<sup>re</sup> PARTIE. — HISTOIRE POLITIQUE.

---

#### CHAPITRE PREMIER.

##### GUERRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE.

I. État des choses avant la guerre. — II. Guerre de la succession. — III. Changements causés en Europe par les traités d'Utrecht, de Rastadt et de Bade.

I. Les causes qui amenèrent la guerre de la succession d'Espagne n'appartiennent plus au siècle qui demande notre attention. Il suffit de nous rappeler que l'archiduc Charles, fils puîné de Léopold I<sup>er</sup>, et le petit-fils de Louis XIV, prétendaient à la couronne d'Espagne comme

à un héritage de famille ; qu'après bien des différens, et des conventions de part et d'autre, il avait été conclu, pendant la vie même de Charles II, par l'intervention des puissances maritimes, un traité de partage, le 3 mars et le 21 du même mois 1700; que ce traité ne fut point ratifié par l'Espagne, mais appuyé par l'empereur d'Autriche et la France. Charles II étant mort le 1<sup>er</sup> novembre 1700, le 9, Casteldos Rios, ambassadeur d'Espagne près de la cour de France, présenta à Versailles un testament dans lequel les ducs d'Anjou et de Berri, petits-fils de Louis XIV, étaient institués héritiers directs de la couronne, et par lequel l'archiduc Charles, en cas de refus ou de l'extinction de leur famille, était nommé héritier de tous les royaumes d'Espagne. Ils comprenaient alors l'Espagne proprement dite, les Pays-Bas, le Milanais, Naples et la Sicile, l'Amérique, les colonies des indes orientales, dont les Philippines étaient les plus considérables.

Le marquis d'Harcourt, ambassadeur de Louis XIV à Madrid, avait su se procurer le testament par des artifices et des intrigues, que le cabinet ignorait et dont le roi et lui seul étaient instruits. Torcy, ministre des affaires étrangères en France, était encore, au

mois de septembre, fermement décidé à observer le traité de partage<sup>1</sup>; il ne changea d'opinion que lorsqu'il eut pénétré l'idée de son maître. Les autres membres du conseil, et même madame de Maintenon, refusèrent longtemps de reconnaître le testament. Torcy vit la route qu'il avait à suivre; s'insinuant auprès de Louville, un des conseillers et confidents du jeune duc d'Anjou, qui, comme fils puîné du Dauphin, était désigné pour monter sur le trône, il chercha à s'assurer en lui un instrument capable de faire réussir le plan projeté. Louville de son côté désirant jouer un rôle en Espagne, gagna les suffrages de la cour et des princes. Louis combattit pendant trois jours l'opinion de son conseil et celle de madame de Maintenon. Cette dernière, depuis 1686, devenue secrètement son épouse, le dissuadait alors, par dévotion, et avec la plus grande fermeté, d'un acte qui rendait la guerre inévitable. La volonté du roi dut enfin l'emporter sur toutes les raisons qu'on lui opposait, et le testament fut reconnu et publié solennellement le 12 novembre. Le jeune duc d'Anjou

<sup>1</sup> *Mémoires secrets sur l'établissement de la maison de Bourbon en Espagne*, extraits de la correspondance du marquis de Louville. Paris 1818, 2 vol. in-8°, tom. 1<sup>er</sup>, pag. 19.

partit le 4 décembre pour l'Espagne sous la garde du marquis de Louville, prit le nom de Philippe V et le gouvernement du royaume. On vit alors combien un empire peut tomber quand on en néglige l'administration. A la mort de Charles II, toutes les affaires du cabinet qui regardaient l'économie et l'entretien même de la cour, se trouvaient dans un état misérable<sup>1</sup>. L'armée était tellement diminuée, que l'on comptait à peine six mille soldats dans la péninsule, et tout au plus vingt mille dans les possessions espagnoles. Il ne s'agissait plus de police : la populace régnait à Madrid, la force et l'anarchie prévalaient dans tout le royaume. Philippe V n'avait ni les moyens, ni le pouvoir d'arrêter le mal, et bien moins encore de détourner les périls qui le menaçaient au dehors. Ce n'était pas l'Autriche seule qui rejetait le testament et le partage ; c'étaient surtout l'Angleterre et la Hollande, sur lesquelles Guil-

<sup>1</sup> « Le roi n'a pas un sol. Je suis un habile homme parce que j'ai trouvé de quoi faire mettre une porte neuve à la cave, et acheter des serviettes. On était à la veille pour cet usage de se servir des serviettes des marmitons. Les valets de pied espagnols qui sont sous le majordome major demandent l'aumône et sont tout nus. Le sort des chevaux est encore pire avec le caballerise-major, car ils ne peuvent point demander l'aumône. » (Lettre de Louville à Torcy, tom. 1<sup>er</sup> des *Mémoires de Louville*, page 162.)

laume III dominait en roi et en gouverneur héréditaire. Guillaume avait bien plus d'influence en Hollande qu'en Angleterre. Le ministère libéral<sup>1</sup> qu'il s'y était formé, parce que la plupart des Torys (royalistes) étaient jacobites, s'opposa à la guerre et réduisit l'armée à sept mille hommes en Angleterre, et à douze mille en Irlande. Il ôta au roi les moyens d'assurer à ses partisans des biens et des places, et le força même à renvoyer ses cinq mille gardes en Hollande.

C'était en vain qu'on se préparait en ce pays à des hostilités, qu'on faisait des traités avec le Danemarck, le Palatinat et d'autres états de l'Allemagne, pour en obtenir des troupes. Guillaume, trouvant en Angleterre les esprits tout-à-fait contraires à la guerre<sup>2</sup>, n'osa pendant long-temps porter la Hollande à des mesures trop promptes. D'ailleurs la Hollande devait demeurer tranquille, car l'électeur de Bavière, comme stathouder espagnol des Pays-Bas, venait d'ouvrir les places fortes aux Français; les quinze mille hommes de troupes hollandaises, en garnison dans les places frontières,

<sup>1</sup> Le Whig-Ministère.

<sup>2</sup> Coxe memoirs of the Kings of Spain, of the house of Bourbon, chap. II.

auraient donc été infailliblement arrêtées, si la Hollande avait pris une attitude hostile. Tandis que les puissances maritimes laissaient tranquillement enfreindre le traité conclu avec elles, l'empereur, comme archiduc d'Autriche et roi de Hongrie, déploya toute l'activité possible pour soutenir les droits de sa famille, les armes à la main. Il compta, dans cette entreprise, sur Dieu, et sur le prince Eugène qui avait déjà rendu des services signalés à l'Autriche. Léopold, sans déclarer la guerre à la France, avait fait entrer en Italie une armée commandée par Eugène, comme pour appuyer son fils<sup>1</sup>.

Louis XIV, sous prétexte de porter secours à Philippe V, son petit-fils, et sans faire également la moindre déclaration de guerre à l'Autriche, envoya le maréchal de Catinat, le plus brave et le plus habile de ses généraux, prendre le commandement des troupes françaises à Milan. Eugène et Catinat opposaient l'un à l'autre depuis quelque temps les mêmes talents et les mêmes forces, lorsqu'à la grande satisfaction d'Eugène, Catinat fut rappelé par Louis XIV et remplacé par le maréchal de Villeroi, créature de madame de Maintenon.

<sup>1</sup> Avril, 1701.

Cependant le roi, malgré le peu de confiance qu'il avait en Victor-Amédée II, duc de Savoie, et en son amitié pour la France<sup>1</sup>, avait cherché à le gagner en fiançant sa fille Marie-Louise au roi d'Espagne, et en le nommant général en chef de l'armée française en Italie.

Pendant que les Français et les Autrichiens combattaient en Italie, Guillaume III ne négligea pas d'exciter les Anglais à la guerre contre la France, et Louis XIV lui en facilita les moyens en reconnaissant comme souverain d'Angleterre, Jacques, fils de l'ancien roi<sup>2</sup>, et en aigrissant ainsi contre lui les Whigs, qui étaient les auteurs du principe que, « ce n'est pas le sang, mais la voix du peuple qui donne la dignité royale, » et qui jusqu'alors s'étaient

<sup>1</sup> La princesse fiancée exprime dans une lettre du 20 juillet 1701 sa reconnaissance pour le portrait du roi, qu'on lui avait envoyé, et le 29 Louis écrit à son petit fils :

« J'ay creu devoir différer votre mariage sur les avis que j'ay reçus du peu de sincérité du duc de Savoye ; vous connoissés son caractère. » (*Mémoires de Louville*, Tom. 1<sup>er</sup>. pag. 189.)

<sup>2</sup> Quelques auteurs, et parmi eux Gaillard, dans *la Rivalité de la France et de l'Espagne*, ont déjà fait observer que ce n'était point là, comme on le soutient en général, la première cause de la guerre, mais qu'elle avait été décidée long-temps avant. Coxe *memoirs*, tom. 1, ch. VII, désigne très-exactement le 7 septembre comme le jour où Guillaume conclut à La Haye le traité pour l'Angleterre et la Hollande avec l'Autriche, et le 17, comme le jour où Louis XIV reconnut Jacques.

fortement prononcés pour les mesures pacifiques. Si le nouveau ministère de Guillaume, composé de Torys, était moins porté pour la guerre, le nouveau parlement en revanche se composa presque entièrement de Whigs, qui se prêtèrent aux désirs du roi, en appuyant les mesures qu'il proposait contre la France. Au milieu de ces préparatifs, Guillaume III mourut l'an 1702, le 8 mai, et Anne, sa belle sœur, lui succéda. Elle se forma aussitôt un ministère, qui approuva d'autant plus la guerre, que le parti républicain en Hollande avait alors le dessus et que le grand pensionnaire Heinsius l'appuyait contre la France.

II. Eugène, malgré la perfidie du duc de Mantoue et la défection du duc de Savoie, avait repoussé, l'année précédente, les Français de Mantoue, de Modène et de Guastalla; les avait forcés de reporter leurs quartiers d'hiver jusque derrière l'Oglio. L'année suivante, le 15 mai 1702, l'empereur d'Autriche, les états-généraux et l'Angleterre, déclarèrent formellement la guerre à la France. Malgré l'association des cercles de l'Autriche, de Franconie, de Souabe, du haut Rhin et du Rhin électoral par le traité de Nordlingue, il ne fut pas encore question de la guerre de l'Empire, et Louis



n'en fit aucune mention dans son manifeste du mois de juillet. Ce ne fut qu'au mois de septembre 1702, lorsque les Français occupèrent Cologne, que le cercle des électeurs, et après lui les autres cercles de l'Empire, se déclarèrent pour la guerre, dont la conduite couvrit la constitution et le gouvernement de l'Allemagne d'une honte et d'une ignominie éternelles. A la tête des Anglais et des Belges, dans les Pays-Bas, était le favori de la reine Anne, lord Marlborough, qui fut duc dans la suite, et l'un des plus grands guerriers de son siècle. Des rapports intimes l'attachaient au prince Eugène, général en chef des armées impériales. Ces deux généraux, sujets à de grandes faiblesses de caractère, avaient les mêmes talents ; mais Eugène ne se laissa jamais influencer, autant que son ami, par un sordide intérêt. Les Français trouvèrent ces deux ennemis en Italie et dans les Pays-Bas ; ils cherchèrent donc à se frayer un chemin par la Bavière, afin d'attaquer l'Autriche même, comptant pour le succès de leur expédition sur l'assistance des Bavaurois. Catinat, qui réunissait sous ses ordres Villars et Guiscard, fut chargé de pénétrer en Bavière sans attaquer Louis de Bade, général en chef de l'armée de l'Empire ; car on savait

que cet électeur était entièrement attaché aux Français, et que la noblesse du pays n'avait pas des sentiments très-patriotiques<sup>1</sup>.

Villars prétendait bien avoir remporté une victoire sur Louis de Bade à la bataille de Friedlingen<sup>2</sup>, ce qui lui valut le bâton de maréchal; cependant il ne put jamais effectuer dans cette année la jonction désirée; ce fut seulement l'année suivante que son armée, renforcée par les troupes de Tallard, joignit les Bavaois près de Dutlingen, le 12 mai 1703: alors les affaires de l'Empire changèrent de face. Le comte de Mansfeld, surnommé prince de Tondi, président du conseil aulique de la guerre, désespéra Louis de Bade par les fausses mesures qu'il avait prises. A la sollicitation de Louis il fut enfin destitué, et le prince Eugène nommé à sa place. Le général Styrum qui commandait les Autrichiens en Bavière se fit battre à Hochstædt le 12 septembre 1703, et perdit toute son artillerie avant d'avoir tiré un seul coup de canon. Eugène lui-même ne put obtenir en Italie sur le brave et habile Vendôme les mêmes avantages qu'il avait remportés précédemment

<sup>1</sup> Les pièces justificatives de cette dernière assertion se trouvent dans le *Theatrum europeanum*, vol. xvi, pag. 693.

<sup>2</sup> Le 14 octobre 1702.

sur le maréchal de Villeroi. L'ineptie, ou le peu de talents guerriers du duc de Bavière, offrit du moins une compensation à l'Autriche ; car cet électeur se brouilla sérieusement avec Villars<sup>1</sup>.

Aussitôt après leur jonction avec les Bava-rois, les Français avaient formé le plan de se réunir à l'armée française d'Italie commandée par Vendôme, qui était posté à Trente avec vingt-cinq mille hommes. L'électeur s'avança jusqu'au Brenner ; mais les Tyroliens s'étant soulevés firent rouler des quartiers de roches du haut des montagnes, allumèrent des feux sur toutes les hauteurs, et furent habilement dirigés par des officiers autrichiens, et par leur propre sénéchal Sterzinger. Après la première défaite des Bava-rois dans la vallée de Finstermunz, Zirl, Schwatz, Scharnitz, Hall, furent pris par les paysans, Inspruck menacé, et l'électeur se vit forcé de sauver par une retraite précipitée, ses troupes, dont la plus grande partie trouva la mort dans le Tyrol<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Il y avait long-temps qu'ils n'étaient plus d'accord. L'électeur trouvait l'uniforme des Français trop simple, Villars le nombre des Bava-rois trop petit, il ne voulait pas non plus être sous les ordres de l'électeur. Il expédia un courrier à Paris, qui rapporta la réponse suivante, « que dans l'absence de l'électeur, Villars commanderait ; sinon, il lui serait adjoint comme envoyé extraordinaire. »

<sup>2</sup> Août 1703.

S'il y avait eu de la mésintelligence entre Villars et l'électeur avant cet échec, elle s'augmenta ensuite bien davantage<sup>1</sup>. Villars fut enfin rappelé par Louis XIV, pour que l'électeur n'abandonnât pas le parti de la France, comme le duc de Savoie venait de le faire, et surtout, pour que le fardeau de la guerre contre la moitié de l'Europe ne tombât point de l'Espagne sur la France. Louis XIV s'était toujours méfié du duc de Savoie, quoique la duchesse de Bourgogne, qui méritait à si juste titre son amitié, et qui avait toute sa confiance, fût princesse de Savoie. Il donna à la reine d'Espagne une dame d'honneur<sup>2</sup> qui lui parut entièrement attachée et dévouée ; son choix tomba sur la princesse des Ursins, née française, unie plus tard à un prince romain. Elle se familiarisa avec les mœurs et la langue espagnoles, ce qui à Rome même parut convenable à l'épouse d'un grand d'Espagne. Comme camérera de la nouvelle reine, elle dirigea bientôt toutes les affaires<sup>3</sup>. Elle aurait voulu empêcher le voyage

<sup>1</sup> Villars se plaignit que l'électeur employait les subsides à nourrir ses maîtresses, et à payer ses dettes de jeu.

<sup>2</sup> Camérera-mayor.

<sup>3</sup> On apprend par les *Mémoires de Noailles* quels moyens elle employait pour y parvenir, et quel triste tableau présentait l'intérieur du palais de Philippe V.

Coxe *Mémoires* 1, ch. 1v, a consacré un chapitre entier à ces

de Philippe V en Italie, l'an 1702; mais le roi partit malgré ses conseils. Il ne put néanmoins, se passer long-temps de son épouse et de la princesse des Ursins, et il revint dans le moment même où sa présence en Lombardie était d'autant plus nécessaire, que la défection du duc de Savoie se faisait pressentir <sup>1</sup>. Le duc, sommé de renouveler son traité avec Louis XIV, éluda la question, s'engagea avec l'empereur, et signa un traité formel avec lui à Turin, le 25 octobre <sup>2</sup>. Louis demanda comme gage de la neutralité que les forteresses du pays lui fussent remises. Le duc s'y étant refusé, la France lui déclara la guerre le 4 décembre 1703, avant que les troupes impériales eussent opéré leur jonction avec lui. A la fin de l'année, il avait perdu presque toute la Savoie, et il lui restait peu d'espoir de la recouvrer, malgré les talents d'Eugène et de Marlborough, qui, l'année suivante, par l'heureuse réunion de leurs troupes, avaient presque entièrement détruit les armées

misères. Louville 1, chap. XII, page 358, entre dans de plus grands détails.

<sup>1</sup> *Mémoires de Louville* 1, pag. 325-26.

<sup>2</sup> Les conditions en furent très-brillantes; le point essentiel fut que l'empereur accorda l'agrandissement du territoire, que ni l'Espagne, ni la France, ne pouvaient et ne voulaient reconnaître.

française et bavaroise, à la journée du 13 août 1704, nommée par les Allemands, bataille d'Hochstædt, et par les Anglais, bataille de Blenheim<sup>1</sup>. Les mauvaises dispositions de la part des Allemands<sup>2</sup>, la bizarrerie de Louis de Bade, et le départ de Marlborough, forcé d'aller dans les Pays-Bas, rendirent cette victoire moins éclatante dans ses résultats qu'on n'aurait dû l'espérer; cependant elle amena la soumission de la Bavière à l'Autriche pour toute la durée de la campagne, et elle rendit, pour quelque temps, l'absence d'Eugène moins sensible en Allemagne. Un traité que l'électrice de Bavière conclut avec le roi des Romains, Joseph, trois mois après la bataille d'Hochstædt, le 14 novembre 1704, dans le camp devant Landau, livra la Bavière à l'Autriche, et lui fit évacuer les places fortes. Le sort de ce pays devint de plus en plus déplorable, surtout depuis l'avènement de Joseph I<sup>er</sup> au trône<sup>3</sup>. Ce prince ne

<sup>1</sup> Environ trente-cinq mille hommes furent ou faits prisonniers ou tués, 28 bataillons et 12 escadrons de Français coupés dans le village de Blenheim près d'Hochstædt.

<sup>2</sup> Marlborough écrit en confidence au grand pensionnaire, qu'on pouvait prendre Landau en quinze jours; mais que d'après la bonne manière allemande, on n'était pourvu de rien, et qu'il avait été obligé de faire venir des Pays-Bas de la poudre, et d'autres provisions. Le siège dura donc trois mois, et la place ne capitula que le 24 novembre.

<sup>3</sup> Le 5 mai 1705.

conserva point envers la maison de Bavière, son alliée, les ménagements que son père avait toujours observés, et qu'il lui avait encore recommandés à son lit de mort<sup>1</sup>. En Italie, Eugène manquait d'argent; il avait contre lui les deux Vendôme (le grand prieur et le maréchal); il ne put donc empêcher les préparatifs que les Français firent en 1705 pour prendre Turin. La perte de cette ville aurait ravi au duc de Savoie les moyens de nuire aux Français, et toute l'Italie supérieure serait tombée en leur pouvoir. Le prince Eugène aurait trouvé de grandes difficultés dans l'exécution de son plan, si Vendôme avait pu exécuter en personne celui qu'il avait projeté; mais Villeroi ayant déposé le commandement dans les Pays-Bas, après la défaite qu'il venait d'essuyer à Ramillies contre Marlborough<sup>2</sup>, Louis XIV appela Vendôme à sa place.

Philippe, duc d'Orléans, depuis régent, alla en Italie avec des ressources immenses en troupes et en provisions<sup>3</sup>. Le duc n'était point dé-

<sup>1</sup> Cette conduite était d'autant plus noble, que l'électeur, dans un manifeste de 1704, avait osé attribuer la mort de son fils à un empoisonnement ordonné par l'Autriche.

<sup>2</sup> Le 23 mai 1706.

<sup>3</sup> Heinrich Deutsche Reichsgeschichte (*Histoire de l'empire allemand*) tom. VII, p. 512, donne de plus amples renseignements.

pourvu de talents<sup>1</sup>; mais sa manière de vivre et d'agir le rendait odieux à Louis XIV et à madame de Maintenon; il eut donc les mains liées par Marsin, qui lui fut subordonné et qui le retint, malgré lui, avec plus de cinquante mille hommes dans son camp devant Turin, au moment où Eugène avançait au secours de la ville avec trente mille hommes. Le duc avait prévu l'issue de ces lenteurs. Attaqué dans ses retranchements, il fut totalement battu le 7 septembre 1706, et obligé d'évacuer l'Italie septentrionale. Toute l'Espagne était alors au pouvoir de l'archiduc Charles qui s'y était rendu en personne. Cependant Philippe V se maintint sur le trône par la fermeté qu'il montra dans le malheur, et par la victoire que le duc de Berwick<sup>2</sup> remporta, en 1707, près d'Almanza. Louis XIV sentit dès ce moment tout le fardeau de la guerre, et voyant que la France

<sup>1</sup> On peut dire qu'il était capitaine, ingénieur, intendant d'armée, qu'il connaissait la force des troupes, le nom et la capacité des officiers les plus distingués de chaque corps, qu'il sut s'en faire adorer, les tenir néanmoins en discipline, et exécuter, en manquant de tout, les choses les plus difficiles. C'est ce qui a été admiré en Espagne et pleuré en Italie quand il prévit tout, et que Marsin lui arrêta le bras sur tout. (*Mémoires de Saint-Simon*, édition in-8° de 1789, t. II, p. 21.)

<sup>2</sup> Le duc de Berwick était un des Anglais qui avait suivi Jacques II dans son exil, et qui fut bientôt naturalisé en France.



épuisée ne pouvait plus subvenir aux frais des armements<sup>1</sup>, il traita avec les alliés, et chercha à faire consentir son petit-fils au partage des royaumes d'Espagne<sup>2</sup>. Autant Philippe et les Espagnols étaient peu disposés à entendre parler de cession, autant ils se trouvaient peu en état de défendre leur pays qui manquait de soldats et de généraux français. C'était donc à Louis XIV seul à décider de la guerre ou de la paix. Il avait fait un nouvel effort dans les Pays-Bas, mais il fut encore battu par les armées coalisées d'Eugène et du duc de Marlborough, près d'Oudenarde, le 11 juillet 1708. Beauvilliers, président du conseil des finances, le contrôleur général Desmarets, le chancelier Pontchartrain, et Chamillard, ministre de la guerre, déclarèrent qu'il était impossible de ti-

<sup>1</sup> D'après les *Mémoires de Noailles*, les revenus annuels de l'Espagne étaient tombés à cinq millions de florins; ce royaume ne pouvait donc pas fournir de subsides.

<sup>2</sup> *Mémoires de Louville*, t. II, pag. 164 : « La France, ou plutôt son roi, montrait alors moins de constance. Peut-être la journée fatale de Ramillies imposait-elle de nouveaux devoirs à un prince accablé de revers, qui aimait son peuple, et qui ne se croyait pas Dieu. Il est sûr que dès 1706 commencèrent ces instances tant de fois réitérées du cabinet de Versailles à celui de Madrid, pour obtenir de Philippe qu'il sacrifiât une moitié, ou même la totalité de sa couronne au bien de la paix. » Les négociations que Louis fit auprès des alliés se trouvent dans Lamberty, tom. v, pag. 266; Walpoles answer to Bolingbroke, pag. 173.

rer de la France l'argent et les hommes nécessaires à une nouvelle expédition. Le roi dès lors se décida non-seulement à souscrire aux conditions faites au président Rouillé, qui depuis le mois d'avril était à Voerden, mais il envoya même le marquis de Torcy, ministre des affaires étrangères, à La Haye, avec plein pouvoir de faire la paix à toutes conditions. Parmi les quarante articles que Torcy et Rouillé, malgré leurs pouvoirs, n'osèrent accepter, Louis XIV n'en trouva que cinq qu'il crut devoir refuser<sup>1</sup>,

<sup>1</sup> Ces cinq articles donneront plus que toutes les explications une idée de la dureté des 35 autres.

1<sup>er</sup> art. Le duc de Savoie gardera ce qu'il a pris aux Français, mais ils seront tenus à lui rendre leurs conquêtes.

2. Les électeurs de Cologne et de Bavière perdront leurs pays pour avoir embrassé le parti des Français.

3. Jusqu'à ce que la paix soit entièrement conclue, la France donnera en otage toutes les places fortes qui la défendent dans les provinces du nord.

4. Elle cédera pour toujours plusieurs de ses forteresses.

5. Elle aidera à chasser Philippe d'Espagne.

Ces grands sacrifices de Louis XIV prouvent que la passion de la guerre et le besoin des conquêtes étaient chez lui subordonnés au bonheur de son peuple. Napoléon, dans des circonstances à peu près semblables, aima mieux exposer les restes infortunés de la plus brillante jeunesse de France, que d'acquiescer à des conditions beaucoup moins onéreuses; aussi ces deux princes entre lesquels il y a plus d'un rapport, recueillirent chacun ce qu'il avait semé. Louis XIV fit de grands sacrifices au peuple, le peuple lui en tint compte, et ne lui fut pas moins attaché dans les temps de revers que dans ceux de la prospérité. Napoléon au contraire ne put maîtriser le penchant irrésistible qui l'entraînait à la guerre; il sacrifia l'in-

et il finit par en accepter trois<sup>1</sup>. Polignac et le maréchal d'Uxelles entamèrent en 1710 une nouvelle négociation à Gertruydenberg près de Bréda. Soit qu'Eugène et Marlborough n'aient pas ajouté foi à cette grande condescendance, soit qu'ils n'aient pas voulu faire la paix en comptant trop sur l'épuisement des Français, il est certain qu'ils ne retranchèrent aucun des articles, et qu'ils donnèrent par là à Louis XIV l'avantage d'en appeler à l'orgueil national et à l'indignation que les Français ressentirent des humiliations qu'on voulait leur faire subir aussi bien qu'à leur roi. Une mutation à la cour d'Angleterre et la mort de Joseph I<sup>er</sup>, arrivée le 17 avril 1711, changèrent les rapports des alliés. L'archiduc Charles, par la mort de son frère, devint empereur des Allemands et souverain de l'empire d'Autriche sous le nom de Charles VI. Les alliés ne pouvaient donc plus désirer qu'il réunît l'Espagne à ses États. Le changement opéré en Angleterre demande plus de détails.

Depuis l'avènement de la reine Anne au

térêt de la France à son orgueilleux entêtement ; la France sépara sa cause de la sienne, et elle ne se défendit qu'autant qu'il était nécessaire pour ne point perdre l'honneur de vingt-cinq ans de victoires (*Note du traducteur.*)

<sup>1</sup> Louis n'excepta que le 2<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup> de ces articles.

trône, l'Angleterre était entièrement gouvernée par les Whigs, et la famille Marlborough possédait toutes les places ou les avait à sa disposition. Godolphin, ministre de l'intérieur, n'agissait que d'après la volonté de Marlborough, dont la cupidité et la sordide avarice ternissaient les grandes et brillantes qualités. Robert Harley, depuis comte d'Oxford, était le seul homme dans le ministère qui n'approuvât point la politique des Whigs, et qui s'opposât, mais en vain, aux autres ministres : il lui fallut céder. Toutefois avant de déposer sa charge, il avait su prévenir la reine en flattant son faible contre les Whigs. Ce faible était sa prédilection pour l'Église épiscopale, que les Whigs attaquaient vivement, et qui avait trouvé un zélé défenseur dans le docteur Sacheverell, prédicateur de la cour. Sacheverell ne prêcha pas seulement contre les ministres, il fit même imprimer ses discours, et les ministres attaquèrent publiquement, l'an 1707, ses principes, tandis que le peuple le regardait comme martyr. C'était dans le temps où mistriss Masham, nièce de la duchesse de Marlborough, cherchait à gagner les bonnes grâces de la reine. Mistriss Masham, pour faire bien sentir à cette princesse ce qui devait résulter des principes

des Whigs, ne lui montra pas seulement jusqu'où pouvait aller un parti qui considérait la résistance à un gouvernement établi et légitime comme licite et conforme à la religion; mais elle décida même la reine à assister au procès du docteur Sachevérell, pour se convaincre que les principes des Whigs étaient réellement contraires à l'Église épiscopale et à la royauté. Avant que la reine eût entièrement changé d'idées, Robert Harley était éloigné de sa place de secrétaire d'état; sir John, depuis lord Bolingbroke, n'étant plus ministre de la guerre, la reine se trouva tellement entourée de Whigs, qu'elle se vit enfin forcée de conspirer elle-même contre son propre ministère.

Offensée cruellement par son amie intime, la duchesse de Marlborough, Anne fit venir en secret Robert Harley, l'an 1710, et résolut, sur son avis, de disgracier la famille de Marlborough. Elle remercia d'abord Sunderland, secrétaire d'état et gendre de Marlborough, Godolphin, lord de l'échiquier, ensuite toutes les créatures du parti<sup>1</sup>. Elle cassa le parlement des

<sup>1</sup> De tous les hommes importants du parti des Whigs, Marlborough seul resta en place; Harley fut nommé lord de l'échiquier, et sir John secrétaire d'état. Ce dernier, sous le nom de lord Bolingbroke, est connu comme un admirateur aveugle des Français.

Whigs au mois d'octobre 1710. Pour qu'on pût s'en passer, la paix devenait nécessaire; pour pouvoir la traiter, il fallait chercher un prétexte plausible dans la diminution des charges du peuple et du fardeau de la guerre. Un homme qui pendant la guerre avait vraisemblablement servi à Louis XIV d'espion à Londres<sup>1</sup>, fut le premier qui entama la négociation entre l'Angleterre et la France : on employa plus tard le poète Prior, et enfin Ménager, officier municipal de la ville de Rouen, jusqu'alors inconnu. Ce dernier régla les préliminaires, et la mort de Joseph en hâta la conclusion; on les signa le 8 octobre 1711, au grand déplaisir des Pays-Bas et de l'empereur d'Autriche<sup>2</sup>. Le prince Eugène chercha en vain à relever le duc de Marlborough par sa présence à Londres; il ne put empêcher qu'on ne lui demandât compte des moyens vils qu'il employait pour s'enrichir, et qu'on ne le révoquât de ses fonctions. Dès ce moment les négociations furent poursuivies avec plus de zèle; toute l'année 1712 se

<sup>1</sup> Le français Gautier, qui avait été chapelain de la maison de l'ambassadeur impérial. Coxe, en parlant de lui, dit avec assurance : *Originally a french spy.*

<sup>2</sup> Le comte de Gallas, ministre impérial, fut obligé de quitter l'Angleterre pour avoir fait imprimer les préliminaires qu'il s'était procurés, et qui devaient exciter le peuple.

passa en délibérations à Utrecht, sur la paix ; et on força , pour ainsi dire, les États-généraux d'accepter les conditions que la France et l'Angleterre avaient stipulées d'avance. La paix fut signée le 11 avril 1713 par l'Angleterre , la France, la Savoie, le Portugal, la Prusse et les États-généraux. L'Empereur et l'Empire continuèrent la guerre , mais de manière à exciter, même alors, les plaintes réitérées et publiques des patriotes de l'Allemagne <sup>1</sup>. Tant que le brave et expérimenté Louis de Bade resta à la tête de l'armée de l'Empire , les frontières furent au moins couvertes ; mais après sa mort les Français levèrent des contributions jusqu'au fond de l'Allemagne, et l'on évalua à neuf millions les sommes exigées seulement dans le cercle de la Souabe. L'état des choses resta le même lorsque le nouvel électeur Georges Louis

<sup>1</sup> Le commandement des troupes de l'Empire passa, l'an 1707, à la mort de Louis de Bade, dans les mains du margrave Chrétien Ernest de Bayreuth. Celui-ci perdit aussitôt contre Villars, les lignes près de Stollhofen que Louis de Bade avait long-temps défendues, et 166 canons. Les princes allemands, et même la Prusse, lui conseillèrent de déposer le commandement ; il répondit à la Prusse qu'il venait d'apprendre, non sans quelque altération, par la lettre amicale de son cousin, du 18 du mois passé, que le Brandebourg désirait qu'il abdiquât ; mais qu'il ne fallait pas s'étonner si les affaires allaient mal, puisque le cousin même refusait le contingent.

de Hanovre prit le commandement ; car on observait malheureusement dans toutes les affaires de l'Empire une marche aussi ridicule que fausse<sup>1</sup> ; et tandis que les Français levaient des millions dans l'Empire , on ne put s'accorder sur deux cent mille écus demandés pour fonder une caisse d'opérations de guerre , et on perdit une année entière en délibérations sans engager les trois mille hommes de cavalerie saxonne comme on l'avait projeté<sup>2</sup>. Eugène , qui avait déjà été à la tête des Allemands avant que l'électeur de Hanovre se rebutât , et qui n'avait repris qu'à regret le commandement , ne fut pas plus heureux que ce dernier. Il trouva contre lui , dans l'année de la paix d'Utrecht , le vaillant maréchal de Villars que Louis XIV avait envoyé sur le Rhin avec des renforts considérables. Landau et Fribourg dans le Brisgau furent occupés par les Fran-

<sup>1</sup> La Diète de l'Empire , étonnée par la prise des lignes de Stollhofen , décréta qu'il ne suffisait pas de donner des arrêtés pompeux pour continuer la guerre présente de l'Empire , et pour soutenir le bien de la cause commune , lorsqu'on ne les exécutait pas avec plus de succès qu'on ne l'avait fait jusqu'alors en mainte occasion.

<sup>2</sup> Il est dit à la fin qu'on avait manqué non-seulement d'instructions , mais encore de fonds nécessaires. Ce point ne fut donc plus délibéré , et le décret de l'Empire resta sans valeur. (Voyez sur ces faits le *Theatrum europ.*, vol. VIII, p. 1622. Édit. de 1708.)



çais<sup>1</sup>, toute la Souabe menacée, sans qu'il pût y mettre obstacle. Lorsqu'Eugène même conseilla la paix, l'Empereur lui donna le pouvoir de presser pendant le blocus de Landau les négociations entamées à Rastadt; mais après la prise de Fribourg, Villars fit des demandes si exagérées qu'Eugène quitta avec indignation le lieu où se traitaient les affaires<sup>2</sup> et se rendit à Stuttgart, tandis que Villars restait à Strasbourg. L'empire d'Allemagne, et même les princes isolés, prirent alors, pour la première fois, une attitude menaçante, et Louis XIV jugea à propos de donner de nouvelles instructions à Villars. On signa les préliminaires de la paix de Rastadt, le 6 mars, entre la France et l'empereur d'Autriche, sans la participation de l'Espagne. La paix avec l'Empire, retardée de quelques mois, fut enfin ratifiée à Bade comme l'Empereur l'avait arrêtée d'abord à Rastadt.

III. La monarchie espagnole, sous Philippe V, fut réduite à la péninsule et aux îles de la mer

<sup>1</sup> Le général Harsch défendit d'abord la ville avec la plus grande opiniâtreté, se soutint ensuite dans les forts jusqu'au 15 novembre, où Eugène même lui permit de se rendre.

<sup>2</sup> Villars ne voulut cependant pas proposer qu'on créât, pour la princesse des Ursins, un duché souverain dans les Pays-Bas d'Autriche; et il répondit que c'était une chose honteuse à demander, et même à proposer.

d'Espagne, y compris les possessions des Espagnols dans les Indes orientales et occidentales<sup>1</sup>. Milan, Naples, la Sardaigne, et quatre places fortes sur la côte de Toscane<sup>2</sup> furent cédées à l'Autriche. On donna au duc de Savoie la Sicile, les forts d'Exilles, de Fenestrelle, et de Château-Dauphin. Les Pays-Bas espagnols tombèrent en partage à l'Autriche, et la France rendit plusieurs villes qui lui avaient été cédées autrefois ; mais on réserva aux États-généraux le droit de joindre leurs troupes aux garnisons des places fortes des Pays-Bas, et l'empereur d'Autriche fut tenu à faire avec eux un traité de démarcation. Ce traité devenu si important sous le règne de Joseph II, ne fut arrêté que le 15 novembre 1715. Aussitôt les Pays-Bas, jusqu'alors comme ôtages dans les mains des États-généraux, furent livrés à l'empereur.

La condition principale du traité était d'en-

<sup>1</sup> Le gouvernement commença par détruire les privilèges de l'Aragon et de la Catalogne. Les braves Catalans furent les victimes de la misérable politique des Anglais, et Barcelone montra autant de dévouement que Saragosse en montra plus tard contre Bonaparte.

(San Philippe, ensuite Berwick mémoires, tom. II, p. 174, et Coxe mémoires, t. II, chap. XXI, ont bien tracé le tableau de ces efforts.)

<sup>2</sup> Parmi elles fut Porto-Longone.

tretenir dans ces provinces trente à trente-cinq mille hommes, et en cas de guerre quarante mille. L'empereur en fournit trois cinquièmes et les États-généraux les deux autres. Les villes de Namur, Dornik, Meenen, Furnes, Warneton, Ypres, le fort Knock, ne devaient recevoir dans leurs garnisons que des troupes des Pays-Bays ; à ces droits des États-généraux s'attachait un grand nombre d'articles onéreux pour l'empereur. Quant à l'Angleterre, elle se rendait caution de l'exécution du traité. L'électeur de Brandebourg, reconnu comme roi de Prusse par Louis XIV, eut le quartier de la haute Gueldre.

La France, en garantissant au Hanovre la succession au trône d'Angleterre, sacrifia le Prétendant aux Anglais, et leur céda la Nouvelle-Écosse, la baie d'Hudson, Terre-Neuve, et Saint-Christophe. L'Espagne livra à l'Angleterre Gibraltar, Minorque, le Port-Mahon, et pour trente ans le traité de l'*assiente*, c'est-à-dire la traite exclusive dès nègres dans l'Amérique espagnole. En Allemagne les deux électeurs proscrits, celui de Cologne et de Bavière, rentrèrent dans leurs droits. Louis XIV obtint Landau, mais il fut obligé de rendre Fribourg, Brisach et Kehl ; au reste la paix de Riswick fut

maintenue; un des articles préliminaires de la paix avec l'Angleterre portait déjà que l'Espagne et la France ne seraient jamais réunies sous le même sceptre, et que Philippe V devait renoncer pour lui et ses héritiers à la succession de la couronne de France.

---

## CHAPITRE II.

### GUERRE DU NORD.

- I. Depuis le traité de Bade jusqu'à la bataille de Pultava. — II. Depuis la bataille de Pultava jusqu'aux traités qui terminèrent la guerre. — III. Changements causés en Europe par la guerre du Nord.

I. A l'époque où l'on voyait tout le midi et l'occident de l'Europe sous les armes, le septentrion et l'orient étaient engagés dans une guerre générale, qui tirait aussi son origine du siècle passé, et qui amena des changements bien plus importants dans les relations de l'Europe que le partage de la monarchie d'Espagne et l'élévation d'un Bourbon au trône de ce pays; car la Russie soumit dès-lors la Pologne et la Suède.

La principale cause de la guerre du Nord fut, lors de l'avènement de Charles XII au trône de Suède, l'espoir que conçurent le Danemarck,

la Pologne et la Russie de reconquérir les privilèges et les provinces qu'ils avaient perdus antérieurement. On était bien loin de prévoir alors qu'un monarque adolescent qui, jusqu'au moment de la guerre, n'avait aimé que le faste et la débauche, se montrerait tout-à-coup un héros : car, peu de temps avant que les ennemis de la Suède se fussent ligués, Charles XII avait obtenu, par les démarches du comte Piper, qu'il serait affranchi de la tutelle à laquelle le soumettait sa jeunesse : les États suédois, en lui déférant le pouvoir absolu, le 9 novembre 1697, lui accordèrent, le 20 du même mois, une puissance dont l'étendue ne conservait plus que le nom de l'ancienne constitution. Les ennemis de la Suède attendaient, de l'inexpérience et de l'étourderie du jeune roi, le plein succès des projets qu'ils avaient conçus depuis longtemps. Patkul, un des membres de la chevalerie livonienne, opprimé et dépouillé par Charles XI, fut l'âme de la ligue qui se forma contre la Suède. C'est lui qui, par la hardiesse de ses représentations contre les démarches du roi, opposées à la constitution, et par ses efforts alarmants, avait tellement irrité Charles XI, qu'étant venu en Suède comme député des chevaliers de Riga, le roi le fit arrêter, juger, et

condamner à mort, et il lui en coûta beaucoup de commuer cette peine.

Patkul ayant trouvé plus tard les moyens de s'échapper, alla porter les armes en Saxe, d'où il passa en 1701 au service de la Russie. Auguste, roi de Pologne, électeur de Saxe, et Christiern V, roi de Danemarck, avaient bien contracté une alliance le 24 mars 1698 ; mais la circonspection de Christiern avait empêché qu'elle eût des résultats. A l'instigation de Patkul, les Saxons cherchèrent à faire une nouvelle alliance avec Frédéric IV qui venait de succéder à son père : Frédéric envoya secrètement son grand chancelier Reventlau à Dresde, où il fit, avec le tout puissant Flemming, un traité formel, offensif et défensif contre la Suède ; personne n'en fut instruit que Patkul qui, envoyé avec Carlowiz à Pierre I<sup>er</sup>, le détermina le 11 novembre à signer ce traité. Le Danemarck commença les hostilités en traitant en ennemi le duc de Holstein, beau-frère de Charles XII, depuis long-temps allié de la Suède, et en rompant la paix d'Altona.

Presqu'à la même époque, des troupes saxonnes marchèrent contre Riga, et Pierre I<sup>er</sup> envahit la Livonie et l'Esthonie avec ses Russes encore mal disciplinés. Dès que la guerre eut

éclaté, on s'aperçut que l'on s'était trompé sur le caractère de Charles XII ; il n'attendit pas que les garants du traité d'Altona, et leur armée commandée contre le Danemarck, eussent forcé Frédéric IV à maintenir la paix ; il fit preuve d'une témérité sans égale<sup>1</sup>, alla droit en Zélande, et aborda le 25 juillet 1700, en présence de toutes les forces danoises. Il se proposait, aussitôt que son artillerie serait arrivée de Suède, de bloquer, avec quinze mille hommes, la ville de Copenhague. A son grand déplaisir, et avant qu'il eût rassemblé le matériel du siège, la paix fut faite au mois d'août, par la médiation des garants du traité d'Altona, à Travendahl, dans le château du duc de Ploen. Elle assura à la Suède et au duc de Holstein-Gottorp une satisfaction éclatante.

Sur ces entrefaites les Saxons échouèrent devant Riga. Pierre commença le siège de Narva le 17 septembre 1700 ; et Charles, après un court séjour en Suède, se dirigea en toute hâte vers la Livonie et l'Esthonie contre les

<sup>1</sup> La flotte danoise était dans le Chenal ; les flottes anglaises et hollandaises, quoique envoyées au secours des Suédois, avaient reçu l'ordre formel de ne pas faciliter le passage des Suédois en Zélande. Charles XII força son amiral le comte de Wachmeister à passer par la Flintrinne, proprement dite, où on avait cru jusqu'à présent le passage des grands bâtiments impossible. Les autres flottes furent alors obligées de le seconder.

Saxons et les Russes. Il débarqua avec son armée, le 5 octobre, près de Pernau. Les Saxons, dont l'entreprise ne fut ni approuvée ni appuyée par les Polonais, qui ne partageaient point l'opinion de leur roi, s'étaient retirés. Charles alla donc au-devant des Russes qui assiégeaient Narva. Toute l'armée russe, organisée depuis peu, était forte d'environ quarante mille hommes; Charles n'en avait que dix-huit mille, encore le terrain ne lui permettait-il d'en faire agir que huit mille. Cependant il remporta du 20 au 21 une victoire si complète que tout l'état-major, cent quarante-cinq canons et vingt-huit mortiers tombèrent en son pouvoir. Il passa l'hiver en Livonie et conçut dès-lors le projet de détrôner le roi Auguste en Pologne, et d'exercer ainsi sur lui une vengeance sans exemple. Les dissensions intérieures des Polonais, les différends entre les familles de Sapieha et d'Oginsky en Lithuanie<sup>1</sup> firent entrevoir à Charles la réussite possible de son projet, contraire cependant à la constitution et aux usages du pays; mais il comptait que les armes des Suédois lui donneraient le droit de hasarder des choses nouvelles.

<sup>1</sup> *Supplément de Nordberg à la vie de Charles XII*, (3 vol. in-4°.) pièce n° xii et xxx des suppléments.



Pendant que Charles se préparait à transporter la guerre en Pologne, Pierre et le roi Auguste eurent à Birzen en Lithuanie une entrevue qui dura depuis le mois de février jusqu'au mois de mars 1701, et dans laquelle ils contractèrent une alliance plus intime qu'auparavant. Dans ce nouveau traité, tout l'avantage était encore du côté de Pierre; il parvint à tourner la puissance entière de Charles contre Auguste, et, pendant la campagne de Pologne et de Saxe, il eut tout le loisir d'occuper l'Ingrie<sup>1</sup>, et de porter à diverses reprises la guerre dans l'Esthonie et dans la Livonie. Charles mit d'abord les Saxons en déroute, et à la demande de la diète l'entrée de la Pologne leur fut interdite : enfin, les mécontents, et parmi eux le primat et l'archevêque de Gnèse, le cardinal Radzewusky, entrèrent en correspondance avec le roi de Suède; celui-ci leur exposa son projet de détrôner le roi Auguste et de faire une nouvelle élection. Mais le moment de la déchéance n'était pas encore venu, et Charles agissait même contre les lois et les coutumes de la Pologne, malgré les torts qu'on pouvait reprocher au roi Auguste d'avoir violé sa capitulation.

<sup>1</sup> Pierre I<sup>er</sup> jeta, comme on sait, dès l'an 1704, les fondements de Saint-Pétersbourg.

La Lithuanie et la Courlande furent ravagées par les Suédois ; les Saxons succombèrent partout en Pologne, et l'armée polonaise de la couronne, enfin rassemblée sous les ordres du roi, essuya une défaite si complète, près de Clissoy, entre Varsovie et Cracovie, le 20 juillet 1702, que le camp, avec toute l'artillerie et les bagages<sup>1</sup>, tomba au pouvoir de Charles qui occupa Cracovie le 10 août.

Malgré les maux que la Pologne endurait de la part des Suédois et même des Russes ses alliés, la proposition de la déchéance y trouva encore bien des adversaires ; et ce ne fut que le 21 janvier 1704 qu'un parti se rassembla à Varsovie, se constitua en confédération générale, se déclara dégagé de l'obéissance envers le roi, prononça la vacance du trône et fixa une nouvelle élection. Si les deux fils aînés de Jean Sobiesky, qui, comme roi de Pologne, s'était acquis une gloire éternelle par le secours qu'il porta à Vienne assiégée et par ses victoires sur les Turcs, n'avaient été arrêtés, contre le droit des gens, en Silésie, et conduits à Leip-

<sup>1</sup> Un seul trait caractérise Auguste et Charles XII. Auguste députa au roi de Suède, avant de faire la paix, la belle Kœnigsmarck ; il refusa même de la voir. Charles trouva dans le camp de Clissoy cinq cents dames de la suite d'Auguste ; il les fit conduire sous escorte jusqu'aux frontières de la Saxe.

sick par des troupes saxonnes, d'après un ordre du roi Auguste, un d'eux aurait sans doute réuni les suffrages. Alexandre, leur cadet, refusa la couronne, par égard pour ses frères. Sans ce refus, Charles aurait certainement donné la préférence à cette famille<sup>1</sup>. Mais aucun des membres de la maison de Sobiesky ne pouvant être élu, il suivit son affection personnelle et exigea que les Polonais nommassent Stanislas Lescinski, vayvode de Pose, qui avait su gagner ses bonnes grâces.

Autant le cardinal primat était indisposé contre Frédéric-Auguste, autant l'élection de Stanislas lui déplaisait. Il refusa de présider à l'élection, et l'évêque déposé fut obligé de le remplacer le 1<sup>er</sup> juillet 1704, jour des votes. Le général Horn, commandant la garnison suédoise à Varsovie tint dans le respect l'assemblée électorale; enfin, à neuf heures du soir, l'ar-

<sup>1</sup> Une lettre de Charles, datée de Heilsberg, du 13 décembre, dans Voltaire; *Vie d'Auguste*, pag. 447; dans Lamberty, tom. III, p. 332; dans Schmauss, t. II, pag. 320, recommande Sobiesky.

Nordberg regarde tout cela comme une fiction de Voltaire; la raison qu'il en apporte n'est pas solide. Il attaque l'authenticité de sa lettre, en soutenant que Charles n'était pas encore à cette époque à Heilsberg. Son traducteur a déjà fait quelques objections, et Weisse, *Kursöchische Geschichte*, (*Histoire de la Saxe électorale*) tom. V, pag. 374, regarde la lettre comme authentique.

gent, les troupes suédoises, et les liqueurs fortes assurèrent tous les suffrages à Stanislas. Le cardinal primat n'osa point désavouer le nouveau roi que Charles venait de reconnaître ; mais l'évêque rusé éluda la fonction du couronnement par un prompt départ pour Dantzick, et Stanislas ne fut solennellement couronné que l'année suivante, au mois d'octobre 1705, à Lemberg, par l'archevêque de cette ville, en présence de Charles XII.

Le couronnement avait été retardé par la tournure que la guerre venait de prendre. Charles, après l'élection, marcha de suite sur Lemberg. Auguste, renforcé par des troupes russes, avait profité de son absence pour faire capituler Horn et les Suédois à Varsovie, et pour envoyer l'évêque de Pose à Rome. Les succès des Saxons et les irruptions des Russes en Livonie et en Lithuanie ne donnèrent pas un instant de repos aux Suédois, quoique Auguste demeurât toute l'année 1705 en Saxe. Il fallut à Charles une nouvelle victoire décisive près de la Vistule, à la fin du mois de juillet 1705, pour que toute la Pologne retombât au pouvoir des Suédois.

L'année suivante, Charles fut retenu en Lithuanie, où le roi de Pologne détrôné eut une

conférencé avec Pierre I<sup>er</sup>. A son retour, Auguste résolut de surprendre Varsovie pendant l'absence du roi de Suède, et cette tentative valut à Rhenschœld, général suédois, l'occasion de se distinguer par un des plus brillants faits d'armes que la guerre du Nord ait produits? Aux Saxons commandés par Schulenburg et dont les troupes seules étaient déjà plus nombreuses que l'armée suédoise, se joignirent encore des Polonais et six mille Russes. Cependant Rhenschœld s'opposa près de Fraustadt ou Vschova au passage des Saxons, n'hésita pas un instant à donner bataille et décida en deux heures la victoire, le 14 février 1706. Toute l'armée saxonne fut entièrement dispersée, l'artillerie prise, et Auguste voyant son plan sur Varsovie manqué, alla d'abord à Cracovie, puis en Lithuanie. Charles voulant terminer à sa manière tous les différends de la Saxe et de la Pologne, marcha sur l'Allemagne, à la tête de vingt-deux mille soldats aussi braves que mal vêtus, sans s'inquiéter des menaces de l'empereur et des décrets de l'Empire<sup>1</sup>; et, du 22 au 26 août, ayant traversé la Silésie, il entra en Saxe sans

<sup>1</sup> Le cabinet de Vienne, d'abord sans nommer Charles, ensuite le nommant expressément, avait déclaré qu'il serait regardé comme ennemi de l'Empire s'il passait l'Oder, pendant la guerre contre les Français.

en demander la permission à l'empereur alors souverain de la Silésie.

Aussitôt que Charles fut entré en Saxe, Auguste sollicita sérieusement la paix. On la conclut au mois de septembre 1706 à Alt-Rans-tædt près de Leipsick, d'après les conditions onéreuses que Charles prescrivit. Auguste fut obligé de se soumettre à une autre humiliation pour ne pas irriter le vainqueur; il se vit forcé de recevoir non-seulement Charles, mais aussi Stanislas, et de saluer ce dernier comme roi. L'équipage de Charles dans cette occasion fut aussi singulier que son discours <sup>1</sup>. La condition la plus ignominieuse de la paix fut celle de livrer le malheureux Patkul, dont on ne saurait approuver le caractère et les menées, mais envers qui le droit des gens et de l'humanité se trouvent quatre fois violés; la première fois, par le ministère saxon, dont il dévoila la petitesse et qui le fit arrêter malgré son titre d'ambassadeur de Russie; en second lieu le même gouvernement le livra à un ennemi irrité; en-

<sup>1</sup> On trouve une peinture très-avantageuse de Charles XII, par un Polonais témoin oculaire, qui a cité au moins les faits avec fidélité, dans Lamberty, tom. IV. page 436-37. L'opinion contraire, rapportée par un Anglais, s'y trouve à côté, pag. 439, où il dépeint en même temps Auguste Stanislas.

suite Charles le fit rouer de la manière la plus cruelle <sup>1</sup>; enfin Pierre I<sup>er</sup> par politique ne se vengea point sur la Saxe de la violation du droit des gens et des horreurs qu'elle se permettait envers ses plénipotentiaires.

Charles demeura plus d'une année en Saxe, équipa toute son armée à neuf, la recruta, et leva des sommes immenses dans un pays épuisé par l'administration infame de Flemming et par la prodigalité d'Auguste; l'électorat lui paya en outre six cent mille écus par mois; et cependant les Saxons le trouvèrent plus équitable envers eux que leur propre souverain et leur noblesse <sup>2</sup>.

Le séjour en Saxe avait porté l'armée suédoise à trente quatre mille hommes, mais ce n'étaient plus de vieux soldats aguerris; c'étaient de jeunes paysans rassemblés en Suède, ou de mauvais sujets enrôlés à la hâte.

Au mois de septembre, Charles se mit en

<sup>1</sup> Weisse, *Histoire de la Saxe électorale*, tom. V, pag. 384, indique les ouvrages où l'on peut trouver les notions les plus exactes sur cette histoire.

<sup>2</sup> Flemming avait l'impudence de demander au roi, que dans la répartition des tailles, il voulût faire attention que la noblesse et toutes les autres personnes exemptes, ne fussent point chargées de cet impôt. Le roi répondit très-judicieusement qu'il voulait bien qu'elles restassent toutes exemptes, si de rien elles pouvaient faire de l'argent.

marche contre Pierre; il demeura quelque temps près de Pose avant de décider s'il irait en Livonie ou directement à Moscou. Pierre venait d'occuper et de coloniser toute l'Istrie, de ravager l'Esthonie, la Courlande et la Pologne; et Lœwenhaupt, le général le plus distingué de Charles, ne défendait qu'avec beaucoup de peine la Livonie contre les Russes. Tout le monde s'attendait à voir Charles chasser d'abord l'ennemi des provinces de la mer Baltique, et pénétrer ensuite, renforcé par Stanislas et ses Polonais, plus avant en Russie. Son caractère violent en disposa autrement.

Mazeppa, chef des Cosaques, berça le roi de Suède de l'espoir qu'il s'unirait à lui avec tout son peuple, s'il s'avancait par la Pologne en Ukraine, et de là directement à Moscou. Charles agréa cette proposition qui flattait ses idées, sans examiner les ressources de Mazeppa; et il se mit en marche malgré l'hiver, depuis le mois de février jusqu'au 17 mai 1708. L'armée suédoise gagna la Lithuanie et s'arrêta quelque temps près de la Bérésina. En continuant sa marche, tout le succès dépendait de sa jonction avec Lœwenhaupt qui amenait de la Livonie des chevaux, des vivres, des munitions, des renforts, et toute l'armée qu'il y avait commandée.



Charles aurait dû alors se diriger vers Smolensk, ou attendre Lœwenhaupt à l'endroit fixé pour leur réunion, ou s'avancer à petites journées. Il ne fit rien de tout cela ; au lieu d'aller à Smolensk, il prit une route tout opposée pour se rendre en Ukraine, et, au lieu d'attendre Lœwenhaupt, il fit des marches forcées, du 15 au 25 septembre : aussi ce général, poursuivi par toute l'armée russe, ne put atteindre le roi de Suède, et, attaqué par quarante mille Russes, il livra le 28 et le 29 septembre 1708 une bataille mémorable entre Lisna et Propoïsque, où il demeura maître du champ de bataille. Il rejoignit enfin son maître le 13 octobre avec ses troupes réduites à dix mille hommes, il s'était vu obligé de détruire son artillerie, ses bagages et ses provisions, pour conserver les chevaux, de se faire jour à travers un ennemi trois fois supérieur, et de traverser des déserts horribles, par des routes inconnues et non frayées. Les provisions que Lœwenhaupt avait amenées, et qui étaient indispensables aux Suédois, s'ils voulaient avancer, étaient aussi perdues. Mazeppa venait d'être abandonné de ses soldats, et on avait manqué Staradub, le meilleur défilé en Ukraine.

L'opiniâtreté que Charles montra tant de fois, put seule exposer une si belle armée à une perte évidente. Des besoins de toute espèce, la faim, le manque de vêtements, le froid en 1709, (comme en 1740<sup>1</sup>), plus rigoureux qu'on ne l'avait jamais éprouvé en Europe, et les travaux pénibles exécutés dans un terrain gelé pour fortifier Pultava, coûtèrent la vie à des milliers de Suédois. Les attaques des Russes firent aussi périr beaucoup de monde.

Dès le mois d'avril il n'y avait plus de succès à espérer de tous les efforts de Charles et de son armée; au mois de mai tous les ouvrages faits par les Suédois étaient détruits; cependant Charles passa le mois de juin dans une inaction complète. Il donna enfin le 10 juillet une bataille dont l'issue était facile à prévoir. Il paraît que Rhenschoeld, fatigué d'un entêtement sans exemple<sup>2</sup>, que pourtant il avait favorisé d'a-

<sup>1</sup> Et comme en 1812.

<sup>2</sup> Charles XII fut capricieux, mais il ne fut point fou. Rùhs, *Geschichte von Schweden, Allgemeine Weltgeschichte (Histoire de Suède, dans l'Histoire universelle)*, vol. LXVI, p. 285, ou liv. XVIII, § 415, n'aurait donc pas dû raconter, sur la foi de Gyllenkroek, que Charles s'était proposé d'aller absolument en Asie, et qu'il avait cru y arriver sans beaucoup de peine. Adlerfeld raconte cette histoire d'une manière bien plus rai-

bord, négligea les dispositions qui auraient pu assurer le succès de la bataille. Piper et lui se rendirent aux Russes pour éviter les effets de la colère du roi. Toute l'armée suédoise fut détruite, et les dix-huit mille hommes qui, sous la conduite de Lœwenhaupt et Kreuz, échappèrent au carnage, capitulèrent avec précipitation. Charles seul se sauva par sa témérité; il passa le Bog avec deux mille hommes, parcourut du 14 juillet jusqu'au 1<sup>er</sup> août l'Ukraine, arriva à Bender, se mit sous la protection des Turcs, et voulut demeurer en Turquie, jusqu'à ce qu'il pût fondre sur la Russie à la tête d'une armée ottomane.

II. Tandis qu'à Bender Charles voulait régner sur la Suède et faire la loi au sultan; tandis qu'il renversait les grands visirs qui lui étaient opposés, et que ses ambassadeurs déterminaient les Turcs à déclarer la guerre à la Russie, ses ennemis n'étaient pas moins actifs. On renouvela d'abord au mois de juin 1709 le traité entre le Danemarck et la Suède. En-

\*

sonnable. Kolomark, dit-il, n'étant éloigné que de sept lieues de l'endroit où le pays des Tartares Nogais commence, le vieux Mazeppa, pour flatter le roi, s'approcha de lui à cheval, et s'écria, qu'ils n'étaient qu'à huit lieues de l'Asie. Le roi lui répondit en souriant: *Sed non conveniunt geographi*; et Mazeppa demeura confus.

suite Wurtemberg , Reventlau et Flemming , favoris du premier roi de Prusse, du roi de Danemarck et de l'électeur Auguste, délibérèrent comment la Prusse pourrait prendre part au démembrement de la Suède. Auguste enfin se dirigea sur la Pologne à la tête de quinze mille Saxons. Il se mit en marche le 8 août. Le manifeste d'après lequel il reprit le titre de roi, et rompit la paix d'Alt-Ranstadt, ne parut que le 18 du même mois; mais avec son armée brillante d'or, d'argent et de soie, à laquelle se joignait une garde à cheval composée de comtes, vicomtes et marquis français, écossais, italiens, un corps de satellites et de gardes du corps du même rang<sup>1</sup>; il n'osa point attaquer les neuf mille Suédois en souquenilles que Crassau amenait de la Pologne en Poméranie, et auxquels Stanislas se joignit plus tard, avec huit mille Polonais demeurés fidèles à son parti.

<sup>1</sup> Le roi était lui-même capitaine de cette garde à cheval; un italien en était lieutenant-capitaine. L'uniforme était excessivement riche et galonné. Cette garde se composait de quatre brigades dont chacune comprenait soixante cavaliers. Il fallait à chacun deux ou trois chevaux et un palefrenier; plusieurs avaient six chevaux, un cuisinier et un valet de chambre; plus ils en avaient, plus ils étaient considérés. Les soixante satellites à cheval, commandés par Flemming, étaient équipés de même, ainsi que les gardes du corps.

Les Danois ayant envahi Schonen, au mois d'octobre, furent totalement battus en Allemagne. Les garants du traité de Travendahl désirèrent conserver la paix. L'empereur, les Pays-Bas et l'Angleterre, pour réprimer la guerre au nord de l'Allemagne, et pour avoir la faculté d'agir avec plus d'énergie sur le Rhin, contre les Français, offrirent aux Suédois, dans la convention de La Haye, au 20 mars 1710, de défendre leurs pays allemands, s'ils consentaient à ne point porter le théâtre de la guerre dans l'Empire, ni sur le territoire de l'Allemagne. La régence suédoise accepta cette proposition, mais Charles la rejeta avec le plus grand mépris; cependant la paix ne fut point troublée pendant quelque temps.

Charles, de Bender qu'il occupait toujours, ne cessait d'exciter le sultan à combattre la Russie. Il vit enfin ses désirs réalisés, et il parvint au mois de mai 1710, à faire nommer visir Achmet Kupergli qui lui était entièrement dévoué. Achmet ne put se soutenir; et néanmoins la guerre fut déclarée au mois de novembre. Charles XII perdit par sa faute tous les avantages qu'il s'en était promis. Le nouveau visir Mehemet Battadschi, déjà ennemi des Suédois, s'irrita encore plus des bravades de Char-

les et de son refus de lui rendre une visite dans son camp. Il négligea à dessein de profiter des avantages de la campagne.

Pierre comptant sur son ami Cantemir, hospodar de la Valachie, s'était hasardé, comme Charles XII, d'après les promesses de Mazepa, dans des contrées où les vivres lui manquaient. Il voulut ensuite réparer sa faute en se dirigeant du Niester vers le Pruth, mais à peine en touche-t-il les bords qu'il se voit cerné de tous côtés. Le 10 juillet 1711, les Russes prirent le parti désespéré de brûler, dans les retranchements bloqués par l'ennemi et enfermés par le Pruth, tous les chariots et tous les bagages; l'armée resta sans vivres, les chevaux se nourrirent de feuillages et d'écorces, et les soldats, pour se défendre de l'ennemi, élevèrent autour d'eux un rempart des cadavres de leurs frères. Charles, ayant appris la position des Russes, comptait le lendemain apprendre à chaque instant que leur armée était entièrement détruite ou faite prisonnière, quand on lui annonça que le visir n'avait pas seulement signé la paix, mais livré passage à toute l'armée russe<sup>1</sup>. La violence de l'envoyé suédois Poniatowski,

<sup>1</sup> Pierre I<sup>er</sup> attribue, comme on sait, dans un manifeste, à Catherine, qu'il avait déjà déclarée alors son épouse et qu'il

qui s'opposa au visir et voulait même lui donner des ordres, hâta sans doute le traité, et le roi de Suède, accourant enfin lui-même, arriva deux jours trop tard. Dès ce moment Charles XII rompit ouvertement avec les Turcs et leur livra à Bender une bataille rangée. De là il se retira à Demirtasch et ensuite à Demotique, où il demeura huit mois en proie à sa mauvaise humeur.

Sur ces entrefaites, le Hanovre s'associa en secret à ses ennemis ; une armée de Russes, de Polonais et de Saxons entra dans la Poméranie suédoise, en occupa une partie, et se disposa à assiéger Stralsund. Stettin fut bloqué, Wismar assiégé par les Danois, qui pénétrèrent au nombre de douze mille, au mois de juillet 1712, dans les duchés de Brême et de Voerden, alors à la Suède<sup>1</sup>.

La nation suédoise épuisée, donna une nomma ensuite impératrice, la plus grande part de ce changement. Il est certain qu'elle l'avait pris à cœur et qu'elle avait même sacrifié tous ses bijoux.

<sup>1</sup> Il est vrai que cela ne pouvait pas se faire sans la connivence du Hanovre. Cet État ayant prêté cent mille écus au Danemarck, en avait reçu, comme possesseur d'Oldenbourg et de Delmenhorst, ce dernier comté en otage, mais sous la condition expresse que le Danemarck occuperait Brême et Voerden, les donnerait au Hanovre et reprendrait Delmenhorst en échange. Le Hanovre laissa donc passer les Danois, contre tout droit des gens, par le territoire de Lauenbourg.

preuve de son énergie en équipant une armée de vingt-quatre mille hommes, que le général Stenbock conduisit le 14 septembre à Stralsund. Stenbock attaqua malheureusement les Danois, au lieu de tourner ses armes contre les Russés et les Saxons. Il n'échappa que par une marche hardie aux armées qu'il laissa derrière lui, et battit ensuite, au milieu du mois de décembre, les Danois près de Gadebusch; mais il souilla sa victoire par la barbarie qu'il eut de mettre le feu à Altona<sup>1</sup>. Dès-lors la fortune lui tourna le dos; serré par les Russes et les Danois, il s'avança dans le Holstein, sans avoir formé aucun plan: une intrigue de Goerz, ministre de Holstein-Gottorp, depuis si célèbre, lui favorisa l'entrée de la forteresse de Tœnningue; mais le 19 mai 1713 il se vit forcé de se rendre avec toutes ses troupes.

<sup>1</sup> On dit ordinairement que ce fut par représailles que les Danois avaient bombardé Stade, mais Stenbock même n'en dit pas un mot. Voici comment il s'exprime là-dessus dans sa lettre (Voyez Lamberty, t. VIII, p. 291) : « Les Russes ont entièrement dévasté la Poméranie; je vais donc brûler dans le Holstein autant de villes et de villages qu'ils en ont brûlé en Poméranie. »

Il est à remarquer que l'incendie des grandes villes est assez fréquent dans les guerres du nord, et l'on en conçoit facilement la raison. Comme on a besoin d'abri pendant l'hiver, dans ces climats affreux, c'est détruire son ennemi que de le laisser à la merci des éléments; les effrayants résultats de l'embrasement de Moscou en fournissent une preuve à jamais mémorable. (*Note du traducteur.*)



La puissance suédoise parut alors totalement anéantie. Les Danois occupèrent le Holstein-Gottorp; Brême et Voerden n'épargnèrent que Stralsund et les Iles. Par une nouvelle intrigue du comte de Goerz, des troupes neutres du Holstein-Gottorp et de la Prusse furent mises en garnison à Stettin et dans une grande partie de la Poméranie; mais le caractère de Frédéric-Guillaume, nouveau roi de Prusse, qui venait de prendre les rênes du gouvernement au mois de février 1713, la somme considérable<sup>1</sup> qu'il paya pour la neutralité de Stettin, les promesses secrètes, faites probablement par Goerz, ainsi que tout l'état des choses, laissèrent peu d'espoir que cette partie de la Poméranie revînt jamais aux Suédois.

La nouvelle que tous ses États allemands étaient perdus, qu'un nouveau siège menaçait Stralsund, réveilla enfin Charles à Démotique

<sup>1</sup> Goerz avait, déjà peu auparavant, obtenu des alliés, que Stettin et Wismar fussent reconnus neutres, en cas que la ville de Stettin fût occupée par des troupes de Prusse et du Holstein-Gottorp; mais le commandant suédois, Meyerfeld, ne voulut pas en entendre parler.

La forteresse fut assiégée, mais Goerz gagna Menzikoff, le favori avide de Pierre I<sup>er</sup>, par quatre cent mille écus que la Prusse paya, pour qu'après la prise de la ville, il ne la remit ni aux Russes, ni aux Saxons, mais aux troupes neutres de Prusse et du Holstein-Gottorp.

et il partit subitement avec une folle précipitation pour la Suède. Il avait en Turquie aussi peu de crédit que son royaume avait d'importance en Europe<sup>1</sup>. Un négociant anglais lui fournit par générosité de l'argent pour son voyage, qu'il fit à cheval depuis les frontières de la Valachie jusqu'à Stralsund, du 23 octobre au 11 novembre 1714. Aussitôt qu'il y fut arrivé, le rusé comte de Gøerz<sup>2</sup> gagna sa confiance et joua alors, dans les affaires de l'Europe, le même rôle que dans le Holstein-Gottorp lorsqu'il entraîna le duc et le pays dans la même ruine<sup>3</sup>.

L'occupation de Stettin par les Prussiens fut la première difficulté que le roi de Suède rencontra à Stralsund ; et Gøerz essaya en vain

<sup>1</sup> On a évalué que la guerre de Charles XII, dans l'année 1709, avait déjà coûté à la Suède, peu peuplée, environ quatre cent mille hommes. L'an 1714 tous les impôts furent doublés, les soldats et les matelots levés de force, et les bourgeois contraints de donner leur argenterie à titre de prêt.

<sup>2</sup> Leur connaissance date déjà de l'an 1707, où Gøerz et Marlborough furent en Saxe près de Charles ; Gøerz étant alors plus consulté et même plus employé que Piper, ne vivait pas en très-bonne intelligence avec lui.

<sup>3</sup> Wedderkopp y domina avant Gøerz, dont il était exactement le pendant. Gøerz le renversa par une série de cabales et d'injustices honteuses ; prodigua l'argent de son maître à ses créatures ; tint Charles en Turquie par Fabrice dans ses filets, et fit perdre à son maître, le neveu de Charles, le Holstein et la Suède.

ses artifices à Berlin pour rentrer en possession de la ville. Il y perdit son argent et ses peines <sup>1</sup>. Le roi de Prusse, pénétrant les projets de Charles, s'associa l'année suivante aux ennemis de la Suède, désarma les soldats du Holstein-Gottorp, qui étaient en garnison à Stettin avec les Prussiens, les fit prisonniers de guerre, et marcha, au mois de juillet 1715, à la tête de vingt mille hommes, sur Stralsund, où il trouva l'armée danoise, tandis que Charles n'avait pu amener pour la défendre que quinze mille Suédois.

C'est à tort qu'on accuse Charles XII de n'avoir voulu se prêter à aucun accommodement <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Il s'en tira très-mal. Sachant que Gumbkow, dont l'avidité était sans bornes, dirigeait entièrement Frédéric-Guillaume, il lui prêta quatre mille écus; celui-ci néanmoins lui fit dire sèchement, lorsqu'il vint l'an 1714 à Berlin, de s'en aller sans délai. Il demanda alors son argent, qu'on ne lui rendit pas. Le roi lui envoya son secrétaire, et lui fit signifier de quitter sous dix heures la résidence, et en vingt-quatre la Prusse, puisqu'il ne faisait (*ipsa verba*) que brouiller ses ministres. Les autres pièces justificatives se trouvent dans *Lamberty*, t. VIII, pag. 876 et suiv.

<sup>2</sup> Flassan (*Histoire de la diplomatie française*) donne des notions sur sa liaison avec Louis XIV et Colbert-Croissy (le frère du ministre Torcy), sur son voyage à Berlin et à Stralsund. Le rapport du baron de Lottum prouve que Charles commençait à fléchir. (Voyez *Schløzer Staatsanzeigen, Annonces politiques.*, page 468, dans la *Correspondance de Lamberty; Nordberg, Vie de Charles XII*, tom. III, pag. 197. *Büsching, Magasin*, t. XX, page 232 et suiv.)

Le roi d'Angleterre Georges I<sup>er</sup>, qui monta sur le trône à l'époque où Charles quittait Démotique, accéda aussi au mois de juillet à ce traité inique, mais seulement en qualité d'électeur de Hanovre, et il envoya un petit nombre de troupes se joindre aux Danois devant Wismar. Le prix de la paix était Brème, Voerden et le pays de Hadeln que les Suédois avaient occupés jusqu'alors, comme troupes de cercle, par ordre de l'Empereur<sup>1</sup>.

Le Hanovre d'ailleurs ne déclara la guerre qu'au mois d'octobre, lorsqu'on ouvrit les tranchées devant Stralsund. Charles défendit cette ville avec beaucoup de valeur et de persévérance, mais il n'en tira d'autre fruit que la perte du reste de ses braves Suédois. Il fut obligé d'abandonner la ville, le 10 décembre 1715, sous le feu de l'ennemi, et le général Duckert capitula aussitôt après son départ.

Au mois d'avril 1716, Wismar fut pris par les Danois, et la Suède vit toutes ses possessions perdues en deçà de la mer Baltique. Depuis

<sup>1</sup> Dans les conditions manifestes, on ne lui en donna que six cent mille écus, et deux cent soixante-dix-sept mille d'impôts restants; mais en secret (voyez Bassewitz, *Éclaircissements*; dans Büsching *Magasin*, tom. ix, p. 327) le ministre de la Grande-Bretagne et celui de Hanovre lui garantirent la possession de la partie de Sleswick, enlevée au duc de Holstein-Gottorp.

ce moment Gœrz commença ses opérations de finance en Suède; plus tard il se lia avec Albéroni, qui jouait en Espagne le même rôle que lui en Suède. Tous les deux voulurent réformer les gouvernements de France et d'Angleterre par la violence, et constituer l'Europe selon leur manière de voir. Les Anglais découvrirent assez tôt la liaison qui existait entre le ministre suédois et l'espagnol. Gœrz, arrêté au mois de février 1717, en Hollande, où il s'était rendu pour conduire l'intrigue de plus près, demeura prisonnier jusqu'au mois de juillet.

Cependant il était parvenu à rapprocher Pierre I<sup>er</sup> et Charles XII, et à éloigner pendant quelque temps la guerre des Russes contre la Suède<sup>1</sup>. Mais, tandis que Gœrz et Albéroni rendaient Pierre favorable à leurs projets<sup>2</sup>, et qu'ils le décidaient enfin à entrer formellement en négociation, Charles fit des expéditions réitérées en Norvège; il y perdit, en se retirant du pays, un grand nombre de

<sup>1</sup> Gœrz, rendu à la liberté, quitta d'abord la Hollande pour se retirer dans une terre qu'il avait à huit lieues de Berlin, et négocia en apparence avec la Prusse; il se tourna ensuite tout de bon vers Flemming en Saxe, alla de là à Saint-Pétersbourg, et ce ne fut qu'alors qu'il se lia étroitement avec Albéroni.

<sup>2</sup> *Coxe memoirs*, tom. II, chap. XXIX.

soldats près de Friedrichshall, qui n'était défendu cependant que par la milice; ce qui lui suggéra l'idée de s'emparer de ce passage pendant l'hiver. Il poursuivit le siège des différents forts séparés, pendant le froid le plus violent, avec son activité ordinaire; et déjà la tranchée était ouverte devant la place<sup>1</sup> lorsqu'il fut tué d'un coup de fusil, le 11 décembre 1718, à neuf heures du soir. On croit généralement que le coup partit de la main d'un de ses propres officiers. Un d'eux, nommé Siggert, s'accusait même, en 1722, dans un accès de folie, d'être son meurtrier. Cependant le fait est resté douteux jusqu'aujourd'hui<sup>2</sup>. Ce qui est certain, c'est que Goerz fut arrêté immédiatement après

<sup>1</sup> Friedrichshall n'était pas très-fortifié. Tout à côté s'élève sur les autres rochers qui s'avancent, Friedrich-Stein, autour de ce fort Stoore-Taarn, ou la haute tour, Oever Beerget ou Oberberg et Gùlden-Læwe-Schanze; à l'assaut de ces derniers retranchements, il avait planté lui-même l'échelle, et des deux cents grenadiers il fut le second qui escalada la muraille.

<sup>2</sup> Ce qu'il y a de plus nouveau là dessus se trouve dans Rùhs, qui, dans son *Histoire de Suède*, croit que Charles fut assassiné; il est étonnant qu'il n'ait pas considéré ce que Schløzer Briefwechsel (*Correspondance*, n<sup>o</sup>. 3, p. 144; n<sup>o</sup>. 4, p. 230; et ensuite dans les *Annonces politiques*, n<sup>o</sup>. 24, p. 454) avait cité du rapport du général suédois de Leutrum. Il est vrai que ce général était Hessois, et si le meurtre fut commis ce ne fut qu'à l'instigation du parti qui nomma ensuite le Landgrave roi de Suède.

la mort de Charles et qu'il périt victime d'un jugement injuste <sup>1</sup>.

Les Suédois, ayant déjà pris leurs mesures avant la mort du roi, proclamèrent une constitution qui ôta au roi tout pouvoir, et, pour être en état de la maintenir, ils exclurent de la succession le duc de Holstein-Gottorp, fils de la sœur aînée de Charles. Sa sœur cadette, unie au landgrave de Hesse-Cassel, souscrivit à toutes les conditions et reconnut publiquement que c'était l'élection, et non son droit de naissance, qui l'avait fait monter sur le trône <sup>2</sup>.

Le résultat le plus funeste de ces nouvelles dispositions fut de rompre tout d'un coup, en haine de Gœrz <sup>3</sup>, les négociations ouvertes avec Pierre, car on craignait que ce prince ne protégât le duc de Holstein-Gottorp, que le con-

<sup>1</sup> Quant à l'arrestation de Gœrz, nous avons le rapport d'un témoin oculaire dans Schlœzer, *Correspondance*, n<sup>o</sup>. 4, p. 235.

<sup>2</sup> Les vingt-quatre conseillers de l'Empire gouvernaient dans le fond, et on ne disputait que pour savoir si la famille et le parti de Horn qu'on appelait *Bonnets*, ou si les familles de Gyllenborg et Tessin, nommés *Chapeaux*, devaient régner. Les derniers remportèrent la victoire l'an 1738. La malheureuse guerre contre la Russie en 1741, jusqu'au mois d'août 1743, et depuis, des combats perpétuels en furent la suite.

<sup>3</sup> Gœrz fut exécuté le 13 mars 1719; il avait mérité, comme Bassewitz le remarque avec raison, ce sort en Holstein, et non en Suède. Ribbing, le président de la justice criminelle mérita, par sa conduite dans cette circonstance, une place auprès de Jefferson et de Fouquier-Tainville

seil de l'Empire venait de priver de ses droits, et on ruina ainsi entièrement la Suède. Pierre entra souvent, les deux années suivantes, dans ce pays, fit des ravages extraordinaires, détruisit même les mines et leur exploitation <sup>1</sup>, et il fallut enfin accepter la paix à des conditions bien plus désavantageuses que celles qu'on aurait pu obtenir auparavant.

III. Une des suites les plus importantes de la guerre du Nord, fut que la Russie passa de l'état de puissance asiatique à celui de puissance européenne; qu'elle fonda une nouvelle capitale, nommée Saint - Pétersbourg; qu'elle employa des milliers de Suédois prisonniers à la civilisation de ses sujets; qu'elle organisa, dans le cours de la guerre, des troupes qui se composaient d'excellents officiers, pris à l'Europe entière, surtout aux débris de l'armée suédoise, et de soldats sortis de cette nation, conservant leur énergie; enfin que l'armée russe se recruta toujours depuis des

<sup>1</sup> A la descente près de Nikœping, outre le grand nombre de moulins et de châteaux brûlés, quatre forges, deux mines de cuivre furent entièrement encombrées; treize cent soixante villages et vingt villes devinrent la proie des flammes. Parmi les forges, il y en avait une que les Suédois voulaient racheter trois cent mille écus; d'ailleurs des bois entiers furent mis en cendres; on tua plus de dix mille bœufs, et l'on jeta dans le fleuve quatre vingt mille lingots de fer.



aventuriers les plus habiles et les plus intelligents de l'Europe.

On peut regarder comme la conséquence la plus immédiate de ces débats le changement de la constitution suédoise, source de troubles éternels, qui mirent le royaume, après une nouvelle guerre malheureuse contre la Russie (de 1741 à 1743), dans des rapports honteux avec ce puissant État, et qui amenèrent l'an 1772 une nouvelle révolution.

Les changements produits par les traités de paix sont plus faciles à démontrer que ce que nous venons d'exposer. Le premier traité avec le Hanovre fut conclu par la médiation des ministres anglais et français<sup>1</sup>. Le 20 novembre 1719, la Suède céda Brême, Voerden, et le droit d'hypothèque au Hanovre, qui paya un million d'écus, dans l'espace de trois mois, aux Suédois entièrement dénués de ressources<sup>2</sup>. Elle conserva le droit de siéger et de voter à la diète, pour prix de la Poméranie qu'elle avait cédée à la Prusse; cette dernière

<sup>1</sup> Campredon et Carteret.

<sup>2</sup> Ils conclurent ensuite, le 21 janvier 1720, un traité offensif par lequel la dignité royale d'Angleterre et de Suède fut surtout garantie. Toutes deux craignaient Pierre; l'une appréhendait qu'il ne secondât le Prétendant, et l'autre qu'il ne soutint le Holstein-Gottorp.

s'engagea à ne point établir de douanes sur la Peene et à payer, l'année même, trois millions d'écus. Carteret et Campredon, cherchant à faire la paix avec le Danemarck et le Hanovre, lui sacrifièrent le duc de Holstein-Gottorp. La Suède ne fit point mention du neveu dépouillé de la reine. L'Angleterre et la France assurèrent au Danemarck, par le traité signé au mois de juin et de juillet 1720, la possession de Sleswick enlevé au duc. Le Danemarck rendit à la Suède la ville et la forteresse de Stralsund, l'île de Rügen, toute la Poméranie jusqu'à la Peene, le fort de Marstrand, Wismar<sup>1</sup>, et lui donna six cent mille écus. La Suède à son tour renonça à toute liaison avec le duc de Holstein-Gottorp, ainsi qu'à la délivrance de Sundzoll.

La Suède ne continua la guerre contre la Russie que pendant deux ans, et, dans cet intervalle, elle fut ravagée d'une manière affreuse dans son intérieur et sur ses côtes, jusqu'à ce qu'elle conclût, le 10 septembre, à Nystadt, une paix plus désavantageuse qu'elle ne l'aurait été immédiatement après la mort de Charles XII. La Livonie, l'Esthonie, l'Ingrie, une partie de la Carélie et du fief de Wybourg,

<sup>1</sup> La ville de Wismar ne fut cédée que sous la condition qu'elle ne serait plus fortifiée.

une partie de la Finlande, les îles de Dagoë, d'OEsel, de Moen furent cédées à la Russie, qui ne donna en échange que le faible reste de la Carélie, et l'autre partie de la Finlande paya deux millions d'écus<sup>1</sup>, et abandonna le duc de Holstein-Gottorp<sup>2</sup>.

---

### CHAPITRE III.

I. Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup>. — II. Albéroni. — III. Le Régent. — IV. Élisabeth d'Espagne et Ripperda. — V. Le cardinal Fleury. — VI. L'empereur Charles VI.

I. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si une grandeur factice peut être avantageuse aux sujets et à des États entiers ; mais ce qui ne peut être contesté, c'est que Frédéric I<sup>er</sup>, Frédéric-Guillaume et Frédéric II surent donner cette grandeur factice à leur royaume. Le premier, en prenant le titre de roi, fonda plusieurs institutions que ses successeurs, malgré leur économie, ne purent entièrement anéan-

<sup>1</sup> La Russie accorda d'exporter tous les ans des blés jusqu'à la valeur de cinquante mille roubles sans qu'on payât la douane.

<sup>2</sup> Elle ne l'exprima pas positivement, mais elle dit qu'elle renonçait à toute intervention dans les affaires intérieures de la Suède.

tir; le second organisa le trésor et l'armée, et le troisième en usa d'après les circonstances. Frédéric-Guillaume, étant parvenu au trône, réforma toutes les dispositions onéreuses et mit sa maison sur un pied moins élevé que celui de la maison d'un simple citoyen. Il avait la parfaite conviction que l'État devait être gouverné comme le ménage d'un particulier, tantôt dirigé par les soins d'un bon père de famille, tantôt par les ordres d'un maître sévère. Il prit cette maxime pour règle de son règne. Comme ses sujets ne blamèrent point cette conduite, et qu'on ne s'éleva jamais contre son gouvernement, on l'a souvent accusé de cruauté et de despotisme<sup>1</sup>. En père de famille sévère et prévoyant, il s'attachait surtout à mettre l'ordre dans les finances. Les revenus de l'État consistaient, ou en domaines, ou en contributions indirectes, et on les administrait de manière qu'il pouvait voir à tout instant le produit net des recettes et des dépen-

<sup>1</sup> Frédéric I<sup>er</sup>, d'ailleurs indulgent, usa de la même manière de son crédit domestique. Un de ses favoris, alchimiste, surnommé le comte Cajetano, l'avait trompé; il le fit pendre sans grandes formalités dans un habit de papier doré, à une potence revêtue également de papier doré. Un seul éprouva ce sort; mais qu'on lise dans Pœllnitz t. II, pag. 98 et suiv., comment Frédéric-Guillaume traitait la cour quand elle lui donnait quelque sujet de mécontentement.

ses. Il mit régulièrement, presque tous les ans, un million d'écus en réserve ; mais il laissa cet argent oisif, parce que, malgré son économie, il ignorait les spéculations mercantiles. Il était très-sévère pour le soldat et pour les affaires d'intérêt<sup>1</sup> ; du reste bon, malgré son caractère violent, et pieux jusqu'à l'excès.

Il éleva une capitale sur un terrain marécageux, et organisa une excellente armée, aidé des conseils du prince Léopold d'Anhalt, l'un des meilleurs élèves du prince Eugène ; mais la manière dont il fonda la ville, lui fut reprochée comme la plus grande injustice, par le digne prévôt Rolof, pendant sa maladie, l'année qui précéda sa mort<sup>2</sup>. La discipline de l'ar-

<sup>1</sup> On prétendait que Hesse, receveur des douanes en Prusse, avait dérobé quatre mille écus des deniers (il se trouva ensuite qu'il était innocent) ; un tel délit demandait, d'après les lois, quatre années de prison dans une forteresse. Le roi donna le rescrit suivant : « Celui qui a volé dix écus doit être pendu, Hesse m'en a volé quatre mille, il le mérite donc a plus forte raison. »

<sup>2</sup> Nous n'empruntons qu'une seule histoire authentique à Büsching, Beiträge zur Lebensgeschichte denkwürdiger Personen (*Pièces relatives aux biographies des hommes remarquables*), Halle, 1783, t. 1<sup>er</sup>, page 321, et suiv.

Le colonel Derschau et le bourgmestre Koch dirigent la construction, ils désignent les personnes qui doivent faire bâtir ; le roi signe, et tout le monde est tenu à l'obéissance, sans obtenir les moindres dédommagements ; voilà comme le ministre, M. de Marschal, s'exprime un jour nettement ; le lendemain il paraît une liste des parents du ministre, et parmi eux son beau-frère ;

mée, confiée à Léopold, prenait le caractère cruel de son chef. L'enrôlement était injuste et immoral; on recherchait avec affectation des hommes d'une taille extraordinaire. Cette prodigalité faisait un contraste frappant avec la parcimonie du roi <sup>1</sup>.

Ce fut bien Frédéric-Guillaume qui institua le système de cantons, d'après lequel chaque régiment avait son cercle, qui lui fournissait en temps de paix trente hommes, et cent en

huit membres de sa famille reçurent l'ordre de faire remplir un grand et profond marais dans la Friedrichsstrasse ( rue de Frédéric), et d'y élever des bâtiments. Il y avait parmi ces personnes M. de Nüssler, assesseur du tribunal, qui avait rendu bien des services et qui n'avait pas encore d'appointements; le riche chancelier de Ludwig, à Halle, en était le beau-père. M. de Nüssler ayant prié le colonel Derschau de l'épargner, celui-ci lui offrit de décider le roi à obliger son beau-frère de lui avancer l'argent. M. de Nüssler s'en défendit et adressa une requête au roi, qui lui répondit qu'il avait à bâtir une maison à la place indiquée, sans faire les moindres objections, s'il ne voulait encourir la disgrâce de sa majesté royale. La maison coûta douze mille écus, et n'en valait pas deux mille.

<sup>1</sup> C'est ce qu'on remarque surtout dans la garde surnommée la *Parade de Potsdam*, régiment qui se composait de trois bataillons, dont chacun était de cinq cents hommes, deux bataillons étaient à Potsdam, le troisième à Brandebourg. Six à huit cents hommes n'étaient point rangés. Le roi donna une fois quarante-trois mille florins pour quarante-trois hommes de cette garde, et une autre fois cinq mille pour un seul. Ce même homme se fit voir comme géant en France et en Angleterre, et ne fut que dans le quatrième rang après le chef de file.

temps de guerre. Ce système, de mettre l'armée au complet de soixante-douze mille hommes, ne fut institué que l'an 1733, et la taille des hommes exigés par Frédéric-Guillaume pour les régiments en campagne, rendit l'enrôlement indispensable hors du pays <sup>1</sup>. L'activité infatigable du roi, son érudition en théologie, et le soin qu'il portait à l'Église, aux intérêts ecclésiastiques et aux sermons, contrastaient singulièrement avec sa façon d'agir ordinaire, avec le ton de sa société <sup>2</sup>, qu'on appelait la *tabagie de Potsdam*, et avec les manières peu

<sup>1</sup> Tous les premiers rangs de l'armée prussienne devaient être composés d'hommes qui eussent quelques pouces au-delà de six pieds. Il y avait plusieurs régiments qui ne recevaient que des hommes de cinq pieds huit pouces. On a compté qu'un homme de cinq pieds dix pouces coûtait à Frédéric-Guillaume sept cents écus, un homme de six pieds, mille, ainsi en progression de chaque pouce. On a évalué que plus de douze millions sont passés à l'étranger, pendant son règne, pour payer les enrôlements.

<sup>2</sup> Voltaire n'en avait déjà pas fait un portrait trop avantageux ; on aurait donc bien pu se dispenser d'imprimer les mémoires de sa fille. C'était plutôt son naturel que le manque d'éducation qui lui donna le goût exclusif pour le militaire.

On lit dans Poëlnitz, *Mémoires pour servir à l'histoire des quatre derniers souverains de la maison de Brandebourg* 1791, Berlin, t. 1<sup>er</sup>, page 218 : La reine, amie de Leibnitz, et de toute instruction soignée, portait sa complaisance pour son fils jusqu'à assister quelquefois aux exercices qu'il faisait faire à ses cadets, mais comme elle désirait beaucoup lui faire perdre le goût exclusif qu'il montrait pour les armes, et lui en inspirer pour la politesse et pour les lettres, elle lui faisait lire en sa présence des livres propres à former l'esprit, etc. ; mais le prince

gracieuses qu'il prenait, même avec sa femme et ses enfants.

Frédéric-Guillaume, devenu maître de la Poméranie, se garda bien de s'engager dans une guerre; il demeura l'ami constant de l'empereur, tant par le profond respect qu'il lui portait que par l'influence que Seckendorf, envoyé impérial à Berlin, avait toujours conservée sur ce prince, en lui faisant venir des États de l'Empire des hommes d'une taille énorme<sup>1</sup>. Il ne se servit de ses troupes constamment exercées, qu'une seule fois, en

s'acquittait de tout cela d'une manière à faire voir que ce qu'il en faisait, était plutôt par obéissance que par goût.

<sup>1</sup> Un journal du temps nous fait voir combien on craignait peu de dire en public que le roi se laissait facilement gagner par des hommes d'une grande taille. Le duc de Mecklenbourg s'était engagé dans une telle controverse avec ses États et ses parents, que l'Empire fut obligé d'intervenir par les armes, de déférer le gouvernement à Chrétien-Louis, frère puîné du duc, et de faire entrer dans le pays des troupes de Hanovre et de Prusse.

Les États jugèrent à propos de demander des soldats à des princes moins puissants, pour que l'occupation ne se changeât pas en possession. Le Hanovre retira aussitôt ses troupes, et on dit de la Prusse, dans le journal de Francfort de 1735, « que les États et l'administration de Mecklenbourg avaient prié sa majesté de retirer ses troupes du pays, qu'autrement les troupes de Schwarzbourg, que son altesse l'administrateur et les États avaient reçues, ne pourraient ni subsister ni être bien payées. » Il est dit en même temps que l'administrateur et les États firent présent au roi de Prusse de six beaux hommes qui avaient coûté beaucoup d'argent.



1735, près du Rhin, pour ne point donner de subsides ; car, comme État de l'Empire, il ne payait pas même les mois romains à la guerre de l'Empire<sup>1</sup>.

II. L'étrange caractère du roi d'Espagne le rendit toujours dépendant des personnes qui l'entouraient, et son tempérament l'attacha tellement à ses épouses, qu'il en fut inséparable, et qu'il partagea leurs penchants et leurs passions. Sa dernière femme était gouvernée par la princesse des Ursins, qui dirigea pendant des années entières les affaires de l'Europe, par l'influence qu'elle avait sur le roi et sur la reine. L'Espagne était alors le centre de toutes les négociations<sup>2</sup>. La princesse sut garder son ascendant sur le faible et mélancolique monarque, après la mort de sa première femme<sup>3</sup>, qui s'était concilié l'amour de toute la nation espagnole ; et le bruit courait même

<sup>1</sup> Lorsque son ministre lui rappela de payer les mois romains, il dit sèchement qu'il n'avait pas d'argent.

<sup>2</sup> Celui qui aime les anecdotes trouvera des notions sur la vie domestique du roi d'Espagne dans les *Mémoires de Noailles*, les *Mémoires de Saint-Simon*, tome II, page 140-170 ; *Louville*, t. I et II, ensuite avec les plus grands détails dans *Coxe memoirs*, et dans Lacretelle, *Histoire de France, dix-huitième siècle*. Celui qui ne serait pas satisfait, pourra consulter les quatre-vingt-dix premières pages des *Mémoires de Duclos*.

<sup>3</sup> Elle mourut le 14 février 1714.

que, malgré l'âge avancé de la princesse, Philippe V en ferait son épouse. Outre le ridicule<sup>1</sup> et l'impossibilité de cette idée, elle connaissait trop le tempérament du roi pour y songer. Elle lui chercha donc une femme qui lui devrait à elle seule le bonheur de se voir reine, et qui fût trop simple pour se mêler du gouvernement. Mais pour cette fois l'adroite française fut surpassée en ruse par Albéroni, prêtre italien, qui ensuite parvint à jouer en Espagne, pendant plusieurs années, le rôle que la princesse des Ursins avait rempli, et qui mit toute l'Europe en feu<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Son second mariage avait été conclu l'an 1675 ; on était alors à l'année 1714.

<sup>2</sup> Tous les Français, comme Saint-Simon, Ducloux, et même Voltaire, ne font qu'une caricature d'Albéroni, et ne le dépeignent que du côté le plus défavorable. Coxe, dans la moitié du second volume de ses mémoires, et Ortiz, dans le septième volume de son *Histoire d'Espagne*, sont trop prévenus en sa faveur. L'auteur des *Lives of the cardinal Alberoni, the duke of Ripperda and marquis of Pombal, etc.*, ne connaît pas assez l'histoire, mais il est cependant très-utile, puisqu'il a écrit d'après Coxe. Poggiali, *Memorie istoriche di Piacenza*, est une des sources principales, mais suspecte. Les pièces qu'Albéroni publia lui-même, d'abord à Gènes, ensuite à Rome, caractérisent le mieux sa vie publique. Les *Harrington papers* suivent le dédale des cabales du temps.

Comme nous n'avions pas les pièces imprimées d'Albéroni à notre disposition, nous en ferons plus bas des remarques d'après le manuscrit de la bibliothèque de MONSIEUR, manuscrit français, Hist. n° 657 (de la bibliothèque de Lamartinière), soixante-seize pages in-folio, remplies des deux côtés. Le ca-

Albéroni, avant de se lier avec la princesse, avait parcouru toutes les classes de la société; tantôt savant, tantôt maître-d'hôtel ou cuisinier, tantôt négociateur ou interprète, tantôt bouffon, il avait été employé dans des affaires importantes, et avait su se faire aimer sous toutes les formes. C'était l'homme qui semblait à la princesse le plus propre à l'aider dans le choix d'une reine, et il la décida adroitement pour la princesse de Parme Elisabeth Farnèse.

La princesse des Ursins reconnut enfin qu'elle s'était trompée dans son choix. Elle voulut empêcher les fiançailles dans le moment même qu'elles devaient se célébrer; il n'en était plus temps. Elle fut bannie d'une manière bien singulière, sans doute à l'instigation de la cour de France, dès la première entrevue qu'elle eut avec la reine, et avant que celle-ci eût vu son époux.

La nouvelle reine trouva d'ailleurs Albéroni à la cour d'Espagne comme chargé d'affaires de son oncle le duc de Parme, dont le ministre le marquis de Casali, à son départ, lui avait confié le soin. Albéroni né à

talogue de la bibliothèque ne nomme que la pièce la moins importante; les *lettres* connues du *cardinal Albéroni au cardinal Paulucci*; mais les pièces adjointes méritent bien plus d'attention.

Par̄me , envoyé en sa qualité , avait naturellement plus d'accès que tout autre près de la nouvelle reine, qui fit son entrée à Madrid la veille de Noël 1714 ; et il sut profiter de son crédit sans rechercher d'abord pour lui-même aucune charge importante. Il voulait, avant tout, assurer sa puissance, et être cardinal avant d'être ministre. Il se borna donc long - temps à jouer le rôle de confident du roi et de la reine. Grimaldi fut nommé secrétaire d'État, et le cardinal del Giudice premier ministre. Albéroni demeura modeste jusqu'à ce qu'il eût mis l'Angleterre dans ses intérêts , abusé la France , gagné le pape par le secours qu'il lui prêta contre les Turcs , et que le cardinal del Giudice lui avait refusé auparavant ; alors il jeta le masque<sup>1</sup>. Son crédit s'accrut lorsque la reine accoucha d'un prince à qui elle désirait procurer un duché ; la monarchie espagnole devant être l'héritage de ses deux beaux-fils , l'Italie

<sup>1</sup> Pour Albéroni , l'inventeur du drame , il en fut le héros , et reçut le prix de ses manœuvres consommées ; sans entrer d'abord dans le ministère , il jouit de la faveur entière de la reine , c'est-à-dire de tout le pouvoir royal , et se fit bien venir dans l'opinion publique , en la vengeant de ceux qui avaient été les fléaux de la nation. Le nouveau meneur était trop adroit pour caresser personne aux dépens du peuple épuisé , lorsqu'il se sentait au-dessus de toute cabale. *Mémoires de Louville* , tom. III , pag. 176.

seule pouvait lui offrir ce duché. L'oncle de la reine et son frère Antoine ne pouvaient plus compter sur des héritiers mâles, on pouvait donc négocier l'acquisition de Parme et de Plaisance.

Ces duchés parurent trop peu importants à Elisabeth. Le projet était trop simple pour Albéroni, qui avait l'idée de réformer l'Espagne et de changer la face de l'Europe<sup>1</sup>. Il essaya de gagner l'Angleterre pour un plan plus vaste, par un traité de commerce, et en refusant de reconnaître le Prétendant. Georges I<sup>er</sup>, effrayé par une descente de ce prince, et par l'expérience qu'il venait de faire que le parti des Stuarts était toujours grand en Angleterre, préféra l'alliance de la Hollande et de la France à celle qu'Albéroni lui proposait, puisqu'elle lui

<sup>1</sup> Duclos, *Mémoires secrets sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV*, tom. I<sup>er</sup>; Buisson 1791, pag. 339. Le plan d'Albéroni était, disait-il :

1<sup>o</sup> De sauver l'honneur du roi d'Espagne. — 2<sup>o</sup> De maintenir le repos de l'Italie. — 3<sup>o</sup> D'assurer aux fils de la reine d'Espagne les successions de Toscane et de Parme, et d'obtenir pour le roi d'Espagne Naples, la Sicile et les ports de Toscane. — 4<sup>o</sup> De diviser l'État de Mantoue, en donnant la ville et une partie du territoire aux Vénitiens, l'autre partie au duc de Guastalla. — 5<sup>o</sup> Le Milanais entier et le Montferrat à l'Empereur. — 6<sup>o</sup> La Sardaigne au roi Victor, pour le dédommager de la Sicile. — 7<sup>o</sup> De restituer le Commachio au pape. — 8<sup>o</sup> De partager les Pays-Bas catholiques entre la France et la Hollande.

assurait la couronne d'Angleterre, et donnait à la France la régence de l'Espagne. Aussitôt après<sup>1</sup> il fut conclu entre la France et l'Angleterre, à La Haye, une alliance qu'on nomma *la triple alliance*, lorsque les Pays-Bas eurent accédé à ce traité le 4 janvier 1717<sup>2</sup>. Une des conditions était de décider le duc de Savoie, ou, à l'extrémité, de le forcer à donner la Sicile à l'empereur en échange de la Sardaigne. Cette condition dut offenser le duc de Savoie, et Albéroni vit clairement que la France et les puissances maritimes ne s'intéresseraient point au plan qu'il méditait contre Charles VI. Il gagna donc le duc de Savoie par la promesse de lui céder une partie du Milanais, qu'il fallait d'abord prendre à l'empereur.

L'Espagne n'avait jamais fait de traité avec Charles; Albéroni commença de suite contre

<sup>1</sup> Au mois de juillet.

<sup>2</sup> Les époques sont prises dans Flassan, *Histoire de la diplomatie française*, deuxième édit., tom. IV, pag. 430, où il faut lire les détails. — Coxe, tom. II, à la fin du chap. 24, qui avait sous les yeux les papiers de légation des Anglais, indique ainsi les époques : Au mois de janvier l'Angleterre contracta la première alliance avec la France; au mois de février elle renouvela le traité avec les Pays-Bas; au mois de mai elle fit un traité défensif et offensif avec l'empereur, sous la clause extraordinaire qu'ils se garantissaient les possessions futures, qu'ils acquerraient d'un consentement mutuel. Flassan, t. IV, pag. 444, dit : « Le *Traité de la triple Alliance* fut en général « désapprouvé du public. »

lui les hostilités auxquelles il s'était préparé dès long-temps. Il prouva alors par le fait, à l'étonnement de tout le monde, que l'Espagne était en état de mettre sur pied une force imposante. Il équipa une armée et une flotte considérables, et l'arrestation du grand inquisiteur lors de son passage par Milan, lui fournit le prétexte de faire une descente en Sardaigne. La conquête de ce pays fut très-rapide. Albéroni se flatta de l'espoir d'occuper Naples aussi promptement, puisque le duc de Savoie s'entendait en secret avec lui, ne faisait point de grands préparatifs pour la défense de l'île, et que les Napolitains étaient fatigués du joug des Autrichiens. Une nouvelle expédition était partie pour la Sicile; Palerme et d'autres places étaient prises lorsque les Anglais, sans avoir déclaré la guerre, détruisirent la flotte près de Messine, et déjouèrent ainsi l'attaque sur Naples.

Ces revers irritèrent beaucoup le cardinal contre l'Angleterre, mais n'empêchèrent ni la reine Élisabeth ni Albéroni de former des projets extraordinaires et sans fin<sup>1</sup>. Une nouvelle

<sup>1</sup> Coxe, qui cherche partout ailleurs à justifier Albéroni, et qui cite en entier toutes les cabales, les négociations, les discours diplomatiques et artificieux de ce temps, doit être rectifié d'après les *Mémoires de Louville*, dans la mission remar-

flotte devait porter le Prétendant en Angleterre, et un parti considérable en France, attaché à l'Espagne, devait conspirer pour éloigner le Régent du gouvernement, qui devenait alors nécessairement le partage de Philippe, par la médiation d'un agent de la cour de Madrid.

Charles XII et Pierre I<sup>er</sup> étaient en négociations de paix dans l'île d'Aland, et ils venaient de signer les préliminaires. Ils devaient ensuite tous les deux, joints à l'Espagne, faire une descente dans les Iles Britanniques et en chasser Georges, pendant que l'Espagne poursuivrait la guerre en Italie<sup>1</sup>. Ces projets échouèrent, ou tous à la fois, ou séparément. Les puissances qui avaient conclu *la triple alliance* obtinrent d'abord, le 21 juin 1718, la paix

quable de ce dernier à Madrid. On y trouve l'instruction d'Albéroni et d'autres actes; il devait renverser Albéroni : celui-ci ne rendit donc par la suite que la pareille au Régent.

Flassan, tom. IV, p. 467, en rapportant les détails d'une seconde cabale, dit ensuite, page 469 : « L'instruction envoyée au duc de Saint-Aignan, ambassadeur français à Madrid, devait avoir été rédigée par le marquis de Louville, à qui un long séjour en Espagne, au sein de toutes les intrigues de la cour de Philippe V, avait appris l'art de perdre les hommes en place, les uns par les autres. Ce qui peut excuser le Régent, c'est que le cardinal Albéroni lui rendait bien la pareille par le prince de Cellamare. »

On voit bien qu'il faut plutôt admettre le contraire.

<sup>1</sup> San Philippe, *Mémoires*, tom. III, page 357.



honorable de Passarowitz, entre les Turcs et l'empereur. Celui-ci accéda le 2 août à l'alliance<sup>1</sup>, qu'on appela depuis la *quadruple alliance* en comptant sur l'association des Pays-Bas, qui ne s'effectua cependant qu'au mois de février de l'année suivante. Le duc de Savoie se vit obligé de se soumettre aux conditions prescrites, pour ne pas perdre la Sicile sans dédommagements. Une des conditions qu'on lui imposa, fut de donner la Sicile à l'empereur en échange de la Sardaigne. Il accéda au traité le 8 novembre 1718. L'espoir qu'on avait mis en Pierre I<sup>er</sup> et en Charles XII, s'évanouit à la mort de ce dernier, et lors de l'exécution de Goerz. Il en fut de même de la dernière espérance qu'on avait conçue de renverser, à l'aide des mécontents de France, le Régent et le système de ce royaume<sup>2</sup>; l'imprudence du prince de Cellamare<sup>3</sup>, qui dirigeait

<sup>1</sup> Stanhope et Dubois signèrent les articles préliminaires à Paris le 18 juillet; ils allèrent ensuite ensemble à Londres, où ils signèrent le traité, le 2 août, eux, et le baron de Pentenrieder, pour l'empereur.

<sup>2</sup> Les enfants naturels de Louis XIV, le cardinal de Polignac, les premières personnes de l'État en France, savaient que le Régent devait être arrêté la veille de Noël, et conduit en Espagne.

<sup>3</sup> Le meilleur portrait de lui se trouve dans les *Mémoires du maréchal duc de Richelieu*, que Flassan, tom. IV, page 475, a compilés..

toutes les affaires comme ambassadeur d'Espagne à Paris <sup>1</sup>, la trahison d'un certain Buvat, qui était aux gages du cardinal Dubois <sup>2</sup> et l'arrestation de l'abbé Porto-Carrero près de Poitiers <sup>3</sup>, en furent la véritable cause.

Les deux pièces contre l'ambassadeur d'Espagne tombèrent par l'arrestation de Porto-Carrero dans les mains du ministère anglais. Il fut arrêté, et les deux cours, alliées par le sang, se déclarèrent formellement la guerre environ un mois après la mort de Charles XII.

L'empereur et l'Angleterre venaient de publier le manifeste de guerre, au mois de décembre 1718, la France ne le publia qu'au mois de janvier 1719.

Le maréchal de Villars refusa le comman-

<sup>1</sup> Le prince de Cellamare était un proche parent du cardinal del Giudice, et jadis même ministre au cabinet de Madrid.

<sup>2</sup> Le roi Georges en donna la nouvelle au Régent, et au cardinal Dubois, son ministre et son confident; l'imprudent Cellamare employa d'ailleurs un grand nombre de copistes qu'il ne connaissait pas assez, entre autres Buvat, un des espions de Dubois, qui continua de travailler jusqu'à ce qu'il lui eût appris qu'il avait copié le plan de toute l'entreprise en cinquante chapitres, et que le neveu de l'ambassadeur don Vincente Porto-Carrero porterait cette copie à Madrid.

<sup>3</sup> On peut lire cette histoire dans Voltaire, *Siècle de Louis XV*, dans Lacretelle et Duclos, *Mémoires secrets*, tome I, pag. 411 et suiv., mais, d'après ce que nous avons dit plus haut, il faut réduire leurs anecdotes à leur juste valeur. Lacretelle, dans une note, tome I, page 237, a indiqué la même chose.

dement de l'armée destinée contre l'Espagne ; mais le maréchal de Berwick , malgré son titre de grand d'Espagne , se mit sans hésiter à la tête des troupes <sup>1</sup>. Il serait injuste de ne pas reconnaître ici le talent d'Albéroni , qui , seul , avait mis l'Espagne en état d'organiser une puissance respectable sur mer et sur terre <sup>2</sup>, et de soutenir une année entière la lutte contre les plus grands États de l'Europe , sans succès il est vrai , mais avec peu de pertes.

Pour gagner la reine d'Angleterre , on offrit encore dans ce moment aux Espagnols , les mêmes avantages qu'on leur avait proposés auparavant pour les amener à la *quadruple alliance*. Ces avantages étaient l'investiture éventuelle impériale de Parme , de Plaisance et de Toscane <sup>3</sup>, et la déshérence de ces duchés à un

<sup>1</sup> On prétend que le manifeste de la guerre fut rédigé par Fontenelle.

<sup>2</sup> Une flotte considérable et une armée de terre avaient été équipées et armées contre la Sicile ; la première fut presque entièrement détruite par les Anglais ; les troupes de terre battaient les Impériaux , bien qu'ils fussent en plus grand nombre. Le roi devait conduire lui-même une autre armée contre les Français. Au mois de mars 1719 on envoya encore une flotte nombreuse , six mille soldats de terre , des armes pour trente mille hommes , sous les ordres du duc d'Ormond , en Écosse , pour y conduire le Prétendant.

<sup>3</sup> La Toscane , comme fief de l'Empire , devait retomber à l'Empire , vu que le dernier duc de la famille des Médicis était mort sans laisser d'héritiers.

des fils d'Élisabeth et de Philippe. Tous ces États s'accordaient sur ce point, qu'il n'y avait pas de paix à espérer, tant qu'Albéroni serait au timon des affaires.

Les deux puissances principales, la France et l'Angleterre, ou plutôt le Régent, le duc d'Orléans et Georges I<sup>er</sup>, avaient été offensés personnellement par Albéroni; elles voulurent s'en venger. Ces deux États ne crurent pas manquer à leur dignité en convenant entre eux, qu'ils n'entendraient à aucune condition de paix avant l'éloignement d'Albéroni<sup>1</sup>; ils allèrent même jusqu'à se servir du crédit de la nourrice de la reine, qui était alors sa première femme de chambre, et de celle du duc de Parme<sup>2</sup>, pour décider le roi Philippe V à renvoyer le cardinal sans délai.

Ce ne fut pas dans un billet, comme les Français le disent, mais dans un décret formel, présenté à Albéroni par le marquis de Tolosa secrétaire d'État<sup>3</sup>, qu'on lui signifia,

<sup>1</sup> C'était un article formel de la convention de La Haye du 10 novembre 1719.

<sup>2</sup> Selon Coxe, Daubenton, le confesseur du roi, les deux abbés de Sicile Platania et Carracioli, les dames Astafeta, Laura Piscatori et Scotti, le député du duc de Parme, y coopérèrent; cependant Ripperda, qui espérait d'obtenir la place d'Albéroni, y contribua aussi par ses écrits.

<sup>3</sup> San Philippe, tome III, page 429; Duclos, volume II, page 61-63, n'a rapporté que des erreurs.

le 5 décembre 1719 au matin, de quitter Madrid sous huit jours, et l'Espagne sous trois semaines, après avoir travaillé la veille au soir avec le roi, à des affaires d'État <sup>1</sup>.

Philippe accéda dès le 25 janvier à la *quadruple alliance*; la France suspendit toute hostilité, et, le 17 février, un nouveau traité fut conclu à La Haye. L'empereur seul eut d'abord de la peine à se décider pour la paix et même pour l'investiture du prince d'Espagne. Il accorda bien enfin l'acte de l'investiture au

<sup>1</sup> Le cardinal Polignac le fréquenta ensuite à Rome et lui rendit même des services signalés. Faucher, *Histoire du cardinal de Polignac*, tome II, p. 215, et suiv., donne des notions très-intéressantes sur Albéroni. Coxe, *Memoirs*, tom. II, chap. xxx, à la fin, dépeint ses mérites (qu'il élève beaucoup trop) et ses dernières aventures. On est dans une grande erreur lorsqu'on croit qu'il avait emporté le testament de Charles II; il dit lui-même, fol. 44, recto du manuscrit, qu'on « l'avait arrêté à une lieue de Barcelonne pour chercher, par ordre de Sa Majesté, certain écrit ayant rapport au testament qu'elle fit pendant sa dangereuse maladie, que je remis avant mon départ au père Daubenton, bien fermé et bien cacheté. M. le marquis de Grimaldi me fit demander cet écrit, sous le nom de codicille, par un courrier qui me trouva à Saragosse; j'avoue qu'une pareille demande me surprit, et je renvoyai le courrier avec la réponse que, non-seulement je n'avais point de codicille, mais qu'il était entre les mains du roi. On me dépêcha à Lérida un autre courrier qui me dit que si l'on m'avait parlé de codicille, c'était une pure question de nom, et qu'on me demandait un certain papier écrit de la main du roi après son retour de l'Escurial à Madrid, etc. » Albéroni donne d'une manière très-exacte et positive les notions de ce qu'il a fait en Espagne; nous y reviendrons plus tard.

nouveau congrès de Cambrai, mais il voulut toujours rester grand-maître de la toison-d'or, porter le titre de roi d'Espagne, et demanda que les cortès espagnoles ratifiassent la renonciation de Philippe V, aux anciennes possessions d'Espagne<sup>1</sup>. L'empereur et l'Espagne demeurèrent donc toujours sur un pied hostile.

III. On voit rarement des hommes nés avec plus de talents que Philippe d'Orléans ; mais on en voit encore moins qui réunissent comme lui à tant de bonnes qualités un si grand mépris des hommes, et une immoralité aussi profonde. Il faut chercher les causes principales de sa dépravation précoce dans les principes honteux que lui avait inculqués son gouverneur, l'infame Dubois, depuis nommé cardinal à la honte de l'Église catholique. Plus les réglemens de la cour de Louis XIV avaient été rigoureux, plus madame de Maintenon avait été sévère, plus la dévotion de l'ancienne cour avait été affectée, plus l'influence des nouveaux principes fut fatale à la cour et à la haute noblesse. La légèreté, le mépris de tout sentiment honnête, que le Régent et ses amis manifestaient, la vie dissolue qu'ils menaient, et le précepte, qu'il fallait être libertin pour être utile et pour

<sup>1</sup> Flassan, *Histoire de la diplomatie française*, t. V, pag. 17.

avoir de l'esprit, qu'ils donnaient et approuvaient publiquement, furent d'autant plus pernicieux, que le désordre dans les finances, la prodigalité inouïe d'une cour débauchée et de tous ceux qui cherchaient à s'enrichir à ses dépens, l'exemption d'impôts de classes entières de citoyens, écrasaient le reste du peuple.

Dès le règne de Louis XIV les dettes et les exactions étaient si grandes, que le ministre des finances, l'habile Desmarests, à qui on imputa la faute de ce qu'il n'y avait pas d'argent, prouva, en rendant compte de son administration, qu'à la mort de Louis XIV, arrivée le 1<sup>er</sup> septembre 1715, tous les revenus étaient déjà assignés d'avance jusqu'en 1717; que la masse des dettes était aussi grande que l'année de la guerre où elle était montée au plus haut degré. Le Régent, au lieu de songer à l'économie ou à la convocation des États, négligée depuis 1714, aima mieux, pour sortir d'embarras, recourir à une mesure indigne de lui<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> On trouve rassemblé dans la *Vie privée de Louis XV*, Londres 1781, tout au commencement du premier volume, tout ce qu'il y a de plus scandaleux; mais, ce qui est bien plus important, ce sont les pièces justificatives de ce temps, qui se trouvent jointes au premier volume de même qu'aux trois autres. On trouve l'essentiel là-dessus dans Lacrosette, vol. 1<sup>er</sup>, page 133 et suiv. Nous remarquons seulement, pour expliquer ce texte, que ce fut le duc de Saint-Simon qui pro-

Il occasionna, ou au moins il toléra long-temps une duperie formelle de tous ses sujets, par laquelle les fripons se virent enrichis et les honnêtes gens ruinés.

Un banquier d'Écosse, nommé Law, fut choisi pour mettre ordre à l'embarras pécuniaire de la France par les mêmes moyens qu'Albéroni avait employés précédemment pour remédier au déficit de l'Espagne. Les premières démarches furent raisonnables, car une banque bien établie aurait facilité les opérations financières du gouvernement, et Law entendait assurément mieux le système de la banque que tout autre homme en France et peut-être même en Europe<sup>1</sup>. On adopta en-

posa la banqueroute ; que la dette comprenait trois milliards, cinq cent soixante-dix-huit millions de notre monnaie d'aujourd'hui, et qu'on en paya cinq cents millions par le visa et les billets d'État par lesquels tout le monde perdit un, deux, trois et quatre cinquièmes du capital.

<sup>1</sup> Il est dit, à cet égard, dans les *Mémoires du maréchal duc de Richelieu*, tome II, page 95, que le duc régent avait chargé Noailles d'examiner le plan de Law. Noailles assembla le prévôt des marchands, d'Argenson, Amelot, Le Blanc, et plusieurs banquiers qui ne furent pas très-favorables au système. Law se retourna, et proposa l'établissement d'une banque, composée d'une compagnie, qui ferait un fonds de six millions. Cet établissement pouvait être utile au commerce. Il termine ainsi le chapitre IV, page 96 : « Noailles et Rouille purgèrent les plans de l'aventurier de tout ce qu'il y avait de téméraire et d'injuste, pour ne laisser que de simples moyens de faciliter le commerce. »



suite ce nouveau système dans l'administration financière du royaume, par un édit qui constitua la banque de MM. Law et compagnie, banque générale de toute la France. L'édit portait « que cette banque procurait l'avantage d'échanger l'argent à grands intérêts contre du papier, qu'on pouvait le réaliser en espèces à tout moment contre la somme qui s'y trouvait énoncée. » L'année suivante (1717) une compagnie des Indes occidentales fut réunie à cette banque sous la direction de Law ; on la nomma compagnie du Mississipi, parce que le Régent lui donna, au nom du roi, des terres immenses le long de ce fleuve, et qu'on répandait partout le bruit que son commerce rapportait des intérêts énormes. Tout le monde s'empressait d'acheter les actions de cette compagnie, et les billets de banque de Law, d'autant plus qu'on acceptait pour leur valeur intrinsèque les papiers de l'état qui perdaient alors 50 et 60 pour cent. Dans le moment où les richesses augmentaient en apparence par la grande quantité de ce papier-monnaie qui circulait, on fit, malgré toutes les représentations du gouvernement, des changements de monnaies qui firent varier la valeur de l'argent tant ancien que nouveau, et qui favorisè-

rent le cours du papier. La banque de Law devint enfin une banque royale. Une folie suivit l'autre, l'intérêt porta les citoyens à placer tout leur argent comptant dans cette maison. Les paiements en espèces au-dessus d'une somme fixée furent interdits<sup>1</sup> : enfin, au mois de février 1720, il fut défendu, sous des peines sévères, d'avoir plus de cinq cents francs écus chez soi.

Une telle mesure devait convaincre tout homme possédant la moindre idée de commerce, que l'état avait établi une banque simulée, dont le créateur fondait sa richesse sur la banqueroute générale. Mais les Français en furent les dupes et poursuivirent long-temps ce commerce de papiers. L'esprit de vertige

<sup>1</sup> Duclos, *Mémoires*, vol. III, page 93, est ici sûrement le meilleur garant. Les profusions du Régent, dit-il, charmaient la cour et ruinaient la nation. Les grands payèrent leurs dettes avec du papier, ce qui n'était qu'une banqueroute légale. Ce qui était le fruit du travail et de l'industrie de tout un peuple, fut la proie du courtisan oisif et avide. Le papier perdit bientôt toute faveur par sa surabondance seule. On chercha à le réaliser en espèces ; au défaut de matières monnayées, on achetait à quelque prix que ce fût les ouvrages d'orfèvrerie, de meubles, et généralement tout ce qui pouvait conserver une valeur réelle, après la chute des papiers ; chacun ayant le même empressement, tout devint d'une cherté incroyable, et la rareté des espèces les faisait resserrer de plus en plus. Le gouvernement, voyant l'ivresse dissipée et qu'il n'y avait plus moyen de séduire, usa de violence ; l'or, l'argent, les pierres, furent défendus, etc.

avait atteint son plus haut degré, lorsqu'à la compagnie du Mississipi on joignit celles de la traite des nègres, du Sénégal, de la Chine et des Indes orientales, le monopole du tabac, et même celui des douanes; qu'on promit quarante pour cent d'intérêts et qu'on fit Law contrôleur général. Il ne fallut que deux mois pour conduire ce système absurde de la plus haute fortune à sa chute, et pour changer généralement la position domestique de tout homme d'une aisance médiocre<sup>1</sup>. Aussitôt que le système se manifesta dans sa nullité, Law en porta seul publiquement toute la faute<sup>2</sup>, quoique tout le monde sût bien que le Régent, Dubois, la cour et les grands avaient amassé et prodigué pendant trois ans des trésors immenses. Il fut obligé de céder, en décembre 1720, au parlement qui l'avait toujours poursuivi; et il

<sup>1</sup> On peut de même ajouter foi à ce que Duclos, tome III, page 95, dit là-dessus : « On n'entendait parler à la fois que d'honnêtes familles ruinées, de misères secrètes, de fortunes odieuses, de nouveaux riches étonnés et indignes de l'être, de grands méprisables, de plaisirs insensés, de luxe scandaleux. »

<sup>2</sup> Au mois de mars on défendit absolument d'avoir chez soi de l'argent ou de l'or monnoyé, ou de lui donner cours. Le 21 mai on baissa tous ces papiers, les actions de banque et de compagnie de la moitié de leur valeur; ainsi tout crédit fut anéanti. C'est en vain qu'on révoqua ensuite l'édit et qu'on chercha à relever la banque par des moyens factices.

lui fallut même abandonner ses richesses particulières <sup>1</sup>.

Si les affaires extérieures étaient mieux administrées que les finances, il est à remarquer que ce n'était pas l'ouvrage du ministre. Dubois, qui dirigea en partie les affaires de l'Europe, se vendit au roi Georges I<sup>er</sup>, pour une pension de 900,000 livres. La religion profanée par les discours et les mœurs de la cour et du clergé, devint odieuse et méprisable au peuple qui vit comment on disposait des bénéfices et des charges ecclésiastiques. Il ne faut donc pas s'étonner de la voir dès-lors plus que jamais servir de but aux railleurs, qui se multiplièrent de jour en jour. On pouvait croire que les biens de l'Église étaient destinés à récompenser le vice, l'immoralité et la bassesse.

Dubois, libertin, séducteur, entremetteur, compagnon d'orgies, ministre inique du Régent, ayant déjà sept abbayes, voulut s'assu-

<sup>1</sup> Law avait quatorze comtés ; les commissaires nommés pour l'enquête rencontrèrent de grandes difficultés ; les honnêtes gens perdirent leur argent, et les fripons furent quittes pour une punition légère. Duclos, *Mémoires*, tom. II, p. 134, dit : « Le rappel du parlement ( de son exil ridicule à Pontoise ) décidait l'expulsion de Law, qui partit prudemment deux jours avant la rentrée, dans une chaise aux armes de M. le duc, accompagnée de quelques valets à la livrée de ce prince, qui servaient d'une espèce de sauvegarde, et à tout événement muni de passe-ports du Régent. »

rer un rempart ecclésiastique contre tout changement futur et fixer ses revenus à douze millions de livres; il demanda, avec une arrogance qui étonna le Régent lui-même<sup>1</sup>, l'archevêché de Cambrai; il lui fut accordé; et, ne se trouvant pas encore satisfait, il sollicita et obtint du pape la dignité de cardinal. Toute l'Europe apprit avec indignation qu'un athée avéré, qui faisait parade d'athéisme dans ses discours et dans sa conduite, fût investi d'une des premières dignités de l'Église<sup>2</sup>. Mais la politique paraissait le demander et elle l'emporta.

<sup>1</sup> Duclos, tome II, page 79, lui met l'apostrophe suivante dans la bouche. « Toi, archevêque de Cambrai? toi! c'est actuellement que tu rêves! » — Il insiste davantage. Le Régent, ennuyé de la liste et fatigué de la persécution, espéra s'en défaire en lui disant : « Mais tu es un sacre.....! et quel est l'autre sacre....? qui voudra te sacrer?.... » Il a tout prévu.... « Votre premier aumônier, monseigneur l'évêque de Nantes, il est dans votre antichambre. »

<sup>2</sup> Il est dit dans les *Philippiques*, chant V, stance II ( du reste libelle infame et misérable ) :

Soleil ! dissipe ce fantôme \*  
 Qui paraît dans un si grand jour ;  
 A ton départ c'est un atôme,  
 C'est un colosse à ton retour.  
 Rome, que veux-tu que je croie,  
 De voir que ta pourpre est la proie  
 De cet infame scélérat,  
 Par qui l'obscurité de Brive \*\*,  
 Pour rendre la Gaule captive,  
 Achève le triumvirat.

\* La grandeur de Dubois.

\*\* Lieu de sa naissance.

Tels furent l'aveuglement de ce temps et l'influence des opinions du jour, que tous ces désordres, qui amenèrent une révolution complète dans les rapports extérieurs, changèrent les mœurs et les principes des classes élevées de l'Europe qui vinrent puiser presque exclusivement à Paris la règle de leur conduite, ne fixèrent pas plus l'attention générale, que ces événements ordinaires, auxquels nous n'attachons aujourd'hui aucune importance.

Quel bien aurait pu faire une puissance médiatrice entre le gouvernement et le peuple ! Le parlement avait annulé le testament de Louis XIV et accordé un pouvoir illimité à Philippe ; mais ce qui occupa bien plus sérieusement l'esprit et l'attention des Français, ce fut la rescision de l'ordonnance de Louis XIV qui donnait à ses fils naturels les droits de princes du sang. Les dissensions avec le parlement, les querelles de l'Église, la dispute des partisans serviles du pape et des jansénistes durèrent d'ailleurs pendant toute la régence.

IV. Les faiblesses de Philippe V, son caractère et son tempérament, le rendirent tout-à-fait incapable de régner, et son épouse, aidée

de Grimaldo<sup>1</sup>, ne put supporter le fardeau du gouvernement qui retomba sur elle après la mort d'Albéroni. Le caractère bizarre de Philippe, sa folie concentrée et extérieurement raisonnable, empêchèrent la reine de l'abandonner à lui-même<sup>2</sup>. Ripperda en profita pour marcher sur les traces d'Albéroni; il offrit d'exécuter ce que la reine avait projeté.

Ripperda était d'une bonne famille des Pays-Bas; ce ne furent donc ni son origine ni sa vie privée, mais ses vastes projets, qui lui méritèrent le titre d'aventurier, qu'on avait si justement donné à Albéroni. Issu d'une ancienne maison de Grœningue, il avait servi comme colonel dans l'armée des Pays-Bas; il fut nommé, en 1715, ambassadeur des États en Espagne. Il s'y lia avec Albéroni<sup>3</sup>, les jésuites et la reine, et

<sup>1</sup> Il ne prit que plus tard le nom de Grimaldi.

<sup>2</sup> Nous avons marqué plus haut, où se trouvent les anecdotes de la vie privée de Philippe V; comme ce ne sont pour la plupart que des choses de curiosité et non d'instruction, nous les passons avec raison sous silence.

<sup>3</sup> Albéroni, dans la lettre écrite à M. le marquis N. N., fol. 61, verso du manuscrit cité, en fait mention, lorsqu'il parle des peines qu'il s'est données pour les manufactures et les fabriques d'Espagne (il faut remarquer qu'Albéroni répandait cet écrit l'an 1721).

Le cardinal, dit-il, s'attachant sans délai à l'économie, introduisit les manufactures en Espagne. Il fit à cet effet élever, avec une dépense et des travaux immenses, les eaux de la rivière de Henarès, et établit à Guadalaxara une fabrique vrai-

croyant pouvoir jouer en Espagne un plus grand rôle que dans sa république il quitta le service de son pays, changea de religion au mois de juin 1718, et chercha une place à la cour de Madrid.

Tant qu'Albéroni tint le gouvernail des affaires, Ripperda, malgré son influence sur le cabinet et sur la reine, qu'il employait quelquefois pour obtenir de l'argent des ministres anglais, ne put guère parvenir. Soutenu par la cour, il établit cependant aux

ment royale de draps très-fins, après avoir fait venir en une seule fois de Hollande cinq cents familles qui débarquèrent à Bilbao avec tous leurs meubles, ustensiles et outils nécessaires.

Parmi ces familles presque toutes protestantes trois seulement étaient encore restées fidèles à leur religion lorsque le cardinal quitta l'Espagne. Il tira des hôpitaux de Madrid un grand nombre de jeunes garçons qui actuellement se sont rendus habiles en l'art de filer. Il appela d'Angleterre de bons teinturiers, peuplant ainsi, avec les nouveau-venus, la vaste solitude de l'Espagne et retenant l'argent dans l'intérieur du royaume, tandis qu'auparavant, tout compte fait, l'Espagne, par la vente des laines, ne retirait pas des étrangers le quart de ce qu'il lui en coûtait en achetant ensuite les draps dont elle avait besoin. Aujourd'hui les troupes du roi sont habillées de draps fabriqués en Espagne, quand peu d'années auparavant on les achetait dans d'autres pays. Par l'entreprise du baron de Ripperda, ambassadeur de Hollande à Madrid, homme de qualité, très-ami du cardinal (amitié qui eut toute la part à la conversion du baron à la religion catholique), il introduisit à Madrid des fabriques de linge de table et d'autres toiles de Hollande, d'où il avait tiré, à cette occasion, des ouvriers, ayant fait instruire quatre cents religieux espagnols dans la manière de filer avec la même perfection qu'en Hollande. Ce fut par son moyen qu'on établit près de Madrid une fabrique de cristaux, dont il fit expédier un ample privilège à don Juan de Goeneche, etc....



frais du gouvernement une fabrique<sup>1</sup>, avec des ouvriers qu'il tira de la Hollande, et reçut, comme récompense, une terre considérable et une forte pension. Albéroni favorisait ses entreprises sans qu'il en cherchât moins à renverser le cardinal; il échoua, et perdit, avec la direction de la fabrique, sa terre et sa pension. Après la chute d'Albéroni il se sentit renaître à l'espoir, mais il ne trouva pas de sitôt l'occasion de se rendre nécessaire d'une manière signalée.

L'Espagne s'était de nouveau étroitement alliée avec la France. Le duc régent avait fiancé l'Infante avec Louis XV; et de ses deux propres filles (les princesses de Montpensier et de Beaujolais), l'une avait été mariée au prince des Asturies, l'autre fiancée à son frère et envoyée en Espagne pour y être élevée. La France et l'Angleterre étaient alors en parfaite harmonie. Le congrès de Cambrai durait toujours. Un homme d'état comme Ripperda ne pouvait donc pas se faire remarquer. Mais les affaires ne tardèrent pas à prendre une autre face. Philippe succomba bientôt entièrement à sa mélancolie; et rien ne put le

<sup>1</sup> Cette fabrique était située à Guadalaxara, où elle s'est maintenue jusqu'aujourd'hui. L'endroit, cité plus haut, se rapporte donc à Ripperda, même dans le cas où le rusé Albéroni ne le nomme pas.

dissuader d'abdiquer, au grand mécontentement de son épouse, le 15 janvier 1724; il transmit le trône à son fils aîné du premier lit, Louis, alors prince des Asturies, et se retira avec la reine à Saint-Ildephonse.

Grimaldo, qui les accompagna, tint pendant quelques temps les rênes de l'état; mais on vit bientôt que Louis était fatigué de la tutelle à laquelle on le soumettait. L'éloignement que ce prince avait pour sa belle-mère, fournit à Ripperda l'occasion de se rendre nécessaire à la reine; il lui suggéra l'idée d'envoyer ses bijoux et des sommes considérables à Parme. Sur ces entrefaites, à la grande satisfaction de la reine, Louis mourut peu de mois après, et on ne négligea rien pour déterminer le malheureux Philippe à reprendre le gouvernement. Tous les efforts d'Élisabeth furent inutiles. Son confesseur l'ayant enfin décidé, après bien des peines, à remonter sur le trône au mois d'août 1724, la reine n'eut d'autre idée que celle d'assurer à son fils don Carlos les duchés italiens<sup>1</sup>, pour lesquels on

<sup>1</sup> Il existait encore un prince du premier lit, nommé Ferdinand, qui fut ensuite roi; on ne pouvait guère songer à prendre possession de ces principautés pour don Carlos, tant que les points que nous avons cités en peu de mots restaient en controverse entre l'Espagne et l'Autriche.

négociait toujours à Cambrai ; Ripperda devait suivre une route toute particulière en s'adressant directement à l'empereur. Les ministres impériaux et surtout le comte Sinzendorf, l'ame de toutes les affaires, étaient alors guidés par cet esprit usurier et mercantile qui avait désolé la France. Ils entreprirent de Trieste un commerce considérable dans la mer Adriatique, et le fameux Law, qui habitait Venise, fut appelé à Trieste pour imaginer des expédients qui pussent faire fleurir de suite le commerce du Levant qu'on avait négligé jusqu'alors.

Tout cela dépendait de l'empereur qui, pendant son séjour à Ostende, permit de porter le commerce, sous le pavillon impérial, jusqu'aux Indes orientales, jusqu'à la Chine et au Japon. Les États-généraux lui en disputèrent le droit, mais Charles se souciait si peu des plaintes que les Hollandais<sup>1</sup> élevaient

<sup>1</sup> Les Hollandais déclarèrent que l'empereur n'avait obtenu les Pays-Bas que sous les mêmes conditions que les Espagnols les avaient possédés. Les cinquième et sixième articles de la paix de Munster renfermaient cependant la promesse des Espagnols, qu'ils suspendraient tout commerce de leurs provinces d'Europe avec les Indes orientales.

Les Hollandais avaient renoncé de leur côté à passer par le détroit de Magellan. Les puissances maritimes avaient protesté contre la compagnie des Indes orientales, et l'Espagne avait appuyé la protestation. Les traités de Ripperda furent d'autant plus étonnants.

contre son commerce dans les Indes, qu'il établit au contraire une nouvelle compagnie avec la plus grande solennité et qu'il en fit publier le règlement, le 28 juillet 1723, à Bruxelles, ce qui causa de la mésintelligence entre lui, les puissances maritimes et la France, alors très-liée avec l'Angleterre. Ripperda fonda là-dessus l'espoir de plaire en même temps et à la reine d'Espagne et à l'empereur, en faisant réussir un projet que toute l'Europe regardait comme impossible et insensé.

Il alla, au mois d'octobre 1724, à Vienne, y demeura, dans un faubourg, sous le nom du comte de Pfaffenberg, négocia jusqu'au mois de février 1725, sans qu'un ambassadeur ou ministre, excepté ceux qui furent dans le secret, se doutât de la présence d'un agent espagnol. L'empereur et ses ministres ne joignirent à leurs prétentions que des promesses et de froides assurances d'amitié. Ripperda aurait difficilement réussi, si un événement d'une autre nature n'eût offensé et irrité la reine d'Espagne comme femme. Élisabeth chercha tout-à-coup, et à tout prix, à acheter des alliés contre la France. On venait de renvoyer sa fille, élevée jusqu'alors dans ce royaume, comme l'épouse future du roi,

et traitée avec tous les égards dus à une reine , pour donner une autre femme à Louis XV<sup>1</sup>.

Le duc régent étant mort le 2 décembre 1723, Louis XV, déclaré majeur seulement pour la forme, fut confié à la tutelle du duc de Bourbon, dont les projets ne s'accordèrent point avec cette union avec l'Espagne. Il ordonna donc de renvoyer la princesse espagnole en prétextant sa trop grande jeunesse et la nécessité de hâter le mariage du roi. Cette offense aurait sans doute allumé une guerre entre la France et l'Espagne, si cette dernière puissance avait eu les moyens de la soutenir. A défaut de ces moyens, la reine se contenta de rompre toute union avec la France, et de renvoyer de même les deux filles du Régent. Il était naturel qu'on donnât alors à Ripperda l'ordre de souscrire à toutes les demandes de l'empereur pour en obtenir un traité; on accusa même Charles VI, et avec plus de raison ses ministres, d'avoir partagé entre eux la plus grande partie des quatre cent mille florins dont Ripperda ne put rendre compte. On traita d'ailleurs les choses essentielles<sup>2</sup> verbalement, et il parut

<sup>1</sup> Au moment des fiançailles, l'infante Marie-Anne-Victoire n'avait que trois ans et demi, Louis XV dix ans.

<sup>2</sup> Nous dirons plus tard quels furent les points essentiels.

qu'on était convenu de tromper Ripperda, à qui l'on se garda bien de communiquer les articles principaux du traité écrits et signés. Les ministres impériaux les nièrent par la suite, et l'Europe serait encore aujourd'hui dans l'ignorance sur cette affaire, si les deux Walpole n'avaient publié leurs écrits politiques <sup>1</sup>.

Quatre traités mystérieux furent conclus alors entre l'Espagne et l'Autriche, c'est ce qu'on appelle la paix de Vienne, et Ripperda se glorifiait surtout des articles princi-

Moore assure que Ripperda seul était un trompeur. Le comte de Kœnigseck aurait joué alors un rôle bien plus misérable qu'il ne le joua en effet; les écrits politiques des deux Walpole éclaircissent tout; cependant, en comparant les *Memoirs* de sir Robert Walpole, chap. xxvii, avec les *Memoirs* de Lord Walpole (Horace), page 139, il reste encore à savoir si l'empereur fut informé de ce que ses ministres avaient fait.

<sup>1</sup> Toute l'histoire se trouve rapportée dans Coxe, *History of the house of Austria*, tome, III; Flassan, tome V, page 21, donne le contenu du quatrième traité secret :

1<sup>o</sup> Une ligue offensive et défensive dans tous les cas qui pourraient survenir en Europe.

2<sup>o</sup> Une garantie de la part de l'Espagne pour le commerce d'Ostende.

3<sup>o</sup> Une promesse de l'empereur d'employer auprès de l'Angleterre des bons offices et autres voies pour la restitution de Gibraltar à l'Espagne.

Tels sont maintenant les articles concertés de vive voix, et qui importaient le plus à la reine.

Les deux archiduchesses devaient épouser deux princes espagnols, l'un don Carlos, et l'autre Philippe. L'empereur aidait à prendre Gibraltar de force et à ramener le Prétendant, si Georges I<sup>er</sup> ne voulait point accéder à ce traité.

paux du quatrième traité fait le 30 avril et le 2 mai. Ils lui valurent, au mois de novembre 1725, la charge de premier ministre en Espagne. Ces conditions inquiétèrent la France et l'Angleterre, quoique le cabinet d'Autriche en niât absolument l'existence, et elles donnèrent lieu à une contre-alliance entre l'Angleterre, la France et la Prusse, qui fut conclue à Hanovre, le 25 septembre 1725. Ces puissances s'engagèrent dans le traité avec toutes les provinces de leur dépendance, à maintenir la paix d'Utrecht pendant quinze ans; et si, par les menées de Seckendorf et de Grumbkow<sup>1</sup>, Frédéric-Guillaume se retira ensuite de l'alliance, la Hollande prit sa place au mois d'août 1726.

Pendant on armait de toutes parts<sup>2</sup>; mais, excepté l'Angleterre, aucune puissance n'avait

<sup>1</sup> Grumkow, surnommé le Buveur (Biberius), dans le journal secret du baron Christophe Louis de Seckendorf (à la fin du second volume des *Mémoires de la margrave de Bayreuth*. Cotta, Tubingue 1811), doit, d'après la même source, avoir tiré plus de vingt-cinq mille florins de la cour impériale. La manière dont il s'y prit, lui et Seckendorf, à brouiller Frédéric-Guillaume avec le Hanovre, est rapportée avec les plus grands détails dans les *Mémoires cités de la margrave*.

<sup>2</sup> L'Angleterre et l'Espagne se faisaient déjà dans le fond la guerre, car l'une avait envoyé des flottes aux Indes occidentales et sur les côtes d'Espagne; l'autre commença, le 22 février 1727, le siège de Gibraltar. Fleury sut accommoder tous ces différends.

les moyens de faire la guerre ; on s'en tint donc aux préparatifs , et l'Espagne ne l'emporta à la vérité , que par la condescendance de l'Angleterre.

Ripperda , après quatre mois de pouvoir , avait été renversé par sa propre imprudence et par l'influence du comte de Kœnigseck , ambassadeur d'Autriche à Madrid. Patinho commençait à jouir d'un grand crédit<sup>1</sup>. La reine s'aperçut enfin qu'on ne pensait pas sérieusement à l'union de l'archiduchesse , et que les ministres d'Autriche la trompaient. Cette puissance s'était jouée quatre ans de l'Espagne. La reine demanda ( ce qu'elle eût dû faire longtemps avant ) , une réponse catégorique ; et , la réponse qu'on lui fit étant évasive , elle s'unit étroitement à la France et à l'Angleterre. Cette alliance lui valut par la suite plus qu'elle n'avait espéré. On conclut entre la France , la Grande-Bretagne et l'Espagne , à Séville , le 9 octobre 1729 , un traité , auquel les États-généraux accédèrent le 21. L'Espagne retira aux sujets d'Autriche les privilèges qu'elle leur avait accordés par le traité de Vienne , pour faire le commerce dans tous les pays du

<sup>1</sup> Patinho ne fut premier ministre que l'an 1734 , mais il dirigeait déjà toutes les affaires bien avant ce temps.



royaume, et rétablit les compagnies anglaises et françaises dans leurs anciens privilèges.

Pour dédommager l'Espagne des avantages qu'elle accordait aux alliés du Hanovre, et qu'elle ravissait à l'empereur, on consentit que six mille soldats espagnols fussent envoyés à Livourne, à Porto-Ferraïo, à Parme, et assurassent au prince don Carlos la possession de la Toscane, de Parme, et de Plaisance. Cette mesure indigna l'empereur et surtout le duc de Toscane, qui voyait qu'on disposait de ses états pendant sa vie, sans daigner même le consulter. L'Empire fut sommé d'y prendre part<sup>1</sup>. Cinq cercles et quatre électeurs, dont trois ecclésiastiques et un palatin, s'armèrent en effet; mais l'Autriche sentit heureusement sa propre faiblesse, et suivit l'idée de la Pragmatique-sanction sur la succession héréditaire; elle accepta les dispositions du traité de Séville, le 6 mars 1731, en signant la paix qu'on nomma la seconde paix de Vienne, et don Carlos parut en Italie avec bien moins de troupes qu'on ne lui en avait accordé.

V. Louis XIV avait confié l'éducation du

<sup>1</sup> L'Empire, à qui le grand duché de Toscane appartenait, n'avait pas été consulté, et don Carlos en reçut l'hommage du vivant du grand-duc, sans rechercher l'investiture de l'empereur et de l'Empire.

dauphin au duc du Maine, un de ses fils naturels ; il ne pouvait s'acquitter de cet emploi qu'en sa qualité de prince du sang. Le duc régent l'ayant privé de cet honneur, le maréchal de Villeroy fut seul chargé de gouverner le jeune monarque, parce que le régent était retenu par ses occupations et ses débauches. Villeroy avait obtenu pour l'évêque de Fréjus, Fleury, la fonction de précepteur. Celui-ci renonça à son mince évêché, et se voua exclusivement à l'éducation de l'enfant-roi <sup>1</sup>. Doux, humble et fier, rusé, savant, dévot, rampant, sans reproches dans les relations extérieures de la vie, Fleury sut, comme particulier, comme ecclésiastique et comme précepteur, tirer parti de ses artifices monastiques, depuis la flatterie permise, et même les pieuses réprimandes, jusqu'à la dissimulation. Étant ministre il fit, pour le bien de l'État, preuve d'habileté en maintenant la dignité du gouvernement sans verser le sang français ; mais il ne songea pas que son caractère se prêterait à nourrir l'hypocrisie et les mauvaises habitudes dans son élève, et que son système de paix et de négociations avilissait la nation.

<sup>1</sup> *Saint-Simon, Mémoires*, tome III, page 99-103, le raconte d'une manière concise, mais mordante.

Le jeune roi, dont le cœur ne connaissait pas encore le vice, crut voir en lui le seul homme vertueux dans une cour corrompue et tout-à-fait pervertie; le seul homme moral, pieux, aimable, qui lui fût dévoué par amour et non par intérêt; il s'attacha donc à lui de plus en plus, lui fut entièrement abandonné après qu'on eut éloigné Villeroy<sup>1</sup>, et lorsque des hommes comme le cardinal Dubois cherchèrent, par de basses et viles flatteries, à gagner du crédit.

A l'âge de quinze ans (au mois de février 1723) Louis prit lui-même en apparence les rênes de l'état, mais au fond ce fut le duc-régent qui, comme premier ministre, régna jusqu'à sa mort, arrivée le 2 décembre suivant. Le duc de Bourbon (petit-fils du grand Condé) demanda alors au jeune roi la régence de l'état<sup>2</sup>; et, malgré son ineptie généralement reconnue, sa demande lui fut accordée, d'après les conseils de l'évêque de Fréjus. Tous les contemporains croyaient qu'il avait dès-

<sup>1</sup> Duclos en donne de courtes notices. *Saint-Simon*, t. III, page 201, qui y coopéra lui-même, est assez prolix.

<sup>2</sup> Cette affaire avait été concertée d'avance. Vrillière tenait déjà la patente toute prête; le roi, âgé de quatorze ans, regarda Fleury; celui-ci, n'osant désapprouver la chose, fit de nécessité vertu.

lors conçu l'idée de se mettre un jour à la tête du gouvernement <sup>1</sup>.

Le duc de Bourbon ne gouvernait que pour la forme les affaires de l'état. La marquise de Prié<sup>2</sup>, sa maîtresse en titre, les dirigeait réellement. A défaut de lumières, elle consultait ses trois frères, fils d'un aubergiste des Alpes, gens pleins d'énergie et d'esprit. Cependant l'évêque de Fréjus prenait de jour en jour plus d'ascendant sur le roi : il assistait aux conseils les plus secrets de sa majesté avec le duc, et disposait seul de la feuille des bénéfices. La chose la plus importante que fit le duc de Bourbon, pendant son ministère, fut de conclure le mariage du roi, et de rompre toute alliance avec l'Espagne, ce qui irrita tellement cette puissance qu'il n'y avait plus de rapprochement à espérer qu'en éloignant le duc de la cour. La politique seule aurait nécessité cet éloignement, mais il ne fut renversé que par

<sup>1</sup> *Mémoires secrets* de Duclos, vol. II, page 285 ; l'évêque de Fréjus, en procurant le premier ministère à M. le duc, savait bien qu'il ne lui confiait qu'un dépôt, et faisait lui-même trop peu de cas de la reconnaissance pour en espérer beaucoup d'un prince ; mais il voulait, sous un fantôme respecté, accoutumer la cour à son crédit, et la préparer à sa puissance.

<sup>2</sup> Elle était l'épouse de l'ambassadeur de France à Turin. On trouve les horreurs de cette histoire dans les *Mémoires de Richelieu*, tome IV, au commencement.

sa conduite imprudente envers Fleury, qui possédait toute la confiance du roi et qui la méritait sûrement plus que lui. Le duc de Bourbon, pour assurer son influence, avait marié le jeune roi à la fille du roi Stanislas<sup>1</sup>, banni de la Pologne, qui vivait alors à Wissembourg, sans ressources et sans appui.

Comme la nouvelle reine lui était entièrement dévouée, et que Louis XV l'aima d'abord avec passion, le duc résolut de travailler avec sa majesté, dans l'appartement de la reine, et d'en exclure Fleury. Ce dernier, qui connaissait son crédit auprès de Louis, et qui savait que le roi s'apercevrait bientôt de son absence, eut l'air de se retirer des affaires, se rendit tout d'un coup à Issy<sup>2</sup>, et fut rappelé subitement, par ordre du roi, à Paris, où il obtint à son tour l'exil du duc de Bourbon.

<sup>1</sup> Marie Lescinska.

<sup>2</sup> Duclos, *Mémoires*, vol. II, page 366. « Horace Walpole, ambassadeur d'Angleterre et frère de Robert, ministre de la même cour, cultivait beaucoup l'évêque de Fréjus dont il prévoyait la puissance et sentait déjà le crédit solide et caché; il fut le seul qui, à la première nouvelle, courut à Issy faire à l'évêque des protestations d'amitié. Comme c'était avant le dénouement de l'affaire, tout défiant qu'était le vieux prélat, par caractère et par expérience, il eut toujours en Walpole une confiance dont celui-ci tira grand parti au préjudice de notre marine et de notre commerce. »

Dès ce moment (11 juin 1726) Fleury, devenu cardinal, depuis le mois de septembre précédent, gouvernait sous le nom du jeune prince. Il chercha à ramener la douceur, la justice, les bonnes mœurs et l'économie, car il sentait bien qu'il lui manquait les talents élevés qui caractérisent un grand homme d'état.

Comparé au gouvernement espagnol et à celui d'Autriche, le gouvernement français, sous le ministère de Fleury, offrait sans doute le modèle d'une bonne organisation; mais la sensualité et le luxe augmentèrent de jour en jour au sein d'une longue paix, et cette nation belliqueuse ne trouva plus assez d'occasions d'exercer ses talents militaires.

Il n'est pas prouvé que Fleury ait laissé le jeune roi dans la société de jeunes gens frivoles et légers, et qu'il ait favorisé sa passion pour la chasse<sup>1</sup>; mais ce qui est certain, c'est que la liaison avec la comtesse de Charolois devint dès-lors la cause et la raison de tous les maux qui éclatèrent dans la suite.

Le faible gouvernement de l'Empire, le manque de patriotisme parmi les princes, la triste

<sup>1</sup> Les affaires de l'état étaient gouvernées par Fleury, tandis que le roi allait à la chasse; car, avec la meilleure volonté, il ne pouvait plus travailler à son retour.

position de la cour impériale, fournirent cependant à Fleury l'occasion de faire pour la France, sans les moindres efforts, une acquisition que le cardinal de Richelieu et Louis XIV avaient cherchée en vain. L'Allemagne, si souvent victime des dissensions étrangères, le fut encore dans cette circonstance, à l'occasion des différends sur la Pologne. Ce malheureux royaume était bien retombé au pouvoir de l'électeur Auguste; mais les Polonais en étaient si mécontents, que l'an 1717, une guerre formelle en fut la suite; elle se termina par une paix des sujets avec leur roi. Cette paix ne fut pas seulement conclue par la médiation des Russes, mais Pierre I<sup>er</sup> se déclara même garant de ses conditions. Dès ce moment la Russie regarda la Pologne comme un royaume tributaire, et empêcha que le fils du roi Auguste, Maurice, qui s'est depuis immortalisé en France sous le nom du maréchal de Saxe, fût créé duc de Courlande, quoique la chevalerie courlandaise l'eût nommé selon ses privilèges, et qu'il fût appuyé de la Pologne, qui comptait ce pays parmi ses provinces.

La position de la Courlande fut assez singulière au commencement du dix-huitième siècle; il ne restait que deux rejetons de la mai-

son de Kettler<sup>1</sup>, Frédéric-Guillaume, marié<sup>2</sup> à la fille de Pierre-le-Grand et mort l'année d'après son mariage, et son frère Ferdinand. Ces deux princes étaient sans héritiers. On nomma Ferdinand Régent de la Courlande, mais il n'en avait que le titre et vivait misérablement à Dantzick, tandis que des Russes occupaient le pays, et que la princesse Anne, veuve du dernier duc, ensuite impératrice, en était véritable souveraine.

Anne protégeait Maurice<sup>3</sup>; cependant il fut obligé de céder, et la Courlande resta sous la domination des Russes jusqu'à ce qu'appelée au trône de Russie, Anne donnât ce pays à Biren son favori. Si l'inimitié des Russes rendait Maurice malheureux, leur amitié rendait bien plus à plaindre Auguste III, fils aîné du roi Auguste II. Ce prince ressemblait à son père<sup>4</sup>,

<sup>1</sup> Cette famille était depuis 1560 à la tête du gouvernement.

<sup>2</sup> En 1710.

<sup>3</sup> Cela fut encore l'an 1726. Le prince Menzikoff, qui régnait en Russie au nom de Catherine I<sup>re</sup>, n'agissait en Courlande que d'après ses propres conseils. Anne alla donc à Saint-Petersbourg, pour s'en plaindre, mais elle fut bientôt obligée de revenir. Ce qu'elle effectua pour la Courlande se trouve rapporté dans un style de palais en : *Das verænderte Russland* (La Russie changée), Hanovre, 1739, in-4°, t. III, p. 67.

<sup>4</sup> La force de son corps, l'adresse, la galanterie, une majesté royale, et un grand talent de représentation, distinguèrent Auguste II. Son fils, corps sans ame, était paresseux,



seulement pour l'extérieur, et son favori le comte de Brühl ne réunissait à tous les défauts de Flemming presque aucune de ses qualités brillantes<sup>1</sup>. Le prince électeur, élevé jusqu'alors dans la religion protestante, l'avait déjà abjurée en 1711 pour obtenir la couronne de Pologne; on avait caché son abjuration jusqu'en 1717 où il parut nécessaire de la publier pour lui gagner peu à peu les suffrages des Polonais.

L'empereur d'Autriche, la Prusse et la Russie, ne semblaient d'abord nullement disposés à soutenir le prince de Saxe; aussi ces trois puissances, dès la nouvelle de la maladie de son père à Berlin, conclurent, au mois de décembre 1732, le traité de Löwenwald<sup>2</sup>, dans

flegmatique, imbécile, et Seckendorf, dans son journal, le désigne toujours par le sobriquet de Potsdam : Mantelsack (portemanteau).

<sup>1</sup> Flemming, malgré une prodigalité qu'on reprocherait à des rois, laissa à sa mort neuf millions d'écus. Il était généralement détesté en Pologne et en Saxe; cependant la manière dont il se mit en faveur, est plus noble que celle que Brühl employa. Un ouvrage essentiel, quant aux faits, est : *Leben und Charakter des königlich-polnischen und kurfürstlich-sächsischen Premierministers Grafen von Brühl, in vertraulichen Briefen entworfen. (Vie et caractère du comte de Brühl, premier ministre du roi de Pologne et de l'électeur de Saxe, dépeints en lettres familières)*, 1760, in-8°.

<sup>2</sup> Ce traité fut ainsi nommé parce qu'il fut conclu par la médiation de M. de Löwenwald, grand-écuyer russe, et du général Seckendorf.

lequel ils convinrent de donner le royaume de Pologne à un prince portugais. Il est évident que la Russie ne songeait pas à exécuter ce traité <sup>1</sup>. Auguste II mourut <sup>2</sup> avant qu'il fût ratifié, et la plus grande partie des Polonais se prononça pour le rétablissement du roi Stanislas, ainsi que les Français qui se donnèrent des peines incroyables pour remettre le beau-père de leur roi sur le trône. La Russie et l'Autriche redoutant l'influence des Français en Pologne, firent avancer des troupes; mais Fleury déclara d'une manière énergique, et avant que l'empereur se fût joint aux Saxons, qu'il regarderait la marche des Autrichiens vers la Silésie comme un acte d'hostilité <sup>3</sup>.

Trois armées Russes occupaient déjà les frontières dès le mois d'avril; elles étaient sans

<sup>1</sup> Pour connaître les causes qui amenèrent ce traité, et pour s'initier dans la politique des trois cours, on fera bien de lire la conversation du général Seckendorf avec le général Thulemeier, dans le journal de Seckendorf, page 13.

<sup>2</sup> Auguste II mourut au mois de février 1733.

<sup>3</sup> La chose n'était pas tout-à-fait ainsi, mais telle que le rapporte Flassan, *Histoire de la diplomatie française*, tome V, page 65, dans la note. Le roi de France avait donné, du moment de la marche des troupes de l'empereur vers la Silésie, une déclaration portant : « Que sa majesté ne pourrait regarder  
« toutes les démarches ou entreprises, faites pour contraindre  
« les suffrages des Polonais, que comme un dessein de troubler  
« le repos de l'Europe. » L'empereur donna en réponse une déclaration par laquelle il s'engageait lui-même à soutenir la

doute destinées contre Stanislas, mais non contre la Saxe.

La Russie ne se déclara pour Auguste que lorsqu'il eut renoncé à la Courlande ; l'empereur Charles VI l'imita, au mois de juillet 1733, aussitôt qu'Auguste se fut désisté de ses prétentions à l'héritage d'Autriche, et qu'il eut reconnu la Pragmatique-sanction ; la France, comptant sur le parti des patriotes Polonais<sup>1</sup>, n'abandonna pas encore Stanislas, fit embarquer des troupes et parut équiper une flotte à Brest pour conduire ce prince par mer à la tête d'une grande armée en Pologne.

Tandis que les Russes attendaient le roi Stanislas en pleine mer<sup>2</sup>, il allait déguisé, seulement accompagné de Solignac, par terre, sur Berlin tout droit à Varsovie, où il arriva le 9

liberté des suffrages dans la nation polonaise, et il ajoutait  
« qu'en qualité de souverain, il n'avait aucun compte à rendre  
« de la marche de ses troupes en Silésie. »

Cela eut lieu au mois de mars ; au mois de mai la France effectua la confédération en Pologne.

<sup>1</sup> Cette confédération française avait fixé d'abord le jour de l'élection au mois d'août, elle le fixa ensuite au 12 septembre, et décréta de plus qu'un piast (Polonais noble indigène) seul pourrait être élu ; que le père et la mère du candidat devraient avoir été catholiques, et que le primat seul pourrait proclamer le roi.

<sup>2</sup> Le chevalier de Thianges, qui ressemblait beaucoup à Stanislas, changea d'habits avec lui à Chambord, et s'embarqua sous son nom sur la flotte de Brest.

septembre, et le 12 il fut réélu roi par les Polonais, rassemblés sur le champ d'élection à Wola.

Environ trois mille nobles, partisans de l'évêque de Cracovie et du prince Wiesnowitzky, vendus aux Russes, protestèrent contre cette élection. Réunis sur l'ancien champ d'élection près de Praga, où Henri de Valois avait été élu jadis, ils proclamèrent le 13 septembre, l'électeur de Saxe roi de Pologne.

Le ministre russe, appuyé par celui d'Autriche, avait déclaré au mois d'août que sa souveraine emploierait la force pour exclure Stanislas du trône. Aussitôt après l'élection, Lascy entra en Pologne, à la tête de trente mille hommes; il fut suivi de l'un des meilleurs généraux de l'école d'Eugène, Münnich, qui amenait une armée formidable. Les troupes russes et saxonnes repoussèrent bientôt Stanislas jusqu'à Dantzick, et si quinze cents Français accoururent à son secours, ce fut plutôt une entreprise particulière insensée du comte de Plelo, ambassadeur de France à Copenhague, qu'une assistance du gouvernement français. Lescinsky, obligé de s'enfuir sur le territoire prussien, retourna ensuite comme exilé et fugitif en France, et y resta jusqu'à ce qu'il

fût dédommagé aux dépens de l'empire allemand.

Le 25 septembre, Fleury gagna le roi de Sardaigne, qui espérait acquérir par cette alliance le Milanais, et le 25 octobre, il obtint un traité semblable<sup>1</sup> des Espagnols, par la promesse qu'il leur fit de leur assurer Naples par la paix. La France venait de déclarer la guerre à l'empereur, le 10 octobre<sup>2</sup>. Les Pays-Bas d'Autriche s'étaient constitués neutres, par un traité avec les États-généraux; l'Allemagne ne prenait aucune part aux dissensions de la Pologne; aussi le théâtre de la guerre n'aurait dû être porté qu'en Italie; mais les Français occupèrent la Lorraine sous prétexte de la séquestrer, vu que François-Étienne, duc de ce pays, élevé à Vienne, vivait à la cour impériale et était destiné à devenir l'époux de Marie-Thérèse<sup>3</sup>.

Non contents de s'être emparés de la Lorraine, les Français prirent Kehl, forteresse de l'Empire; leur armée ne se soutint que par les réquisitions faites dans les villes et

<sup>1</sup> Le traité de l'Escurial.

<sup>2</sup> A l'effet de venger l'injure que ce prince venait de lui faire, dans la personne de son beau-père.

<sup>3</sup> Le mariage fut conclu l'an 1736.

districts voisins. Ces vexations donnèrent à l'empereur la facilité d'engager l'Empire à la guerre au mois de mars 1734, ce qui fut d'un grand avantage pour les Français. Sans blesser le droit des gens, ils pouvaient alors piller les états patriotiques; car les autres états, ou ne fournissaient pas de troupes, ou faisaient des traités particuliers, ou se tiraient d'affaire comme le roi de Prusse.

Lorsque le maréchal de Berwick parut sur le Rhin<sup>1</sup>, au lieu des cent vingt mille hommes de l'armée de l'Empire, à peine se trouva-t-il douze mille soldats rassemblés; les trois généraux de l'Empire, Alexandre de Wurtemberg, Albert de Brunswick-Bevern, et Leopold de Dessau se disputaient le commandement<sup>2</sup>, et avant qu'Eugène le prît, Bevern fut battu par les Français. La Bavière conclut un traité de subsides avec la France, et refusa le passage aux Impériaux; cet exemple fut suivi par le

<sup>1</sup> Le maréchal de Berwick fut tué dans les tranchées devant Philisbourg.

<sup>2</sup> Celui qui ne voudrait pas lire tout au long les délibérations et les décrets de l'Empire, sur la charge du général feld-maréchal catholique et évangélique, dans le dix-huitième vol. de Reichs-Fama (Fâme de l'Empire), ou dans le soixante-quatrième et soixante-cinquième vol. de Faber, Staats-Kanzelei (Chancellerie d'état) trouvera les choses essentielles dans les *Exploits du grand général Eugène*, Nuremberg, 1736, tome VI, page 679 et suiv.

Palatinat et Cologne. Eugène, qui arriva au mois d'avril 1735, comptait dans son armée dix mille Prussiens, parmi lesquels était le grand Frédéric. Il ne put et ne voulut couvrir que les contrées en-deçà du Rhin, et souffrit qu'on prît Philisbourg sous ses yeux, tandis que les Français levaient des contributions dans le Bas-Rhin.

Pendant que le prince Eugène, âgé de soixante et onze ans<sup>1</sup>, cherchait à traîner la guerre en longueur<sup>2</sup> pour que les puissances maritimes, qui avaient garanti l'Italie à l'empereur, fussent enfin obligées de se déclarer, on perdait les

<sup>1</sup> Il mourut l'année suivante 1736.

<sup>2</sup> Eugène souffrit d'ailleurs à cause de son grand âge, et, tout bien considéré, son armée n'était point en état de tenir contre les Français. Un poète de l'école d'Opitz fit une épitaphe à notre héros, que nous transcrivons ici pour différentes raisons.

« Eugène devait-il avoir une fin si douce et si paisible ! que ne mourut-il, ce prince plein de courage et d'ardeur, au son de la trompette, au cri joyeux de la guerre, au bruit des armes et du canon ! La postérité, en lisant les exploits de ce guerrier, ne pourra donc pas dire qu'Eugène ex-pira au champ d'honneur ! telle est la plainte que fait entendre Mars, les lèvres décolorées : mais la renommée, dans son enthousiasme, publie partout que ce héros, qui ne sut jamais que triompher, attacher la gloire et le bonheur à ses pas, vaincre et l'ennemi, et l'envie, et la cour, et enfin lui-même, dut mourir en paix, et n'avait besoin d'aucun monument à sa mort ! Avec moi le Theis, le Pô, l'Escout, la Meuse, le Rhin, tous ses ennemis, le répètent : il est immortel ! »

avantages obtenus dans la péninsule italique. Déjà vers la fin de l'année 1733, le Milanais avait été occupé par des troupes de France et de Savoie, et don Carlos, s'étant déclaré majeur de sa propre autorité, venait de se constituer duc de Parme et de Plaisance. Élisabeth, dans l'espoir de voir le succès couronner tous ses désirs, envoya le marquis de Montemar avec une armée considérable d'Espagnols en Toscane. Dès le mois d'avril, trois mille hommes entrèrent à Naples, et le 10 mai don Carlos fut proclamé roi. L'armée impériale en Italie, commandée par un nouveau chef, résolut de risquer une bataille à une époque défavorable. Jusqu'alors les conseils de Caraffa n'avaient pu l'emporter sur le système du comte de Traun, qui voulait temporiser et disperser les forces de l'armée, pour laisser du temps aux puissances maritimes. Le combat livré trop tard fut perdu, et les mêmes généraux italiens de l'armée impériale, battus auprès de Bitonto par le marquis de Montemar<sup>1</sup>, abandonnèrent l'empe-

<sup>1</sup> Un article dans un journal de ce temps, fera parfaitement connaître comment on traitait et racontait alors ces choses en Allemagne. Nous l'empruntons du grand général Eugène, tome VI, page 858.

« Après l'abolition de l'ancienne junte ou collège de « la juridiction royale, il en fut constitué une nouvelle « nommée *degli'inconfidenti* pour former le procès contre ceux



reur dans le fort de la guerre, pour ne pas perdre leurs terres dans les États napolitains, et reconnurent le nouveau roi. On donna au marquis de Montemar le titre de duc de Bionto. Il conquit l'année suivante toute la Sicile.

Dans l'Italie supérieure les affaires de l'Empereur n'avaient pas plus de succès. Le maréchal de Broglie et le roi de Sardaigne se partageaient le commandement des armées alliées. Le général Mercy commanda d'abord les Impériaux; il prit de force, au mois de juin 1734, Colorno sur le territoire de Parme<sup>1</sup>, le perdit ensuite de la même manière, fut battu le 29 près de Parme, et tué sur le champ de bataille. Les deux armées suspendirent alors les hostilités, jusqu'au moment où on appela le comte de Kœnigseck à la tête des Impériaux. Il surprit le

« qui ne reconnaîtraient pas le nouveau roi jusqu'à une époque  
« fixée. La plupart, parmi lesquels les princes d'Ottojano, di  
« Forano, de Belmonte, de Caraffa, de Monteleone, et le  
« comte de Conversano, crurent plus convenable de s'accom-  
« moder au temps, et de suivre plutôt l'astre qui s'élevait,  
« que de perdre leurs biens par une plus longue opiniâtreté,  
« ce qui n'aurait point été d'une grande utilité à l'Empereur  
« leur maître; ils allèrent donc l'un après l'autre à Naples,  
« prêtèrent le serment de fidélité, et furent reçus en grâce. »

<sup>1</sup> On dit qu'Eugène, comme président du conseil aulique de la guerre, lui écrivit de profiter des erreurs des généraux français, d'autant qu'il ne pourrait pas faire de grandes conquêtes.

maréchal de Broglie à Quistello, demeura maître du camp et fut sur le point de faire prisonnier le maréchal dans son lit. Les alliés tirèrent vengeance de l'affront du 15 septembre, le 19, par la bataille de Guastalla, où les Impériaux essayèrent une défaite.

Tout semblait annoncer en 1735 que la guerre allait être conduite avec plus d'ardeur que jamais; dix-huit mille Russes venaient enfin de se montrer sur le Rhin, lorsqu'on entra en négociations secrètes avec l'Autriche. Fleury cherchait la paix pour pouvoir se passer de Chauvelin et de ses amis<sup>1</sup> qui empêchaient Georges II de soutenir l'Empereur autant qu'il l'aurait voulu, et que son alliance le demandait. Charles VI avait consenti d'abord à se servir de l'intervention des puissances maritimes; mais voyant qu'il serait obligé de toutes les manières de sacrifier une partie de l'Italie, il aima mieux négocier directement avec ses ennemis, la France et l'Espagne. En effet, il ne pouvait alors rien faire de plus sage que de conclure la paix le plus tôt possible; parce que son armée, ses finances, son gouvernement étaient dans un état déplorable, et que l'union ne régnait point parmi ses ministres.

<sup>1</sup> C'étaient les deux Walpole.

Eugène était vieux et capricieux ; la comtesse de Bathyani son amie vendait les places ; depuis long-temps les conseils du prince n'étaient plus écoutés. Il mourut et le comte de Kœnigsseck , jusqu'alors vice-président du conseil aulique de la guerre, fut nommé président ; ses différends avec Khevenhüller , son ennemi juré , appelé plus tard à la vice-présidence , firent beaucoup de tort à la cause publique.

Sinzendorf , qui avait fait preuve d'une grande habileté , de beaucoup d'expérience et d'adresse à Utrecht , et ensuite à Soissons , était premier ministre ; mais il était facile de le séduire. Bartenstein , référendaire privé et secrétaire du cabinet , en avertit son souverain et sut prendre en secret le plus grand ascendant sur lui. Il était adroit , inébranlable dans ses résolutions , mais honnête , et il composa bientôt à lui seul avec l'Empereur tout le ministère <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Dans le *Journal secret du baron de Seckendorf*, page 151 , on lit ce dialogue de Seckendorf avec le roi de Prusse.

SECKENDORF. Oui , sire , Bartenstein fait à cette heure la pluie et le beau temps. — LE ROI. Et ce Bartenstein est un honnête homme ? — SECKENDORF. Oui , sire. — LE ROI. Mais je ne comprends pas comment l'Empereur , qui sait qu'il est trompé par Sinzendorf et par tant d'autres , ne punit pas ces gens selon la rigueur ? — SECKENDORF. C'est la débonnaireté de la maison d'Autriche qui l'en empêche. — LE ROI ( en sou-

On raconte de différentes manières, comment on entama, même avant la mort du prince Eugène, et sans l'en informer, des négociations avec l'Autriche par la voie de Sinzendorf. Ce qu'il y a de plus vraisemblable, c'est que les comtes de Neuwied et M. de Nierodt en furent les premiers médiateurs<sup>1</sup>. La Beaune ne vint que plus tard, et par ordre de Fleury, à Berncastell et enfin à Vienne, où les préliminaires étaient signés dès le 3 octobre 1735. Cependant la reine d'Espagne, mécontente des conditions, ne voulut accepter, qu'au mois d'avril 1739, la paix formellement conclue à Vienne le 8 février 1738.

Elle obtint néanmoins le royaume des Deux-Siciles pour son fils, qui s'était engagé à céder Parme et Plaisance à l'Empereur, et la Toscane au duc de Lorraine. François-Étienne devait livrer de suite, pour la Toscane, le duché de Bar et la Lorraine, aussitôt après la mort du dernier duc de Toscane de la maison de Médicis<sup>2</sup>. Stanislas, à qui on permit de gar-

riant et en imitant le dialecte autrichien.) Que voulez-vous ? mon père Léopold et mon grand-père Ferdinand ont été trompés et n'en ont pas eu de ressentiment, je ne puis donc pas en agir autrement.

<sup>1</sup> Seckendorf, *Journal secret*, page 130 et suiv., en fait un rapport exact.

<sup>2</sup> Le dernier duc de Lorraine mourut l'an 1737, au mois de juillet.

der le titre de roi , obtint pendant sa vie les duchés de Lorraine et de Bar qui après lui devaient être réunis à la France. On donna au roi de Sardaigne , pour le récompenser du rôle qu'il avait joué , plusieurs seigneuries qu'on détacha du Milanais.

VI. L'histoire du règne de Charles VI doit être divisée en deux périodes. La première comprend le temps où sa bonne intelligence avec les alliés et les talents d'Eugène agrandirent ses États , héréditaires des plus belles provinces que l'Espagne eût possédées en Europe , où Charles humilia les Turcs , fit perdre au roi de Sardaigne la Sicile , et projeta des spéculations mercantiles , qui devaient lui assurer une flotte et les richesses des Indes.

La seconde période nous le présente mécontent de ses ministres , trahi par ses serviteurs les plus habiles , et vendu par des employés subalternes<sup>†</sup>. Nous le voyons fléchir d'une manière honteuse devant les puissances maritimes , sacrifier son beau-fils , céder une partie du Milanais au roi de Sardaigne , et presque tout le reste de l'Italie au prince d'Es-

<sup>†</sup> On trouve dans Flassan , tome V , le compte des sommes que le duc de Richelieu donna à son ministre pour se faire des partisans.

pagne. Son trésor se trouve épuisé, et les Turcs, qu'il attaque avec l'aide des Russes, le forcent de faire peu avant sa mort une paix ignominieuse. On a déjà parlé des premières actions de son règne. Nous le verrons maintenant dominé par le caprice de vouloir assurer à sa fille la succession des États héréditaires de l'Autriche par des traités, au lieu de la mettre en état de se soutenir dans ses possessions, par une armée bien organisée et un riche trésor. Si l'on disait combien la négligence dans toutes les branches de l'administration intérieure augmentait avec la vieillesse de Charles, il semblerait qu'on se propose d'écrire une satire contre l'aristocratie d'Autriche, ou contre le ministère qui met tout le bien-être ou le malheur d'un peuple entre les mains d'une seule personne, sans savoir si ses qualités personnelles la rendent propre à cette charge imposante<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Toute la monarchie, y compris Naples et le Milanais, donnaient environ quarante millions de revenu par an. Cette somme fut payée l'an 1794 par la Hongrie et l'Autriche seules (sans y compter la Stirie et la Carinthie), et elles n'en furent pas accablées. *L'Histoire de Marie-Thérèse*, cinq volumes in-8°, 1743, tout au commencement du premier vol., cite un des exemples qui prouvent que cet argent fut singulièrement employé. La masse des financiers proprement dits, ou des gens qui, outre les employés de la juridiction ou de l'administration, vivaient du salaire de l'Empereur, comprenait

L'origine de la fantaisie de Charles VI, de constituer la Pragmatique-sanction en faveur de la succession de Marie-Thérèse, date de la paix d'Utrecht; il n'avait cessé depuis de caresser ce projet<sup>1</sup>. La Bavière seule avait refusé constamment de renoncer à ses prétentions qui n'étaient fondées sur aucun droit.

La France, garante de la Pragmatique-sanction, depuis la dernière paix, fut impliquée imprudemment et, pour ainsi dire, comme arbitre naturel et direct dans les dissensions qui se préparaient. A en juger par la manière dont on avait fait la dernière guerre, par la paix qu'on s'était fait prescrire, et par la triste position des finances de l'Autriche, une nouvelle guerre ne présentait que de nouveaux

quarante mille personnes des deux sexes, et coûtait une somme de neuf millions et demi : dans les notes de cuisine on trouvait la somme de quatre mille florins dépensés pour du persil : dans les notes de cave, entre autres articles aussi ridicules, les suivants : « Donné à l'impératrice, veuve Amélie Wilhel-  
« mine, pour boire avant de se coucher, tous les soirs, douze  
« pintes de vin de Hongrie; fourni deux pièces de vin de  
« Tokai, pour tremper le pain des perroquets de l'Empereur ;  
« pour un bain, quinze sceaux de vin ; la fauconnerie seule  
« coûtait quarante mille écus. »

<sup>1</sup> On trouve toutes les notices diplomatiques et toute la marche de cette affaire dans un ouvrage cyclique de ce temps. *Histoire de la grande crise de l'Europe, ou des suites de la Pragmatique-sanction et de la mort de Charles VI*; Londres 1743, in-8°.

désastres ; mais l'espoir de pouvoir arracher la Moldavie et la Valachie aux Turcs, l'emporta sur toute considération raisonnable, et même sur l'équité et le droit naturel.

Le feld-maréchal Münnich, à la tête des Russes, commandés alors par les plus habiles officiers de l'Europe, dispersés par la guerre du Nord ou de la succession, et équipés à neuf, venait de conquérir la Crimée, de battre les Turcs, les Tartares, et songeait à une expédition contre Rumilie.

Un traité de 1726 engageait les deux cours chrétiennes impériales à se prêter, en cas de guerre contre la Porte, un secours mutuel de trente mille hommes ; mais les Turcs recoururent à l'intervention de l'empereur d'Autriche qui demanda assez singulièrement pour lui-même la Moldavie et la Valachie. Cela empêcha l'intervention, et la Russie réclama les troupes auxiliaires promises.

Dans l'état où les choses se trouvaient alors, cette circonstance n'aurait point amené de guerre avec la Turquie ; mais Bartenstein et quelques autres<sup>1</sup> eurent l'idée de profiter de l'embarras des Turcs, pour faire des conquê-

<sup>1</sup> Le baron de Schmettau et le prince de Hildburghausen. Les détails se trouvent en : *Lebensgeschichte des Grafen von*



tes, et ils aimèrent mieux déclarer la guerre que fournir des troupes auxiliaires.

La première expédition contre les Ottomans, en 1737, fut dirigée par Seckendorf qui, comme protestant, d'après les idées reçues à la cour, n'était point en état de se signaler par de hauts faits. D'ailleurs avare et arbitraire<sup>1</sup>, il avait sous lui le duc de Lorraine, époux de Marie-Thérèse, qui n'entendait rien à l'art militaire et qui pourtant aspirait au commandement. Le conseil aulique de la guerre, dont Khevenhüller était président, et qui avait désiré se mettre à la place de Seckendorf, donna des ordres d'un côté; l'Empereur, du fond de son cabinet, en donna d'autres; ainsi, il ne faut pas s'étonner si les affaires prirent dès le commencement une mauvaise tournure, et si les Turcs, battus de tous côtés par les Russes, obligèrent les Impériaux à faire une retraite désavantageuse. Seckendorf pouvait être coupable.

Schmettau, von seinen Sohn dem Hauptmaun von Schmettau. *Biographie du comte de Schmettau, écrite par son fils le capitaine de Schmettau.* Berlin, 1806, pag. 14 et suiv.

<sup>1</sup> Pœllnitz, t. II, page 159, dit : « Il affectait la probité germanique qu'il ne connaissait pas, et, sous les dehors trompeurs de la dévotion, il suivait tous les principes de Machiavel. A un esprit d'intérêt sordide, il joignait des manières grossières; le mensonge lui était si habituel, qu'il avait perdu l'usage de la vérité. C'était l'ame d'un usurier, qui passait tantôt dans le corps d'un militaire, tantôt dans celui d'un négociateur, etc.

ble, mais il était injuste de lui faire porter à lui seul la peine d'une faute générale. Arrêté, le 3 novembre 1737, impliqué dans un long procès, il ne put recouvrer sa liberté, pendant la vie de l'Empereur, malgré le vif intérêt que Charles prenait à le défendre, et malgré la conviction qu'il avait de son innocence <sup>1</sup>.

L'expédition suivante, dirigée par le duc de Lorraine et le comte de Koenigseck, justifia Seckendorf; tous les deux firent, dans l'année 1738, des fautes si grossières <sup>2</sup> que le duc se vit contraint d'abandonner le commandement de l'armée, et que Koenigseck fut obligé de se démettre de la présidence du conseil aulique de la guerre. Ce dernier eut cependant un tout autre sort que Seckendorf, car on lui donna la première charge de la cour. En 1739 Wallis et Neiperg, deux ennemis jurés, furent mis à la tête des armées impériales, et le premier fit à dessein passer le Danube à l'autre pour avoir seul l'honneur d'une victoire qu'il croyait assurée.

Les Turcs étaient commandés cette année-là par le marquis de Bonneval, un des plus ha-

<sup>1</sup> On trouve dans Schmettau, page 30 et *suiv.* le récit le plus exact de cette expédition. Seckendorf y est reconnu tout-à-fait coupable, page 54.

<sup>2</sup> Khevenhüller vint le dernier de Vienne.

biles officiers de la chrétienté<sup>1</sup>. Cet homme singulier, formé à l'école des généraux de Louis XIV, avait servi sous Eugène; son orgueil blessé lui avait fait abjurer sa religion, et on reconnaît facilement ses dispositions dans la discipline et dans l'ordre de l'armée turque à la bataille de Grotzka, le 23 juillet 1739.

Les Impériaux n'y essayèrent pas seulement une défaite ignominieuse, mais les deux généraux Wallis et Neiperg auraient été entièrement séparés l'un de l'autre, si les Turcs avaient suivi les conseils de Bonneval, aussi bien après que pendant la bataille.

Un dédale d'intrigues, des ordres opposés, l'activité du ministre français Villeneuve, et le désir de Marie-Thérèse<sup>2</sup> de voir la guerre

<sup>1</sup> Le marquis de Bonneval, issu d'une très-bonne famille française, se distingua dans la guerre de la succession; mais il s'offensa tellement d'une impertinence du ministre de la guerre Chamillard, qu'il se crut autorisé à passer à l'ennemi. Il se mit dans les bonnes grâces d'Eugène, monta depuis 1704 de grade en grade, et fut nommé général et conseiller aulique de la guerre. Il eut ensuite un différend avec le stathouder des Pays-Bas, le marquis de Prie; alla, l'an 1721, en Turquie, et y parvint de même à un haut rang, sous le nom de pacha Achmet. Quant à ses autres aventures, elles ne sont plus à citer ici; on les trouve dans les *Mémoires du comte de Bonneval*, avec des notes par M. Guyot-Desherbiers; Paris, 1806, 2 volumes in-8°. *Mémoires sur le comte de Bonneval, par le prince de Ligne*; Paris, 1807, in-8°.

<sup>2</sup> Il ne peut pas être contesté que Marie-Thérèse avait

contre les Turcs terminée avant la mort de son père, embrouillèrent les négociations de paix qu'on avait entamées, et amenèrent la conclusion d'un traité honteux pour l'Empereur. Ce traité, basé sur la paix de Passarowitz, fut signé les 1<sup>er</sup> et 15 septembre 1739.

On céda Belgrade à la Turquie, malgré l'indignation que montra Charles VI quand on lui rendit compte du véritable état des choses. Wallis, ainsi que Neiperg, furent blâmés publiquement et arrêtés. Une longue circulaire, envoyée à tous les ministres impériaux des cours étrangères<sup>1</sup>, fit connaître que l'Empereur se regardait comme trahi et vendu, et la paix ne fut ratifiée qu'au mois de décembre 1739.

donné des ordres secrets à Neiperg; on le voit d'ailleurs d'après la manière toute différente dont elle traita les trois prisonniers d'État à son avènement au trône. Seckendorf fut rendu à la liberté, on supprima toute enquête contre lui, et il fut même employé de nouveau, après un court séjour dans ses terres. Wallis obtint aussi sa liberté, mais on lui signifia, en termes très-durs, de se retirer de la cour. Neiperg fut reconnu innocent de la manière la plus honorable, et employé immédiatement après.

<sup>1</sup> On trouve la note circulaire dans l'*Histoire de la grande crise de l'Europe*, page 55-81, de même qu'un récit complet des faits, qui est suivi du traité de paix avec tous ses détails.

# LIVRE PREMIER.

---

PARTIE LITTÉRAIRE.



---

# LIVRE PREMIER.

---

## SECONDE PARTIE.

### HISTOIRE LITTÉRAIRE.

---

I. La France. — II. L'Angleterre. — III. L'Allemagne.

I. Autant les partis en France diffèrent dans leurs idées sur la religion, le gouvernement et les relations de la vie, autant le jugement sur les auteurs, qui ont eu, dans les progrès de l'esprit, l'influence la plus directe, est contradictoire; puisqu'un parti reconnaît comme pernicieux, ce que l'autre regarde comme salutaire, et que l'un bénit ce qui est maudit par l'autre.

Sans discuter sur le plus ou moins de mérite des écrivains, nous aimons mieux établir comme certain que la littérature, les modes, les mœurs et le gouvernement français influencèrent trop fortement toute l'Europe, depuis le commencement du dix-huitième siècle jus-

qu'à la guerre de la succession d'Autriche. Cette influence se fit sentir en Angleterre, et donna bientôt une autre teinte à la littérature de ce pays.

La tendance de la littérature française qui nous occupe ici, celle qui influa directement sur l'État, ses mœurs et sa vie, s'était fait sentir dans la dernière partie du dix-septième siècle. On avait tout rapporté, en France, à l'étude des anciens, autant que la nationalité française le permettait<sup>1</sup>. Les règles pédantesques qu'on observait du temps de Louis XIV dans les rapports journaliers de la vie et de la société, furent de même observées dans tous les ouvrages d'esprit, qui se trouvèrent répandus par les réformés français, engagés partout comme gouverneurs des princes ; car la langue et les usages français étaient devenus indispensables

<sup>1</sup> J'en appelle d'autant plus à un Français, que depuis plusieurs années j'avais les mêmes idées sur la marche de la littérature française que M. de BARANTE, dans son livre de *la Littérature française pendant le dix-huitième siècle*, page 36. Il dit, page 38, 39 : « On oublia entièrement ces anciens chants; toute tradition nationale devint le patrimoine exclusif des doctes qui connaissaient bien Horace et Pindare, mais qui oubliaient la nature. Cette imitation des anciens eut d'abord un caractère pédantesque et entièrement hors de la vérité. Peu à peu il se forma une sorte de mélange, les circonstances réelles modifièrent les emprunts qu'on faisait à la littérature ancienne, et il résulta de cette double action une direction moyenne, dans laquelle on a toujours marché depuis. »



à toutes les cours et dans toutes les affaires diplomatiques.

On sentira facilement, d'après ce que nous venons d'exposer, comment et par quelle raison avant les encyclopédistes<sup>1</sup>, quelques auteurs français purent changer les idées et les opinions de toute l'Europe. On vit le contraire de ce qui s'était passé du temps des empereurs romains. Alors le christianisme opéra une révolution qui sortit du peuple et se répandit sur les hautes classes; ici, ce fut les auteurs de bon ton qui en effectuèrent une autre, en commençant par les classes élevées, afin de la répandre ensuite sur le peuple.

Pour ne pas être injuste envers les frivoles disciples des docteurs de Paris, il faut remarquer d'abord qu'ils n'avaient inventé ni *le genre* ni *la manière*, mais que la tendance contre la religion et le culte s'était montrée déjà, en Angleterre, au dix-septième siècle, comme en Italie au seizième, dans les écrits des penseurs les plus distingués; il faut ensuite se rappeler que la profession d'auteur devenant un métier, on spéculait sur les passions et les désirs de la foule, ou bien on écrivait seulement pour

<sup>1</sup> Nous appelons ainsi l'époque de la guerre de sept ans, et les dix années qui suivirent.

entretenir et amuser le public ; il faut observer encore que l'absence de toute peine ou réprimande, même dans les choses les plus graves, ne prit son origine que dans les Pays-Bas, et dans quelques autres contrées<sup>1</sup>, où les réformés français s'établirent. Ce fut le besoin qui obligea les protestants émigrés à montrer dans des écrits leur talent, leur éloquence, leurs connaissances diverses, leur esprit naturel, opposé à l'érudition insensée des écoles, enfin leur facilité à s'exprimer, résultat du siècle de Richelieu, de Mazarin et de Louis XIV. °

Ces auteurs se procurèrent ainsi, surtout dans les Pays-Bas, des moyens d'existence ; ils fournirent des livres à la France et firent fleurir la librairie hollandaise, ayant en ce pays toute liberté d'écrire, pourvu que les intérêts de la nation fussent toujours respectés.

Comme nous n'indiquons ici que les époques principales, il serait hors de propos de parler de tous les hommes qui méritent d'être compris dans cette dernière catégorie ; nous n'en citerons que quelques-uns comme exemple. Bayle occupe parmi eux, sans contre-

<sup>1</sup> Ceci est expliqué et recherché de plus loin, d'après le caractère général de l'homme, et d'après la marche naturelle de l'esprit humain, dans l'ouvrage spirituel de M. DE BARANTE, intitulé *de la Littérature française pendant le dix-huitième siècle.*

dit, la première place, quoiqu'il appartienne plutôt au siècle précédent<sup>1</sup>; il influa puissamment sur le public par son grand *Dictionnaire critique* et par son *Journal*; il fournit aux railleurs et aux auteurs frivoles, mais habiles de l'âge suivant, les matériaux qu'ils n'auraient jamais su rassembler sans lui. Il joignit à une érudition profonde une grande connaissance du cœur humain.

Tout-à-fait exempt de préjugés<sup>2</sup>, il put servir tous les partis, et si on doit lui reprocher quelques traits sardoniques, on ne pourra jamais l'accuser de s'être porté à de véritables injures. Qu'il ait flatté quelquefois les désirs et le caractère futile, alors encore caché dans la haute classe, c'est ce qu'on peut avouer sans lui faire le moindre tort, puisqu'il voulait être lu; mais la plupart de ses nombreux ouvrages

<sup>1</sup> Bayle mourut l'an 1706.

<sup>2</sup> Je ne crois pas pouvoir mieux dépeindre Bayle que par une anecdote que Foucher, *Histoire du cardinal de Polignac*, Paris, 1777, deux vol. in-8°, tome I, page 410, rapporte de lui : « Le cardinal Polignac demandait à Bayle de quelle secte et de quelle opinion il était; celui-ci répondit par un passage de Lucrèce; pressé de nouveau, il se contenta de dire qu'il était bon protestant, ce qui ne signifiait pas davantage; plus vivement pressé, il répéta, avec une sorte d'impatience: oui, monsieur, je suis bon protestant, dans toute la force du terme, car, dans le fond de mon âme, je protesta contre tout ce qui se dit et se fait. »

sont écrits pour de vrais savants ; il offre toujours dans ses traits mordants le pour et le contre, il n'est ni malveillant, ni digne de blâme, puisqu'on doit supposer aux lecteurs la faculté de discerner et de juger les choses. Bayle d'ailleurs est toujours cité lorsqu'on parle des prédécesseurs des encyclopédistes ; Baillet l'est moins. Cependant son ouvrage intitulé : *Jugements des Savants* mérite d'être regardé comme un ouvrage impartial, qui dépeint parfaitement son temps et celui qui le précéda ; mais souvent ce n'est qu'une compilation.

Il faut que Baillet ait eu une très-grande influence sur les générations suivantes en France, ou il faut admettre que Sabatier de Castres a menti en cent occasions<sup>1</sup>.

Nous citerons aussi Jean Leclerc, quoique, dans ses quatre-vingt deux volumes qui parurent d'abord comme *Bibliothèque générale*, ensuite comme *Bibliothèque choisie*, il n'ait

<sup>1</sup> Baillet vécut de l'an 1649 jusqu'à l'an 1706, et mourut à Paris, mais son livre appartient à la littérature du dix-huitième siècle. Sabatier de Castres, dans *les Trois Siècles de la Littérature française*, trois vol. in-8°, 1784, tome I, page 79, dit : « Presque toutes les préfaces des ouvrages de Baillet forment autant d'articles dans le *Dictionnaire Encyclopédique*, sans qu'on ait pris la peine d'en avertir le lecteur. » Cela m'a été assuré à Paris par plusieurs autres personnes qui étaient plus dignes de foi que Sabatier ; du reste, je n'ai jamais fait moi-même cette comparaison.

eu l'intention que de donner une suite à la *République des lettres* de Bayle et qu'il se proposât le même but. Nous parlerons d'autant moins du nombre prodigieux d'auteurs qui écrivirent alors dans les Pays-Bas, sur l'histoire, la littérature, la philosophie et les relations de la vie, que plusieurs d'entre eux, principalement le marquis d'Argens, qui ont influé sur l'Allemagne, par leur liaison avec Frédéric II, doivent être mentionnés plus bas. Quant aux auteurs français, en France même, les poètes aussi bien que les prosateurs prirent déjà, avant le règne absolu de Voltaire, le ton léger en vogue à la cour du Régent, et tournèrent toutes les choses sérieuses et graves en dérision.

Voltaire et Montesquieu facilitèrent le développement des connaissances d'une manière adroite et ingénieuse. Ils aplanirent les difficultés, exposèrent le sérieux sous une enveloppe plaisante et rendirent les principes, d'après lesquels les princes et les prêtres avaient gouverné le monde, odieux ou ridicules dans les cercles où on les lisait. Ils achevèrent ce que les auteurs républicains de Hollande et d'Angleterre avaient commencé.

Quant aux poètes, leur ton de légèreté se manifesta dans leurs ouvrages dès le siècle même de Louis XIV. Jean-Baptiste Rousseau, dans ses *Épigrammes*, se perdait quelquefois dans la déraison et dans l'obscène<sup>1</sup>; Chaulieu qu'on lisait peut-être plus que Rousseau fut moins amer et moins licencieux; mais le caractère de ses poésies donne lieu de croire que ses admirateurs ne suivirent pas franchement la morale du christianisme<sup>2</sup>.

Les deux auteurs principaux qui influèrent, comme réformateurs, sur les gouvernements de l'Europe et sur les principes, la vie et les relations des hautes classes, ne doivent être considérés ici que sous deux points de vue. D'abord du côté de la finesse, jusqu'alors inouïe, avec laquelle ils surent gagner les esprits et flatter les passions; ensuite du côté

<sup>1</sup> Ce genre de satires, auquel se livra Jean-Baptiste Rousseau, dut surprendre tout le monde, et lui fit d'autant plus de tort, qu'il voulait passer pour un poète sérieux, par ses odes, ses psaumes, et ses autres chants religieux.

<sup>2</sup> « Cette société du Temple dont il a chanté les plaisirs avec tant de grace et d'abandon, était l'héritière de la société des Tournellés. La gaieté des amis de Ninon avait passé, en prenant un caractère plus licencieux, chez les courtisans du grand-prieur de Vendôme. On sait assez quelles habitudes ce prince et son frère apportaient dans les camps, quels exemples ils y donnaient, quelles opinions ils y professaient, sans être retenus par le respect dû à leur rang, etc. » M. DE BARANTE, de la Littérature française pendant le dix-huitième siècle, page 42.

de l'habileté avec laquelle ils portèrent, même dans les choses les plus sérieuses, le badinage et le ton moqueur de la haute société avec laquelle ils étaient en relation.

Voltaire qui devint ensuite, en 1740 où l'astre de Frédéric se leva, l'ami et le maître de cet homme vraiment grand, le juge absolu du goût en Allemagne et même dans le Palatinat, et qui donna plus tard (1764) des lois à St.-Petersbourg, s'était frayé dans la période que nous parcourons le chemin qui devait le conduire au point de gloire qu'il atteignit par la suite.

Le long séjour de Voltaire en Angleterre eut lieu au commencement du siècle<sup>1</sup>; il y fut si intimement lié avec Bolingbroke et quelques autres ennemis du christianisme et de la sévérité des sciences anciennes, qu'il fut fêté en Angleterre avant de l'être en Allemagne. Il venait de fixer, en même temps comme auteur dramatique et par le premier essai de sa *Henriade*<sup>2</sup>, toute l'attention de sa nation. Bientôt l'Europe entière fut remplie de sa gloire. Il donna à la philosophie et à l'histoire la cou-

<sup>1</sup> Voltaire fut en Angleterre de l'an 1726 à 1729.

<sup>2</sup> La *Henriade* ne fut publiée, l'an 1723, que sous le titre de *la Ligue*.

leur et le ton qui convenaient aux hautes classes<sup>1</sup>. Il se moqua de la religion, des mœurs et de la décence, dans un chef-d'œuvre d'esprit et d'obscénité, répandu en manuscrit dans toutes les sociétés distinguées<sup>2</sup>. Il était dès-lors l'ami intime du prince royal de Prusse.

De même que Voltaire prit, en Angleterre, tant par les amis qu'il y avait que par l'étude qu'il fit de plusieurs ouvrages anglais, une nouvelle direction, de même Montesquieu, qui appartient aussi à la première moitié de ce siècle, adopta, dans son ouvrage le plus marquant, une manière tout-à-fait anglaise, bien que l'ouvrage qui lui valut sa première célébrité en France fût écrit d'un ton fort léger et dans l'esprit de la société du Régent. Ce premier ouvrage par lequel Montesquieu débuta, *les Lettres Persanes*<sup>3</sup>, dut plaire par la

<sup>1</sup> Comme nous verrons Voltaire plus tard au faite de sa grandeur, il suffira de désigner ses tendances, d'après l'ordre chronologique dans lequel ses ouvrages parurent alors.

1706, Petites poésies; — 1718, *OEdipe*; — 1723, *la Ligue*, (connue ensuite sous le nom de *la Henriade*); — 1724 à 1729, tragédies et autres pièces; — 1730, *Brutus*; — 1731, *Charles XII*; — 1733, *Lettres philosophiques*, *Dictionnaire philosophique*; — 1736, *Alzire*, *l'Enfant prodigue*; — 1738, *Eléments de la philosophie de Newton*, *Essai sur la nature du feu*; — 1739, *Défense du newtonianisme*.

<sup>2</sup> *La Pucelle* fut répandue en manuscrit par parties détachées dès l'année 1730.

<sup>3</sup> *Les Lettres persanes* parurent l'an 1721; nous croyons



politique, souvent obscène, amère et satirique qu'il contenait, dans un temps où la mémoire de Louis XIV, qui s'y trouvait outragée, était

d'ailleurs, qu'outre l'instruction que l'auteur de *l'Esprit des Loix* avait acquise en lisant des relations de voyages, son érudition ne fut pas bien étendue (comme l'a remarqué Voltaire, ennemi déclaré de toute érudition); du reste, nous n'examinons point Montesquieu sous ce rapport. Nous prenons l'homme tel qu'il est réputé ordinairement. Nous le regardons d'après l'histoire, de même que Voltaire, comme la propriété de l'opinion publique. Nous remarquons en même temps que M. Guizot, ami de l'auteur de *la Littérature française pendant le dix-huitième siècle* (M. de Barante), n'a nullement approuvé l'opinion que nous avons énoncée sur le premier ouvrage de Montesquieu; elle peut être fautive, nous ne cherchons point à abuser notre lecteur, mais elle est notre opinion invariable\*.

\* M. Schlosser ne nous semble pas avoir justement apprécié toute l'importance des *Lettres persanes* et de leur succès; la forme, il est vrai, en est légère, et il se peut que, hors de France et après un siècle, quelques allusions ne paraissent pas claires, ou soient devenues moins piquantes. Mais les *Lettres persanes* ont un plus haut mérite que l'agrément de la satire, et ont produit un bien autre effet que d'amuser la malignité des contemporains. Elles ont émancipé l'esprit de la France sur le despotisme et les mœurs des cours. L'éclat du règne de Louis XIV avait inspiré à la nation une admiration sincère; les plus grands esprits, éblouis ou intimidés, avaient perdu toute habitude de juger le pouvoir; à peine quelques hommes entrevoyaient-ils la profonde faiblesse du système de gouvernement qui prévalait, et tout principe politique, tout sentiment patriotique disparaissaient graduellement sans que personne fût choqué de cette secrète décadence. Montesquieu le premier fit sentir, dans les *Lettres persanes*, les vices de ce système, et quel affaiblissement, quelle corruption, menaçaient un pays où la cour était tout, sous un gouvernement livré aux plus misérables intrigues. Plus tard ces vices devaient être attaqués par des doctrines, mêlées de beaucoup d'erreurs, mais conséquentes et énergiques: au moment de la publication des *Lettres persanes*, ces doctrines n'existaient point encore, le public n'était point encore vivement préoccupé de raisonnements et de théories politiques; l'ironie de Montesquieu devança les théories et leur fraya le chemin en frappant de ridicule ce que bientôt elles devaient renverser. Malgré la légèreté de la

encore toute récente, et où l'on ressentait la fatale influence du système de Law, qui s'y trouvait dépeint sous le jour le plus odieux; mais ces lettres n'ont plus aujourd'hui le même sel, parce que les allusions sur les mœurs et les particularités du temps deviennent naturellement plus obscures.

Le séjour de Montesquieu en Angleterre donna une autre direction à ses idées, et, avant qu'il fit paraître l'*Esprit des Loix*, il s'occupa du droit public proprement dit; il sentait combien le gouvernement français ruinait alors ses sujets. Il écrivit dans le premier feu de ses nouvelles inspirations, en 1734, *les Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, livre qui mérite une place à côté des dialogues de Machiavel sur

forme, malgré le ton quelquefois cynique de la satire, il y a au fond, dans les *Lettres persanes*, des idées et des sentiments plus sérieux, plus moraux même que depuis long-temps la France n'était accoutumée à en voir porter en pareille matière; et elles contribuèrent puissamment à affranchir les esprits que plus tard l'*Esprit des Loix* devait éclairer. On se trompe sur le mérite des écrits d'un homme de génie, si l'on ne se reporte à leur époque, car on n'y voit plus alors que l'œuvre philosophique ou littéraire; on oublie quelle place ils ont tenue, quelle influence active et réelle ils ont exercée dans le cours des faits: les *Lettres persanes*, qui ne sont aujourd'hui qu'une satire, furent en 1721 un événement; elles firent honte aux contemporains de la frivolité de l'ordre social, de leur propre frivolité, et leur inspirèrent ainsi le besoin de mœurs plus fortes et d'intérêts plus sérieux. C'est par là surtout qu'elles sont un important ouvrage, et doivent être rangées au nombre des symptômes et des causes des progrès de ce siècle, qui en a fait de si grands. (F. G.).

Tite-Live, autant à cause des bonnes que des mauvaises idées qu'il renferme.

L'histoire du peuple romain est représentée dans cet ouvrage de manière à faire bien ressortir le contraste d'une nation énergique, disposée à agir et à penser, avec un état gouverné systématiquement par une cour que trop de civilisation semble avoir énervée. C'est, comme tous les autres ouvrages français qui obtinrent dans ce siècle de la célébrité, plutôt le produit de l'éloquence, qu'une histoire ou une suite de recherches philosophiques; le plus bel éloge qu'on puisse en faire, c'est qu'il retentit, comme la voix d'un homme qui pense, aux oreilles engourdies du peuple; mais s'il fallait lui accorder le mérite qu'un français lui reconnaît, nous avouons que nous ne pourrions porter le même jugement sur aucun ouvrage allemand, sans déshonorer pour cela notre nation<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> M. Lacretelle dit, en parlant de cet ouvrage : « qu'il prêtait aux compatriotes de l'auteur, en le lisant, le plus grand charme; oui, le mérite le plus solide, de se sentir, après l'avoir lu, malgré toute l'admiration pour les Romains, plus heureux d'être Français. »

J'avais d'abord l'idée de supprimer cette note, puisqu'on m'a prouvé que c'était un des contes que M. Lacretelle débitait depuis qu'il n'était plus jacobin, pour expier ses vieux péchés; mais je la laisse pour faire observer comment ces messieurs traitent l'histoire.

*L'Esprit des lois* rendit au gouvernement et à la législation le même service que les *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* rendirent à l'histoire : car, dans le premier ouvrage, le gouvernement anglais et sa législation étaient aussi bien exposés que, dans le dernier, l'histoire romaine ancienne.

Après avoir reconnu le principe, que tous les auteurs que nous venons de nommer, et leurs nombreux imitateurs, étaient ennemis du culte existant et des dogmes adoptés, en considérant que, maîtres de la langue, ils employèrent toutes les finesses du commerce social dans leurs écrits, pour répandre leurs idées ; on expliquera facilement comment et pourquoi ils préparèrent peu à peu une révolution que nous verrons éclater plus tard.

II. Il sera facile de démontrer, sans entrer plus avant dans l'histoire de la littérature anglaise, qu'elle ne fut pas aveuglement empruntée comme celle des Allemands aux Français ; que c'étaient plutôt les Anglais qui influèrent sur leurs plus grands auteurs, mais que les écrivains anglais changèrent cependant de ton et de manière, soit avant les Français, soit d'après leur exemple. Nous pouvons passer sous si-

lence Toland, et toute la série des ennemis prononcés de l'Apocalypse, surtout ceux de la religion chrétienne, puisqu'ils appartiennent réellement au siècle précédent, et qu'ils n'eurent jamais une grande influence sur la nation; mais il faut nécessairement parler de ces feuilles périodiques, desquelles les Anglais datent leur nouveau style, et la nouvelle manière de traiter les belles-lettres. Elles furent regardées pendant long-temps comme classiques, et le sont encore en partie, car elles avaient été rédigées par des hommes attachés à l'école française, mais qui n'approuvaient pas la légèreté et qui préféraient au contraire une morale sévère<sup>1</sup>.

Steele commença le *Tadler* (Causeur), Addison le continua avec lui; ils travaillèrent ensuite tous les deux au *Spectator* (Spectateur) et ils entreprirent plus tard le *Guardian* (Inspecteur)<sup>2</sup>. En jettant les yeux sur ces

<sup>1</sup> Ces journaux tombent encore dans le temps sérieux des Français. Le *Tadler* date du mois d'avril 1709, jusqu'en janvier 1711.

Le *Spectator* du mois de mars 1711, jusqu'en décembre 1715.

<sup>2</sup> Le *Guardian* de l'an 1713, jusqu'en 1714.

Eichhorn, *Geschichte der Litteratur* (Histoire de la Littérature), tome IV, part. II, page 207, cite un grand nombre d'autres journaux de cette espèce que le succès de ceux mentionnés avait fait naître.

deux écrits, ou en lisant le *Caton* d'Addison, si célèbre alors, on reconnaît aussitôt que les règles de l'école française y prédominèrent<sup>1</sup>.

Ce que ces hommes avaient exécuté d'un côté, Bolingbroke et ses partisans l'effectuèrent de l'autre. Ils voulaient avec Voltaire laisser la superstition au peuple; mais les hautes classes devaient en être exemptes et se mettre au-dessus de tout ce qui n'existe que dans la foi.

Bolingbroke surtout contribua beaucoup par ses écrits à faire accueillir et goûter Voltaire et Montesquieu en Angleterre. L'influence mutuelle des Français et des Anglais, et leurs efforts réunis pour opérer un changement dans les idées religieuses et politiques, en répandant les lumières dont ils avaient été éclairés, se manifestent plutôt dans les prosateurs que dans les poètes, et surtout dans les philosophes.

Locke se forma presque seul, par l'étude de

<sup>1</sup> Cowley, Dryden, Prior, Waller, même Thomson et Pope, ont bien plus de règle et d'élégance que d'originalité et d'énergie, qualités qui conviennent aux Anglais. Il serait difficile de porter un jugement sur Swift. Glover doit être nommé ici; Young tombe dans une époque plus moderne. Ses *Nuits* ne parurent que l'an 1741.

la philosophie Cartésienne, à devenir ce qu'il fut plus tard; et son *Essai sur l'intelligence humaine* servit ensuite de base à la philosophie française réfléchie, qui fut exposée, sous les formes les plus diverses, par tous ces hommes que nous citerons dans la suite, quoiqu'ils diffèrent tant entre eux, et qu'on reconnaisse si peu Locke dans leurs systèmes.

Antoine-Asthley Cooper, plus connu sous le nom de comte de Shaftesbury<sup>1</sup>, suivit presque avec la même tendance que Voltaire la route d'une philosophie légère et adaptée à la vie, et la sensation que ses écrits, rassemblés ensuite sous le titre de *Caractéristiques*, ont produite, a été, en quelque façon, plus forte que celle que les auteurs français de ce genre ont causée.

L'histoire dut prendre de même une tendance toute française depuis qu'en 1737 Hume joignit à l'esprit et à la saillie la connaissance du cœur humain, la finesse et l'élégance du style, et une éducation entièrement française. Hume et Gibbon avaient achevé leurs études en France. Hume resta,

<sup>1</sup> La philosophie de lord Chesterfield est calquée sur les mêmes bases, mais moins systématique; elle n'est pour ainsi dire qu'un pur égoïsme.

même après, toujours en rapport avec les Français, en suivant l'ambassadeur anglais aux cours de Paris, de Vienne et de Turin. Nous ne parlons d'ailleurs ici que de ses essais historiques, puisque son ouvrage principal, *l'Histoire d'Angleterre*, appartient au temps qui va suivre.

III: En tournant nos regards sur l'Allemagne et sur la littérature allemande de cette époque<sup>1</sup>, nous ne nous étonnerons pas de voir des ambassadeurs, des nobles instruits par des voyages, des hommes à talents, qui n'avaient point suivi la routine des universités, des princes élevés presque tous sans exception<sup>2</sup> par des Français, montrer de la répugnance pour les écrits de leur propre nation et s'entourer de gens qui parlaient une autre langue, et qui avaient d'autres mœurs que le peuple dont ils devaient être les souverains et les pères. Comment un homme tel que Frédéric II, prompt et énergique, riche en saillies et en connaissance des hommes, comment, dis-je, pouvait-il prendre en affection cette philosophie lente

<sup>1</sup> Deriva, *Nouvelle vie de Frédéric II*, Amsterdam, 1789, in-8°, chap. IV, page 37 et suiv., en parle à sa manière, c'est-à-dire superficiellement.

<sup>2</sup> Frédéric-Guillaume (l'Allemand dans la force du terme) même avait eu madame de Rocole pour gouvernante.



et pédantesque, cette poésie dénuée d'esprit, cette rhétorique sans goût et cette langue barbare, qui demandait un Gottsched pour se faire supporter ? Comment un prince admirateur des Français pouvait-il diriger et gouverner de son fauteuil tous ses États, et plus tard les affaires de l'Europe, et suivre, en même temps, la marche de la révolution miraculeuse qui changea tout-à-fait la face de la littérature dans les vingt dernières années de son règne, et la porta à un degré d'originalité qui retombe sur les Français, malgré toutes les peines qu'ils prirent pour s'y opposer.

Leibnitz, qui, comme grand esprit, sut en toutes choses, même dans la philosophie et dans la théologie, s'accommoder au goût public, sans se faire tort à lui-même ou à son opinion, avait dû rendre hommage aux usages français : il avait dû se servir de la langue française afin d'obtenir l'influence qui devient un besoin pour un esprit aussi élevé<sup>1</sup>.

Il lui fallut entretenir des connaissances et des liaisons avec l'Angleterre et la France,

<sup>1</sup> Boyneburg, chancelier de Mayence, qui le premier reconnut le grand esprit de Leibnitz, et qui voulut l'employer dans les affaires d'État, l'engagea à se rendre en France, et il resta à Paris, comme on sait, l'an 1672 et 1673, et ensuite pendant quinze mois, en 1675 et 1676.

comme avec l'Allemagne; il ne voyait que dans un avenir bien éloigné la langue et la littérature allemandes prendre un caractère national. Si les prôneurs et les admirateurs de ce grand homme, dont la plupart des ouvrages sont écrits en français correct, mais dur, ou en latin mêlé de gallicismes, avaient montré le même zèle que lui pour la langue et la littérature allemandes, on n'aurait pas eu besoin de Gottsched pour les réformer<sup>1</sup>.

Il est vrai que la nation allemande ne man-

<sup>1</sup> Gottsched écrivit une brochure excellente intitulée: *Gedanken wegen Verbesserung der deutschen Sprache (Réflexions sur la réforme à faire dans la langue allemande)*, où il dit, § 24: « On apprend, par les décrets de l'Empire et par d'autres actes allemands, quel fut le sort de cette langue. Elle était parlée assez correctement dans le siècle de la réforme, mais mêlée de quelques mots italiens, et même de mots espagnols, qui s'y étaient glissés en dernier lieu par la cour impériale et par quelques serviteurs étrangers; mais lors de la guerre de trente ans, l'Allemagne fut inondée de peuples étrangers et indigènes, la langue en souffrit ainsi que le pays, et on voit les actes de l'Empire de ce temps remplis de mots que nos aïeux auraient démentis. Après les traités de paix de Munster et des Pyrénées, la langue et la puissance françaises dominèrent chez nous. La France fut, pour ainsi dire, proposée commemodèle de toute élégance. » On voit que ce grand homme avait très-bien saisi la chose. On trouve cette brochure tout entière dans Leibnitz. *Collect. etymol.*, ex edit. Joan Georg. Eccardi. Hanov. 1717, in-8°, et en extrait dans *Schriften der Mannheimer Gesellschaft (Écrits de la Société allemande de Mannheim)*, tome II, page 201.

quait pas encore d'auteurs vraiment nationaux, mais ils ne furent reconnus ni des savants ni des gens de qualité, qui seuls donnaient alors le ton; car malheureusement ils étaient passés ces jours de cordialité et de probité avec la mutation du système de gouvernement et avec les progrès de la civilisation<sup>1</sup>, et l'influence française se faisait sentir en partant d'une source élevée.

Les théosophes ne voulaient pas des dogmes de la Bible, mais ils demandaient un système. Les efforts de Spener, de Godefroi Arnold, et de plusieurs autres, dont le mérite, pour la langue et le caractère allemands, n'ont pas encore été assez dignement appréciés, ne furent utiles qu'à un petit nombre<sup>2</sup>; le génie transcendant de Jacques Boehm passa sur la

<sup>1</sup> Ils'agit ici des piétistes; nous ne chercherons ni à les défendre, ni à les accuser; mais tout le monde conviendra que les principes qu'ils donnèrent valaient mieux que ce dogmatique insipide qui régnait, comme une nouvelle doctrine scolastique, dès le dix-septième siècle, dans l'Église luthérienne; il fallait qu'il y eût quelque chose de national pour qu'ils se répandissent si promptement dans toute l'Allemagne.

<sup>2</sup> Parmi les vingt-cinq ouvrages principaux de Godefroi Arnold, son *Histoire de l'Église et des Hérétiques*, sa *Vie des Fidèles*, ou *Relation des hommes pieux qui se sont surtout signalés dans les deux derniers siècles*, son *Histoire et description de la Théologie mystique*, et enfin les *Écrits religieux de Jean Nusbroschius*, me paraissent les plus importants.

nation comme un souffle, puisque la parole lui manquait, et que ses oracles philosophiques ne trouvèrent point de prophète<sup>1</sup> qui leur servît d'interprète.

Le seul qui, dans le nouveau chemin, chercha à rester allemand, fut Chrétien Thomasius. Ses *Pensées ingénues, gaies, sérieuses, ou dialogues des mois* sur divers livres, et surtout sur les nouveaux ouvrages, conservèrent le caractère national dans toute sa pureté, mais aigrirent les esprits et firent beaucoup de bruit. Thomasius, excité par la masse des préjugés et du pédantisme invincible des universités et de leurs apologistes, passa du piétisme à la philosophie réfléchie. Du moment qu'il reconnut le système de Locke, il fraya, sans le savoir et sans le vouloir, le chemin à la nouvelle philosophie française.

De la science proprement dite, qui trouvait encore de forts soutiens dans Leibnitz, Thomasius et autres savants contemporains, si l'on passe aux belles lettres, nous voyons déjà Opitz méconnaître la langue de sa nation,

<sup>1</sup> προφήτης. Il y avait, comme on sait, des gens attachés à l'oracle de Delphes, qui versifiaient les sons inarticulés de la prêtresse lorsqu'elle se trouvait dans un saint délire, et qui les transmettaient ainsi à ceux qui venaient la consulter.

suivre les Français et les Belges qui travestissaient en quelque sorte les anciens, et recommander, en plusieurs endroits de ses poésies, l'imitation des nouveaux modèles. Ses conseils ne furent, hélas! que trop bien suivis<sup>1</sup>. Neukirch, le poète le plus distingué de ce temps, voulut versifier le *Télémaque*. De Besser, qui n'occupait pas un rang moins élevé parmi les poètes, entreprit un poème épique sur la vie du grand électeur Frédéric-Guillaume; Patsch, une épopée sur sa majesté impériale; de Kœnig, une sur le roi de Pologne. Enfin Postel fit un poème épique, en dix chants, intitulé *le Grand Wittekind*<sup>2</sup>.

Qui aurait pu s'attacher à de telles productions, après avoir lu et compris les livres anglais et français? Les compatriotes de Frédéric, mal-

<sup>1</sup> Voyez le huitième volume des suppléments de Sulzer; il est vrai que tout ce qui y est donné comme histoire de la poésie allemande n'est pas trop profond, mais cela n'était pas non plus le but qu'on se proposait; c'est un récit vrai, prudent, dans lequel on a mis trop d'importance aux dissensions puériles des Lipsiens et des Suisses.

<sup>2</sup> *Le grand Wittekind* est un poème en dix chants, que Gottsched loue beaucoup. Nous croyons pouvoir donner une idée suffisante de ce poème et de tous ceux que nous avons placés dans la même catégorie, en citant les premiers vers :

« Divinité, qui as brillé sur le Sinai, daigne embraser mon  
 « esprit par ton ardeur, l'éclairer par ta lumière, et le forti-  
 « fier par ta grace; qu'un transport illuminatif se manifeste  
 « seulement devant toi. »

gré leur moralité et leur habileté, le faisaient mourir d'ennui ; il lisait les étrangers avec plaisir, quoiqu'il méprisât et rejetât leur philosophie et leur doctrine. Il est vrai qu'il y avait quelques poètes comme Amthor, Richey, etc., qui valaient un peu mieux ; mais combien leurs idées étaient faibles. Brokes même, dont *le Plaisir terrestre en Dieu*, demeura pendant un demi-siècle un livre populaire, ne s'élève point, comme poète, à une place éminente. Gottsched parut enfin, et quoique nous ne puissions adopter l'opinion de ceux qui méconnaissent entièrement son grand mérite, il nous paraît cependant constant qu'il avait la parfaite conviction que les poésies et les ouvrages d'éloquence se faisaient de la même manière que l'écolier fait son thème. D'après cela, le modèle et la règle étaient pour lui la chose essentielle. Il ne les emprunta aux anciens que de temps en temps ; mais souvent aux Français et à lui-même. Tout cela suffit pour expliquer la sensation qu'il produisit. Gottsched, favorisé de Menken, vint à Leipsick ; cette ville possédait alors le droit de critiquer les ouvrages allemands, et il fut bientôt au fait de toutes les petites finesses par lesquelles on se procure des amis et de la ré-

putation : on va d'abord doucement, on rampe, ensuite on protège, on répand par ses protégés une auréole autour de soi, on se fait encenser ; et ceux qui font le service de l'autel, parviennent par des recommandations à des places qu'ils ne méritent pas, et deviennent même de grands hommes avant d'en avoir le pressentiment.

Le journal, qu'il publia d'abord <sup>1</sup>, fut d'ailleurs tout nouveau dans son genre et, comme réveil des Allemands endormis, une entreprise méritoire. Il excita l'intérêt sur les livres écrits dans la langue maternelle, méprisée jusqu'alors parmi les savants. Ses propres ouvrages, qu'il écrivit dans l'intention de fonder une littérature en Allemagne, n'eurent, au commencement, d'autre succès, que de faire paraître un grand nombre d'écrits, qui n'étaient ni français, ni allemands, ni dans le goût ancien, ni dans le nouveau ; ils causèrent cependant enfin un mouvement dans la nation et produisirent un changement complet dans la manière de penser et d'écrire ; car les ouvrages de Gottsched, ou directement, ou par les entraves qu'on opposait au nouveau dictateur, donnèrent le jour à la littérature allemande,

<sup>1</sup> Die Tadlerinnen (*les critiques*).

qui commença à briller à peu près dix ans avant la révolution française. Le premier et le principal ouvrage de Gottsched, dans le genre dont je viens de parler, fut sa *Poésie critique*, qui parut en 1730. Ce n'était qu'un résumé des règles françaises, appuyées sur des modèles français. Un tel manuel, rédigé en allemand, dut être utile alors, mais il n'est pas nécessaire de dire que tout homme d'esprit dut préférer les sources.

Dans sa *Rhétorique raisonnée*, publiée en 1736, ce sont moins les Français que les Grecs et les Romains qu'il suivit avec soin et à la lettre; mais à côté des exemples des Grecs et des Romains, il présente les siens d'une manière très-assurée. Gottsched, dans la citation et dans la critique des prosateurs, qui s'étaient distingués en quelque sorte, et qui avaient écrit depuis 1680, nous fait déjà voir combien il y avait peu d'Allemands, à la fin du dix-septième et au commencement du dix-huitième siècle, qui écrivissent passablement leur langue.

Scriver, Müller, Lassenius furent des orateurs ecclésiastiques. Lohenstein, Francisci, Puffendorf, de Ziegler, Fuchs, Canitz, Besser, Thomasius, des écrivains séculiers; et, si l'on



remarque que Gottsched et ses disciples devinrent alors les juges du goût et qu'ils voulurent même réformer le théâtre, on aura tout dit. Gottsched fut tellement convaincu de son talent poétique, qu'en 1737 il fit chasser, par madame Neuber, qui était à la tête de la troupe la plus distinguée des comédiens du temps, l'arlequin du théâtre, avec une solennité ridicule, et qu'il crut donner, dans son *Caton mourant*, à la nation allemande, la première tragédie véritable.

Lorsqu'on suit la marche de la littérature allemande jusqu'en l'année 1740, on ne s'étonne plus de voir que tout homme instruit, qui n'était pas scolastique, ou qui n'appartenait pas au vulgaire, ne voulût rien lire d'allemand.



# LIVRE DEUXIÈME.

---

PARTIE POLITIQUE.



---

# LIVRE DEUXIÈME.

---

## PREMIÈRE PARTIE.

### HISTOIRE POLITIQUE.

---

#### CHAPITRE PREMIER.

##### GUERRE DE LA SUCCESSION D'AUTRICHE.

I. Depuis le commencement jusqu'à la fin de la première guerre de Silésie. — II. Depuis la paix de Breslau jusqu'au commencement de la seconde guerre de Silésie. — III. Depuis le commencement de la seconde guerre de Silésie jusqu'à la paix de Dresde. — IV. Du traité de Dresde jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle.

I. Immédiatement après la mort de Charles VI, arrivée au mois d'octobre 1740, les bases factices de la Pragmatique-Sanction, que Charles avait jetées avec tant de soin, s'écroulèrent. Aucune des puissances qui avaient garanti à la fille de Charles VI l'intégrité de la succession<sup>1</sup>, ne se montra disposée à rem-

<sup>1</sup> *L'Histoire de la crise de l'Europe*, page 87-98, cite toutes les puissances qui, par traités, avaient accédé à la Pragmatique-Sanction, ainsi que les articles des différents traités qui parlent de cette garantie.

plir l'obligation contractée. Mais Marie-Thérèse, par ses lumières et sa fermeté, par le parti qu'elle sut tirer de l'attachement du peuple à ses souverains, par l'admiration qu'inspirait sa grandeur d'ame au milieu des dangers et des troubles, se soutint seule, sans recourir aux traités de son père, aidée des seules armes de ses sujets et surtout de la bravoure des Hongrois.

L'Espagne et la Bavière n'avaient pas d'abord reconnu Marie-Thérèse. L'Espagne prétendait à la monarchie de Charles-Quint, n'ayant jamais approuvé le partage des anciennes provinces espagnoles, stipulé par les traités d'Utrecht et de Rastadt; la Bavière s'était élevée dès l'an 1724 d'une manière formelle et publique contre la Pragmatique-Sanction; elle chercha alors à faire valoir le testament de Ferdinand I, en appuyant ses prétentions sur une clause du codicille et du contrat de mariage qui renfermait les conditions auxquelles Anne, fille de Ferdinand, avait été mariée à Albert V, trisaïeul de l'électeur régnant. Lorsqu'on eut prouvé la nullité de cette clause, la Bavière eut recours à quelques autres chicanes de droit<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> La Bavière, qui avait vu deux fois des filles de la maison

Les réclamations de l'Espagne et de la Bavière étaient dans le fond peu à craindre; l'Espagne seule ne pouvait rien entreprendre, et Charles Albert de Bavière, prince faible et pieux, n'avait ni argent ni armée, et se laissait conduire tantôt par ses ministres, tantôt par ses maîtresses; madame Morawitzka qui épousa le prince Portia, et la comtesse de Fugger furent celles qui conservèrent le plus long-temps leur influence.

La Prusse présentait un tout autre aspect. Frédéric II, ayant succédé à son père au mois de mai 1740, chercha avec empressement à se distinguer par de hauts faits et à déployer la grandeur de son génie. Sa propre situation et celle de l'Europe alors ne pouvaient lui être plus favorables. Son père lui avait laissé un riche trésor, soixante-douze mille hommes, armée considérable pour ces temps-là : elle avait

d'Autriche unies à ses électeurs, prétendit que la clause du testament de Frédéric I<sup>er</sup> disait : « qu'en cas qu'un souverain d'Autriche mourrait sans laisser d'héritier mâle, toute la succession reviendrait aux descendants de ces épouses d'Albert de Bavière; » mais le vice-chancelier de Sinzendorf fit convoquer tous les ministres étrangers qui se trouvaient à Vienne, et leur montra la pièce originale, qui parlait d'héritiers légitimes, tandis que la copie de Bavière portait héritiers mâles. La Bavière eut alors recours au droit d'hérédité régressive, où la succession, d'après le droit romain-allemand, fut confondue avec l'ordre de succession d'après les coutumes allemandes en lignes directes.

été formée par un élève d'Eugène, et Frédéric à son avènement au trône en avait banni tout ce qui n'était que parade<sup>1</sup> ou exagération ridicule. Il put employer cette armée à sa volonté, car c'étaient des troupes salariées. Outre qu'il la regarda comme une machine à sa disposition, il considéra les revenus de son royaume comme son bien particulier, et son génie ne connaissait aucun obstacle quand il s'agissait d'exécuter ses projets, quand même il eût fallu sacrifier l'indépendance des citoyens.

Frédéric II fut le premier qui, les armes à la main, fit valoir son droit à une partie des états de Charles VI, en déclarant dans tous ses manifestes qu'il n'attaquait point la Pragmatique-Sanction, quoique l'Autriche eût violé les conditions en échange desquelles la Prusse s'était rendue caution<sup>2</sup>; il demanda les duchés

<sup>1</sup> Il y avait bien encore dans l'armée prussienne quelque prédilection pour les hommes d'une grande taille, puisque les officiers restaient, et que cela se transmet comme tradition. Les opinions sur le trésor que Frédéric-Guillaume laissa sont partagées; Frédéric ne déclara que huit millions écus, et par de bonnes raisons; trente millions écus s'accorderaient avec le rapport que Frédéric Guillaume mettait tous les ans huit cent mille écus de côté.

<sup>2</sup> La famille régnante dans le Palatinat était prête à s'éteindre, et Charles Théodore, descendant de la ligne de Sulzbach, héritait de tous les pays du Palatinat. Frédéric-Guillaume, en



Silésiens, Liegnitz, Wohlau, Jægerndorf, Brieg, et il ne commença pas comme la Bavière par des négociations<sup>1</sup>; mais au mois de décembre il entra en Silésie avec une armée au moment où l'on s'y attendait le moins. Le ministère en Bavière était partagé; Unertel, alors chancelier, et le grand-écuyer comte de Preysing étaient par des raisons très-plausibles contre le projet de faire valoir les droits de la Bavière sur toute la succession de l'Autriche: Tœrring seul appuyait ce plan, et à cet effet il avait entretenu avec la France des rapports qui n'avaient pas toujours été honorables pour lui<sup>2</sup>. Fleury qui gouvernait les affaires de la France n'approuva pas le plan de cette vaste entreprise lorsque Tœrring vint en 1738 à Paris<sup>3</sup>, et le

accédant à la Pragmatique-Sanction, avait obtenu de l'Autriche que le pays de Berg serait excepté et qu'il reviendrait à la Prusse, comme une possession enlevée antérieurement à la maison de Brandebourg. La France et l'Autriche l'avaient garanti, mais elles retirèrent leur parole, et la Prusse se vit déchargée de son obligation.

<sup>1</sup> Frédéric, abandonnant les négociations à des hommes de robe, prit de suite les armes. On trouve tous les écrits sur la prétention de la Prusse à la Silésie dans Faber, *Staats-Kanzlei (Chancellerie de l'Etat)*, tom. 78-79-80.

<sup>2</sup> Tœrring ayant formé depuis plusieurs années une étroite liaison entre la France et la Bavière, s'opposa, depuis l'an 1735, à ce que la Bavière donnât le contingent à la guerre de l'Empire.

<sup>3</sup> La *Chronique scandaleuse (Journal de Seckendorf)* rap-

cardinal ne se serait jamais décidé pour la guerre si les deux frères Bellisle ne l'y eussent engagé pour ainsi dire malgré sa répugnance. On se servit alors pour la première fois de l'influence fatale d'une maîtresse du faible roi Louis XV, qu'on avait enfin éloigné de la reine son épouse, et qu'on entraîna ensuite par degré jusqu'aux dernières débauches <sup>1</sup>.

Frédéric II se serait contenté alors de quelques provinces de la Silésie si l'Autriche n'eût tout refusé. Ce ne fut pourtant qu'au commencement de l'année 1741 que le feld-maréchal Neiperg, à la tête d'une armée autrichienne, reçut l'ordre de se porter sur les provinces envahies; il chassa au mois de mars les Prus-

porte qu'Unertel aurait bien voulu être débarrassé pour quelque temps de Tœrring, qui commençait à jouir d'un très-grand crédit, et que la comtesse de Fugger, nièce de Tœrring, n'en fut pas fâchée, parce qu'il désapprouvait sa liaison avec l'électeur. Fleury disait alors que quoiqu'il crût plus avantageux pour la Bavière de ne pas mentionner les droits éventuels de la maison de Bavière à la succession d'Autriche, que l'électeur cependant pouvait compter sur la France qui remplirait à la lettre l'obligation contractée avec la Bavière. Louis XV donna lui-même cette réponse équivoque à l'ambassadeur d'Autriche, quand il lui annonça l'avènement de Marie-Thérèse au trône.

<sup>1</sup> La maîtresse de Louis XV était alors madame de Mailly; son influence ne surpassait pas celle de Fleury, mais elle l'emportait quelquefois sur lui, ou il cédait. Les deux Bellisle, le comte et le chevalier, s'adressaient à madame de Mailly, qui montra au jeune roi que Fleury laissait flétrir la gloire des Français.

siens de la Haute-Silésie et leur offrit le combat le 20 avril, à une petite lieue de Brieg près de Molwitz. Ce fut la première bataille à laquelle le roi assista en personne. Le prince Léopold de Dessau et le comte de Schwerin remportèrent une victoire complète<sup>1</sup>, à laquelle Frédéric n'eut aucune part. Cet événement facilita les projets du comte de Bellisle : aidé de son frère et de leurs amis, il avait enfin gagné Louis et la vanité des Français. Ils avaient fait adopter le plan de donner un Empereur à l'Allemagne et de démembrer l'Autriche.

Dès le mois de mars Bellisle l'aîné, devenu depuis maréchal, fut envoyé en Allemagne pour faire nommer empereur l'électeur de Bavière. Un grand nombre d'agents subalternes l'accompagnaient partout où il se montrait, et toutes les cours allemandes se laissèrent ou éblouir par sa magnificence, ou gagner par ses largesses<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Frédéric lui-même, dans l'*Histoire de mon temps*, est assez modeste pour avouer qu'il fut spectateur de la bataille et non cause de la victoire. Le prince Léopold de Dessau commanda la réserve avec beaucoup de succès, et le comte de Schwerin tira parfaitement parti du petit feu.

<sup>2</sup> Le 9 avril 1741, le comte de Bellisle se rendit incognito à Berlin, et de là à Bonn, Coblentz, Mayence, Dresde, puis en Silésie au camp devant Brieg (Tœrring l'accompagna à Berlin et en Silésie), et à Munich, enfin à Mannheim; le 25 juin il était à Francfort, et le 11 juillet de retour à Versailles.

Il était à peine depuis deux mois en Allemagne que, se réunissant à Toerring et aux négociateurs d'Espagne, il fit conclure le 18 mai 1741 le traité de Nimphenbourg, dont les véritables dispositions n'ont jamais été bien connues<sup>1</sup>. La France et la Bavière furent les principaux contractants dans ce traité. La France s'engagea à fournir quarante mille hommes et à empêcher le Hanovre, Trèves, Mayence et les Pays-Bas de s'opposer aux projets de la Bavière. L'Espagne accéda pour elle et le roi des Deux-Siciles (c'est-à-dire pour la Sicile), à la ligue contre Marie-Thérèse. La Prusse, pour gagner le Palatinat, renonça au point depuis long-temps en litige, sur la succession de Juliers et de Berg. La Pologne, la Saxe et la Sar-

<sup>1</sup> D'Ohlenschlager, *Geschichte der Interregnums* (*Histoire de l'Interrègne*), venait de l'indiquer dans le second volume; dans le troisième vol., page 39-40, il donna le traité entre la Bavière et la France, mais il dit en même temps que Bellisle avait déjà déclaré alors, par la voie des journaux, qu'il était supposé : de même Flassan, *Histoire de la Diplomatie française*. Comparez Weisse, *Geschichte der Kursächsischen Staaten* (*Histoire des États de la Saxe électorale*), tome VI, page 132, où il faut lire mai pour mars.

Le comte d'Hauterive, garde des archives aux affaires étrangères, m'avait promis trois fois positivement de m'éclairer sur ce point et sur un autre; il avait même éloigné mes scrupules, lorsque j'appris tout d'un coup, par une voie indirecte, que M. le comte ne tiendrait pas sa promesse; je ne pus donc insister davantage sans blesser les convenances.

daigne s'unirent à cette ligue<sup>1</sup> pour prendre part au butin. La seule puissance en état de prêter secours à Marie-Thérèse était la Grande-Bretagne; mais Walpole, à qui le parlement était vendu, craignait de s'engager dans une guerre; la voix du peuple l'avait bien forcé malgré lui de faire une expédition navale contre l'Espagne; mais il pouvait éviter une guerre sur le continent sans offenser la vanité de sa nation. Georges II, par crainte pour ses États d'Allemagne, n'osa, sans l'assistance des Anglais, employer les trente mille soldats hanovriens qu'il avait rassemblés pour secourir Marie-Thérèse son alliée. La crainte de Georges pour le Hanovre étant connue, la France fit passer la Meuse à un corps d'armée, et la Prusse envoya une armée d'observation, sous la conduite du vieux prince de Dessau, sur le territoire de Magdebourg. Ces menaces eurent leur effet, et Georges promit, dans un traité conclu le 27 septembre à Hanovre, non seulement de rester neutre<sup>2</sup>; mais il s'engagea en outre à donner

<sup>1</sup> La Saxe ne prit les armes contre Marie-Thérèse qu'au mois d'octobre 1741, en alléguant pour cause la co-régence de François.

<sup>2</sup> La dette nationale de l'Angleterre provenait en grande partie de ce que Georges I<sup>er</sup> et Georges II furent impliqués, à cause du Hanovre, dans toutes les affaires du continent, et

lors de l'élection d'un empereur, sa voix à l'électeur de Bavière.

Marie-Thérèse resta donc abandonnée à elle-même. Si Fleury avait goûté le projet du maréchal de Bellisle, s'il avait, d'après la méthode observée de nos jours par les Français, écrasé l'Autriche par une armée de cent quarante mille hommes, le système des États de l'Europe aurait pu être changé; mais Fleury comptait sans raison sur la Bavière, et il prétendait que la France ne faisait point la guerre à l'Autriche, mais qu'elle envoyait deux corps d'armée de trente et de vingt mille hommes au secours de l'électeur de Bavière. Les troupes alliées eurent bientôt occupé l'Autriche. Les Saxons se réservant la Haute-Silésie et la Mo-

payèrent des subsides, ce qui irrita beaucoup tous les vrais Anglais.

Le fils excellent de Georges II, Frédéric, prince de Galles, qui mourut l'an 1751, fut toujours de l'opposition, et, étant avec son roi en discussion publique et scandaleuse ainsi que Georges II l'avait été avec son père, des scènes comme on les trouve rapportées dans les *Memoirs of the life and administration of Robert Walpole*, 3 vol. in-4°, ou 5 vol. in-8°, 1798, tome IV, page 585, n'étaient pas rares.

Deux jugemens opposés sur les frères Walpole se trouvent d'ailleurs dans deux livres anglais; le défavorable dans les premières pages de *Review of the reign of George II*, 1762, in-8°; et le favorable dans *Memoirs of Horatio lord Walpole, etc. by William Coxe*, troisième édit., 1820, in-8°, tome II, tout au commencement.

ravie, leur général Rutowsky, à la tête de vingt mille hommes, se joignit aux Français et aux Bavares qui, le 26 novembre, se rendirent maîtres de Prague.

Le roi de Prusse rompit sa promesse, donnée dans une conférence, de demeurer neutre pendant quelque temps, du moment qu'un traité avec la France, du 1<sup>er</sup> novembre 1741, lui assura la possession de la Basse-Silésie<sup>1</sup>. Marie, abandonnée de tous côtés, se réfugia auprès des Hongrois, et ces derniers montrèrent au monde qu'un peuple qui sent sa dignité et qui est inspiré par un véritable enthousiasme, lorsqu'il s'agit de défendre une cause chère et sacrée, devient invincible.

La reine était partie au mois de juillet pour la Hongrie; elle s'était attaché le peuple par son amabilité et par sa déférence pour les mœurs du pays; elle avait excité les plus grands transports dans la nation par le discours qu'elle prononça du haut de son trône<sup>2</sup>, le 11 sep-

<sup>1</sup> La conférence des Prussiens et des Autrichiens eut lieu le 9 octobre 1741, à Petit-Schulendorf, où Frédéric promit de continuer les négociations de paix pendant l'hiver; mais on n'eut pas grande confiance en ses promesses.

<sup>2</sup> La chose serait plus touchante, si je racontais que Marie-Thérèse entra dans l'assemblée des Hongrois, tenant dans ses bras Joseph II, son fils, alors âgé de six ans; que les Hongrois tirèrent leurs épées, et jurèrent « moriamur

tembre 1741, quand elle remit ses destinées entre les mains des Hongrois. Ce qui ne contribua pas peu à la satisfaction du peuple, fut que le bon François son époux déposa, d'après le désir de la nation, la co-régence qu'il avait acceptée sans le consentement des États, et qu'il ne reprit plus tard qu'avec l'assentiment des Hongrois. François resta d'ailleurs dans la suite sans la moindre influence dans le gouvernement des pays héréditaires, car Marie-Thérèse était très-jalouse de son autorité. Ce ne fut qu'en Hongrie qu'elle consulta souvent le vieux palatin comte de Palfy.

La reine, pour flatter la nation, s'habillait à la hongroise. Elle rétablit la constitution telle qu'elle avait existé avant les troubles de Ragotzky et de Tœkely. Les Hongrois épuisèrent leurs mines d'argent pour lui fournir des subsides. Une grande partie de la noblesse

« pro rege nostro Maria Theresia », comme Engel, dans l'*Histoire de Hongrie*, le rapporte. Le jésuite G. Ferrarius, *Res bello gestæ ausp.*, Mar. Theres, Vind, 1733, dit : « Oratione et infantuli Josephi aspectu excitavit Panonicorum animos ; » mais Coxe prouve, par le rapport de l'ambassadeur anglais Robinson, que l'enfant ne fut transporté que le 20 septembre à Presbourg, et présenté ensuite aux États. Il est dit même, dans l'*Histoire et les actions de Marie-Thérèse*, 1743, quatre vol. in-8<sup>o</sup>, où toutes les pièces justificatives du temps se trouvent, tome 1<sup>er</sup>, page 585, que Joseph ne fut transporté que le 20 septembre à Presbourg.



prit les armes, et une foule prodigieuse de troupes légères accoururent de toutes les contrées du royaume.

Au mois de décembre 1741, l'électeur de Bavière reçut l'hommage des Bohémiens qui, si l'on en croit Frédéric II, lui étaient plus attachés qu'aux Autrichiens ; mais il quitta presque aussitôt la Bohême, pour aller à Francfort (on était sur le point de le proclamer empereur), lorsque Khevenhüller passa les frontières de la Bavière, près de Linz, et que Menzel fit des incursions en Bavière à la tête de ses Croates et Pandours.

Au commencement de l'année suivante (le 17 janvier 1742), le général bavarois Tœrring<sup>1</sup> se trouva cerné entre deux petits fleuves et totalement battu par Bærenklau qui sortait de Schærding et par Menzel qui venait de Vils-hofen. Sa défaite exposa la Bavière, mit l'armée française en Bohême dans une position critique, et força le général français Ségur de capituler à Linz, en se réservant la liberté de se retirer avec dix mille hommes, tandis que Charles VII était élu par les Français et couronné empereur d'Allemagne.

<sup>1</sup> Tœrring avait été posté jusqu'alors en Bohême avec Broglie.

Les Impériaux occupaient sa capitale, les hordes barbares de Menzel <sup>1</sup> ravageaient ses États héréditaires. Charles convoqua bien une diète et une assemblée des États de l'Empire à Francfort, mais il n'avait pas le moindre crédit dans l'Empire, et il se vit bientôt dénué d'argent et de toutes ressources<sup>2</sup>. Il parut en vain une nouvelle armée française. Les affaires des alliés devenaient de plus en plus désespérées, et Robert Walpole ayant été éloigné le 3 février 1742 du ministère d'Angleterre,

<sup>1</sup> Menzel se dépeint lui et ses hordes le mieux possible par le décret contre la milice de Bavière, qu'il publia le 7 janvier à Nied : « Si la milice osait s'élever et agir hostilement envers moi, je ne la reconnais plus pour milice, et je ne la ferai point punir d'après les lois de la guerre, vu qu'elle n'est composée que de rebut, de gens misérables et odieux, qui n'auront d'autre traitement ou pardon à attendre de moi, qu'à être condamnés à se couper les uns les autres le nez et les oreilles, et à être livrés ensuite à la juridiction civile pour être pendus. »

<sup>2</sup> Si l'on veut savoir à quelle extrémité il fut réduit l'année suivante, et combien les princes allemands, qui préféraient voir assister ainsi leur empereur, au lieu de fournir eux-mêmes de l'argent, étaient peu animés par une vraie gloire nationale, il faut lire les *Mémoires de Noailles*. Il y est dit, tome V, page 359 : « Comme l'Empereur était réduit à demander non-seulement la continuation des subsides pour ses troupes, mais un subside alimentaire pour sa personne, le maréchal crut devoir lui procurer au moins de quoi ne pas mourir de faim; il lui fit toucher quarante mille écus sur une lettre de crédit qu'il avait. Ce prince ne les accepta qu'à condition des subsides qui devaient lui revenir. »

un nouvel ennemi formidable<sup>1</sup> menaça la confédération.

La Bavière étant occupée, et les Français menacés d'être bloqués dans Prague, Frédéric seul s'éleva, parmi les pygmées du temps, comme un colosse, et, pour la première fois, montra à l'Europe étonnée ses talents militaires. Ils lui assignent le même rang qu'à César, qui l'emporte sur lui comme auteur et historien, mais qui n'approche pas de Frédéric, quant à la connaissance et au mépris des hommes.

Pendant que Marie-Thérèse cherchait la victoire dans sa confiance en Dieu, dans la bonté de sa cause, dans l'amour de ses sujets et le droit héréditaire, soutenu par l'opinion des

<sup>1</sup> En lisant les cinq gros volumes des *Memoirs of the Life and administration of sir Robert Walpole, by Coxe*, et surtout la fin du cinquième volume, on dirait que la voix du peuple même n'était rien; mais il faut aller un peu plus au fond de la chose. Le roi de Prusse, dans ses *OEuvres posthumes*, tom. I, page 242, montre bien qu'il ne peut nullement se figurer un tel gouvernement. Walpole lui est cher, il regarde sa chute comme une cabale, il dit que tous les seigneurs voulaient venir au ministère, la voix du peuple est intrigue à ses yeux. L'Anglais, qui a écrit *The Life of George II*, page 64, dit au contraire « que Robert Walpole, s'étant aperçu de la violence de la chambre, et reconnaissant combien il était détesté, avait quitté la chambre et déclaré qu'il n'y retournerait jamais. Le jour suivant, le 4 février, le roi prorogea les deux chambres de douze jours, ce qui causa une grande indignation. Robert Walpole, dans cet intervalle, fut créé comte d'Oxford. »

peuples, Frédéric la trouva dans la persuasion que l'esprit et la force constituaient le droit et devaient être tous ses dieux, sans que cette conviction le portât à des crimes.

Frédéric s'était maintenu d'abord dans sa position en Moravie, où Lobkowitz l'observait, et ne s'était retiré que lorsque François eut confié le commandement de l'armée d'Autriche à son frère, le prince Charles Albert de Lorraine, car il ne pouvait guère compter sur les Saxons indignés contre lui, parce qu'ils s'apercevaient très-bien qu'il ne songeait qu'à ses intérêts personnels. Frédéric désirait en venir à une bataille, qui lui assurât une paix dont il pût dicter les conditions, et qui ne l'exposât pas trop en cas de revers. En signant la paix il rompait bien sa promesse, mais il ne se faisait point de scrupule de tromper les Français; il était persuadé que plus tard on serait obligé de recourir de nouveau à lui<sup>1</sup>.

Charles de Lorraine, parfaitement secondé par les deux habiles généraux Koenigseck et Brown, offrit spontanément à Frédéric, le 17 mai, entre Chotusitz et Czaslau, la bataille

<sup>1</sup> Frédéric II, *OEuvres posthumes*, au commencement du tome II, a très-bien exposé les raisons qui le portèrent à la paix.

qu'il cherchait. Les Prussiens, supérieurs pour l'unité et la célérité des mouvements, battirent le prince Charles. Les députés anglais reprirent de nouveau le cours des négociations interrompues depuis la conférence du 9 octobre. Bartenstein, qui garda sur Marie-Thérèse le même ascendant qu'il avait exercé sur son père, comptait encore sur les Français. Son espérance ayant été déçue, il conseilla ensuite à la reine d'abandonner la Silésie, que les motifs religieux faisaient pencher plutôt pour la Prusse. Appuyés par Bartenstein, les députés anglais réussirent, le 11 juillet 1742, à conclure la paix de Breslau, par laquelle la Haute et la Basse Silésie, à l'exception de Troppau, de Jægerndorf et des monts au-delà du fleuve Oppa avec le comté de Glatz<sup>1</sup> furent cédés à la Prusse. La Saxe fut avantagée, et Auguste, douze jours après, accepta la paix, ratifiée le 28 du même mois, à Berlin.

II. Les puissances prussiennes et saxonnes s'étant retirées du champ de bataille, les troupes autrichiennes se tournèrent d'un côté contre la Bavière, et de l'autre contre Prague<sup>2</sup>

<sup>1</sup> La Prusse avait profité du moment où la Bavière semblait être en possession légitime de la Bohême pour se faire céder Glatz; l'Autriche devait alors confirmer cette cession.

<sup>2</sup> Les troupes autrichiennes s'étaient portées vers Prague,

où elles tinrent cernée l'armée française, qui venait de repousser avec fierté la proposition ignominieuse de se rendre prisonnière de guerre. Broglie et Bellisle commandaient en Bohême. Harcourt conduisit en Bavière une nouvelle armée qui chassa les Autrichiens de Munich ; mais elle eut tellement à souffrir du climat et des aliments qu'elle y perdit plus de dix mille soldats. On envoya le maréchal de Maillebois<sup>1</sup>, à la tête de trente mille hommes, au secours de l'armée française, enfermée à Prague, et dénuée de vivres et de munitions. Maillebois s'avança jusqu'aux frontières de la Bohême ; les assiégés de Prague firent une sortie ; mais ce général ayant des ordres exprès de ne pas risquer une bataille, sans laquelle il n'y avait pas moyen d'éloigner l'armée autrichienne, qui le séparait des assiégés, il re-

depuis que Broglie, tout-à-fait brouillé avec Bellisle, s'y était rendu : Les affaires de guerre même furent regardées en France comme une cabale de cour, ainsi qu'il est rapporté dans les *Mémoires de Richelieu*, tome VI, page 236 : « Les uns favorisaient Bellisle, les autres se montraient les partisans de Broglie. La reine, Nangis, madame de Mazarin, les Chatillon, les ministres, Orry surtout et Maurepas, défendaient Broglie ; le roi et madame de Mailly soutenaient Bellisle, que les Noailles, excepté la comtesse de Toulouse, ne pouvaient souffrir.

<sup>1</sup> Maillebois avait commandé en Westphalie l'armée d'observation contre le Hanovre.

tourna subitement et abandonna l'armée de Prague à sa destinée. Bellisle réussit alors à sauver à l'improviste, par une marche désespérée, au milieu d'un froid excessif, la partie de son armée qui avait échappé à la faim. Son activité lui fit gagner, avec onze mille hommes d'infanterie et trois mille cinq cents cavaliers, dans la nuit du 16 au 17 décembre 1742, environ vingt-quatre lieues sur le prince de Lobkowitz, et il arriva en onze jours à Égra, en laissant, il est vrai, toute la route couverte de cadavres. L'excès du froid et la disette rendent cette marche remarquable dans les fastes de l'histoire militaire. Il ne faut pourtant pas la comparer, comme l'a fait Voltaire, avec la retraite des dix mille.

Après la prise de Prague, presque toute la Bavière fut occupée par les Autrichiens, et Georges II, dont le ministère<sup>1</sup> avait enfin déterminé la nation anglaise à faire la guerre et à payer des subsides à l'Autriche<sup>2</sup>, marcha à

<sup>1</sup> Lord Carteret avait remplacé Walpole et était en faveur auprès du roi. Le duc de Newcastle, son frère, Pelham et le chancelier Hardwick jouissaient de la plus grande influence, et Georges II fut forcé, l'an 1744, de leur sacrifier le ministre.

<sup>2</sup> L'Angleterre donna cinq millions et cinq cent mille florins de subsides à Marie-Thérèse. Il est à remarquer qu'en Allemagne des Hessois se battaient contre des Hessois ; il y en

la tête de ses Anglais, des Hanovriens et des Hessois qu'on appelait par ironie l'armée pragmatique, d'abord sur Hanau, ensuite sur Aschaffembourg : cette armée se trouva entre Aschaffembourg et Seligenstadt dans une position tout-à-fait critique ; car le maréchal de Noailles occupait toute la rive opposée du Mein ; il venait de prendre Seligenstadt et de séparer l'armée de ses magasins à Hanau <sup>1</sup>. Les deux armées en vinrent ensuite aux mains entre Petit-Ostheim et Dettingen. La situation des lieux rendait les Français maîtres de la victoire, mais ils perdirent, au moment décisif, par l'imprudencè du duc de Grammont, neveu de leur chef, tous les avantages de leur première position. Obligés de se retirer, ils laissèrent le passage libre aux alliés <sup>2</sup>. La perte de la bataille de Dettingen n'eût pas été d'un grand préjudice aux Français, si la guerre n'eût éclaté d'un autre côté en France.

avait six mille au service des Anglais, et les Bava-rois en comptaient un pareil nombre sous leurs étendards.

<sup>1</sup> Nous remarquerons, à cette occasion, qu'il faut consulter ici le cinquième et le sixième volumes des *Mémoires politiques et militaires*, composés sur les pièces originales recueillies par M. de Noailles, maréchal de France et ministre d'État, par Millot, page 177, six vol. in-8°.

<sup>2</sup> Frédéric se moque de Georges II, qui s'était mis à la bataille de Dettingen, comme un maître d'armes, l'épée nue à la tête de ses gardes hanovriennes.



Seckendorf, qui commandait les Bava-rois, ne fut jamais d'accord avec Broglie, général de l'armée française; ils se firent séparément attaquer par le prince de Lorraine. Les retranchements des Bava-rois, près de Braunau, furent emportés d'assaut, et les Français se trouvèrent tellement pressés près d'Ingolstadt, qu'il ne leur restait d'autre choix, que de se faire enfermer dans les fortifications de la ville, ou de repasser le Rhin<sup>1</sup>. Broglie préféra ce dernier parti. La cour de France lui donna sa retraite<sup>2</sup>. Seckendorf crut rendre service à son empereur en cédant de bon gré la Bavière aux Autrichiens<sup>3</sup>, et en promettant de rester neutre, pour réunir son armée sur le Rhin, où elle fut portée ensuite à dix-huit mille hommes. Cette neutralité se prolongea jusqu'au 26 mai 1744, époque où les Autrichiens arrivèrent sur le Rhin.

<sup>1</sup> Munich fut pris pour la troisième fois dans cette guerre, le 8 juin 1743; pour la première le 13 février 1742, et pour la seconde le 6 mai de la même année.

<sup>2</sup> La cour de France prétendit que Broglie avait agi sans la consulter, et ce fut la cause de sa disgrâce.

<sup>3</sup> L'Empereur était dans une position bien fâcheuse; il fut obligé, comme nous l'avons prouvé plus haut, d'accepter des lettres de change de Noailles, pour payer le plus nécessaire. L'an 1742 il avait été forcé de demander cinquante mois romains, presque comme aumône, à l'Empire, pour entretenir le conseil aulique et les ambassades.

Les Autrichiens obtenant partout des avantages, et les Espagnols ayant échoué<sup>1</sup>, malgré l'appui du roi des Deux-Siciles, le fardeau de la guerre parut près de tomber uniquement sur la France; mais l'Empereur devait succomber. Dès le mois de décembre 1743, la Saxe s'était jointe à l'Angleterre et à l'Autriche; ce qui décida le roi de Prusse à faire publier dans les Pays-Bas l'énergique déclaration qu'il soutiendrait l'Empereur, en cas de besoin, avec une armée. Peu de temps après il y eut un nouveau traité, conclu entre la Saxe et l'Autriche, le 13 mars 1744; on n'y fit pas mention de la paix de Breslau, et la Saxe s'engagea à fournir vingt mille hommes stipendiés par l'Angleterre. La France s'éleva alors avec toute sa puissance; et, le 15 mars 1744, elle déclara formellement la guerre à l'Angleterre et en-

<sup>1</sup> Ce même marquis de Montemar, célèbre par la bataille de Bitonto, ne put entrer en Lombardie; il resta dans l'État ecclésiastique, et quinze mille Espagnols, auxquels on accordait le passage par la France, arrivèrent trop tard. On rappela Montemar par dépit. Les troupes espagnoles descendues à Naples étaient d'ailleurs trop faibles à elles seules, et le général anglais força le roi des Deux-Siciles, en le menaçant de bombarder Naples, d'accepter une neutralité, qui cessa l'an 1744. L'histoire privée et honteuse du roi d'Espagne, que son épouse ne savait plus diriger que par le chanteur Farinelli, expliquerait ici bien des choses; mais elle n'appartient qu'à l'histoire spéciale de l'Espagne, et non à l'histoire de l'Europe.

suite, le 26 avril, à l'Autriche; quelques mois après, le 13 septembre, le roi de Sardaigne s'engagea, par le traité de Worms, à coopérer à la défense des États Lombards de Marie-Thérèse. Le roi de Prusse, ne croyant plus devoir hésiter, déclara hautement que pour ne pas être troublé dans la possession de la Silésie, il accédait à l'union de Francfort; mais on ne peut guère indiquer précisément les avantages qu'il s'y était réservés<sup>1</sup>. Cette union de Francfort, du 22 mai 1744, fut conclue entre l'Empereur, le Palatinat, la Suède, Hesse-Cassel, et la Prusse, pour assurer aux alliés leurs possessions, maintenir la constitution allemande et rétablir l'autorité de l'Empereur légitimement élu. Frédéric désira faire entrer la France dans cette alliance. Il fallait donc préalablement renverser le mi-

<sup>1</sup> On publia des articles séparés entre la Bavière et la Prusse, mais ils sont absurdes en eux-mêmes, et ne furent d'ailleurs pas reconnus de ces deux puissances. Flassan prétend que la Prusse avait assuré la Bohême à l'Empereur, et qu'elle s'était réservée la Haute-Silésie, comme une possession appartenant à la Bohême; mais les dépêches de Chavigny prouvent que c'était le cercle de Kœnigsgratz. C'était l'autre point que j'espérais éclaircir par le comte d'Hauterive, d'autant plus qu'il fait encore moins de cas de l'ouvrage de Flassan que je n'en avais fait jusqu'alors, et qu'il me fit connaître même les raisons plausibles qui empêchèrent que l'ouvrage de Flassan ne fût plus exact, mais cela nous conduit trop loin et n'est pas de notre ressort.

nistre Amelot, par une cabale de la maîtresse du roi : l'éloignement d'Amelot laissa conclure entre Frédéric et la France, le 5 juin 1747, un traité, par lequel cette dernière puissance accéda à l'union de Francfort. En France la période fatale de l'autocratie apparente du souverain venait de commencer ; les créatures de la maîtresse du roi, et non pas les ministres, tenaient les rênes du Gouvernement.

Louis XV tomba d'abord, c'est-à-dire immédiatement après la mort de Fleury<sup>1</sup>, dans d'assez bonnes mains, car madame de Châteauroux ne négligea rien pour le décider à s'occuper des affaires de l'État<sup>2</sup> ; elle le confirma dans sa résolution d'aller en Flandre et de s'y mettre à la tête de ses troupes. Elle suivit même le roi à l'armée, avec tous ses partisans, à l'instigation du duc de Richelieu, ce qui indigna le peuple et les soldats ; mais le roi possédait encore alors l'amour de ses sujets ; cet amour se manifesta pendant sa maladie.

III. Au milieu de l'année 1744, les affaires de l'Europe prirent une autre tournure ; l'Au-

<sup>1</sup> Janvier 1743.

<sup>2</sup> Maurepas était contre madame de Châteauroux, qui avait le célèbre duc de Richelieu pour confident, lequel lui doit son élévation.

triche, au lieu de perdre ses propres possessions, semblait songer à faire des conquêtes. En Italie, les armées d'Autriche et de Sardaigne combattaient avec succès contre les Espagnols et les Français ; elles s'emparèrent même de Gênes, dans les années suivantes, et la maltraitèrent à un tel point, que le peuple de cette ville, irrité, étonna l'Europe par son énergie et prouva au marquis de Botta que tout sentiment de liberté n'était pas éteint dans sa république ; il soutint avec avantage dans ses murs un combat contre toute l'armée victorieuse des Autrichiens.

En Allemagne, la Bavière était occupée ; les Français cherchèrent en vain à empêcher le passage du Rhin. Nadasti et Trenck<sup>1</sup> passèrent ce fleuve, le 1<sup>er</sup> juillet 1744, près de Schreck, et immédiatement après Baerenklau le passa près de Wissembourg. Des Croates et des Pandours inondèrent la Lorraine et l'Alsace<sup>2</sup>. On s'empessa de réprimer cette supé-

<sup>1</sup> Trenck et Menzel sont à mettre dans la même catégorie ; le dernier avait trouvé, dans l'île des Mûriers, près de Worms, une mort tout-à-fait digne de lui.

<sup>2</sup> Le prince Charles de Lorraine commandait l'armée pour la forme ; Khevenhüller, ensuite Traun, lui furent adjoints. Traun présente un exemple de l'ingratitude de l'histoire ; il n'est point question de lui, tandis que c'était lui qui remportait les victoires. Frédéric II lui rend justice et dit qu'on

riorité des Autrichiens, de deux côtés opposés; en attaquant les Pays-Bas, qu'on avait épargnés en faveur de la république hollandaise, et en faisant faire au roi de Prusse une invasion en Bohême.

Louis XV dirigea en personne l'attaque des Pays-Bas. Dès les premiers jours du mois de mai, il s'était rendu à l'armée commandée par le duc de Noailles, et il avait pris plusieurs petites forteresses, lorsqu'on lui manda que les Autrichiens avaient passé le Rhin. En apprenant que son propre territoire était menacé, il marcha à grandes journées avec des renforts considérables sur le Rhin, mais il tomba dangereusement malade à Metz. Aussitôt qu'il fut rétabli, et, après avoir demeuré peu de temps avec les troupes destinées contre l'Allemagne, il joignit l'armée des Pays-Bas, pour être témoin des victoires que son général, Maurice de Saxe, un des plus grands hommes de son siècle, remportait sur les alliés. C'était le même Maurice, fils du roi de Pologne, électeur de Saxe, auquel les Russes n'avaient pas voulu accorder la possession de

voyait par lui combien le gouvernement d'Autriche s'était peu entendu en généraux, en le renvoyant, après des expéditions parfaites, en 1744 et 1745, sur le Rhin et en Bohême, et en rappelant Lobkowitz de l'Italie.

la Courlande ; il refusa ses services à son ingrate patrie et consacra ses talents et ses armes à la France, qu'il affectionnait par goût et par inclination. Pendant cet intervalle, l'invasion du roi de Prusse dans les pays d'Autriche avait éloigné la guerre des contrées du Rhin. Ce prince, étant entré à la tête de dix mille hommes en Bohême, s'était rendu maître de Prague, avant que l'armée autrichienne pût arriver des bords du Rhin au secours de cette place. Marie-Thérèse et ses conseillers mettaient plus d'importance à éloigner le roi de Prusse de la Bohême qu'à se soutenir sur le Rhin.

Louis XV, après sa guérison, commanda lui-même, pendant quelque temps, l'armée du Rhin et occupa le Brisgau, mais, comme on vient de le dire, il tourna ensuite l'élite de ses troupes vers les Pays-Bas. Les Français ne s'avancèrent point sur la Bavière, comme on l'avait cru ; Charles de Lorraine avec une armée considérable d'Autrichiens, renforcée de vingt-deux mille Saxons, marcha en Bohême et pressa tellement Frédéric avec toute sa puissance, qu'il l'obligea d'évacuer le pays à la fin de l'année même<sup>1</sup>. Le seul avantage que le

<sup>1</sup> Frédéric II dit qu'après la prise de Prague, il avait man-

malheureux Charles VII retira des entreprises de ses alliés, fut de pouvoir retourner dans sa résidence, et il aurait été forcé de prendre de nouveau la fuite, si la mort ne l'eût enlevé fort à propos<sup>1</sup>.

Immédiatement après la mort de Charles, Seckendorf, qui n'avait jamais sérieusement soutenu les Français contre l'Autriche, fut remplacé par Tœrring; les Français et les Bavarrois se trouvèrent néanmoins forcés d'évacuer le pays, et Maximilien, le nouvel Empereur, se vit contraint d'abandonner sa capitale. Les Autrichiens étaient postés près du Lech, lorsque Maximilien consulta à Augsbourg son conseil de guerre, pour savoir s'il fallait faire la paix avec l'Autriche; comme il ne l'y trouva pas disposé, il chargea Seckendorf des négociations. Celui-ci les continua ensuite à Füssen

qué de vivres et de nouvelles; que les paysans auxquels le gouvernement avait promis de restituer leur perte, s'étaient réfugiés dans les bois et avaient enfoui leur blé, et qu'ils avaient évité, par haine de religion, d'entrer dans le moindre rapport avec l'ennemi, et de lui donner la moindre nouvelle, à quelque prix que ce fût.

On apprend, par les *Mémoires de Noailles*, vol. V, quel artifice, quelle dissimulation, quelle flatterie et quelle ruse employait Frédéric II dans ses négociations, combien il était supérieur à tous ceux qui traitaient avec lui; car lui-même n'en parle pas.

<sup>1</sup> Le 20 janvier 1745.



lorsque l'électeur alla à Mannheim. Le 18 avril on conclut une trêve, et le 22 on signa la paix à Füssen. En vertu de ce traité, la Bavière sépara ses troupes de l'armée française et promit ses suffrages à l'époux de Marie-Thérèse, pour l'élection à l'Empire. De tous les ennemis de l'Autriche, la France et la Prusse seules étaient alors à redouter; l'Espagne ne montrait pas la moindre énergie dans la Péninsule italique, et la Saxe, dans l'espoir d'un butin à faire sur la Prusse, venait de se lier étroitement avec l'Autriche<sup>1</sup>; mais la France et la Prusse ne furent jamais plus formidables, que lorsqu'elles n'eurent aucun allié, car l'Europe n'avait pas de général qui pût se mesurer contre Frédéric et le maréchal de Saxe.

Le roi de Prusse ne se borna point à évacuer la Haute-Silésie, il laissa même entrer les armées alliées des Saxons et des Autrichiens<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Il fut conclu un traité de subsides à Varsovie, au mois de janvier 1745, entre les États-généraux, l'Angleterre et la Saxe, d'après lequel le roi Auguste devait envoyer trente mille hommes en Bohême, et toucher de l'Angleterre et de la Hollande dix-sept millions et demi de florins de subsides. La Saxe et Marie-Thérèse contractèrent une alliance au mois de mai. On promettait alors à la Saxe, si les affaires allaient bien, de lui donner Magdebourg, et même quelques parties du territoire de la Prusse, dans le cas où Frédéric serait obligé de céder à l'Autriche la Basse-Silésie et Glatz.

<sup>2</sup> L'armée des Saxons et des Autrichiens était commandée par le prince Charles et le duc de Weissenfels.

en Basse-Silésie, les attaqua à l'improviste près de Hohenfriedberg entre Schweidnitz et Strigau, le 14 juin 1745, où il remporta la plus brillante des victoires. Les deux armées tirèrent alors vers la Bohême, où elles demeurèrent pendant quelques mois en face l'une de l'autre, sans risquer un coup décisif, jusqu'à ce qu'on eût reconnu la voix électorale de Bohême, en Autriche, et proclamé Empereur François Étienne, époux de Marie-Thérèse, le 13 septembre 1745<sup>1</sup>.

Le prince Charles voulut sans doute illustrer l'élection de son frère par une victoire sur les Prussiens, qui avaient une armée moitié moins forte que la sienne; il leur présenta la bataille, Frédéric l'accepta avec empressement, remporta une victoire entre Sor et Trautenau, et se retira ensuite en Silésie.

Affectant de déclarer l'alliance de la Saxe avec l'Autriche comme une rupture formelle de paix, il voulut alors détruire la Saxe, avant de continuer la guerre contre l'Autriche<sup>2</sup>. Il commença par chasser l'armée autrichienne

<sup>1</sup> Les deux électeurs du Palatinat et de Brandebourg, protestant contre l'élection de François, furent convoqués de nouveau solennellement par l'électeur de Mayence avant qu'on en vînt à l'élection.

<sup>2</sup> Le prince Charles et les Saxons avaient, à ce que Frédé-

de la Lusace. Une partie de son armée joignit ensuite le corps que le prince d'Anhalt-Dessau avait rassemblé près de Halle, et s'avança dans le fort de décembre contre Meissen, pour attaquer les Saxons renforcés par les troupes autrichiennes que Brown commandait. Les Saxons, dans une position invincible, par une faute semblable à celle du jeune Grammont à Dettingen, furent totalement battus le 13 décembre 1745. Leur défaite amena la jonction de Frédéric avec le prince de Dessau, l'occupation de Dresde, et hâta les négociations de paix entamées quelques semaines avant la bataille<sup>1</sup> par la médiation de l'ambassadeur d'Angleterre.

Il y eut, le 25 décembre, une double paix conclue entre la Saxe et la Prusse. Les deux dernières puissances se tinrent à la paix de

ric rapporte, l'intention de l'attaquer même dans l'hiver; le premier devait passer, dans ce but, la Lusace, pendant que les derniers tiraient sur le Havel et l'Elbe.

<sup>1</sup> Frédéric II ne voulut point continuer seul la guerre pour l'amour des Français; les déclarations de la Russie faisaient d'ailleurs craindre qu'elle ne prît le parti des Saxons. Il envoya donc, au commencement de 1745, son ambassadeur Podewils des Pays-Bas en Hanovre, où Georges et le ministre anglais Harrington se trouvaient. Les garanties qu'il avait demandées lui furent accordées par la convention de Hanovre du 26 août 1745 par l'Angleterre, les Pays-Bas et les autres alliés; il ne lui manquait que l'Autriche et la Saxe.

Breslau, mais la Prusse reconnut en outre François I<sup>er</sup> comme Empereur, et promit la même chose pour le Palatinat, comme on l'avait arrêté dans la convention de Hanovre; la Saxe seule fut tenue à supporter tous les frais de la guerre <sup>1</sup>.

IV. La paix de Dresde avait changé la face des affaires. La guerre de la succession d'Autriche s'était transformée en une guerre sans but et sans raison, continuée en Italie par l'Espagne et la France contre l'Autriche, dans les Pays-Bas, par la France seule contre l'Angleterre et l'Autriche réunies, et plus tard aussi contre la république des Pays-Bas. En Italie les Espagnols et les Français avaient éprouvé un échec complet; l'année suivante, les Autrichiens ayant été battus en Bohême et dans les Pays-Bas, une armée de Napolitains, de Génois, d'Espagnols, commandés par l'infant Philippe, ou plutôt par le maréchal de Maillebois, parut de nouveau dans la Lombardie, occupa Tortone, soumit Parme et Plaisance, entra le 20

<sup>1</sup> Les États et la ville de Leipsick ne furent pas seulement tenus à payer, sous la garantie du souverain, les contributions arriérées, mais aussi à donner un million d'écus avec les intérêts à la foire de Pâques. Tous les Saxons qu'on avait incorporés à l'armée prussienne y demeurèrent, et les différens des douanes furent conciliés comme la Prusse le trouvait le plus convenable.

décembre 1745 dans le Milanais, et les alliés se crurent maîtres de la Lombardie, lorsque la fortune les abandonna tout-à-coup. Ils essuyèrent bien des pertes dans les mois de février et de mars, sans avoir livré de combats ; ils perdirent en outre la bataille de Plaisance, et leur armée, forte de quatre-vingt mille hommes, se trouva réduite à environ trente mille par les maladies et la chaleur.

La mort de Philippe V apporta encore de nouveaux changements. Philippe, dont on a remarqué la faiblesse d'esprit, avait été gouverné jusqu'au dernier moment de sa vie par Élisabeth de Parme, qui ne cherchait que l'agrandissement de ses enfants. Ferdinand, fils de Philippe, mais du premier lit, adopta, dès son avènement au trône, le 9 juillet 1746, un système à peu près semblable. Faible comme son père, il se laissa guider par son épouse, princesse portugaise, amie des Autrichiens<sup>1</sup>. Les chefs des troupes en Italie, Gages et Castellar, qui n'étaient pas d'accord entre eux, mais qui favorisaient tous les deux le parti des Français,

<sup>1</sup> L'épouse de Philippe avait assuré Naples à son fils aîné don Carlos, Parme et Plaisance au puîné, et elle voulait, par la guerre, rendre le cadet maître de la Lombardie. Ferdinand n'avait naturellement pas le même zèle pour son beau-frère qu'elle pour son fils.

furent rappelés, et remplacés par le marquis de Mina, connu par la haine qu'il portait à la France. Mina ordonna à ses Espagnols de quitter l'Italie. Les Français ne purent se soutenir seuls. Gênes tomba dans les mains des Autrichiens ; la Provence et le Dauphiné même virent, pour la seconde fois depuis Charles-Quint, des ennemis sur leur territoire.

L'état des choses était bien différent en Flandre, où le fils d'un électeur allemand<sup>1</sup> sut prendre les Français tout-à-fait selon leur caractère, et où la présence du roi fit encore quelque impression sur les esprits, car Louis XV et ses maîtresses n'avaient pas encore abjuré toute pudeur et toute décence ; on avait commencé l'expédition en 1744 ; le 11 mai 1745

<sup>1</sup> Maurice de Saxe était né soldat ; il avait servi sous Marlborough dans la guerre de la succession ; il s'était distingué ensuite parmi les troupes saxonnes devant Stralsund. L'an 1717, il fut avec Eugène devant Belgrade ; depuis 1720 il fut au service des Français. Il inventa de nouveaux exercices et de nouvelles évolutions, refusa, l'an 1733, le commandement de l'armée polonoise-saxonne, se distingua, l'an 1741, à l'expédition en Bohême, ramena ensuite les troupes vers le Rhin, et prit les lignes de l'ennemi près du Lauter. Il fut nommé maréchal l'an 1744, sans qu'il fût obligé de changer de religion, ou de prêter le serment ordinaire ; il resta toujours endetté, quoiqu'il eût, outre ses revenus en France, une pension de trente mille écus en Saxe, et un fief en Thuringe qui lui rapportait huit mille écus par an. Il est reconnu qu'il était le fils de la comtesse de Kœnigsmark, et le frère consanguin d'Auguste II.

les Français gagnèrent la bataille de Fontenoy, en arrachant la victoire aux Anglais qui périrent sans céder le terrain. Cette victoire livra aux Français, dans la même année, Gand, Oudenarde, Bruges, Dendermonde, Ostende, Neuport et Ath. Madame d'Étioles, depuis toute puissante en France sous le nom de la marquise de Pompadour, dominait alors entièrement sur l'esprit de Louis XV qui aurait bien voulu être dédommagé des dépenses et des peines de la guerre, si Marie-Thérèse ne s'était refusée à toutes concessions.

La guerre continua malgré le roi, et au commencement de l'année suivante Bruxelles, Louvain, Malines et même Anvers se trouvèrent occupés par les Français; de toutes les places fortes des Pays-Bas il ne restait que Limbourg et Luxembourg au pouvoir des Autrichiens. Les progrès des Français furent d'autant plus rapides cette année-là, que le duc de Cumberland et ses Anglais avaient été rappelés par Georges II pour arrêter les entreprises des partisans de la maison des Stuarts, commandés par le fils du Prétendant<sup>1</sup>, que les Français

<sup>1</sup> On nomme le Prétendant ordinairement le chevalier de Saint-Georges. C'était le fils de Jacques II, et sa légitimité fut fortement contestée; il épousa, en 1719, Marie Sobieska, qui

avaient conduit en Écosse. Charles-Édouard, léger et étourdi, mal secondé par la France, entraîna dans sa perte tous les sujets fidèles qui s'attachèrent à sa cause; car la victoire de ses Écossais auprès de Preston-Pans, après laquelle ils avancèrent en Angleterre, au mois de septembre 1745, n'eut aucun résultat. Totale-ment battus près de Culloden, les Écossais perdirent le reste de l'ancien système féodal, qu'ils avaient conservé jusqu'alors; plusieurs nobles qui ne restèrent point sur le champ de bataille périrent sous le glaive d'une prompte justice<sup>1</sup>. Le prince échappa heureusement, mais se déshonora en France par sa conduite.

Les Anglais se vengèrent des Français par une descente sur les côtes de la Bretagne; après la bataille de Culloden ils firent repasser leurs troupes dans les Pays-Bas, où Charles de Lor-

lui donna deux fils, Charles-Édouard et Henri-Benoît. Celui-ci, devenu cardinal d'York, perdit ses revenus du temps de la révolution, mais Georges III lui fit une pension.

<sup>1</sup> Aussitôt que sir John Cope et ses trois mille hommes eurent été forcés d'abandonner le champ de bataille à Preston-Pans, les lords Kilmarnock, Elcho, Balmerino, Ogilvy, et le fils de lord Lovat, arrivèrent. Le duc d'Argyle, le comte Sutherland, lord Rae et plusieurs autres seigneurs de l'Écosse et du nord de l'Angleterre, avaient appelé leurs propres vassaux aux armes et enrôlé des étrangers. Lord Gordon, John Drummond, le comte de Cromartie, survinrent plus tard avec un assez grand nombre de troupes.



raine rassembla une armée considérable, et se retrancha entre Liège et Maëstricht sur les bords de la Meuse. Maurice attaqua l'armée alliée malgré l'avantage de sa position et gagna la bataille le 11 octobre<sup>1</sup>, auprès du village de Rocoux. Les puissances maritimes, sans s'inquiéter des négociations qu'on venait d'entamer, conclurent un traité avec la Russie. L'impératrice devait fournir trente mille hommes pour des subsides. Les Français, qui avaient fait précédemment des invasions sur le territoire Hollandais, déclarèrent enfin la guerre aux Pays-Bas-Unis, au mois d'avril 1747, et pénétrèrent dans les provinces de la république même.

La suite naturelle des conquêtes françaises fut, comme sous Louis XIV, en 1672, l'introduction en Hollande du système monarchique qui amena une révolution dans cette contrée; car le peuple des Pays-Bas, après la mort de Guillaume III, ne reconnut pas comme général-stathouder<sup>2</sup> son héritier le prince de Nassau-Diez, Jean-Guillaume Friso,

<sup>1</sup> Frédéric II rapporte que le prince de Waldeck, chef des Belges, s'était mal posté; que le prince Charles ne l'avait point secondé, mais qu'il avait fait couvrir sa retraite par Louis de Brunswick. Les alliés arrivèrent à Maëstricht sans essayer de grandes pertes.

<sup>2</sup> Le prince de Nassau-Diez partagea la succession allodiale

gouverneur de la Frise, de Gueldres et de Grœningue. Chaque province se gouverna elle-même, de manière que le parti aristocratique (les patriotes) avait le dessus dans les villes et dans les États séparés.

Guillaume Friso s'étant noyé, en 1711, son fils Guillaume IV demeura stathouder des trois provinces que nous venons de nommer. Les autres restèrent livrées à l'oppression des familles riches, qui considéraient toutes les places, même celles d'officiers, comme le partage exclusif de l'oligarchie. Le peuple témoigna souvent son mécontentement, et attribua, non sans raison, la triste situation de la flotte, de l'armée et des places fortes, aux menées des familles dominantes.

Quand les Français entrèrent dans le pays, l'indignation du peuple contre le misérable gouvernement qui avait négligé l'armée et la flotte, ne connut plus de bornes; il se souleva dans toutes les villes contre les magistrats, obligés de reconnaître comme stathouder des provinces, amiral, général et capitaine de l'armée, Guillaume IV. Celui-ci sut les éloigner de toutes les places. L'année suivante, la di-

avec le roi de Prusse; ce partage fut la cause de longues dissensions.

gnité héréditaire de stathouder lui fut accordée avec le droit de succession même pour ses descendants féminins. Ce changement ne put naturellement opérer des effets subits, et le duc de Cumberland, alors général en chef de l'armée des alliés, était aussi peu capable que le prince Charles de tenir tête à Maurice. Les Français remportèrent donc<sup>1</sup> une nouvelle victoire au mois de juillet, près de Maëstricht, à côté du village Val ou Laffelt, et prirent Breda et Berg-op-Zoom, chef-d'œuvre de Cohorn, dans le court espace de deux mois<sup>2</sup>. La France, épuisée par la guerre, par la prodigalité de la cour, par des pensions et par la rapacité de la noblesse, était fatiguée, malgré ses brillants succès. Madame de Pompadour et ses créatures craignirent que Louis XV ne s'habituat à la vie des camps. La cour soupirait après la capitale; tous ces motifs firent accepter la proposition d'un congrès à Aix-la-

<sup>1</sup> Frédéric II dit que la cour était alors à charge à l'armée, qu'il y avait tous les jours dix mille rations de plus, et une quantité d'intrigues. Le duc de Cumberland fit mal les dispositions de la bataille, mais bien celles de la retraite, et Clermont-Tonnerre ne suivit point les ordres réitérés de fondre avec la cavalerie sur l'ennemi.

<sup>2</sup> Le général Cederstroem, d'une famille suédoise de l'ancienne école, âgé de quatre-vingt-quatre ans, commandait dans le fort; Lœwendahl, suédois de la nouvelle école, fut nommé maréchal de France pour avoir pris la ville de Breda.

Chapelle sur la demande du ministre anglais. Trois raisons hâtèrent l'issue des négociations ; la convention faite le 26 février 1748, à La Haye, par les alliés<sup>1</sup> ; la paix de Maëstricht, par les Français, le 7 mai ; et l'arrivée des Russes sur le Rhin<sup>2</sup>.

L'état des choses en Italie, où l'armée des alliés avança jusqu'en Provence, et où les Génois, secondés par les troupes françaises, ne défendirent qu'à peine leur ville, qu'ils avaient reprise par une valeur héroïque sur les Autrichiens, fournit le moyen de dédommager les Français lorsqu'on leur redemanda toutes les conquêtes faites dans les Pays-Bas. Telle fut la base des négociations. Au grand étonnement de l'Europe, la France, l'Angleterre et les Pays-Bas signèrent les préliminaires de la paix, le 30 avril 1748. Au mois de mai le

<sup>1</sup> La convention de La Haye fut signée par l'Autriche, l'Angleterre, la Sardaigne et la Hollande. On s'engagea mutuellement à porter l'armée à cent quatre-vingt-douze mille hommes, sans compter les soixante mille que l'Autriche devait faire marcher sur l'Italie. La Sardaigne devait ensuite joindre trente mille hommes à cette dernière armée, et le roi en être le général en chef. L'Angleterre paya trois cent mille livres sterling de subsides à la Sardaigne et quatre cent mille à Marie-Thérèse, à condition que l'on diminuerait ces sommes à mesure que le nombre des troupes diminuerait lui-même.

<sup>2</sup> Le parlement anglais avait voté expressément 317,881 livres sterling pour les Russes qui marchèrent sur le Rhin.

comte de Kaunitz, qui commençait à jouer dès ce moment un rôle important en Europe, les signa pour Marie-Thérèse. La France rendit toutes les conquêtes, et l'Angleterre lui remit, en échange, le cap Breton et d'autres possessions dans les Indes orientales et occidentales; ce qui fut très-avantageux à sa navigation. L'impératrice consentit que la possession de la Silésie et de Glatz fût garantie au roi de Prusse par toutes les puissances. Philippe, dernier frère consanguin du roi d'Espagne, obtint les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla; mais, comme il y avait peu d'espoir que Ferdinand eût des héritiers, on ajouta la clause que ces duchés retourneraient à la maison d'Autriche, aussitôt que Philippe deviendrait roi de Naples, puisque son frère Charles devenait alors roi d'Espagne.

Gênes reprit sa liberté et son indépendance<sup>1</sup>;

<sup>1</sup> On vit alors, comme on a vu dernièrement encore, qu'il est déraisonnable d'espérer qu'une classe entière d'hommes renonce spontanément à des privilèges pour se plier aux circonstances. Le peuple de Gênes avait délivré la ville, il l'avait défendue en 1747. La noblesse redouta que le peuple ne voulût s'arroger de nouveaux droits et négocia avec l'Autriche.

Cela causa naturellement des différends entre la noblesse et le peuple. Richelieu fut alors envoyé à Gênes, et on assigna deux cent cinquante mille livres par an aux Gênois. Les paysans furent gagnés. Richelieu avait cependant des ordres secrets du roi de France d'induire le pauvre peuple de Gênes

tous les peuples reconnurent enfin qu'on avait agi sans aucun but, en rejetant sur les sujets le fardeau inoui d'une guerre, dont leurs petits fils se ressentent encore aujourd'hui.

---

## CHAPITRE II.

INTERVALLE DE LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'AUTRICHE  
A LA GUERRE DE SEPT ANS.

I. Frédéric II et sa puissance militaire. — II. L'Autriche. — III. La France. — IV. La Saxe. — V. L'Angleterre. — VI. La Russie. — VII. Causes éloignées et récentes de la guerre de sept ans. — VIII. Principaux événements de cette guerre. — IX. Changements et relations politiques qui occasionnèrent la fin de la guerre de sept ans.

Frédéric II, haï par l'Autriche et par Georges II, observé avec défiance par le gouvernement français, très-mal dans l'esprit de la toute puissante impératrice de Russie à cause de ses saillies, n'avait, dans toute l'Europe, d'autre ami et d'autre appui que lui-même. Il lui fallut donc, pour se soutenir, se créer une puissance militaire, ce qu'il fit avec une habileté étonnante.

en erreur. Il avait l'instruction d'assurer la noblesse, que son roi leur garantissait leur gouvernement, et qu'il leur promettait de ne jamais retirer ses troupes de Gènes, si le peuple n'était ramené à l'obéissance due à ses souverains légitimes.

Il avait joint la Silésie à ses États; il la rendit bientôt, par ses institutions et par ses soins pour le bien être public, une des provinces les plus importantes de tout son royaume; et, pendant qu'il se moquait comme philosophe de tous les sentiments religieux, il se plaçait comme politique, par la défense de la cause des protestants, à la tête du corps évangélique de l'Empire, dont la Saxe se retira spontanément<sup>1</sup>.

Dans tous les autres pays la cour engloutissait les trésors de l'État; Frédéric seul fit des économies sur ses propres revenus, pour enrichir l'État, qu'il regardait comme sa propriété. Douze cent mille écus, desquels cent mille servaient à l'entretien de l'opéra italien, suffirent à toutes ses dépenses, et l'accroissement d'une armée salariée ne l'empêcha pas d'amasser un trésor. Lui seul fut tout et en tous lieux; il se chargea même de l'emploi sa-

<sup>1</sup> Une clause favorable aux chrétiens évangéliques ayant paru nécessaire dans la capitulation de l'empereur romain, l'ambassadeur de Saxe ne voulut point tenir une conférence; celui de Brandebourg la donna. Les princes de Hohenlohe, Schillingsfürst et Bartenstein, ne s'étant faits catholiques que depuis la paix de Westphalie, opprimaient leurs sujets protestants. Anspach fut obligé, par les soins de Frédéric, d'exécuter les décrets que le conseil aulique de l'Empire avait portés contre eux.

cré de juge et du travail le plus pénible, celui d'amender les lois<sup>1</sup>.

Il ne faut pas croire que le gouvernement de ce roi philosophe approchât de la république de Platon<sup>2</sup>; mais il faut convenir que Frédéric II avait su se concilier l'estime de toute l'Europe, long-temps avant la guerre de sept ans, par sa justice sévère, son économie, sa surveillance sur toutes les branches de l'administration et par ses soins pour l'intérêt de ses sujets<sup>3</sup>.

II. Marie-Thérèse voulut aussi faire des réformes, mais le gouvernement aristocratique de tous ses États s'y opposa; et, quand Frédéric traitait son royaume comme une machine, tous ses fonctionnaires comme de simples res-

<sup>1</sup> Tous les rapports parvenaient dans le cabinet du roi; il y répondait lui-même, ou par ses secrétaires qui étaient en grande considération.

<sup>2</sup> Frédéric II fit publier au son du tambour qu'on ne prêtât plus rien à son fameux et spirituel chambellan Pœllnitz. Il changea les jugements des tribunaux, défendit à un pasteur de Berlin de donner des séances religieuses, et le permit à un artisan qui se plaignait d'une défense semblable du ministre. Quant à Cocceji, ses changements de juridiction et tout ce qui y est analogue, Selchow, juristische Bibliothek (*Bibliothèque du jurisconsulte*), donne le pour et le contre.

<sup>3</sup> Pour se convaincre que le roi de Prusse avait de l'influence sur l'Europe, même avant la guerre de sept ans, il faut se rappeler un passage de l'écrit politique qu'Horace Walpole fit présenter à Georges II en 1751, au mois de novembre, par sa maîtresse la comtesse de Yarmuth. *Walpole, Memoirs*, t. II. p. 320.



sorts, et qu'il écrasait toute individualité, toute ame et tout sentiment par son esprit; en Autriche l'innovation la plus sensée fut toujours *étouffée par le flegme naturel de ses habitants*. La quantité de généraux et de maréchaux rendirent impossible une réforme générale dans l'armée, quoique le comte Daun exécutât alors le projet que Khevenhüller avait conçu, et qu'il fit partager les exercices militaires à toutes les branches de l'armée autrichienne. On déracina dans l'administration de la justice les abus qui frappaient le plus les yeux<sup>1</sup>; et Haugwitz sut, dans les finances, sans établir aucun nouvel impôt, donner à Marie-Thérèse, même après la perte de Naples et de la Sicile, les revenus que son père avait à l'époque où il réunissait tous ces États sous son sceptre<sup>2</sup>.

Les relations, dans le cabinet, demeurèrent long-temps telles qu'elles avaient existé sous

<sup>1</sup> La police et la chambre des douanes furent séparées, les chancelleries de provinces supprimées; on constitua un tribunal spécial pour tous les pays allemands.

<sup>2</sup> Frédéric II, *OEuvres*, t. III, page 26, dit bien la même chose; mais il porte un coup malicieux au bon empereur François, qui en vérité ne jouait qu'un rôle secondaire; il prétend qu'il s'était fait banquier et fournisseur, qu'il avait pris à ferme les douanes de Saxe, qu'il s'était associé à Schimmelman pour faire des fournitures, et même en 1756 pour la Prusse, lorsque son épouse, à laquelle il prêtait sur gages, faisait la guerre à cette puissance.

Charles VI, jusqu'à ce que Kaunitz, l'homme le plus orgueilleux et le plus singulier de l'Europe, mais aussi le politique et le diplomate le plus habile à dévoiler les intrigues des cabinets, crut, ainsi que Marie-Thérèse, que pendant son ambassade à Paris, depuis 1750 jusqu'en 1755, il trouverait le moyen de ramener la Silésie à l'Autriche, et de faire cesser la douleur, que l'impératrice éprouvait de la perte de cette province. Bartenstein alors perdit sa place, et Kaunitz dirigea durant près d'un demi-siècle, avec une véritable astuce italienne, les affaires diplomatiques de l'Europe <sup>1</sup>.

III. Si nous voulions développer systématiquement les raisons du changement opéré à la fin du siècle, nous serions obligés de remonter à l'histoire de la régence et de dépeindre la dépravation des mœurs dans laquelle tombèrent, sous le règne de Louis XV, et la cour de France, et toutes les hautes classes de l'Europe, formées sur le modèle français. Il nous faudrait montrer ensuite comment, à côté de la superstition et de ses menées, tout principe et tout sentiment religieux furent imités par

<sup>1</sup> Un Français caractérise Kaunitz parfaitement en ces mots : « Un seigneur qui joignait à la légèreté d'un Français, l'astuce d'un Italien et la profondeur d'un Autrichien. »

l'hypocrisie, dans les cours et dans les classes élevées ; mais nous ne devons qu'indiquer les faits et nous nous bornerons à quelques observations.

Louis XV était déjà bien déchu avant la fin de la guerre d'Autriche ; le duc de Richelieu et ses partisans trouvaient leur intérêt dans l'oubli où il était de lui-même, et madame de Pompadour savait allier aux artifices d'une coquette consommée, ceux d'une entremetteuse<sup>1</sup>.

Le changement que la corruption de la cour et des courtisans produisit dans les sentiments de la nation pour son roi, se manifesta, dans les dernières années de la guerre de la succession d'Autriche, d'une manière si prompte, que Louis XV était encore adoré de

<sup>1</sup> Il ne sera peut-être pas hors de propos de rappeler ici quelques anecdotes du temps, qui font assez bien connaître cette cour si vantée, et l'influence qu'elle exerçait sur le souverain.

Louis XV disait un jour au Dauphin, que madame de Pompadour parlait parfaitement l'allemand. « Oui, sire, lui dit le prince, mais on trouve qu'elle écorche furieusement le français. » Le Dauphin fut exilé à Meudon.

Lorsque madame de Pompadour, dont le nom de famille était Poisson, se vit élevée au rang de duchesse, elle demanda pour son frère le cordon bleu, à son royal amant. Le roi consulta là-dessus un seigneur de sa cour, qui lui dit : « Je ne crois pas, sire, que ce poisson-là vaille la peine d'être mis au bleu. »

Ce poisson fut fait marquis de *Vandières*; les courtisans, par dérision, l'appelaient *marquis d'avant-hier*. (Note du traducteur.)

ses sujets en 1746, et que, trois années après, un vieux courtisan peu accoutumé à dire des vérités aussi dures à son maître, lui déclara nettement qu'il ruinerait son royaume, s'il ne cherchait à regagner l'estime publique<sup>1</sup>.

Ce conseil fut inutile; et, même depuis, Louis XV abandonna publiquement les affaires de l'État à sa maîtresse : elle les dirigea de la manière la plus scandaleuse, tandis que les ministres se disputaient tantôt avec le parlement, tantôt avec les jésuites, et soulevaient de nouveau l'ancienne querelle des jésuites et des jansénistes<sup>2</sup>, où naturellement la cour donnait de tous côtés prise sur elle. Cette lutte éternelle dévoila l'impéritie et la faiblesse du gouvernement. Les ministres furent nom-

<sup>1</sup> *Mémoires de Noailles*, tome VI, page 322 : « Pardonnez-moi, sire, écrit le maréchal, d'avoir osé entrer dans un aussi triste détail avec votre majesté, mais je la supplie de considérer que c'est le dernier effort du courage et l'effet de la juste confiance que l'on doit avoir dans sa droiture et dans son amour pour la vérité, que d'oser lui annoncer que son gouvernement s'affaiblit, que son autorité se perd, que les liens qui lui attachaient les peuples se rompent journellement, et que l'opinion des étrangers s'altère. »

Le même homme, demande en 1758 qu'on donne, en récompense de ses services, à son fils sa charge de capitaine des gardes, et à son petit-fils, la survivance de cette charge.

<sup>2</sup> La haine entre les jésuites et les jansénistes est bien loin d'être éteinte. N'a-t-on pas vu dernièrement en France refuser à un vieillard de quatre-vingt-quatre ans, monsieur Lalobe,

més et destitués par madame de Pompadour. On commença par remercier Maurepas, ministre de la marine; Machault et d'Argenson partagerent bientôt son sort, et, dès ce moment, la maîtresse du roi et ses créatures disposèrent seules de toutes les places, à l'armée, sur la flotte et dans le civil. Les revenus de l'État furent engloutis par la prodigalité immense de la cour.

IV. En comparant l'état de la Saxe à celui de la Prusse, il nous serait facile de démontrer qu'Auguste, électeur de Saxe et roi de Pologne comme son père, gouverné par son ministre, le fameux comte de Brühl, se trouva à peu près dans la même position que Louis XV vis-à-vis de sa maîtresse. Nous n'en ébauchons que quelques traits.

La Prusse avait alors une fois plus d'habitants que la Saxe; elle n'avait point de dettes, et les taxes n'étaient pas trop élevées; la Saxe succombait sous les impôts et devait quatre cent millions. La Prusse avait une armée de cent cinquante mille hommes; la Saxe n'en comptait que dix-sept mille.

ancien maire de Troyes, les secours de la religion, sous le prétexte qu'il était janséniste. Cette scène, aussi révoltante que pénible, est consignée dans le Courrier français du 26 novembre 1824. (*Note du traducteur.*)

Brühl avait le grand mérite d'être le compagnon de son maître et de partager ses ennuis ; il était extrêmement vain et savait se présenter. Il avait déjà renversé, en 1738, le prince Sulkowsky, s'était entouré de ses créatures, et avait réuni en lui tous les titres et toutes les charges possibles. Depuis 1746 il était premier ministre et jouait le souverain. Il comptait jusqu'à deux cents domestiques, des jardins, des cabinets de minéraux, des galeries de tableaux et d'objets d'arts, des bibliothèques, et il regardait le bien de l'État comme le sien propre, car il fit démolir une partie des fortifications de Dresde, pour agrandir ses jardins. Des opéra, des bals et des fêtes de toute espèce se succédaient chez lui ; des Français et des Italiens composaient sa société. Celui qui parlait mal de lui était traité et puni comme un criminel de haute trahison ; et tout le pays était appauvri par la guerre de sept ans.

Ce simple particulier laissa une fortune qui, déduction faite de toutes ses dettes, montait à environ douze millions, pendant qu'il avait épuisé tout le crédit du royaume ; mais il se souciait peu de la détresse des Saxons. Pour avoir de l'argent comptant il créa le papier-

monnaie, vendit, en 1751, des troupes saxonnes aux puissances maritimes, et mit une partie de la succession de Saxe-Weissenfels, tombée en partage à l'électeur, en gage au Hanovre contre un prêt de quelques millions.

V. Le contraste d'un gouvernement, garanti par une constitution et des lois, administré par plusieurs ministres responsables sous un chef inviolable, dont les fonctionnaires jouissent de la confiance du peuple et ont la voix publique à redouter, avec un gouvernement qui n'est dirigé que par le pouvoir absolu et le hasard, ne pourrait mieux se faire sentir qu'en comparant l'histoire d'Angleterre, sous le règne de Georges II, avec le tableau précédent.

Georges ne s'entendait pas trop aux affaires du gouvernement. Il regardait le bien public comme le sien, il ne voulait d'autres ministres que ceux qui lui convenaient personnellement, il avait ses maîtresses qui le gouvernaient, dont trois se mêlèrent successivement des affaires de l'État. La quatrième, Sophie de Walmoden, nommée comtesse de Yarmuth, eut, dans son cabinet, des conférences avec les hommes d'État qui voulaient bien s'y prêter. Le roi exigea ensuite de ses ministres que les relations politiques fussent

liées ou rompues d'après ses affections ou ses aversions personnelles ; mais cela ne put avoir tout au plus qu'une influence répressive sur la marche générale des affaires. Son ministère fut toujours nommé contre sa volonté ; on se passa de ses lumières, en ne lui accordant qu'une voix négative. Ses maîtresses ne purent influencer que sur des choses indifférentes, ou sur de petites ames dans le ministère, créer tout au plus un nouveau pair, ou donner l'ordre de la jarretière ; ses dépenses étaient resserrées dans des bornes fixées, et même les subsides à des princes allemands, souvent très-mal employés, n'étaient, d'après la manière dont on en parlait dans le parlement anglais, qu'une perte légère pour eux, et devenaient très-ignominieux pour les princes qui les acceptaient.

Si l'Angleterre, sous le règne de Georges II, ne souffrait guère des maux qui pesaient sur le reste de l'Europe, ce royaume n'en sentit que plus fortement le coup que le ministère anglais, d'une manière toute particulière, porta à la morale publique. Comme ces principes, énoncés par les deux Walpole, se trouvent coïncidents dans leurs effets avec les autres causes intérieures, qui bannirent la



pudeur de la politique, nous les réunirons ici sous le même point de vue. Frédéric II fut le premier qui, par son esprit supérieur et son mépris pour les hommes, dégradâ le genre humain, en traitant l'État comme une machine, et en réduisant le bonheur de l'homme à un bien être qu'il ne trouvait que hors de lui-même.

Louis XV, et tous ceux qui l'entouraient, rendaient d'un autre côté hommage à la volupté la plus grossière en bravant ouvertement la décence et en blessant les lois les plus sacrées.

La philosophie française, qui ne respirait que la douceur, semblait bien y opposer des moyens de salut, mais les auteurs qui, dans ce siècle, révélaient en partie les nobles principes de l'humanité, furent les précurseurs de cette démente qui ne considère que les sens dans l'homme et qui regarde le pur épicurisme comme la véritable sagesse. Presque tous les philosophes célèbres alors parmi les Français, ne firent de l'homme qu'un être sensuel, qui a reçu la raison ou l'esprit comme un moyen et non comme un but dans son existence. L'exemple des souverains, imité par les grands et les riches du monde, soutenus par ces principes développés d'une manière séduisante, ne put que donner les plus violentes secousses

aux bases éternelles de toutes les relations sociales de l'homme; voilà ce qui se répandit, par les Français, en Angleterre. Les deux Walpole, surtout Robert, par leur système de corruption, ébranlèrent, sous le règne de Georges II, toute confiance en un amour pur, en un sentiment vrai et en des motifs plus nobles que ceux de l'avidité et de l'égoïsme. Walpole énonça hautement le principe que tout homme avait son prix, que tout était vénal, et son ministère ne le prouva malheureusement que trop. L'histoire, même en Angleterre, prit dès-lors un ton analogue à cette maxime. Malgré l'amitié que le roi lui portait Carteret ou Granville dut céder au parlement et Georges fut obligé de souffrir que les Pelhams, qu'il détestait, fussent à la tête des affaires; et même pendant le ministère du duc de Newcastle, qui se donna toutes les peines possibles pour se mettre dans les bonnes grâces du roi; le comte de Chesterfield se vit forcé de céder à la jalousie de ses collègues, à cause des conférences secrètes qu'il avait avec le roi dans le cabinet de la comtesse de Yarmuth.

La manière dont Pitt l'ainé s'éleva par lui-même, pendant ce ministère, prouve d'ailleurs

que le talent avait bien plus d'ascendant sur toute la nation que la faveur. Pitt devint tellement redoutable pour Walpole au parlement, que celui-ci chercha de toute manière ou à l'intimider, ou à le gagner. Placé au ministère, il montra bientôt qu'il était trop grand pour se contenter d'un rôle secondaire. Lorsqu'il en sortit, l'attention publique était de nouveau fixée sur lui, jusqu'à ce qu'on l'app~~ut~~ enfin, contre le désir et la volonté du roi, au timon des affaires.

VI. Pierre-le-Grand avait fait de la nation russe, adroite et imitative, un peuple belliqueux. Il s'était entouré des officiers les plus habiles de Charles XII, et de l'élite des meilleures armées de toute l'Europe. Il avait pris aux Suédois les provinces allemandes de la mer Baltique, et il venait de fonder une nouvelle capitale. L'empire devint donc bientôt sous ses successeurs une puissance formidable. Ce ne fut qu'en Russie que le système militaire de Louis XIV et de Frédéric-Guillaume put être développé avec succès, car il faut des siècles avant que les lumières de l'Europe soient à la portée des paysans russes, ou que les intrigues de la cour donnent du scandale aux habitants des villes et des campagnes.

Il est donc facile d'expliquer comment avec le soin continuel des différents gouvernements, d'attirer les étrangers, et de faire mouvoir cette masse de barbares par l'esprit de l'Europe, la force d'une nation, encore pure, s'accrut malgré toute la perversité de la cour et de ses serviteurs.

Après la mort de Pierre I<sup>er</sup>, Menzikoff éleva Catherine au trône, en 1725, pour régner sous son nom. La vie débauchée de l'impératrice et un ulcère aux poumons ayant causé sa mort prématurée et subite, Menzikoff, encore plus connu par ses vices que par ses talents, distingué par Pierre I<sup>er</sup>, fut accusé d'avoir voulu, par sa mort, se frayer le chemin au trône, car le bruit courait généralement qu'il l'avait empoisonnée. Quoi qu'il en soit, Menzikoff, pour conserver le maniement des affaires, décida ou plutôt força l'impératrice, dans ses derniers moments, à déclarer héritier de l'empire, le fils du malheureux Alexis, que Pierre I<sup>er</sup> avait fait exécuter. Pierre II monta sur le trône, l'an 1727, à l'âge de douze ans; mais Menzikoff dévoila trop tôt ses projets ambitieux. Une double alliance devait unir Pierre à sa fille et son fils à la sœur du czar. Ce fut le signal de sa perte. Les princes Dolgoroucki

s'emparèrent du jeune czar, le décidèrent à abandonner subitement Menzikoff, à le bannir et à le poursuivre même jusque dans son exil; ils s'arrogèrent, eux et leurs parents, après son éloignement, la même influence qu'il avait eue sur le gouvernement. Les Dolgoroucki voulurent aussi établir leur pouvoir à jamais, en mariant le czar avec leur sœur; mais le jeune empereur mourut au mois de janvier 1730 d'une manière si subite, qu'on n'eut pas même le temps de lui faire désigner son successeur, d'après la loi de Pierre I<sup>er</sup>.

A la mort de Pierre II, les Dolgoroucki gouvernaient l'État, et ce fut par leur crédit que dans l'assemblée des grands de l'empire, convoqués pour élire un nouveau souverain, l'élection tomba sur la princesse de la maison de Romanow, qui avait moins de droits que tous les autres héritiers. Les Dolgoroucki pouvaient d'autant plus espérer de régner sous son nom. Cette princesse était Anne, fille du frère aîné de Pierre et duchesse douairière de Courlande. Avant de déclarer l'élection, les Dolgoroucki firent promettre à Anne de ne point amener en Russie son favori Biren, et de remplir en outre d'autres conditions onéreuses. La nouvelle impératrice ne put

se séparer de Biren. La restriction du pouvoir impérial dans ces conjonctures était ridicule; Anne trouva donc facilement les moyens de l'é luder et de régner en souveraine absolue. La première suite de cette capitulation anéantie fut la chute, et, immédiatement après, la poursuite cruelle de la maison Dolgoroucki et l'élévation de Biren au gouvernement de cet immense empire<sup>1</sup>.

Pendant que Biren régnait en despote dans l'intérieur, des généraux de l'école d'Eugène, et surtout Münnich, qui avait bien discerné le caractère de la nation, formaient l'armée à la discipline et lui inculquaient le sentiment de la gloire militaire; ils montrèrent aux Polonais que leur république n'était qu'une ombre et, en même temps, combien il serait facile à des voisins puissants, qui nommaient aujourd'hui un roi, d'occuper demain le pays.

La Russie disposait déjà du trône de la Pologne. Ce fut Münnich et ses Russes, accoutumés à la mort et au meurtre, qui donnèrent à Auguste II la couronne, qui firent perdre le trône à Stanislas et empêchèrent les Français de lui

<sup>1</sup> Biren ou Büren s'appela de ce moment Biron, et se dit parent de la famille française de ce nom.

prêter secours. Ce furent encore les Russes qui, en 1737, forcèrent la noblesse de Courlande d'accepter, pour duc, Biren qu'elle n'avait pas voulu recevoir membre de la chevalerie, et qui étouffèrent les protestations des Polonais par le bruit de leurs armes. La guerre de Turquie, qu'ils firent conjointement avec l'Autriche, fut glorieuse et meurtrière; l'avantage qui en résulta à la fin de l'année 1746 ne fut pas grand, mais le chemin à des conquêtes futures était frayé et le rapport de l'armée russe à celle des Turcs se trouvait fixé.

Biron<sup>1</sup> gouverna l'empire pendant dix ans sous le nom de l'impératrice Anne, mais il éprouva le même sort que Menzikoff, dans l'espérance qu'il avait conçue de retenir l'autorité après la mort de l'impératrice. Il l'avait décidée à reconnaître pour successeur le jeune Ivan, fils de sa nièce, mariée au duc Antoine Ulrich de Brunswick, sous la condition qu'il resterait à la tête des affaires : mais il avait en Münnich un rival caché. Quoique jusqu'alors intimement lié avec lui, Münnich persuadé

<sup>1</sup> Biron, d'après une lettre de Suhm, dans sa correspondance avec Frédéric II, de l'an 1737, prêta de l'argent au prince royal que son père surveillait de près.

qu'il ne devait plus fonder d'espoir que sur la famille d'Ivan, s'unir à elle pour perdre Biren. Il le fit arrêter, et nomma Ulrich et son épouse régents de l'empire; mais son triomphe fut de courte durée. Lestocq, chirurgien français, forma le plan d'élever Élisabeth, fille de Pierre-le-Grand, au trône, et il l'exécuta pendant l'absence de Münnich, puisque le duc de Brunswick n'avait ni l'activité, ni l'énergie nécessaires pour prévenir le danger qui le menaçait.

Élisabeth fut proclamée impératrice au mois de décembre 1741, peu de temps après le couronnement de Frédéric II. Elle conçut aussitôt une inimitié mortelle contre lui, car elle n'était pas disposée à sacrifier aux affaires le temps qu'elle consacrait à ses plaisirs licencieux, dont le roi de Prusse fit les critiques les plus amères. La vanité d'Élisabeth n'oublia jamais cette offense.

VII. La France et l'Angleterre, pour ne point retarder la conclusion de la paix d'Aix-la-Chapelle, renvoyèrent à d'autres négociations l'accommodement d'une mésintelligence très-importante pour leurs possessions et leur commerce dans l'Amérique septentrionale. Ces deux nations s'accusèrent ensuite mutuellement de ne pas agir avec bonne foi, et après



une correspondance très - violente , elles en vinrent bientôt à des hostilités. Les Français avaient des colonies à l'Ohio , à la Louisiane , et au fleuve St.-Laurent dans le Canada. Les Anglais possédaient les États-Unis de l'Amérique d'aujourd'hui , qui étaient alors encore resserrés dans l'intérieur des montagnes bleues. Les Français montrant l'intention de fonder des forts et des établissements depuis le Canada jusqu'à l'Ohio , les Anglais se virent exposés à perdre tout leur commerce de pelleteries et à voir leurs colonies entourées par l'ennemi. La discussion semblait insignifiante , mais elle ne le fut pas , comme les Français et les Anglais le reconurent bien , puisqu'elle leur parut une raison suffisante pour se faire la guerre. La rupture eut lieu dans le temps où le ministère de Georges II était entièrement dévoué à ses volontés personnelles. En dépit de toute saine politique , le roi d'Angleterre s'était lié étroitement à l'Autriche contre la Prusse. Il se sépara de Frédéric II , et , au lieu de soutenir avec lui le développement libre des principes du protestantisme , il fit , par patriotisme allemand , de la cause de la souveraineté impériale la sienne propre. Enfin il se vit , comme malgré lui , poussé à embrasser la cause de

Frédéric, qui, lui-même, se détacha à regret du parti de la France.

Des changements s'étaient déjà opérés à la cour de France, en 1752; on suivait deux systèmes différents dans le cabinet et dans le conseil privé; Frédéric et la France réunirent tout leur crédit<sup>1</sup> pour que Joseph II ne fût point nommé empereur des Romains du vivant de son père, tandis que Georges II, malgré l'opposition du parlement, cherchait à gagner, pour cette élection, les électeurs par l'argent de l'Angleterre. Georges, si fidèlement attaché à l'Autriche, devait bien s'attendre qu'elle défendrait le Hanovre contre les attaques des Français, sans égard pour l'Empereur et l'Empire, mais il en fut tout autrement. Kaunitz, alors ambassadeur à la cour de France, n'avait rien négligé, depuis la fin de l'année 1750, pour désunir la France avec la Prusse; il avait décidé Marie-Thérèse à écrire à madame de Pompadour, et à l'appeler *sa cousine*, tandis que Frédéric la persiflait d'une manière mordante et n'épargnait pas même son royal amant.

<sup>1</sup> Suivant l'avis de Frédéric, Vergennes, alors ministre à Trèves, fut député par les Français à Hanovre, où Georges avait assemblé un congrès des électeurs.

Le conseil privé était entré depuis long-temps dans les vues de Kaunitz, avant que, dans le ministère, Puy sieux et Tiquet, qui lui était subordonné, voulussent entendre parler d'un traité avec l'Autriche. Le cabinet français balançait encore entre une alliance avec la Prusse ou cette puissance, dans le moment où les Anglais, profitant des différens qui s'étaient élevés sur les possessions de l'Amérique, prenaient des vaisseaux français<sup>1</sup> sans avoir déclaré la guerre. Sur ces entrefaites, madame de Pompadour venait de faire conclure en secret un traité avec l'Autriche par l'abbé de Bernis depuis cardinal<sup>2</sup>.

Le roi d'Angleterre chercha alors à empêcher une invasion dans le Hanovre; Frédéric II s'occupait de défendre la Silésie contre les négociations de l'Autriche, et d'assigner à la Prusse une place parmi les premières puissances de l'Europe. Ces efforts rapprochèrent ces deux

<sup>1</sup> En 1753 et 1754 les Anglais et les Français étaient battus en Amérique, dans l'intérieur et à l'entour des forts. En 1755, au mois de juin, les Anglais prirent des vaisseaux français; l'amiral anglais Boscaven avait reçu l'ordre d'agir hostilement.

<sup>2</sup> Le traité avec l'Autriche, que le roi de France ne put nullement présenter à tout son conseil d'état, fut d'abord négocié à la fin du mois d'avril 1755, dans une maison de campagne de madame de Pompadour, ensuite dans la maison d'un particulier à Paris. La notice qui se trouve là-dessus dans la vie de Schmettau, page 311, mérite cependant quelque attention.

honnête homme ; les moyens qu'il employa pour gagner les secrétaires de l'ambassade impériale à Berlin , ne sont pas moins odieux <sup>1</sup>.

On ne peut contester que la Russie , la Saxe et l'Autriche faisaient des armements , mais le témoignage des officiers généraux prussiens , et surtout celui du comte de Schmettau , prouvent jusqu'à l'évidence qu'il n'y avait pas encore d'époque fixée , et qu'en Bohême on n'avait pas fait les moindres préparatifs. Quoi qu'il en soit , Frédéric avait bien deviné la ligue de ses ennemis. Il crut plus prudent de sacrifier la Saxe que d'être lui-même victime , et il aima mieux commencer la guerre , que d'attendre qu'on l'attaquât. Après avoir rassemblé ses troupes avec la plus grande célérité au mois de juillet 1756 , Frédéric entra le mois suivant de trois côtés en Saxe ; la France et l'Angleterre se faisaient la guerre depuis le mois d'avril.

#### VIII. Au moment de l'invasion des Prussiens

<sup>1</sup> Menzel , secrétaire à la chancellerie de Dresde , fut gagné par l'ambassadeur prussien de Malzahn , pour communiquer des actes. Il se servit de fausses clefs pour ouvrir les armoires où les actes étaient enfermés. La cour de Saxe étant allée en Pologne , le conseiller privé Eichel , de Potsdam , lui envoya un casse-tête de clefs ; aucune d'elles n'allant aux serrures des armoires , Menzel marqua à Eichel les changements qu'on devait faire aux clefs. L'autre histoire est de la même façon.

honnête homme ; les moyens qu'il employa pour gagner les secrétaires de l'ambassade impériale à Berlin , ne sont pas moins odieux <sup>1</sup>.

On ne peut contester que la Russie , la Saxe et l'Autriche faisaient des armements , mais le témoignage des officiers généraux prussiens , et surtout celui du comte de Schmettau , prouvent jusqu'à l'évidence qu'il n'y avait pas encore d'époque fixée , et qu'en Bohême on n'avait pas fait les moindres préparatifs. Quoi qu'il en soit , Frédéric avait bien deviné la ligue de ses ennemis. Il crut plus prudent de sacrifier la Saxe que d'être lui-même victime , et il aima mieux commencer la guerre , que d'attendre qu'on l'attaquât. Après avoir rassemblé ses troupes avec la plus grande célérité au mois de juillet 1756 , Frédéric entra le mois suivant de trois côtés en Saxe ; la France et l'Angleterre se faisaient la guerre depuis le mois d'avril.

#### VIII. Au moment de l'invasion des Prussiens

<sup>1</sup> Menzel , secrétaire à la chancellerie de Dresde , fut gagné par l'ambassadeur prussien de Malzahn , pour communiquer des actes. Il se servit de fausses clefs pour ouvrir les armoires où les actes étaient enfermés. La cour de Saxe étant allée en Pologne , le conseiller privé Eichel , de Potsdam , lui envoya un trousseau de clefs ; aucune d'elles n'allant aux serrures des armoires , Menzel marqua à Eichel les changements qu'on devait faire aux clefs. L'autre histoire est de la même façon.

en Saxe les préparatifs de l'Autriche n'étant pas terminés, ses troupes surprises se virent obligées de battre en retraite ; mais Bernis était ministre des affaires étrangères en France, et, en cette qualité, il conclut avec l'Autriche un nouveau traité, en vertu duquel la France s'obligeait à donner deux millions à cette puissance, à mettre cent mille hommes en campagne, à payer de plus à la Suède des subsides, pour que ce pays, alors impuissant, jouât aussi un rôle actif dans la guerre ; la conduite de Frédéric en Saxe en fournit le prétexte. La Russie et l'Autriche, comme alliées, la France et la Suède comme garants de la paix de Westphalie s'en déclarèrent les vengeurs.

La Saxe promptement occupée au mois de septembre, Brown, général des Autrichiens, voulant secourir l'armée saxonne enfermée près de Pirna, fut battu le 1<sup>er</sup> octobre près de Lowositz ; toute l'armée saxonne obligée de se rendre aux Prussiens, fut traitée, comme le pays, avec une dureté que la nécessité la plus pressante peut à peine excuser. La Pologne abandonna son roi ; l'Allemagne, ou plutôt la diète se déclara, à la majorité des voix, la première contre la Prusse<sup>1</sup> ; mais elle devint de

<sup>1</sup> Tout le parti évangélique s'étant déclaré contre la pros-

nouveau, par la manière dont on fit la guerre de l'empire, la risée de toute l'Europe.

L'année suivante, 1757, présenta le grand tableau d'un homme énergique et actif à la tête d'une armée dévouée, luttant contre des ennemis innombrables ; Frédéric, attaqué de tous côtés, mal secondé par ses alliés, sortit cependant toujours victorieux des combats qu'il dirigea en personne. D'après l'obligation que Georges II s'était imposée, il devait fournir une armée pour la défense du Hanovre, dans le cas où les Français attaqueraient le pays. Mais le ministère de Hanovre<sup>1</sup> mit d'abord de la lenteur ; le duc de Cumberland prit ensuite des mesures tout opposées. Le prince anglais<sup>2</sup>

cription de la Prusse, et une séparation des parties étant à craindre, si elle fût adoptée, on se contenta, après une négociation qui se prolongea du mois de septembre 1756 jusqu'au mois de janvier 1757, de s'en tenir à l'armée misérable de l'Empire chargée de l'exécution.

<sup>1</sup> Frédéric II, OEuvres, tome III, page 131, parle à cette occasion, sur le ministère de Hanovre, entièrement dans le ton d'un Saint-Just ou d'un Buonaparte.

<sup>2</sup> Pitt ayant été éloigné des affaires au mois de novembre, 1755, on forma un ministère dévoué au duc de Cumberlande fils aîné de Georges. Ce ministère fut dirigé par Fox. L'année suivante Fox fut forcé de céder la place à Pitt qui reprit le timon des affaires ; il avait une tout autre opinion sur le duc de Cumberland et sur le Hanovre que son prédécesseur, qui avait confié au prince le commandement des troupes destinées pour l'Allemagne. Le prince ne voulut point aller en Allemagne, à

chercha à soutenir son système de défense aussi long-temps qu'il le put, mais les Français, une fois au Wésér, le forcèrent de livrer bataille à Hastenbeck, près de Hameln, le 26 juillet 1757; il fut battu et il aurait perdu encore plus de monde, si les deux généraux ennemis, d'Estrées et Maillebois, avaient été en meilleure intelligence.

Le prince héréditaire de Brunswick montra, pour la première fois, dans cette bataille, ses talents militaires<sup>1</sup>. Richelieu, nommé immédiatement après la bataille de Hastenbeck, général en chef de l'armée française, pressa tellement le duc de Cumberland à Brême et à Vœrden, où il l'enferma, qu'il ne lui laissa d'autres ressources que celle de capituler. Cette capitulation fut conclue d'une manière très-précipitée et très-imprudente, au monastère de Seven, par le comte de Lynar, piétiste, alors gouverneur danois de Delmenhorst et d'Oldembourg; on abandonna entièrement l'é-

moins que Pitt ne fût éloigné du ministère. Ce dernier se vit contraint de se retirer le 5 avril 1757. Le roi et tous les nouveaux ministres n'avaient pas la majorité des voix au parlement. On fut obligé, au mois de juillet, d'employer Pitt de nouveau et de lui laisser le soin d'organiser un ministère à son idée.

<sup>1</sup> Frédéric II, OEuvres, tom. III, p. 190, parle aussi avantageusement du colonel Breitenbach.



lectorat de Hanovre <sup>1</sup>. Frédéric se serait vu alors dans une position fort critique si son colonel Balby, qu'il envoya à Hanovre, n'eût su faire accueillir favorablement de Richelieu différentes représentations, quoique le duc ne pût entrer dans les propositions principales <sup>2</sup>. La convention déplut d'ailleurs aux deux puissances pour lesquelles elle avait été faite, c'est-à-dire à la France et à l'Angleterre; les Français, mécontents de ce que l'on ne renvoyait que les troupes alliées <sup>3</sup>, se plaignaient aussi qu'on n'eût rien décidé sur les Anglais, et que les Hanovriens restassent armés dans le Lauenbourg. Georges ne pouvant refuser nettement la capitulation, traîna en longueur les négociations qu'on avait enta-

<sup>1</sup> On trouve le rapport dans les petits écrits du comte de Lynar; nous n'y relèverons rien, mais il est impardonnable que, dans toute la convention, il ne soit nullement question de la contribution et restitution du Hanovre abandonné. Le comte de Lynar n'agissait d'ailleurs que d'après les ordres du ministre danois Bernstorff.

<sup>2</sup> Soulavie, *Mémoires de Richelieu*, tome IX, page 198, va bien plus loin en disant : « Richelieu temporisa; il resta pendant près de deux mois à Halberstadt, attendant pour ainsi dire l'arrivée de Frédéric II, communiquant avec lui au moyen d'une machine à chiffres. »

Je n'y attache pas trop de foi; mais la première note est très-remarquable, ainsi que les lettres de Vienne, page 203.

<sup>3</sup> Les troupes alliées furent composées de soldats de Hesse, de Brunswick, de Gotha et de Lippe.

mées pour la ratifier, jusqu'à ce que la bataille de Rosbach lui donnât, pour la première fois, la même opinion que Pitt; il ordonna aussitôt à ses troupes de reprendre les armes<sup>1</sup>.

Le roi de Prusse était perdu si les Russes, qui dévastaient son pays, avaient voulu ou pu agir avec l'énergie nécessaire; car Frédéric venait, il est vrai, de battre les Autrichiens, le 6 mai 1757, à Prague, et d'occuper presque toute la Bohême, mais la fortune s'était tournée contre lui depuis la perte de la bataille de Collin, le 28 juin 1757. Elle fut d'autant plus funeste, que la retraite malheureuse du prince héréditaire de Prusse, auquel le roi avait confié une partie de son armée, le mit dans un embarras bien plus cruel encore que la perte de la bataille même<sup>2</sup>. Frédéric vit alors les Autrichiens occuper la Silésie, pendant que les Français, joints à l'armée de l'Empire, marchaient sur la Saxe, et, après la défaite qu'il

<sup>1</sup> La convention du monastère de Seven fut faite au mois de septembre et rompue au mois de novembre.

<sup>2</sup> Cela explique la colère du roi de Prusse. On trouve le rapport du prince héréditaire, après les lettres de Frédéric à Fouquet; la faute principale est attribuée à Schmettau; ce fait est détaillé dans sa biographie. Schmettau prétend que le prince héréditaire avait, dans le fond, commis toute la faute, mais qu'on la rejette sur l'accusateur Winterfeld. Celui-ci, à ce que l'on dit, après avoir donné le mauvais conseil, sut, en vrai courtisan, s'en défendre publiquement.

essuya, le 30 août, près de Grand-Jægerndorf, il commença lui-même à craindre pour l'issue d'une entreprise admirée de toute l'Europe.

Les généraux russes qui se retirèrent dans ce moment par des raisons personnelles à l'héritier de leur trône, sauvèrent Frédéric, en lui laissant le temps de marcher à la rencontre des Français et des troupes de l'Empire. Le 5 novembre il remporta, contre toute attente, une victoire décisive, et la fortune tourna de nouveau du côté du talent et de l'énergie. Les Allemands se moquèrent cependant bien à tort de l'armée française à cause de la terreur panique qui l'avait saisie à la bataille de Rosbach. Ils auraient dû plutôt se moquer du prince de Soubise et des officiers efféminés qui l'entouraient, et qui devaient leur place à la naissance et à la faveur. Cette victoire, et le changement dans les mesures de l'Angleterre qui en résulta, rétablirent en quelque sorte la balance : le grand génie de Frédéric fit le reste.

Avant la bataille de Rosbach, Pitt avait convoqué le parlement pour le 15 novembre. A la nouvelle du succès brillant de Frédéric, il recula la session de quinze jours, quoiqu'il n'y eût aucun exemple d'un tel ajournement dans

l'histoire anglaise, et il conçut, dans l'intervalle, le projet de s'unir à la Prusse et d'agir de concert avec elle. Ce fut dans ce but que Frédéric lui communiqua ses plans<sup>1</sup>. La capitulation faite au monastère de Seven fut déclarée nulle. Les Hanovriens et les Anglais reprirent les armes. Pitt convint, avec le roi de Prusse, que Ferdinand de Brunswick commanderait les troupes alliées, et Frédéric soucrivit à tous les changements que Pitt fit dans ses plans; car celui-ci alliait à la grandeur d'ame un esprit étendu, et à ses autres projets la direction de la guerre en Allemagne<sup>2</sup>.

Pendant que les préparatifs de l'expédition, dans la Basse-Saxe, se poursuivaient avec activité, Frédéric répara en Silésie par la victoire éclatante de Lissa, ou de Leuthen, le 8 décembre, tout ce que le duc de Bevern avait perdu, le 22 novembre, par la bataille de Breslau<sup>3</sup>;

<sup>1</sup> Les traités entre la Prusse et l'Angleterre du mois de janvier 1756, du 11 avril et 7 décembre 1758, et les notices nécessaires sur leur prolongation jusqu'au 9 novembre 1759 et 12 décembre 1760, se trouvent dans les *Anecdotes of the life of W. Pitt*, 8<sup>e</sup> édit., tome III, page 18-31, appendix. E.

<sup>2</sup> Frédéric II reçut de l'Angleterre quatre millions d'écus en bon argent qu'il convertit en dix millions, écus, mauvaise monnaie de Saxe.

<sup>3</sup> Le prince Charles de Lorraine déposa le commandement pour avoir perdu la bataille de Breslau. Il fut cependant publié en Autriche, « qu'il était défendu à tout le monde de blâ-

la ville de ce nom, qui, après la défaite du duc, était tombée dans les mains des Autrichiens, fut reprise, et la garnison, forte de dix-sept mille hommes, se constitua prisonnière. L'année suivante, l'armée anglo-hanovrienne, soutenue par Frédéric, fit des progrès rapides<sup>1</sup>. Les Français évacuèrent dès le mois de mars le pays au-delà du Wésér. Le 23 juin ils furent battus à Crefeld, et le prince de Clermont, qui les avait commandés en dernier lieu, retourna couvert de honte à Paris.

Quoique la France désirât la paix avec la Prusse, que les officiers et les soldats ne voulassent plus se battre contre Frédéric, le roi et madame de Pompadour persévérèrent dans leur volonté. On réforma les officiers qui déplaisaient à madame de Pompadour; Bernis, qui insistait pour la paix, à cause du délabrement des finances, fut obligé de se retirer du ministère; l'ambassadeur français à la cour de Vienne, depuis duc de Choiseul, fut nommé à sa place, et, le 28 décembre 1758, on conclut

« mer le prince, relativement à cette bataille, puisque, pendant le combat, il n'avait fait qu'exécuter les ordres de « l'Empire. » Quelle manière étrange de diriger l'opinion publique!

<sup>1</sup> L'armée anglo-hanovrienne avait commencé l'expédition au mois de décembre par le siège de Haarbours.

un nouveau traité, par lequel on promit aussi des subsides aux Saxons et aux Suédois. On invita la Russie à reconnaître ce traité<sup>1</sup> ; Broglie et Contades furent mis à la tête des armées renforcées qui s'avançaient sur le Wésér. Frédéric avait, outre les Autrichiens, les Suédois et les Russes à combattre ; il remporta une victoire sur ces derniers, le 25 août 1758, près de Custrin à Zorndorf, mais il se laissa surprendre, le 14 octobre, par les Autrichiens à Hochkirch. L'état des affaires se trouva, à la fin de l'année, à peu près le même qu'au commencement, à l'exception que la pauvre Allemagne fut saccagée et pillée tour-à-tour par ses alliés et ses ennemis.

Le 13 avril 1759, les Français gagnèrent la bataille de Bergen, près de Francfort, sur le Mein, repassèrent de nouveau le Wésér et se soutinrent en Hesse et en Hanovre même après la perte de la bataille de Minden, le 1<sup>er</sup> août. La position du roi de Prusse devint très-critique. Wedel, son général, avait été battu par les Russes, lorsqu'ils sortirent enfin de la Po-

<sup>1</sup> La Russie demanda, par une circulaire du 28 octobre et 1<sup>er</sup> décembre 1759, que la Prusse proprement dite lui fût cédée, au moins jusqu'à ce qu'elle fût dédommée des frais de la guerre.

logne pour se joindre aux Autrichiens près de Züllichau<sup>1</sup>.

Le 23 juillet, après la jonction des Russes avec Laudon, les armées alliées défirent si complètement Frédéric, près de Kunersdorf sur l'Oder, que toute la guerre aurait pu être terminée par cette seule bataille<sup>2</sup>, si le général Soltikoff l'avait voulu. Les Russes se plaignaient de la lenteur de Daun et du manque de provisions. Pendant les discussions de ses ennemis, Frédéric rassembla une nouvelle armée, et lorsque les Autrichiens se disposèrent enfin à s'avancer, Soltikoff se retira subitement en Pologne; le roi de Prusse, voulant à cette occasion éloigner de la Bohême les Autrichiens commandés par Daun, échoua dans son entreprise et y perdit, le 20 novembre 1759, le petit corps d'armée du général Fink<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> La bataille de Züllichau porte aussi le nom de Krai ou de Palzig.

<sup>2</sup> Frédéric II était déjà maître de la victoire; mais voulant entièrement détruire les Russes, comme à Zorndorf, il perdit tant de monde, qu'il réunit à peine jusqu'au soir dix mille hommes sous ses drapeaux; le lendemain il en avait dix-huit mille, et quelques jours après vingt-huit mille à sa disposition.

<sup>3</sup> Aussitôt Fink et quelques autres généraux furent cassés par le roi; la paix étant signée, le conseil de guerre les condamna à une réclusion limitée dans une place forte. Fink mourut chef de l'armée danoise, et Rebentisch général des Portugais.

L'année suivante, l'armée du prince Ferdinand de Brunswick, obligée de donner douze mille hommes à Frédéric, se vit paralysée dans ses entreprises. Le général Fouquet, l'ami intime du roi de Prusse, fut ensuite totalement battu à Landshut, le 23 juin, et même fait prisonnier. Frédéric se rendit en Silésie pour ranimer le courage de ses guerriers par une victoire qu'il remporta, le 15 août 1760, sur Laudon à Liegnitz, et dont il ne tira point d'autre avantage. Il tomba dès lors dans une position encore plus embarrassante. Les Français occupaient la Westphalie et la Basse-Saxe, l'armée de l'Empire était postée dans la Haute-Saxe, les Russes se trouvaient au mois d'octobre à Berlin, Daun était sur le point de se joindre aux troupes de l'Empire et de tenir Frédéric cerné entre plusieurs armées. Ce général crut même se rendre redoutable aux Prussiens sans livrer bataille, en se retranchant dans son camp, près de Torgau, où il ne supposait pas qu'on pût l'attaquer ; mais Frédéric résolut de le forcer dans ses retranchements, et de se délivrer par cette attaque, à laquelle personne ne pouvait s'attendre. Les Prussiens réussirent, le 3 novembre 1760, dans leur entreprise, quoique Daun eût, jusqu'à 6 heures du



soir, la victoire entre ses mains. Cette journée ne valut guère au roi que le champ de bataille et l'honneur. Dresde resta aux Autrichiens, avec une partie de la Saxe et de la Silésie; les Français étaient postés au-delà de Gœttingue.

IX. Si la campagne de 1761 n'offrait rien de décisif, ni même aucun fait important, les négociations n'en furent que plus vives. Pitt sachant diriger la guerre de manière que les Anglais fussent obligés de la regarder comme une affaire nationale et mercantile, presque toutes les colonies françaises étaient tombées au pouvoir de l'Angleterre. Le commerce et la puissance maritime de la France étaient anéantis, et toutes leurs ressources sur le point de tarir. Les ministres français, obéissant à la nécessité, cherchèrent alors à obtenir des Anglais une paix particulière<sup>1</sup>. Pitt refusait toute paix spéciale; les Français conclurent un traité d'alliance avec l'Espagne, qui menaçait de devenir dangereux pour la Grande-Bretagne; cela occasionna dans le ministère anglais une mutation qui fut d'un grand préjudice à la

<sup>1</sup> Tous les documents de la négociation du mois d'avril jusqu'en juillet 1761, se trouvent rassemblés dans les *Anecdotes of the Life of W. P. M. Appendix, H.*, tome III, page 57-145.

Prusse; le pacte de famille entre la France et l'Espagne devait unir les deux royaumes à jamais<sup>1</sup> et réintégrer les Français dans leurs colonies, par l'occupation du Portugal : mais cette ligue ne servit qu'à impliquer l'Espagne dans une guerre pernicieuse, sans lui procurer d'autre dédommagement que le vain honneur de se trouver élevée au même rang que la France, honneur qu'elle lui avait disputé jusqu'alors.

Tant que Pitt, qui avait reçu du maréchal Keith, ambassadeur de Frédéric en Espagne, une copie du traité, resta à la tête du ministère anglais, il fit toutes les dispositions nécessaires pour tourner la puissance anglaise contre les Espagnols; mais la mort du roi changea le système du gouvernement anglais et ravit à Frédéric son unique allié. Georges III à peine majeur, venait de monter sur le trône le 25 octobre: n'étant que prince de Galles, il avait été entièrement dirigé par Lord Bute,

<sup>1</sup> Après la mort de Ferdinand VI, Charles III fut contraire à l'intérêt de l'Angleterre. L'article principal du pacte de famille portait : « que les deux branches étant considérées comme la même maison, leurs conquêtes et leurs pertes seraient communes; de sorte que les avantages de l'une compenseraient les pertes de l'autre. »

Ce pacte de famille fut signé le 15 août et ratifié le 8 septembre 1761.

il chercha alors à le faire entrer au ministère. Cela ne pouvait se faire pendant la durée de la guerre<sup>1</sup>. Lord Bute gouverneur du prince royal, ne garda plus aucune mesure pour renverser Pitt; il fit crier et écrire publiquement contre le père et prédécesseur du roi, contre ses maîtresses et contre le duc de Cumberland; on l'appela au ministère. Pitt voulait déclarer la guerre à l'Espagne: on s'y opposa, c'était lui donner sa démission. Pitt l'ayant demandée le 5 octobre 1761, tout le ministère fut changé, et Lord Bute, contre la volonté du peuple, fut mis à la tête des affaires.

Il commença par traiter avec la France, et par refuser des subsides à la Prusse. Cependant l'impératrice de Russie venait de mourir au mois de janvier 1762; Pierre III son successeur qui se montra admirateur fou de Frédéric, et qui l'imita jusque dans les plus petites choses, fit joindre les troupes russes à l'armée prussienne, pendant que les négociations entamées avec l'Angleterre arrêtaient l'armée française. Frédéric ne jouit pas longtemps des avantages qu'il se promettait de la jonction de ses troupes aux Russes, car Pierre fut détrôné au mois de juillet par son

<sup>1</sup> *Anecdotes and speeches, etc.*, tome I, page 314.

épouse Catherine II, princesse d'Anhalt-Zerbst. La nouvelle impératrice ne se sentait nullement disposée à prendre les armes en faveur des Autrichiens. Ils venaient d'être battus à Freiberg, par le prince Henri; le roi de Prusse leur avait pris Schweidnitz; cette puissance pencha donc aussi pour la paix : les préliminaires en avaient été signés par l'Angleterre et la France au mois de novembre 1762. L'Autriche et la Prusse jugèrent alors à propos de suspendre les hostilités en Saxe et en Silésie : car, quoiqu'il ne fût pas question de l'Allemagne, les deux parties belligérantes retirèrent leur armée de ce pays, et Marie-Thérèse n'avait nulle envie de continuer seule la guerre.

Les négociations pour la paix n'éprouvèrent pas de grandes difficultés, puisque Frédéric ne prétendait pas à des conquêtes, et que le prince électeur de Saxe donnait l'assurance que Marie-Thérèse pensait sérieusement à traiter. On négocia à Hubertsbourg, château de plaisance de Saxe, et la paix conclue le 15 février 1763, fut, quant à l'Autriche, celle de Breslau, et pour la Saxe celle de Dresde, à l'exception que l'électorat porta tout le poids du traité et paya toutes les contributions arrié-

rées <sup>1</sup>, après avoir déjà donné environ soixante-dix millions d'écus pour cette guerre fatale dont elle fut la victime.

L'Angleterre trouva seule, dans la destruction de la puissance maritime des Français, dans l'occupation des colonies et dans les cessions faites par la paix, quelques dédommagements à l'augmentation de ses dettes. Frédéric par ses exploits venait d'élever son armée et son peuple au faite de la gloire, et avait placé la Prusse au rang des premières puissances de l'Europe; tous les autres souverains avaient chargé en vain leurs sujets d'un fardeau exorbitant d'impôts; ils laissèrent à leurs petits-fils une masse de dettes qui rendit tôt ou tard les États le jouet des usuriers, comme nous en avons fait la triste expérience.

<sup>1</sup> Les dettes que la cour de Saxe s'engagea à payer à la Prusse, allaient jusqu'à deux millions et demi d'écus. L'écu de Saxe vaut quatre francs de notre monnaie.

---



# LIVRE DEUXIÈME.

---

PARTIE LITTÉRAIRE.





---

# LIVRE DEUXIÈME.

---

## SECONDE PARTIE.

### HISTOIRE LITTÉRAIRE.

PROGRÈS DE LA LITTÉRATURE EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE.

---

#### I. La France. — II. L'Allemagne.

I. L'influence méritée que Voltaire exerça sur presque toutes les branches de la littérature, se fit sentir plus ou moins dans l'Europe entière.

Depuis long-temps le système de l'école et l'autorité exclusivement reconnue des anciens philosophes, avaient laissé peu d'empire au bon sens ; mais la manière ingénieuse et facile avec laquelle Voltaire jugea , peut-être trop légèrement, les choses divines et humaines, dissipa tout-à-coup les vieux préjugés : elle pénétra d'abord dans les cours et de là successivement dans toutes les classes de la société. Ce qui n'avait été qu'un jeu présomptueux à la cour

devint ailleurs une arme dangereuse. Où Voltaire ne réussissait pas comme auteur, il sut l'emporter comme courtisan. Cette tâche lui était d'autant plus facile, que, suivant les maximes du grand monde, il méprisait toutes les classes du peuple, et les confondait indistinctement sous l'ignoble appellation de vulgaire. Frédéric, Catherine, et beaucoup de princes et princesses d'Allemagne, qui charmaient leurs loisirs en cultivant la littérature, se glorifiaient d'être en relation avec lui, et ils entretenaient, à Paris, des agens qui leur communiquaient le plus petit ouvrage sorti de sa plume, ou écrit dans son esprit.

Frédéric alla encore plus loin ; il ne croyait pas sans doute que les conversations françaises, qui le délassaient le soir, influeraient un jour sur le caractère grave et réfléchi des Allemands. Il reçut, dans son intimité, des auteurs dont les entretiens spirituels étaient pour lui moins instructifs qu'amusants ; leurs ouvrages, qu'il accrédita, furent d'autant plus pernicieux, qu'ils avaient moins de mérite réel.

Au reste si l'on considère avec attention cette foule d'écrivains qui, pour se faire un nom, antagonistes ou disciples de Voltaire, le combattaient, ou lui empruntaient leurs idées : si

l'on compare avec son grand talent leur esprit, leur style et leur versification, on ne s'étonnera plus de le voir s'élever au milieu d'eux comme un colosse.

De Prades, La Beaumelle et La Mettrie<sup>1</sup> durent à Frédéric seul l'importance qu'ils eurent dans la littérature, et l'influence momentanée qu'ils exercèrent sur la société; nous n'en parlerions pas si leurs succès ne caractérisaient les hautes classes de ce temps. Un athée a dit que La Mettrie avait prêché la doctrine du vice avec l'arrogance d'un insensé; cependant ses ouvrages eurent trois éditions, et Frédéric fit prononcer son éloge<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> La Mettrie a écrit, il est vrai, quelques ouvrages sur la médecine, qui ne sont pas sans mérite, à ce que l'on dit; mais il faut bien se garder de le confondre avec La Methrie, naturaliste distingué.

Les écrits du premier, *Histoire naturelle de l'ame*, 1745, in-8°, et *l'Homme machine*, Leyde, 1748, furent brûlés par ordre du gouvernement; lui-même fut poursuivi. C'étaient des raisons assez fortes pour engager le roi de Prusse à l'appeler auprès de lui. La Mettrie suivit son invitation au mois de février 1748, se mit de suite sur un pied familier avec Frédéric, et écrivit son *Sénèque et Anti-Sénèque; l'Homme plante; l'Art de jouir; Vénus métaphysique, ou l'Origine des ames*.

<sup>2</sup> Frédéric II fit lire par d'Arget, à l'académie de Berlin, son *Éloge de La Mettrie*. Les œuvres de ce dernier parurent dans cette ville, en 1751, in-4°. En 1774, on donna une nouvelle édition en douze volumes in-8°, et la même année, il en parut une troisième à Amsterdam. La Mettrie mourut en 1751, dans la maison de l'ambassadeur anglais Tyrconnel, d'une manière digne de sa philosophie.

D'Arget, secrétaire du roi de Prusse, joua un rôle peu marquant; néanmoins il contribua à naturaliser en Allemagne l'esprit de la littérature française. Le roi se servait de lui dans ses rapports avec une académie allemande, qui n'écrivait qu'en français.

La route que se fraya Frédéric, parfaitement en harmonie avec sa situation et son caractère, lui était également tracée par la politique et le soin de sa propre gloire.

En France, la cour se séparait de plus en plus de la partie éclairée de la nation; la première, malgré toute la dépravation de ses mœurs, suivait extérieurement les anciens rites du culte catholique, tandis que l'autre s'en moquait de jour en jour plus hautement; l'une blessait et poursuivait ces mêmes hommes, auxquels l'autre donnait les marques les moins équivoques de son admiration.

Frédéric, en butte à la haine des grands de son royaume, n'avait rien de mieux à faire que de gagner la nation: il y parvint, non-seulement en favorisant les Français et en accueillant les hommes qu'on persécutait, mais encore en établissant, par sa manière de vivre et de gouverner, un contraste frappant avec la cour de France, livrée extérieurement à la dévotion.

Parmi ceux que Frédéric reçut dans son intimité, et auxquels il donna quelque influence littéraire, le marquis d'Argens est un des plus connus. Il avait vécu long-temps en Hollande du produit de sa plume. Voltaire et Montesquieu s'étant acquis une grande célébrité, l'un par ses *Lettres Anglaises*, et l'autre par ses *Lettres Persanes*, d'Argens, dans l'espoir d'acquies la même gloire, écrivit ses *Lettres Chinoises, Juives et cabalistiques*; elles formèrent un grand nombre de volumes, et trouvèrent beaucoup de lecteurs sans obtenir un véritable succès. Ces écrits légers, et d'autres du même genre, le firent passer pour une tête ingénieuse, et attirèrent sur lui l'attention de Frédéric, alors prince royal. Il l'invita à se rendre près de lui; mais d'Argens n'osa d'abord accepter ses offres; car il craignait, à cause de sa haute taille, d'être enrôlé par le vieux roi dans sa garde. Dès que Frédéric-Guillaume fut mort, il se rendit à l'invitation du nouveau monarque, qui lui confia la direction des belles-lettres à l'académie de Berlin. Il écrivit dans cette ville une vingtaine d'ouvrages, où il attaqua des doctrines et des systèmes auxquels il n'entendait rien. Ces ouvrages sont remplis de cette érudition facile, qui fait fortune dans la conversation, quoi-

qu'on n'y trouve ni but, ni plan, ni connexion<sup>1</sup>.

Frédéric fit aussi un accueil honorable à Helvétius, qui, dans son livre de l'*Esprit*, qu'on a peu lu, rapporte systématiquement toutes les actions de l'homme à l'amour propre, et qui, de l'esprit des personnes de sa connaissance et de son siècle, voulut faire celui de toutes les générations et de tous les peuples. Obligé de quitter la France, ce philosophe, après avoir passé par la Hollande, se rendit à Berlin où Frédéric lui fit connaître l'état de ses finances, et lui demanda des conseils pour augmenter ses revenus<sup>2</sup>.

L'auteur de l'*Histoire du Commerce et des Établissements des Européens dans les deux Indes* fut moins bien accueilli par le roi philosophe; il n'était pas même en France très-estimé dans les classes élevées. Si Raynal ne jouissait pas alors d'une brillante réputation,

<sup>1</sup> D'Argens retourna de Berlin en Provence, où il mourut en 1771.

<sup>2</sup> Helvétius, à l'instar de beaucoup de défenseurs les plus violents des principes irréguliers, était bien loin de les prendre pour règle de sa vie. Il fut cause, sans le vouloir, que Frédéric organisa une administration de douanes et d'accise françaises; Helvétius, intéressé pendant quelque temps à la douane française, se laissa engager à faire venir de Paris des douaniers qui traitaient tout en français dans un pays allemand. Il y a un exemple de la manière dont ces gens se conduisaient envers les employés allemands, dans les lettres de Hamann à Jacobi, à l'occasion du congé qu'il demande.

il ne faut pas précisément l'attribuer à son peu de solidité et de bonne-foi, à sa vanité et à ses déclamations ; mais à quelques idées qui lui étaient particulières ; à la place des principes de piété du vieux système théologique et philosophique, et des maximes d'égoïsme qu'on trouvait à chaque page dans Locke et Condillac, il voulait introduire le système d'indépendance et de philanthropie, plus gênant pour les libertins, et ridicule aux yeux des grands.

Quel que soit le jugement qu'on porte sur Raynal, comme écrivain, il est certain, qu'à cause des matières qu'il traitait, il eut parmi le peuple plus de lecteurs que les philosophes. Si Buffon avait choisi un plan nouveau pour l'histoire de la nature, Voltaire et Raynal donnèrent à l'histoire, proprement dite, une impulsion qu'elle n'avait point eue jusqu'alors. Tous les deux ne rapportèrent plus la marche des choses aux idées théologiques de leurs prédécesseurs ; ils rejetèrent même la pensée d'un ordre supérieur et d'une providence éternelle, dont Voltaire se moqua amèrement dans *Zadig* et dans *Candide*.

Tous les hommes dont nous avons parlé, et Buffon lui-même, dans son grand et immortel ouvrage de la terre, des hommes et des ani-

maux, malgré la disparité de leurs talents et de leurs dispositions, s'accordèrent dans le principe que *la foi et l'intelligence* étaient incompatibles, que l'homme subsistait par lui-même, et que toutes les institutions humaines étaient des créations de son esprit, qu'il changeait et amendait à mesure qu'il se développait. Ajoutez à cela, qu'on avait juré une haine irréconciliable à la religion catholique, depuis dix siècles incorporée à l'État; que les journaux de toute espèce se répandaient de plus en plus; que chaque pensée nouvelle se présentait en même temps sous mille formes diverses aux lecteurs, dont le nombre croissait chaque jour; et vous concevrez sans peine que la génération, grandie, pour ainsi dire, pendant la guerre de sept ans, dut recevoir, de cette première instruction, des principes tout autres que ceux qui avaient fait jusqu'alors la base de l'ancien système politique et ecclésiastique. L'éducation plus libérale et les conversations plus libres devaient naturellement se trouver partout en opposition formelle avec l'ordre établi, les formes usitées, les autorités reconnues et le style indispensable de la cour.

Pour achever cette révolution intérieure et pour ôter au vieux système politique et reli-



gieux des États catholiques son soutien principal, les diverses cours de la maison de Bourbon, ignorant qu'elles allaient mettre par-là l'instruction de la jeunesse en des mains bien différentes, se réunirent contre les jésuites auxquels les jansénistes avaient fait perdre, dès long-temps, et par des moyens souvent très-équivoques, l'estime acquise depuis des siècles.

En Espagne et en Portugal, les jésuites ayant pris part à des différends politiques dont nous parlerons plus tard, avaient irrité le gouvernement. On en tira une vengeance despotique et on punit de la manière la plus dure et la plus injuste des citoyens innocents, et souvent très-respectables, pour des attentats qu'il fallait attribuer à leurs statuts fondamentaux ou, tout au plus, aux supérieurs de leur ordre. La France eut bien des démarches à faire auprès du pape pour obtenir l'autorisation de prendre des mesures, qui devaient changer entièrement le système d'éducation dans toute l'Europe catholique.

Il est vrai que tandis qu'un nouvel esprit, une nouvelle énergie, se répandaient parmi le peuple, les jésuites avaient laissé tomber leurs écoles jadis florissantes; mais il faut avouer qu'ils possédaient l'art difficile, et si important

pour les sciences, d'attacher les élèves autant à leurs maîtres qu'à l'étude.

En France, les jansénistes s'étaient déclarés, depuis long-temps, leurs ennemis. On les haïssait dans les parlements; les uns, parce que, comme gallicans, ils voyaient en eux les ennemis des libertés de l'Église de France, et les auteurs de la suprématie absolue du siège apostolique; les autres, parce que, comme jansénistes, ils détestaient leurs principes relâchés sur la pénitence et la grâce. Ils avaient de plus contre eux la nouvelle doctrine de Voltaire et de ses partisans; mais ils étaient assez adroits pour prendre les philosophes dans leurs propres filets, tandis que la sévérité inexorable des jansénistes, en fait de morale, et leur violence contre les jésuites, frayaient le chemin aux novateurs, et augmentaient leur parti de tous ceux qui redoutaient l'anathème religieux.

L'Espagne et le Portugal auraient perdu leurs peines, les parlements français auraient en vain rendu tout l'ordre des jésuites responsable des spéculations d'un frère religieux<sup>1</sup>, dans ce fameux procès qui roula sur une banqueroute, et ils auraient cherché inutilement,

<sup>1</sup> Le P. Lavalette.

dans les constitutions de l'ordre, la raison d'une enquête judiciaire, si Choiseul n'avait fait cause commune avec tous les ennemis des jésuites, et si madame de Pompadour n'avait voulu perdre cet ordre par bien des raisons qui sont étrangères à l'histoire générale.

L'instrument de leur destruction fut un pape qu'on avait élevé au siège apostolique<sup>1</sup>, dans l'espoir qu'il prononcerait la suppression de cet ordre.

En même temps que le corps enseignant des jésuites fut dispersé, un autre, d'un genre tout opposé, s'éleva ; il se composait de tous ceux qui travaillèrent à l'Encyclopédie. Nous passerons sous silence un grand nombre d'encyclopédistes ; nous ne citerons que d'Alembert et Diderot. Leur influence sur l'Angleterre et l'Allemagne fut, pour ainsi dire, encore plus grande que celle de Voltaire, dont ils étaient les disciples. Il est facile d'en comprendre la raison ; ces deux philosophes étaient recherchés par tous les hommes de

<sup>1</sup> Ganganelli, nommé pape sous le nom de Clément XIV, naquit en 1705 ; élevé par Benoît XIV, Clément XIII, protecteur des jésuites, lui donna le chapeau de cardinal, en 1769 ; promu, la même année, au souverain pontificat, par le crédit des cours de France et d'Espagne, il signa, au mois de juillet, la bulle de suppression de l'ordre des jésuites, et mourut deux mois après.

l'Europe, qui cultivaient la littérature avec quelque succès<sup>1</sup>; d'Alembert était d'ailleurs avantageusement connu comme mathématicien, bien avant qu'il débutât comme philosophe et bel esprit.

Parmi ses ouvrages philosophiques, historiques et littéraires, il faut remarquer ses *Éloges* des académiciens qu'il prononça comme successeur de Fontenelle; ce qu'il avait dit des morts le mit en crédit auprès des vivants. Sa défense de l'infame abbé de Prades, en trois volumes, prouve jusqu'à l'évidence, de même que sa correspondance avec Voltaire, que lui et ses partisans croyaient sérieusement rendre un service au monde en détruisant la religion. Dans les éléments de la philosophie, auxquels il ajouta des articles, à l'instance du roi de Prusse, d'Alembert fit, pour ainsi dire, un système des principes de matérialisme qu'il avait énoncés d'abord en général dans sa correspondance avec Frédéric et l'impératrice de Russie.

Diderot alla bien plus loin, et influa aussi davantage sur le peuple; comme auteur dramati-

<sup>1</sup> Les plus célèbres maisons que Voltaire même respectait, furent celles de madame du Deffand, de mademoiselle de l'Espinasse; bien plus tard, celles de madame d'Épinay et du baron d'Holbach

que, il servit le premier de modèle aux Jünger, Iffland, Kotzebue; il mit en scène des personnages mélancoliques et malheureux, et introduisit la bourgeoisie sur le théâtre. Il mêla ensuite dans ses romans, d'une manière habile, le sentimental à l'obscène. Dans le grand nombre de ses ouvrages, l'apologie de l'abbé de Prades est peut-être un de ses écrits les plus supportables. *Jacques le Fataliste* est un de ces romans qu'on ne peut pas lire quand on conserve quelque pudeur; ses *Bijoux indiscrets* ne valent guère mieux. Son roman intitulé *la Religieuse*, est méchamment conçu et exécuté avec une scandaleuse indécence.

Cependant ces hommes durent surtout leur crédit à la connaissance qu'ils avaient des hautes classes oisives qui, rebutées par le pédantisme, craignent et haïssent l'école; à leur talent pour la conversation; à leur facilité d'expliquer et de rendre, pour ainsi dire, palpables, les choses les plus difficiles, et de ne jamais décourager par un sérieux hors de saison.

Quant à l'*Encyclopédie*, le vrai but d'une entreprise, qui devait comprendre tout ce qu'il est utile à l'homme de savoir, ne pouvait rester ignoré de personne, lorsque d'Alembert

et Diderot <sup>1</sup> étaient à la tête, et que Voltaire cherchait à rassembler des collaborateurs. Diderot formait, à proprement parler, le centre de toute l'entreprise. Prédicateur effronté de l'athéisme, il eut soin de donner la teinte de sa philosophie même aux articles qui ne traitaient ni de religion ni de morale. Il rédigea le prospectus, il classa les branches séparées des sciences sous le titre ambitieux de *Système des connaissances humaines*; il se chargea entièrement des articles des arts et métiers, et s'associa à d'Alembert pour revoir les autres. L'introduction que celui-ci mit en tête de l'Encyclopédie <sup>2</sup> est généralement regardée comme un écrit qui, avec l'ouvrage séduisant de Buffon, a contribué infiniment à porter dans ce siècle toutes les nations de l'Europe vers l'étude de l'homme, de la terre, de la nature, des lois qui gouvernent le monde et de l'ordre qui en est le résultat.

<sup>1</sup> Diderot était le plus zélé défenseur de l'athéisme. Ses pensées philosophiques, publiées en 1746, lui attirèrent des poursuites méritées.

<sup>2</sup> Les deux premiers volumes de l'Encyclopédie parurent en 1751. Diderot fit insérer, dans l'article *Intolérance*, la fameuse lettre par laquelle il engagea son frère à renoncer au christianisme, et lui dit en propres termes d'abdiquer un système atroce. L'article *ame* mit à découvert l'athéisme insensé de ce philosophe,

D'Alembert montra, avec une noble éloquence, et sans un vain fatras de paroles, la grandeur de l'esprit humain, qui se manifeste dans la recherche des lois de la terre et du ciel, et son exposition a avancé d'une manière étonnante le développement des sciences par l'étude des mathématiques et de la physique, qui, depuis la moitié du dix-huitième siècle, fit des progrès prodigieux. Ce serait en vain qu'on voudrait forcer les générations vivantes à reprendre la foi entièrement aveugle ou la trompeuse superstition. Son Discours préliminaire, rédigé avec noblesse et sans déclamation, est un extrait de tout ce qui peut attacher l'esprit de l'homme pensif aux sciences sérieuses, et dévoiler la grandeur de l'âme humaine, même dans les effets où elle ne cherche que la science et non pas Dieu.

Telle était la faiblesse du gouvernement français de ce temps, qu'après avoir défendu de publier cet ouvrage, il se vit bientôt contraint de révoquer cette ordonnance. La négligence que l'on apporta dans l'exécution de ce décret, et l'indulgence avec laquelle on laissa entrer en France les livres imprimés dans des pays étrangers, attirèrent l'attention et la curiosité du peuple sur les écrits prohibés.

C'est ainsi qu'il connut l'Encyclopédie, ouvrage bien propre à lui faire prendre en haine les formes offensantes d'un gouvernement entièrement dévolu à certaines classes de la nation, et le système hiérarchique dont tous les avantages appartenaient uniquement à ces classes privilégiées en France comme en Allemagne.

Pendant que les principes de ces hommes se répandaient dans la littérature, l'enseignement et les mœurs de la société, il s'éleva un homme d'un tout autre caractère : Jean-Jacques Rousseau. Il ne fut jamais secondé par Frédéric ni par aucune coterie; mais il sut captiver les suffrages des femmes et mettre dans son parti les amis de la vertu et de la religion, qui détestaient également l'aveugle superstition du vieux système, et l'athéisme révoltant des gens qui, dans leur hardiesse, se disaient exclusivement philosophes.

Rousseau, né dans une république, fut républicain dès sa naissance; néanmoins, ses deux premiers traités, dont les idées fondamentales se retrouvent dans tous ses autres écrits, prouvent qu'il avait rêvé des hommes qu'il chercha depuis partout, et dont il admit



la possibilité, quoiqu'il n'en trouvât nulle part l'existence. Il alla jusqu'à s'imaginer que cette société avait fleuri dans les temps de l'âge d'or.

Les philosophes qui voulaient détruire l'ancien désordre en France étaient habitués à faire sensation dans le monde en défendant les thèses les plus singulières; ils avaient même forcé Rousseau d'en soutenir une qui semblait absurde; ils en furent donc d'abord très-contents; ils l'accueillirent amicalement comme un de leurs partisans, le fêtèrent, le regardèrent, malgré l'improbation qu'il donnait à l'afféterie de leurs soirées, à leur luxe, à leurs sciences et à leur érudition, comme un nouvel allié dont ils admiraient les talents et dont ils répandirent partout les ouvrages. Rousseau se conduisait cependant tout autrement; car, excepté Voltaire, il les méprisait trop pour se déclarer leur champion.

La révolution qu'il causa fut bientôt plus importante que celle qu'avaient amenée Diderot et ses partisans. Sa réforme embrassa les choses les plus essentielles: la religion qu'il respecta, les mœurs qu'il chercha à purifier, la vie domestique qu'il simplifia, et l'éducation qu'il ramena à l'état primitif. Il signala la va-

nité des relations du grand monde, il s'attacha, dans son *Héloïse*, à mettre le sentiment à la place de la saillie et à réintégrer la nature dans tous ses droits. Maniant habilement sa plume, il sut exciter les passions par une éloquence persuasive, et montrer que, sans recourir à la révélation, on pouvait croire en Dieu et admettre une providence.

Son *Émile* renversa tout le système d'instruction, et ébranla dans l'Europe entière les bases d'une éducation qu'on disait classique, et qui réellement n'était qu'un misérable fatras de paroles et qu'un sévère pédantisme. Les Français et les Anglais se contentèrent d'appliquer à l'éducation particulière et publique les plans d'un homme qui ne concevait nullement qu'une nouvelle génération ne peut se comprendre elle-même, sans avoir une connaissance parfaite de celles qui l'ont précédée. Les Allemands, aux quels Basedow et ses successeurs donnèrent le système de Rousseau dans une forme moins belle, bouleversèrent tellement l'instruction publique, qu'il a fallu, quarante ans après, chercher à se rapprocher de l'ancien système.

Enfin, les littérateurs français influèrent d'une manière prodigieuse sur leur siècle. Le chris-

tianisme ordonnait à l'homme de se recueillir en lui-même et de ne se mêler en rien du gouvernement ; la philosophie propagea une nouvelle civilisation : toute force fut tournée en dehors , et toutes les idées qui tendent à faire voir à l'homme qu'il est plus qu'un être passif dans la société, se développèrent plus dans les trente années qui suivirent la guerre de sept ans , que dans deux ou trois siècles des temps antérieurs.

II. L'Allemagne, au commencement de cette époque, vit briller une lumière toute nouvelle ; mais malheureusement l'influence de Berlin et les ouvrages de Wieland, malgré l'opposition du caractère et de la nature énergiques des Allemands , firent pencher leur théâtre et leur éducation vers le genre sentimental et léger des Français<sup>1</sup>. On a vu Gottsched , au faite de sa gloire, ne rien négliger pour naturaliser le goût français dans sa patrie par ses traduc-

<sup>1</sup> Les moyens employés par les encyclopédistes , pour influencer le public , sont très-bien dépeints dans *l'Administration de Necker, par lui-même* , page 10 , où il dit : « Ce « sont des élans combinés et des mouvements systématiques « qui créent des sentiments avec de l'esprit, et des vertus avec « des opinions exagérées. » Necker, il est vrai, ne parle pas des encyclopédistes , mais de ceux qui donnaient le ton dans l'assemblée nationale. Nous n'avons pas besoin , à ce que je crois, de nous expliquer davantage.

tions et celles de sa femme ; mais comme elles étaient sans aucun mérite, il s'éleva bientôt contre lui un parti contraire qui inclinait vers la littérature anglaise. Le premier antagoniste de Gottsched, Pyra, sous-recteur à Berlin, homme plein de talent pour la poésie, tenta en vain, en 1743, de montrer que l'école de Gottsched gâtait le goût. Accablé de libelles, d'injures, et blessé au fond de l'âme, il mourut l'année suivante. Après lui, les Suisses dessillèrent peu à peu les yeux du public allemand. Albert de Haller écrivit en 1729 ses *Alpes*, et en 1732 il donna ses *Essais de poésies suisses*. Bodmer et Breitinger, meilleurs juges que Gottsched, ne composèrent cependant que de fort médiocres ouvrages. Le plus grand mérite de Bodmer, et qu'on méconnut presque entièrement de son temps, fut sans doute celui de renvoyer aux sources d'une littérature allemande du beau temps de la Souabe.

Hagedorn, Liscov, Rabener, débutèrent dans la carrière des lettres, lors de la guerre de la succession d'Autriche, et Gottsched ne rougit pas de confondre Hagedorn avec le misérable Stoppe ; heureusement pour l'Allemagne, la nation prenait part aux succès et aux controverses de ses savants. Une foule de

journaux et de feuilles périodiques furent accueillis par le peuple, et les discussions des partis formèrent peu à peu le jugement des individus.

Gottsched employa tous les artifices, par lesquels les hommes ordinaires se font un nom. On publia des journaux dans lesquels ses partisans furent loués, ses antagonistes injuriés<sup>1</sup>. Affable, et s'intéressant aux travaux de ses amis<sup>2</sup>, qui jouissaient de la considération publique, il protégeait ceux qui le révéraient comme un grand homme. Il vivait en intimité avec des gens de beaucoup de mérite, comme Gaertner, Rabener, Gellert, Kæstner, Jean Élie et Jean-Adolphe Schlegel, Cramer, Ébert, Gieseke et Zachariæ. Ces derniers rendirent, il est vrai, de grands services à une nation dont la langue devait être purgée de la barbarie et du pédantisme de l'école<sup>3</sup>; mais ils se sen-

<sup>1</sup> Beiträge zur kritischen Geschichte der deutschen Sprache, Poesie, Beredsamkeit, herausgegeben von einigen Gliedern der deutschen Gesellschaft in Leipzig. (*Suppléments à l'histoire critique de la langue, poésie et éloquence allemandes, publiés par quelques membres de la société de Leipsick*) 8 tom. 1732-1744.—Neuer Büchersaal des schönen Wissenschaften und freien Künste (*Nouvelle bibliothèque des belles-lettres et des beaux-arts*), 1745-1754, 10 vol.

<sup>2</sup> Gottsched s'intéressait à tous ceux qui avaient travaillé à la traduction de Bayle et de Rollin.

<sup>3</sup> Nous ne nous proposons pas de faire ici l'énumération de

tirent trop faibles pour donner à la littérature une direction nouvelle et pour la détourner de l'imitation malheureuse des Français qui eux-mêmes n'avaient pas un caractère original<sup>1</sup>.

Dans cette époque où l'intérêt était généralement excité, où le ridicule était senti, et où tout le monde prenait pour modèle les Français qui déployaient l'esprit du temps et non la sagesse de l'étude, on vit pa-

tous leurs ouvrages, mais nous remarquerons que presque tous ces écrivains avaient travaillé aux *Belustigungen des Geistes und Herzens* (*Amusements de l'esprit et du cœur*), mais qu'ils crurent devoir faire après un choix plus rigoureux des morceaux, et les soumettre à une critique plus sévère qu'ils n'avaient fait jusqu'alors. Gaertner, Cramer, Schlegel, en tracèrent le plan, ainsi que Arnold, Schmidt, Ebert et Zachariæ; ensuite, au second volume, Gellert, Giescke et Hagedorn. C'est l'origine des : *Neue Beiträge zum Vergnügen des Verstandes und Witzes* (*Nouveaux suppléments pour orner et récréer l'esprit*), plus connus sous le nom de *Bremer Beiträge* (*Articles de Brême*), qui parurent depuis le mois d'octobre 1744, et qui eurent une grande influence sur la littérature moderne.

<sup>1</sup> Nous sommes bien loin de partager l'opinion de M. Schlosser. D'ailleurs, presque tous les savants allemands sont trop prévenus contre la littérature française. Même en admettant que Molière ait puisé ses sujets dans Plaute, Térence et dans la comédie espagnole, on ne pourra nier qu'il surpassa ses modèles; que le premier il sut peindre et développer parfaitement le caractère de l'homme. *Le Tartufe*, *l'Avare*, sont des conceptions originales, et portent le cachet du génie.

Qui oserait nommer Racine et Voltaire de simples imitateurs? Ce fut Racine qui assigna à la tragédie française le premier rang; ce fut Voltaire qui, dans le roman, se créa un genre tout particulier, et s'éleva au-dessus de tous ses devanciers.

(Note du traducteur.)

raître deux hommes qui auraient fini par nous faire recourir aux seules sources des Grecs et des Germains, si Nicolai et ses partisans ne s'en fussent mêlés. Ces deux hommes furent Klopstock et Lessing ; l'un était pénétré du vrai sentiment national, l'autre doué de toutes les connaissances et de la sagacité d'esprit qui caractérisent le critique habile et impartial.

Klopstock publia, en 1746, les premiers chants de sa *Messiade*. En 1751, le roi de Danemarck lui fit une pension qui le mit en état d'achever tranquillement ses travaux poétiques. Gottsched essaya en vain de lui opposer le *Nimrod*, poème épique de Naumann, en vingt-quatre chants, et le *Hermann* du baron de Schoenaich, en douze livres <sup>1</sup>. L'Allemagne sentit que la langue et la dignité de Klopstock n'étaient point l'ouvrage de l'école, mais une création poétique. L'admiration générale que la *Messiade* excita dans toute l'Allemagne, s'attachait cependant encore étroitement à l'ancien système de l'orthodoxie et aux formes dont l'Europe cherchait à se défaire.

Pour que la nation abandonnât la manière

<sup>1</sup> Le Baron de Schoenaich fit encore réimprimer, en 1805, ce poème, avec la préface de Gottsched, in-4°, et le billet que Voltaire lui adressa, et qui contient ces paroles ironiques :  
 « Une langue qu'un Gottsched et vous illustrent. »

antique, et pour la transporter de l'ancien temps dans le nouveau, il fallait des ouvrages qui fussent plus liés aux diverses habitudes du monde et de la vie privée. Pour y parvenir, il était nécessaire d'attaquer, d'une manière judicieuse, les principes et les doctrines qu'on avait jusqu'à ce jour regardés comme irréfutables. Lessing et ses amis, qui créèrent alors une nouvelle prose allemande, se chargèrent de ce pénible et glorieux travail.

Depuis 1753 jusqu'en 1756, les essais de Lessing, ses critiques, ses fables, ses poésies légères, s'étaient tellement accrédités, qu'on en faisait partout le recueil. On y reconnaît déjà parfaitement la tendance directe contre l'orthodoxie despote de ce temps. Le penchant que Lessing montrait, dans ses premiers écrits, à renverser l'exagération et le ridicule de l'ancien système, le lia surtout avec Nicolai qui, admirateur aveugle de Frédéric II, aurait donné volontiers le caractère français à toute la littérature allemande. Dans les *Épîtres littéraires*, ouvrage si important pour les savants d'Allemagne, Lessing et Nicolai prirent la même route quant au changement de ton<sup>1</sup>; mais

<sup>1</sup> Rammler et Sulzer (un des Suisses que Maupertuis proposa à Frédéric pour membre de son académie), ne commen-



lorsque Nicolai destina entièrement la *Bibliothèque générale allemande* à persiffler l'ancienne littérature et à élever la nouvelle <sup>1</sup>, Lessing refusa de rester son collaborateur et s'opposa directement, dans sa *dramaturgie*, à l'école qui recommandait Batteux comme le vrai principe du goût.

Malheureusement les fauteurs de l'ancien système n'étaient pas familiarisés avec l'art difficile d'abandonner l'accessoire pour conserver l'essentiel. Ils se brouillèrent avec Lessing et avec les nombreux écrivains qui s'attachaient à lui comme à leur maître. N'ayant point ses armes à leur disposition, ils se servirent, dans la lutte qui s'engageait, des armes françaises faciles à manier. Nous indiquerons,

cèrent qu'en 1750 à donner les *Nachrichten aus dem Reiche der Gelehrsamkeit* (*Notions du domaine de l'érudition*), qu'ils ne continuèrent que pendant le cours d'une année. Lessing fit alors beaucoup de sensation par son supplément littéraire au journal de Voss. Nicolai écrivit ensuite, en 1754, des lettres sur la belle littérature.

<sup>1</sup> Nicolai venait de commencer la *Bibliothèque générale des belles-lettres*, à laquelle travailla Moïse Meudelssohn. Lessing n'a donné qu'un article; Weisse s'en chargea après. Tout ce que Lessing a fourni aux épîtres littéraires se trouve réuni dans le vingt-sixième volume de ses ouvrages. Nicolai ne donna que quelques articles; Moïse Meudelssohn et Abt y coopérèrent le plus: Grillo et Sulzer ne donnèrent que deux lettres. Resewitz travailla beaucoup au dernier volume, mais avec trop de légèreté, de moquerie et de hardiesse.

dans le livre suivant, comment la nation se divisa alors entièrement, comment Goethe, Schiller et d'autres furent trop élevés pour la multitude, qui sentait le besoin de lire; comment Wieland, la société de Berlin et tous ceux qui spéculèrent à Leipsick, à Weimar et à Gotha sur le produit de leur plume, s'emparèrent du peuple avide de lecture, en lui donnant des romans insipides et de mauvais drames. Au lieu de lui rappeler qu'il devait chercher son bonheur en Dieu, et dans l'intérieur de sa maison, ils lui prêchèrent une philosophie tout épicurienne et l'amusèrent par le jeu léger de leurs saillies obscènes.

Le germe d'un caractère distinctif et national, entre la France et l'Allemagne, se développa à l'occasion du besoin d'une certaine piété. Quand on vit qu'il était possible de réformer la religion sans la détruire, les cérémonies du culte et la croyance aux dogmes mystérieux purent tomber dans l'Allemagne protestante, mais la religion du cœur et la croyance en certaines maximes, éternellement vraies, subsistèrent au moins jusqu'à ce moment fatal où l'on bannit des écoles, avec la version de la bible de Luther, son langage *cordial* et ses exhortations paternelles.

La France, au contraire, ne présentait qu'un abîme entre le présent et l'avenir ; les jansénistes eux-mêmes y furent entraînés ; l'exagération de leur foi, le ridicule de leur sévérité, leur alliance imprudente avec les philosophes contre les jésuites, portèrent à leur cause des coups terribles ; mais, lorsqu'en élevant l'étendard de la révolte, ils eurent abattu le rempart de la foi romaine, il fut facile de les renverser du haut de leur fanatisme <sup>1</sup>.

Cette façon de penser, différente dans les deux pays, se manifesta lorsque les sophistes tentèrent inconsidérément de faire marcher la génération à la lueur incertaine et mourante du flambeau de leur philosophie hasardeuse. Dans le petit nombre de ceux qui, suivant une autre route, ont conservé jusqu'à nos jours l'estime de leur nation et des hommes sages, également ennemis d'un despotisme outré ou d'une liberté effrénée, tant dans la religion que dans la société, on doit placer au premier rang

<sup>1</sup> Outre Rousseau, qui, à proprement parler, n'admettait aucune religion, on ne saurait citer en France un seul homme qui ait rendu au dix-huitième siècle les services que Pascal se proposait de rendre au dix-septième par ses *Pensées*. Entre les mains des antagonistes des philosophes, elles devinrent une arme dangereuse, tandis qu'elles auraient pu, comme en Allemagne, servir à resserrer de nouveau les liens de la philosophie et de la théologie.

Moeser d'Osnabruck. Celui-ci resta étranger aux controverses théologiques ; en politique habile, et connaissant à fond le cœur humain, il chercha, dans un langage plein de force, de franchise et de simplicité, à démontrer le danger de discuter sur la religion de l'État et de provoquer le doute dans l'âme de ceux auxquels on ne peut communiquer ni sa propre indifférence ni une croyance meilleure.

Tel est l'esprit de l'excellente brochure intitulée : *Lettre à M. le Vicaire savoyard pour remettre à M. J. J. Rousseau*, que Moeser écrivit contre le philosophe de Genève qui, dans son *Vicaire savoyard*, attaque toute religion révélée. Nous citerons encore C. F. de Moser, caractérisé par son ouvrage *le Seigneur et le Vassal*, où cet auteur, à l'instar de Moeser, dans ses fantaisies patriotiques, défendit contre la doctrine misérable des flatteurs, les principes de la vraie liberté, les droits du citoyen et ceux du peuple foulés aux pieds, avec une conviction, un courage et une noblesse qui attirèrent à cet homme pieux de grandes persécutions. Malheureusement la dévotion à laquelle il rendit hommage ne convient qu'à une société, toute composée de quakers ou frères moraves.

Hamann, dont la manière de penser était entièrement opposée à celle de l'école de Berlin, n'eut ni les moyens ni le désir de gagner beaucoup de crédit. Il n'en eut pas les moyens, car il affectait de négliger son style ; il ne le voulut point, car il sentait qu'il fallait des années entières avant que le calme pût succéder aux secousses que la nation venait d'éprouver dans ses idées. C'est le spectacle que nous offrent aujourd'hui quelques parties de l'Allemagne.

FIN DU LIVRE DEUXIÈME.



# LIVRE TROISIÈME.



PARTIE POLITIQUE.





---

# LIVRE TROISIÈME.

---

## PREMIÈRE PARTIE.

### HISTOIRE POLITIQUE.

---

#### CHAPITRE PREMIER.

ACCROISSEMENT DE LA PUISSANCE DE LA RUSSIE. — RÉVOLUTION DANS LES GOUVERNEMENTS ET LES CONSTITUTIONS ÉTABLIES, JUSQU'À LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

I. Le Portugal. — II. L'Espagne. — III. Le Danemarck. —  
IV. La Suède.

I. De la fin du seizième siècle jusqu'au milieu du dix-septième, le Portugal, qui venait d'être réuni à l'Espagne, n'avait cessé de décroître de sa première grandeur. La famille de Bragance occupait le trône : trop influencée par l'Angleterre, elle n'eut pas assez de pouvoir sur le clergé et la noblesse pour rendre à l'État son ancienne gloire ; aussi le Portugal déchet-il encore bien plus dans le dix-huitième siècle.

Jean V, malheureux imitateur de Louis XIV,

épuisa ses trésors par un luxe qui n'était utile qu'à l'industrie de la France et de l'Angleterre. Il dépensa des sommes énormes pour obtenir du chef de l'Église l'autorisation d'établir une sorte de papauté portugaise, et d'entourer, d'une cour de cardinaux, le patriarche revêtu de cette nouvelle dignité. Cela eut lieu dans un temps où toute l'Europe était montée sur un pied militaire. Un tel gouvernement ne put qu'apauvrir de jour en jour le Portugal, malgré ses richesses immenses, et, au milieu de la splendeur que les produits de l'industrie des pays étrangers répandaient autour de lui, le roi se présentait toujours avec la plus grande simplicité.

Vers la fin de sa vie, il abandonna les affaires de l'État au franciscain Gaspard<sup>1</sup> : dès lors plus d'administration, tout se fit au hasard, et les Portugais, sans police, se plaisaient dans leur oisiveté, leur indigence, leur saleté, et poursuivaient impunément le cours de leurs vengeances particulières.

<sup>1</sup> Gaspard était issu de la famille d'Aveiro. Le duc d'Aveiro, tout puissant sous le règne de Jean V, devait donc être furieux de se voir, par les menées de Pombal, sans crédit sous le roi Joseph I<sup>er</sup>. Il est donc assez probable qu'un régicide même lui aurait peu coûté, s'il lui eût assuré son ancienne influence.

Jean V, pendant le ministère du frère Gaspard, employa à Londres et à Vienne Sébastien-Joseph de Carvalho, nommé comte de Oeyras, et plus tard marquis de Pombal<sup>1</sup>. Ce seigneur apprit, dans les cours étrangères, que les intrigues qui régissaient sa patrie ne s'accordaient point avec le gouvernement militaire des divers États de l'Europe; on prétend qu'il indiqua les moyens de renverser le gouvernement ecclésiastique de Lisbonne, et de mettre le Portugal sur le même pied que les autres pays; c'est pourquoi on fit tout pour l'éloigner des affaires; et Carvalho ne put obtenir de place importante pendant la vie du roi Jean.

Mais celui-ci étant mort le 30 juillet 1720, la mère du nouveau roi Joseph le fit entrer au ministère<sup>2</sup>. Nommé secrétaire-d'État des affaires étrangères, il sut gagner entièrement le roi

<sup>1</sup> De tous les écrits pour et contre Pombal, je ne citerai que son apologie, qui ressemble souvent à une accusation ironique. Cet ouvrage parut sous le titre : *l'Administration de Sébastien Joseph de Carvalho et Melo, comte de OEyras, marquis de Pombal, etc.*, Amsterdam, 1789, quatre vol. in-8°. Je rapporte cette apologie non pour le texte, mais pour les pièces justificatives originales de l'histoire de ce temps, qui se trouvent à la fin du deuxième, troisième et quatrième volumes, et qui rendent le texte inutile.

<sup>2</sup> La mère du roi Joseph était une princesse d'Autriche. Carvalho avait épousé à Vienne une comtesse de Daun, bien vue dans l'esprit de la reine douairière.

en lui donnant l'idée de rétablir la souveraineté<sup>1</sup>. Ce n'est point ici le lieu de juger les dispositions qu'il fit comme premier ministre, ou par lui-même, et par les membres de sa famille, ou par ses créatures ; quelques-unes de ses ordonnances montreront qu'il fut guidé par l'idée de jeter des constitutions sur le papier, où il suffit de commander pour se créer un état, des citoyens, un gouvernement, un esprit public tels qu'on les désire. Le marquis de Pombal sut engager le roi à des réformes violentes, en lui faisant entrevoir que c'était le seul moyen de se délivrer de cette espèce de tyrannie qu'exerçaient, dans les affaires, les grands du royaume ; et sa haine contre la société de Jésus<sup>2</sup> lui concilia les jansénistes et les philosophes français si puissants alors dans l'Europe.

D'après son système, le Portugal avait trop

<sup>1</sup> L'abbé Georgel, jésuite il est vrai, donne encore une autre raison. Il dit, dans ses *Mémoires*, tom. I, p. 19. « Cet homme connu bientôt les faiblesses de son maître et les moyens de s'emparer de sa confiance ; il entoura le fainéant et voluptueux Joseph I<sup>er</sup> de tout ce qui pouvait alimenter et prolonger sa passion pour l'oisiveté et les femmes. »

<sup>2</sup> Georgel, dans ses mémoires, rapporte : « Le prince de Kaunitz me disait que, dans un entretien, il avait ouï Carvalho se plaindre amèrement de la superstition qui asservissait sa patrie, et qu'il avait jugé que dès-lors il méditait une grande révolution dans les opinions religieuses. »

Cet entretien eut lieu long-temps avant que Pombal fût ministre, pendant son séjour à Vienne.

de vignes et ne cultivait pas assez le blé ; il publia une ordonnance par laquelle la troisième partie des vignes fut sacrifiée à la culture du blé, dans un terrain qui souvent ne lui était pas favorable. Le Portugal manquait de commerce, de manufactures, de fabriques et d'une puissance maritime. L'or des Indes passait en Angleterre, le ministre en défendit aussitôt l'exportation, sans indiquer les moyens de subvenir aux besoins. Il établit des compagnies dans les Indes et en Chine, avant qu'il y eût un assez grand nombre de négociants qui pussent correspondre avec elles. Voyant la dépravation des mœurs et le libertinage portés à l'excès, il défendit par une ordonnance de se moquer des époux malheureux dans le choix de leurs moitiés, et, tandis qu'il menaçait les gens frivoles de punitions sévères, il laissa le vol et le meurtre impunis, et fit pendre, en un jour, cent personnes sans qu'on leur eût fait leur procès.

Dans les Indes, de vastes contrées étaient entre les mains des ecclésiastiques, ou de séculiers qui ne pensaient point à les défricher ; tout le Brésil était la possession des familles auxquelles les rois avaient autrefois donné des districts : par un décret, ces donations

retournèrent au gouvernement. Un volume contiendrait à peine toutes les lois, les réformes et les changements de Pombal dans les premières années de son administration ; mais quelques lignes renfermeraient aisément ce qu'il fit d'essentiel et d'utile.

Il faut cependant, à moins que d'être injuste, accorder quelque influence durable à l'activité de ce ministre. C'est lui qui parvint à réformer le système d'instruction en Portugal et à fonder une puissance militaire illimitée<sup>1</sup>. Le changement dans l'instruction ne fut, pour ainsi dire, que le résultat d'une lutte longue et opiniâtre, qu'il soutint contre les jésuites. Cette révolution s'opéra, presque en même

<sup>1</sup> Si M. Schlosser veut seulement ici louer l'activité de Pombal, et prouver qu'il exerça une influence durable sur le pays qu'il gouverna, je suis loin de combattre son opinion ; il y a plus, je loue sous tous les rapports la mesure qui changea dans le Portugal le système d'instruction publique ; mais ce que je suis loin d'admirer, ce que je regarde comme un grand attentat politique, c'est d'avoir donné au pouvoir le moyen d'opprimer à son aise les peuples déjà presque sans garantie. Personne n'ignore qu'une puissance militaire illimitée conduit tôt ou tard au despotisme, et souvent à la tyrannie. Le gouvernement a toujours, par sa position même, le moyen d'exercer une grande influence, tandis que le peuple le mieux garanti n'est point à l'abri de tous les actes arbitraires. Que sera-ce donc si vous mettez à la disposition des ministres une puissance illimitée, qui abandonne les peuples à leurs caprices, quand ils devraient être comptables de leurs mesures même constitutionnelles ? (*Note du traducteur.*)

temps, dans les deux gouvernements de la péninsule : car l'Espagne et le Portugal venaient de s'allier contre l'ordre qui tenait alors presque toutes les écoles de l'Europe catholique <sup>1</sup>.

Ce qui animait surtout Pombal contre les jésuites, c'est que les principes qui dirigeaient cet ordre étaient les mêmes que ceux qui le faisaient agir ; ils croyaient unanimement que le but sanctifie les moyens ; mais Pombal se proposait un but terrestre, tandis que les jésuites prétendaient que le leur était le ciel, ce que nous n'osons combattre ni défendre <sup>2</sup>.

Les colonies et les missions des jésuites au Paraguay fournirent à Pombal l'occasion de leur faire sentir les effets de sa haine. Après de violents démêlés sur la démarcation de leurs limites réciproques dans l'Amérique méridio-

<sup>1</sup> Pour rendre le texte plus clair et plus exact, nous dirons : En 1754, les Anglais proposèrent aux Portugais de mettre un terme à leurs dissensions éternelles avec l'Espagne, en lui cédant la colonie de San-Sagrimento, située le long du Rio de la Plata, et servant de refuge aux contrebandiers. Le Portugal demanda en échange des colonies situées sur la rive gauche de la Plata et la seigneurie de Tuy, appartenant à la Gallicie. Les Espagnols, malgré les représentations des jésuites, acceptèrent l'échange.

<sup>2</sup> Un des griefs des jésuites contre Pombal, fut la hardiesse du P. Malagrida qui fit jouer, sous le titre d'*Aman*, dans un des collèges de sa société, une pièce où Pombal se trouva trop ressemblant. Il s'en vengea bien par la suite sur l'auteur.

( Note du traducteur. )

nale, l'Espagne et le Portugal avaient enfin conclu un traité ; l'Espagne céda le Paraguay au Portugal et recevait en échange la florissante colonie de San-Sagramento. Les jésuites, depuis la conversion des Indiens, avaient changé le Paraguay en un État hiérarchique patriarcal ; ils ne souffraient point que les Espagnols s'approchassent de leurs prosélites, gouvernés comme des enfants et des moutons. Ils savaient très-bien que les Portugais ne cherchaient, dans le Paraguay, que des mines d'or à l'exploitation desquelles ils auraient employé les Indiens<sup>1</sup> ; ils prévoyaient tous les maux que les nouvelles dispositions des froids financiers préparaient à ce peuple innocent, et ils refusèrent long-temps de recevoir les envoyés du Portugal.

Malheureusement, ils n'en restèrent pas aux protestations : ils aigriront, dit-on, l'esprit des Indiens jusqu'à les exciter à la guerre. L'occupation tranquille du Paraguay devint impossible. Les habitants restèrent décidés à ne point reconnaître la nouvelle puissance, et les Portugais conçurent enfin le projet inouï de transporter toute la population du Para-

<sup>1</sup> Le Portugais Gomez Pereira prétendait que le Paraguay renfermait dans son sein des trésors immenses.



guay dans une autre contrée, chose plus facile à ordonner qu'à exécuter.

Les difficultés s'accumulaient, le gouvernement portugais ne déployait pas une grande énergie ; les Indiens persistaient dans leur opposition. La chose en resta là jusqu'au ministère de Pombal. Celui-ci, nommé premier ministre, traita cette affaire tout autrement qu'on ne l'avait fait jusqu'alors ; il chargea son frère, en 1753, d'exécuter, par la sévérité et la force, les ordres de sa cour, ou plutôt sa propre volonté. Tous les rapports du nouveau gouverneur, de même que ceux des Espagnols désignaient les jésuites comme les auteurs de la résistance qu'on éprouvait dans l'Inde. Des troubles éclatés à Porto, des discours violents contre le ministre (qui décréta alors la peine de mort contre ceux qui blâmeraient ses mesures), devinrent les crimes des jésuites, dont on voulait détruire la société.

En 1741, le pape s'était vu obligé de lancer une bulle sévère<sup>1</sup> contre les abus d'un ordre

<sup>1</sup> Les jésuites, qui s'étaient emparés du commerce et de la mercerie du Portugal, ruinèrent les particuliers, parce qu'ils ne payaient pas d'impôt pour leurs marchandises, et qu'ils établissaient des maisons de change. Benoît XIV le leur défendit par la bulle *immensa pastorum principis* du 20 décembre 1741 ; mais ils s'en inquiétèrent fort peu.

qui n'a été égalé en politique que par les jacobins de la révolution française. On employa alors, auprès du souverain pontife, tantôt les instances, tantôt les menaces, pour le décider à supprimer ou au moins à réformer la compagnie de Jésus. Le pape tardant à faire ce qu'on lui demandait, Pombal trouva, dans l'attentat réel ou supposé à la vie du roi, le 3 septembre 1758<sup>1</sup>, le prétexte de perdre à la fois ses ennemis à la cour et les jésuites. Il était d'autant plus facile d'impliquer cet ordre dans la conjuration contre le roi, que le pape, à sa prière, venait de porter un coup terrible à la société.

Benoît XIV avait donné au cardinal Saldanha, patriarche de Portugal, le plein pouvoir de réformer<sup>2</sup> l'ordre et toutes ses institutions, quant au Portugal. Supposons d'ailleurs qu'une conjuration eût été tramée contre le roi, ce qui est resté très-douteux, il n'y avait d'autres complices que les anciens amis du

<sup>1</sup> Lisbonne était alors en ruine par les suites funestes du tremblement de terre. Le roi, demeurant à Belem, quittait à onze heures du soir sa maîtresse, fille et sœur des conjurés; trois firent feu sur sa voiture, mais ils ne le blessèrent que légèrement.

<sup>2</sup> Benoît XIV avait donné au cardinal Saldanha le plein pouvoir de réformer l'ordre des jésuites en Portugal, par la bulle : *In specula supremæ dignitatis*, du 1<sup>er</sup> avril 1758.

roi ; et l'attentat à sa vie ne pouvait être qu'une tentative insensée de la famille Tavora<sup>1</sup>, qu'il avait grièvement offensée. Cette famille cependant ne pouvait être guidée par d'autres motifs que par le dessein de se venger, ou de l'outrage que le roi voluptueux lui avait fait, comme à beaucoup d'autres familles, ou des mortifications et des refus qu'elle avait essayés près de lui, à l'instigation de Pombal. Il se pourrait encore qu'à la mort du roi elle espérât voir renverser le ministre tout puissant et que le dépit d'avoir perdu son influence dans le royaume<sup>2</sup> la fit agir.

La seule raison de connivence alléguée entre les supérieurs des jésuites et les promoteurs prétendus de l'attentat à la vie du roi, est la réconciliation subite entre le duc d'Aveiro, chef supposé des conjurés, et l'ordre détesté qui, pendant tout le règne précédent, avait vécu avec lui en dissension publique et scandaleuse<sup>3</sup>. On remarqua aussi que trois jé-

<sup>1</sup> Joseph Mascarenhas, chef de la famille Tavora, avait le titre de duc d'Aveiro, et la charge de grand-maître d'hôtel à la cour.

<sup>2</sup> Le père Gaspard était l'oncle du duc d'Aveiro qui, par cette raison, avait joui d'une grande influence sous le règne précédent.

<sup>3</sup> Tous les détails de cette affaire se trouvent rassemblés dans le procès et la sentence publiés par ordre du roi. Il faut être

suites considérés étaient liés avec la femme instigatrice de cette affaire; et ce sont là tous les reproches qu'on peut faire aux enfants d'Ignace dans cette circonstance<sup>1</sup>.

Pombal fut tellement satisfait d'être, dans ce procès, accusateur et juge, et de perdre tous ses ennemis à la fois, qu'il découvrit bientôt après une nouvelle conspiration du même genre, où il impliqua toutes les personnes mécontentes de son ministère despotique; il les fit arrêter, jeter dans les cachots les plus horribles; il les y laissait lentement périr de misère et de besoins, s'il ne les faisait point condamner à mort incontinent.

Ayant demandé au pape, d'une manière menaçante, la suppression entière de l'ordre des jésuites, il se brouilla avec le Saint-Siège et se vit forcé de traiter les affaires religieuses sur un pied militaire. Benoît XIV, qui avait restreint les privilèges de cet ordre, n'était

très-circonspect dans son jugement; car il y avait assez de gens qui ne croyaient pas à la conspiration, et qui regardaient le procès comme une ruse employée contre les premières familles du royaume et les jésuites. Le roi d'ailleurs avait séduit l'épouse et la fille du duc d'Aveiro.

<sup>1</sup> On n'imagina l'histoire de la conspiration que deux mois après l'attentat; et de ces trois jésuites considérés, le P. Malagrida, qui avait soixante douze ans, était depuis long-temps en prison comme fou. (*Note du traducteur.*)

plus; son successeur Clément XIII, protecteur des jésuites ne voulut entendre parler ni de leur suppression, ni même de leur réforme. Il reprit le pouvoir que Benoît XIV avait donné au cardinal Saldanha et députa le cardinal Acciajuoli comme nonce à Lisbonne avec l'instruction d'agir contre le ministre; mais Pombal sut se débarrasser aussi bien du nonce que des jésuites. Il alla jusqu'à refuser au cardinal les civilités d'usage et profita de la première occasion pour l'exiler du royaume de Portugal.

Toute les causes, jusqu'alors soumises au pape, furent renvoyées au patriarche de Lisbonne. Pombal rompit tous les rapports avec le Saint-Siège, et, sans consulter le souverain pontife, il chassa les jésuites, privés depuis six ans de toutes leurs places. On confisqua leurs biens et, en leur laissant à chacun, en particulier, un revenu de cent reis ou huit sous à peu près par jour, on les obligea de quitter l'habit de leur ordre, en cas qu'ils voulussent demeurer dans le royaume.

Mais, soutenu par le chef de l'Église, l'ordre ne put déposer l'habit religieux, ni se dissoudre ainsi lui-même : c'était cette désobéissance prévue que Pombal attendait pour la

punir. Cent vingt jésuites furent arrêtés et transportés en Italie sur un vaisseau ragusain. On ne fournit à ces hommes, la plupart très-âgés et très-respectables, aucun moyen d'existence. Le manifeste que le ministre, au nom de sa cour, lança contre le pape, à cette occasion, était en parfaite harmonie avec l'opinion publique, fixée par les Français, et il ne contribua pas peu à changer les idées de l'Europe catholique.

Clément XIV qui occupa bientôt après le Saint-Siège, par l'influence de la France et de l'Espagne, ayant approuvé, par une bulle, la conduite de Pombal envers les disciples de Loyola, ce ministre rétablit en apparence les anciens rapports du Portugal avec la cour de Rome, mais c'en était fait de la juridiction du nonce. Dans tous les changements opérés par Pombal, l'utilité était souvent douteuse<sup>1</sup>, le procédé injuste et barbare; le seul avantage qui résulta de sa sévérité militaire ne se fit sentir que plus tard. Le changement dans l'éducation de la jeunesse et la propagation d'un nouveau genre de littérature, n'influèrent que

<sup>1</sup> On ferait tout un code des ordonnances de Pombal. Celui qui désirerait s'en instruire, trouvera, dans l'*Administration du marquis de Pombal*, le registre complet et l'apologie de toutes ses ordonnances.

bien des années après sur une partie de la nation. Ce ne fut que de nos jours qu'on rejeta les anciennes idées.

Nous parlerons plus favorablement des autres réformes que Pombal effectua par la force et la violence. Sa réforme du système patriarcal et l'incorporation aux domaines des biens immenses de la ridicule papauté de Portugal, méritent une mention honorable; il en est de même de la reconstruction de Lisbonne, détruite par un tremblement de terre.

Il établit des écoles primaires, qui avaient manqué jusqu'alors, et fonda, en 1766, pour les hautes classes de la société, un collège entièrement organisé sur les nouveaux principes du jour. C'est lui encore qui, ramenant la discipline parmi les soldats, leur fit trouver dans leur noble profession un honneur qu'ils avaient, pour ainsi dire, oublié. Il est assez singulier que, dans la réforme militaire, bien des institutions que Frédéric II avait prises à toute l'Europe aient passé en Portugal.

Par une des conditions du pacte de famille, conclu entre l'Espagne et la France, pendant la guerre de sept ans, le Portugal était désigné pour victime; les Français l'abandonnèrent à

l'Espagne qui équipa une armée pour porter ses armes dans ce royaume sans défense. Les Anglais envoyèrent des troupes à son secours, et Pombal fit les préparatifs de guerre avec sa promptitude ordinaire. La patrie dut son salut à son activité. Il ne pouvait se présenter une occasion plus favorable d'organiser une nouvelle armée; le comte de Lippe-Buckembourg qui en fut chargé, connaissait parfaitement le système militaire de son temps et contribua beaucoup à faire revenir les Portugais de leur aversion et de leur mépris pour les armes. Cependant on ne pouvait créer tout d'un coup une armée entièrement nationale. Il fallut recourir, d'après l'usage, aux enrôlements dans l'étranger. L'argent du Portugal décida des Allemands, des Irlandais, des Français et des Suisses à entrer au service de cette puissance. Il n'était donc pas étonnant que Pombal se vît souvent forcé d'exercer, à sa manière, une justice exemplaire envers des régiments entiers.

La réforme des ordres monastiques et de l'université de Coïmbre, la suppression des confréries, l'abolition de plusieurs jours de fête et de rites insignifiants, ainsi que l'abrogation de la différence entre les nouveaux et anciens chrétiens, les encouragements don-



nés à l'imprimerie dûrent agir avantageusement sur sa nation , malgré les voies despotiques qu'on employa à constituer ces nouvelles dispositions. Le ministre, en détruisant l'oligarchie de la haute noblesse, en diminuant les revenus et l'influence du clergé, les avait naturellement soulevés contre ses réformes : aussi leurs menées et leur opiniâtreté le portèrent souvent à des mesures violentes.

Le roi fut à peine mort que les harpies éloignées reparurent. Joseph qui, pendant sa maladie, avait remis le gouvernement de l'État à la reine, le 29 novembre 1776, mourut le 23 février 1777. On ouvrit aussitôt les prisons d'État ; il en sortit une foule de malheureux de toutes les conditions de la société, qui, languissant depuis bien des années dans les cachots, remplirent le peuple d'indignation contre le ministre despote.

On commença par séparer les charges, que Pombal avait réunies dans sa personne ; ensuite il donna sa démission. L'homme redouté n'étant plus au cabinet, les jésuites, fauteurs de la superstition aveugle, et la haute noblesse, entourèrent Marie, la nouvelle reine, fille de Joseph, et implorèrent sa vengeance contre le ministre éloigné, en lui imputant tous les

crimes imaginables. Les enfants d'Ignace, implacables dans leur haine, parurent à la cour sous leur nom, malgré la suppression de leur ordre, et parvinrent même à obtenir une enquête judiciaire contre leur ardent persécuteur <sup>1</sup>.

Le 3 avril 1781, la révision des grands procès intentés par son ordre fut terminée, et toutes les personnes condamnées, comme criminels d'État, sans jugement régulier, furent acquittées. Le tribunal de justice prononça des peines sévères contre lui, mais la reine lui accorda sa grâce <sup>2</sup>; il mourut l'année suivante au mois de mai 1782; sa famille fut ré-

<sup>1</sup> La dénomination odieuse que l'auteur donne ici aux jésuites, est parfaitement en harmonie avec tout ce que l'histoire nous offre dans tous les pays où ces religieux eurent quelque influence. Au reste, ce n'est point M. Schlosser qu'il faut accuser d'animosité contre eux; il plaint les particuliers; il condamne leurs persécuteurs; il leur accorde, sinon le talent d'élever la jeunesse, du moins celui de l'instruire. On peut même dire qu'il est injuste envers ceux qui les privèrent de leur crédit; car, en avouant que leurs statuts fondamentaux sont tout en dehors des intérêts de la société, il blâme d'avoir fait tomber sur les membres la punition que le corps seul avait méritée; mais, je le demande, comment détruire une corporation sans atteindre les particuliers qui la composent, et qui aiment mieux mourir que de s'en séparer ou même de renoncer aux marques extérieures qui la distinguent des autres sociétés religieuses. (*Note du traducteur.*)

<sup>2</sup> La reine Marie, ayant lu la sentence prononcée contre Pombal, déclara qu'en considération de son âge et de sa santé, elle adoucissait la peine; elle se contenta de le bannir à vingt lieues de la cour.

intégrée dans toutes les dignités qu'elle avait occupées sous le règne de Joseph.

Les résultats de l'administration de Pombal, malgré cette réaction, se firent toujours sentir secrètement et préparèrent les événements dont nous avons depuis été les témoins.

II. Les opinions qui avaient changé la face de la France commençaient à se propager en Espagne. Elle chercha à se rapprocher des autres États de l'Europe qui l'avaient devancée d'un siècle. Cette nouvelle semence, sans avoir pris aussitôt racine, porta enfin les fruits désirés.

Pendant le règne de Philippe V, ou plutôt d'Élisabeth de Parme, l'Espagne, quelle que fût son importance dans le système européen, à cause de ses rapports avec l'Italie, n'avait été que faiblement influencée par la France et les autres royaumes. Albéroni n'effectua, dans le gouvernement, qu'une réforme momentanée. La maladie d'esprit de Philippe, la faiblesse de Ferdinand VI qui, comme son père, abandonna les affaires de l'État à son épouse, princesse de Portugal, firent de l'Espagne un théâtre où tout était conduit par le hasard. Cette direction fatale se prolongea même après le ministère d'Albéroni et de Ripperda; elle durait encore lorsque Élisabeth de Parme, de-

venue veuve, pleurait les crimes nombreux de sa longue administration. Un fameux chanteur, l'eunuque Farinelli, avait encore conservé sur Ferdinand l'ascendant qu'il avait sur Philippe. Il s'opéra cependant un changement dans les principes du gouvernement, vers la fin du règne de Ferdinand, par la politique de Keen, ministre anglais à la cour de Madrid, qui déjoua le plan des Français et fit entrer l'Irlandais Wall au ministère.

Les Français voulurent, en 1754, engager l'Espagne dans la grande ligue contre le Hanovre, l'Angleterre et la Prusse; Farinelli, favori du roi, et Carvajal, son premier ministre, avaient adroitement tout disposé pour cette fin. Le marquis de la Ensenada qui, à la mort de Carvajal, avait été chargé de son portefeuille, continuait ce qu'avait commencé son prédécesseur, lorsque l'Angleterre se mêla tout d'un coup de cette intrigue de cour. Keen et le duc de Huescar firent embrasser à Ferdinand VI un autre système, avant que Farinelli pût s'y opposer. Le marquis de la Ensenada fut arrêté le 20 juillet; on nomma ministre des relations extérieures l'irlandais Wall, jusque là ambassadeur d'Espagne auprès de l'Angleterre<sup>1</sup>. Wall

<sup>1</sup> Le parti anglais en Espagne, soutenu par la reine, ayant

ayant séjourné plusieurs années en Angleterre, fut consulté, même dans les affaires intérieures, et prépara bien des changements conformes à l'esprit du siècle. S'il ne resta pas au ministère, sous le règne suivant, il n'en conserva pas moins une grande influence dans les affaires <sup>1</sup>.

Ferdinand, la reine et la cour étaient trop ennemis de toute réforme pour souffrir seulement que la police de la capitale fût organisée comme dans les autres États. Le trône devint le partage du fils aîné d'Élisabeth de Parme qui, sous le nom de Charles III, avait régné jusqu'alors sur Naples; malgré son âge avancé, Élisabeth accepta la régence <sup>2</sup>, jus-

fait reconnaître l'échange mentionné avec le Portugal, de la Ensenada en instruisit Charles III, alors roi de Naples, comme héritier présomptif du trône. Celui-ci fit présenter une protestation formelle, ce qui occasionna la chute subite de la Ensenada. Charles, parvenu à la couronne d'Espagne, rappela cette protestation, annula, en 1761, tout le traité d'échange, et des dissensions sanglantes éclatèrent de nouveau.

<sup>1</sup> Onorato Gaetani, *Elogio Storico di Carlo III re delle Spagne, etc., Napoli, 1789* (où nous avons puisé différentes notices avec la circonspection nécessaire), page 86. « Wall fu « un grand' uomo, e un gran ministro, ed il re Carlo ebbe per « lui della tenerezza anche dopo che quegli avea lasciato il « suo servizio; quando il re andava in Aranzuez si tratteneva « con lui. »

<sup>2</sup> Élisabeth était sur le point de perdre toute influence, lorsque Philippe V abdiqua pour quelque temps; alors elle voulut gouverner le royaume du fond de la solitude de Saint-Il-

qu'à l'arrivée de son fils. Charles, en quittant l'Italie, laissa son frère maître de Parme et de Plaisance, déclara son fils aîné imbécile, emmena le puîné, comme héritier présomptif de la couronne d'Espagne, et nomma le cadet Ferdinand, régent de Naples et de Sicile, en l'instituant son successeur dans les deux royaumes qu'il ne pouvait, à cause de quelques traités, réunir à celui d'Espagne.

A son avènement au trône, le 15 août 1761, la France et l'Espagne renouvelèrent l'ancien pacte de famille, par lequel les habitants des deux pays devaient en tout se regarder comme compatriotes. Cela dut rendre le commerce plus intime avec la France et donner un grand ascendant à l'homme d'État qui favorisait le plus la politique et la littérature françaises. C'était le comte d'Aranda, le même qui, ayant quitté ses charges en Espagne, en 1773, et s'étant fait nommer ambassadeur à Paris, brilla seize ans dans la société des philosophes, sans partager la pétulance et l'orgueil

dephonse. Louis mourut fort à propos, et Élisabeth décida son époux à reprendre de nouveau sa place au trône ; mais, dès ce moment, elle ne put le diriger que par Farinelli. Philippe étant mort en 1746, Élisabeth se vit sans le moindre crédit ; on ne lui permit pas même de se rendre en Italie auprès de ses enfants, et on exerça sur elle une sorte de surveillance.

de plusieurs d'entre eux. De concert avec le ministère français et Pombal, il avait su tirer parti de la résistance des jésuites et de leurs colonies, lors de l'échange du Paraguay, pour ébranler d'un seul coup toutes les bases de l'éducation. Non content d'avoir, en 1762, restreint le pouvoir de l'odieux tribunal de l'inquisition <sup>1</sup>, il fit signer au pieux roi d'Espagne, le 17 février 1763, un décret contre les jésuites, semblable à celui qu'avait donné le roi de Portugal. L'exécution de ce décret avait été confiée au comte d'Aranda <sup>2</sup>, qui tint l'affaire secrète jusqu'à ce qu'il eût pris toutes les mesures nécessaires <sup>3</sup>. Ce ne fut que le 2 avril qu'il fit chasser, en même temps, de leurs maisons les jésuites indigènes, et du royaume, les jésuites étrangers.

Cet ordre ayant été exécuté dans toute sa sévérité, et les enfants de Loyola embarqués

<sup>1</sup> Le grand-inquisiteur venait de prohiber un livre français.

<sup>2</sup> L'abbé Georgel, dans ses *Mémoires*, tome I, p. 95 suiv., donne plus de détails; il cite Montalègre, Camvomanes, Moinino (depuis comte de Florida Blanca), comme ceux qui donnaient leurs avis, rédigés ensuite par le comte d'Aranda.

<sup>3</sup> Le comte d'Aranda adressa, le 20 mars 1763, une circulaire aux juges ordinaires du roi, dans tous les endroits où il y avait des jésuites. Il y joignit un petit paquet cacheté, qu'ils ne devaient ouvrir que le 2 avril, pour exécuter alors sans retard les ordres qui y étaient contenus. Il leur était défendu de parler à personne de la circulaire et du paquet.

sur des vaisseaux espagnols pour l'Italie, les maisons d'éducation, à l'exception de quelques écoles de piété, furent soustraites à l'influence du clergé. Les professeurs pouvaient être séculiers ; l'instruction, il est vrai, n'y gagna rien, mais au moins elle ne resta pas la même.

Le crédit du comte d'Aranda s'augmenta encore, en 1766, lors du nouveau règlement de police, fait à Madrid, et des dispositions onéreuses à la perception des tailles, données par le ministre des finances Squilazi, qui portèrent le peuple à une révolte dangereuse<sup>1</sup>. Tout le pouvoir civil et militaire en Castille demeura six ans confié à ses soins<sup>2</sup>. Il fut

<sup>1</sup> Depuis long-temps, la place d'un président du conseil de Castille n'avait pas été occupée. On la renouvela alors pour d'Aranda, et on le nomma capitaine-général de toute la Castille.

<sup>2</sup> Bourgoing, *Tableau de l'Espagne moderne*, seconde édition, 1797 — 8., tome I, page 317 : « Malgré ce qu'on a dit  
« de M. d'Aranda pendant et depuis son ministère de sept ans,  
« on se souviendra long-temps en Espagne des talents qu'il a  
« déployés pendant son administration. Madrid surtout n'ou-  
« bliera pas ce qu'il a fait pour son embellissement, pour sa  
« sûreté, et même pour ses plaisirs. C'est à sa prudence et à  
« ses soins que l'Espagne doit l'expulsion des jésuites, prépa-  
« rée dans le plus grand secret et exécutée sans éclat. Il lui fit  
« connaître sa population, sur laquelle on n'avait que des  
« données très-vagues. Grace à lui, la vie dissipée et souvent  
« licencieuse des moines a fait place à des mœurs un peu plus  
« conformes à leur état. L'abus de l'asile que les plus odieux  
« criminels trouvaient dans les églises a été réprimé. L'auto-



forcé, il est vrai, en 1773, de demander sa démission, mais les lumières commençaient à pénétrer en Espagne et il se préparait une révolution dans le système du gouvernement ecclésiastique et politique. On venait de sentir le besoin de tirer parti des expériences des autres États de l'Europe; les traductions des ouvrages français répandirent bientôt la nouvelle philosophie. Charles favorisait la révolution; le ministère se composa donc souvent d'hommes instruits et formés dans les États constitutionnels ou démocratiques, comme don Diego Gardoqui. La France qui, depuis long-temps, n'avait pas convoqué ses États-Généraux, l'Espagne, qui se ressouvenait à peine de ses anciennes Cortès, en participant à la guerre de la liberté en faveur des Américains contre l'Angleterre, se virent dans une position singulière, qui contribua beaucoup à dévoiler les défauts de la vieille administration.

« rité temporelle a été défendue contre les prétentions du  
« Saint-Siège; il a mis des bornes à ces pratiques extérieures  
« de la religion (les processions journalières, connues sous  
« le nom de *rosarios*), bien plus chères à la fainéantise qu'à la  
« vraie dévotion. — Il a même enchaîné, à plusieurs égards,  
« comme nous le verrons plus bas, le pouvoir du fanatisme.  
« Il eût été bien plus loin sans la funeste intervention du  
« confesseur de Charles III, qui, dans tout ce qu'il croyait  
« du ressort de la conscience, balançait l'influence du comte  
« d'Aranda. »

Plusieurs réformateurs de la nouvelle philosophie furent les victimes de la haine qu'ils inspiraient aux défenseurs du despotisme et aux ennemis de toute espèce de réforme; mais ces persécutions donnèrent lieu à des combats sans lesquels un nouveau système ne s'élève jamais sur les ruines d'un plus ancien. Un homme distingué par ses lumières en politique et en religion fut le plus célèbre martyr de sa philosophie. C'était le Péruvien don Pablo Olavidès<sup>1</sup>, nommé intendant des quatre royaumes d'Andalousie et assistant de Séville. Olavidès posséda tellement la confiance du roi qu'il fut chargé de l'exécution du grand projet de faire cultiver et peupler la partie de la Sierra Morena qui se trouve sur la route de Madrid à Cadix. Olavidès accueillit des colons de tous les pays et surtout de l'Allemagne.

<sup>1</sup> Don Pablo Olavidès était né à Lima capitale du Pérou. Voyez les recherches sur cet intéressant personnage, dans les *Œuvres de Diderot*, tom. III, pag. 384. Paris, Brière, 1821. (*Note du traducteur.*)

Olavidès fut obligé, lors de sa condamnation, de lire les actes sur lesquels elle était fondée; nous pouvons assurer ici que les auteurs français y jouèrent un rôle. Il lut entre autres le rapport détaillé de toute sa vie, qu'il avait fait lui-même; il avoua qu'il avait fréquenté, dans son voyage, les philosophes qui se moquaient de la religion, surtout Voltaire et Rousseau; qu'il était retourné en Espagne plein de préventions contre le clergé, persuadé que les privilèges ecclésiastiques et les opinions de la cour de Rome empêchaient l'aisance extérieure des États; il

Pour la première fois, depuis Charles V, des protestants furent tolérés en Espagne; on leur promit, dans ces colonies, le libre exercice de leur religion; mais un capucin allemand arrêta ce progrès des lumières.

Le chef de son ordre lui avait confié l'inspection des missions dans ces établissements; il cherchait à faire des conversions, et par prosélitisme il se mêlait souvent d'affaires qui ne le regardaient en aucune manière. Olavidès réprima les élans d'un zèle mal entendu. Dès lors, le prêtre rancuneux anima plusieurs Allemands contre leur protecteur, au point que les colons ingrats portèrent contre lui une plainte au conseil de Castille. Le fanatisme peignit au roi cette affaire sous les couleurs les plus noires. Olavidès, appelé à Madrid, au mois de novembre 1775, ne vit plus dans l'avenir qu'une triste perspective. Tandis que, pendant deux longues années, il languit dans les cachots de l'inquisition, qu'on avait excitée contre lui, la tolérance fut de nouveau bannie, les fabriques détruites, et les colonies dépérirent de jour en jour. Son injuste condamna-convint que depuis qu'il avait présidé aux colonies de la Sierra - Morena, il s'était exprimé imprudemment sur les obstacles que ces colonies trouveraient à s'élever, ainsi que sur l'infailibilité du pape et sur les tribunaux de l'inquisition.

tion, le grand intérêt que les Espagnols instruits prirent à son sort, et le triomphe que lui décernèrent les Français, comme un martyr des lumières, lorsque, échappé à la surveillance du clergé, il se réfugia auprès d'eux, influèrent plus sur l'Espagne et parlèrent plus haut en faveur de sa doctrine, que ne l'auraient fait l'appui de la cour, et la plus brillante fortune.

Le comte de Florida Blanca lui-même, qui jouit, depuis 1777 jusqu'à 1789, d'un crédit presque absolu en Espagne, quoique entouré de moines et de prêtres, favorisa la propagation des nouveaux principes. Il renferma dans de justes limites la trop vaste autorité de la cour de Rome. Il empêcha l'augmentation des biens du clergé, et s'opposa aux prétentions qu'il s'était despotiquement arrogées de décider des affaires politiques.

Il ne faut point oublier que les coups portés au système hiérarchique ébranlaient aussi dans sa base le gouvernement monarchique absolu.

Florida Blanca suivit une tout autre conduite, lorsque la révolution française eut éclaté; mais les événements dont il fut l'instrument ou la cause, appartiennent plutôt à sa biographie qu'à l'histoire générale.

III. Dans le court aperçu que nous allons donner de l'histoire du Danemarck, nous sommes obligés de mentionner les troubles intérieurs, les changements dans le cabinet, les cabales et les intrigues amoureuses qui désolèrent pendant quelque temps ce malheureux pays ; le scandale public, qui en fut la suite, est d'une haute importance historique, puisqu'il dévoila les secrets des cours aux yeux des peuples et signala les horribles résultats d'un gouvernement despotique ; néanmoins, nous ne jetterons sur ces événements qu'un coup d'œil rapide, puisque l'histoire des cours n'entre qu'indirectement dans le but que nous nous sommes proposé.

Le Danemarck, par l'acquisition du Sleswick, se trouvait dans des conjonctures difficiles. La Russie s'était, pour ainsi dire, engagée à rétablir un jour le duc de Holstein dans ses droits. La position du Danemarck devint plus critique, lorsque le duc de Holstein, déclaré l'héritier présomptif de la couronne des Czars, manifesta hautement, et à plusieurs reprises, l'intention où il était de tirer vengeance des torts que le Danemarck avait faits à sa famille. Il fallut alors à ce petit état un souverain sage et un ministre habile, comme il les posséda,

depuis 1746, dans Frédéric V et Bernstorff l'aîné. Ils surent, par leur prudence, gagner des alliés, et, malgré leur piété, ils ne dédaignèrent point d'employer la voie des intrigues à la cour de Saint-Pétersbourg, pour prévenir des dangers futurs.

Les Danois, en se montrant très-dévoués aux ministres russes, cherchèrent, avec le chancelier Bestuscheff, à tenir l'héritier du trône éloigné de l'impératrice Élisabeth, et se lièrent avec l'Angleterre, pour avoir un appui de plus. La chute subite de Pierre III délivra bien le Danemarck du danger certain d'une attaque hostile ; mais ce royaume tomba presque entièrement sous la dépendance de la Russie, qui devait reconnaître la cession du Sleswick et garantir l'échange du Holstein contre Oldembourg et Delmenhorst ; les ministres russes Saldern et Philosophoff prirent, à Copenhague, à peu près le même ton qu'à Varsovie.

Les arts et les sciences trouvèrent, pendant l'administration de Bernstorff, un protecteur dans le roi ; mais Chrétien VII, fils de Frédéric V, lui succéda malheureusement quelques années trop tôt, et sa vie licencieuse devint le germe d'une aliénation d'esprit ; malgré cette maladie, les ordres directs du cabinet

furent les seules lois et le seul mobile du gouvernement, tant était vicieuse la constitution danoise. La confusion, la cabale, l'injustice, le pouvoir arbitraire, tout conspirait<sup>1</sup> à affaiblir la confiance que les peuples du continent avaient eue dans leurs gouvernements monarchiques; elle disparut presque généralement vers la fin du dix-huitième siècle.

Chrétien VII était monté sur le trône, en 1766, et, quoi qu'il n'eût que dix-sept ans, il avait épousé la sœur de Georges III, Caroline Mathilde; il parcourut une partie de l'Europe accompagné d'un jeune médecin allemand, nommé Struensée, qui s'était insinué, à force de soins, auprès de ce roi voluptueux. La jeune reine ne vécut pas en trop bonne intelligence avec son époux, et, pour comble de malheur, des dissensions éclatèrent entre elle et la reine douairière, Julienne-Marie, née princesse de Brunswick-Wolfenbuttel, qui au-

<sup>1</sup> Les sources où il faut rechercher ces histoires sont assez connues; nous n'indiquerons que deux ouvrages français:

*Quelques particularités relatives à l'histoire du Danemarck*, par un officier hollandais, auxquelles on a joint son voyage en Suède, La Haye, 1789, in-8°.

*Mémoires historiques et inédits sur les révolutions arrivées en Danemarck et en Suède pendant les années 1770, 1771 et 1772*, par feu l'abbé Roman, Paris, in-8°.

Le premier ouvrage est écrit avec beaucoup de circonspection, l'autre avec beaucoup de hardiesse.

rait désiré pouvoir donner plus d'importance à son fils cadet Frédéric.

Le roi, de retour dans ses États, n'accorda pas d'abord autant de crédit à Struensée; mais les deux Holk et quelques autres jeunes gens portèrent Chrétien à de nouvelles débauches, qui exténuèrent entièrement ses facultés intellectuelles. Tant que les Holk et leur parti dirigèrent le roi devenu imbécile, tout le pouvoir demeura dans les mains de la noblesse, des vieux ministres et du conseil d'État qui, même après la révolution de 1660, avaient conservé quelque autorité dans le royaume. La jeune reine et Struensée s'emparèrent ensuite du faible roi, et éloignèrent les frères Holk, ce qui changea la face des affaires.

La vaccine n'était pas encore trop connue alors; Struensée inocula heureusement la petite vérole au prince royal, ce qui le mit dans l'intimité de la reine et lui valut la place de gouverneur du prince. Comme conseiller, il eut part à l'administration de l'État et il demeura toujours le favori de la reine. La passion qu'il lui avait inspirée, devint si forte, que cette épouse adultère crut qu'elle pouvait sans rougir laisser paraître au grand jour sa scandaleuse inclination. Struensée devint insolent et



impérieux, il ne se contenta point d'avoir éloigné un des Holk, dans un voyage que le roi fit à Sleswick, au mois de juin 1770, et d'avoir rétabli Brandt, son compagnon fidèle, dans les bonnes grâces que Holk lui avait fait perdre. Il voulut réformer le royaume et s'ériger seul en maître. Au mois de septembre, l'autre Holk et tous les ministres reçurent leur destitution; au mois de décembre, le conseil d'État fut congédié, et toutes les affaires renvoyées au roi furent administrées par le bizarre favori des deux époux. Le magistrat de Copenhague même fut obligé de céder à Struensée, parce que l'ambitieux allemand désirait voir toutes les places occupées par ses créatures; sans avoir l'énergie de caractère qu'il fallait pour jouer le rôle des Richelieu des Mazarin, et des Pitt, il ne reconnaissait, comme eux, d'autre pouvoir que le sien. Les changements qu'il voulut effectuer ne trouvèrent d'ailleurs pas un accueil plus flatteur auprès du peuple, qu'ils favorisaient, qu'auprès des nobles auxquels ils étaient contraires. Il diminua les appointements, mit sa cour sur un pied moins élevé, retira les pensions, réforma l'amirauté, les chancelleries danoises et allemandes, diminua les impôts, réduisit le nombre des corvées et

prépara ainsi, en Danemarck, l'affranchissement de la servitude, prononcé plus tard par une loi générale; mais en voulant réformer les gardes et les troupes, il donna à ses ennemis des armes contre lui. La reine et Struensée prouvèrent combien ils connaissaient peu leurs intérêts : on donna à la signature du favori la même autorité qu'à la signature royale dans les tribunaux et dans les bureaux de l'administration; il s'arrogea insolemment le titre de comte et de ministre privé du cabinet.

La liberté entière de la presse qu'il accorda et qu'il restreignit trop tard, en renouvelant l'ancienne loi contre les libelles, lui devint préjudiciable, parce que sa conduite avec la reine, ou plutôt celle de la reine avec lui, était trop scandaleuse, et qu'il se montra craintif et faible dans différentes occasions; par exemple, lors de la sédition occasionnée par quelques matelots de Norwège, et encore lors de la suppression des gardes à pied. La reine douairière profita habilement de chaque imprudence de Caroline Mathilde.

Struensée offensait les nobles en les exilant dans leurs terres; mais ce qui les humiliait davantage et les animait le plus contre lui,

c'est qu'il regardait les hautes fonctions comme le partage du mérite et non celui de la noblesse.

Ce qu'il y eut de plus répréhensible dans la conduite de la reine et du favori, c'est qu'ils ne songeaient qu'à leurs plaisirs à Hirsckholm, tandis que Brandt traitait le roi d'abord comme un enfant et ensuite comme un prisonnier. Les ennemis du gouvernement, alors en faveur, cherchèrent à s'emparer du roi, en intimidant Brandt par des menaces, ou en le gagnant par des promesses ; mais l'ayant trouvé incorruptible et attaché à Struensée, ils conçurent le projet hardi d'éloigner Struensée et Brandt de force et d'envelopper la reine dans leur perte.

Ce projet n'aurait pas réussi, si Struensée avait montré quelque fermeté ou s'il avait eu seulement un peu du courage que Caroline Mathilde déploya<sup>1</sup>. La reine mère était l'ame de toute la ligue de plusieurs hommes misérables contre des imprudents devenus arrogants par la prospérité, qui, dans leur insouciance,

<sup>1</sup> Ne pouvant donner ici que le sommaire de l'histoire scandaleuse, nous passons sous silence toutes les bassesses où descendirent les deux partis, ainsi que les marques de crainte que Struensée donna et les mesures ridicules qu'il prit. Le ministre anglais Keith lui conseilla enfin tout franchement de se retirer ; il voulut s'en aller, mais la reine s'y opposa.

donnaient à tout moment prise contre eux. En s'emparant de Chrétien, on voulait lui faire signer la perte de Struensée et de son parti, comptant exécuter le reste par la force et la ruse. On désigna le comte de Ranzau-Aschberg, les colonels Keller et Eichstaedt comme les instruments de la conspiration, et on choisit la nuit d'un bal de cour, du 16 au 17 janvier 1771, pour l'exécution.

La reine mère et son fils Frédéric, accompagnés de Ranzau, pénétrèrent dans la chambre à coucher du roi, l'éveillèrent brusquement par la fausse nouvelle d'une révolte et le décidèrent, pour ainsi dire malgré lui, à signer l'ordre de l'arrestation de Struensée et de la reine. Struensée fit preuve de lâcheté, la reine, au contraire, de fermeté et de courage<sup>1</sup>; ils furent arrêtés sans que personne songeât à prendre leur défense. Le prince Frédéric se montra, immédiatement après, avec le roi à

<sup>1</sup> Les nouvelles sur la manière dont la reine fut arrêtée diffèrent beaucoup l'une de l'autre. Une des plus exactes et des plus vraisemblables, me paraît celle de Wraxall, *Memoirs of the courts of Berlin, Dresden, Warsaw and Vienna, London, 1800, deux vol. in-8°*, premier vol., page 71 et suiv. Si Struensée, arrêté avant l'ordre précis du roi, avait demandé à lire la signature, et s'il s'était adressé aux officiers qui n'étaient pas initiés dans le secret, le colonel Keller aurait sans doute échoué.

toute la capitale ; Chrétien et sa signature se trouvant depuis dans les mains de sa mère et de son parti, toutes les ordonnances émanèrent d'elle ou de ses créatures.

Le point historique le plus important dans toute cette affaire c'est que, pour se justifier, le parti triomphant fut obligé d'ordonner une enquête judiciaire et de publier tous les scandales. On voit par-là que le gouvernement, malgré sa souveraineté, avait à redouter la voix du peuple, et qu'il cherchait à gagner l'opinion publique. Les curés, dans leur saint zèle contre l'amour coupable de la reine, ne contribuèrent pas peu à faire oublier à la nation le but que Struensée s'était proposé. Le roi demeura prisonnier, comme auparavant, et on nomma un tribunal pour examiner les relations de la reine avec Struensée, quoique Georges III s'y opposât de tout son pouvoir. La reine avait contre elle les témoignages peu équivoques de ses filles d'honneur et l'aveu de son favori même ; mais on n'osa pas faire remonter leur liaison avant la naissance du prince royal, et le faible roi assura lui-même\* que la princesse était réellement sa fille, ce qui n'empêcha pas de prononcer le divorce. Struensée et Brandt, condamnés à mort, furent exécu-

tés le 28 avril; on permit à la reine de se retirer dans sa patrie, et elle finit ses jours à Zelle, au mois de mai 1775.

Les hommes qui avaient secondé la reine Julienne-Marie dans ses projets, trouvèrent la récompense qu'ils avaient méritée dans la perte de leur influence. Le prince Frédéric et sa mère gouvernèrent seuls l'État, jusqu'en 1784, lorsque le prince royal, âgé de seize ans, fut déclaré majeur. Il se procura par les moyens, déjà plusieurs fois employés, la signature de son père et renversa au nom de l'autorité royale le gouvernement précédent. Le prince Frédéric, il est vrai, tint encore sa place au conseil d'État, mais l'organisation des ministères fut entièrement changée. Eichstaedt, quoiqu'il eût été gouverneur du prince royal, reçut l'ordre de quitter la cour. Dans ces mutations, on fit usage du même pouvoir absolu que Struensée s'était arrogé.

IV. Si nous avons vu dans les trois royaumes, dont on vient de parler, le ministère s'élever contre le roi, le peuple ou la noblesse, nous voyons, au contraire, en Suède, le roi et ses soldats opérer une révolution, agréable à la majorité du peuple, contre une constitution injuste et une oligarchie misérable. La

Suède, plus heureuse en cela que les autres royaumes, avait de tout temps joui du privilège de ne pas être simplement constitutionnelle, mais de compter l'ordre des paysans parmi les autres ordres de l'État. Cette institution ancienne ne put être abolie lors de la réforme du gouvernement, qui eut lieu après la mort de Charles XII, mais on chercha, avec adresse, à en empêcher les effets bienfaisants : Ulrique-Éléonore, et plus encore Frédéric de Hesse, son époux, furent obligés, pour monter sur le trône, de souscrire à toutes les conditions qu'on leur imposait. Le conseil du royaume reprit, sous leur règne, tous ses anciens droits. Un comité secret des trois premiers corps de l'État, revêtu d'un pouvoir immense, opprima les paysans et les accabla d'impôts. A chaque assemblée des États, malgré l'opposition des deux autres, on augmenta les prérogatives de la noblesse. Les places devinrent le partage exclusif de certaines familles, et les suites pernicieuses de cette oligarchie se firent sentir ici comme partout ailleurs<sup>1</sup>. Les

<sup>1</sup> Douze sénateurs avaient tout le pouvoir exécutif et une partie du pouvoir législatif. La diète seule pouvait leur demander compte; ils constituaient le premier tribunal et convoquaient, au nom du roi, les États, qui devaient se rassembler tous les trois ans. Le Sénat se réunissait sans attendre

finances tombèrent, les affaires publiques furent négligées, la Suède se vit perdue dans l'estime de l'Europe et paralysée dans sa puissance exécutive : plus de discipline dans l'armée, plus de concorde dans la nation, et les Suédois se vendaient à l'étranger.

La France suivait alors, au détriment de ses finances, la funeste maxime de payer, dans toutes les cours, un parti qui exécutait tous les ordres des ministres français, au préjudice de son propre pays. Ce parti se composa en Suède des hommes qu'on nomma ensuite le parti des *chapeaux*, parce qu'ils nourrissaient le fol espoir de reconquérir sur les Russes les provinces perdues. Les *chapeaux*, comme parti politique vendu à la France, étaient contre la constitution et auraient préféré un gouvernement plus monarchique. Leurs antagonistes, les *bonnets*, tenaient avec fureur à l'oligarchie; ils se vendirent à la Russie et cherchèrent à soutenir, par la terreur des armes étrangères, la nouvelle constitution qui ôtait au roi le pouvoir. L'argent français l'emporta. En 1738, le parti des *chapeaux* eut le dessus et

l'ordre ni la présence du monarque, ouvrait les dépêches des ministres à des cours étrangères, etc. Le roi avait bien le droit d'élire les sénateurs parmi les trois candidats proposés par les États; mais on sut le réduire à une simple formalité.

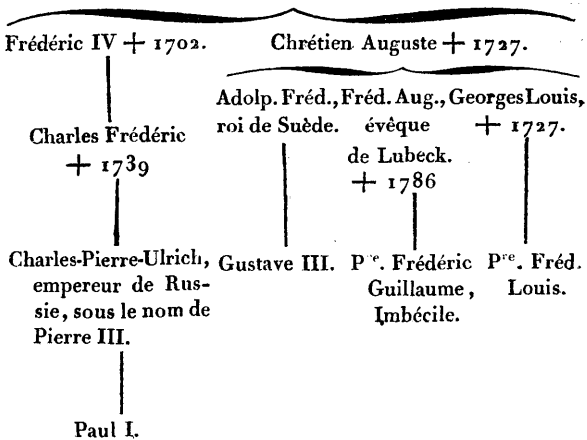


il en résulta une guerre funeste contre les Russes. Cette imprudence aurait coûté dès lors la Finlande aux Suédois, si l'impératrice n'eût trouvé plus avantageux de donner un roi à la Suède.

La paix fut donc achetée au prix de l'honneur ; le neveu du grand-père de l'héritier présomptif de l'empire russe, fut imposé aux vaincus et saisit ce même sceptre qu'on avait formellement refusé, à la mort de Charles XII, au neveu de son père<sup>1</sup>. La Suède, par cette paix honteuse, se vit, comme la Pologne, soumise à la politique russe.

Le nouveau roi, nommé Adolphe-Frédéric

<sup>1</sup> La ligne de Holstein-Gottorp était alors :



de Holstein-Eutin, monta sur le trône, en 1757. La confusion parvint au plus haut degré sous son règne. Si l'un des deux partis proposait un projet utile, l'autre aussitôt, pour ruiner son crédit, calomniait ses intentions, s'y opposait de tout son pouvoir et soutenait au contraire avec une méchanceté inouïe les choses les plus préjudiciables. Dès-lors plus de liberté individuelle, plus de justice impartiale, le droit de propriété cessa d'être sacré. Les deux partis poursuivaient mutuellement les hommes de mérite qui leur étaient opposés et, dans cette scission générale, quelle administration eût été possible !

Le comte de Brahe et le maître des cérémonies Horn avaient échoué dans leurs tentatives de réformer le gouvernement ; ils furent exécutés après les tourments les plus cruels : leur sort arrêtait tous ceux qui auraient voulu les imiter ; le roi même n'osa secouer le joug de l'oligarchie, quoique le parti des *chapeaux*, d'abord contraire à ses entreprises, se joignît plus tard à lui<sup>1</sup>, quoiqu'il eût la majorité des voix dans l'assemblée des États, et que tout semblât se prêter à une révolution.

<sup>1</sup> La convocation des États royalistes opposés au sénat, ayant été refusée en 1768, le roi abdiqua à la fin du mois de

Au commencement du règne, les ministres anglais, russes, français avaient imposé et influé autant l'un que l'autre à Stockholm; la prodigalité déraisonnable des Français, sacrifiant des millions au système ministériel et à la vanité, leur obtint la prépondérance et augmenta considérablement le parti des royalistes de ces hommes qui tiennent plus au rang et à la fortune qu'à l'honneur et à la patrie. On ne s'étonnera donc pas de voir que le prince royal, à la mort de son père, arrivée au mois de février 1771, concerta lui-même, avec le ministre français Choiseul, les mesures de la révolution qui devait renverser la constitution.

Tandis que Gustave III se liguait à Paris avec les ministres français, le parti suédois, opposé à la cour, sut, par l'influence des Russes et des Anglais, faire entrer dans ses vues la majorité des députés des trois derniers États. Les fauteurs de l'oligarchie se trompaient d'ailleurs en croyant avoir le dessus par la majorité des voix qui étaient vendues. L'abus qu'ils firent de leur suprématie, et de

décembre pour quelques jours; il reprit les rênes du gouvernement dès que la diète fut accordée. Le prince royal joua alors un rôle qui le familiarisa avec celui qu'il devait prendre dans une révolution.

cette majorité vénale, pendant la session même, hâta les desseins du jeune roi, qui se proposait d'établir un gouvernement militaire<sup>1</sup>.

Les États, guidés par le parti des *bonnets*, insistèrent pour que les lois restrictives, qui avaient limité le pouvoir du dernier roi, fussent conservées. Ils osèrent enfin dissoudre le sénat, où le parti des *chapeaux* avait eu jusqu'alors la supériorité, et le forcèrent de s'attacher sans restriction au souverain. Gustave, couronné le 28 mars 1772, fut forcé de signer une dure capitulation : le sénat fut reconstitué, et les deux partis recommencèrent à agir publiquement l'un contre l'autre. Le roi traîna l'assemblée des États en longueur, et gagna les officiers et les soldats; les amis de l'oligarchie cherchèrent à leur tour à séduire des troupes pour leur parti; tandis que le roi employait le lieutenant-colonel Sprengporten, le capitaine et commandant de Christianstadt Hellichius, ses adversaires se servirent de Pechlin et de plusieurs autres pour poursuivre, avec une grande sévérité, les auteurs des libelles répandus, à l'instigation de la cour, contre le gouvernement établi.

<sup>1</sup> Gustave III n'avait que vingt-cinq ans, et il tenait de sa mère, nièce de Frédéric II, un peu du caractère prussien.

L'ame de toutes ces entreprises du parti monarchique fut Gustave lui-même ; on avait envoyé de France, pour le soutenir, Vergennes revêtu d'un titre brillant. Ce ministre répandit l'argent à pleines mains. Les soldats seuls opérèrent la révolution. Sprengporten devait amener les troupes de Finlande, Helli-chius avait occupé Christianstadt pour le roi, et lancé un manifeste violent contre les États. Les frères du roi, Charles et Frédéric, rassemblaient des troupes à Schonen, Blekingen et dans l'Est de la Gothie, en leur faisant prêter serment de défendre Gustave et la nouvelle constitution.

Mais si, dans le midi, la révolte contre le gouvernement établi avait éclaté, la garde et les soldats de Stockholm n'étaient pas encore gagnés. On attendait que Sprengporten arrivât de la Finlande dans la capitale, mais il ne venait pas, et le roi n'avait devant les yeux qu'une triste perspective. Le conseil d'État et le comité secret prirent alors les mesures les plus énergiques. Hellichius fut déclaré rebelle et coupable de haute trahison ; le roi se vit obligé de signer d'après la constitution la sentence de ses propres partisans<sup>1</sup>. Il ne put non

<sup>1</sup> Le roi abusa le sénat, en ayant l'air d'approuver toutes

plus empêcher que le régiment d'Upland, dévoué aux amis de l'oligarchie, ne fût appelé à Stockholm. Ce régiment devait arrêter le roi, et le conseiller d'État Funk prendre le commandement à Schonen pour agir contre Helličius et les frères du roi.

Le régiment d'Upland n'étant qu'à quatre lieues de la capitale, il devint urgent de profiter du moment, ce que le roi fit avec une grande adresse. Il se chargea lui-même du rôle principal, harangua d'un ton solennel les officiers de la garde qui étaient ce jour-là de service au château, avec cette facilité que lui avait donné l'habitude de parler la langue suédoise; il appuya particulièrement sur la décadence prochaine de la nation et les mit tous dans ses intérêts. Une autre division de la garde se joignit bientôt à la première; toutes les deux prêtèrent serment de fidélité, et pour témoigner qu'ils avaient embrassé le parti monarchique, ils se mirent au bras une écharpe blanche, que le roi lui-même portait depuis

ses mesures; il accompagna la garde nationale lorsqu'elle faisait patrouille, et la gagna. Quand le prince Charles lui écrivit qu'il avait rassemblé cinq régiments, le roi déclara au sénat qu'ils étaient destinés contre Christianstadt, et lui demanda d'en donner le commandement au prince royal. Mais le sénat le refusa, et confia le commandement à Funk; alors le roi reconnut qu'il ne devait plus tarder.

le 19 août 1772. Le conseil d'État fut aussitôt enfermé dans la salle même de ses conférences<sup>1</sup> et le comité secret dispersé; toute la garde prêt serment. Les régiments d'Upland et de Sudermannland se soumirent; les marins et le peuple triomphèrent. Trois jours après on convoqua les États; la nouvelle constitution<sup>2</sup> qui donnait au roi toute la puissance exécutive et une partie de la législation, fut lue; l'acclamation de ceux qu'on avait ou gagnés ou intimidés, étouffa l'opposition, et l'acte, sans

<sup>1</sup> Trente-six grenadiers s'avancèrent la baïonnette à la main; les sénateurs qui étaient à délibérer descendirent au bruit. Les grenadiers les forcèrent de rentrer dans leur salle et la fermèrent ensuite à clef.

<sup>2</sup> Le conseil du royaume n'avait que dix-sept membres, dont les grands employés de la couronne et le gouverneur de la Poméranie faisaient partie. Dans le conseil, le roi délibérait sur la guerre et la paix, les alliances et les traités. Il doit, à proprement parler, suivre la majorité des voix, mais il décide dès qu'une seule voix est pour lui. On voit bien que la dernière loi annule la première. Un roi, né dans l'étranger, ne peut pas sortir du royaume sans consulter les États, un roi indigène le peut arbitrairement. Le souverain a le droit de donner des titres de noblesse, de faire grâce, de monnayer, et de nommer à toutes les charges ecclésiastiques et séculières. Le roi et les États unis, et non l'un sans l'autre, peuvent donner une nouvelle loi, ou abolir une ancienne. Le monarque ne peut pas établir et lever de nouveaux impôts sans l'assentiment des États, à moins que l'ennemi n'attaque subitement le royaume. Le comité secret des États, muni de tout leur pouvoir, délibère avec le roi, c'est-à-dire lui est entièrement subordonné. Le roi seul convoque les États et les dissout, lui seul commande à l'armée et aux flottes; les États ne peuvent délibérer que sur les affaires qu'il propose.

autre délibération, fut écouté, reçu et signé dans le même moment. Les États prêtèrent le serment dicté par le roi, et personne ne protesta par écrit, comme plusieurs avaient fait en 1720.

Le roi avait déployé dans toute cette affaire beaucoup d'activité et de talent, il usa avec douceur de la victoire qu'il venait de remporter, et tout le royaume s'en réjouit. La Russie seule, de toutes les puissances, témoigna quelque mécontentement de ce triomphe des principes monarchiques sur l'oligarchie d'une mauvaise constitution<sup>1</sup>; les écrivains français, que Gustave admirait et prenait pour modèles, oubliant leur amour pour la liberté, et leur haine contre la souveraineté, célébrèrent le monarque suédois avec la même chaleur que le gouvernement militaire en Prusse.

La constitution qu'on venait d'abattre n'a-

<sup>1</sup> Sheridan, sûrement une des meilleures sources sur cette révolution, dit mot à mot d'après l'anglais : « Le roi qui le matin se leva comme le monarque le moins absolu de l'Europe, se trouva, dans l'espace de deux heures, aussi absolu à Stockholm, que le roi de France à Versailles et le Grand-Sultan à Constantinople. Le peuple vit avec plaisir que le pouvoir d'une aristocratie insolente passa dans les mains d'un roi possédant l'amour et l'estime de la nation. »

Le roi déclara d'ailleurs, en toute occasion, qu'il ne songeait pas à la souveraineté, mais qu'il voulait rétablir l'état des choses tel qu'il était avant 1780.



vait rien produit ni pour les arts, ni pour les sciences ; on avait à la fois négligé l'utile et l'agréable ; Gustave mérite sans doute quelques louanges pour avoir pris une marche absolument contraire ; il imita tout ce qu'il avait vu en France, mais il ne sut point se tenir dans les bornes que sa position lui assignait ; son royaume devait moins que tout autre exciter l'admiration de l'Europe par son éclat<sup>1</sup>, son luxe, les arts, les sciences, les spectacles, en un mot par tout ce qui faisait briller la France, et qu'on ne pouvait naturaliser en Suède qu'au prix des sueurs du citoyen et surtout du cultivateur.

Voulant sans doute paraître en héros sur la scène du monde, Gustave s'occupa trop de l'art militaire. Il empiéta de plus en plus sur la haute juridiction qu'il avait été obligé de créer ; il établit des monopoles d'autant plus onéreux, qu'ils retombaient sur les choses les plus nécessaires aux Suédois, comme les droits de brasser et de distiller. Cette conduite aigrit les esprits<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Le Carrousel coûta à la pauvre Suède quatre cent mille écus en monnaie du pays, ce qui n'empêcha pas que l'année suivante il n'y en eût encore un.

<sup>2</sup> Les qualités personnelles du roi, la facilité avec laquelle il écrivait le français, et la quantité d'excellentes institutions qu'il fit organiser, ne nous intéressent pas ici, puisqu'elles n'empêchèrent pas les résultats dont nous avons parlé dans

La révolution qui s'était opérée dans le gouvernement fut suivie d'un changement total dans les mœurs, les doctrines et les habitudes de la vie. Comme ce changement n'était dans le fond qu'un triomphe du plus adroit et du plus fort sur le plus faible et le plus imprudent, l'enthousiasme se ralentit et disparut avec l'ivresse qu'avait excitée la chute des orgueilleux et misérables auteurs de l'oligarchie. Dès que le roi se vit obligé de puiser dans la bourse de ses sujets pour satisfaire à sa magnificence, le nombre des mécontents s'accrut. On voit par les différentes diètes, convoquées sous le règne de Gustave III, que le parti qui lui était contraire grossissait chaque jour. A la diète de 1778, les propositions du roi ne furent presque pas contestées et passèrent toutes; en 1786, on n'approuva presque aucune des propositions royales; en 1778, les impôts avaient été accordés pour un temps illimité, en 1786, seulement pour quatre ans.

Dans le discours que le roi prononça pour la clôture de la dernière diète, il se plaignit

le texte; mais il faut remarquer, puisqu'on connaît Gustave seulement comme écrivain français, qu'il fut, depuis Charles XII le premier qui, au trône de Suède, parlât bien le suédois. Il écrivit aussi quelques pièces dans sa langue, très-estimées de sa nation.

hautement de l'opposition; mais pour regagner au moins en partie la faveur du peuple, il se vit obligé bientôt après de renoncer au monopole odieux qu'il avait établi sur l'eau-de-vie. Le mécontentement général augmenta lorsque le roi chercha à se faire la réputation d'un héros aux dépens de la Russie, en oubliant combien l'état des choses venait de changer depuis Charles XII. A la vérité, il apaisa le courroux de la noblesse pour quelque temps, mais il se forma contre lui une conspiration qui devait amener une nouvelle révolution et qui n'eut pour tout résultat que le régicide.

---

## CHAPITRE II.

### ACCROISSEMENT IMMENSE DE LA RUSSIE, ET PARTAGE DE LA POLOGNE.

I. La Russie sous Catherine II, considérée surtout dans ses rapports vis-à-vis de la Pologne, jusqu'en 1769. — II. Démembrement de la Pologne.

I. L'imprudence de Charles XII, la faiblesse de la Pologne, les guerres onéreuses de Louis XIV, la confusion des affaires de l'Au-

triche dans les dernières années du règne de Charles VI, avaient facilité à Pierre I<sup>er</sup> les moyens de fonder une puissance qui menaçait pour l'avenir la liberté de tous les anciens États de l'Europe. Il ne transforma pas seulement en très-peu de temps sa nation vigoureuse en une puissance militaire du premier ordre, mais il s'empara aussi de toutes les provinces sur la côte de la mer Baltique. La Pologne et la Suède, à proprement parler, sans gouvernement et sans armée, devinrent bientôt ses tributaires. Le Danemarck, dans la crainte que la Russie ne prît un jour la défense du duc de Holstein qu'on avait dépouillé de ses biens, se laissa diriger en tout par les ministres russes. Toutes les guerres contre les Turcs firent voir la supériorité que la puissance nouvellement organisée avait sur les hordes de l'Asie, et les armées indisciplinées du sultan. Il fut très-heureux que la constitution de l'Empire allemand empêchât Pierre I<sup>er</sup> de s'arroger une voix à la diète, comme il en avait eu l'idée. Les forces militaires de la Russie s'étaient développées de plus en plus, depuis la mort du czar jusqu'à l'avènement de Catherine II au trône (au mois de juillet 1762). Les soldats avaient fait toutes les révolutions

de l'Empire , c'était donc sur les soldats que chaque nouveau czar devait fonder son pouvoir.

Catherine avait renversé son époux infortuné, surtout à l'aide de cette partie de l'armée russe, qu'il avait offensée par sa prédilection pour les troupes du Holstein et les autres soldats allemands, et par son amour pour la discipline prussienne. L'Europe s'aperçut avec étonnement, sous le règne de Catherine, qu'une puissance colossale venait de s'élever dans l'Orient, et que ces barbares, qui n'étaient pas encore amollis par la civilisation, pouvaient devenir redoutables aux autres États affaiblis. L'impératrice, dans ses rapports avec les diverses puissances de l'Europe, et surtout avec la France, prit Frédéric II pour modèle; en adoptant leur croyance et leurs dogmes, elle s'attacha les philosophes qui pouvaient étendre sa renommée; et pour étouffer le cri général qu'excitaient ses prétentions inouïes sur les États voisins, et ses conquêtes pendant la paix, elle sut adroitement faire retentir le monde du bruit des louanges qu'on donnait à ses lumières, à son esprit, à ses écrits et à ses ukases qui souvent ne devaient ni ne pouvaient être exécutés. Son plan réussit parfaitement;

et, quelque opinion qu'on ait encore de ses mœurs et de son système d'administration, on ne peut lui refuser la gloire d'avoir possédé un génie profond et un talent particulier pour gouverner les hommes.

L'impartial historien ne pourra guère approuver toutes les mesures de Catherine ni louer sa vie privée ; mais il ne pourra nier que, depuis son règne, l'opinion des hommes éclairés de l'Europe commença à gagner en Russie quelque influence sur les affaires publiques. Si les résultats ne furent pas aussi brillants qu'on devait l'espérer, c'est moins à l'impératrice elle-même, qu'aux circonstances, à quelques Français devenus les organes exclusifs de l'opinion et à leurs imitateurs, qu'il faut en imputer la faute.

La position de l'Europe devenait très-favorable à Catherine pour déployer les forces prodigieuses de la Russie. La Pologne était paralysée, sans argent, sans armée, dévorée par des divisions intestines, et, pour comble de malheur, elle n'avait pas d'état moyen<sup>1</sup> et manquait de peuple<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Wraxall *Memoirs*, tome II, page 3-4.

<sup>2</sup> La Pologne avait alors :

1<sup>o</sup> Environ six millions de *paysans* bien malheureux ;

La Suède était en butte à un plus grand désordre encore ; le Danemarck se trouvait dans une inquiétude continuelle à cause du Holstein<sup>1</sup>. L'empire turc faisait chaque jour un pas vers sa ruine. La Prusse et l'Autriche, ré-

1° Un *clergé* extrêmement ignorant et fanatique ;

3° Une *noblesse*, ou la nation proprement dite ; celle-ci se composait : I. *De la haute noblesse* ; quatre ou cinq familles jouissaient de richesses immenses et d'une influence royale ; douze ou seize avaient une supériorité absolue par leurs biens et leur crédit, et à peu près cent autres familles exerçaient la haute juridiction ;

II. *De la noblesse moyenne* ; celle-ci vivait dans ses terres et les cultivait. Elle fournissait la plus grande partie des députés qui se laissaient facilement gagner par l'argent et le parti dominant ;

III. *De la basse noblesse*, composée d'environ un million et demi d'hommes encore presque sauvages et indomptables, fiers de leur liberté, rendue impossible par une loi de leur régle-

ment ;

IV. *Des bourgeois* ; ce n'étaient que les marchands dans les villes, surtout dans celles situées du côté de la mer.

V. *Des juifs*, au nombre d'un million.

<sup>1</sup> Pierre était héritier du Holstein-Gottorp. Comme on ne faisait pas la moindre attention à lui en Russie, le Danemarck avait décidé la Suède, en 1750, à lui céder la tutelle et l'administration, qui lui appartenaient de droit, comme à la branche la plus proche. Catherine envoya alors l'oncle de son fils, le prince Georges, pour gouverner le pays. Le Danemarck ne voulut d'abord pas l'accepter, mais fut bientôt obligé de le reconnaître. L'impératrice ayant fait des menaces, les Danois évacuèrent Kiel et députèrent M. de Haxthausen à Saint-Pétersbourg pour y présenter des excuses. En 1773, Catherine proposa, au nom de son fils, d'échanger Oldembourg et Delmenhorst contre le Holstein, ce qu'on accepta avec le plus grand empressement. Elle donna ensuite ces deux pays à la ligne cadette, dont le chef était alors Frédéric-Auguste, évêque de Lubeck.

conciliées en apparence, s'en voulaient plus que jamais. L'empire allemand, depuis la guerre de sept ans, ne présentait qu'un corps désorganisé, un empire sans souverain, et n'en conservait que le nom. Qui aurait pu empêcher la Russie de donner des lois aux pays que l'Angleterre ne pouvait corrompre par son argent, ni la France séduire par ses adroites flatteries? Les écrivains français, accueillis par Catherine, comme par le grand Frédéric, célébrèrent dans l'Europe entière la générosité, les lumières et les institutions de l'impératrice qui établissait des écoles, faisait fleurir les fabriques, les manufactures et protégeait les arts et les sciences. Tout le monde accourait pour participer à sa libéralité; elle sut distinguer le talent. Il ne faut donc pas s'étonner que les Russes intelligents et dociles aient fait, durant son règne de trente ans, les progrès de plus d'un siècle dans tout ce qui est extérieur, comme la politesse, les modes, les manières, etc.

Ayant trop rapidement passé de l'ignorance à cette sorte d'urbanité, ils restèrent toujours étrangers à la vie religieuse, civile et chevaleresque du reste de l'Europe; formés sur le modèle des Français, enfants de la ré-



volution, ils ne font aucun cas de tout ce qui n'est point pour les sens. Transportés sans intervalle de la barbarie à la civilisation, ils n'ont pas connu cette période de la vie des peuples où l'homme n'agit que par les nobles impulsions de l'ame, et où les belles contemplations de la religion sont un véritable besoin.

Tandis que Catherine influençait l'opinion, et que la position de la Russie lui donnait la supériorité sur les autres États, ses ministres faisaient impérieusement la loi aux cours de Copenhague, de Stockholm et de Varsovie. Philosophoff dirigea, jusqu'au temps de Struensée, la cour danoise, ainsi que Repnin celle de Pologne<sup>1</sup>. Il serait difficile de décider lequel de ces deux ministres s'arrogea le plus de droits. Si la Russie rencontra quelque opposition à Stockholm, il faut l'imputer au pernicieux système de Choiseul : ce vaniteux ministre acheta des alliés dans toute l'Europe, et répandit, avec une inconcevable légèreté, des richesses si nécessaires dans l'intérieur de la France.

Lors du démembrement de la Pologne, la Russie fit sentir toute sa prépondérance aux

<sup>1</sup> Kaiserling avait élevé Stanislas Poniatowsky au trône de Pologne, où Repnin régnait à sa place.

autres puissances du premier ordre, qui entrèrent dans le partage. Elles ne purent maintenir la part qui leur était échue, qu'en suivant le principe des Russes, adopté ensuite par les auteurs de la révolution française. D'après ce principe, le droit n'est qu'une convention arbitraire, et la possession n'est valable qu'autant que l'agresseur est le plus faible : d'ailleurs, si la Pologne subit le joug de la Russie, si elle fut traitée avec plus de dureté qu'un pays de conquête<sup>1</sup>, c'est à sa propre constitution, et à l'usurpation de quelques familles qu'elle doit son avilissement et son oppression.

Au milieu du seizième siècle, Sigismond Auguste avait accordé à la noblesse polonaise quatre prérogatives, qu'il faut regarder comme un présent très-funeste. L'expérience a prouvé combien les deux premiers privilèges furent

<sup>1</sup> Rulhières, *Histoire de l'anarchie de Pologne*, trois vol. in-8°, malgré l'imperfection de son ouvrage, sert ici de source principale. (On trouve un bon jugement sur l'histoire de Rulhières, dans Flassan, *Histoire de la diplomatie française*, t. V. page 423.)

On pourrait consulter, outre Rulhières : Coxe, Wraxall, et surtout *Facts relative to the dismemberment of Poland*, qui se trouvent en entier dans *History of Poland to the commencement of the year 1795*. London, 1795, in-8°; ensuite *Life of Catharine II, empress of Russia*, troisième édit., trois vol., 1799, London.

pernicieux<sup>1</sup> ; le troisième, par ce fameux *liberum veto*, où l'opposition d'un seul Polonais arrête le décret de toute la diète, devint la cause de bien des malheurs<sup>2</sup>. Le quatrième, s'il n'empêcha pas entièrement la civilisation du pays, la retarda du moins beaucoup<sup>3</sup>. Les Polonais n'avaient jamais possédé ni un gouvernement ni une armée, ni une administration. Les puissances étrangères, depuis un siècle, avaient disposé, soit par l'argent, soit par la force, de l'élection des rois ; mais jamais la Pologne n'avait été traitée si durement pendant la paix que par la Prusse et la Russie. Immédiatement après l'avènement de Catherine II au trône, cet empire ne se contenta pas de déposséder le prince Charles de Saxe, en bannissant Biron<sup>4</sup>, nommé duc de Courlande, avec l'approbation de l'impératrice Élisabeth et de la république polonaise ; mais la

<sup>1</sup> 1° Le royaume est électif. On ne nomme jamais pendant la vie du roi son successeur au trône.

<sup>2</sup> 2° Dès que le roi agit contre les lois ou viole les privilèges de la nation, elle n'est plus tenue à son serment.

<sup>3</sup> 3° Tous les deux ans il doit y avoir des diètes générales. En vertu du *liberum veto*, une seule voix arrête toutes les délibérations.

<sup>4</sup> 4° A l'élection du roi, la noblesse seule a une voix, mais qui est accordée à tout individu parmi elle.

<sup>5</sup> 5° Pierre III rappela Biron de Sibérie, Catherine II le rétablit dans son duché sans consulter les Polonais.

même armée, qui vit la Courlande occupée au nom de Biron, entra dans la Pologne et menaça Varsovie. Tout cela se fit sous prétexte que le roi ne savait pas maintenir l'ordre, et que l'impératrice sentait l'obligation de soutenir le parti Czartorinsky contre le parti Radzivil.

Le roi prit la fuite ; on attendait les Russes d'un jour à l'autre, à Varsovie. Les Prussiens, postés de l'autre côté de la Pologne, pénétrèrent<sup>1</sup> dans ce pays, et y exercèrent une juridiction tout-à-fait arbitraire. Les Polonais s'adressaient-ils au ministre de Prusse, à Varsovie, il n'était pas visible ; allaient-ils jusqu'à Frédéric, il avait l'air d'ignorer les excès de ses fonctionnaires ; forcé enfin par les importunités et craignant sans doute une responsabilité trop pesante en Europe, le roi donna, il est vrai, à la prière des malheureux Polonais, l'ordre à ses officiers de ne pas s'arroger le droit de juger et d'exécuter à la fois sur un territoire étranger ; mais ces mêmes officiers, trop bien

<sup>1</sup> Les Prussiens palliaient cette invasion tantôt par le désir qu'ils avaient de ramener leurs sujets réfugiés en Pologne, tantôt par leur obligation de faire payer aux seigneurs justiciers les dettes contractées envers les paysans polonais, qui s'étaient mis sous leur protection ; les officiers se permettaient à cette occasion les injustices les plus criantes ; ils s'érigeaient en juges, et exécutaient en même temps leurs sentences.

instruits des secrètes volontés de leur souverain , déclarèrent qu'ils n'avaient pas d'ordres directs à recevoir du roi , qu'ils n'obéissaient qu'à leurs généraux. Le roi de Pologne lui-même , Frédéric Auguste , ne voyait plus personne ; son ministre Brühl était , disait-il , chargé des affaires de la Saxe , et celles de la Pologne ne le regardaient en aucune manière.

Une alliance étroite existait entre la France et l'Autriche. Frédéric II , sans alliés à cette époque , chercha à conserver l'amitié de la Russie ; il sacrifia la malheureuse Pologne à ses rapports politiques. Aussi personne ne s'opposait réellement aux vues de la cour de Saint-Pétersbourg. Lorsque Auguste mourut , le 5 octobre 1763 , l'impératrice de Russie résolut d'élever sur le trône vacant son ancien favori , Stanislas Poniatowsky , homme sans talent , et dont la famille et le parti n'avaient ni crédit ni puissance.

Par une déclaration du 16 mars 1764 , les cours de Vienne et de Versailles abandonnèrent l'élection à la czarine <sup>1</sup> , et par un traité du 11 avril suivant <sup>2</sup> , le roi de Prusse em-

<sup>1</sup> Le marquis de Paulmy , ambassadeur de France à Varsovie , déclara à la diète que Louis XV ne se mêlerait pas de l'élection.

<sup>2</sup> Frédéric II avait envoyé le comte de Solms à Saint-Pé-

brassa sans restriction les projets de Catherine. Les Czartorinsky, désirant voir leur parent Stanislas sur le trône, ne pouvaient pas tenir tête au parti des Radzivil ; les Russes leur prêtèrent secours ; ils occupèrent Varsovie, éloignèrent le vieux maréchal, qui n'entraît pas dans leurs vues, et mirent un Czartorinsky à sa place ; ils dépouillèrent ensuite le connétable de sa dignité pour la donner à un autre membre de la famille qu'ils favorisaient. Cent vingt mille Russes ayant pénétré en Lithuanie, Radzivil, Branicky et leur parti commencèrent une guerre en règle <sup>1</sup>. Radzivil fut vaincu après un combat opiniâtre, et Branicky ne put se soutenir plus long-temps. La crainte qu'on avait de la Russie décida enfin les Polonais à élire Stanislas Poniatowsky, le 6 septembre 1764, presque à l'unanimité. Si l'on espérait, par cette élection commandée, sortir de la tu-

tersbourg, pour conclure le traité défensif et offensif entre la Prusse et la Russie. On ajouta à ce traité les clauses suivantes : « les deux contractants ne souffriront jamais que la constitution polonaise soit changée (pour éterniser l'anarchie) ; et ils ne reconnaîtront pas de roi héréditaire. » On avait décidé que Stanislas Poniatowsky serait élu roi.

<sup>1</sup> Rulhières, *Anarchie de la Pologne*, vol. II, rapporte, avec les plus grands détails, les bassesses dont le parti russe, ainsi que les Potocky, les Radzivil et les Branicky se rendirent coupables.

telle onéreuse des Russes , on reconnut bientôt que c'était une erreur. Repnin alla bien plus loin dans ses prétentions que Kaiserling. Il ne manqua pas d'occasions pour montrer dans ce malheureux pays son esprit dominateur. Les troupes russes y demeurèrent ; on fit une nouvelle ligne de démarcation au grand préjudice de la Pologne. On proposa une alliance offensive et défensive qui rendait la perte de ce royaume inévitable. Enfin l'impératrice prit les dissidents sous sa protection. Cette tolérance prétendue , et surtout l'empressement de la Russie à soutenir l'Église grecque en Pologne ne fit illusion à personne ; car il était facile de concevoir que les Russes ne prenaient le parti des dissidents , que pour pouvoir se mêler plus déceimment des affaires les plus secrètes de la république. Le nouveau roi devait être l'organe des étrangers à la diète ; méprisé des Polonais , comme créature russe , il ne put et ne voulut pas se soumettre sans restriction aux ordres de la Russie, contraires à la constitution. Cette puissance ne garda donc bientôt plus de mesures envers lui. Repnin traita le faible Stanislas sans aucun égard , et même avec violence ; il l'offensa à dessein et alla jusqu'à chercher l'occasion de

lui montrer du mépris <sup>1</sup>. Catherine se faisait elle-même un plaisir d'humilier son ancien favori. La confusion fut donc plus grande que jamais en Pologne. La nation, offensée dès long-temps par les Russes, se vit encore excitée par le fanatisme, et le prétexte de la religion prêta de nouvelles armes à leurs funestes scissions, filles de l'ambition et de l'avidité<sup>2</sup>.

L'animosité contre la Russie étant montée au plus haut degré, on convoqua en 1766 une diète pour décider la cause des dissidents. Tous les ministres des puissances, dont ces derniers avaient réclamé le secours, y firent des représentations pressantes en faveur de

<sup>1</sup> Repnin était le neveu et le favori de Panin, à qui Catherine II confiait la direction de son cabinet. Stanislas, il est vrai, ne se faisait nullement respecter; sa légèreté ne connaissait pas de bornes. Wraxall (du reste, mauvaise source), *Memoirs*, tome II, page 45, rapporte à ce sujet plusieurs anecdotes.

<sup>2</sup> Les dissidents, c'est-à-dire les protestants et les Grecs, avaient fini, dans le seizième siècle, par se faire tolérer en Pologne, et même par avoir part au gouvernement. La paix d'Oliva, de 1660, assura leurs droits; en 1733, on les exclut entièrement des diètes. Dès-lors les troubles augmentaient de jour en jour; on leur opposa enfin une nouvelle loi, par laquelle les dissidents qui s'adresseraient aux puissances étrangères, pour faire maintenir les droits de leur religion, seraient déclarés coupables de haute-trahison. Les Grecs recoururent à la Russie, qui avait entretenu avec soin ce différend; les protestants demandèrent l'intervention de la Prusse, du Danemarck et de l'Angleterre, comme garants du traité d'Oliva.



l'Église grecque et des protestants. Le prince Repnin demanda non-seulement que ces dissidents fussent tolérés, mais encore qu'on les admît aux charges publiques. Le roi et ses partisans ainsi que le primat, archevêque de Gnesne, voyant qu'ils ne pouvaient ni maintenir leurs mesures sévères, ni éluder les demandes des quatre puissances, le déclarèrent à la diète, et irritèrent par cette déclaration les évêques fanatiques. Ceux-ci, non contents d'attaquer le roi et le primat dans des libelles, formèrent même des confédérations armées. Radzivil, absent jusqu'alors, revint en Pologne. Les dissidents prirent les armes; le sang coulait de tous côtés, et le roi, opposé depuis long-temps aux Russes, recourut alors à leur assistance.

Les troupes russes occupaient Varsovie, lorsque Stanislas convoqua une diète extraordinaire, en 1767. On menaça les confédérés d'employer la force pour les soumettre; mais les Polonais montrèrent de l'énergie et ne fléchirent que le 15 octobre<sup>1</sup>. Repnin fit alors

<sup>1</sup> Igelström, colonel russe, arrêta l'évêque de Cracovie à la table du comte de Minischeck, le même jour qu'il avait parlé avec violence contre le roi, le primat, les Russes et les dissidents. L'évêque de Kiew, les vayvodes de Cracovie, de Dolin et plusieurs nobles partagèrent son sort. On devait aussi arrêter l'évêque de Caminieck, mais il échappa et fonda la ligue que Pulawsky fit connaître trop tôt. La diète força le roi de

arrêter et transporter en Sibérie ceux qui s'élevaient violemment contre la réception des dissidents à la diète. Après l'éloignement des chefs de l'opposition, il ordonna aux autres d'approuver un décret contre lequel ils avaient d'abord unanimement protesté ; et quand ces affaires furent terminées, les troupes russes demeurèrent en Pologne. Repnin dirigea tout en roi à Varsovie ; les puissances de l'Europe le souffrirent, parce que la Prusse avait besoin d'être bien avec la Russie, et que l'Angleterre avait été gagnée par un traité qui lui promettait de grands avantages commerciaux. Les Français seuls cherchèrent à susciter les Turcs, fournirent de l'argent aux Polonais, et les engagèrent à fomenteur de nouveaux troubles. Les Polonais fanatiques ou mécontents, excités par Krasinsky, Pulawsky, Potocky et d'autres, formèrent des confédérations, et ayant rassemblé un grand nombre de leurs partisans à Bar <sup>1</sup>, ils prirent Cracovie et y

Pologne de demander à Repnin la liberté de ces prisonniers ; mais celui-ci ne fit pas attention à ses représentations, et ils restèrent pendant six ans en Sibérie. Repnin, dans un acte mémorable, revêtu de sa signature, déclara à la diète que pour maintenir la liberté, il avait détruit la licence.

<sup>1</sup> Bar est un petit bourg en Podolie, à 5 lieues de Camienieck. Les Polonais mécontents s'y réunirent à la fin de février 1768.

établirent la république. Les troupes régulières des Russes demeurèrent naturellement toujours supérieures aux troupes indisciplinées des Polonais et vengèrent par des crimes les atrocités auxquelles on s'était porté envers eux.

Admettons que le manifeste affreux de l'impératrice aux cosaques saporogiques ait été fabriqué par des ennemis des Russes <sup>1</sup>, il n'est pas moins vrai que ces cosaques agirent tout-à-fait dans le sens du manifeste. Les Turcs, à l'instigation des Français, s'armaient enfin contre la Russie, il ne leur manquait qu'une raison plausible pour faire la guerre; ils crurent la trouver lorsque les Russes poursuivirent les Polonais fuyards au-delà de la frontière turque, et brûlèrent la petite ville de Balter.

Cependant l'inhabilité des Musulmans fit échouer les desseins de la politique française; de grosses sommes d'argent furent vainement dépensées; la guerre éclata, il est vrai, mais elle prit une tout autre tournure que celle qu'en espéraient ceux qui l'avaient suscitée.

II. — Lorsque les Turcs eurent déclaré la

<sup>1</sup> Le manifeste est du 20 juin 1768, et se trouve dans les *Manifestes de la république confédérée de Pologne*, du 15 novembre 1769, 1770; les cosaques y sont appelés (page 261) pour extirper et abattre, avec l'aide de Dieu, tous les Polonais et les juifs blasphémateurs de notre sainte religion.

guerre à la Russie, la Pologne se trouva quelque temps plus libre; car les armées de la czarine avaient passé le Danube et étaient entrées dans la Valachie et la Moldavie. Le ministre russe mit tout en œuvre pour exciter les Grecs à une révolte. Les Français au contraire donnèrent des subsides réguliers <sup>1</sup> aux Polonais confédérés; Dumouriez, devenu si célèbre depuis, les dirigeait par ses conseils.

Tandis que ce général obtenait en France qu'on fournît aux Polonais de l'argent, des officiers et tout ce qu'il leur fallait, Joseph II, alors co-régent momentanément, avec sa mère <sup>2</sup>,

<sup>1</sup> Les Français donnaient aux Polonais confédérés six mille ducats de subsides par mois. L'habile et éloquent général Mokronofsky offrait au duc de Choiseul de faire adopter la confédération à toute la Pologne, s'il donnait deux millions de francs, et reconnaissait le comte de Vilheorsky comme ministre de la confédération de Bar à Paris. Choiseul y était disposé, mais la cour de Vienne ne goûta pas ce projet, et l'en dissuada.

<sup>2</sup> Marie-Thérèse avait d'abord confié à Joseph II, nommé co-régent, toutes les affaires, mais voyant combien il était pour la guerre et pour des mesures promptes, elle reprit avec son ministre l'administration, et ne laissa à son fils que les affaires militaires et le commandement de l'armée.

Quant au démembrement de la Pologne, Caraccioli, *Vie de Joseph II*, dit de l'impératrice: «Ce qu'il y a de sûr, c'est que Marie-Thérèse, vivement sollicitée par son fils de prendre part au partage, ne le fit qu'avec la plus profonde douleur, et qu'après avoir consulté Rome et les plus savants juriskon-

leur accorda la permission de se rassembler sur son territoire en Hongrie, et d'entrer dans la Pologne. Frédéric II fit, avec sa finesse ordinaire, le négociateur auprès des deux partis. L'empereur et le roi eurent alors deux entrevues, la première au mois d'Août 1769, où Joseph fit une visite au roi de Prusse, à Neisse; l'autre au mois de septembre 1770, à Neustadt en Moravie, où Frédéric visita l'empereur à son tour. Dans la dernière entrevue, la question du démembrement de la Pologne fut agitée. Un mois après, Catherine consentit vraisemblablement au partage; c'est le prince Henri qui lui fit prendre cette résolution, en lui représentant <sup>1</sup> que c'était le seul moyen d'em-

« sultes, pour savoir si elle pourrait, sans blesser sa conscience et le droit des gens, participer à cette invasion. »

Rome, dans cette affaire, eut moins de scrupules que Marie-Thérèse.

<sup>1</sup> Le prince Henri alla, en 1770, au mois d'octobre, à Saint-Petersbourg, y arriva le 12, et retourna à Berlin en 1771, au mois de janvier. Frédéric II, *OEuvres posthumes*, tome V, page 60, fait entendre qu'il y négocia le partage de la Pologne. Flassan, tome VI, page 84, ainsi que *Life of the empress Catharine II*, tome II, page 28, répètent le mot que Catherine doit avoir dit au prince Henri :

« J'épouvanterai la Turquie, je flatterai l'Angleterre; que la Prusse se charge de gagner l'Autriche pour endormir la France. »

Les détails exacts se trouvent dans Dohm *Denkwürdigkeiten*. (Mémoires), voi. 1, pag. 483 et suiv. Il a même joint à ce volume, dans les suppléments, un article très-étendu sur

pêcher l'intervention armée entre elle et la Porte. Ainsi les Turcs furent les victimes du machiavelisme de Frédéric : ils avaient donné, en 1771 huit millions de florins pour les armements de l'Autriche ; ils apprirent bientôt après , à leur grand étonnement , que cette puissance allait tourner contre eux-mêmes ces armements qu'ils avaient payés. Lorsqu'on cherche à savoir pourquoi l'Autriche agissait de la sorte , pourquoi Frédéric et Joseph , qui ne s'entendaient du reste nullement, se rapprochèrent ainsi l'un de l'autre ; lorsqu'on veut admirer la politique du roi de Prusse , dont les actes n'étaient déterminés, ni par une affection ni par une aversion personnelle , on n'a qu'à jeter un coup d'œil sur la marche de la guerre entre la Porte et la Russie.

Les généraux de Catherine gagnent sur le Pruth une bataille qui eut d'immenses résultats. Bender et Chotzym furent pris, le pays des Tartares Nogaïs occupé jusqu'à la Crimée ; Otschakof et tout le Budschack conquis, la Bessarabie enlevée ; et les provinces de Moldavie et de Valachie rendirent hommage à la czarine par des députations.

le premier partage de la Pologne et la part que Frédéric prit à cette affaire.

Cependant une flotte russe se montre dans la mer Noire, une autre entre dans la Méditerranée. Les Grecs se soulèvent dans les îles, en Épire et en Morée. Ali, bey de l'Égypte, lève l'étendard de la révolte et se met sous la protection des Russes<sup>1</sup>. Les descentes des Grecs en Syrie et sur les côtes de l'Asie mineure furent puissamment favorisées. Alors Alexandre Orloff, avec toute la pompe des anciens rois de l'Asie, donna des lois, au nom de sa souveraine, des côtes de l'Italie jusqu'aux rivages de la mer Noire<sup>2</sup>.

Enfin, le 6 juillet 1770, le lendemain d'un combat naval près de Scio, où la victoire était restée indécise, la flotte russe, dirigée par des amiraux anglais et commandée par Spiridoff, brûla et détruisit, dans la baie de Tschesmé, la flotte innombrable des Ottomans. En vain les Turcs, au commencement de l'année suivante, remportèrent-ils quelques avantages dans la Valachie<sup>3</sup>; en vain firent-ils attaquer

<sup>1</sup> Orloff députa Plestchejeff à Ali bey en Égypte. Cet envoyé a fait un rapport détaillé de sa mission; on le trouve dans les *Variétés de littérature*, vol. ix, pag. 477.

<sup>2</sup> Orloff et ses officiers sont bien dépeints dans *the Life of the empress Catharina II*, vol. I, pag. 49.

<sup>3</sup> Les Polonais confédérés eurent alors tellement le dessus, qu'ils prononcèrent la déchéance de Stanislas, et qu'ils lui

les Russes par les Tartares de la Crimée, leurs succès furent momentanés, ils perdirent bientôt trois nouvelles batailles. Romanzoff prit ses quartiers d'hiver dans la Moldavie et la Valachie. Les Tartares de la Crimée furent poursuivis par Dolgoroucky <sup>1</sup> jusque dans leur pays fortifié, le kan en fut chassé et la Crimée occupée.

Immédiatement après, les Russes donnèrent aux Tartares un nouveau souverain. Ce kan se déclara indépendant de la Turquie; mais au congrès de Fokschiani, tenu le 2 août 1772, par la médiation de l'Autriche et de la Prusse, Catherine demanda aux Turcs de reconnaître solennellement que les Tartares étaient les tributaires de la Russie. Ce congrès n'eut aucun résultat; de nouvelles négociations s'entamèrent à Bucharest. Les Turcs furent contraints de céder. Le démembrement de la Pologne était résolu entre la czarine et les médiateurs. La France seule aurait pu et dû mettre obstacle à cet injuste partage; mais les affaires extérieures de ce royaume étaient alors diri-

en firent intimer le décret dans sa résidence. Le 3 septembre 1771, ils l'auraient presque enlevé de Varsovie, si Lukawsky, Stravensky et Kosinsky fussent restés en aussi bonne intelligence après cette entreprise, qu'ils l'avaient été avant.

<sup>1</sup> On donna à Dolgoroucky le titre honorifique de Crimsky.



gées par le duc d'Aiguillon, qui s'occupait plutôt de lui-même que de l'État.

Marie-Thérèse, la seule qui, parmi les souveraines du temps moderne, n'oublia point sa dignité de femme sur le trône, qui, comme épouse et comme veuve, honora son sexe et illustra son règne en soumettant la politique à la morale et à la religion, céda à la volonté de son fils et de Kaunitz qui voulait plaire à ce dernier. Elle consentit au dépouillement du prince voisin sans l'approuver au fond de son ame. Avant que la résolution des trois puissances transpirât, des troupes prussiennes, russes et autrichiennes entrèrent en Pologne, et l'empereur occupa, comme sa propriété, le Palatinat Zips, jadis engagé, par les Hongrois, à la Pologne. Le système de l'Europe, le bon ou le mauvais droit, l'équité et le sort futur de la nation polonaise, embarrassèrent bien moins les trois puissances, que la difficulté de concilier leurs intérêts personnels. La Russie et la Prusse s'entendirent les premières; la dernière eut en partage Pomerelle, dans la Grande-Pologne, situé au-delà du fleuve Netze, l'évêché d'Ermeland, les Palatinats de Marienbourg et de Culm, les districts les plus beaux et les plus peuplés de la Pologne, mais il lui fallut re-

noncer à ses prétentions sur Dantzick et Thorn.

La Russie et la Prusse s'étant accordées, le 12 février 1772, sur leur part au butin, les traités furent signés le 17 et le 19 février. La Prusse s'engagea alors <sup>1</sup> à décider l'Autriche à un accommodement; il s'écoula encore quelques mois avant que le pacte définitif, surtout entre l'Autriche et la Russie, fût ratifié, et on ne termina le traité de partage que le 5 août, à Saint-Pétersbourg<sup>2</sup>.

Trois armées, chacune de dix mille hommes, occupaient la Pologne; les généraux demandèrent aux États, assemblés à Varsovie, la cession des provinces envahies, et, le 18 septembre, parut un manifeste bienveillant

<sup>1</sup> On trouve les notions et les détails sur ces traités dans Manso, *Histoire de l'état de Prusse*, depuis la paix de Hubertsbourg, jusqu'au deuxième traité de Paris, vol. 1, pag. 30 et suivantes.

<sup>2</sup> Herzberg, *Recueil*, tom. 1, pag. 385, rapporte l'acte de partage; et donne de plus le mémoire qu'il avait fait sur le droit supposé du roi de Prusse, au port de Dantzick, et aux bouches de la Vistule. Dohm présente parfaitement la nature du partage en ces mots: La Russie eut la plus grande part, mais la moins peuplée et la moins fertile; l'Autriche, la plus fertile et la plus productive; la Prusse la plus petite, mais la plus peuplée et la plus importante. La Pologne perdit cinq millions d'habitants: la Russie en eut un million cinq cent mille; l'Autriche, deux millions cinq cent mille, et la Prusse, huit cent soixante mille.

*Manso*, pag. 33 et 37, nous raconte les moyens que Frédéric employa pour augmenter sa part.

des trois monarques, qui justifiait leurs intentions et défendait leurs droits sur la Pologne. Stackelberg, ministre russe à Varsovie, présenta, avec le traité, une proposition concernant les changements dans la constitution polonaise, nécessités par le partage<sup>1</sup>; on ne détacha pas seulement de force des provinces entières de la Pologne, mais on demanda même au roi et aux États qu'ils confirmassent le traité des trois puissances. Cette conduite exaspéra tous les esprits, et ni l'argent ni les menées ne purent assembler une diète suivant les formes ordinaires. Le roi se vit alors obligé d'organiser une confédération générale pour pouvoir nommer des commissaires qui examinassent les propositions. Cette diète s'assembla le 19 avril 1773; ni les menaces des trois cabinets, ni la barbarie exercée dans les provinces limitrophes, ne purent décider ses membres à donner leur assentiment aux projets qu'on leur présentait. Il fut nommé, au

<sup>1</sup> La Pologne avait perdu la meilleure part de ses revenus, et cependant les trois puissances demandèrent à la nation de pourvoir à l'entretien du roi qui par le partage avait été dépouillé de tous ses domaines et du tiers de ses revenus. Elles exigèrent en outre qu'elle établit un fonds assuré pour entretenir trente mille soldats.

Par manque d'argent, presque toutes les troupes, à l'exception de la garde, avaient été réformées.

mois de mai, un comité qui, n'osant autoriser l'injustice, négocia jusqu'au mois de septembre. Les plus forts l'emportèrent enfin sur les opprimés, et le comité signa le décret que personne n'approuva, mais qui ne s'en exécuta pas moins. La diète, il est vrai, ne le confirma que le 13 avril 1775.

La demande la plus dure était contenue dans la note présentée, le 13 septembre 1773, par les ambassadeurs des trois cours. D'après cette note la constitution ancienne devait être maintenue, sauf quelques changements qui rendaient toute amélioration impossible<sup>1</sup>. On donna encore plus d'influence à la noblesse; on lui laissa le *liberum veto*, et on restreignit considérablement le pouvoir royal. Toute l'Europe retentit des justes plaintes des Polonais. On reconnut alors que la politique et la morale devaient dès ce moment être séparées pour toujours l'une de l'autre. La con-

<sup>1</sup> 1°. La Pologne restera à jamais un royaume électif.

2° Aucun étranger ne sera plus élu roi.

3° Le gouvernement Polonais demeurera toujours libre, indépendant et républicain.

4° La nature du gouvernement Polonais constitue la balance entre le roi, le sénat et la noblesse. La dernière, jusqu'alors tout-à-fait exclue de l'administration dans l'intervalle des diètes, y aura sa part. — Le pouvoir exécutif sera confié à un conseil permanent, composé du roi, des sénateurs et de la noblesse.

fiance des peuples européens, en une balance supposée de l'Europe, fut perdue à jamais, et la loi du plus fort reçut une sanction solennelle<sup>1</sup>.

Dantzick et Thorn éprouvèrent bien des vexations de la part de la Prusse; l'Autriche semblait vouloir s'arroger de nouveaux droits, lorsque Catherine, après avoir étouffé la rébellion de Pugatscheff<sup>2</sup> et fait la paix avec les Turcs à Cuttschuck, Cainardschi, en Bulgarie, au mois de Juillet 1774<sup>3</sup>, arrêta toutes les prétentions ultérieures. La Pologne jouit alors, jusqu'en 1778, d'un calme assez constant. A cette époque, la Russie et l'Autriche s'enga-

<sup>1</sup> La Pologne, comme on sait, était alors dans un état déplorable, et le faible roi ne gardait que l'ombre du pouvoir. On apprend d'ailleurs de *Wrazall memoirs*, qu'en 1777 tout le monde prévoyait la dissolution de ce malheureux royaume.

<sup>2</sup> Pugatscheff joua son rôle en 1773; au commencement de l'année 1774 tout avait éclaté. Au mois de septembre, il fut transporté à Moscou, et exécuté en 1775, au mois de janvier.

<sup>3</sup> Les malheureux Grecs, qui ne s'étaient soulevés que dans l'espoir d'être soutenus par la Russie, furent abandonnés à leur mauvaise fortune. Cette paix assura aux Russés le passage des Dardanelles, et le droit de navigation dans la mer noire et dans toutes les mers de l'empire Ottoman. Ils conservèrent Azow, Taganrock, Kertsch et Kinburn, mais rendirent les autres conquêtes. L'indépendance de la Crimée était un article principal de ce traité. La Porte, en donnant une somme d'argent peu considérable à la Russie, lui céda le pays littoral de la mer noire, entre le Bog et le Boristhène.

gèrent dans une nouvelle guerre contre la Turquie. Frédéric Guillaume II voyant avec inquiétude l'agrandissement de ses voisins, déjà si puissants, désirait empêcher l'oppression des Turcs. Pour effectuer ce projet, il fallait exciter les Polonais à refuser avec fermeté l'alliance étroite que la Russie leur proposait. La Prusse consentit que la diète abolît la constitution passée de force en 1775, qu'elle demandât l'éloignement des troupes russes, et qu'elle proposât même une réforme de l'ancienne constitution <sup>1</sup>.

Frédéric Guillaume ne s'en tint pas à ces démarches, il se lia étroitement avec les Polonais; la Prusse et la Pologne ayant conclu, signé et ratifié un traité offensif et défensif, le 29 mars 1790, Potocky et l'évêque de Camienieck firent le plan de reformer l'ancienne constitution. Comme on sentait que la Pologne, en qualité de royaume électif, serait toujours exposée aux corruptions et aux menaces des étrangers, on voulait en faire un état héréditaire et assurer la couronne, avec l'assentiment des assemblées provinciales, à l'ex-

<sup>1</sup> On reconnaît l'intervention des Prussiens à la note de M. de Buchholz du 19 novembre 1778, et à la réponse des États du 8 décembre.

ception de celle de Volhynie, à la Saxe, ce qui du reste était contraire aux *pactes convenus*. Les Polonais favorisaient la réforme de leur constitution; encouragés par la révolution française, ils s'engagèrent, le 3 mai 1791, en présence du roi et dans son palais, à effectuer ce changement à la diète prochaine. Les enthousiastes, à l'instar de ceux qui détruisirent en France, dans une nuit, tous les droits de la féodalité avant d'en avoir mûri les suites, firent passer en Pologne pour ainsi dire de force la nouvelle constitution<sup>1</sup>, et malgré toutes les réclamations de la minorité de la nation, elle fut acceptée le jour même qu'on la proposa. Les dix-huit députés de la noblesse, ayant refusé de la reconnaître, protestèrent dès les lendemain.

Les puissances limitrophes, qui détestaient au-delà de toute expression l'assemblée nationale en France, et qui craignaient d'en voir

<sup>1</sup> On lit les articles principaux de cette constitution dans Manso, *Geschichte des preussischen Staats*. ( Histoire de l'état de Prusse ), volume 1, pages 313-316. Il faut comparer avec cela toute la fin du 1<sup>er</sup> volume, où l'histoire est présentée sous un tout autre point de vue. On trouve d'ailleurs la constitution en entier dans la *Gazette de Leyde*, et dans tous les grands journaux du temps. La critique n'est pas ici à sa place, et me semble inutile puisque toute constitution ne peut être jugée que par l'expérience, ou par le philosophe qui ne s'attache qu'aux principes.

renouveler ailleurs les scènes effrayantes , trouvèrent dans la protestation des nobles un prétexte assez plausible pour s'immiscer dans les affaires de la Pologne. Le roi de Prusse ne déclara pas seulement à la diète, par son ministre, qu'il donnait son assentiment à tout ce que les Polonais venaient de faire , et surtout à l'élection de la maison de Saxe, il écrivit même le 23 mai 1791 une lettre autographe au roi Stanislas. Le député Russe Bulgakoff avait présenté le 18 mai une déclaration très-violente où il fit valoir la caution de son impératrice pour l'ancienne constitution <sup>1</sup>, et où il annonça l'entrée des troupes russes en Pologne. Il aurait fallu, dans ces circonstances, un homme énergique à la tête des affaires. Tant qu'il ne s'agissait que de parler ou d'écrire, Stanislas était adroit et habile, mais aussitôt qu'il fallait agir, il montrait son caractère faible et pusillanime. Les Polonais avaient compté sur l'assistance de la Prusse; mais ils ne furent pas long-temps sans reconnaître

<sup>1</sup> Dans cette fatale scission, il y avait bien des Polonais qui invoquaient l'appui des Russes. On publia le 14 mai, à Saint-Pétersbourg, une protestation signée par Branicky, Felix Potocky, Rzewusky, et d'autres qui se trouvaient alors dans la capitale de la Russie. Une confédération à Targowicz fournit aux Russes une raison plausible d'occuper la Pologne.



combien ils avaient été trompés, lorsque la Russie se mit en devoir d'en venir à des voies violentes.

La Prusse, sur le point de faire la guerre à la France, chercha un misérable subterfuge pour ne pas fournir aux Polonais les secours promis, et déclara, le 8 juin 1792, qu'elle n'assisterait pas la république de Pologne, parce qu'elle avait fait un traité avec les Polonais de l'ancien régime, et que ce traité n'avait pas été renouvelé depuis la révolution. Le roi de Prusse montra dans la même réponse sa méfiance contre la nouvelle constitution, et offrit d'une manière équivoque sa médiation entre la Pologne, la Russie et l'Autriche. Les Polonais rassemblèrent enfin une armée, mais ils en donnèrent le commandement au prince Joseph Poniatowsky, qui montra dans cette campagne toute sa lâcheté et toute son impéritie. Un seul homme, Thæddæus Kosziusko<sup>1</sup>, se distingua par ses exploits; mais il ne put sauver un pays qui se trahissait lui-même.

Pendant toute l'année 1792, la Pologne attaquée sur tous les points devint le théâtre du plus affreux carnage et de toutes les horreurs. Le dénouement de cet horrible drame

<sup>1</sup> Ou plutôt Kotschiefsky.

fut un nouveau partage. Les premiers seigneurs du royaume, Branicky, Rzewusky et surtout Felix Potocky s'étaient vendus à la Russie. Alors, avec la même légèreté qu'il avait signé la réforme, le roi déclara à la diète que la nouvelle constitution était nulle, et que l'ancienne était rétablie. Le maréchal de la diète et quatre mille nobles protestèrent contre ce décret; mais ni la lâcheté du roi ni la guerre imprudente des amis de la patrie ne purent changer la résolution des cabinets russe et autrichien, qui venaient enfin de s'entendre avec la Prusse sur la cession de Dantzick et de Thorn.

Le 6 janvier 1793, la cour de Berlin donna un manifeste; elle y annonçait l'entrée des troupes commandées par Moellendorf, et donnait, pour raison de cette mesure, la propagation des principes démocratiques français. Le 24, les Prussiens étaient à Thorn. Les confédérés de Grodno, assemblés par l'influence russe, protestèrent, le 3 février, contre la violence de son allié, ce qui n'empêcha pas la Prusse de donner, le 24 du même mois, un nouveau manifeste sur l'occupation de Dantzick.

L'Autriche s'était déclarée, le 14 février, contre tous ceux qui s'opposeraient aux vues

de la Russie. Elles furent publiées dans un ukase sur le nouveau partage des provinces polonaises entre les trois puissances. Cet ukase devait être lu le 27 mars dans toutes les églises de la Pologne. Catherine se déclarait sur sa part, ainsi que le roi de Prusse l'avait fait le 25 du même mois. Le 9 avril, le ministre russe adressa une nouvelle note très-sévère aux confédérés de Grodno, où il exposa les dangers que les États d'Europe couraient par les clubs et les principes de liberté répandus en Pologne, et où il démontra la nécessité de démembrement un État basé sur des fondements dangereux.

Les confédérés s'élevèrent, le 28 avril, contre les principes des trois puissances, avec la même force qu'elles s'étaient élevées elles-mêmes contre les principes de la nation polonaise; mais, en attendant, les Russes dominaient à Varsovie, et les confédérés étaient de toutes parts pressés de reconnaître le nouveau partage, comme ils avaient signé le précédent. La malheureuse Pologne, inondée de soldats russes et prussiens, demeurait exposée aux maux d'une guerre intestine et aux mauvais traitements des armées étrangères. La confédération de Grodno, excitée par le roi, espé-

rait , vers le mois de juin ou de juillet , obtenir quelque adoucissement , à force de sollicitations auprès de la Russie , mais cette espérance était illusoire. L'ambassadeur russe demanda positivement que le partage et le traité d'alliance et de commerce avec la Russie , qu'il présenta , fussent acceptés sans restriction. La diète refusa avec fermeté de souscrire à toutes les demandes qui paraissaient préjudiciables à la patrie. Alors Catherine fit pour ainsi dire formellement une déclaration de guerre et menaça la diète de séquestrer les biens et possessions de ses membres et de leurs familles , si les décrets de la Russie n'étaient pas acceptés sur-le-champ. Voyant que les menaces avaient été vaines , et que les débats se prolongeaient chaque jour avec plus d'aigreur et de vivacité , le ministre assiégea <sup>1</sup> la diète , entouré de grenadiers et de canons le lieu où le roi et les députés étaient assemblés , et leur signifia que personne ne sortirait avant que les ordres ne fussent exécutés. La diète, obligée

<sup>1</sup> Cet *ultimatum* de M. de Sievers est conçu en ces termes : Le soussigné se voit obligé de signifier aux États de la république que pour éviter de nouveaux troubles , il a cru devoir faire ranger deux bataillons de grenadiers avec quatre canons à l'entour du château , et donner le commandement au major général Rautenfeld , chargé de s'entendre avec le maréchal de Lithuanie pour le maintien de la tranquillité.

de céder à la force, espéra pouvoir au moins négocier avec la Prusse. Mais cette puissance eut recours aux mêmes mesures que le cabinet russe avait employées ; elle fit arrêter quatre membres de l'assemblée, dont le courage, la fermeté et le patriotisme échouèrent contre la violence <sup>1</sup> ; ils furent transférés sous une escorte militaire dans leurs provinces. Le château, où la diète tenait ses séances, fut cerné de canons et de soldats. Comme les Polonais ne voulaient pas continuer leurs délibérations, un général russe qui se promenait, en présence du roi, dans la salle où les députés étaient assemblés, demanda d'un ton tantôt persuasif, tantôt menaçant, qu'on reconnût le partage prussien, comme celui de la Russie. Cinq heures s'écoulèrent ainsi. Les Polonais demeuraient inébranlables et les soldats ne bougeaient pas, lorsque le député de Cracovie <sup>2</sup> ouvrit un avis que la diète agréa ; il conseilla de protester contre la manière dont on avait extorqué leur assentiment ; mais d'écouter avec un silence morne la proposition

<sup>1</sup> Krasnodemesky de Liva, Szydlusky de Plock, Mikersky de Wyszogorod et Scharzynsky de Lomza, furent arrêtés à la diète.

<sup>2</sup> Le comte d'Ankwiez, député de Cracovie, était homme à faire un trafic de sa conviction, ou de ce qu'il donnait pour tel.

du maréchal et d'approuver ce qu'on ne pouvait refuser. Dès ce moment, chaque individu, ainsi que le faible roi, ne songea qu'à ses propres intérêts, et on ne délibéra guère sur la constitution et sur ce que la Russie proposa. On souscrivit à tout en masse. Le traité de commerce avec la Prusse, onéreux pour la Pologne, ou plutôt pour ce qui restait de ce misérable pays, ne fut pas ratifié immédiatement; on le laissa à la disposition du nouveau conseil permanent.

Ce partage réduisit la Pologne à un tiers de ce qu'elle avait été autrefois. L'impératrice Catherine, pour récompenser le roi de la conduite qu'il avait tenue dans les derniers temps, se déclara caution d'un emprunt de vingt-sept millions de florins qui devaient payer ses dettes particulières<sup>1</sup>, et ne répondit que de dix millions pour la république entière.

Malheureusement, l'impétuosité polonaise éclata encore une fois mal-à-propos, à la clôture de la mémorable diète de Grodno. La dernière séance du 23 au 24 novembre, prolongée jusqu'à neuf heures du matin, fut aussi

<sup>1</sup> Il faut remarquer qu'après le démembrement de la Pologne, tous les revenus de l'État ne montaient qu'à seize millions de florins, et qu'il ne restait au roi que deux millions de revenus par an.

orageuse que les premières, et on fournit très-imprudemment aux Russes l'occasion désirée de recourir de nouveau à des mesures violentes. On renouvela un ordre militaire institué dans la guerre contre les puissances étrangères, et supprimé par des raisons politiques à la demande de l'impératrice de Russie. Il fut reconnu de nouveau par un décret, au milieu du tumulte de l'assemblée, quoique le roi et le maréchal de la diète montrassent l'urgence de révoquer ce décret. La diète se sépara. Le conseil permanent garda l'administration, mais Catherine émit, le 24 décembre, une déclaration très-forte relativement aux dispositions qu'on venait de prendre. Le conseil permanent, pour conjurer l'orage, se permit de supprimer l'ordre et envoya une députation à Saint-Pétersbourg pour faire des excuses. Après toutes les humiliations que les Polonais venaient d'endurer et qu'ils méritaient en partie, ils eurent encore à subir l'affront de livrer à la Russie tous les actes politiques, passés depuis 1788 jusqu'en 1791, et de consentir à leur destruction.

La nation parut enfin, malheureusement trop tard, sentir sa dignité; elle s'adressa à un homme plus estimé par ses amis et ses ennemis

que ne l'était le faible et vaniteux roi, adonné aux femmes et à la déclamation. La noblesse polonaise prit de tous côtés les armes et se rassembla autour de Kosziusco, croyant reconnaître en lui un chef aussi versé dans la politique que dans l'art militaire ; il avait étudié les premiers éléments de la tactique en France, avait servi en Amérique sous Washington et s'était distingué en Pologne.

Les députés de la convention française, après lui avoir fait un accueil honorable, lui avaient promis douze millions, dans l'intention secrète de tenir ainsi le roi de Prusse éloigné de la France, et de l'occuper dans les troubles de la Pologne. Kosziusco se voyant, au mois de février 1794, à la tête des troupes polonaises, chassa six cents Russes de Cracovie, et adressa, le 24 mars, une proclamation aux Polonais. Ses liaisons avec la France l'obligèrent de proclamer la liberté générale de tous les individus ; il ne gagna personne, et il rebuta la majorité de la nation. Le paysan polonais, soit qu'il n'eût aucune idée de la liberté, soit qu'il fût encore trop peu civilisé pour s'en servir à propos, ne goûta pas ces projets d'indépendance ; d'ailleurs il n'avait pas encore l'habitude de la guerre ; non-seulement cette proclamation intempes-



tive déplut à la noblesse riche et belliqueuse, mais encore elle donna à la czarine le moyen plausible d'excuser la conduite qu'on tint par la suite envers la Pologne; car le premier devoir des États et des individus est de songer à leur sûreté et à leur propre défense.

Depuis long-temps, tout à Varsovie s'acheminait vers une révolte. Le général russe Igelstroem qui vit la fermentation toujours croissante, crut devoir se mettre, lui et ses soldats, à l'abri de la fureur du peuple, en faisant arrêter les patriotes qu'il connaissait. Cette arrestation fut le signal d'une sédition générale. Le 18 avril, tout le peuple de Varsovie<sup>1</sup> tomba les armes à la main sur les Russes et en tua plus de deux mille. Le général lui-même ne dut son salut qu'à la ruse : il s'échappa dans le camp fortifié que les Prussiens avaient près de la ville. Des troubles semblables éclatèrent à Wilna, où on se contenta de traiter les Russes

<sup>1</sup> Igelstroem avait demandé la reddition de l'arsenal, on s'y était opposé opiniâtement. Kosziusko étant sorti de Cracovie avec des troupes, le 8 avril, pour se rendre à Varsovie, Igelstroem réitéra sa demande; il maltraita le chancelier Sulkowsky qu'on lui députa, et le 17 avril six mille Russes recommencèrent les hostilités. Les Polonais ne faisaient d'abord que se défendre, et le roi même dit que ses soldats devaient venger leur honneur outragé par les Russes. Il faut considérer que la Pologne était encore à cette époque un État libre dont Igelstroem voulait désarmer les troupes libres.

en prisonniers de guerre. Les villes de Chelm et de Lublin suivirent l'exemple de Varsovie et de Wilna. Trois régiments polonais, au service des Russes, passèrent à leurs compatriotes. Toute la Pologne était sous les armes, et le roi Stanislas se voyait pour ainsi dire dans sa capitale prisonnier de ses propres sujets.

Frédéric-Guillaume II, se détachant alors peu à peu de la ligue contre la France, penchait pour la paix et espérait peut-être effacer, par une expédition contre les Polonais rebelles, l'ignominie dont son armée s'était couverte dans la campagne contre les Français révolutionnaires. Il se mit lui-même à la tête de ses troupes. Les Prussiens prirent Cracovie, bloquèrent Varsovie, mais ils y échouèrent et furent obligés de se retirer vers la frontière de Silésie <sup>1</sup>; les armées russes, commandées par Suwarow et Fersen, se mirent alors en marche, Kosziusko, voulant attaquer Suwarow avant qu'il n'arrivât à Varsovie, se vit arrêté, le 19 octobre, par Fersen; les deux généraux désiraient une bataille, elle fut sanglante de part et d'autre; les Polonais la perdirent

<sup>1</sup> Les Prussiens pour pallier leur retraite de Varsovie, invoquèrent la sédition éclatée dans le midi de la Prusse, et les progrès que l'insurrection faisait dans la partie occidentale du même royaume.

par la faute de Poninsky ; Kosziusco , blessé , tomba entre les mains des Russes. La corde et le courage disparurent avec lui ; les Russes s'avancèrent sur Varsovie , et les généraux polonais Madalinsky et Dombrowsky se jetèrent dans la ville avec leurs troupes , tirées du midi de la Prusse.

Suwarow ayant réuni sous ses ordres les divisions des généraux Fersen , Denison , etc. , employa contre les Polonais les mêmes moyens dont il s'était servi contre les Turcs. Il prit d'assaut , le 5 novembre 1794 , après un carnage horrible , les faubourgs de Varsovie <sup>1</sup> , et une capitulation lui ouvrit , le 7 , les portes de la ville. On dispersa bientôt les Polonais , qui cherchaient encore à résister. La destruction entière de la nation se justifia alors malheureusement par le principe que les Français invoquèrent plus tard pour excuser toutes les révolutions et tous les changements violents , c'est-à-dire que le salut de toute l'Europe demandait le démembrement des États isolés qui déviaient d'un système de gouvernement

<sup>1</sup> Les Russes donnèrent l'assaut malgré les fortifications de Prague et les cent canons qui s'y trouvaient ; ils avaient ordre de ne se servir que de la baïonnette ; ils tuèrent ensuite vingt mille hommes tant armés que sans défense. Le pillage fut aussi horrible que le carnage.

universellement adopté. La Russie et la Prusse firent le partage de la Pologne, et l'Autriche, qui n'avait envoyé pour cette expédition ni soldats ni argent, eut sa part de ce royaume enfin détruit et qui peut-être ne sortira jamais de ses ruines.

---

### CHAPITRE III.

I. Réformes de Joseph II. — II. Révolution hollandaise. —  
III. Révolution belge.

I. Joseph II était, plus qu'aucun autre souverain, supérieur à sa nation et à son siècle ; néanmoins, jamais monarque ne laissa en mourant ses peuples plus en arrière de la civilisation des autres peuples contemporains<sup>1</sup> ; mais c'est sans contredit à ses réformes dans l'administration et dans le gouvernement qu'il faut attribuer les changements extérieurs qui

<sup>1</sup> Nous avons consulté outre Pezzl, *Charakteristik Josephs des II<sup>ten</sup>* (Caractéristique de Joseph II), 1790, Heinrich, vol. 8 ; Coxe, Huber, Dohm et autres sources plus connues, les anecdotes et traits caractéristiques de la vie de Joseph II, 1 vol. in-8° ; la vie de Joseph II empereur d'Allemagne, roi de Hongrie et de Bohême, du marquis de Caraccioli, à Paris, chez Couchet, 1790, in-8°. Les derniers ouvrages méritent d'autant plus de foi, que ce sont des éloges qui conduisent l'observateur impartial à la critique.

subsistèrent même malgré la marche rétrograde que ses successeurs adoptèrent.

Nous n'examinerons pas le caractère de l'Empereur et les principes qui le dirigèrent; mais, en rapportant les faits principaux de son règne, nous démontrerons qu'il agissait toujours, même dans les intentions les plus philanthropiques, arbitrairement et d'après le principe militaire monarchique de son temps, et qu'il contribua beaucoup à affaiblir la confiance des sujets en leurs souverains<sup>1</sup>.

Joseph n'avait montré, dans sa jeunesse, ni dispositions ni talents<sup>2</sup>; en grandissant, il prit pour modèle le grand Frédéric, sans avoir été comme lui instruit à l'école du malheur, et sans être comme lui à la tête d'un gouvernement militaire qui n'admettait pas de constitution, et dont l'aristocratie et le clergé se voyaient pour ainsi dire sans pouvoir. Dès le principe, Joseph méconnut tel-

<sup>1</sup> Caraccioli, dans sa préface, page ix, dit : La passion de changer et d'améliorer le poursuivit au milieu des voyages, au sein des armées, jusqu'au moment de son sommeil. C'est un prince dont les actions paraissent aussi rapides que les pensées, un monarque qui semble avoir le pressentiment d'une mort prochaine, et qui se hâte de finir un ouvrage, dans la crainte de le laisser imparfait.

<sup>2</sup> Wraxall *Memoirs*, fidèle à sa profusion, s'étend beaucoup sur les premières années de Joseph II.

lement sa position qu'il conçut l'espérance de faire de la dignité impériale en Allemagne, plus qu'un simple titre; car n'osant s'abandonner entièrement à son esprit turbulent, il n'avait encore rien changé dans l'Autriche. Co-régent de sa mère, depuis 1765, il ne jouissait que d'une influence précaire dans les États héréditaires. Devenu autocrate, à la mort de son père, on le seconda d'abord dans les efforts qu'il fit pour réformer la justice de l'Empire; mais la visitation de la chambre impériale ayant duré neuf ans, les désagréments qu'il y éprouva, les résultats insignifiants qu'il obtint, et l'impossibilité de passer de la forme au fait le dégoûtèrent de nouvelles tentatives<sup>1</sup>. Dès ce moment, il régna plus pour lui que pour les États qui composaient sous son empire la confédération germanique.

Les empereurs donnaient autrefois les bénéfices; il renouvela cette prétention depuis long-temps prescrite; il enrichit ses États héréditaires au préjudice de Salzbourg et de Passau, il disputa Ratisbonne à son évêque et même après la paix de Teschen, il manifesta

<sup>1</sup> Le seul résultat qu'eurent les tentatives de Joseph, fut que la chambre impériale agréa la division du sénat, et que les assesseurs, dont le nombre avait été réduit à dix-sept, fut porté de nouveau à cinquante.

de nouveau le désir d'acquérir la Bavière , en faisant entamer des négociations sur l'échange de ce pays contre les Pays-Bas de l'Autriche. Dès-lors , le lien de l'Empire fut rompu et l'on ne reconnut plus dans Joseph l'empereur d'Allemagne<sup>1</sup> ; il se forma même contre lui une ligue de princes patriotes, qu'il faut regarder comme une ligue des membres de la confédération allemande contre leur chef , quoi qu'en disent Dohm et Jean de Müller. Le Hanovre, la Prusse, la Saxe s'entendirent, au mois de Juillet 1785, sur les points essentiels de la réunion des princes contre les plans de Joseph ; Mayence, Deux-Ponts, Bade et Anhalt, ainsi que tous les princes séculiers un peu importants, entrèrent dans cette alliance<sup>2</sup>. Faut-il donc s'étonner si l'Empereur abandonna ensuite de son côté la grande cause de la liberté

<sup>1</sup> Si Joseph, dans cette occasion, agit moins en empereur d'Allemagne qu'en souverain d'Autriche, il est cependant juste d'avouer qu'il se montra meilleur allemand que Frédéric II et Marie-Thérèse. Frédéric ne parlait que le français avec tous ceux qui l'entouraient et l'approchaient ; avant Joseph, l'allemand était entièrement banni des grandes sociétés de Vienne. Il ne parla et ne souffrit le français qu'en cas de besoin, mais il ne put l'emporter.

<sup>2</sup> Par égard pour la Russie, le Wurtemberg et Oldembourg n'accédèrent point à la ligue des princes ; Hesse-Darmstadt n'entra pas dans cette alliance, parce qu'il dépendait de l'Empereur d'envoyer une commission de créance dans le pays.

ecclésiastique allemande, et s'il ne voulut pas augmenter à ses dépens la puissance des archevêques <sup>1</sup> ?

Joseph, n'ayant pu effectuer comme Empereur une réforme selon ses principes, voulut l'exécuter ensuite comme souverain des pays héréditaires; mais il se laissa entraîner par sa vivacité et son impatience, et ne fut pas assez circonspect dans le choix de ses moyens. Comme simple co-régent de sa mère, c'est lui, et non Marie-Thérèse, qui insista pour le démembrement injuste de la Pologne <sup>2</sup>; il eut le plus grand soin de s'entourer d'une armée pour faire respecter sa volonté.

Lorsque le trône de Bavière se trouva vacant, Joseph chercha à s'enrichir au préjudice des héritiers légitimes, et on jugea avec raison qu'il se sentait disposé à renverser l'ordre

<sup>1</sup> Le pape avait été censé blesser les droits des archevêques en établissant, en 1785, une nonciature à Munich; les démarches à Rome ayant été infructueuses, on chercha à établir une administration ecclésiastique en Allemagne. On présenta à ce sujet, au congrès d'Ems, un projet en vingt et un articles, pour mettre ordre aux abus. Les archevêques s'étant adressés à Joseph, celui-ci ne parvint que deux ans après à renvoyer cette affaire par un décret à la diète, où elle fut naturellement oubliée.

<sup>2</sup> On voit, par les mémoires de l'abbé Georgel, tome I, pages 248-49, que Marie-Thérèse n'approuva point le démembrement de la Pologne.



des choses d'une manière violente et arbitraire. La branche de Bavière, de la famille de Wittelsbach, s'éteignit le 30 décembre 1777 par la mort de Maximilien-Joseph. Charles-Théodore du Palatinat, n'ayant point d'enfants légitimes<sup>1</sup>, fut gagné par les persuasions des ecclésiastiques et par la promesse que l'Autriche lui fit d'établir ses enfants naturels; il consentit que la cour de Vienne occupât une partie considérable de la Bavière sur un titre prétendu et contre les lois de la bulle d'or<sup>2</sup>. L'ordre de la Toison servit à récompenser Charles-Théodore; il aurait fallu avoir le consentement du plus proche héritier du duc de Deux-Ponts, mais Joseph ne s'en inquiéta pas, et

<sup>1</sup> Nous renvoyons à Manso, tome I, page 45 et suiv., pour les actes et les détails de cette histoire.

<sup>2</sup> Caraccioli, *Vie de Joseph II*, page 87, se tire ainsi de l'affaire : « La cour de Vienne s'empessa de faire connaître ses titres de réversion, appartenant à la cour de Bohême. Il y eut à ce sujet un manifeste daté de Ratisbonne, dans lequel on exposait solidement les droits de la maison d'Autriche, pour revendiquer des fiefs, dont la possession lui fut assurée par l'empereur Mathias, en 1614, et confirmée par ses successeurs. Les troupes autrichiennes se répandirent en conséquence dans la Bavière, et la prestation de l'hommage par les vassaux du pays de Straubing eut lieu avec tout l'éclat que requièrent ces actes de souveraineté. On vit le commissaire impérial, la tête couverte, assis sous un dais, recevoir le serment des Bavaois, qui se présentèrent dans la salle préparée pour cette imposante cérémonie. On se mit pareillement en possession du baillage d'Obernberg, situé sur l'Inn.

fit occuper aussitôt par des troupes autrichiennes les districts réclamés. Le duc de Deux-Ponts, trop faible pour maintenir ses droits les armes à la main, fut sur le point de signer une convention avec l'Empereur, lorsque la Prusse, se mêlant de l'affaire, empêcha le duc de souscrire au démembrement de son héritage, lui assura son secours et demanda, de concert avec la Saxe, que les troupes autrichiennes évacuassent la Bavière. Les représentations demeurèrent sans effet; une armée, commandée par Frédéric et son frère Henri, entra en campagne<sup>1</sup>, ce qui provoqua la guerre de la succession de Bavière. Marie-Thérèse sentit l'injustice des prétentions et de la guerre; Frédéric crut imprudent et contraire à son but de risquer un coup décisif; Joseph reconnut bientôt qu'il n'était pas né guerrier; ses généraux eurent les mains liées par Marie-Thérèse, et, dès l'année suivante, l'Empereur sentit qu'il avait sacrifié sans nulle raison la confiance des princes allemands en leur chef, et il permit que des négociations fussent entamées à Teschen.

<sup>1</sup> Les Prussiens entrèrent comme amis et défenseurs en Saxe et en Lusace, et comme ennemis en Bohême, l'an 1778, au mois de juillet.

La France y défendit l'intérêt de l'Empereur, mais Repnin, plénipotentiaire russe, chercha à restreindre les prétentions de l'Autriche, en faveur de la Prusse, ou plutôt de l'héritier présomptif de la Bavière, de sorte que les acquisitions de Joseph furent réduites de deux cent trente-quatre milles carrés à trente-huit<sup>1</sup>. Cependant à la mort de Marie-Thérèse, qui arriva le 29 novembre 1780, Joseph publia plusieurs ordonnances et fit divers changements dans l'administration<sup>2</sup>. Il oublia que les institutions humaines sont as-

<sup>1</sup> Le baron de Thugut avait été employé comme négociateur, et la paix de Teschen ne fut conclue que le 15 mars 1779.

<sup>2</sup> Pour prouver combien Joseph II aimait les réformes, nous citerons les vingt-un articles que Pezzl rapporte dans son esquisse :

1° Suppression des processions, pèlerinages et mascarades religieuses ;

2° Amendement des livres de prière ;

3° Soumission des moines sous l'évêque de diocèse, et suppression de leurs rapports avec le général de l'ordre à Rome.

4° Renvoi de toutes les causes matrimoniales à l'évêque diocésain, et défense de s'adresser pour ces affaires à Rome.

5° Abolition des mois romains et des indults.

6° Protection accordée aux opprimés contre le cardinal Migazzi, et interdiction des bulles : *In cœna domini et unigenitus* ;

7° Édit de tolérance pour tous les États de l'Autriche ;

8° Abolition de plusieurs couvents ;

9° Concession des droits de bourgeoisie aux juifs, en les obligeant au service militaire ;

10° Abolition de la servitude dans toute la monarchie ;

11° Obligation des moines qui n'étaient pas réformés de remplir les fonctions sacerdotales ;

sujéties à la marche du temps, et que le grand talent du législateur consiste à savoir, d'année en année, de siècle en siècle, améliorer insensiblement les anciennes lois par des décrets nouveaux. L'ingratitude de ses contemporains lui empêcha d'effectuer ses meilleurs projets, et ce ne fut point sa génération, mais la génération suivante plus éclairée, qui pleura sur son tombeau et qui bénit sa mémoire.

Les violentes mutations dans l'administration intérieure étaient incompatibles avec le gouvernement qu'il voulait maintenir, et tout-à-fait opposées au principe monarchique qui

12° Abolition du serment que les évêques d'Allemagne prêtaient au pape;

13° Abolition du serment qu'on faisait pour attester la croyance à la conception spirituelle de la sainte Vierge;

14° Défense d'envoyer de l'argent à Rome pour des cas réservés;

15° Concession aux protestants d'élever des églises à leur culte public;

16° Interdiction de toutes les fiançailles contractées pour des enfants;

17° Abolition de toutes les scènes théâtrales et ridicules dans l'église ou près de son enceinte;

18° Augmentation et réforme des écoles de ville et de village;

19° Ordonnance d'employer les biens des églises et des couvents supprimés à l'entretien des pauvres et des malades;

20° Défense de danser dans les églises; règlement des chants d'église;

21° Réforme de la procédure; punition et cassation des magistrats mauvais et ineptes.

le guidait<sup>1</sup>, de même que ses entreprises contre des États étrangers n'étaient nullement en harmonie avec le repos de l'Europe et le système des traités.

Passons sous silence la guerre contre les Turcs aussi injuste que funeste; nous parlerons seulement des différends avec la Hollande.

Marie-Thérèse, à l'instigation de son fils, venait de déclarer, en 1776, que le traité de démarcation de 1775, et tout ce qui y était relatif, n'était pas obligatoire, parce que les Hollandais n'avaient pas eu les garnisons complètes, ni travaillé autant qu'il le fallait aux fortifications. L'impératrice cependant n'entreprit jamais rien contre la Hollande; son successeur, comptant sur l'amitié de la France, ne balança pas à lui faire sentir sa supériorité. Après avoir été en personne dans les Pays-Bas, au mois de juillet 1781, il de-

<sup>1</sup> Caraccioli, *Vie de Joseph II*, page 190 : « Mais ce qui ne peut échapper à l'esprit du lecteur, c'est de voir presque tous les plans de l'assemblée nationale, qui se tient actuellement (1790) à Paris, ébauchés par l'Empereur. Abolition de la servitude, du droit d'aînesse, des dîmes, des chasses impériales, curés salariés, juifs et protestants déclarés citoyens, tolérance civile accordée, nombre des paroisses diminué, tout sujet capable de parvenir aux premiers emplois, places données au concours, projet de mettre toutes les provinces en départements; telles sont les réformes. — Rien de plus ressemblant ! »

manda positivement, au mois de novembre, que les Hollandais retirassent leurs garnisons de ses places. Obligés de céder, puisque aucune puissance ne prit leur parti, ils évacuèrent les forteresses, au mois de mars 1782. L'Empereur n'en demeura pas là; dans toutes les querelles qu'il leur chercha, il en vint toujours à des voies hostiles. La Hollande se soumit à sa volonté, jusqu'au moment où Joseph attaqua son commerce, et qu'il demanda, au mois d'août 1784, que ses sujets ne fussent plus restreints dans leur droit naturel par des traités, et qu'ils eussent la liberté de sortir avec leurs vaisseaux du port de l'Escaut. Les Hollandais s'opposèrent en menaçant de faire feu sur les vaisseaux qui sortiraient du port. Kaunitz conseillait la circonspection. La France quoique très-étroitement liée avec l'Autriche s'éveilla; toutes les puissances d'Europe s'élevèrent<sup>1</sup>. Les Hollandais firent enfin feu sur deux galiotes, sortant du port de l'Escaut, au mois d'octobre.

<sup>1</sup> Les puissances d'Europe s'élevèrent avec raison contre les prétentions de Joseph II; car les négociations sur l'échange de la Bavière contre les Pays-Bas, commencèrent alors avec l'approbation et l'assistance de la Russie, et furent conduites avec tant de vivacité, que Charles-Théodore se vit obligé de publier, le 13 février 1785, un manifeste pour rassurer ses sujets.

Tout le peuple des Pays-Bas se préparait à la guerre, tandis que l'Empereur faisait marcher ses armées contre eux. Les traités étant rompus ouvertement, Joseph aurait dû exécuter ses projets avec énergie, pour faire mettre le système de la force à la place du système de droit établi; il ne s'attendait à aucune résistance et cependant toute la nation hollandaise s'armait. La France faisait des mouvements à la frontière des Pays-Bas d'Autriche, où il n'y avait que peu de troupes, et Joseph se vit forcé de nouveau d'entrer dans les propositions du ministère français. L'Autriche, renonçant alors à ses prétentions, fit une demande d'argent, sur laquelle on négocia, du mois de février jusqu'au mois de juin 1785, d'une manière tout-à-fait mercantile<sup>1</sup>. On donna à l'Empereur neuf millions de florins, quand la marche seule de ses troupes lui en avait coûté cinq<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Joseph ayant d'abord demandé quinze millions, se contentait alors de neuf. Les Hollandais n'en voulurent donner que cinq; la France y ajouta enfin quatre millions et demi, parce que le moindre mouvement hostile lui aurait coûté davantage. C'est à cette occasion qu'on dit que la reine envoyait à son frère des sommes considérables du trésor français.

<sup>2</sup> Georgel, tom. I, page 557, donne des notices très intéressantes sur cette histoire et l'influence de la reine; mais, comme partisan de Rohan et ennemi de la reine, il ne mérite pas trop

II. Les aristocrates républicains dans les Pays-Bas-Unis avaient de tout temps ménagé l'amitié de la France<sup>1</sup>. Le parti du stathouder ayant presque toujours les classes inférieures du peuple pour lui, s'était attaché à l'Angleterre; c'est pourquoi on lui reprocha d'avoir livré aux Anglais le commerce et la marine des Pays-Bas, quoiqu'on doive attribuer encore à d'autres raisons la diminution des richesses de la Hollande et l'abaissement de sa puissance maritime.

Guillaume IV étant nommé stathouder par l'influence des Anglais, les Pays-Bas semblaient entièrement vendus à la Grande-Bretagne; et on reproche au duc Louis-Ernest de Brunswick, tuteur de Guillaume V, d'avoir dirigé le gouvernement d'une manière beaucoup plus favorable à l'Angleterre qu'aux Pays-Bas. On l'accuse aussi d'avoir voulu étendre sa puissance, tout-à-fait insupportable au parti aristocratique, au-delà du temps légal, et d'avoir

de foi, lorsqu'il dit : « L'empereur demanda trente millions. Les Hollandais s'obstinèrent à ne vouloir en donner que dix-huit. M. de Vergennes, sur les instances de la reine, décida le roi à payer les douze autres. »

<sup>1</sup> Outre Dohm, Ségur, dans sa *Vie de Frédéric-Guillaume II*, donne une très-bonne histoire des troubles de la Hollande. On trouve l'essentiel dans Manso, vol. I, pages 151-161.



cherché à miner la liberté hollandaise, en faisant signer à Guillaume V l'acte de consultation.

Ces accusations, quoique exagérées <sup>1</sup>, ne sont pas dénuées de fondement, comme quelques faits évidents le prouvent. Louis-Ernest s'était arrogé le droit de disposer des places. Dans la guerre d'Amérique, il avait voulu donner aux Anglais les gardes écossaises du stathouder, et les envoyer contre le Nouveau-Monde, faisant agir ainsi l'armée d'un État libre contre la liberté et l'indépendance. Il avait refusé la conserve aux bâtiments chargés de munitions de guerre pour l'Amérique; et pendant la guerre contre les Anglais, les instructions qu'il donna aux officiers furent contraires au bien de l'État. On lui imputa particulièrement la faute de ne pas avoir profité de la guerre d'Amérique, et d'avoir trop tard fait accéder la Hollande à la ligue des puissances neutres. Ces dernières se proposaient d'abolir le despotisme de la mer qu'avaient usurpé les Anglais, ou plutôt d'empêcher les violences qu'ils exerçaient sur les vaisseaux qui naviguaient sous

<sup>1</sup> Louis-Ernest de Brunswick, avant feld-maréchal au service d'Autriche, fut le tuteur de Guillaume V, depuis 1748 jusqu'en 1765. Il lui fit signer, la dernière année, l'acte de consultation. En 1784, les États l'obligèrent de résigner, et on lui imputa la faute de tous les maux.

la sauvegarde de la neutralité. Vergennes, pendant la guerre de l'Amérique septentrionale, avait proposé que toutes les puissances, excepté la France et l'Espagne, alors en guerre avec l'Angleterre, fissent publier et maintenir par les armes les réglemens d'après lesquels les vaisseaux neutres devaient être traités. Catherine II goûta ce plan <sup>1</sup>, et il parut une déclaration de la Russie sur les réglemens de la marine neutre. Le Danemarck, la Suède, ensuite la Prusse, l'Autriche, le Portugal les reconnurent <sup>2</sup>, et les premiers États se pré-

<sup>1</sup> On constitua, comme base, que la mer devait être libre aux commerçants neutres. Les états neutres doivent avoir la faculté de faire leur commerce comme s'il n'y avait pas de guerre; des vaisseaux neutres peuvent porter des marchandises d'un parti belligérant à l'autre, même par cabotage, sauf celles que des traités antérieurs auraient déclarées contrebande.

<sup>2</sup> Les principes que les puissances neutres établirent, étaient :

1<sup>o</sup> La cargaison des vaisseaux neutres doit rester intacte, quand même elle appartiendrait aux puissances belligérantes, à l'exception des marchandises prohibées ;

2<sup>o</sup> Des vaisseaux neutres doivent avoir la liberté d'aller en sûreté d'un port à l'autre, de passer même aux côtes des peuples en guerre ;

3<sup>o</sup> L'impératrice de Russie, auteur du manifeste, déclare qu'elle comprend sous le nom de marchandises prohibées, celles qui se trouvent spécifiées dans le dixième et onzième articles de son traité de commerce avec l'Angleterre, et veut que les autres puissances reconnaissent cette obligation ;

4<sup>o</sup> Un port bloqué est celui que les vaisseaux d'une puissance assaillante tiennent tellement enfermé, qu'ils en empêchent l'entrée ;

parèrent à les défendre les armes à la main. Si les Hollandais s'étaient joints à cette ligue, la marine et le commerce anglais auraient éprouvé un terrible échec. Les partisans des Anglais en Hollande, ayant empêché pendant longtemps que la république n'accédât à la ligue, la Grande-Bretagne trouva, dans le traité particulier que la ville d'Amsterdam avait voulu conclure avec l'Amérique septentrionale, une raison plausible pour déclarer, le 20 décembre 1780, la guerre à la Hollande. Les Pays-Bas ne purent donc se réunir à la neutralité armée, vu que leur déclaration ne fut donnée que le 24 décembre à la cour de Saint-Pétersbourg, et qu'il ne fut question que des États qui n'étaient pas encore en guerre.

On imputa la malheureuse issue de cette guerre contre l'Angleterre au parti du stathouder et surtout au duc de Brunswick. Le duc fut obligé de quitter le pays; car la majorité dans les États-généraux se prononça contre Guillaume. Ses partisans ameutèrent la populace contre les républicains, et il s'éleva une

5° Ces privilèges doivent être les seuls d'après lesquels on constitue une bonne prise.

On trouve les actes dans les collections connues ainsi que dans *The life of Catharina II*, vol. IV, pages 520-543, sous les numéros XIV, XV, XVI, XVII.

discussion à la Haye , qui se reproduisit partout dans les provinces séparées. Le point qu'on discutait fut de savoir si les États avaient le droit d'exercer eux-mêmes la haute juridiction , ou s'ils étaient obligés de la faire exécuter par le stathouder. Les richesses comme la magistrature étant partout dans les mains du parti aristocratique , les États s'arrogèrent bientôt ce droit par force <sup>1</sup>. Les ministres anglais auraient bien voulu porter secours à Guillaume , mais ils avaient les mains liées , et Herzberg conseillait au grand Frédéric de se mêler de l'affaire. « Vous pouvez , lui disait-il , employer au moins les menaces , puisque le stathouder est marié à la sœur de l'héritier présomptif de la couronne de Prusse. » Dans ces conseils , qui furent inutiles , Herzberg suivait toujours la même opinion , mais il voulait faire exécuter par la baïonnette le projet dont auparavant il espérait obtenir le

<sup>1</sup> Les États-Généraux , voyant qu'on se servait du peuple contre eux , et qu'on ne voulait pas employer les soldats à leur défense , donnèrent des ordres directs à l'armée sans requérir le stathouder , et firent faire de nouveaux drapeaux. Comme ils se croyaient souverains , ils demandèrent que la porte du palais administratif , seulement ouverte au stathouder , le fût aussi pour les membres séparés des États-Généraux. Il est évident que l'on confondit ici toute l'assemblée avec les membres séparés , ce qui causa la première sédition de la populace , le 17 mars 1784.

résultat par de longues négociations. Frédéric mourut le 17 août 1786, et il eut pour successeur le frère de la régente ; elle se mêla des affaires d'État, et le nouveau roi envoya le comte de Gœrz à la Haye, qui excita d'autant plus le mécontentement que son langage devint plus impérieux, et que l'ambassadeur anglais Harris se lia plus étroitement avec lui. La discussion s'échauffa bientôt au point d'armer les deux partis l'un contre l'autre. Les républicains firent exercer la milice et enrôlèrent des soldats. Guillaume voulait occuper Utrecht de force, pour étouffer ses démarches anti-constitutionnelles. La populace menaçait d'assassiner les membres des États-Généraux, et les villes d'Amsterdam et de Rotterdam, entièrement républicaines, se disposaient à envoyer des troupes à la Haye, pour défendre la diète. Le stathouder héréditaire ayant quitté avec son épouse le territoire de la république, les États-Généraux le déposèrent de sa dignité. La Prusse et surtout le duc de Brunswick, tout-puissant au conseil, à la tête de l'armée prussienne, cherchèrent alors un prétexte plausible pour s'immiscer avec quelque droit dans ce différent. Il se présenta bientôt. L'épouse du stathouder s'étant avisée

tout d'un coup de se charger du rôle de médiatrice et de retourner de son château de Loo à la Haye, les États hollandais prirent ce retour pour un signe donné à la populace de massacrer les aristocrates, et ordonnèrent d'arrêter la princesse à la frontière de Hollande, et de l'empêcher de continuer son voyage. Cet ordre fut exécuté, dans la nuit du 28 au 29 juillet 1786, avec grossièreté par la milice et les commis des États, qui savaient aussi peu les règles militaires que celles de l'étiquette et de la galanterie. La simplicité un peu brusque des Belges se montra ici dans tout son jour, quoique les chefs, chargés de cet ordre, aient mis ensuite plus de délicatesse dans l'exécution.

Les Prussiens ne se récrièrent pas moins contre l'offense faite à leur roi, dans la personne de sa sœur. La Prusse et le duc de Brunswick, qui espérait venger en même temps l'outrage fait à son oncle, ne pouvaient rencontrer une occasion plus favorable. Joseph, en guerre avec ses propres sujets, et Catherine ne purent point employer leurs troupes dans l'Occident, parce que l'Orient ne les occupait que trop. Le plan projeté à Mohilef et à Saint-Pétersbourg <sup>1</sup>, et tout-à-

<sup>1</sup> La Russie et la Prusse furent étroitement liées jusqu'en

fait développé dans une nouvelle entrevue entre les deux monarques à Cherson, en 1787, devait être exécuté par la jonction de leurs armées. Les républicains mal commandés et peu disciplinés furent de toutes parts assaillis par la populace des villes et les troupes régulières. La France aurait dû alors soutenir les Pays-Bas, mais soit qu'elle entrevît déjà les maux précurseurs de la révolution, soit qu'elle ne s'attendît pas à voir les affaires des Pays-Bas sitôt terminées, il est certain qu'elle mit la plus grande lenteur à rassembler une armée au camp de Givet. Ainsi qu'autrefois les Russes entrèrent en Pologne, de même les Prussiens entrèrent au nombre de vingt

1780; la première puissance accommoda ses différends avec la Porte, concernant la Crimée et les Tartares Nogais. En 1780, Potemkin gagna l'impératrice pour le plan romanesque de chasser les Turcs de Constantinople et de partager les États de l'empire ottoman. Joseph goûta beaucoup ce plan. La Russie voulait commencer par occuper la Crimée. Panin avait su maintenir jusqu'alors l'alliance avec la Prusse; on disait qu'il était tombé malade de chagrin; il est certain qu'il se retira des affaires. Catherine ayant promis à Joseph de le seconder dans l'échange des Pays-Bas contre la Bavière, abandonna les Turcs. Cela fut décidé par Catherine et Joseph à Mohilef, au mois de juin 1780; l'Empereur alla ensuite à Moscou et à Saint-Pétersbourg. La France détourna alors le coup dirigé contre les Turcs. En 1783, le général Balmain prit Caffa; Suwarow soumit les Tartares au Cuban et dans le Budschack, et Potemkin ceux au-delà du Cuban. On occupa tout le pays pendant la paix; on destitua le Kan; on lui promit une pension, mais on la paya fort mal.

mille hommes, sur trois colonnes, dans les Pays-Bas, mais ils montrèrent plus d'humanité. Le rhingrave de Salm, chargé de défendre Utrecht, disparut d'une manière presque comique pendant plusieurs mois. La saison ne favorisa point les submersions, et avant la fin de l'année 1787, les Pays-Bas furent obligés de se soumettre au stathoudérat. Quoique les soldats prussiens ne se portassent pas à des excès condamnables, et que Guillaume n'abusât point de sa victoire, tous les patriotes furent cependant éloignés du gouvernement et les magistrats nommés par les États-Généraux que le stathouder choisit. On confisqua les biens de plusieurs particuliers. Comme la révolution commençait en France, les auteurs d'un gouvernement tout-à-fait républicain se réfugièrent à Paris; leurs écrits s'accordèrent avec le ton du temps <sup>1</sup>, et la France, accoutumée à soutenir le parti contraire à la maison d'Orange, l'abandonna alors et donna par politique <sup>2</sup> des pensions aux

<sup>1</sup> Mirabeau écrivit alors, avec l'approbation du gouvernement français, son livre intitulé : *Aux Bataves, sur le Stathouderat*, qui est entièrement rédigé dans l'esprit du côté gauche de l'assemblée nationale française.

<sup>2</sup> Il faut lire avec quelque circonspection le récit que Cailhard, et après lui Lacretelle, font de ces troubles.



républicains, pour qu'ils l'aidassent à renverser son gouvernement et sa constitution <sup>1</sup>.

III. Les Belges avaient de temps immémorial une constitution libre comme les Pays-Bas du nord. Les États provinciaux et les villes différaient beaucoup dans leurs droits et leurs institutions.

Entrés d'abord dans la ligue contre Philippe II, lorsqu'il voulut supprimer leurs anciennes prérogatives, ils se séparèrent ensuite des provinces septentrionales qui suivaient la réforme, parce que leur religion parut plus sûrement protégée par l'Espagne que par leurs compatriotes protestants, depuis que les successeurs de Philippe avaient abandonné le plan formé de renverser la constitution.

Après la guerre de la succession d'Espagne, les puissances maritimes, en assurant à la maison d'Autriche la possession des Pays-Bas, lui imposèrent expressément l'obligation de laisser à ses habitants leurs privilèges. Comme le Brabant et Limbourg seuls avaient des actes écrits, le prince, dans la plupart des provinces, jura de maintenir les anciennes coutumes. Ce serment, qui constatait les droits des sujets et

<sup>1</sup> Les mouvements éclatés à Liège nous paraissent trop peu importants pour être mentionnés ici.

les devoirs du souverain, fut appelé la *Joyeuse-Entrée*<sup>1</sup>. Les articles principaux de ce traité étaient : Que toutes les places de l'administration ne devaient être données qu'à des indigènes, qu'un citoyen ne pouvait être arrêté sans une action judiciaire. Les États seuls, excepté dans la Flandre, réglèrent les impôts, leur perception, leur distribution, leur emploi. Ces derniers étaient représentés par un comité entre les assemblées. Le gouvernement des Pays-Bas cependant n'avait pas le moindre rapport avec celui des autres États héréditaires. Le clergé innombrable<sup>2</sup>, la noblesse et la bourgeoisie privilégiées abusaient souvent de leur influence, et même les trois tribunaux (le tribunal de Gueldres, le conseil de Malines et le grand conseil de Brabant), auxquels les décrets du gouvernement devaient être soumis pour avoir une force légale, décidaient bien des fois sur de simples préventions. Mais le peuple était habitué à regarder ces tribunaux comme des institutions libé-

<sup>1</sup> On trouve l'acte, tel que Joseph II l'accepta, ainsi que les ordonnances de l'Empereur, dans Meiners und Spittlers Götting. histor. Magazin (*Magasin historique de Göttingue, rédigé par Meiners et Spittler*), vol. I, n<sup>o</sup> 4, page 724.

<sup>2</sup> Les Pays-Bas avaient un archevêque, sept évêques, cent huit abbayes, dont quelques-unes passaient pour les plus riches de toute l'Europe.

rales, et à considérer la religion émanée de l'université de Louvain comme la seule véritable<sup>1</sup>. Des siècles s'étaient écoulés sans qu'on eût songé à réformer les études des ecclésiastiques, ou à diminuer les couvents, les processions, les confréries. Joseph II toucha le premier cette corde sensible : il retira à l'université de Louvain son privilège exclusif de rassembler dans son sein des docteurs et des étudiants, ôta aux évêques la surveillance de l'instruction publique et fonda, malgré la résistance opiniâtre du gouvernement, de l'archevêque de Malines et du nonce du pape, un séminaire général où quinze cents jeunes gens devaient être rassemblés comme dans une caserne.

Cette mesure causa, au mois de décembre 1786, une grande rumeur ; pour l'apaiser, il fallut recourir à la force armée<sup>2</sup>. L'Empereur en fut tellement irrité que, dans un premier mouvement de colère, il supprima par un seul décret, en janvier 1787, toute la constitution provinciale, et qu'il mit à sa place un gouver-

<sup>1</sup> L'université de Louvain avait des revenus immenses ; mais on en tirait peu de parti, et les principes ultramontains, que Joseph cherchait à extirper, avaient dans cette université une racine profonde.

<sup>2</sup> Joseph rappela ensuite l'archevêque de Malines et renvoya le nonce.

nement général. Un second décret cassa le même jour les tribunaux patrimoniaux et nationaux. Au mois de mars, les Pays-Bas, traités comme une nouvelle conquête, furent divisés en cercles à l'instar de l'Autriche. Par ces dernières mesures, Joseph venait d'organiser en quelque sorte lui-même une révolution. Au mois d'avril, il éclata dans tout le pays des troubles excités et fomentés par les États et les membres du gouvernement précédent. Tout ce qu'il y avait de gens éclairés dans le ministère autrichien, même la sœur de l'Empereur, l'archiduchesse Christine <sup>1</sup>, jusqu'alors régente des Pays-Bas, cherchèrent à réconcilier les partis, tandis que Joseph et Catherine faisaient à Cherson des plans contre les Turcs. Joseph à son retour désapprouva tout ce qu'on avait fait sans le consulter; il rappela le stathouder général, et il aigrit tellement les esprits, que les Belges, depuis le mois de mai jusqu'au mois de septembre, se préparèrent à une guerre civile.

Si les affaires des Turcs avaient pris la tour-

<sup>1</sup> L'archiduchesse Christine et son époux, le duc Albert de Saxe - Teschen, avaient toujours le ministre plénipotentiaire de Joseph à consulter. Le gouvernement de Bruxelles cependant fut regardé comme indépendant, et il y résidait même des ministres étrangers.

nure que l'Empereur avait espérée, il n'aurait pas balancé un moment à employer la force des armes pour se faire obéir; mais le mauvais état dans lequel son armée se trouvait sur les frontières de la Turquie, l'obligea de charger le comte de Murray de tenter à le réconcilier avec les Pays-Bas. Murray cassa les derniers décrets, rétablit la constitution et reconnut la *Joyeuse-Entrée* au mois de septembre 1787. L'Empereur n'en fut pas moins mécontent, et le peuple ne s'abandonna pas moins à ses soupçons.

Joseph mit, immédiatement après, le général d'Alton à la tête des troupes, et nomma Trautmannsdorf gouverneur par intérim à Bruxelles; mais il ne se pressa pas de terminer les différends religieux, conformément aux désirs du peuple superstitieux, et se brouilla avec le Tiers-État qui lui refusa des subsides; pendant tout le cours de l'année 1788, l'affaire demeura en suspens. En 1789, de nouveaux troubles ayant éclaté à Louvain, d'Alton prit des mesures sévères; Trautmannsdorf au contraire montra des dispositions bienveillantes. L'archiduchesse même et son époux retournèrent dans le pays, mais la paix ne fut pas de longue durée.

L'odieux séminaire général fut rouvert au mois de mai 1789 et on se porta à de nouvelles violences. Les États s'opposèrent aux décrets de l'Empereur, et dans le moment même où les droits des peuples et les devoirs des souverains étaient sévèrement examinés à l'assemblée nationale française, et où toute l'Europe espérait que les disciples de J.-J. Rousseau et les philanthropes ramèneraient l'état primitif, l'innocence, Joseph eut l'imprudence d'abolir, au moins en partie, la *Joyeuse-Entrée* et de dissoudre les États le 18 juin. Les troupes autrichiennes en assez petit nombre devaient ensuite empêcher le peuple, par la force, de lever l'étendard de la révolte. Plusieurs des plus considérés et des plus riches habitants des Pays-Bas, appuyés en secret par l'épouse de Guillaume V, stathouder général de Hollande <sup>1</sup>, nommèrent à Breda un comité qui se mit en rapport avec les mécontents du pays, mais qui malheureusement ne comprit dans son sein que des hommes, ou sans patriotisme comme van der Noot et van Eupen <sup>2</sup>,

<sup>1</sup> Elle espérait réunir tous les Pays-Bas sous sa domination. L'Angleterre et la Prusse la confirmaient dans cet espoir.

<sup>2</sup> Nous employons ici, quoique avec grande circonspection, l'ouvrage d'un homme qui joua un grand rôle dans la Belgique, et qui, violent et révolutionnaire, donna même son

ou guidés par un faux patriotisme comme l'archevêque de Malines, l'abbé de Tongerlo et Krumpipen. Van der Noot sut gagner du crédit; les députés du Tiers-État employèrent un moyen bien immoral pour lui faire avoir une procuration<sup>1</sup>. Van der Noot alla à Berlin où il obtint une audience<sup>2</sup>, tandis que le comité de Breda organisait aux frontières une armée à la tête de laquelle van der Mersch entra du côté de Turnhout dans le pays.

Quoique les troupes du nouveau général des provinces de Brabant<sup>3</sup> n'eussent que de

nom à un parti : *Abrégé historique, servant d'introduction aux considérations impartiales sur l'état actuel du Brabant*, par M. Vonck, traduit du flamand, et augmenté de plusieurs notes. A Lille, chez Jacques, imprimeur-libraire, sur la Petite Place, 1 vol. in-8°.

<sup>1</sup> Vonck, page 14 : « Dix-sept des soixante-trois doyens de Louvain ont signé cette procuration de leur propre main, les noms des autres y furent écrits par un ou deux des dix-sept qui, pour mieux couvrir cette fraude, se servaient d'encre et de plumes différentes. »

<sup>2</sup> Vonck, page 16 : « Van der Noot entreprit donc au mois d'août le voyage de Berlin, où il obtint enfin, par la recommandation de la princesse d'Orange, une audience du ministre. Celui-ci aperçut en van der Noot plus de vengeance que de raisonnement, plus d'ambition que de connaissances politiques; mais pour ne point le rebuter ouvertement, et pour pouvoir tirer parti de la révolution, en cas que l'esprit d'insurrection continuât chez les Belges et que cette révolution eût un succès heureux, il donna à van der Noot quelques paroles en l'air, et lui conseilla d'attendre jusqu'au printemps de l'année suivante. »

<sup>3</sup> Pour pouvoir négocier avec honneur en Hollande et à

grandes fourches, des massues et des bâtons pour armes, elles ne tardèrent pas à se répandre, parce que le peuple s'éleva dans toutes les villes contre les soldats, et que les scènes de la révolution française donnèrent alors à toutes les émeutes populaires un caractère plus redoutable. Les troupes de l'Empereur reculaient partout; les Pays-Bas furent entièrement évacués, du 27 octobre au 14 décembre 1789.

L'archiduchesse et son époux s'éloignèrent pour la seconde fois. Les mesures d'Alton contredisaient les déclarations de Trautmannsdorf. D'Alton, en faisant sortir ses troupes, agissait hostilement. Trautmannsdorf au contraire fit publier, au nom de l'Empereur, une déclaration en vingt-un articles, par laquelle il promit une amnistie, remit en vigueur la *Joyeuse-Entrée*, et voulut rétablir l'ancien ordre des choses. Limbourg, qui était demeuré tranquille pendant quelque temps, finit par se joindre aux autres provinces; Luxembourg seul fut défendu par le général Bender, tout le reste forma une république, gouvernée par

Berlin, les confédérés de Breda avaient publié un manifeste, le 24 octobre 1789, par lequel les provinces de Brabant se déclarèrent indépendantes.



un congrès, et appelée depuis le 11 janvier 1790 la République-Unie. Joseph mourut au mois de février, avant d'avoir fait les préparatifs d'une expédition militaire contre les Belges.

La discorde, qui régnait dans cette république à peine constituée, où un parti injurait, accusait et poursuivait l'autre, dans des écrits et des sermons, facilita à Léopold II, frère et successeur de Joseph, les moyens de reconquérir la Belgique. Trois partis luttèrent dans l'intérieur. L'un, ennemi des troubles et du désordre, aspirait d'autant plus à être réincorporé à l'Autriche, que Léopold réhabilitait la Belgique dans ses anciennes prérogatives<sup>1</sup>. L'autre, fauteur de l'anarchie, était heureux du rôle que chaque individu y jouait. Un troisième parti, à la tête duquel se trouvaient Vonck et van der Mersch, voulait une réformation entière et une alliance étroite avec les Français. Comme tous les États monarchiques de l'Europe redoutaient cette ligue, la Prusse et les autres puissances firent

<sup>1</sup> La plupart des grandes familles des Pays-Bas étaient étroitement liées avec l'aristocratie de l'Autriche. Les ducs d'Artemberg et d'Ursel, le comte de La Mark, voulaient une révolution entière, mais non l'anarchie des États dirigés par van der Noot et van Eupen.

des démarches auprès du parti insensé qui régnait, et le berçant d'illusoires promesses, elles le détournèrent de toutes les mesures efficaces, et empêchèrent ainsi que la constitution ne fût changée selon le gré des réformateurs français. Cela recula l'alliance avec la France révolutionnaire, jusqu'à ce que Léopold eût pu renforcer ses troupes et se préparer à la guerre. Il ne négocia pas moins pendant les mois de mai et de juin, quoique inutilement, avec les Belges. Les délibérations des cabinets sur les troubles de France, commencèrent à cette époque. L'Autriche et la Prusse terminèrent<sup>1</sup> à l'amiable leurs différends concernant la guerre contre les Turcs, et décidèrent qu'il fallait mettre des entraves à toutes nouvelles menées révolutionnaires des Belges.

Autant les troubles de la France semblaient demander la pacification de la Belgique, autant les trois puissances qui s'étaient liées avec les Belges, cherchaient à éloigner le soupçon de les avoir trahis. Elles leur proposèrent l'intervention de l'Angleterre, de la Prusse et de la Hollande; elles convoquèrent un congrès à la Haye, où les Belges pouvaient espérer d'abord d'être admis comme membres princi-

<sup>1</sup> A Reichenbach.

paux<sup>1</sup>. Ils en furent exclus par leur faute, et on négocia ensuite sur leur sort pour ainsi dire sans les consulter<sup>2</sup>. Ils avaient refusé par une bravade insensée les dernières ressources d'un accommodement amical qu'on leur offrait et ils le reculèrent même, au moment où Léopold fit avancer son armée de Bohême sur la Meuse. Tandis qu'on discutait à la Haye les conditions qui devaient réconcilier les Belges et l'Empereur, les troupes de

<sup>1</sup> Vonck, page 79 : « Il (Léopold) arrêta avec les trois puissances, l'Angleterre, la Prusse et la Hollande, un congrès à la Haye, où les plénipotentiaires de ces trois dernières terminèrent conjointement avec le comte de Merci-Argenteau, plénipotentiaire de l'Empereur, les affaires des Belges. Il semblait d'abord que les députés de la nation belge y auraient été admis avec pouvoir de traiter comme l'exigeait naturellement le droit des gens. »

<sup>2</sup> Vonck, *idem*. « A cette fin, les plénipotentiaires des trois puissances conseillèrent aux États, par une note verbale du 17 septembre 1790, de consentir entre-temps à une suspension d'armes avec l'Empereur ; mais hélas ! le refus inconsidéré de cette proposition, et les raisons puériles qu'en donnèrent à la Haye les députés du congrès belge, à l'instigation des deux instruments des États de Brabant, van Eupen et van der Noot ; la persévérance opiniâtre et la conduite imprudente et indécente furent cause que l'Empereur, indigné avec raison de ce procédé . . . . ., publia la déclaration du 14 octobre suivant, et qu'ainsi son ministre, le comte de Merci-Argenteau, et les plénipotentiaires des trois puissances, disposèrent du sort des braves Belges, comme ils le jugèrent convenir au bon plaisir et à l'intérêt particulier de leurs maîtres, sans que l'on permit en cela aucune influence à la nation, comme si elle eût été en tutelle.

Léopold passaient la Meuse, et se rendaient maîtres de tout le pays, presque sans résistance. Aussi, quoique le plénipotentiaire autrichien eût, le 10 décembre 1790, signé conjointement avec les ministres des puissances médiatrices une convention qui assurait aux Belges leurs anciennes prérogatives, l'Empereur, dont l'armée occupait toute la Belgique, ne voulut pas reconnaître ce traité sans quelques restrictions. On conserva cependant les principaux articles de la convention<sup>1</sup>.

---

## CHAPITRE IV.

I. Influence pécuniaire de l'Angleterre. — II. Effets de la révolution d'Amérique en Europe.

I. Nous séparons entièrement l'histoire d'Angleterre de celle des autres nations de l'Europe, parce que cette île, défendue par sa position et la forme de son gouvernement, ne se ressentit point des secousses qui ébranlèrent les États du continent. Au commencement de ce siècle régnait partout une monar-

<sup>1</sup> La convention se trouve dans Herzberg, t. III, p. 223, et dans la collection de Martens, tome III, page 342.

chie absolue, qui s'était élevée sur les débris des anciennes constitutions. Bien des gouvernements s'étaient mis au-dessus de l'esprit du temps et de la voix du peuple. Cette opposition fit éclore des principes démocratiques; ils durent produire tôt ou tard une révolution, ne pouvant l'emporter que dans une lutte ouverte contre les privilèges et le caprice. En Angleterre seulement la monarchie se confondit de plus en plus avec la démocratie, jusqu'à ce que la révolution française fit prévaloir de nouveau le principe monarchique.

Nous ne nous occuperons pas ici de l'histoire d'Angleterre proprement dite, nous nous bornerons à rappeler comment, long-temps même avant la révolution française, ce pays commença à fleurir, à mesure que l'avidité des plaisirs, l'égoïsme, l'esprit mercantile, l'argent et le luxe imposèrent à l'Europe des chaînes encore plus fortes que la hiérarchie, la chevalerie et le despotisme, à qui seuls nous attribuons souvent tous nos maux.

L'art de gouverner et l'art militaire étaient, depuis Louis XIV, organisés de manière à ravir insensiblement à l'homme sa dignité. L'argent était le seul mobile nécessaire; il

servait à entretenir les troupes qui devaient maintenir l'ordre ; il attachait les serviteurs salariés à leur patrie, il récompensait les traîtres et faisait soutenir le faste qui bientôt éclipsa le rang et le vrai mérite. Peu d'États purent trouver en des cas pressants tout l'argent qu'il leur fallait. Ils furent tous plus ou moins écrasés de dettes, et la Hollande servit long-temps de banque à l'Europe entière. Les richesses de ce pays provenaient de sa marine et de son commerce. L'Angleterre s'en empara à la fin du dix-septième siècle, et, au commencement du dix-huitième, la splendeur des Pays-Bas avait entièrement disparu. La Hollande perdit dès-lors tout son crédit ; ses flottes ne purent plus se mesurer avec celles de l'Angleterre, et ses armées furent commandées depuis la guerre de la succession d'Autriche par un homme dévoué à la Grande-Bretagne. Le Portugal était de même vendu à l'Angleterre, et l'Espagne se voyait obligée de payer, avec l'argent qu'elle tirait de ses colonies, les marchandises qu'elle achetait aux Anglais. Dans toutes les parties du monde, les colonies principales étaient au pouvoir des insulaires ; dans la Méditerranée, Gibraltar et Minorque reconnaissaient leurs lois, tandis qu'ils

faisaient presque seuls le commerce avec le Levant. Toutes les négociations et tous les traités donnèrent de nouveaux avantages à l'Angleterre dont l'industrie et l'activité augmentaient avec la puissance maritime. L'anglomanie et le désir de se procurer une douce aisance, rendirent l'Europe entière tributaire d'un pays, où les agréments de la vie (*comforts*) sont regardés comme les plus grands des biens. L'industrie semblait avoir passé en Angleterre, et toutes les guerres dépendaient de ses subsides avant même qu'elle eût consolidé son règne dans les Indes orientales, et chassé les Français et les Espagnols de l'Amérique, avant qu'elle ne les eût privés des avantages de leurs propres colonies.

Sous le ministère de Pitt aîné, Lord Chatham<sup>1</sup>, pendant la guerre de sept ans, l'Angleterre acquit d'abord dans les Indes orientales sa première prépondérance; elle l'augmenta depuis d'année en année, et, ayant humilié la France et l'Espagne par la paix de Paris, elle se vit souveraine de la mer. La paix de Paris du 1<sup>er</sup> novembre 1762, la plus ignominieuse

<sup>1</sup> Nous avons remarqué plus haut que Pitt quitta, au mois d'octobre 1762, le ministère. La paix de Paris ne fut conclue qu'au mois de novembre; il y avait cependant coopéré.

que la France eût jamais signée, ne rendit pas seulement aux Anglais l'île de Minorque, qu'on leur avait prise au commencement de la guerre, mais la France perdit avec Acadie le Canada et tout le fleuve de Laurence, Grenade, les Grenadines, et en Afrique toutes les colonies le long du Sénégal. L'Espagne fut obligée de souffrir que les Anglais coupassent la garance dans la baie de Hondoura, et qu'ils prissent les Florides. Outre les avantages accordés par la paix à l'Angleterre, elle avait encore eu l'occasion dans la guerre de détruire les flottes de ses rivaux, lorsqu'un ministère abusé voulut restreindre de force la liberté des Américains septentrionaux. La guerre d'Amérique fut conduite avec moins de succès, et la Grande-Bretagne se vit contrainte, par la paix de Versailles, du 19 janvier 1783, de rendre les conquêtes qu'elle avait faites sur les Français, les Espagnols et les Hollandais. Elle avait cependant affaibli la puissance maritime de France, d'Espagne et des Pays-Bas-Unis, et déjoué le projet des autres puissances maritimes d'abolir par une neutralité armée le droit infame qu'elle exerçait sur la mer. Tous les États de l'Europe succombèrent sous le fardeau des dettes accumulées par la guerre d'A-



mérique. L'Angleterre seule trouva dans sa dette nationale un nouveau lien de la société, un refuge des capitalistes et un levier d'industrie et de commerce. Dès ce moment, la prospérité anglaise devint de jour en jour plus florissante, et les richesses qui ne corrompirent que plus tard chez eux la religion, les mœurs et les nobles sentiments des seigneurs provinciaux, jusqu'alors l'élite de la nation, donnèrent aux Anglais le moyen d'éblouir les sots par un extérieur élégant et riche, et de gagner à leur cause tous les fripons en pouvoir. L'Europe se vit ainsi sous l'influence de l'Angleterre, et aujourd'hui l'argent et les banquiers asservissent à la honte des générations actuelles, et les îles britanniques et tous les royaumes du continent.

II. Ce n'est pas dans un aperçu général de l'histoire Européenne, que l'on peut raisonnablement discuter les causes, les événements et les résultats des troubles de l'Amérique. Nous nous bornerons à faire observer qu'ils ébranlèrent les premières bases des constitutions humaines; et qu'alors les principes d'une liberté idéale, si séduisante dans la spéculation, furent appliqués à la liberté civile qui convient à une société réelle. Le droit

que l'Angleterre s'arrogeait , de charger sa colonie d'impôts , fut en Amérique la pomme de discorde , et provoqua les premiers mouvements , en 1765 et 1766.

La réponse que Franklin donna au parlement Anglais, lorsqu'on le consulta devant la chambre des communes, et le discours énergique de lord Chatham effectuèrent alors la révocation d'une loi si odieuse, et pacifièrent les esprits ; mais on ne donna pas une décision positive sur le véritable point en litige, et il en résulta bientôt de nouvelles dissensions plus redoutables que les premières.

Townsend, pour consolider le principe contesté, mit, en 1767, un impôt léger sur le thé, le papier, les couleurs et le verre. Mais les défenseurs attentifs des droits coloniaux pénétrèrent bientôt les intentions des ministres. Dès-lors il n'y eut plus de tranquillité en Amérique, et lord North, qui dirigeait tout le ministère, ne put espérer, que dans un fol aveuglement, d'étouffer par des soldats, achetés aux princes allemands de Hanovre, de Brunswick, d'Anhalt-Zerbst, de Hesse-Cassel, des troubles qu'il prit pour un mécontentement momentané.

En 1773, les premières hostilités réelles

entre les Anglais et les Américains éclatèrent à Boston , et , en 1774 , au mois de septembre , le premier congrès de liberté fut tenu à Philadelphie par cinquante et un membres des onze provinces ; c'est ici qu'on émit la mémorable *déclaration* qui fixait les droits de l'homme par rapport à l'État. Elle convenait peut-être à la république naissante d'Amérique , mais nullement aux États dont les principes sont fixés par l'histoire. Toute l'Europe l'accueillit avec transport ; la France et l'Espagne en permirent la traduction , la publication , les commentaires , et la laissèrent insérer dans les journaux et les ouvrages de toute espèce , tout cela dans l'intention de nuire à l'Angleterre.

Le cri de *liberté* retentit alors dans l'Europe entière. Les hommes irréfléchis confondirent la véritable indépendance avec la licence et la dissolution. L'audace et l'enthousiasme des Américains , qui osaient se mesurer avec les Anglais , redoutables sur le continent , étonna à la fois et électrisa toutes les âmes généreuses.

Au mois de juillet 1776 , Jefferson , Adams et Franklin composèrent avec la plus grande habileté l'acte qui consacrait l'indépendance américaine , et le firent précéder d'une intro-

duction<sup>1</sup>, qui ressemble à un manifeste contre les gouvernements monarchiques. Aussi ces derniers trouvèrent-ils partout beaucoup d'antagonistes. C'est alors seulement que se fit sentir l'influence des ouvrages de J.-J. Rousseau. Les philosophes de son école croyaient toucher au moment où leurs rêves chimériques allaient se réaliser. Toutes les âmes nobles et sensibles, en France, comptaient avec impatience sur un avenir plus heureux. Franklin enflamma encore cet enthousiasme à Paris et dans toute l'Europe. Envoyé, l'an 1777, en France pour obtenir du roi qu'il reconnût le nouvel État des Provinces-Unies comme république, tous les Français éclairés le recherchèrent ; il devint leur oracle ; car il sut réunir à la finesse de l'homme du monde l'extérieur d'un sévère républicain et d'un quaker. Avant que la cour se déclarât pour l'Amérique, les plus nobles jeunes gens transportés allèrent en foule dans ce pays si vanté de la liberté combattre pour conquérir un avenir plus glorieux si ardemment désiré.

<sup>1</sup> Cette introduction comprit la déclaration de la liberté et de l'égalité naturelles, de la démocratie et du droit ou plutôt de l'obligation du peuple, de changer et de réformer sa constitution et son gouvernement. Tout cela était bien développé, et selon les principes des philosophes français.

Lafayette était à la tête de ces jeunes enthousiastes philanthropes ; l'humanité ou la vanité, et peut-être ces deux passions réunies, lui firent sacrifier une grande partie de sa fortune, et cet acte généreux lui mérita de la part de la cour autant d'éloges qu'il en reçut plus tard de malédictions. La France, ayant reconnu, à la fin de l'année 1777, l'indépendance des États-Unis, conclut, au mois de février 1778, un traité de commerce et d'amitié avec la nouvelle république, et entreprit une guerre qui augmenta de quinze à dix-huit millions de francs la masse de ses dettes. Cette guerre heureusement terminée, une foule de guerriers, tous opposés au gouvernement de leur patrie, retournèrent en Europe. Les militaires français, la plupart officiers qui avaient défendu la cause de l'Amérique, depuis 1778 jusqu'en 1783, propagèrent chez eux les idées de ce pays, et tous les journaux de l'Europe se hâtèrent de les publier. Rien n'était donc plus simple, en France, que de changer l'ancienne forme de l'État, surtout quand le gouvernement lui-même reconnaissait hautement qu'il ne pouvait la maintenir. Le résultat facile à prévoir fut obtenu quelques années après ; et celui qui étudie l'histoire avec atten-

tion ne peut s'étonner que l'édifice de l'ancien gouvernement français se soit écroulé subitement et pour ainsi dire de lui-même.



# LIVRE TROISIÈME.



PARTIE LITTÉRAIRE.





---

# LIVRE TROISIÈME.

---

## SECONDE PARTIE.

### HISTOIRE LITTÉRAIRE.

NOTICE SUR LA LITTÉRATURE CONSIDÉRÉE SOUS SES  
RAPPORTS AVEC LA POLITIQUE.

---

#### I. La France. — II. L'Allemagne.

I. Nous ne répéterons pas ce que Chénier et après lui MM. de Barante et Lacretelle ont présenté sous trois points de vue différents. D'ailleurs les temps sont trop rapprochés de nous, et le caractère allemand trop sérieux pour oser juger des besoins littéraires et du commerce social d'une nation vive et légère; nous dirons seulement que la littérature française était cultivée par deux sortes de personnes qui s'élevèrent contre l'ordre établi dans l'État et dans l'Église, parce qu'il fallait tout renverser ou tout maintenir.

Le premier parti était formé des encyclopédistes, des partisans de la philosophie

d'Auteuil, des amis de d'Holbach, de Galiani, de Grimm, etc.

Le second parti se composait des philanthropes, divisés en deux classes : la première renfermait les disciples de Rousseau et de Bernardin de Saint-Pierre ; elle ne voulait que l'état de la nature ; la seconde comprenait les économistes, les matérialistes et tous les ennemis de la barbarie judiciaire des parlements. Les encyclopédistes suivaient ce qu'il y a de pernicieux dans la doctrine de Voltaire ; les philanthropes adoptaient les principes de douce humanité qu'on rencontre plus souvent dans ce philosophe.

L'encyclopédie devint alors en quelque façon classique ; les éloges de d'Alembert grossirent son parti de tous les hommes jaloux de leur propre gloire, ou du moins les empêchèrent de s'élever contre lui. Les écrits polémiques pour et contre les jésuites, les ridicules dont les jansénistes se couvrirent, la banqueroute du père la Valette, les mémoires mordants et parfaitement rédigés des le Pelletier de Saint-Fargeau, des la Chalotais et autres, pour rendre la société entière solidairement responsable de son banquier, donnèrent aux ennemis du christianisme le moyen de renverser cette re-

ligion et de tourner ses prêtres en ridicule.

Buffon, doué d'un esprit vraiment poétique, rempli de science et d'expérience, dévoila avec une éloquence entraînant et souvent dithyrambique, le secret de la nature, chercha à l'expliquer par elle-même et à trouver en elle les lois qui la gouvernent. Il détruisit ainsi toutes les méditations théologiques faites sur la nature. Lalande, le plus célèbre astronome de son siècle, soutint qu'il n'y avait pas de Dieu, ni dans les cieux, ni sur la terre, prétendit que les hommes les plus éclairés étaient de son avis, et poursuivait son opinion jusqu'à l'extravagance. Voltaire, depuis la guerre de sept ans, patriarche de la littérature européenne, décida du goût à Saint-Pétersbourg comme à Paris.

La haine contre la hiérarchie devint de plus en plus dangereuse, parce que tous les hommes qui désiraient acquérir quelque crédit dans le monde littéraire, étaient obligés de lui plaire, et pour y parvenir, il leur fallait sacrifier à son idole, c'est-à-dire à son aversion pour le christianisme. Tous les princes de l'Europe, les souverains mêmes comme Gustave III, roi de Suède, et Stanislas Poniatowsky, roi de Pologne, vinrent à Paris puiser à la

source de cette philosophie fatale. Ils y voyaient d'Alembert soit chez mademoiselle de l'Espinasse, soit chez lui; ils rencontraient dans les sociétés qu'ils fréquentaient Diderot qui, avant et après son voyage de Saint-Pétersbourg, étourdissait par ses déclamations toutes les personnes de l'Europe, remarquables par leur rang et leur fortune <sup>1</sup>. Catherine, Frédéric, Kaunitz, tous les princes allemands en état de les payer, avaient à leurs gages des gens comme le fameux Grimm, dont on a publié il y a quelques années la vaste correspondance; ceux-ci leur communiquaient chaque bon mot, chaque misérable anecdote qui courait à Paris. Les petits bourgeois allemands, peuple plein de bonhomie, se rassasiaient ainsi des miettes qui tombaient des tables françaises;

<sup>1</sup> M. Schlosser, à ce qu'il nous semble, n'accorde pas à Diderot le mérite que ses mêmes ennemis sont obligés de lui reconnaître. Égaré par sa haine contre quelques sociétés religieuses, ce philosophe publia, il est vrai, ses *Pensées philosophiques*, et attaqua la religion chrétienne, lorsqu'il n'aurait du blâmer que les vices de plusieurs de ses ministres; mais il ne faut cependant pas oublier que ce fut Diderot qui, après avoir travaillé avec Eidous et Toussaint à un *Dictionnaire universel de médecine*, conçut le premier le plan de l'*Encyclopédie*. Les articles qu'il donna à cet ouvrage vraiment national, ne sont pas tous dirigés contre la religion révélée; il y professa le plus souvent une morale claire et pure, et dans les sciences et les arts ce fut lui qui, de concert avec d'Alembert, étendit le cercle des connaissances humaines. (*Note du traducteur.*)

dès-lors la licence fut mise à la place de la liberté et l'irréligion à la place du sentiment. Cette maladie gagna une partie des hautes classes.

Les résultats du système philanthropique furent bien différents. Les philanthropes voulaient une morale, une religion ; ils recommandaient, au lieu d'une érudition inutile à tout le monde, une charité véritable : « Ne recherchez point, disaient-ils, l'infini en vous-même, tâchez de le comprendre hors de vous. » Toutes les âmes bien nées en Europe, même parmi les familles les plus élevées, rendaient hommage à ce principe. D'Holbach et les hommes de son école ne gagnèrent des suffrages qu'en le reconnaissant, qu'en le pratiquant et qu'en opposant à la singulière humanité des moines une religieuse bienfaisance<sup>1</sup>. La doctrine séduisante de Jean-Jacques était parfaitement en rapport avec ce qu'on entendait de Franklin, et tout ce qui se passait en Amérique. Tandis qu'on ne songeait pas en-

<sup>1</sup> Naigeon, qui porta son athéisme presque au même point de folie que Lalande, fut obligé de saisir l'esprit de ce principe philanthropique dans son éloge du baron d'Holbach, ce qu'il fit d'une manière très-ingénieuse. On trouve cet éloge dans le journal de Paris du 9 février 1789, n° 40, et le supplément dans le n° 43, page 119.

core à réformer les gouvernements, elle effectua une réforme dans l'éducation qui sentait trop le pédantisme; la severe étiquette disparut, elle fut remplacée par la franchise et la simplicité. Rousseau, ayant rendu sa doctrine universelle par son *Héloïse* et par son *Émile*, jouissant lui-même du plus grand crédit, publia ses idées spéculatives dans le *Contrat social* et dans les *Lettres ardentes* et démocratiques écrites de la montagne. L'esprit d'une charite douce, malheureusement peu en harmonie avec les désordres de la société, se répandit aussi par l'organe de Rousseau, de Bernardin de Saint-Pierre et de leurs partisans, parmi la haute noblesse de France, et ranima les cœurs refroidis des grands, surtout chez les femmes. La doctrine de la chute originelle et de la nature primitive universellement corrompue fut remplacée par le dogme contraire. L'éducation et le gouvernement seuls, disait-on, rendaient l'homme bon ou méchant.

La législation, l'administration, et surtout la procédure criminelle formaient le plus grand contraste avec cette doctrine. Toute l'Europe écouta bientôt la voix de Beccaria et celle de Filangieri. Les parlements ne faisaient pas moins rouer, pendre et torturer, jusqu'à ce

que Turgot, et avant tous, le noble, sage et savant Malesherbes, digne d'un meilleur siècle, firent triompher la philanthropie. En même temps que les tribunaux écoutaient la voix de l'humanité, et respectaient les droits de l'homme, même dans le criminel, le principe de la nature l'emportait dans l'administration. Toutes les sectes de physiocrates ou économistes, désirant la vérité et la simplicité, étaient entièrement opposées au système des cours, d'après lequel le luxe doit favoriser l'industrie et augmenter l'aisance; elles n'aimaient pas même les fabriques. Quesnay, le martyr de la doctrine des économistes, se déclara ouvertement contre le système de commerce et d'industrie; il ne voulait entendre parler que d'agriculture. Vincent de Gournay fut bien moins ennemi du commerce, mais il en demanda la liberté absolue, s'attacha peu au prix de la possession, et ne chercha que dans le travail le vrai prix des choses. La philanthropie pénétra même jusqu'à la cour. Turgot (1775) et Malesherbes furent nommés ministres. Les journaux et les livres répandirent le triomphe de la philosophie et de l'humanité sur la superstition et le despotisme. Turgot déclara au nom du roi que la liberté

du commerce serait dorénavant absolue, et la gabelle abolie; l'onéreuse féodalité allait disparaître, la taille réelle remplacer la capitation; on promettait de répartir également les impôts, de proclamer la liberté des cultes et de fermer plusieurs cloîtres. Combien le peuple et ses représentants durent-ils souffrir, lorsqu'une cabale de cour fit échouer toutes leurs espérances dans un temps où la philanthropie et le bon sens repoussaient les préventions et la barbarie de l'esprit de caste et de tribu, où les meilleurs hommes en étaient pénétrés! Turgot et ses amis cherchèrent en vain à les introduire dans l'administration de l'État; ils furent traités d'hérétiques par les fauteurs de l'ancien système et par ces gens qui ne peuvent ou ne veulent jamais se conformer aux circonstances, et ils ne purent réformer ces abus surannés.

La sévérité de l'ancienne étiquette, le règne des femmes et des courtisans empêchèrent de même Necker, pendant son ministère, d'exécuter ce qu'il avait annoncé hautement, et il ne put influencer l'opinion publique en faveur de son administration, quoiqu'il l'eût souvent invoquée dans ses *comptes rendus* <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Quelque contraire que soit, aux Allemands ronds et francs,



Après l'éloignement de Necker et de Turgot, après la lutte de Beaumarchais avec le parlement Maupeou, les opinions des personnes éclairées dans toutes les classes du peuple français, énoncées dans des ouvrages, étaient en lutte perpétuelle avec le gouvernement. La morale de d'Holbach donna un coup mortel aux mœurs, ainsi que les romans de Diderot et de ses sectateurs. Beaumarchais fit alors représenter sur la scène qui devrait toujours être l'école des mœurs, *le Mariage de Figaro*, et ce chef-d'œuvre immoral servit de modèle à beaucoup de pièces du même genre, qui se jouent encore aujourd'hui sur le premier théâtre de la France.

II. Depuis la guerre de sept ans jusqu'à la révolution française, la littérature allemande suivit absolument la marche de la philosophie régnante, et, si l'on en excepte Goethe <sup>1</sup>, tous les écrivains nationaux cherchèrent comme

cette manière de vivre, de parler et d'être, *cette brillante société* de madame de Staël, il nous faut cependant convenir qu'à côté de la sombre philosophie de Diderot, madame de Necker et son cercle surent rester purs et vrais, et propager les principes de la morale.

L'*Éloge de Colbert* n'eut rien de bien remarquable; cependant Necker, qui en est l'auteur, doit être préféré à tous ces gens, auxquels il était impossible d'oublier qu'il avait été commis.

<sup>1</sup> Schiller suivit entièrement le Kantisme.

Herder une philosophie nouvelle, ou mirent en harmonie avec celle du jour leurs manières et leur langage, et firent tous leurs efforts pour dévancer leur siècle. Les idées de dévotion et des dogmes calqués sur les principes de Wolf, prédominaient au commencement du siècle. Ils donnèrent le jour à *la Messiade* de Klopstock, et à *la Noachide*. Le ton sentimental de ces épopées singulières fut emprunté aux romans d'un monde pastoral alors en vogue, ou aux Idylles des Suisses. Klopstock, Bodmer et leurs nombreux imitateurs donnèrent naissance à une vie séraphique : mais la nation allemande se rapprochait encore trop de la barbarie, et les écrivains contemplateurs étaient trop fastidieux pour qu'ils pussent en être goûtés. Elle prit donc bientôt le ton des Français, lorsque la philosophie de Berlin se répandit en Allemagne. Wieland lui servit de modèle ou plutôt marcha de pair avec Nicolai. Il dut son influence à ses heureuses traductions, et surtout au talent avec lequel son pinceau badin et décent peignit, sous des couleurs à moitié françaises, le léger et l'obscène. Il insinua ainsi, par des paroles mielleuses, dans les cœurs allemands un poison qu'ils ne sentaient pas, en donnant à la langue l'harmonie, aux périodes la ron-

deur, à l'expression la facilité, et en éloignant le pédantisme de l'école.

Tandis que Wieland gagnait le public par ses ouvrages, les savants formaient, sous les drapeaux de Lessing et de Nicolai<sup>1</sup>, deux partis tout-à-fait opposés, qui tous deux travaillaient à une révolution littéraire. Lessing, s'étant fait un nouveau genre de philosophie d'après Spinoza, ne pouvait pas être directement contre l'ancien système; il en admettait au contraire les conséquences; car il voyait combien la morale publique s'y attachait facilement. Il ne s'éleva contre ce système, que lorsque des zélateurs insensés proscrivirent le choix, la critique, et jusqu'à l'examen. Bien plus, dans la lutte contre ceux qui criaient sans cesse à l'hérésie, Lessing parut un philosophe qui aimait mieux qu'on conservât une religion austère, que de n'en point avoir. Nicolai et Mendelssohn pensèrent tout autrement, et le dernier ne démentit jamais son caractère de juif.

Lessing, vraiment nourri des anciens, vou-

<sup>1</sup> Pour éviter une erreur, nous remarquerons que l'immortel Lessing ne se trouve ici que par hasard en parallèle avec Nicolai. Tous les deux étaient à la tête d'un parti, mais ces partis différaient autant l'un de l'autre que leurs deux chefs.

lut mettre le culte aimable des Romains et des Grecs à la place des mystères sombres de la pénitence effrayante et souvent hypocrite des enfants de Jésus-Christ. Il lui semblait qu'il valait mieux vivre gaiement que mourir avec gloire. Ce principe sourit à la jeunesse allemande. Le genre larmoyant fut banni jusqu'à ce que les Werther et Siegwart, dont l'un fut mal et l'autre bien entendu, le ramenèrent pour quelques années. La littérature allemande se développa alors avec succès. Le patriotisme et la dignité de la langue élevèrent les cœurs ; toutes les âmes nobles qui désiraient s'instruire et répandre des lumières firent tacitement entre elles une alliance sacrée, comme Gleim, Jacobi, Dohm, Goekingk, le noble Schlosser <sup>1</sup>, Claudius, Herder, Goethe, Heinsius, Jean Müller et une infinité d'autres de caractères tout opposés ; Voss, Hœlty, les deux Stolberg, qui font encore l'honneur de leur nation, et Bürger leur aîné, se réunirent pour propager les anciens en Allemagne, par des traductions ou par des imitations. La langue allemande parut renaître ; alors on vit se dé-

<sup>1</sup> L'auteur n'est point parent de ce Schlosser ; s'il lui attribue cette qualité, c'est qu'il lui connaît le mérite et les vertus qui constituent la véritable noblesse.

velopper d'une manière admirable les germes d'un talent et d'un zèle studieux qui malheureusement se ralentissent aujourd'hui. Il se forma dans toutes les villes, même parmi les gens peu versés dans les lettres, des sociétés littéraires, où l'on ne s'attachait pas seulement à lire des gazettes et des romans. Le nombre des théâtres augmenta. Il parut plusieurs journaux presque tous excellents; on vit se rapprocher les savants et ceux qui ne l'étaient pas, jusqu'alors séparés par une distance immense; le sentiment national les fit tous marcher vers le même but; leur langue fut épurée de l'ancien idiôme, enfin ils eurent une littérature. Le parti gouverné par Nicolai fut moins indépendant. Frédéric II et son frère Henri, qui encore plus que le premier méprisait les Allemands, leurs mœurs, leur langue et leur religion, furent leurs idoles, et les idées de Frédéric, de ses sociétés du soir et de son académie à moitié française, exercèrent sur tous leurs travaux la plus grande influence.

Batteux fut leur maître, et Rammler leur poète lima tous les ouvrages sans distinction et critiqua tout d'après les règles les plus sévères. Le but des philosophes de Berlin étant moins pur que celui des autres, ils furent

moins scrupuleux dans le choix des moyens. Ils voulaient calquer la philosophie des Allemands sur celle des Français ; ils appelaient protestantisme la religion de Rousseau , et pour ne point effaroucher les Allemands, dont les cœurs ont besoin de la foi , plusieurs membres adroits du parti de Berlin , proprement dits encyclopédistes français, s'appuyèrent sur la nouvelle interprétation de la Bible et sur les dogmes qu'on devait réformer. Afin de recueillir toutes les parcelles de cet esprit , la vanité éleva la *Bibliothèque générale*. Lessing n'y travailla jamais. Bientôt ces annales n'offrirent que des idées communes et superficielles , la trivialité y passa sous le beau nom de philosophie ou d'esprit, sans qu'on songeât à poser les bases d'un nouveau système. On détruisit l'ancien en voulant changer la théologie et la philosophie, on renversa aussientièrement l'instruction et l'éducation ; car depuis Melanchthon elles avaient plutôt rétrogradé qu'avancé , et quand même ces principes eussent été meilleurs , ils devaient succomber sous l'attaque, s'ils n'étaient point adaptés aux relations extérieures de la vie. Basedow, Wolke, Salzmann , Campe , hommes éclairés et instruits, mais sans solidité, sans érudition, sans

profondeur, n'avaient pas même bien compris ce système de Rousseau qu'ils voulaient faire adopter. Ils voulaient réaliser un songe pour satisfaire les parents; cependant Jean-Jacques lui-même, à l'instar de Platon, avait dit hautement que son éducation n'était pas de ce monde.

Il faut placer ici une remarque importante. La réforme trouva en France de puissants ennemis dans l'autorité de l'Église, dans les parlements et les autres tribunaux, et néanmoins l'opinion publique se prononça de jour en jour plus vivement contre l'état des choses; en Allemagne, au contraire, la réforme marcha sans efforts à la suite de la nouvelle philosophie, encouragée par le protestantisme plein de tolérance.

Quant à la religion, on se serait aperçu bien plus vite quels résultats le nouveau système devait avoir, si Woellner et Bischoffswerder n'eussent porté Frédéric Guillaume II à une opposition fautive et imprudente, et excité par là même les modérés contre les dogmes qu'on voulait despotiquement leur faire accepter.

Relativement à la philosophie, Kant attaqua la manie de parler au hasard et de mettre la

science à la portée de tout le monde. Le journal de Jène s'éleva contre les partisans de Berlin et triompha par le Kantisme : dès-lors une réaction se fit sentir, et quelque sentiment qu'on ait sur le *romantisme*<sup>1</sup> naissant, sur le mérite des deux Schlegel, sur la philosophie de Fichte et sur celle de Schelling, il n'en est pas moins vrai qu'ils portèrent les

<sup>1</sup> Nous voyons aujourd'hui, dans la littérature, deux partis tout opposés se disputer le premier rang ; les *classiques* croient avoir satisfait à toutes les demandes de l'art en observant peut-être trop servilement les règles d'Aristote ; les *romantiques*, cherchant à peindre la nature, s'abandonnent entièrement à l'essor de leur imagination.

Sans nous permettre d'examiner lequel des deux genres serait à préférer, nous ferons seulement remarquer que le mérite d'une production dramatique ne repose pas exclusivement sur la beauté des vers, mais encore sur le caractère national du sujet et la grandeur des pensées. C'est ce que nous trouvons dans le *Guillaume Tell* de Schiller.

Il ne faut cependant pas que le drame devienne un simple roman dialogué, comme le *Götz de Berlichingen* de Goethe, patriarche de la littérature allemande.

En France, les imitateurs du genre *romantique*, faussement surnommé *tudesque*, se trompent lorsqu'ils s'imaginent avoir rempli leur tâche, en habillant des idées vulgaires dans des métaphores, auxquelles le génie de la langue française ne se prête pas. — Voltaire se livre à tout son talent satirique en parlant de *Hamlet* et d'autres pièces de Shakspeare ; mais, sans approuver entièrement le défaut d'unité et le caractère sombre qui prédomine dans les productions de ce grand poète, nous sommes obligés de lui accorder le mérite d'avoir su peindre l'homme dans ses vertus et ses travers.

Il ne fut réservé qu'à Racine d'allier à une versification séduisante, le sentiment le plus tendre et la grandeur de la pensée.

(Note du traducteur.)



derniers coups aux idées et au style vulgaires ,  
au superficiel , et qu'ils donnèrent à la littérature  
allemande un caractère plus national  
qu'elle n'avait eu jusqu'alors.

FIN DU TOME PREMIER.

---

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

---

## LIVRE PREMIER.

PREMIÈRE PARTIE. — HISTOIRE POLITIQUE.

### CHAPITRE PREMIER.

Guerre de la succession d'Espagne.

I. État des choses avant la guerre.	Page 1
II. Guerre de la succession d'Espagne.	8
III. Changements causés en Europe par les traités d'Utrecht, de Rastadt et de Bade.	25

### CHAPITRE DEUXIÈME.

Guerre du nord.

I. Depuis le traité de Bade jusqu'à la bataille de Pultava.	28
II. Depuis la bataille de Pultava jusqu'aux traités qui terminèrent la guerre.	43
III. Changements causés en Europe par la guerre du Nord.	56

### CHAPITRE TROISIÈME.

I. Frédéric-Guillaume I <sup>er</sup> .	59
II. Albéroni.	65
III. Le Régent.	78
IV. Élisabeth d'Espagne et Ripperda.	86
V. Le cardinal de Fleury.	97
VI. L'empereur Charles VI.	117

## LIVRE PREMIER.

SECONDE PARTIE. — HISTOIRE LITTÉRAIRE.

I. La France.	127
II. L'Angleterre.	140
III. L'Allemagne.	144

## LIVRE DEUXIÈME.

## PREMIÈRE PARTIE. — HISTOIRE POLITIQUE.

## CHAPITRE PREMIER.

## Guerre de la succession d'Autriche.

- |  |          |
|--|----------|
| I. Depuis le commencement jusqu'à la fin de la première guerre de Silésie.             | Page 158 |
| II. Depuis la paix de Breslau jusqu'au commencement de la seconde guerre de Silésie.   | 173      |
| III. Depuis le commencement de la seconde guerre de Silésie jusqu'à la paix de Dresde. | 180      |
| IV. Du traité de Dresde jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle.                             | 188      |

## CHAPITRE DEUXIÈME.

## Intervalle de la guerre de la succession d'Autriche à la guerre de sept ans.

- |   |     |
|---|-----|
| I. Frédéric II et sa puissance militaire.   | 198 |
| II. L'Autriche.   | 200 |
| III. La France.   | 202 |
| IV. La Saxe.  | 205 |
| V. L'Angleterre.  | 207 |
| VI. La Russie.  | 211 |
| VII. Causes éloignées et récentes de la guerre de sept ans.                                 | 216 |
| VIII. Principaux événements de cette guerre.  | 221 |
| IX. Changements et relations politiques qui occasionnèrent la fin de la guerre de sept ans. | 233 |

## LIVRE DEUXIÈME.

## SECONDE PARTIE. — HISTOIRE LITTÉRAIRE.

## Progrès de la littérature en France et en Allemagne.

- |                  |     |
|------------------|-----|
| I. La France.    | 241 |
| II. L'Allemagne. | 259 |

## LIVRE TROISIÈME.

## PREMIÈRE PARTIE. — HISTOIRE POLITIQUE.

## CHAPITRE PREMIER.

Accroissement de la puissance de la Russie. — Révolution dans les Gouvernements et les Constitutions établies, jusqu'à la révolution française.

I. Le Portugal.	273
II. L'Espagne.	291
III. Le Danemarck.	301
IV. La Suède.	310

## CHAPITRE DEUXIÈME.

Accroissement immense de la Russie et partage de la Pologne.

I. La Russie sous Catherine II, considérée surtout dans ses rapports vis-à-vis de la Pologne, jusqu'en 1769.	323
II. Démembrement de la Pologne.	339

## CHAPITRE TROISIÈME.

I. Réformes de Joseph II.	364
II. Révolution hollandaise.	376
III. Révolution belge.	385

## CHAPITRE QUATRIÈME.

I. Influence pécuniaire de l'Angleterre.	396
II. Effets de la révolution d'Amérique en Europe.	401

## LIVRE TROISIÈME.

## SECONDE PARTIE. — HISTOIRE LITTÉRAIRE.

Notice sur la littérature considérée sous ses rapports avec la politique.

I. La France.	410
II. L'Allemagne.	417

# HISTOIRE

DU

DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

---

TOME II.

Les formalités prescrites par la loi ayant été remplies, les éditeurs poursuivront, comme contrefacteur, tout débitant d'exemplaires qui ne seraient pas revêtus de la signature de M. Brière.

R. 20.910

HISTOIRE  
DES RÉVOLUTIONS POLITIQUES ET LITTÉRAIRES  
**DE L'EUROPE**

AU

DIX-HUITIÈME SIÈCLE,

PAR F. C. SCHLOSSER,

PROFESSEUR D'HISTOIRE A L'UNIVERSITÉ D'HEIDELBERG ;

TRADUITE DE L'ALLEMAND

PAR W. SUCKAU,

PROFESSEUR AU COLLÈGE ROYAL DE SAINT-LOUIS.



PARIS,

J. L. J. BRIÈRE, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, N° 68;

PONTHIEU, PALAIS ROYAL, GALERIE DE BOIS;

P. DUPONT, RUE DU BOULOY, HÔTEL DES FERMS, N° 24.

1825.







**HISTOIRE**  
**DU**  
**DIX-HUITIÈME SIÈCLE.**

**H. H.**

**I**



# HISTOIRE

DU

## DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

---

### LIVRE QUATRIÈME.

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

---

#### CHAPITRE PREMIER.

APERÇU DE L'HISTOIRE DE FRANCE, DEPUIS LA GUERRE DE  
SEPT ANS JUSQU'EN 1787.

I. Fin du règne de Louis XV. — II. Commencement du  
règne de Louis XVI.

I. Louis XV <sup>1</sup>, gouverné par madame de Pompadour, s'était rendu méprisable et odieux au monde entier ; abandonnant les affaires de l'État pour la chasse, et abjurant toute pudeur

<sup>1</sup> M. de Lacretelle et beaucoup d'autres écrivains, même en Allemagne, ont si bien caractérisé l'histoire de ce temps, que nous nous croyons dispensés d'entrer dans les détails. Ici il n'y a pas de partialité à craindre, puisque tous les partis s'entendent sur le point essentiel, c'est-à-dire sur la corruption générale.

dans ses plaisirs, on vit bientôt son règne déplaire au peuple, parce que les créatures de la cour avaient seules quelque crédit, et que les ministres s'arrogeaient un pouvoir arbitraire et despotique. Ceux qui ne jouissaient pas de la faveur de la cour, de quelque condition qu'ils fussent, se virent assujétis à une dépendance ignominieuse; les familles les plus considérées, surtout en province, montrèrent au milieu du dix-huitième siècle, dans les différends avec le parlement, et dans toutes les occasions où l'on voulut user de violence, la ferme volonté de ne pas souffrir le despotisme militaire; les habitants de Paris firent même paraître leur mépris et leur mécontentement d'une manière si visible, que Louis XV les prit en haine <sup>1</sup>. Les impôts multipliés et souvent exorbitants retombaient alors presque uni-

<sup>1</sup> L'an 1750, le lieutenant de police et ses agents exercèrent un pouvoir tellement arbitraire contre les gens qu'ils appelaient sans aveu, et se permirent tant d'exactions, qu'il éclata une révolte formelle.

La maison du lieutenant de police fut forcée; il se réfugia lui-même chez le président du parlement, qui parvint à apaiser les mutins. Les exécutions les plus cruelles suivirent cette explosion du mécontentement public. Louis XV affecta d'éviter la capitale, et la nouvelle route qu'il fit faire par Saint-Denis, pour ne pas être obligé de traverser Paris en allant de Compiègne à Versailles, fut nommée *le chemin de la révolte*.

quement sur les classes inférieures, dépourvues de tout moyen de résistance.

Les biens-fonds étaient ou dans les mains des classes privilégiées de la noblesse et du clergé, ou ne pouvaient être que difficilement chargés de nouveaux impôts parce qu'il fallait que les parlements voulussent bien les enregistrer. La cour, pour son malheur, fut pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle jusqu'à la révolution toujours en guerre ouverte avec le parlement, tantôt à cause des jansénistes, tantôt à cause des impôts. Les disputes sur le jansénisme éclatèrent de nouveau en 1752, lorsque le curé de Saint-Étienne refusa les sacrements au duc d'Orléans, grand-père de Louis-Joseph-Philippe; le parlement déclara formellement que la bulle *Unigenitus* n'était point un article de foi, et le conseil d'État révoqua cet édit. Comme le clergé et le parlement balançaient alors à eux seuls le pouvoir des ministres, la cour et le ministère voulurent profiter de cette occasion favorable, ou pour opprimer le clergé par la puissance des parlements, ou pour porter à ceux-ci un coup funeste sans irriter le peuple. Le ministre des finances, Machault, penchait pour la première idée, le garde-des-sceaux, d'Argen-

son, était pour la dernière. Tant que la cour se mêla des affaires religieuses, la querelle entre les parlements et le parti jésuitique du haut clergé s'échauffa de plus en plus.

Le parlement convoqua les pairs dans son assemblée; le roi leur défendit de s'y rendre; ils murmurèrent, et le prince de Conti s'éleva hautement contre cet acte de la cour. Le parlement attaqua le ministère, parla de son pouvoir usurpé, voulut examiner le droit que s'arrogeaient les ministres de faire expédier par le roi des lettres de cachet dont le ministère et les courtisans faisaient alors un fréquent emploi. Les orateurs de l'opposition se prononcèrent amèrement, dans les assemblées parlementaires, contre madame de Pompadour et ses indignes menées. Il n'en fallut pas davantage pour provoquer les mesures les plus violentes. Les ministres, suivant l'usage, recoururent à la force; quatre membres du parlement furent relégués dans des forteresses; on bannit les conseillers de toutes les chambres, excepté de la grande <sup>1</sup> qu'on devait organiser sur un nouveau plan; mais elle s'opposa à tous

<sup>1</sup> La chambre d'enquête et la chambre de requête se composaient presque entièrement de jeunes gens. La grande chambre, dont les membres étaient presque tous des hommes âgés, n'avait pas approuvé leur vivacité dans cette circonstance.

les ordres qu'elle put recevoir dès que cette question fut agitée; comme tous les moyens employés pour la faire fléchir furent inutiles, on l'exila à Pontoise; elle persévéra dans sa résolution, et le ministère, après de longs débats, se vit obligé, en 1754, de prêter la main à un accommodement. Machault fut contraint de céder. Le parlement remporta la victoire la plus éclatante, et la cour s'en servit comme d'un allié dans ses discussions avec le clergé.

La paix ne fut pas de longue durée; deux années à peine s'étaient écoulées, que le parlement de Paris s'associa non-seulement les princes et les pairs, mais aussi tous les parlements du royaume, qu'il subdivisa en différentes classes, dont Paris devait être regardé comme le point central. L'autorité royale échoua contre l'opposition, dans les deux séances solennelles de septembre et de décembre 1756 <sup>1</sup>. Ce ne fut qu'après l'éloignement définitif de Machault et de d'Argenson,

<sup>1</sup> C'étaient des lits de justice, qui devaient représenter l'ancien champ de Mars ou les cours plénières. Le roi était assis sur un siège de cinq coussins (Lectus); l'un lui servait de siège, un autre de marche-pied, un troisième de dossier, et deux pour les bras.

On votait à voix basse; le chancelier recueillait les suffrages; qui donc pouvait le démentir, quand même il aurait trahi la vérité?

que les parlements reprirent leur ancienne forme <sup>1</sup>. Il n'y eut aucun trouble, tant que Bernis, créature de madame de Pompadour, garda le timon des affaires. Mais le conseil qu'il donna, en 1758, de terminer l'ignominieuse guerre d'Allemagne, fut cause de sa disgrâce<sup>2</sup>. Choiseul lui succéda, et l'administration des finances donna lieu à d'autres différends dont nous allons tracer en peu de mots l'histoire fatale jusqu'au ministère de Silhouette.

Depuis que les États n'étaient plus consultés sur les impôts, et que la dépravation de la cour et de ses créatures engloutissait des sommes immenses, le trésor public était abandonné à celui qui inventait de nouveaux moyens d'épuiser le peuple. Machault succomba parce que ses projets ne pouvaient s'accorder avec ceux du parlement; après lui, Moreau de Sechelles, Moras et Boulogne tentèrent aussi inutilement d'opposer des ressources proportionnées aux besoins toujours croissants. Le choix de Silhouette sembla enfin, pour la pre-

<sup>1</sup> Quelque répugnance que nous ayons à citer Bezzenval, surnommé *le suisse de Cythère*, pour des choses sérieuses, il nous faut convenir qu'il donne des détails très-exacts de cette affaire, dans ses *Mémoires*, tome I, page 303 et suiv.

<sup>2</sup> Après une longue adulation, il trouva sa perte dans sa trop grande franchise.



mière fois, combler les désirs du peuple et les vœux de madame de Pompadour. Mais la popularité que le nouveau ministre des finances avait affectée, disparut cette année-là même, aussitôt qu'il donna l'édit de subvention. Pour prévenir l'opposition du parlement, on le convoqua, le 22 septembre 1759, en audience solennelle, Versailles. Il protesta contre tout ce qui s'était fait dans cette circonstance, et personne ne voulut prendre à ferme le nouvel impôt. Le crédit était perdu; les paiements publics furent suspendus pour un an; on retira l'argent des caisses, et on envoya l'argenterie royale à la monnaie. Dès ce moment, les contrôleurs-généraux vécurent en mésintelligence avec les parlements, que Choiseul, de concert avec madame de Pompadour, employa contre les jésuites; mais les deux partis gardèrent assez de modération pendant la vie de l'ancienne maîtresse du roi.

Après sa mort, le duc de Choiseul, que les horreurs du *parc aux cerfs* n'avaient pu blesser, et qui avait toujours gouverné la France selon les volontés de madame de Pompadour, se scandalisa du choix de la nouvelle favorite qu'on donnait à Louis XV. Il alla jusqu'à refuser à madame du Barry l'hommage que le

roi même lui accordait à la revue et dans d'autres solennités publiques. Cependant elle obtenait plus de crédit que madame de Pompadour n'en avait jamais eu ; elle rencontra dans le duc d'Aiguillon plus de complaisance que dans le duc de Choiseul. C'est pourquoi, ce dernier, par un motif de jalousie, appuya en secret les parlements, lorsqu'ils attaquèrent le premier, tandis que le roi même le défendait de tout son pouvoir. Le parlement de Rennes, et son procureur-général. La Chalotais, le même qui, dans l'affaire des jésuites, s'était distingué par ses écrits, impliquèrent le duc d'Aiguillon, alors commandant de la Bretagne, dans un procès infâmant, sur la soustraction des deniers publics ; la cour prit sa défense.

Lors de la discussion de cette affaire, les États de Bretagne se joignirent au parlement, mais le roi renvoya avec dédain leur députation, à la tête de laquelle se trouvait La Chalotais. Rejeté par la cour, il chercha des alliés, et conduisit adroitement une correspondance avec les membres les plus importants des parlements de Rouen, de Paris et de Toulouse. Le duc d'Aiguillon déclara que cette correspondance était un crime de haute trahison. La Chalotais, son fils, et trois conseillers

parlementaires déposèrent leur charge , et furent arrêtés du 10 au 11 novembre 1765 ; une commission du conseil d'État, la chambre royale de Saint-Malo, devait les juger au préjudice de leur tribunal compétent.

Le parlement de Paris crut alors devoir s'en mêler , il fit des représentations ; aussitôt Rennes, Rouen , Toulouse suivirent son exemple. Plusieurs troubles éclatèrent et on en vint à différentes mesures de part et d'autre ; après de longs débats , toute l'affaire fut assoupie à la fin de l'année 1766 , mais la mésintelligence demeura toujours la même.

Louis XV avait envain déclaré dans une séance mémorable , qu'il ne tenait sa couronne que de Dieu , et qu'il ne souffrirait pas d'innovations. Les parlements ne voulaient point se désister des droits que le roi leur disputait. La lutte se poursuivait encore lorsque les écrits pour la cause des Américains , favorisée et soutenue par la France , éveillèrent ou ranimèrent le respect pour la justice et les anciennes coutumes.

On conclut en 1770 la malheureuse union du Dauphin avec Marie-Antoinette d'Autriche, et le chancelier Maupeou conçut le plan de réformer la mauvaise juridiction du royaume,

et de mettre un terme à la résistance des parlements contre les ordonnances royales, touchant les finances que l'odieux contrôleur-général Terray se proposait de publier.

Le duc d'Aiguillon, attaqué par le parlement de Paris, comme précédemment par celui de Rennes, et soutenu par la cour, fut la cause d'un nouveau différend. Le parlement avait déjà disputé au roi le droit de faire arrêter un individu quelconque arbitrairement par lettres de cachet : il renouvela cette discussion avec violence, et alla jusqu'à menacer de citer devant son tribunal tous les membres du conseil royal qui s'étaient prêtés à juger l'affaire de La Chalotais. Pour prouver que le roi seul était le premier juge du royaume, le procès intenté contre le duc d'Aiguillon devait se poursuivre dans un lit de justice, le 27 juin 1770. Le parlement, qui prévoyait le coup, déclara, même avant la séance, que « Tout accusé absous dans un lit de justice serait regardé comme non justifié. » Il prononça en outre la sentence que le duc d'Aiguillon avait forfait à l'honneur, et ce jugement fut répandu par toute la France.

Dès que Louis en fut informé, il opposa à ce décret un décret du conseil d'État, et fit

enlever des archives parlementaires tous les actes concernant l'affaire du duc d'Aiguillon. Le parlement s'inquiéta fort peu de cette démarche de la cour; car il avait pour lui tous les princes de la famille royale. La lutte ne discontinua pas; après une nouvelle séance solennelle, où, par ordre du roi, le duc prit place parmi les pairs, et où Louis XV prescrivit les conditions les plus dures au parlement, ses membres déclarèrent enfin que, dans la douleur qui les accablait, ils ne se sentaient plus la force d'exercer leurs fonctions de juges.

Rien ne pouvait être plus favorable aux projets de Maupeou. Il répandit alors dans le peuple que le parlement, tout occupé de ses querelles particulières, négligeait d'administrer la justice du royaume. Cette accusation paraissait d'autant mieux fondée, que pendant quinze jours le roi avait en vain cherché à rappeler le parlement à ses fonctions judiciaires, tant par ses ordonnances verbales et écrites, que par des lettres de son conseil, munies du sceau royal.

Madame du Barry venait de renverser Choiseul; le duc d'Aiguillon régnait dans le conseil. On commença en 1771, au mois de janvier, à employer la force armée contre les conseil-

lers du parlement, et on travailla toute l'année suivante à donner à la France une nouvelle juridiction qui fut constituée dans tout le royaume à la fin de l'an 1772. On fonda à Paris un nouveau parlement, en restreignant son autorité judiciaire. Mais on ne fut pas heureux dans le choix des membres de ce tribunal. Le public l'appelait par ironie le parlement Maupeou; Beaumarchais le tourna en ridicule et le rendit méprisable<sup>1</sup> par les satires mordantes qu'il publia dans les actes de son procès. Comme l'enregistrement des décrets d'impôts ne pouvait avoir lieu, tout crédit disparut, et l'abbé Terray, qui trouva un déficit de trente millions lorsqu'il entra en charge, ne put qu'avec peine obtenir cette année le faible emprunt de huit millions. Cependant il

<sup>1</sup> Pour donner une idée du mépris général qu'inspirait ce parlement, nous citerons le trait suivant, qu'on lit dans le *Choix d'anecdotes anciennes et modernes*, Paris, 1824.

On rapporte qu'un filou, condamné à être marqué, se retourna, un instant avant l'opération, vers l'exécuteur, et le pria de lui accorder une petite grace; celui-ci répondit que son état le mettait peu dans le cas d'accorder des grâces, mais enfin qu'il n'avait qu'à dire de quoi il s'agissait. « C'est « une bagatelle, répondit le patient; faites-moi l'amitié de « marquer sur mon épaule la date de l'année et du jour de « mon exécution; j'espère que tout ceci changera, et que l'an- « cien parlement reviendra: alors je me flatte de me faire réha- « biler; car les arrêts de celui-ci n'ont pas le sens commun. »

(Note du traducteur.)

avait retranché certaines rentes , suspendu plusieurs paiemens , ajouté aux deux vingtièmes un nouvel impôt , augmenté la capitation , et souvent même donné huit édits bursaux dans un seul jour.

En 1774, il se vit obligé de déclarer nettement qu'il ne connaissait plus aucun moyen de subvenir à des dépenses de quatre cents millions , quand les revenus de l'État ne s'élevaient qu'à trois cent soixante-quinze. Sur ces entrefaites Louis XV mourut , le 10 mai 1774.

II. A peine Louis XVI fut-il monté sur le trône, qu'on vit disparaître de la cour toute la turpitude qui sous le règne précédent avait dégradé la personne royale ; mais la dépravation des mœurs resta la même ; la frivolité prit la place de la licence. Louis , qui aurait été un citoyen aimable , et un homme de lettres assez distingué , n'était pas né roi , il le sentit lui-même , et malheureusement il choisit pour guide un vieux courtisan , le comte de Maurepas. Toutes les affaires paraissaient dirigées par ses conseils , tandis que la reine en secret gouvernait avec une incroyable légèreté la cour et le royaume.

Louis reconnut qu'une réforme devenait

nécessaire , que la prodigalité de la cour , qu'il n'autorisait point par son exemple , demandait de nouvelles ressources. Il n'apprit que trop tôt que la bourgeoisie s'était élevée au-dessus de la noblesse , et que , de concert avec les meilleures et les plus riches familles de cette classe de citoyens , elle désirait voir finir le système de l'arbitraire. Il annonça des changements dont il concevait les meilleures espérances ; mais en le laissant agir , la cour sut déjouer tous ses projets. Le peuple ainsi abusé s'indigna , et son courroux fut encore excité par les écrivains philosophes , politiques , économistes , et par un grand nombre de nobles , offensés de la légèreté de la reine. Des politiques très-considérés , ennemis du système de l'Autriche , prédominaient depuis le fatal hyménée ; leur patriotisme les porta à travailler contre la cour. Turgot , Malesherbes , Saint-Germain , insistaient sur les réformes que demandait la nation. Si le ministre de la guerre était imprudent , Turgot et Malesherbes étaient guidés par des idées nobles et généreuses , et si l'on eût exécuté leurs projets , les mouvements dans l'intérieur ne seraient pas devenus aussi redoutables qu'ils le furent par la suite. Le parti de la cour , ayant à sa tête la reine et



le jeune comte d'Artois, espérait empêcher sans grandes difficultés toute la réforme dont il était menacé, ainsi que ses créatures. Dans cette vue il se servit du parlement, avec lequel en effet Turgot et Malesherbes se brouillèrent bientôt à la grande satisfaction de Maurepas qui lui-même les avait appelés au ministère.

Aussitôt après l'avènement de Louis XVI au trône, l'ancien parlement avait été rappelé, pour imposer aux novateurs, malgré les avis réitérés de ne pas changer le nouvel ordre de juridiction auquel on commençait à s'habituer. Dès son rétablissement, il s'opposa aux desseins de Turgot et à ses efforts pour modérer le système féodal et celui des corporations. Six édits, sur des abus moins importants qui devaient préparer les réformes de ce ministre, furent mal accueillis en 1776. Comme il ne dissimulait pas son mécontentement, on lui envoya sa démission, et Malesherbes donna spontanément la sienne. Tout resta sur l'ancien pied, mais l'attention publique était excitée, et il fallait trouver de l'argent. Alors se présenta Necker, dont nous n'examinerons pas ici les talents : tout le monde sait que madame de Staël le défie, tandis que

les auteurs aveugles de l'ancien régime le calomnient et l'outragent.

Ce qu'il y a de bien certain, c'est que ce ministre dut son entrée dans le grand monde à un homme suspect, et qu'il méconnut sa position et ses forces quand il espéra sauver la France. Connu depuis long-temps comme banquier habile et comme homme bienfaisant et éclairé, il déploya son talent comme politique dans l'*Éloge de Colbert*, lorsque le fils d'un marchand de fer de Versailles, devenu, on ne sait par quel moyen, marquis de Pezay, lui fit avoir accès auprès de Maurepas et de Louis XVI.

L'abbé Vermont, qui avait donné une éducation française à la reine et qui la dirigeait toujours <sup>1</sup>, recommanda Necker à Marie-Antoinette. Il fut mis à la tête des finances, d'abord sous un titre peu important, ensuite sous celui de directeur-général. Necker, protestant, de mœurs simples et irréprochables, se faisait grandement illusion, lorsque par ses seules qualités il espérait réformer des désordres si profondément enracinés.

Depuis 1776 jusqu'en 1781, il suivit son

<sup>1</sup> Je n'ose assurer si l'on doit ajouter foi à tout ce que madame Campan dit de l'abbé Vermont dans ses *Mémoires*;

système d'emprunt ; la confiance dont il jouissait , comme négociant , lui fit trouver l'argent qu'il cherchait ; mais il se vit malheureusement frustré dans son attente ; il lui fallait compter sur de grandes épargnes qu'il ne pouvait introduire ; et la guerre d'Amérique absorbait toutes les sommes empruntées dans un autre but. Necker , au commencement , fit des établissements très-utiles , c'est un fait incontestable <sup>1</sup> ; mais le ton doctoral qu'il avait apporté de Genève , mais ses formes et sa vanité le rendirent odieux à la reine. L'intégrité de ses principes et de sa vie choquèrent les courti-

pendant il faut que son rapport ne manque pas de véracité , puisque plusieurs personnes émettent sur son compte la même opinion.

<sup>1</sup> Sur *l'Administration de M. Necker, par lui-même*, Paris, 1791. (livre insignifiant) page 16. « L'établissement des assemblées provinciales , dont je posai les premières bases en 1779 , devait associer toute la nation à la gestion de ses intérêts et soulever le voile que tenaient depuis si long-temps dans leurs mains un petit nombre de commissaires nommés par le roi. Cet établissement donnait des guides et des protecteurs paternels à toutes les provinces , attachait les citoyens au bien public , y attirait leurs pensées , et faisait servir les lumières générales à l'avancement de la prospérité de l'État. »

Une seconde institution , non moins importante , fut la détermination , prise par le roi , de donner la plus grande publicité à l'état des finances ; il fonda de cette manière la confiance sur la base la plus solide ; il appelait la nation à la connaissance et à l'examen de l'administration publique , et il faisait ainsi , pour la première fois , des affaires de l'État une chose commune.

sans ; ses prétentions et sa religion l'éloignèrent du roi. Nous avouons que la famille de Necker était noble, généreuse, libérale et éclairée, mais elle avait la manie qu'elle a conservée jusqu'à nos jours de se donner elle-même, ou de se faire offrir par ses partisans, un encens souvent ridicule et toujours insupportable. On pouvait en outre, avec quelque droit, lui reprocher d'avoir nourri l'ambition et les idées républicaines au sein de la monarchie <sup>1</sup>.

Tout-à-fait opposé au système et aux usages du gouvernement français, Necker chercha du crédit et un appui dans la confiance du peuple ; c'est pourquoi il fit publier, en 1781, *ses comptes rendus, ou l'état des finances*. Une telle publication était, sans doute, inconsidérée, l'appel à la nation hasardé ; mais la cour fut encore plus imprudente que Necker en le destituant, la même année au mois de mai.

Les ministres des finances, Joly de Fleury et d'Ormesson ne purent se soutenir que peu de temps. Calonne, leur successeur, fermait les yeux à toutes les dépenses, et empruntait

<sup>1</sup> M. Schlosser nous paraît aller trop loin dans les reproches qu'il adresse à madame de Staël et à son père, et ne pas rendre assez de justice à la supériorité de leur esprit et à la pureté de leurs intentions. (*Note du traducteur.*)

de l'argent pour soutenir les profusions des princes et de leur parti. D'après son système, le luxe favorisait l'industrie, et la prodigalité était indispensable dans une monarchie, parce qu'elle nourrissait, disait-il, beaucoup de gens désœuvrés, et ne laissait pas la foule méprisée des classes ouvrières amasser des richesses qui l'auraient entièrement détournée du travail. Necker et Calonne eurent une vive altercation relativement au vrai déficit du trésor; l'ancien ministre, accusé de trahir la vérité, exposa une seconde fois au grand jour, en 1785, l'état des finances; son ouvrage parut à peu près au moment où Calonne se trouvait en opposition avec le parlement sur le troisième vingtième qu'il demandait. La discussion devint une des plus violentes qu'on eût jamais vues. Le roi ordonna trois fois au parlement de reconnaître le nouvel impôt, sur lequel Calonne devait fonder un emprunt de quatre-vingts millions. Le parlement protesta trois fois et l'ordre du roi demeura sans effet. On le convoqua enfin à Versailles, pour rayer devant lui sa protestation des registres. C'est alors que les écrits sur la révolution d'Amérique se multiplièrent et que Marie-Antoinette se brouilla avec le comte d'Artois. Le duc

d'Orléans et la famille de Rohan avaient été mortellement offensés. La force de l'aristocratie fut paralysée jusque dans les membres qui ne connurent point l'esprit bienfaisant de la philanthropie de leur siècle. Le duc d'Orléans devint d'autant plus dangereux qu'il perdit son crédit ; car ses richesses immenses pouvaient lui gagner une foule de gens qui devaient l'emporter dans un temps orageux sur les nombreux pensionnaires de la cour. Il rassembla , en effet , autour de lui des hommes pervertis , dont le talent et l'influence sur la masse devinrent de jour en jour plus redoutables. La famille de Rohan se sentit outragée dans la personne du cardinal de Rohan qui , méprisable il est vrai sous tous les rapports , croyait par son état être au-dessus du mépris. Grand-aumônier de France , évêque de Strasbourg , il vivait comme ambassadeur à Vienne avec une magnificence toute royale. Il employa tous les moyens pour rentrer dans les bonnes grâces de la reine qui lui avait fait perdre cette dignité ; mais , au moment même où il croyait toucher au but de ses désirs , il se vit humilié publiquement et arrêté par un ordre exprès du roi.

Cette arrestation méritée, mais imprudente,

eut lieu le 15 avril 1785, et fit naître un scandaleux procès qui mit au grand jour la légèreté et l'impudeur des premiers personnages de l'État. Le cardinal, quoique absous judiciairement, fut néanmoins condamné par Louis XVI. Ce procès est connu sous le nom de *l'histoire du collier*; car le cardinal avait espéré de gagner la reine par un collier de seize cent mille livres, et avait été trompé par une misérable femme, à laquelle il avait donné sa confiance <sup>1</sup>. L'animosité contre la famille de Polignac, jouissant seule d'une grande faveur, le dépit qu'on ressentait des prérogatives accordées à quelques personnes de la cour, étaient à leur comble, lorsque Calonne résolut de ne pas consulter les parlements, pour étouffer la résistance qu'ils élevaient contre le projet d'obliger les états privilégiés à contribuer aux impôts. Pour exécuter ce projet, Calonne voulait convoquer les notables, ce qui était déclarer publiquement que l'administration et le gouvernement ne pouvaient plus subsister dans l'ordre établi.

<sup>1</sup> La violence avec laquelle l'abbé Georgel, défenseur prononcé de l'ancien régime, client de la famille de Rohan, s'élève en toute occasion contre la reine et tous ceux qui sont en rapport avec elle, prouve combien les Rohan haïssaient la reine, et combien de personnes partageaient leur opinion.

---

## CHAPITRE II.

I. Depuis la convocation des notables en 1787, jusqu'au nouveau ministère de Necker, en septembre 1788. — II. Depuis la rentrée de Necker au ministère jusqu'au 20 juin 1789.

I. Calonne, ne pouvant plus remplir par des emprunts le trésor épuisé, proposa de consulter la voix du peuple, comme Henri IV et Richelieu l'avaient essayé avec succès en 1626, c'est-à-dire, de convoquer les notables qui, s'ils n'étaient sous l'influence de la cour et de Calonne, avaient du moins les mêmes intérêts que lui; mais ce ministre oublia que Louis XVI n'était point Henri IV, ni lui Richelieu. Le clergé craignait de voir diminuer ses revenus; les grands seigneurs n'attendaient qu'une occasion pour faire éclater leur haine contre le ministère.

Le comité des privilégiés <sup>1</sup>, chargé de cher-

<sup>1</sup> L'assemblée se composait de sept princes du sang, de quinze évêques, de trente-six ducs, comtes et marquis, de douze membres du conseil royal, de trente-huit députés nommés par le parlement, et du lieutenant civil de Paris, de seize députés des États, de vingt-cinq maires des villes et de cinq ministres. Elle fut répartie en sept bureaux. On voit, par Bertrand de Molleville, *Histoire de la révolution française*, 14 vol. in-8°, première partie, page 76, quel fatal esprit animait tous ces hommes. Bertrand indique tout sérieusement les moyens que



cher, presque à titre d'aumône, les cent douze millions qui devaient couvrir le déficit, était assemblé à peine depuis un mois, lorsque Calonne reconnut que la majorité des voix était contre lui, et que le comte d'Artois, à qui il avait ouvert le trésor, ne pourrait le sauver. En effet, il se vit obligé de quitter son portefeuille, le 9 avril. Son éloignement était en partie l'ouvrage de l'archevêque de Sens, Loménie de Brienne, qui brigua la place de premier ministre <sup>1</sup> et vit, pour quelque temps, ses désirs couronnés. Il parut, le 27 avril, avec le roi, dans l'assemblée; mais loin de demander au clergé aveuglé, et à la noblesse endurcie de la cour, une réforme générale, il n'osa pas même leur proposer de renoncer généreusement à l'exemption des impôts. Il ne fut question que de quelques amendements, ainsi que d'une modique subvention qu'on négocia du 27 avril au 23 mai. Monsieur, frère du roi, montra dans ces discussions sa bonne volonté à céder quelques

Calonne aurait dû employer pour consulter les notables sans les écouter.

<sup>1</sup> M. de Fourqueux, d'abord nommé à la place de Calonne, céda bientôt le portefeuille à l'archevêque de Sens. Les conventions assignèrent à ce dernier le premier rang, et lui valurent le titre de premier ministre.

prérogatives. Le marquis de Lafayette se déclara dès-lors, dans quatre discours violents, pour une réforme complète : le résultat brillant <sup>1</sup> qu'on avait annoncé se réduisit à fort peu de chose. Trois nouveaux impôts, le timbre et la subvention, proprement dite, furent les seuls points qu'on régla. C'est ainsi qu'on éluda la taille réelle, qui devait se répartir sur toutes les terres sans exception, et une grande partie de ce nouveau fardeau retomba encore sur le peuple. On impute ordinairement à l'archevêque de Sens la faute de ne pas avoir profité de ce résultat insignifiant de l'assemblée des notables. Il est vrai qu'il ne fit point parvenir leurs décrets aux parlements dans leur ordre véritable, et qu'il facilita ainsi l'opposition<sup>2</sup>; mais toute personnalité nous paraît hors de saison, lorsqu'il s'agit d'une cause si importante par elle-même. Des cas accidentels pouvaient tout au plus

<sup>1</sup> On devait abolir les corvées, réformer la gabelle, mettre un terme aux entraves du commerce de l'intérieur, organiser les baillages sur un nouveau pied, donner une meilleure administration provinciale, et nommer des conseillers provinciaux.

<sup>2</sup> L'histoire ne semble demander un jugement sévère que sur les personnages dont l'influence fut décisive. C'est ce que nous remarquons bien dans Louis XVI, mais nullement dans ses ministres.

avancer ou retarder l'explosion dont on était menacé, mais, tôt ou tard, elle était inévitable.

Le parlement se trouva fort embarrassé par le nouveau subside qu'on lui proposa ; ses membres en étaient le plus grévés ; il n'osa donc le refuser directement, dans la crainte de paraître protester par égoïsme. Il demanda le budget, et, sans aucun droit, il s'arrogea ainsi les prérogatives d'une assemblée des États. Ces prétentions firent naître une nouvelle discussion. L'enregistrement du subside fut retardé, et le ministre adressa maladroitement au parlement la taxe odieuse sur le timbre, qu'il rejeta aussitôt, à la grande satisfaction de la nation.

Dans les différends qui éclatèrent alors, ce fut sans contredit l'archevêque de Sens qui, par sa conduite, porta le peuple turbulent à la plus haute fermentation ; mais le parlement à son tour oublia momentanément qu'il appartenait au moins d'un côté à la noblesse, et donna le signal d'une révolte réelle du peuple contre l'oppression aristocratique. Il reconnut plus tard que ses intérêts en souffraient ; il voulut apaiser les troubles, mais il n'était plus temps <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Il déclara d'abord que le parlement n'avait point le droit

Pendant les débats du parlement sur la taxe du timbre, les mouvements du peuple prenaient un aspect alarmant : on portait comme en triomphe les conseillers qui s'étaient élevés contre les ministres, tandis qu'on persiflait les autres. Duport et d'Esprémenil, dont l'un ne savait pas ce qu'il voulait, comme il l'a prouvé par la suite, se virent confirmés et soutenus dans leurs mesures violentes par l'opinion générale. Les pairs assistaient en grand nombre aux séances ; le duc d'Orléans se chargea alors du rôle de défenseur des droits du peuple.

En 1787, au mois d'août, le parlement se brouilla entièrement avec la cour par rapport à l'enregistrement des décrets d'impôts dans son protocole, et demanda que l'assemblée des États fût convoquée. Le roi la manda à Versailles et eut la faiblesse de s'en rapporter à son ministre, plutôt que de suivre les inspirations de son caractère pacifique ; il ordonna l'enregistrement des impôts en maître qui veut être obéi ; mais le parlement qui connaissait sa douceur et sa condescendance

d'accorder de nouveaux impôts, qu'il fallait convoquer pour cela les États-Généraux. Il s'opposa ensuite à la double représentation du tiers-état.

protesta contre le décret royal; et, par un décret contraire, déclara nul tout ce qu'on avait fait. Dès-lors la scission fut formelle. La cour après avoir tenté envain de faire céder le parlement, l'exila à Troyes; c'est ici qu'il triompha en quelque sorte du ministère: car il célébrait des fêtes tous les jours au lieu de rendre la justice. Au bout de deux mois il capitula enfin, avec le ministre, d'une manière également ignominieuse pour les deux partis <sup>1</sup>. Le parlement néanmoins retourna en triomphe à Paris, et le peuple maltraita ses adversaires <sup>2</sup>. Le gouvernement se sentait trop faible contre l'opinion générale, pour arrêter le peuple par des mesures sévères; la cour même crut ne pouvoir plus refuser la convocation des États,

<sup>1</sup> Le roi abandonna la taille réelle, et le parlement s'engagea à prolonger le terme du vingtième levé et encore à lever; c'est-à-dire, le roi ôta le fardeau au parlement, et celui-ci en rejeta une partie sur le peuple.

<sup>2</sup> *Introduction aux révolutions de Paris, dédiée à la nation, 1790, in-8<sup>o</sup>, page 52.* On trouvera le jugement que l'on porta par la suite, sur ces événements, dans un passage de Prudhomme (Cet ouvrage ne fut point rédigé, dans le commencement, par des démocrates acharnés). « Il acheta son retour « en enregistrant une prorogation de vingtièmes, c'est-à-dire « par une contradiction et une lâcheté. Ceux qui ne l'avaient « pas pénétré auparavant, eurent une donnée de plus pour « juger son héroïsme grimacier et sa réelle bassesse. » — Il est vrai que c'est écrit dans un temps où on cherchait à exciter les esprits contre le parlement.

et dans une séance solennelle, le 19 novembre 1787, le roi fit la promesse expresse et mémorable de les convoquer dans cinq ans.

Dans cette même séance<sup>1</sup>, où les conseillers du parlement, Freteau et d'Esprémenil déployaient leur vive éloquence, en présentant les tristes vérités<sup>2</sup> qui agitaient alors le public, le duc d'Orléans déclara une guerre ouverte à Louis XVI<sup>3</sup>. Son exil le rendit important, et l'arrestation des deux conseillers jus-

<sup>1</sup> On choisit une séance royale, où le roi parut sans les marques de sa dignité, pour éviter l'odieux d'un lit de justice ; puisqu'alors on ajoutait toujours la formule : « Par « ordre exprès du roi. »

<sup>2</sup> On avait proposé un nouvel emprunt considérable, et demandé en outre qu'on donnât aux protestants tous les droits civils. Le ministre crut avoir gagné la majorité du parlement, mais le parti libéral tint ses assemblées chez Dupont, où la discussion fut extrêmement vive.

<sup>3</sup> Le parlement voulut qu'on prononçât le résultat comme décret de la majorité ; les ministres prétendirent, au contraire, qu'on n'allât aux voix que pour la forme, et que les ordres du roi seul fussent intimés à l'assemblée. Le duc d'Orléans, décidé avec peine à cette démarche, demanda alors à haute voix : « Sire, j'ose demander à votre majesté si la séance présente « est un lit de justice ? » « C'est une séance royale, répondit « Louis XVI. » Le duc proteste formellement ; le roi ordonne d'enregistrer, mais ne lève pas la séance ; il laisse ainsi au duc d'Orléans le temps de retourner au parlement et de jouir de son triomphe. Les conseillers du parlement, qui avaient voté, retirèrent leur voix, et le parlement déclara, dans la même séance, qu'il regardait les décrets antérieurs comme illégaux, et qu'il n'avait pris aucune part à l'enregistrement des emprunts progressifs.

tifia en quelque sorte l'attitude menaçante que le parlement de Paris et tous ceux du royaume prirent contre le gouvernement; mais les expressions dont les conseillers se servirent dans leurs remontrances, ne convenaient nullement à leurs rapports antérieurs avec le gouvernement <sup>1</sup>.

Il s'engagea dès-lors une lutte que ne purent soutenir ni Louis XVI ni son ministre. L'organisation des grands baillages et d'une chambre pour toutes les affaires extra-judiciaires des parlements <sup>2</sup>, ne fut pas seulement ridicule et infructueuse, mais enfanta même des troubles en Bretagne et dans le Dauphiné. C'est à la nouvelle discussion que Paris dut

<sup>1</sup> Il est dit : « Sire, si le duc d'Orléans est coupable, nous le sommes tous ! » On invite ensuite le roi d'effacer un exemple qui finirait par opérer la destruction des lois, la dégradation de la magistrature, et le triomphe des ennemis du nom français.

<sup>2</sup> On ne saurait guère imaginer rien de plus absurde que, dans le moment même où il s'agissait des droits de la nation, de vouloir les mettre entre les mains d'une chambre composée du roi, du chancelier, du président du parlement, des princes du sang, du grand-aumônier, des grands-officiers de la couronne, des pairs, de deux archevêques, de deux évêques, de deux maréchaux, de deux commandants de province, de deux lieutenants-généraux, de quatre personnes qualifiées, de conseillers d'État, de maîtres des requêtes. Chaque province donnait en outre son député. Qui blâmerait ensuite les hommes, dans *Prudhomme*, introduction, page 33, lorsqu'ils disent : « C'eût été vraiment une cour plénière du despotisme. »

ses premiers clubs ou sociétés politiques, ainsi que la Bretagne ses premiers cabinets littéraires. Ces derniers fomentèrent dans leur sein le club de Bretagne<sup>1</sup> qui s'éleva par la suite.

S'il en faut croire la renommée, le duc d'Orléans aurait alors donné l'argent nécessaire, pour répandre un grand nombre d'écrits périodiques, et pour payer la résistance de la foule contre la police<sup>2</sup>.

Le parlement enhardi par l'opinion publi-

<sup>1</sup> Bertrand de Molleville, dans ses *Mémoires*, ainsi que dans le premier volume de son *Histoire de la révolution française*, s'étend beaucoup sur les troubles de Bretagne, et se montre très-rigide dans le sens de ceux qui croient que les événements dépendent des mesures qu'on prend. Il dit, dans ses *Annales de la révolution française*, tome I, p. 118, not. I. « Il y avait alors à Rennes deux chambres de lecture; l'une n'était composée que de gentilshommes, l'autre l'était principalement de membres du présidial, d'avocats, de procureurs, de bourgeois; mais on y voyait aussi de temps en temps quelques gentilshommes. Ce fut dans la première que Moreau, alors prévôt des écoles de droit à Rennes, et depuis général fameux des armées françaises, alla offrir, au nom de ses camarades, leur réunion en armes à la jeunesse de Rennes, pour attaquer le régiment de Rohan; mais heureusement les gentilshommes, qui se trouvaient alors dans la chambre, furent assez sages pour rejeter la proposition. »

<sup>2</sup> M. Schlosser, dans la préface de son ouvrage, avoue qu'il n'a pas voulu s'élever ici contre une opinion généralement accréditée en France. Il croit cependant pouvoir révoquer en doute ces récits, comme exagérés et fabuleux, d'après les renseignements que lui donnèrent des personnes bien dignes de foi. (*Note du traducteur.*)



que, protesta sur l'avis de d'Esprémenil, contre la suppression de son tribunal dont on l'avait menacée. Cette protestation <sup>1</sup> ressemble beaucoup à la fameuse réclamation des droits nationaux (petition of rights), que le parlement anglais fit sous Charles I. Les faits prouvent quel parti avait raison. Le ministre persévéra dans son aveuglement et ordonna des arrestations qui ne pouvaient pas changer l'état des choses. On arrêta cinquante-un députés des États de Bretagne, chargés de s'élever contre la suppression des parlements. On licencia un régiment entier pour s'être intéressé à la cause de ses compatriotes, et on envoya seize mille hommes en Bretagne, pour apaiser la voix du peuple à coups de baïonnettes.

Le Dauphiné s'était soulevé, le clergé avait méconnu l'esprit du siècle au point de prêcher contre la tolérance; le ministre renonça à tous ses projets : il ne lui restait plus d'autre

<sup>1</sup> La cour. . . . . déclare : que la France est une monarchie dans laquelle le roi gouverne par des lois fixes et établies; qu'au nombre de ces lois il en est de fondamentales, celles qui assurent la couronne à la maison régnante, à ses descendants de mâle en mâle, par ordre de primogéniture; celle qui conserve aux États-généraux seuls, convoqués légalement, le droit d'octroyer les impôts; celle qui assure l'inamovibilité des affaires de magistrature; celles qui maintiennent la liberté individuelle et la propriété des citoyens, etc....

moyen pour prévenir une banqueroute que de réformer entièrement le système des finances. Les grands bailliages et la cour plénière périrent ainsi en naissant, et le roi se vit obligé d'avancer de trois ans le terme fixé pour la convocation des États; l'archevêque de Sens céda aussi à la haine de la nation. Il quitta le ministère, le 25 août 1788, après avoir tenté en vain tous les moyens pour décider Necker à partager avec lui la direction des finances.

Le peuple qui, excité par des orateurs publics, se portait souvent à des voies de fait contre le militaire, fit tomber tout son ressentiment sur l'archevêque. Necker, rappelé aux finances, réunit les suffrages de toute la nation. La malheureuse reine, qui avait fait entrer le cardinal au ministère, comme tout le monde le sait aujourd'hui<sup>1</sup>, ne pouvait souf-

<sup>1</sup> La reine y fut portée par son funeste mentor de Vienne, l'abbé de Vermont, comme madame Campan le rapporte dans ses *Mémoires*. On apprend cependant, dans le vol. II, page 65, que cette dernière était en mauvaise intelligence avec l'abbé de Vermont, et fâchée de ce qu'elle et sa famille ne pouvaient seules influencer la reine. Elle ne le dépeint donc pas trop bien.

La nomination du cardinal se trouve dans le volume II, page 28, après l'histoire du *Collier*, où elle dit : « La reine fut forcée, par le caractère du roi et par le peu de confiance qu'il accorda à l'archevêque de Sens, de se mêler des affaires.

frir Necker. Comme elle gardait toujours son ascendant sur son époux, le parlement même la présenta dès-lors au peuple comme l'ennemie de toute réforme et la protectrice des courtisans frivoles et de l'orgueil des grands.

II. Privé du fruit de ses travaux par les prérogatives de la noblesse, le moyen état conçut une haine implacable contre elle; tous les écrivains et les journalistes s'efforcèrent de l'éclairer sur ses droits dans le lien social, ce qu'on avait négligé jusqu'alors. Les hommes vraiment nobles de la classe privilégiée, firent cause commune avec les opprimés, et, dans leur enthousiasme, ils aimèrent mieux devoir leur rang au mérite qu'à la naissance; peut-être espéraient-ils, en cas de réforme, se maintenir dans ce rang qu'ils occupaient, tandis que ceux d'entre eux qui s'étaient déclarés les ennemis des progrès du siècle se verraient déchus de leur grandeur usurpée.

En Bretagne, la dispute entre la noblesse et la roture venait de se transformer en guerre

Tant que M. de Maurepas vécut, elle évita ce danger; on le voit par les reproches que le baron de Bezenval lui fait dans ses mémoires, sur ce qu'elle ne profita pas du rapprochement qu'il avait préparé entre elle et ce ministre, qui combattait l'ascendant que la reine et ses intimes auraient pu prendre sur l'esprit du roi. »

ouverte ; à Paris elle éclatait en invectives. Quoique la noblesse ignorante de la cour ne contestât point le mérite de Necker, elle le méprisait parce qu'il était roturier et Génevois<sup>1</sup>. Celui-ci reconnut facilement que les nobles ne prêteraient pas la main à ses réformes, et que les États ne se rendraient utiles qu'en diminuant les prérogatives de l'aristocratie et de la hiérarchie. Il fallait pour cela que le tiers-état eût la majorité dans les délibérations de l'assemblée. Necker chercha donc à doubler le nombre de ses députés, pour augmenter son crédit, mais il s'attira ainsi l'animadversion du parlement<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> On apprend, par les *Mémoires de madame Campan*, tom. I, page 339, dans la note, jusqu'où la folie alla encore dans les derniers temps, et combien les Français doivent redouter avec raison son retour.

<sup>2</sup> Le meilleur jugement sur Necker, se trouve dans Baillet, *Examen critique de l'ouvrage posthume de madame de Staël*, tome II, chap. II ; en prouvant que Necker n'était point fait à la haute politique, il dit, pages 19 et 20 : Aheurté à quelques principes généraux de morale, *très-justes en eux-mêmes*, (in *Platonis Republica*), dont il parlait sans cesse, il en faisait toujours l'application au plus près (in *Romuli fæce*) ; et cette application se trouvait trop souvent en sens inverse de ce qu'aurait exigé l'état des choses bien apprécié. C'est ainsi qu'il disait un jour à Mirabeau : « Vous avez trop d'esprit, pour ne pas reconnaître tôt ou tard que la morale est dans la nature des choses. » Le caustique Mirabeau dut bien rire dans sa barbe en entendant cette grave apostrophe, sur laquelle il se

Ce tribunal s'épouvanta de ce qu'il avait d'abord demandé, et le même d'Esprémenil, qui s'était montré le défenseur des droits du peuple, proposa un décret, en vertu duquel le parlement demandait expressément à garder la forme de 1614, à conserver le même nombre de députés pour les trois États et à délibérer séparément d'après leurs sections. Necker désirait opposer d'autres autorités à celle du parlement, il en avait cherché et trouvé une dans le public; les notables devaient lui en fournir une autre: il les convoqua donc une seconde fois, pour le 9 novembre 1788, mais ils se déclarèrent formellement contre la proposition de Necker. Il aurait dû le prévoir, si sa femme et madame de Staël, sa fille, par leurs adulations et celles de leur cercle ne l'eussent abusé sur sa propre position.

La faute de ce refus tomba sur les courtisans, et les hommes les plus éclairés de la nation dépeignirent alors sous les couleurs les plus fortes, sans blesser la vérité, la manière de vivre adoptée à la cour, et celle des parti-

sera bien gardé d'élever le moindre doute. Il y avait en outre du vague dans ses idées, une sorte d'exagération romantique dans sa sensibilité, de l'illuminisme dans son ame et ses opinions.

sans du comte d'Artois qui cherchaient depuis à se faire valoir comme défenseurs de Dieu, de la justice et de la religion.

On soumit à un examen sévère les principes des auteurs de tous les abus. L'*Essai sur les privilèges*, par le comte d'Antraigues; *Qu'est-ce que le tiers-état?* par l'abbé Sièyes<sup>1</sup>, furent répandus partout et fixèrent presque exclusivement l'opinion publique.

L'abbé Sièyes, dans la première moitié de son ouvrage, détermine d'une manière claire et positive le rapport des états entre eux et la nation, en assignant au clergé sa vraie place<sup>2</sup>, mais dans la seconde partie il se perd dans des spéculations.

<sup>1</sup> Sièyes dit, page 5, « Les places lucratives et honorifiques y sont occupées par des membres de l'ordre privilégié. Lui en ferons-nous un mérite? Il faudrait pour cela, ou que le tiers refusât, ou qu'il fût moins en état d'en exercer les fonctions. On sait ce qu'il en est; cependant on a osé frapper l'ordre du tiers d'interdiction. On lui a dit : « Quels que soient tes services, quels que soient tes talents, tu iras jusque là, tu ne passeras pas outre; il n'est pas bon que tu sois honoré. » De rares exceptions senties comme elles doivent l'être, ne sont qu'une dérision, et le langage qu'on se permet dans ces occasions, une insulte de plus.

(C'est là la véritable cause de la révolution française, ce qu'on observe si rarement.)

Il poursuit, page 7, dans la note : « On soutient d'un côté, avec éclat, que la nation n'est pas faite pour son chef; quelle folie que de vouloir, d'un autre côté, qu'elle soit faite pour quelques-uns de ses membres! »

<sup>2</sup> Sièyes, page 8, note 1.

Sièyes, Mirabeau et Talleyrand sentaient que sans un bouleversement la nation ne pouvait être ramenée à un état raisonnable, tel qu'il était énoncé dans cet ouvrage. On y lit donc presque à chaque page qu'une réforme complète et violente devenait nécessaire <sup>1</sup>, et il faut avouer qu'un homme impartial ne saurait rien opposer aux raisons, pleines de clarté, de précision et de force qui s'y trouvent.

Sièyes prononça d'avance son jugement sur l'assemblée future des États, en cas que la volonté du parlement influençât son choix <sup>2</sup>, et prédit avec assurance les changements qui allaient s'opérer dans l'opinion et dans les idées <sup>3</sup>.

Pendant que les écrivains cités indignaient le public contre les états privilégiés, les princes, à l'exception de Monsieur, présentèrent

<sup>1</sup> *Sièyes*, page 13 : « Pourquoi le peuple ne renverrait-il pas dans les forêts de la Franconie toutes ces familles qui conservent la folle prétention d'être issues de la race des conquérants et d'avoir succédé à leurs droits ? »

<sup>2</sup> *Sièyes*, page 19 : « N'est-il pas certain que là est une véritable aristocratie, où les États-généraux ne sont qu'une assemblée clerico-nobili-judicielle ? »

<sup>3</sup> *Sièyes*, page 42 : « Lorsque, dans quelques années, on viendra à se rappeler toutes les difficultés que l'on fait essuyer aujourd'hui à la trop modeste demande du tiers, on s'étonnera et du peu de valeur des prétextes qu'on y oppose, et encore plus de l'intrépide iniquité qui a osé en chercher. »

aux notables un manifeste violent contre l'opinion du jour. Ce manifeste exaspéra d'autant plus les esprits <sup>1</sup>, que l'assemblée des notables se sépara, le 9 décembre 1788, sans s'être prêtée aux désirs de Necker, concernant la double représentation du tiers-état <sup>2</sup>. Necker exécuta alors ce qui aurait obtenu d'abord plus de succès. Il fit donner par le roi au tiers-état le droit de doubler ses représentants, mais malheureusement avec le pédantisme qui lui était propre <sup>3</sup>; car on ajouta au décret le

<sup>1</sup> *Sièyes*, page 100 : « On se plaint de la violence de quelques écrivains du tiers-état. Qu'est-ce que la manière de penser d'un individu isolé ? rien. — Qu'on les compare à la démarche également authentique des princes contre le peuple qui se gardait bien de les attaquer. »

<sup>2</sup> *Sièyes*, page 52 : « M. Necker s'est abusé. Mais pouvait-il imaginer que ces mêmes hommes, qui avaient voté pour admettre le tiers en nombre égal dans les assemblées provinciales, rejetteraient cette égalité pour les États-généraux ? Quoi qu'il en soit, le public ne s'y est point trompé. »

<sup>3</sup> Le *journal de Paris*, n<sup>o</sup> 2, du 2 janvier 1789, donne le résultat d'un conseil d'État royal :

1<sup>o</sup> Que les députés, aux prochains États-généraux, seront au moins au nombre de mille ;

2<sup>o</sup> Que ce nombre sera formé, autant qu'il sera possible, en raison composée de la population et des contributions de chaque bailliage ;

3<sup>o</sup> Que le nombre des députés du tiers-état sera égal à celui des deux autres ordres réunis, et que cette proportion sera établie par les lettres de convocation ;

4<sup>o</sup> Que ces décisions préliminaires serviront de base aux travaux nécessaires pour préparer sans délai les lettres de convocation, ainsi que les autres dispositions qui doivent les accompagner.



rapport de Necker au conseil-d'État, dans lequel on accorda à la voix publique une influence qu'elle ne peut pas avoir dans des monarchies absolues, ou qu'on ne peut reconnaître sans faire officiellement entrer le peuple dans tous les secrets de l'administration <sup>1</sup>. Dans ce rapport, le ministre signala en même temps au roi et à son conseil certaines classes de la société comme contraires à l'intérêt du tiers-état, ce qui occasionna naturel-

<sup>1</sup> Le *Journal de Paris* consacre les numéros 2, 3 et 4 à ce rapport. Il y est dit, page 10 : « On compte, en faveur de l'opinion qui réduit le nombre du tiers-état à la moitié des représentants des deux autres ordres réunis :

- « 1° La majorité décidée des notables ;
- « 2° Une grande partie du clergé et de la noblesse ;
- « 3° Le vœu prononcé de la noblesse de Bretagne ;
- « 4° Le sentiment connu de plusieurs magistrats, tant du conseil du roi que des cours souveraines ;
- « 5° Une sorte d'exemple, tiré des états de Bretagne, de Bourgogne et d'Artois ;
- « 6° Plusieurs princes du sang, dont les sentiments se sont manifestés d'une manière positive. »

On voit, d'un autre côté, en faveur de l'admission du tiers-état, dans un nombre égal à celui des deux autres ordres réunis :

- « 1° L'avis de la minorité des notables, entre lesquels, etc. ;
- « 2° L'opinion de plusieurs gentilshommes qui n'étaient pas dans l'assemblée des notables ;
- « 3° Le vœu des trois ordres du Dauphiné.

Nous passons sous silence les trois articles insignifiants qui suivent.

- « 7° Enfin, et par-dessus tout, les adresses sans nombre des villes et des communes du royaume, et le vœu public de cette vaste partie de vos sujets, connue sous le nom de tiers-état. »

lement une dissension violente à l'ouverture de l'assemblée.

Necker comme protestant et roturier avait bien plus à craindre de l'oligarchie de la cour, que des mouvements du peuple. Il ne fut donc pas fâché qu'à l'élection des députés, on nommât les partisans les plus ardents de la liberté politique, représentants du tiers-état. Lorsqu'on considère l'état des choses, on ne peut pas absolument désapprouver le sentiment de Necker, mais il faut blâmer cette négligence qui permet aux électeurs de s'occuper de toute autre chose que des élections. Il en résulta que ceux de Paris s'arrogèrent aussitôt après une autorité publique qui ne leur convenait nullement. L'intervalle qu'il y eut entre la convocation et l'assemblée des États fut employé, par le parti du duc d'Orléans, à lui gagner des amis<sup>1</sup>, et à susciter des ennemis à la cour. Un hiver rigoureux augmenta la misère de la population immense et redoutable du faubourg Saint-Antoine<sup>2</sup> et du quartier voisin,

<sup>1</sup> On berça le duc d'Orléans de l'espoir qu'il serait nommé régent du royaume. Si Louis XVI avait besoin d'un guide, ce n'était sûrement pas le duc qu'il lui fallait.

<sup>2</sup> *Journal de Paris*, n<sup>o</sup> 2, du 2 janvier 1789 :

Le curé Laugier de Beaurecueil, en demandant des aumônes pour ses paroissiens, dépeint ce déplorable état de la manière suivante : « Voici, messieurs, ce qu'est ma paroisse : elle com-

ce qui facilita aux hommes méprisables, gagnés par le parti opposé à la cour, le moyen de former une armée mercenaire avec la plus vile populace. On l'exerça pour la première fois aux manœuvres dans lesquelles elle devint ensuite si habile, en lui permettant le pillage de la fabrique des papiers peints du sieur Réveillon, ce qui se passa peu de temps avant l'ouverture de l'assemblée des États<sup>1</sup>.

Si nous voyons d'un côté un parti, également contraire à Louis XVI et à la liberté, rassembler et exercer ses forces, employer la populace comme levier<sup>2</sup>, et tenter jusqu'à

« prend tout le faubourg Saint-Antoine, et contient la dixième  
 « partie des habitants de Paris. Ces habitants sont tous ou-  
 « vriers, à l'exception d'un nombre infiniment petit de per-  
 « sonnes riches et aisées; elle n'est pas, il s'en faut beaucoup,  
 « dans la situation de ces paroisses heureuses, où l'abondance  
 « des riches prévient et comble la mesure des besoins des pau-  
 « vres qui les habitent; elle n'a que la misère en partage, lors-  
 « que la ressource du travail vient à lui manquer: alors le  
 « nombre des pauvres, qui est ordinairement de huit à dix  
 « mille, s'accroît jusqu'à vingt et trente mille. »

<sup>1</sup> Il faut remarquer que la lettre du roi, pour la convocation des États-généraux à Versailles, ne fut publiée que le 27 avril 1789, dans le Journal de Paris, 6 février 1789, n° 37; et que le tumulte eut lieu le 27 et le 28, c'est-à-dire le jour fixé pour l'ouverture de l'assemblée ajournée.

<sup>2</sup> Babeuf, dans le fameux procès plaidé à la haute cour de Vendôme, les mois de mars et avril 1797, dit, en parlant de la séance du premier germinal: « On a attribué le 14 juillet à la canaille parisienne; mais de bons citoyens et des patriotes éclairés ont préparé et dirigé ses mouvements; sans eux ja-

quel point ses machinations le seconderaient . nous remarquons de l'autre côté dans toute la nation le plus bel enthousiasme s'allier aux plus nobles transports. L'*Avis sur les élections*, imprimé et distribué aux dépens du duc d'Orléans<sup>1</sup>, ne demeura pas sans fruit : on choisit presque exclusivement les gens les plus éclairés et les plus éloquents, ainsi que les hommes d'affaires les plus habiles de toute la nation. Celui qui désire connaître la vraie cause du mécontentement général, et la confusion des affaires dans l'ancienne France, dont la génération actuelle n'a plus le moindre souvenir, peut consulter *les cahiers des différents bailliages*, où se trouvent exposés les griefs et les abus qu'ils désiraient voir abolis ; on y trouve encore les réformes qu'ils demandaient<sup>2</sup>.

Avant la constitution des États, les députés furent présentés au roi, mais l'observance de

mais le peuple n'aurait songé à s'insurger, et nous serions encore sous la tyrannie. »

Il s'en fait, avec raison, un titre justificatif.

<sup>1</sup> Nous ne saurions décider si Sièyes fut l'auteur de cette brochure. Bertrand de Molleville l'affirme ; Mallet du Pan le révoque en doute.

<sup>2</sup> On a fait, au mois de juin 1789, un résumé de tous les *Cahiers des différents bailliages*, 3 vol. in-8°, où on peut facilement s'orienter, moyennant la table raisonnée.

l'ancienne étiquette de la cour, et le choix des costumes dans cette circonstance, aigrèrent les esprits déjà mal disposés de ces Français qui s'étaient rassemblés pour faire cesser tous les différends entre les États. Ces députés avaient été choisis presque tous dans l'intérêt du tiers-état. Ils étaient d'ailleurs encouragés et soutenus par les hommes les plus instruits et les plus considérés de la noblesse ; ils renfermaient parmi eux des curés<sup>1</sup>, et comptaient trente-sept voix de plus que les deux autres états réunis<sup>2</sup>, parce que la noblesse de Bretagne n'envoyait pas de députés.

Le 27 avril, le héraut d'armes proclama l'ouverture des États ajournés au 4 mai ; le 1<sup>er</sup> de ce mois eut lieu la présentation, dont nous venons de parler ; le 4, on vit à Versailles une

<sup>1</sup> Il y avait, dans la chambre du clergé, quarante-huit archevêques et évêques, trente-cinq abbés ou décans, deux cent huit curés. La chambre de la noblesse comprenait deux cent quarante-deux gentilshommes, vingt-huit membres des parlements. Dans la chambre des communes se trouvaient deux ecclésiastiques, douze nobles, dix-huit membres des magistrats de ville, cent deux membres des bailliages et autres tribunaux inférieurs, deux cent douze avocats, seize médecins, deux cent seize marchands et paysans.

<sup>2</sup> Il nous faudra souvent citer le *Point du jour, ou résultat de ce qui s'est passé aux États-généraux, etc.*, par Barrère, alors digne libéral, et non pas encore le révolutionnaire de 1793. Il donne, page 1 et 8, les notices sur la présentation et le costume, cite ensuite les noms des députés, et dit : « Une troisième distinction entre les ordres a signalé cette singulière

procession brillante, où parurent toute la cour et tous les États-généraux<sup>1</sup>. Le duc d'Orléans, dans cette solennité, se sépara des princes et prit sa place parmi les députés, auxquels il adhérait<sup>2</sup> : on ouvrit l'assemblée des États-généraux le 5 mai; le roi dans son discours s'appesantit trop sur la fermentation des esprits; en jetant un coup-d'œil sur les choses qui venaient de se passer<sup>3</sup>, il avait annoncé, que des

journée; les deux premiers ont été admis dans le cabinet du roi, et le troisième dans sa chambre. Les deux battants n'ont été ouverts que pour le clergé. Un troupeau de moutons défile ainsi, forcé de précipiter sa course par les aboiements des chiens qui le pressent et l'épouvantent. Les communes, très-affectées de cette différence dans la présentation, plusieurs groupes se sont aussitôt formés. On a proposé, avec quelque véhémence, de porter à l'instant même une réclamation au pied du trône, etc. »

<sup>1</sup> *Madame Campan*, tome II, page 36 : « Lors de la procession des États-généraux, des femmes du peuple, en voyant passer la reine, crièrent vive le duc d'Orléans! avec des accents si factieux, qu'elle pensa s'évanouir. On la soutint, et ceux qui l'entouraient craignirent un moment qu'on ne fût obligé d'arrêter la marche de la procession. »

<sup>2</sup> *Point du jour*, page 38, l'ordre de la noblesse : « M. le duc d'Orléans y marchait dans son rang de député de Crépy en Valois. » Page 39 : « La reine, par les graces de sa figure, sa taille avantageuse, sa démarche noble et aisée, sa parure élégante et riche, attirait tous les regards. Combien de sentiments sa vue n'a-t-elle pas excités! Comme elle serait aimée, disait-on, si elle voulait! qu'elle est à plaindre, d'être subjuguée par des courtisans avides et corrompus! »

<sup>3</sup> *Point du jour*, page 45 : « Une inquiétude générale, un désir exagéré d'innovation, se sont emparés des esprits, et finiraient par égarer totalement les opinions, si l'on ne se hâtait de les fixer par une réunion d'avis sages et modérés. »

réformes devenaient nécessaires ; mais Necker ayant pris la parole après le roi et le garde-des-sceaux, déclara positivement, dans un discours fort long<sup>1</sup>, que sans l'assistance des États, une banqueroute ignominieuse était inévitable. Il était donc impossible de congédier ou d'ajourner l'assemblée. Tout dépendait dès lors des démarches qu'allaient faire les députés des nobles et du clergé, désignés avec affectation par le nom de privilégiés, et bientôt après par celui d'aristocrates. On croyait qu'en séparant la délibération ou en organisant trois chambres, le parti des aristocrates paralyserait la supériorité du tiers-état. Celui-ci insista avec chaleur sur une délibération générale, et l'emporta parce qu'il avait pour lui le talent, l'opinion publique, le penchant secret de tous ceux des deux autres ordres qui se distinguaient par la générosité de leurs sentiments.

Il paraît évident que Necker n'avait songé

<sup>1</sup> *Point du jour*, page 59 : « Le directeur-général des finances a commencé la lecture de son discours, mais son étendue, véritablement indiscrète, ne lui ayant pas permis de l'achever, il a chargé M. Broussonnet, secrétaire de la société royale d'agriculture, de le suppléer ; ce discours, de trois mortelles heures, a développé, etc. »

On trouve ce discours dans le n° 134 du *Journal de Paris*, du 14 mai 1789.

qu'à une seule chambre, car autrement sa double représentation n'était que ridicule. Les principes, qui guidèrent le tiers-état, se trouvent indiqués dans l'écrit de l'abbé Sièyes, ainsi que presque toute la marche que l'assemblée adopta. On voit que tout était calculé et fixé d'avance par Sièyes et son ami Mirabeau, quoiqu'il entrât plus rarement en lice et qu'il laissât à d'autres la gloire de l'éloquence. La dispute sur l'examen des pouvoirs qu'entamèrent les deux premiers états, et que l'on continua pendant tout le mois de mai <sup>1</sup>, mit d'ailleurs à découvert la faiblesse du gouvernement aristocratique et hiérarchique. Mirabeau irrité y trouva en même temps l'occasion de caractériser, avec une éloquence irrésistible, devant l'assemblée, les gens auxquels on avait à faire. Les négociations entre les États sur leur réunion furent infructueuses; le tiers-état les rompit le 19 mai, les reprit par égard pour le roi, mais déclara positivement, dès le 10 juin, qu'il se constituerait seul, et s'arrogea, dans la séance mémorable du 17 juin, le titre d'assemblée nationale. On ap-

<sup>1</sup> Le *Point du jour* donne, dans le premier volume, les discours des députés, et les particularités jusqu'au 17 juin. On trouve, dans Mirabeau, *Lettre X<sup>e</sup>, à ses commettants*, les discours et les motions du 17 juin.



prend, dans l'ouvrage de Sièyes, ce que ce titre signifiait. Ce ne fut cependant pas lui qui proposa de l'appeler ainsi, mais Legrand, député du Berry. La scission dans le clergé, et la minorité visible de la noblesse facilitèrent beaucoup cette démarche <sup>1</sup>.

Le tiers-état, pour s'assurer le pouvoir législatif, joignit à son décret la déclaration, que tous les impôts qu'on levait étaient contre la loi, et qu'on ne les percevrait que jusqu'au moment où l'assemblée actuelle serait dissoute de quelque manière que ce fût. On ne négligea pas de gagner les nombreux rentiers, en déclarant que l'assemblée nationale, après la régénération de l'État, aurait soin de prévenir une banqueroute publique. Cette dernière démarche fut trop importante, et la cour trop irritée, pour que l'aristocratie n'en fût pas

<sup>1</sup> La collection que Lallement publie depuis 1818, chez Eymery, commence avec le 17 juin: *Choix de rapports, opinions et discours prononcés à la tribune nationale, depuis 1789 jusqu'à ce jour*, tome I; mais l'authenticité de plusieurs pièces nous paraît suspecte. Prudhomme, *Révolutions de Paris*, t. I, p. 65, dit: « Dans la chambre de la noblesse, les apôtres de la réunion avaient toujours été plus nombreux et plus puissants. Le duc d'Orléans était à leur tête, et son nom faisait déjà un grand poids dans la balance; mais le duc de La Rochefoucauld, et quelques autres noms estimés et illustres, montraient plus de zèle encore, causaient moins d'enthousiasme, et méritaient plus d'estime. »

alarmée ; Necker même commença à s'inquiéter , et on résolut , lorsqu'il n'était déjà plus temps , de donner une constitution.

Le crédit de la cour avait disparu ; le gouvernail avait échappé aux mains de ceux qui l'avaient mal dirigé ; les soldats des gardes-françaises s'étaient faits patriotes , parce que leurs officiers étaient des nobles ; la populace était excitée , et un nouveau pouvoir venait de s'organiser à Paris , sans que le cabinet , étourdi de ce coup , eût pris les moindres mesures<sup>1</sup>. En considérant tout cela , la séance au Jeu-de-Paume , à Versailles , s'explique facilement. Les députés des communes bravèrent , le 20 juin , l'ordon-

<sup>1</sup> Les électeurs donnèrent , dès le 8 mai , un décret contre un arrêt du conseil du roi , lequel avait été lancé contre le journal de Mirabeau , *États-généraux* , n<sup>o</sup> I. On l'appelle ici un écrit aussi condamnable au fond que répréhensible dans la forme : le décret des électeurs y réplique : « L'assemblée du tiers-état de la ville de Paris réclame unanimement contre l'acte du conseil du 17 mai. »

Au mois de juin , les électeurs se déclarèrent permanents et s'ajournèrent au 7 sans que personne y mit entrave.

Le *Moniteur* , n<sup>o</sup> 2 , du 6 au 14 mai , contient l'acte de l'arrêt , et l'extrait d'une lettre de M. le comte de Mirabeau à ses commettants , où ce dernier termine en ces mots : « Je continue le journal des *États-généraux* , dont les deux premières séances sont peintes , quoique avec trop peu de détail , dans les deux premiers numéros qui viennent d'être supprimés , et que je vous fais passer. »

On voit , par là , que le pouvoir royal n'avait plus de poids pour Mirabeau.

nance du roi, dans laquelle il leur était enjoint d'ajourner leurs délibérations à cause des préparatifs pour la séance royale, où Necker voulait faire adopter une espèce de constitution. Ils se rendirent au Jeu-de-Paume, et jurèrent de ne pas se séparer avant qu'ils n'eussent donné eux-mêmes une constitution à la patrie <sup>1</sup>.

Par cette séance, on venait de déclarer en quelque sorte au public <sup>2</sup>, qu'on devait donner une constitution à la France, sans consulter le roi. Louis XVI dut alors se montrer comme médiateur entre les partisans de l'ancien régime et ceux du nouveau, les pusillanimes et les exaltés; s'il laissait passer ce moment, il n'en avait plus le pouvoir. Telle était l'idée de Necker; ce ministre supposait d'ailleurs qu'il existait une tendance à détruire toute institution ancienne, du moins chez ceux qui se servaient avec tant d'habileté des clameurs insensées des orateurs du Palais-Royal,

<sup>1</sup> L'assemblée des communes se rendit ensuite à l'église de Saint-Louis, où une partie du clergé se joignit à elle.

<sup>2</sup> Plusieurs députés publièrent les actes, puisque les journaux ne l'osèrent pas encore à cette époque. Voilà l'origine du *Point du Jour*, ainsi que celle des *Etats-généraux* de Mirabeau, qu'il nomma, lorsque son numéro 1<sup>er</sup> avait été prohibé, *Lettres à ses commettants*, et plus tard, *Courrier de Provence*.

parmi lesquels Saint-Huruge, à moitié fou, joua un grand rôle.

Necker devina alors l'intention de Mirabeau, que celui-ci énonça d'ailleurs assez clairement dans ses discours et surtout dans ses *États-généraux ou lettres à ses commettants*. Le ministre proposa au roi d'accorder toute chose équitable, pour prévenir les demandes injustes. Louis XVI ayant approuvé le conseil de Necker, une constitution ou déclaration royale fut projetée. Le roi devait la faire publier, le 23 juin, mais comme la reine prit malheureusement part aux affaires <sup>1</sup>, on la changea tellement, par son avis, que Necker ne la reconnut plus pour son travail. Il est facile de juger de la nature de ces changements faits à la constitution, en suivant le rapport qu'en

<sup>1</sup> Nous voyons, par le protocole mémorable de l'interrogatoire qu'on fit subir à Marie-Antoinette devant le tribunal sanguinaire, qu'elle avait pris part aux affaires; on reconnaît ici combien des hommes vulgaires, même en qualité de juges, et comme organes du pouvoir, contrastent avec la vraie noblesse d'une ame bien élevée.

*Moniteur*, n<sup>o</sup> 26, an II, page 104 : « Votre mari, lui demande le président, ne vous a-t-il pas lu le discours une demi-heure avant d'entrer dans la salle des représentants du peuple, et ne l'avez-vous pas engagé à le prononcer avec fermeté ? »

« *L'accusée*.— Mon mari avait beaucoup de confiance en moi, et c'est ce qui l'avait engagé à m'en faire lecture, mais je ne me suis permis aucune observation. »

fait Bertrand de Molleville, un des défenseurs les plus acharnés de toute forme ancienne <sup>1</sup>.

Les députés, parfaitement instruits de tout ce qui se passait à la cour, comptaient trop sur leur pouvoir, pour accepter les offres adoucies, sur l'avis du comte d'Artois, et exposées dans la déclaration du roi. La séance royale, au lieu de mettre un terme aux projets des novateurs, ne servit qu'à montrer à la nation qu'une puissance plus grande que celle du roi et de ses ministres, nourrie dans son sein, venait de s'élever en France. Dans cette occasion, comme dans bien d'autres <sup>2</sup>, Mira-

<sup>1</sup> *Bertrand de Molleville*, tome I, page 197, après avoir rendu compte de la séance du Jeu-de-Paume, blâme Necker, qui était malade à Paris. . . . ., ou plutôt tel fut le prétexte dont il couvrit l'humeur que lui avaient donnée les corrections légères faites à ses projets de déclaration pour la séance royale, quoique ces corrections n'eussent été adoptées par le roi que sur l'avis de son conseil, où MONSIEUR, M. le comte d'Artois, et plusieurs conseillers d'État, ont été appelés en cette occasion.

*Necker*, *Sur la révolution de France*, 1797, in-8°, ne donne pas le plan dans sa première forme, mais il rapporte que le conseil d'État avait été interrompu subitement, et le roi rappelé; que Montmorin, assis à côté de lui, parla ainsi : « Il n'y a rien de fait, la reine seule a pu se permettre d'interrompre le conseil d'État; les princes apparemment l'ont circonvenue, et l'on veut, par sa médiation, éloigner la décision du roi. » Le conseil d'État, dont Bertrand de Molleville parle, eut lieu deux jours après.

<sup>2</sup> Il faut lire dans *Mirabeau*, *lettre treizième à ses commettants*, comment il détruisit, dans cette séance, l'autorité royale.

beau sut toucher la véritable corde et prendre le ton convenable. Observant les temps et les lieux, il fut jusqu'à modérer dans son journal des expressions qu'il n'avait point hésité d'employer contre le roi dans l'assemblée. Louis XVI avait ordonné aux députés de délibérer séparément, état par état, et de quitter la salle. Le grand-maître des cérémonies rappela cet ordre auquel la plupart des membres des autres états s'étaient soumis. Mirabeau donna le signal de la résistance, et son énergie valut au tiers-état le champ de bataille <sup>1</sup>.

Il dit, entre autres, pag. 5 : « Après cette déclaration de volonté impérative, le roi a prononcé un discours dans lequel on a remarqué cette phrase singulière : « J'ai voulu aussi, messieurs, « vous faire remettre sous les yeux les différents bienfaits que « j'accorde à mes peuples. » Comme si les droits des peuples étaient des bienfaits des rois ! »

« Ensuite on a lu une déclaration des intentions du roi, dans lesquelles il s'en trouve quelques-unes vraiment sages et populaires : mais depuis quand la puissance exécutive a-t-elle l'initiative des lois ? Voudrait-on nous assimiler à une assemblée de notables ? »

<sup>1</sup> Les expressions propres de Mirabeau sont rapportées par Beaulieu, *Essais historiques sur la révolution*, tome I, p. 236. Mirabeau lui-même, *lettre XIII<sup>e</sup> à ses commettants*, page 9, dit qu'il répondit ainsi : « Oui, monsieur, nous avons entendu les intentions qu'on a suggérées au roi, et vous, qui ne sauriez être son organe auprès des États-généraux, vous qui n'avez ici ni place, ni voix, ni droit de parler, vous n'êtes pas fait pour nous rappeler son discours. Cependant, pour éviter toute équivoque et tout délai, je vous déclare que, si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez de-

Autant l'assemblée nationale redoubla de confiance en elle-même, autant la cour flotta dans l'indécision. On commença par montrer à l'assemblée les gardes qui entouraient la salle, sans en faire usage ; on décida ensuite le clergé et la noblesse à suivre le décret des députés du tiers-état <sup>1</sup>, au mépris de celui que la noblesse avait émis le 25 juin. On les engagea même à ne constituer qu'une chambre avec le tiers-état. Cela n'empêcha pas la cour de rassembler une armée considérable près de Paris.

mander des ordres pour employer la force , car nous ne quitterons nos places que par la puissance de la baïonnette. »

C'est la dernière phrase qu'on a changée. Le *Choix de rapports*, etc. , tome I, page 9, la donne dans sa première dureté. On voit d'ailleurs, par là, ce que c'est que l'histoire. Mirabeau en opposition avec lui-même ! Le *Moniteur* aussi n'a inséré que la phrase modifiée.

La véritable commence : Dites à votre maître, etc.

<sup>1</sup> *Mirabeau, XV<sup>e</sup> lettre à ses commettants*, caractérise la maladresse que les ultras parmi les nobles montrèrent en cette occasion, et comment ils cédèrent.

Ou ils n'auraient pas dû se rendre à la séance, ou ils devaient consentir sans restriction. La déclaration du roi, et tout ce qui s'y rapporte, se trouve dans le numéro 10 du *Moniteur* de 1789, du 20 au 24 juin.

## CHAPITRE III.

DU 23 JUIN 1789 JUSQU'À L'ORGANISATION DE LA  
RÉPUBLIQUE.

I. Du 23 juin 1789 jusqu'à la fuite du roi. — II. Depuis  
la fuite du roi jusqu'à l'organisation de la république.

I. Depuis la séance du Jeu-de-Paume et l'opposition du tiers-état, à la séance royale, la force magique du trône avait disparu, le peuple et les troupes n'avaient plus ni crainte ni confiance en un gouvernement composé de tant d'éléments. Il dut s'écouler beaucoup de temps avant qu'un autre mode de gouverner fût constitué; la police ne put se soutenir sur l'ancien pied, tous les scélérats qu'elle avait enchaînés ne connurent plus de frein. C'est ainsi que s'explique une foule d'horreurs commises dès ce jour, dans la capitale et dans les provinces.

D'autres atrocités furent le résultat de l'idée adoptée par les deux partis, que la bonté de la cause sanctifiait les mauvais moyens <sup>1</sup>; car la

<sup>1</sup> Il est dit, dans l'*Adresse de l'assemblée nationale à ses commettants*, jointe à la quatorzième lettre de *Mirabeau à ses commettants*, page 23 : « C'est dans une classe vénale et corrompue



religion avait perdu depuis long-temps son influence, et les hommes les plus vils dans des bouleversements, sont regardés comme les plus utiles et les plus actifs. Ce n'est point à l'armée commandée par Broglie <sup>1</sup>, qu'il faut attribuer les mouvements qui éclatèrent à Paris, au mois de juillet; l'exemple des gardes-françaises, qui avaient entièrement abandonné le roi <sup>2</sup>, prouve que le militaire n'est pas à redouter. La raison en fut plutôt la victoire que le parti aristocratique venait de remporter à la cour, et qui se fit connaître par la disgrâce de Necker et par le changement du ministère <sup>3</sup>. On remercia Necker, le 11 juillet,

que nos ennemis chercheront à exciter des tumultes, des révoltes, qui embarrasseront et retarderont la chose publique. Voilà les fruits de la liberté, voilà la démocratie, affectent de répéter tous ceux qui n'ont pas honte de représenter le peuple comme un troupeau furieux qu'il faut enchaîner! Tous ceux qui feignent d'ignorer que ce même peuple, toujours calme et mesuré lorsqu'il est vraiment libre, n'est violent et fougueux que dans les constitutions où on l'avilit pour avoir droit de le mépriser. »

<sup>1</sup> Trois régiments étaient campés au Champ-de-Mars; d'autres à la Muette, à Passy, à Sèvres, à Saint-Denis. Toute l'artillerie se trouvait rangée à Versailles; mais il n'y avait ni ferme volonté, ni possibilité de l'employer.

<sup>2</sup> Les patriotes du café de Foi, section des réunions populaires du Palais-Royal, délivrèrent, le 30 juin, les gardes-françaises, mises aux arrêts pour des délits de discipline, et adressèrent une députation à l'assemblée nationale qui alors encore la renvoya.

<sup>3</sup> Le *Moniteur*, n° 17, annonce ce changement de ministres

et il quitta secrètement la France, comme il avait promis au roi, le 12 au matin. Camille Desmoulins, jeune avocat, ensuite rédacteur du *Courrier de Brabant*, connu pour un des ennemis les plus acharnés de tout gouvernement monarchique, excita le peuple par ses discours au Palais-Royal; et les patriotes, dans des clubs organisés depuis quelque temps, firent jouer leurs ressorts. S'il est vrai que l'argent du duc d'Orléans éblouit, gagna et nourrit une foule de misérables <sup>1</sup>, tels qu'on en trouve dans toutes les grandes villes, et que cet argent servit aussi à corrompre les gardes-françaises qui firent feu sur les Suisses et les troupes allemandes, il n'est pas moins vrai que des hommes excellents crurent le moment décisif arrivé, et que tout Paris prit les armes. La capitale se tint sur un pied de révolte dans la nuit du 13 au 14 juillet : les soldats furent obligés de céder, on ne reconnut plus ni juridiction ni police. A un signal secret, les bourgeois de toutes les villes de France, sui-

d'une manière malicieuse. Les nouveaux ministres étaient : Breteuil, de La Galaisière, le maréchal de Broglie, de La Porte et Foulon.

<sup>1</sup> Voilà ce qu'on peut affirmer avec assurance, sur la foi des histoires du club de Montrouge, et de ses prétendus chefs, Sièyes, Mirabeau, Lacroix et Latouche. Les autres particularités se trouvent dans *Bertrand de Molleville*, tome II.

vant l'exemple de Paris et de Versailles, s'étaient armés <sup>1</sup>, sans attendre une déclaration formelle de l'assemblée nationale. Dès ce moment la confusion, le trouble, le carnage et l'incendie furent les signes affreux de cette allégresse, à laquelle on se livrait en voyant s'établir enfin un gouvernement plus conforme à la nature des choses.

Les électeurs de Paris profitèrent de la faiblesse du gouvernement pour se constituer magistrats provisoires. Flesselles, jusqu'alors prévôt des marchands, finit par accepter la présidence de la nouvelle magistrature. Le lieutenant de police, après lui avoir donné les

<sup>1</sup> On lit, dans une note à l'introduction du *Moniteur*, n° 10, du 8 au 10 juillet : « Quoique l'on soit convenu qu'il ne serait pas dit un mot dans l'adresse des gardes bourgeoises, il faut observer que ce qu'en a dit M. le comte de Mirabeau, dans son discours, ne produisit pas moins son effet. Le lendemain Paris et Versailles étaient armés. Peu de jours après tout le royaume le fut. »

Quant à l'anecdote connue, que Dupont doit avoir donné cent mille écus pour répandre promptement, par des courriers, le bruit que des milliers de brigands marchaient sur Paris et sur les endroits qu'on voulait armer, nous n'osons ni reconnaître sa véracité, ni la contester, quoique madame Campan l'affirme, et que des personnes bien informées, et qui se trouvaient alors à Paris, nous l'aient assuré.

Celui qui désire avoir une idée du talent qu'on déploya pour armer le peuple, pour ainsi dire, avec une vitesse électrique, par le cri séditieux, guerre aux châteaux, paix aux chaumières, n'a qu'à lire PAGANEL, *Essais critiques sur l'histoire de la révolution française*, tome I, pages 149-150.

instructions nécessaires , déposa sa charge.

On divisa Paris en seize quartiers, et on employa d'une manière prudente les soixante districts électifs pour consolider la nouvelle organisation. Toute la bourgeoisie fut divisée en autant de légions armées qu'il y avait de quartiers.

Malheureusement, à ces démarches paisibles se joignit un armement violent de la nombreuse populace. Une émeute réelle éclata , et l'arsenal fut pillé ; la populace prit d'assaut la Bastille, prison d'État trop peu fortifiée, car le gouverneur était lâche, et ne pouvait guère compter sur ses troupes. Les meurtres se succédaient ; et dans le transport qu'excitaient le commencement d'une ère nouvelle et le renversement de l'oligarchie, la meilleure partie des bourgeois, qui désirait balancer les projets des fauteurs de l'ancien système, fut obligée de souffrir tout ce que le rebut du peuple commit, ou par férocité naturelle, ou à l'instigation des Orléanistes, ou par le désir du pillage. Le premier rapport que le Moniteur fait de ces troubles comprend en peu de mots tout ce qu'a d'effrayant l'abolition des lois et de l'ordre établi <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> On peut lui appliquer le vers d'Homère : « Patrocle a

La nouvelle de ces désordres décontenança entièrement le roi. Lors même que l'assemblée nationale délibérait sur les troubles, lorsque chaque jour éclairait de nouvelles horreurs, le faible Louis XVI annonça aux États qu'il venait de retirer les troupes, et d'approuver l'organisation de la nouvelle milice et de la nouvelle autorité. Cette pusillanime condescendance augmenta la hardiesse de ses adversaires, au point que le parti du duc d'Orléans fit proposer par Sillery une adresse où les ministres étaient appelés conseillers perfides, et où on demanda, en menaçant,

« succombé, Hector l'a désarmé, en agitant son casque : » ce peu de paroles annoncent à Achille la mort de Patrocle.

*Moniteur*, n° 18, du 13 au 15 juillet, page 79 : « La discussion s'engage, et les débats devenaient très-vifs, lorsqu'on annonce M. le vicomte de Noailles qui arrive de Paris, portant des nouvelles désastreuses. Il entre dans l'assemblée, entouré d'autres députés qui se pressent autour de lui. Dès qu'il paraît, il se fait le plus grand silence. Il rend compte de ce qu'il a vu ; il dit que la bourgeoisie est sous les armes, et dirigée dans sa discipline par les gardes-françaises et les Suisses, que l'hôtel des Invalides a été forcé ; qu'on a enlevé les canons et les fusils ; que les familles nobles ont été obligées de se renfermer dans leurs maisons ; que la Bastille a été enlevée d'assaut ; que M. Delaunay, qui en était le gouverneur, et qui avait fait tirer sur les citoyens, a été pris, conduit à la Grève, massacré par le peuple, et sa tête portée au haut d'une pique.

« Vient ensuite la députation de Paris, qui rejette toute la faute sur un escadron de hussards, qui s'est présenté dans le faubourg Saint-Antoine, a répandu une alarme générale et excité la fureur du peuple. »

qu'ils fussent éloignés, comme une peste, de l'État <sup>1</sup>.

Mais ce qui est encore plus horrible que les scènes de Paris, ce sont les rapports dictés par Prudhomme et ceux que Camille Desmoulin fit lui-même, assez impudent pour prendre le titre de procureur-général de la lanterne, énergumène qui alla jusqu'à vanter le supplice sans arrêts ni procès <sup>2</sup>. Lorsqu'on demanda enfin au roi qu'il éloignât effectivement l'armée qui se tenait près de Paris, il tint un long conseil pour savoir s'il devait partir. La reine avait tout emballé; Louis XVI allait prendre la fuite, lorsque la majorité de son conseil s'étant prononcée contre son départ, il préféra reprendre un ton populaire et détourner pour un instant le mal, non par

<sup>1</sup> *Moniteur*, n° 19, M. le comte de Mirabeau : « Je propose d'ajouter à l'adresse la phrase suivante: Sire, Henri IV, lorsqu'il assiégeait Paris, faisait passer secrètement des blés à la capitale; et aujourd'hui, en temps de paix, on veut réduire cette même ville aux horreurs de la famine sous le nom de Louis XVI. »

<sup>2</sup> Le *Moniteur* aussi sert la bonne cause par de mauvais moyens. Il commence par faire un rapport affreux des intentions de la cour, et termine ainsi : « Tel est l'horrible tissu de forfaits, de brigandages et d'assassinats qu'une troupe de scélérats et de femmes perdues méditaient avec une joie barbare dans le tumulte de leurs exécrables orgies, pour forcer Paris à capituler avec la tyrannie. »

Le récit analogue de la prise de la Bastille et de ses causes se trouve dans le *Moniteur*, n° 20.

les armes, mais par des concessions. Il se rendit dans l'assemblée nationale à pied, sans le moindre appareil, s'engagea à ne point employer la force militaire, et loin d'aviser lui-même aux moyens de rétablir l'ordre dans Paris, il chargea les États de ce soin et les laissa maîtres du choix des moyens.

L'assemblée, en vertu de la commission royale, envoya trois députés à Paris. Deux furent aussitôt revêtus de dignités nouvellement créées; Lafayette <sup>1</sup>, nommé chef de la garde nationale, et Bailly, maire de la ville. Le roi annonça bientôt à l'assemblée qu'il lui sacrifiait son nouveau ministre <sup>2</sup>, et finit même

<sup>1</sup> Lafayette organisa alors systématiquement la garde nationale de Paris. On laissa le choix des officiers aux bourgeois; cependant on plaça, autant que possible, des officiers qui avaient servi; toute la garde formait six légions, et chaque légion dix bataillons; on ne pouvait rien faire de mieux, mais une erreur détruisit tout. Ces légions devaient avoir de l'artillerie; chaque bataillon eut deux canons; le service devenait trop pénible aux autres bourgeois; des charrons, des forgerons, des serruriers et des bouchers composaient à eux seuls l'artillerie, et devinrent par la suite les plus puissants: les jacobins fondèrent là-dessus leur influence, et eurent toujours, en dépit des bons citoyens, l'artillerie à leurs ordres.

<sup>2</sup> Le sophiste Barnave revendique ainsi à l'assemblée nationale le droit de voter dans les affaires: « Quoiqu'en principe il soit vrai que l'assemblée n'a pas le droit de demander ni le renvoi d'un ministre, ni le rappel d'un autre, il n'est pas moins vrai cependant que, lorsqu'un ministre n'a la confiance ni de la nation, ni de ses représentants, l'assemblée natio-

par rappeler Necker. Dès-lors la victoire de la nation sur la cour fut décidée : les personnes <sup>1</sup>, qui redoutaient surtout la haine du peuple, commencèrent à émigrer, et occasionnèrent ainsi des maux dont nous plaignons encore aujourd'hui les résultats <sup>2</sup>. Louis XVI alla à Paris, le 17 juillet, et y fut reçu, pour ainsi dire, en triomphe <sup>3</sup>. Il prit la cocarde nationale et reconnut les nouvelles autorités de la ville, mais il recourut en même temps à des moyens indignes de son rang pour gagner des partisans. Il ne put cacher la douleur qu'il ressentait de la nouvelle organisation et

nale peut et doit déclarer, qu'elle ne correspondra point avec lui sur les affaires du royaume; et qu'alors le renvoi d'un tel ministre devient nécessaire. »

<sup>1</sup> Le comte d'Artois, le prince de Condé et ses enfants, le duc et la duchesse de Polignac, leur fille, la duchesse de Guise, la comtesse Diane de Polignac, sœur du duc de ce nom, et l'abbé de Balivière.

<sup>2</sup> C'est ainsi que, dans les meilleures intentions, le gouvernement cherche de nos jours à remédier aux malheurs causés par la révolution; mais, loin de fermer les plaies encore saignantes, on ne fait que rappeler des souvenirs trop funestes; et, au lieu de répartir les effets de la clémence royale sur toute la nation, ce ne sont que certains individus qui en jouissent, au détriment de la majorité des Français. (*Note du traducteur.*)

<sup>3</sup> *Moniteur*: « Le roi, arrivé à Paris vers trois heures, l'a traversé en voiture sans gardes, entouré de la députation de l'assemblée nationale, entre deux haies de milice bourgeoise, précédé et suivi de cette même milice, tant à pied qu'à cheval; Bailly lui dit « que le peuple avait reconquis son roi. »



des maux qui en étaient inséparables; plus il cédait, moins on lui donnait de confiance. La mauvaise intelligence entre le roi et l'assemblée nationale continua donc malheureusement, et augmenta beaucoup par l'aversion que la reine et ses conseillers montraient pour toute espèce de réforme. La nation fondait encore de grandes espérances sur Necker. Dès sa rentrée au ministère, les assassinats, les abolitions des anciens instituts et les destructions des châteaux et des fiefs se multiplièrent de jour en jour <sup>1</sup>. La discipline de l'armée disparut, et le roi se vit obligé d'approuver la défection de ses gardes, comme il l'avait fait pour la désertion des soldats <sup>2</sup>; et cependant on osa se flatter que Necker rétablirait l'ordre des finances.

Tandis que les vrais auteurs de la révolution intimidaient les amis des anciennes formes

<sup>1</sup> L'Alsace, la Franche-Comté, le Dauphiné, furent le plus saccagés; on compte, dans le Dauphiné seul, trente-six châteaux détruits, dans le laps de trois mois.

<sup>2</sup> *Journal de Paris*, n° 204, page 916, le roi écrit à Lafayette : « Je suis informé qu'un nombre considérable de soldats de divers de mes régiments en a quitté les drapeaux, pour se joindre aux troupes de Paris. Je vous autorise, etc. . . . Quant aux gardes françaises, je les autorise à entrer dans les milices bourgeoises de ma capitale, et leur prêt et nourriture sera continué jusqu'à ce que ma ville de Paris ait pris des arrangements relatifs à leur subsistance. »

par la populace, l'assemblée nationale, parmi tous les troubles, travaillait à une nouvelle constitution. Elle en puisa adroitement les matériaux dans les commissions des diverses assemblées électorales, et il est hors de doute que les points sur lesquels tous les cercles électoraux étaient d'accord, comprenaient les principes de tout gouvernement monarchique modéré; et que les articles controversés présentaient des problèmes qui ne pouvaient être résolus que par une assemblée des États <sup>1</sup>. On mêla malheureusement de pures spéculations aux réformes de l'ordre établi, et on oublia

<sup>1</sup> *Moniteur*, n<sup>o</sup> 25, page 108 : Résultat du dépouillement des cahiers; principes avoués :

1<sup>o</sup> Le gouvernement français est un gouvernement monarchique ;

2<sup>o</sup> La personne du roi est inviolable et sacrée ;

3<sup>o</sup> La couronne est héréditaire de mâle en mâle ;

4<sup>o</sup> Le roi est dépositaire du pouvoir exécutif ;

5<sup>o</sup> Les agents de l'autorité sont responsables ;

6<sup>o</sup> La sanction royale est nécessaire pour la promulgation des lois.

7<sup>o</sup> La nation fait la loi avec la sanction du roi.

8<sup>o</sup> Le consentement national est nécessaire à l'emprunt ou à l'impôt ;

9<sup>o</sup> L'impôt ne peut être accordé que d'une tenue d'États-généraux à l'autre ;

10<sup>o</sup> La propriété sera sacrée ;

11<sup>o</sup> La liberté individuelle sera sacrée.

Suivent ensuite les articles à discuter, où les cahiers ne s'accordent pas.

que l'histoire seule avait une voix décisive dans la question présente.

On passa du triste état dans lequel le gouvernement et l'administration avaient été jusqu'alors en France, jusqu'aux extrémités des relations sociales. On voulut, à l'instar de l'Amérique, proclamer les droits primitifs de l'homme et du citoyen, et on négligea d'examiner préalablement si la théorie préférée était exécutable <sup>1</sup>. Tandis que, dans les meilleures vues, on discutait avec talent et éloquence, sur les principes et sur les constitutions, on adopta de part et d'autre un système d'anarchie. Des voyageurs furent arrêtés, des aristocrates poursuivis; l'assemblée se vit obligée de nommer une commission, qu'elle chargea d'examiner les menées politiques. L'état des finances au lieu de s'améliorer, depuis le retour de Necker, devint de jour en jour plus misérable.

Pour ne pas voir des malheurs partout, avec ceux auxquels ces changements firent perdre des droits, il faut considérer que dans un temps où une sorte de fanatisme, jusqu'alors inconnu, transportait même des ames ordi-

<sup>1</sup> Mirabeau, avec un talent qui n'était propre qu'à lui, proposa d'ajourner la discussion des droits, jusqu'à ce que la constitution fût achevée, c'est-à-dire, il voulut l'ajourner à un temps illimité.

naires, des réformes nécessitaient un bouleversement entier, comme Mirabeau le remarque, avec sagacité, et comme il l'énonce dans la définition qu'il donne du mot *révolution*. Il est incontestable que l'enthousiasme des membres vraiment généreux de l'assemblée nationale facilita ce bouleversement. Ces mêmes membres de la noblesse, qui donnaient le ton dans l'assemblée <sup>1</sup>, sacrifièrent spontanément, dans la nuit mémorable du 4 août, tous les privilèges du système féodal. Les députés du clergé, entraînés par ce bel exemple, renoncèrent aux dîmes ecclésiastiques; malheureusement, cette affaire importante, qui changeait l'état du royaume et la fortune de plusieurs milliers d'hommes, avait été décidée avec trop de précipitation et sans qu'on eût examiné avant si son exécution était possible <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Un des Noailles, beau-frère de Lafayette, donna l'exemple; le duc d'Aiguillon, les deux Lameth, Victor de Broglie, Montmorency et La Rochefoucauld le suivirent.

<sup>2</sup> *Point du Jour*, tome III, n<sup>o</sup> 48, jeudi 6 août : « C'est de la nuit, à ce qu'il paraît, qu'il faudra dater, pendant cette révolution, les événements les plus remarquables. Celle du 14 juillet fut affreuse par le complot qu'elle couvrit de son voile. Celle du 4 août sera à jamais mémorable, par les bienfaits qu'elle a fait éclore. Aucun détail particulier, aucun débat minutieux, aucune discussion orageuse, ne l'ont profanée; le patriotisme français a porté lui-même, au colosse féodal, des

L'assemblée nationale travailla dès-lors à une nouvelle constitution , avec une admirable activité ; mais les idées des membres respectifs étaient trop différentes , et les conseillers du roi exerçaient sur lui une trop fatale influence , pour que les gens raisonnables pussent espérer dans les délibérations l'unité si nécessaire et si ardemment désirée. Une partie des députés s'opposait à toute réforme , une autre demandait la constitution anglaise , projet que Sièyes , dans son *Tiers-état* , blâme déjà comme un aristocratismes insensé<sup>1</sup> ; d'autres , comme Lafayette et ses enthousiastes amis , voulaient créer un ordre tout nouveau ; Barnave , Adrien Duport , les Lameth , s'efforçaient de faire disparaître de la constitution presque tout principe monarchique , et facilitaient ainsi les projets de Le Chapelier , Pétion , Buzot , Robespierre et autres qui travaillaient à la destruction de la royauté. Ces derniers savaient alors se servir du mécontentement de la foule , exaltée par des affiches , des

coups plus terribles qu'il n'en avait reçus de la politique farouche de Louis XI et de Richelieu. »

<sup>1</sup> On décréta donc aussi qu'il n'y 'aurait qu'une chambre législative , quoique ce ne fût pas l'opinion de Mirabeau , de Lameth et de Lafayette , et qu'ils ne cédaient que par politique.

proclamations, des feuilles périodiques, des journaux, des chansons et par une foule de brochures, pour porter par la terreur la majorité de leurs collègues, mieux pensants et plus habiles, à des décrets qu'ils n'auraient jamais donnés spontanément <sup>1</sup>. Ce ne fut pas sans raison que, lorsqu'il s'agit de confirmer les décrets du 4 août, le roi montra une longue hésitation qui occasionna dans l'assemblée même des débats violents, sur l'espèce de *veto* <sup>2</sup> qu'on accorderait au roi.

Pour obtenir plus tôt la sanction de Louis XVI, on eut recours à la même tactique dont on se sert toujours dans des cas pareils, et dont on était parfaitement maître alors. On provoqua des clameurs et du tumulte parmi la populace; mais ce fut plutôt le parti du Palais-Royal, initié dans la politique <sup>3</sup>, qu'on employa dans

<sup>1</sup> Pour connaître l'état malheureux dans lequel la France se trouvait alors, il faut lire les discours des deux ministres, de l'archevêque de Bordeaux et de Necker, qui parurent le 7 août à l'assemblée nationale. *Moniteur*, n° 36, page 151.

<sup>2</sup> On discutait si on accorderait au roi un *veto* suspensif ou absolu : on se déclara enfin pour le premier.

<sup>3</sup> Son élite était dans l'assemblée nationale. *Moniteur*, n° 48, page 197 : « Les habitués du côté droit s'attachèrent à les discréditer et à les entacher du titre de factieux ; donnèrent le nom de *coin du Palais-Royal* à la partie de la salle qu'ils avaient adoptée, et comme les députés de Bretagne y paraissaient les plus assidus, les mesures vigoureuses et les projets républicains furent appelés arrêtés bretons. Les partisans de

cette affaire d'État <sup>1</sup>, que la masse des habitants des faubourgs. Le roi eut encore la faiblesse d'accorder, le 21 septembre, aux demandes tumultueuses, ce qu'il avait refusé aux instances pacifiques, et de confirmer à regret les décrets qui prononçaient l'abolition du système féodal et des privilèges de la hiérarchie. Le peuple devenait d'ailleurs plus facile à soulever. Mirabeau et Sièyes s'en étaient rendus maîtres ; l'un, spirituel et violent, avait étudié tous les gouvernements, depuis la Prusse jusqu'aux Pays-Bas ; l'autre, froid, sombre, pensif et dur, le seconda admirablement dans ses projets ; et tous deux ensemble, par le ministère de Danton, de Camille Desmoulin et de quelques autres, organisèrent, pour

la liberté se répandaient de leur côté en reproches contre leurs adversaires, et les accusaient d'aristocratie.

<sup>1</sup> *Prudhomme, Révolutions de Paris*, n° 5, page 33, dit : « La défense de faire des motions au Palais-Royal n'a pas produit l'effet qu'on en attendait : les groupes n'ont pas été moins nombreux. Ce foyer, qui a si heureusement fait éclore le désir de la liberté, ne s'éteindra pas tout-à-coup. Cinq à six cents habitués du Palais-Royal ont dressé et signé des réclamations qu'ils nous ont fait l'honneur de calquer sur les pages 20, 21 et 22 de notre numéro précédent. »

On voit quelles idées de liberté ces gens avaient dès-lors, page 37 : « Ce soir un particulier, ivre ou fou, s'est permis, dans le jardin du Palais-Royal, de parler contre M. le duc d'Orléans et en faveur de M. le comte d'Artois. Il a été arrêté et conduit au corps de garde. »

ainsi dire , une hiérarchie populaire ; et, tout en se moquant des enthousiastes et des noms historiques , ils surent en tirer l'argent qui leur était nécessaire.

L'ancienne maréchaussée était dissoute , et l'armée <sup>1</sup> n'était plus sous les ordres absolus du roi. La disette de pain à Paris , qui fut ou une disposition maligne , ou une suite des circonstances et de la stérilité des précédentes années , attira la foule près des boulangeries ; il n'était donc pas difficile de la provoquer à toute heure <sup>2</sup> : dans cette situation critique où tout ordre avait disparu , dans un temps où Mirabeau seul avait assez de crédit et de fermeté pour indiquer les mesures qu'il fallait opposer aux projets féroces des démagogues , la reine s'avisa malheureusement de se montrer <sup>3</sup> à un repas que les gardes-du-corps demeurés fidèles , donnèrent , le 1<sup>er</sup>. octobre , aux officiers d'un régiment appelé à Versailles. Elle prit même part à la distribution

<sup>1</sup> L'armée jura fidélité *au roi, à la nation et à la loi*. Elle ne put agir que sur la réquisition d'un fonctionnaire civil.

<sup>2</sup> Dans un aperçu des événements principaux , on ne doit s'attendre ni à la peinture des désordres , ni à la critique des mesures qu'on leur opposa ; à plus forte raison , on y chercherait en vain les efforts séparés de quelques individus.

<sup>3</sup> Le duc de Luxembourg eut la malheureuse idée de donner ce conseil au roi ainsi qu'à la reine , qui avait voulu l'éviter.



des cocardes <sup>1</sup> qui devaient servir de marque distinctive entre les amis de l'ancien Gouvernement et les partisans de la nouvelle constitution. L'imprudence de la cour, la manière légère dont quelques officiers et soldats se comportèrent pendant le festin, et la proposition ridicule faite, le 2 octobre au déjeuner des gardes-du-corps, de marcher contre l'assemblée nationale, donnèrent aux démagogues effrénés pleine liberté d'agir <sup>2</sup>. On exagéra le danger que l'assemblée nationale courait; on répandit les bruits les plus absurdes, et Mirabeau osa presque tenter contre la reine une accusation formelle devant toute la nation, où il la désigna si clairement, qu'il était impossible de ne pas la reconnaître <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Madame Campan, qui nous paraît bien informée, mais suspecte, nie ce fait.

<sup>2</sup> Gorsas surtout, dans le *Courrier de Versailles*, s'éleva contre cette fête, et répandit le bruit qu'outre les soldats fraternisés du régiment de Flandre, quatre mille chevaliers de Saint-Louis viendraient à Paris.

*Prudhomme*, tome I, n° 13 : « Il faut un second accès de révolution, disions-nous il y a peu de jours, et tout s'y prépare; l'ame du parti aristocratique n'a point quitté la cour.

<sup>3</sup> Mirabeau, dans la séance du 5 octobre, fit une motion particulière sur cette affaire, et y embrassa encore quelques autres articles. M. de Monspey, pour en prévenir les résultats, demanda une accusation signée à Pétion, qui en avait été le premier instigateur. Mirabeau s'engagea à la donner, si on déclarait que personne n'était inviolable, excepté le roi.

Un tumulte qui éclata alors à Paris, fut sans doute le résultat de ce discours. Il parut devant l'hôtel de ville une armée de femmes et d'hommes de la lie du peuple, qui se plaignit de la disette, murmura contre la reine et demanda d'aller à Versailles, disant que le roi seul était en état de faire cesser tous leurs besoins. Les promoteurs de cette émeute avaient sûrement l'intention d'empêcher la fuite du roi<sup>1</sup>, et de profiter de sa faiblesse, pour transporter à Paris le théâtre des scènes qui devaient succéder. Les nouveaux magistrats de la capitale tentèrent en vain d'apaiser les mutins. Lafayette vit son autorité méconnue et sa popularité en danger<sup>2</sup>; il déclara à l'assemblée des représentants de la commune qu'il

Cette interpellation soudaine, et si justement appliquée, frappe d'étonnement l'assemblée, et M. de Monspey se hâte de retirer une motion qu'il eût mieux aimé n'avoir pas faite, et qu'il eût été peut-être plus avantageux de poursuivre.

Pétion s'offrit comme accusateur, mais le président Mounier écarta cette affaire.

<sup>1</sup> Le *Moniteur*, n° 64, du 28 au 29 septembre, donne trois longues colonnes sur cette fuite préméditée.

<sup>2</sup> Les gardes-françaises mêmes, alors l'élite de la garde nationale, ne répondirent aux exhortations de Lafayette que par ces deux mots, à *Versailles*, à *Versailles* ! D'ailleurs Marat, dans son *Ami du peuple*, avait rendu suspects Bailly et Lafayette : dans les *Révolutions de Paris*, Prudhomme commençait à exciter des soupçons sur leur conduite.

ne savait plus réprimer le mal, et il se fit expédier l'ordre d'accompagner la populace, pour diminuer les désordres au moyen de la garde nationale qu'il amènerait. Ces hordes parisiennes arrivèrent vers les trois heures à Versailles. Maillard, qui se donnait lui-même le titre de trancheur de tête, et qu'on mettait toujours en avant, quand il s'agissait de provoquer des horreurs, parut dans l'assemblée nationale comme accusateur de la fête de Versailles. L'assemblée et le château furent assiégés alternativement. La foule traita les gardes-du-corps comme des ennemis de l'État. Le roi se vit obligé de recevoir une députation de femmes du peuple. Le régiment de Flandre qui l'aurait pu défendre fut gagné, et la fameuse amazone Théroigne de Méricourt joua ici pour la première fois le rôle brillant qu'elle remplit ensuite dans toutes les émeutes.

Pendant plusieurs heures le roi avait pour ainsi dire supporté un véritable siège, et craint plusieurs fois pour sa vie, quand Lafayette arriva enfin avec la garde nationale, et occupa les portes du château. L'assemblée profita de ce tumulte fatal, pour obtenir du roi qu'il acceptât la constitution telle qu'elle était alors, ainsi que la déclaration des droits.

de l'homme , sans restriction , ce qu'il avait refusé d'abord <sup>1</sup>.

Il est difficile de déterminer de quelle manière la populace effrenée entra au château de Versailles, le 6 octobre au matin, pendant que Lafayette était allé se reposer un instant. Tout paraît prouver qu'on en voulait à la vie de la reine; car à peine ces hordes furieuses eurent-elles pénétré dans le château, et assassiné les gardes-du-corps de service, qu'elles se précipitèrent vers l'appartement de la reine. Marie Antoinette, à moitié habillée, n'eut que le temps de se sauver dans le cabinet du roi <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Moniteur*, n<sup>o</sup> 71, page 290 : « Sur les onze heures, M. Mounier, président, arriva. La salle était remplie d'amazones et de lanciers de Paris, au milieu desquels on distinguait à peine quelques représentants que la curiosité semblait y retenir. Il fit rappeler les autres à l'assemblée au son du tambour, et lut au peuple, dans l'intervalle, l'acceptation faite par le roi de divers articles de la constitution; elle était ainsi conçue : « J'accepte purement et simplement les articles de la constitution, « et la déclaration des droits de l'homme, que l'assemblée nationale m'a présentés. »

<sup>2</sup> *Madame Campan*, tome III, page 107 : « Ma sœur entendit la première ces mots terribles : *Sauvez la reine*. Le garde-du-corps qui les prononça reçut treize blessures, à la porte même d'où il nous avertit. Si les femmes de la reine s'étaient couchées, sa majesté était perdue; elles n'eurent que le temps de se précipiter dans sa chambre, de l'arracher de son lit, de jeter une couverture sur son corps, de l'emporter dans l'appartement du roi, et de fermer, le mieux qu'elles purent, la porte du corridor qui y conduit. Elle tomba évanouie dans les bras de son auguste époux. »

Celui-ci vit assassiner devant ses yeux plusieurs de ses fidèles défenseurs, et fut obligé de consentir à aller habiter Paris, où les appartements n'étaient pas encore préparés; il fut forcé de suivre le même jour une procession, dont la marche était ouverte par les cannibales qui portaient sur des piques les têtes de ses dévoués serviteurs.

On atteignit parfaitement le but qu'on s'était proposé. Le roi, accompagné d'une députation de l'assemblée nationale, fut conduit en prisonnier à Paris. L'éclat de la majesté royale disparut, l'aurole de grandeur qui brillait depuis bien des siècles autour du front couronné des Bourbons s'évanouit. Le peuple cessa de respecter la royauté, et ne vit plus dès-lors dans le roi qu'un homme ordinaire. Louis XVI, il est vrai, ne se croyait obligé à rien de ce qu'il avait accordé à la nation par la violence; il n'avait cédé qu'aux sollicitations de Lafayette, que lui et la reine haïssaient. Il n'y avait donc aucune confiance de part ni d'autre.

L'assemblée nationale décréta sa translation de Versailles à Paris, le 12 octobre, et la fit exécuter le 19. Le duc d'Orléans que le Moniteur, au moyen d'une accusation formidable

contre la reine chercha dès ce moment à justifier, d'avoir avec ses partisans provoqué le tumulte <sup>1</sup>, parut si dangereux au marquis de Lafayette, qu'il le força de quitter pour quelque temps le royaume, sans que cela mît entrave à la chute de l'autorité royale. L'organisation de la nouvelle constitution, du pouvoir judiciaire et législatif fut subordonnée à la surveillance de la populace parisienne et de ceux qui la faisaient agir. Dès ce moment, les amis de la monarchie constitutionnelle commencèrent à désespérer de leurs ressources <sup>2</sup>. Sortis de l'assemblée nationale, ils laissèrent le champ libre aux démagogues. Un

<sup>1</sup> Nous apprenons par les rapports du résident de Venise à sa république, que l'on regardait généralement le duc d'Orléans comme un des auteurs principaux de tous les excès. *Voyez Raccolta cronologico-ragionata dei documenti inediti, che formano la storia diplomatica della rivoluzione e caduta della repubblica di Venezia, tom. 1.*

On en trouve aussi l'essentiel dans Daru, *Histoire de la république de Venise*, deuxième édition, tom. v, pag. 339-61.

<sup>2</sup> *Moniteur* du 12 au 13 octobre, pag. 297 : « C'était M. Le Chapelier qui remplissait alors les fonctions de chef du corps législatif; car M. Mounier, désespérant de la tolérance des Parisiens pour ses opinions politiques, ou du salut d'un empire dont il n'aurait pas lui-même posé les bases de la législation, avait déserté ce poste pour aller chercher en Dauphiné des auxiliaires et des admirateurs, et établir la liberté du peuple sur ses deux principes favoris, le *veto* absolu d'un sénat et du roi. »

On reconnaît ici facilement le ton de Mirabeau.

manifeste du roi, où il assurait ne pas être prisonnier; une déclaration de Lally-Tolendal qui avait cru devoir se retirer à Genève<sup>1</sup>; un décret de l'assemblée de ne plus donner dorénavant de passeport à aucun député, à moins que les raisons de son voyage ne fussent discutées publiquement, augmentèrent les inquiétudes des fauteurs d'une liberté modérée. Une joie malicieuse s'empara des admirateurs aveugles de l'ancien gouvernement; car ils voyaient avec plaisir que les féroces démagogues prenaient le dessus; ils travaillaient même avec ardeur pour obtenir ce résultat, parce qu'ils pressentaient que la licence détruirait la liberté et qu'elle frayerait la route au despotisme.

L'existence politique du clergé fut alors sacrifiée avec ses biens<sup>2</sup>. L'éloquence de l'abbé Maury ne put changer les idées de l'assem-

<sup>1</sup> Il suffit de comparer les *Actes des apôtres*, tom. 1, p. 22. D'ailleurs cette fine satire et cette saillie de la bonne société étaient hors de saison. Le brusque langage de *L'Ami du peuple*, du *Courrier de Brabant*, du *Père Duchesne*, était à l'ordre du jour; et ceux qui entendaient la fine saillie, ou ne l'employèrent pas, ou en furent mortellement blessés.

<sup>2</sup> Talleyrand de Périgord, alors évêque d'Autun, en fit la première proposition. On évalua les revenus du clergé à cent cinquante millions par an. Talleyrand et Mirabeau poursuivirent la même route, et la proposition était concertée d'avance entre eux.

blée, et Grégoire, qui n'avait pu réussir dans la défense des ordres monastiques, échoua encore cette fois dans la proposition qu'il fit d'assigner au moins aux curés des biens-fonds qui pussent subvenir à leurs premiers besoins. La majorité n'attacha pas une plus grande importance aux établissements religieux que ne le fit de nos jours la plupart des États-généraux de l'Allemagne méridionale. On regarda les biens du clergé comme hypothèque de la dette nationale, et on voulut que tous les ecclésiastiques fussent salariés par l'État. La juridiction pédantesque de l'aristocratie fut renversée et tomba sans le moindre bruit. La dissolution facile des parlements, qui eut lieu bientôt après, prouve suffisamment combien la révolution avait pris racine, et combien les idées étaient généralement changées.

Ce fut alors qu'on vit s'élever Robespierre, secondé par Marat et sa propre fureur. Mirabeau, qui aspirait à un portefeuille, sentit qu'il était temps d'agir; il aurait peut-être fini par obtenir plus tard la direction du ministère, si Robespierre et Lanjuinais, par des motifs opposés, ne lui eussent ôté le pouvoir de rester membre de l'assemblée en devenant



ministre ; cela l'attacha encore pendant quelque temps à ses anciens amis. Robespierre venait d'ailleurs d'opposer à la politique de Mirabeau, son opinion de la préférence qu'on doit accorder à un ignorant sur les travers d'un esprit trop cultivé<sup>1</sup>, et ses idées touchant son système de poursuite<sup>2</sup>.

On vit aussi le pouvoir du peuple, proprement dit, s'augmenter de plus en plus ; les tentatives des membres de l'assemblée, qui voulaient conserver la royauté et renverser l'anarchie, restèrent naturellement infructueuses. La loi proposée contre les attrou-

<sup>1</sup> Il s'agissait des voix dans les assemblées électorales, où Mirabeau donnait déjà la supériorité à la foule aveugle ; il demandait néanmoins qu'on donnât une contribution de trois journées pour voter dans les assemblées primaires, qu'on payât dix francs pour être électeur, qu'on eût un marc d'argent, et une propriété foncière quelconque pour devenir député.

Selon Robespierre, tout vagabond devait avoir le droit de voter.

<sup>2</sup> C'est ainsi que s'exprime Robespierre après une longue tirade. (*Moniteur*, n° 76.) « Il faut entendre le comité des rapports, il faut entendre le comité des recherches, découvrir la conspiration, étouffer la conspiration.... Alors nous ferons une constitution digne de nous et de la nation qui l'attend. » — *M. de Cazalès*. « Je demande que le préopinant donne les notions qu'il a sur la conspiration, sinon, il est criminel envers le public et l'assemblée. »

Il faut remarquer que Cazalès défendait l'ancien système avec la plus grande éloquence, et que Robespierre n'était nullement orateur.

pements et le drapeau rouge à l'hôtel de ville, emblème de la loi martiale, ne put être maintenue faute de soldats et de police; un parti puissant du conseil regardait au contraire comme nécessaires les troubles et les émeutes de la populace <sup>1</sup>.

C'est à cette époque qu'eut lieu la scission fatale d'un club, établi rue Saint-Honoré, dans le local qui avait servi de bibliothèque aux frères jacobins <sup>2</sup>. Ce club avait organisé dans toute la France des confréries avec lesquelles il entretenait une correspondance. Dans son origine, il comprit toutes les personnes qui demandaient une réforme. Les gens de qualité, entre autres Crillon, Talleyrand, La Rochefoucauld-Liancourt et un avocat, nommé Emmercy, le trouvèrent alors trop vulgaire et trop turbulent; on forma de nouveaux clubs à l'hôtel Crillon <sup>3</sup>, et dans deux autres en-

<sup>1</sup> *Moniteur* n° 78 : « Buzot, Robespierre et plusieurs autres repoussaient avec chaleur l'idée d'une loi martiale; elle leur paraissait portée contre la faim, plutôt que contre les émeutes. »

<sup>2</sup> D'abord *société des amis de la constitution*; ensuite *amis de la liberté et de l'égalité*.

<sup>3</sup> *Dumouriez*, (Mémoires, tom. 1, pag. 71) qui s'entendait aux intrigues aussi bien qu'un autre, dit : « Ce club, étant « devenu plus nombreux, engendra celui de 1789, et de son « démembrement s'est formé celui des Feuillants. Alors les ja- « cobins irrités ne gardèrent plus de mesure, et on finit par « vexer et détruire tous ces clubs. »

droits ; ainsi on renonça entièrement à la popularité. Les Lameth, Barnave, Adrien Dupont, Laborde, d'Aiguillon, d'abord membres principaux de la société des jacobins, s'en retirèrent ; car ils voulaient bien abaisser les grands, mais non élever le peuple. Ils espéraient en vain se maintenir seuls ; ils virent bientôt leurs sociétés se dissoudre. Leur éloignement rendit Robespierre, Danton, Sièyes, alors membres du même club, tout puissants dans le royaume<sup>1</sup>. Chaque nouvelle institution, dans la monarchie qu'on devait organiser, reçut une forme tout-à-fait démocratique. On fit une nouvelle division de la France ; le peuple, dans des assemblées bruyantes, nomma aux charges de toutes les administrations des départements, des districts communaux et des municipalités ; les juges mêmes devaient être élus, quels que fussent l'inutilité et le danger de cette disposition, d'après l'établissement des jurys. Ce temps de confusion ne fit que détériorer les finances. On paya les biens du clergé avec le papier-monnaie<sup>2</sup>, connu sous

<sup>1</sup> Paganel *Essais*, tom. 1, chap. 18, parle de l'organisation de ces sociétés qui donnaient à leurs membres des diplômes, ainsi que de l'influence de ces trois membres qui seuls avaient la même opinion. Paganel aussi était autrefois jacobin, et adversaire prononcé de tout royalisme.

<sup>2</sup> Depuis le 19 décembre 1786, ce papier-monnaie passa

le nom d'assignats. On eut de plus la malheureuse idée de vouloir se mêler de la constitution civile du clergé, qui, selon les principes de la religion catholique, se trouve entièrement séparée de l'État. C'est alors que Mirabeau commença à changer lentement de parti<sup>1</sup>; lui seul conserva à Louis XVI le droit de décider de la guerre et de la paix; c'est pourquoi dans toutes les places et les rues de la capitale, il fut déclaré traître à la bonne cause<sup>2</sup>.

Quoique les administrations des départements fussent pour la plupart composées d'hommes aisés, amis de la liberté et de la royauté, le nombreux conseil d'État de Paris à lui seul forma, d'après la nouvelle constitu-

comme assignats pour l'argent des biens ecclésiastiques; il perdit d'abord 5, ensuite 3 du cent. Depuis le mois d'avril 1790, il eut pleine circulation.

<sup>1</sup> Mirabeau eut alors l'entretien avec la reine, non comme M. de Lacretelle le rapporte, dans ses appartements, car on s'en serait aperçu, mais dans le jardin de Saint-Cloud. Marie Antoinette commença ainsi son discours : « Auprès d'un ennemi ordinaire, d'un homme qui aurait juré la perte de la monarchie, sans apprécier l'utilité dont elle est pour un grand peuple, je ferais en ce moment la démarche la plus déplacée, mais quand on parle à un Mirabeau... *Heu! quantum mutata ab illa?* »

<sup>2</sup> Le discours de Mirabeau se trouve dans le *Moniteur* de 1790, n<sup>o</sup> 142, pag. 573. L'affaire fut traitée le 20 mai; on répandit une brochure intitulée la *Trahison de Mirabeau*, et Maillard qui, le 5 octobre 1789, l'avait secondé dans ses projets, devait être son bourreau le 20 mai 1790.

tion, une république turbulente<sup>1</sup>. Ces innovations provoquèrent de grands troubles à Toulon, Marseille, Montauban et Bordeaux; il fallut donc établir une haute cour de justice pour les crimes de lèse-nation. Le nouveau tribunal devait détruire, à ce qu'on disait, les aristocrates et les prêtres qui prêchaient la révolte. Mais pour mettre la cour à découvert devant la France, on produisit le *livre rouge*<sup>2</sup>,

<sup>1</sup> Deux cent quatre-vingts personnes formaient le grand conseil d'État; cent vingt, le corps administratif auquel on accordait le droit d'inspection et de révision.

<sup>2</sup> Bertrand de Molleville, *Hist. de la révolution*, tom. III, consacre le chap. 26 à ce *livre rouge*; il dit, pag. 83 : « Le livre rouge était un registre in-folio, relié en maroquin rouge. Les dix premiers feuillets contenaient des dépenses faites sous le règne de Louis XV; celles qui avaient été ordonnées par Louis XVI, étaient rapportées dans les trente-deux feuillets suivants; le reste du registre était en blanc: chaque article de dépense était écrit de la main du contrôleur-général, ou du ministre des finances, et paraphé de la main du roi; chaque changement d'administrateur était marqué dans ce registre par un arrêté de la main du ministre, avec la signature entière du roi. » Marat, *Ami du peuple*, n° 126, avril 1790. Suite des *Réflexions de l'Ami du peuple*, sur la dénonciation de M. Necker, fait connaître dans quelle intention on avait demandé le livre rouge : « Combien de fois t'es-tu fait demander cette liste d'anthropophages avant de la donner? Diras-tu que tu n'as pas conseillé au souverain de la garder? diras-tu que, remis en tes mains par le souverain lui-même, tu n'as pas dénié la remise qu'il t'en avait faite? »

Nous voyons que Marat se trouva aussi avoir quelques droits envers Louis XVI, en lisant ce mot de madame de Staël: « Le livre attestait les torts de Louis XV, et la trop grande bonté de Louis XVI. »

et dans la malheureuse affaire de Favras, convaincu d'avoir conspiré contre la nation, Monsieur n'éluda qu'avec peine un procès formel. Le roi resta tout le temps passif, et sanctionna, par faiblesse et non par conviction, les articles d'une constitution qui lui ôtait absolument tout pouvoir.

La postérité bénira les auteurs de cette constitution, que la génération actuelle voudrait élever au rang des héros. C'est à elle en effet que la France doit l'égalité de tous ses citoyens devant la loi, et mille autres bienfaits non moins signalés. Il faut cependant y reconnaître un défaut essentiel, c'est qu'elle rendait les lois et les institutions tout-à-fait démocratiques. Lorsque plus tard Buonaparte, sans changer les lois, adapta les institutions à son despotisme, il en résulta le phénomène singulier d'un gouvernement absolu avec une loi républicaine.

Les États d'Allemagne, qui avaient des possessions en France, et auxquels des traités de paix assuraient la jouissance de leurs droits féodaux, devaient accepter la nouvelle organisation; car le droit primitif de l'homme, disait-on, renversait le droit des traités. Les princes d'Allemagne se plaignirent et s'élevè-

rent enfin sérieusement contre leur dépouillement. Lorsqu'on présenta cette affaire à l'assemblée nationale, Mirabeau ne fut nullement embarrassé de répondre au *conclusum* du cercle du Haut-Rhin<sup>1</sup>. Cependant l'assemblée, admettant alors, d'après le principe de l'équité et du droit, toute réclamation, ne se montra pas éloignée de s'accommoder avec les étrangers. Heureusement pour les provinces Rhénanes, il n'en fut rien. Plus on poursuivit les réformes, plus on y mit de violences, plus la popularité de l'assemblée diminua. Une partie de la nation penchait encore vers l'ancien système, mais la majorité préférait l'énergie des Marat, des Robespierre, des Camille Desmoulin, au caractère sentimental des constitutionnels, et à l'aveuglement singulier de Grégoire, qui espérait allier la religion chrétienne aux principes des jacobins zélés, ou plutôt à la fureur contre toute majesté et tout éclat dans la royauté.

<sup>1</sup> Mirabeau dit, après la lecture du *conclusum*, le 11 février : « Il est nécessaire de connaître les faits et les actes ; et personne, sans être préparé, ne pourrait répondre à l'érudit *conclusum* des princes d'Allemagne. Comme le droit public germanique se trouve parmi les choses inutiles que j'ai apprises dans ma vie, je demande à prouver que, même d'après les principes germaniques, les réclamations ne sont pas fondées. Je ne vois pas comment la nation pourrait être tenue d'une

Le parti constitutionnel perdit ainsi de jour en jour dans l'opinion publique. Les vrais auteurs de la révolution, pour regagner les suffrages, cherchèrent par une infinité de moyens factices à ranimer l'enthousiasme et à occuper le peuple de la capitale. Le 14 juillet 1790, comme anniversaire de la prise de la Bastille, fut désigné pour effectuer une réunion des troupes de ligne et des gardes nationales, souvent en mauvaise intelligence, et pour rassembler à Paris, de toutes les parties de la France, les fauteurs des idées nouvelles. Soixante mille députés de l'armée, des gardes nationales du royaume, des communes, et des milliers de spectateurs devaient se placer devant l'École militaire. Dans cette circonstance, où l'on présentait l'assemblée devant toute la nation, le roi ne devait paraître que comme l'égal du président<sup>1</sup>.

Avant de pouvoir exécuter ce projet, les enthousiastes de la monarchie modérée, excités par les railleries des partisans de l'ancien régime, se rendirent, dans une seule séance, méprisables aux yeux des hommes plus calmes

indemnité, pour avoir agi selon les principes du droit naturel, qui doivent être les principes de toutes les nations, etc. »

<sup>1</sup> On trouve les discussions et le décret définitif sur cette affaire dans le *Moniteur* du 7 au 8 juin 1790, p. 649 et suiv.



et plus sènsés , parce qu'ils toléraient une scène ridicule , ressemblant à une momerie , et qu'ils terminaient dans un moment une affaire de la plus haute importance. Dans la séance du 19 juin , on assura d'abord des honneurs et des récompenses <sup>1</sup> à tous ceux qui avaient pris la Bastille , et dont le caractère moral et politique n'était que trop connu.

On admit ensuite devant l'assemblée Cloutz du Val-de-Grace , baron prussien , ridicule par son athéisme , avec une quantité de gens gagnés , qui se disaient défenseurs du genre humain ; et , à la proposition d'un député du Rouergue , appuyé par Lameth et Lafayette , la noblesse et tous ses titres furent abolis <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Moniteur*, n° 172, 1790, page 702 : Camus le propose, et termine ainsi : « Un brevet honorable sera aussi délivré aux veuves de ceux qui ont péri au siège de la Bastille , lors de la fédération du 14 juillet ; il leur sera désigné une place où la France puisse contempler à loisir les premiers conquérants de la liberté. Leur nom sera inscrit dans les archives de la nation. L'assemblée nationale se réserve de prendre en considération ceux à qui elle doit des gratifications pécuniaires. Ce décret est adopté par acclamation. »

<sup>2</sup> *Moniteur*, idem, *M. Lambel, député de Villefranche de Rouergue* : « C'est aujourd'hui le tombeau de la vanité. Je demande qu'il soit fait défense à toutes personnes de prendre les qualités de comte, baron, marquis, etc. — *M. Charles de Lameth*. J'appuie la première proposition du préopinant ; les titres qu'il vous invite à détruire blessent l'égalité qui fait la base de notre constitution ; ils dérivent du régime féodal, que vous avez anéanti ; ils ne sauraient donc subsister sans une absurde

Lors de la fête du 14 juillet, où le roi et l'assemblée nationale prêtèrent un serment qu'ils ne voulaient et ne pouvaient tenir ni l'un ni l'autre, le peuple seul agit sincèrement; car l'évêque même qui célébra la messe, Talleyrand, a prouvé par la suite, et dit hautement, qu'il ne croyait point au mystère qu'il célébrait. Les écrivains de tous les partis conviennent que le sentiment de la régénération du peuple animait et vivifiait tous les Français qui, des frontières de la Flandre jusqu'à la Méditerranée, se reconnaissaient membres d'une seule famille. Ainsi le jour le plus nébuleux devint un des plus beaux jours de l'histoire de France.

Malheureusement, le duc d'Orléans, le refuge de tous les méchants, revint bientôt après d'Angleterre; les jacobins et les constitutionnels se brouillèrent sans retour; les royalistes, fauteurs de l'ancien régime, se réunirent aux jacobins pour provoquer des troubles,

inconséquence. Il doit être défendu à tous les citoyens de prendre dans leurs actes les titres de pair, duc, comte, marquis, etc... J'appuie également la seconde proposition; la noblesse héréditaire choque la raison et blesse la véritable liberté. Après Lameth, *Lafayette* prend la parole: Cette motion est tellement nécessaire que je ne crois pas qu'elle ait besoin d'être appuyée; mais si elle en a besoin, je vous annonce que je m'y joins de tout mon cœur. »

mettre tout en désordre, et prouver ainsi l'instabilité des nouvelles institutions. Les disputes sanglantes qui éclatèrent à Nancy nous en donnent un exemple <sup>1</sup>. Bouillé, soutenu par les constitutionnels, était parvenu à les apaiser, ce qui n'irrita pas moins les démagogues que les fauteurs de l'ancien système <sup>2</sup>. De même que Marat, Danton <sup>3</sup> et leurs amis

<sup>1</sup> Les régiments Mestre-de-Camp, Châteauvieux, les carabiniers du roi, se révoltèrent formellement; Bouillé, oncle de Lafayette, chargé par l'assemblée nationale, apaisa bientôt tous les troubles, à la tête de la garde nationale et des bataillons restés fidèles.

<sup>2</sup> *Bertrand de Molleville*, tome III, page 283, nous présente ainsi l'opinion des royalistes : « Mais d'un autre côté, si les révoltés de Nancy eussent triomphé, il n'est pas douteux que le crédit de l'assemblée nationale, déjà très-chancelant, n'eût été entièrement anéanti. L'efficacité de ses décrets pour tout bouleverser, leur impuissance pour établir l'ordre et la sûreté des personnes et des propriétés, eussent été plus démontrées que jamais. La révolution eût été chercher ses législateurs dans la populace, dont les clameurs n'étaient pas encore tout-à-fait des lois, et le crédit de l'assemblée se serait perdu dans l'abîme qu'elle avait ouvert elle-même. Aussi les constitutionnels, qui connaissaient bien le danger qui les menaçait, ne furent-ils pas moins satisfaits que le roi des succès de M. Bouillé. »

Voilà la politique des hommes qui ont fait plus de mal à la France que tous les jacobins. Marat, d'ailleurs, ne donne à Bouillé que l'épithète d'assassin.

<sup>3</sup> Mirabeau reconnu dans Danton l'homme qu'il lui fallait, ainsi qu'à son siècle. Ce trait caractérise de nouveau son grand génie. Lorsque nous mettons Danton ici, ainsi qu'autre part, dans la catégorie des partisans de Mirabeau, il faut se rappeler que Talleyrand était l'organe des constitutionnels, et Sièyes

s'entendaient dans cette affaire avec les défenseurs de l'ancien régime, de même ils s'accordaient quand il s'agissait d'expulser Necker, que les trois partis maudissaient alors. Les royalistes, parce que, d'après leur opinion, tout le mal provenait de lui; les constitutionnels éclairés et plus impétueux, parce qu'il les gênait depuis qu'il leur avait rendu les services qu'ils demandaient; les jacobins, parce que sa délicatesse, son humanité et sa probité ne s'accommodaient nullement avec leur système. Lafayette sentait déjà sa faiblesse <sup>1</sup>,

celui des démocrates de la classe éclairée des philosophes; Danton ne se tenait qu'au bas peuple des bouchers, des forgerons et des serruriers, et Camille Desmoulins agissait entièrement dans les vues de Danton. Le discours du sieur Arthur, prononcé au club des jacobins, le 5 avril 1794, prouve combien il fut utile à Mirabeau. *Moniteur*, an 2, n<sup>o</sup> 200, p. 809 : « En 1790, Danton (alors avocat) fut porté, par le district des cordeliers, à la place de notable de la commune de Paris; il fut rejeté par l'aristocratie; mais Mirabeau, qui influençait l'assemblée, le fit nommer au département. »

<sup>1</sup> Marat restait impuni, cependant sa feuille du 28 juin 1790 portait le titre : *dénonciation contre M. de Lafayette; alarmant projet du sieur Bailly et de ses administrateurs municipaux*. La feuille du 6 juillet avait pour titre, *la conjuration du sieur Bailly. . . . ., adresse aux vainqueurs de la Bastille et aux défenseurs de la patrie, les ci-devant gardes-françaises. Saisie d'écrits incendiaires faits à l'hôtel Mirabeau. . . . .* L'*Ami du peuple* réclame en faveur de l'opprimé Babeuf, prisonnier à la conciergerie, la généreuse assistance que les districts ont donnée aux prétendus incendiaires des barrières. Le 13 juillet, on porta une nouvelle dénonciation contre M. de Lafayette.

mais ne voulant point encore reconnaître qu'il n'agissait que d'après la volonté des autres, il ne put parvenir à réprimer la populace. Necker n'évita l'attaque du peuple qu'en se retirant aussitôt à sa maison de campagne. Il passa ensuite la frontière ; mais arrêté à plusieurs reprises, il ne dut son salut qu'à un décret de l'assemblée, qui lui facilita une retraite à Genève. Les embarras <sup>1</sup> s'accumulèrent, mais les nouvelles institutions prirent de profondes racines. Tout l'ordre des choses fut interverti ; la nation s'empara des droits, biens et privilèges perdus depuis des siècles ; il n'aurait fallu qu'une morale pure et une bonne religion du cœur pour former un corps d'État sain dans tous ses membres <sup>2</sup>. Au lieu de tenir sévèrement au maintien des mœurs, et de rendre inutiles des cérémonies superstitieuses, les hommes qui donnaient alors le ton, cherchèrent à sub-

<sup>1</sup> Les catholiques et protestants de Nîmes et du département du Gard avaient des différends sanglants ; les gardes nationales de l'Ardèche, de l'Hérault, de la Lozère, se liguèrent au bourg de Jalès en fédération catholique, qui fut ensuite vivement persécutée par des décrets de l'assemblée.

<sup>2</sup> Tous les censeurs de la constitution, que j'ai vus, sont injustes envers ce travail, par haine contre ses auteurs et ses résultats.

Paganel, tome I de ses *Essais historiques*, chapitres XI-XII, pages 187-216, en montre le bon côté et consacre plusieurs chapitres à l'analyse de ses dispositions.

ordonner la morale à la politique, et la religion établie à la loi positive. Cette dernière institution choqua surtout, lorsque les législateurs citoyens s'immiscèrent dans la discipline ecclésiastique, et qu'ils demandèrent au clergé un serment devenu inutile, si on voulait rester conséquent. La dureté avec laquelle on exigea que les prêtres prêtassent le serment à la constitution civile du clergé <sup>1</sup>, aurait détruit en tout autre moment la popularité de l'assemblée nationale; mais le culte avait depuis long-temps perdu son caractère imposant. La résistance des ecclésiastiques ne fit qu'augmenter la haine que les nombreux railleurs de la religion chrétienne lui portaient; elle occasionna dans les contrées, où la superstition prédominait, des troubles et des guerres sanglantes contre les fauteurs de la révolution et exaspéra les deux partis. D'ail-

<sup>1</sup> La populace de la capitale cerna l'assemblée le 4 janvier 1791. Cazalès dit : « Voulez-vous entendre les cris qu'on pousse autour de l'assemblée.....? — *Blacon*. Que M. le maire aille donc faire cesser ce désordre. — *Plusieurs voix*. Il y est allé.... »

Vient ensuite la scène des ecclésiastiques inassermantés; on présente enfin une adresse au roi, pour le prier de donner ses ordres pour la prompte et entière exécution du décret du 27 novembre dernier envers les membres de l'assemblée nationale ecclésiastiques, fonctionnaires publics, qui n'ont pas prêté le serment prescrit par le dit décret, sauf, etc.

leurs quatre évêques seulement <sup>1</sup> et un très-petit nombre de curés prêtèrent le serment. Il en résulta un schisme complet ; l'assemblée nationale exerçait par des décrets sa fureur contre les prêtres inassermentés ; les antagonistes de toute religion et de tout ordre excitaient la populace ; les ecclésiastiques par leur violence firent éclater des scandales. Les tantes du roi quittèrent alors le royaume, en grande partie pour ne pas souffrir des prêtres assermentés, et le roi fut long-temps à se décider avant de confirmer le décret contraire à sa croyance.

Les puissances étrangères s'alarmèrent ; une quantité d'armes fut distribuée parmi les gardes nationales ; et les ennemis redoutables de tout ordre, que les républicains regardaient dans l'assemblée comme utiles à leurs projets, ne se contentèrent plus, ainsi qu'auparavant, de fomenter des clameurs. Les membres bourgeois, enthousiastes de l'assemblée, poussés par leur haine contre la cour, et ceux d'entre les constitutionnels, qui n'agissaient que par ostentation, aigrirent le peuple et le

<sup>1</sup> C'étaient l'odieux cardinal de Brienne, en sa qualité d'archevêque de Sens, Talleyrand de Périgord, comme évêque d'Autun, Jarente, d'Orléans et Savines, de Viviers.

portèrent à des voies de fait. Enfin il se constitua, de sa propre autorité, surveillant du roi, et écouta naturellement Marat plus que les prédicateurs de la vertu <sup>1</sup>. Mirabeau, qui défendait alors le maintien de l'ordre avec la plus grande énergie <sup>2</sup>, mourut le 2 avril 1791. Jamais mort ne fut plus intempestive. Le faible roi prêta de nouveau l'oreille aux insinuations de la reine et des partisans de l'ancien régime. Rien ne put être plus agréable aux amis de la confusion que l'indécision de Louis XVI ; elle les excusait et les justifiait parfaitement.

<sup>1</sup> C'est ainsi que Marat, *Ami du peuple*, n<sup>o</sup> 269, s'énonce le 1<sup>er</sup> novembre 1790 : « Laissez-là vos ridicules assemblées de section, où des fripons, vous étourdissant de leur criminel babil, glaceraient votre ardeur ; ne vous rassemblez que dans les places publiques, et que ce soit pour vous nommer un tribun militaire : armez-le de la force publique pour trois jours seulement, marchez sous ses ordres, et qu'il abatte sans pitié les têtes criminelles, qui depuis quinze mois conspirent contre vos jours : mais, avant tout, volez à Saint-Cloud, ramenez dans vos murs le roi et le dauphin, renfermez l'Autrichienne, renfermez son beau-frère, renfermez le maire et le général, jetez tous les ministres dans les fers, emparez-vous des porte-feuilles, connaissez toute la profondeur des machinations infernales préparées contre vous. »

<sup>2</sup> Le *Moniteur*, du 25 février 1791, n<sup>o</sup> 56, rapporte comment Mirabeau soutint, contre tous les députés de Paris et les poissardes, qu'on avait introduites dans l'assemblée, les débats qui s'élevèrent relativement au départ des tantes du roi.

Paganel, *Essais historiques et critiques sur la révolution française*, 3 vol. in-8<sup>o</sup>, tome I, chap. VIII, page 148 et suiv., caractérise et dépeint parfaitement Mirabeau.



Le club des Jacobins venait d'organiser quatre comités <sup>1</sup>, et d'établir une correspondance ainsi que l'espionnage systématique des projets du parti contraire; on vit aussi le club des Cordeliers prendre part aux affaires; il fut par la suite présidé par Danton, dont l'extérieur dévoilait l'âme rude et forte <sup>2</sup>. Le roi chercha du secours chez les peuples voisins <sup>3</sup>, s'unit au comte d'Artois, et voulut se jeter dans l'une de ses propres forteresses. Bouillé <sup>4</sup> lui indiquait Valenciennes et Besançon, cependant il se décida pour Mont-

<sup>1</sup> Comité de trésorerie, de correspondance, des recherches, de présentation.

<sup>2</sup> Danton, en parlant de lui-même, dit, dans un de ses discours : « La nature m'a donné en partage les formes athlétiques et la physionomie âpre de la liberté. »

<sup>3</sup> L'Empereur, le comte d'Artois, Alphonse Durfort, le député du roi et de la reine, s'assemblèrent à Mantoue le 20 mai 1791. Il suffit de lire *Bertrand de Molleville*, tome V, un des intrigants qui y coopérèrent, pour voir cette affaire dans tout son jour; Dumouriez, *Mémoires*, et les *pièces trouvées dans l'armoire de fer*, ne prouvent que trop quels misérables ressorts on mit en jeu; parmi tous les courtisans qui se proposaient de sauver Louis XVI, il n'y en eut pas un seul qui ait su donner quelque heureux expédient. Ils prodiguaient des sommes immenses pour payer des pamphlets contre les hommes les mieux pensants de l'assemblée, qu'ils irritèrent; et ils se flattaient en vain de l'emporter sur le père *Duchesne*, *l'Ami du peuple*, *le Courrier de Brabant*, ou *l'Orateur du peuple*, etc.

<sup>4</sup> Bouillé dit, dans ses *Mémoires sur la révolution française* : « Valenciennes étant à quarante lieues de Paris, Besançon à soixante-dix, Montmédi à quatre-vingts, le roi choisit cette dernière ville, à cause de sa proximité de Luxembourg. »

médi ; mais il prit de si fausses mesures que, deux mois avant, l'intention qu'il avait de fuir n'était plus un secret <sup>1</sup>. Les préparatifs de la fuite du roi, les négociations avec les puissances étrangères, ainsi que le voyage du comte d'Artois, et tout ce qui se traita à Coblenz <sup>2</sup> font connaître l'esprit de cabale et d'aveuglement des misérables courtisans, amis de l'ancien régime. Dans les plans que présentèrent Calonne et Breteuil, ils ne s'enveniaient pas moins la préférence que s'il eût été question d'une place de ministre. Le comte de Fersen, confident détesté de la reine, fut chargé de disposer tout pour la fuite. Cette malheureuse résolution ne put d'ailleurs être prise dans un temps plus opportun pour les antagonistes de la cour. Par là, les constitutionnels s'emparèrent du roi. Quant aux ennemis affreux de tous sentiments nobles et généreux, comme Marat et Danton, leurs ac-

<sup>1</sup> Les mémoires de Choiseul éclaircissent bien des choses relatives à la fuite du roi, mais ne satisfont pas entièrement l'esprit. Nous voyons, dans la *Relation du départ de Louis XVI*, pages 53-54, que les courtisans regardaient jusqu'à la position critique du roi comme un moyen pour parvenir ; que reprocheraient-ils de plus à Danton ?

<sup>2</sup> Il faut mettre dans cette catégorie les sourdes menées du ministre Montmorin, et l'armée ridicule d'émigrés du prince de Condé contre la patrie.

cusations injustes , leurs clameurs féroces prirent une apparence de vérité. Les républicains mieux pensants <sup>1</sup> pouvaient espérer qu'avec la chute de la constitution monarchique , la chimère d'une république se réaliserait ; des gens comme Dumouriez trouvèrent l'occasion très-favorable pour se rendre importants <sup>2</sup>. Les membres les plus à plaindre de l'assemblée étaient ces hommes d'un caractère vraiment élevé , qui voulaient transformer leur patrie en république , d'après les fausses idées qu'ils s'étaient faites sur les anciens États grecs et romains ; ils avaient même soumis les élections à la masse ignorante du peuple. Ils oubliaient donc que cette masse élective et dominante se laisserait , ainsi que ses guides , entraîner par l'éloquence d'un Marat et de ses partisans , dont le style n'était pas moins énergique. Ces

<sup>1</sup> Madame Roland, *Mémoires*, dit « Que Robespierre marquait beaucoup d'anxiété à la nouvelle de la fuite du roi ; mais que Pétion et Brissot s'en réjouissaient , parce que cela leur semblait une preuve que Louis XVI ne tiendrait point la constitution qu'il avait jurée. Voilà le moment , disaient-ils , de s'assurer une constitution plus homogène , et de préparer les esprits à la république. Robespierre leur demande d'un ton moqueur et en rongant ses ongles : qu'est-ce que c'est qu'une république ? Cela ne les empêcha pas d'ébaucher le plan d'un journal. »

<sup>2</sup> Dumouriez, *Mémoires*, tom. II, p. III.

hommes<sup>1</sup> connaissaient d'ailleurs trop peu leur nation et leur siècle, pour croire faire un sacrifice à l'État en adoptant l'opinion de Robespierre, dont les vues ne pouvaient pas être équivoques<sup>2</sup>, et en décrétant qu'aucun membre de l'assemblée constituante ne serait éligible à la prochaine assemblée législative. Depuis la mort de Mirabeau, Cazalès, l'orateur le plus éloquent du côté droit, courait journellement les plus grands dangers; car, pen-

<sup>1</sup> Sans nous arrêter à la brillante conversation de madame de Staël, nous la laissons parler pour montrer à nos lecteurs ce qui lui paraît digne d'éloges :

« La légèreté française s'alliant aux questions les plus sérieuses de la politique...; la force de la liberté se mêlant à l'élégance de l'aristocratie. Les femmes..... adoucissant par leurs grâces la sévérité des sujets; les aristocrates se moquant du parti contraire; les journaux faisant de spirituels calembourgs sur les circonstances les plus importantes; l'histoire du monde se changeant en commérage. »

Voy. *Bailleul*, t. I, p. 354; nous partageons son opinion.

<sup>2</sup> Nous trouvons, dans le discours de Robespierre, *Actes des Apôtres*, chap. V, tome 1<sup>er</sup>, pages 59-65, *Moniteur*, n<sup>o</sup> 138, du 18 mai 1791, une preuve de son éloquence. Il termine ainsi son discours du 16 mai : « Je crois les raisons que j'ai présentées tellement décisives, que l'assemblée peut décréter, dès ce moment, que les membres de l'assemblée nationale actuelle ne pourront être élus à la première législature. » — *Applaudissements*. L'assemblée ordonne, à la presque unanimité, l'impression du discours de M. Robespierre. L'assemblée décrète, à la presque unanimité, que ses membres ne pourront être élus à la première législature. L'assemblée s'applaudit enfin elle-même; les tribunes sortent en silence.

dant qu'il restait sans appui, les émigrations augmentaient. Pétion, Buzot, Robespierre, Rewbell, faisaient la loi dans l'assemblée, et les véritables constitutionnels disparaissaient peu à peu <sup>1</sup>. Ce n'est donc pas sans un motif vraisemblable qu'on prétendit plus tard que Lafayette avait été informé de la fuite du roi et qu'il le fit arrêter pour relever sa popularité. Ce problème est à peu près résolu de nos jours; quoi qu'il en soit, il l'a toujours nié, et il soutient encore aujourd'hui que la reine avait témoigné la joie de ce que s'étant donné en otage pour le roi, il serait probablement assassiné par le peuple révolté <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Avignon venait de se soustraire au pouvoir du pape; les atrocités les plus horribles avaient été commises; pendant une année entière, le côté droit et les constitutionnels avaient empêché qu'on remit cette ville à la France; dans la séance du 17 mai ils furent obligés de céder. On ne décréta pas expressément la réunion, mais on l'accorda avec quelque restriction. *Moniteur*, n° 145, p. 603; *M. Cazalès*: « Entendez-vous des cris dans les Tuileries? » (La populace gagnée criait *bravo*, *Avignon est à la France!*)

<sup>2</sup> Le roi avait donné sa parole à Lafayette qu'il ne partirait pas. On apprend, par la *Relation de Choiseul*, page 68, que Lafayette, en parlant de la reine, avait dit la vérité « Que Marie Antoinette avait eu la fantaisie, avec une badine qu'elle tenait à la main, de chercher à toucher les roues de sa voiture. »

Les femmes de chambre de Marie-Antoinette disaient tout haut, dans l'antichambre, lorsqu'elle accordait une audience particulière à Lafayette, qu'il était dangereux qu'un rebelle et chef de brigands restât seul avec la reine.

Dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, le roi, la reine et Monsieur avec son épouse quittèrent Paris, mais ils prirent de si fausses mesures, que c'eût été un miracle de voir Louis XVI exécuter le plan qu'il avait projeté. Le délai du voyage du 19 au 20 ne fut pas aussi préjudiciable que Bouillé le prétend<sup>1</sup>; Monsieur se dirigea vers Valenciennes et atteignit heureusement la frontière; mais le roi, aperçu à Châlons, reconnu à Sainte-Menehould par le furieux jacobin Drouet et son fils, et poursuivi jusqu'à Varennes, fut arrêté par le peuple de cette ville. Les propositions que Regnaud, Vernier et Camus improvisèrent, dans la séance du 21 juin, et la manière dont un des députés parle du retour du pouvoir exécutif à sa source<sup>2</sup>, font reconnaître facilement que cet événement avait été prévu. Les députations d'enfants, et d'autres bouffonneries des émeutes populaires, dans les derniers jours qui précédèrent le départ du

<sup>1</sup> *Relation du départ de Louis XVI*, page 43; ce qui détruit entièrement la fable, que ce retard de vingt-quatre heures avait dérangé le plan convenu; il n'y a influé en aucune manière.

<sup>2</sup> On demandait qu'on tirât le canon de dix en dix minutes. Martineau déclare cette mesure contraire à la tranquillité publique. *Goupil* reprend: « Les canons, ils annoncent que le pouvoir exécutif retourne naturellement à sa source. »

roi, avaient été sans doute préparées pour augmenter la terreur, et pour presser sa fuite, qui servit ensuite de base aux accusations les plus atroces<sup>1</sup>. L'arrestation de Louis à Varennes, à dix lieues de Montmédi, où il avait voulu se rendre sous la garde des troupes de Bouillé, dura jusqu'à ce qu'il eût été joint par l'aide-de-camp du général Lafayette qui le suivait de près<sup>2</sup>. La conduite du peuple, et le peu de zèle que montra l'escorte, devaient prouver au roi combien l'opinion était changée et combien un retour à l'ancien régime devenait impossible; mais les Français qui émigraient ne voulurent jamais en convenir.

II. L'assemblée nationale tenait depuis longtemps cette espèce de pouvoir exécutif qu'on

<sup>1</sup> Nous citerons les paroles suivantes de Marat, d'autant plus qu'il est absolument impossible de les appliquer à Louis XVI. *Ami du peuple*, 22 juin 1791, page 4 : « La nuit, Louis XVI en soutane a pris la fuite avec le dauphin, Monsieur et le reste de sa famille. Ce roi parjure, sans foi, sans pudeur, sans remords, ce monarque indigne du trône, n'a pas été retenu par la crainte de passer pour un infame. La soif du pouvoir absolu qui dévore son ame le rendra bientôt assassin féroce; bientôt il nagera dans le sang de ses concitoyens qui refuseront de se soumettre à son joug tyrannique. En attendant, il rit de la sottise des Parisiens qui se sont stupidement reposés sur sa parole. »

<sup>2</sup> S'il faut en croire la *Relation de Choiseul*, pages 93-94, le roi se montra dans cette occasion aussi faible que plus tard, le 20 juin et le 10 août 1792.

voulait bien laisser à la France, et Louis XVI ne gardait que le titre de roi. Ainsi on ne remarqua pas de changement essentiel, lorsque la législation réunit aussi, quant à la forme, le pouvoir exécutif; qu'elle nomma et surveilla les ministres, et qu'elle envoya des commissaires dans les provinces pour y exercer l'autorité royale. Deux cent quatre-vingt-dix membres de l'assemblée protestèrent en vain contre toutes ces mesures et contre la suspension de la garde du roi. On députa Latour-Maubourg, Pétion, Barnave, pour ramener la famille royale, et une commission de l'assemblée reçut la déclaration du roi et de la reine sur leur fuite. Cette dernière démarche n'était au fond qu'un interrogatoire formel, puisque le roi, dans un manifeste <sup>2</sup>, s'était expliqué sur les raisons de son départ, et que l'assemblée nationale avait publié un contre-manifeste <sup>3</sup>. Dans l'instruction sur la fuite du roi, on put remarquer la supériorité que les constitutionnels, auxquels Barnave se joignit dès-

<sup>1</sup> D'André, Adrien Duport, Tronchet.

<sup>2</sup> *Mémoire du roi, ou déclaration de sa majesté à tous les Français à sa sortie de Paris.*

<sup>3</sup> *Adresse de l'assemblée nationale aux Français, à l'occasion du départ du roi et en réponse à la déclaration de sa majesté.*

Quant aux actes, on les trouve dans les *Notes* de Bertrand de Molleville et les *Mémoires* de Choiseul.



lors<sup>1</sup>, avaient dans l'assemblée et dans la nation ; ce qui n'empêcha pas les Jacobins et les Orléanistes d'ameuter la lie du peuple et de répandre la terreur dans la capitale ; malheureusement aussi les amis de la constitution jugèrent à propos de tenir le glaive suspendu sur la tête de Louis XVI, jusqu'à ce qu'il eût entièrement approuvé leur travail ; ils laissèrent ainsi à la nation le temps d'oublier insensiblement qu'elle avait un roi, et s'attirèrent la haine mortelle de tous les royalistes.

Le 12 juillet, la suspension fut prolongée, quoiqu'on eût déclaré tacitement<sup>2</sup> que le roi ne pouvait pas être jugé<sup>3</sup> ; on lui demanda néanmoins de reconnaître l'acte de constitution tout entier, pour être réintégré dans ses droits. C'est ainsi qu'on extorqua son consentement, et qu'on lui ôta toute part dans l'or-

<sup>1</sup> Le plus éloquent et le plus adroit des royalistes, Cazalès, résigna le 9 juillet. Paganel, *Essais historiques et critiques sur la révolution française*, tome I, chap. VIII, page 152, en porte un très-bon jugement.

<sup>2</sup> Pétion, *Moniteur*, n° 197, 14 juillet 1791, page 806, a parlé contre le projet des comités. Il a conclu à ce que le roi fût mis en cause et jugé, ou par l'assemblée nationale, ou par une convention.

<sup>3</sup> Pétion, Ricard, Buzot, Prieur, Vadier, Grégoire, Pustrainck, Robespierre seuls, se prononcèrent fortement contre le roi ; l'avocat Ébrard d'Aurillon s'y joignit plus tard. D'André, Adrien Duport, Lameth, Barnave, quoique violents adversaires de la cour, défendirent la cause de Louis XVI.

ganisation du gouvernement, surtout depuis que, le 15 et le 16, on eut ajouté à la constitution trois articles qui devaient empêcher toute réaction future<sup>1</sup>. Les républicains, ayant à leur tête Buzot, Brissot et Pétion, réunis aux Orléanistes, ne pouvaient souffrir qu'on conservât à Louis XVI le titre de roi; le club des jacobins, devenu autorité publique, puisque les élections des députés allaient dépendre de lui; applaudit hautement à la proposition d'un de ses membres, de ne plus reconnaître l'autorité royale<sup>2</sup>. Dans les troubles

<sup>1</sup> 1<sup>o</sup> Si le roi, après avoir prêté serment à la constitution, se rétracte, il sera censé avoir abdiqué.

2<sup>o</sup> Si le roi se met à la tête d'une armée pour en diriger la force contre la nation, ou s'il ordonne à ses généraux d'exécuter un tel projet, ou enfin, s'il ne s'oppose pas, par un acte formel, à toute action de cette espèce, qui s'exécuterait en son nom, il serait censé avoir abdiqué.

3<sup>o</sup> Un roi qui aura abdiqué, ou qui sera censé l'avoir fait, redeviendra simple citoyen, et il sera accusable, suivant les formes ordinaires, pour tous les délits postérieurs à son abdication.

<sup>2</sup> Il se forma le troisième club dont nous avons parlé plus haut, qui ne se composa, ainsi que tous les autres, que des Jacobins; cependant les Jacobins et les Cordeliers, ou Orléanistes, devaient alors en être exclus. Ce club manquait de toute énergie; et Marat, *Ami du peuple*, vendredi 5 août 1791, page 3, l'apostrophe ainsi: « Adorez encore les opinions du juif Barnave, des Lameth et de leurs complices; ils ne s'étaient introduits, ces sycophantes, au milieu des sociétés patriotiques, sous l'habit de berger, que pour dévorer sûrement les brebis. Avec ce déguisement, ils sont parvenus à connaître les francs patriotes: et vous enfermez les loups dans la bergerie!

excités sous prétexte de présenter des pétitions contre les constitutionnels, la populace des jacobins et les ci-devant gardes françaises, alors élite des gardes nationales de Lafayette, se livrèrent un combat sanglant, le 17 juillet. Bailly, en sa qualité de maire de Paris, avait, d'après la loi, donné l'ordre de faire feu sur la populace; on lui en fit plus tard un crime, et il lui en coûta la vie.

Lafayette, devenu l'objet de la haine générale, eut l'esprit si fasciné, qu'il ne songea pas à profiter de sa victoire. La garde nationale aurait détruit volontiers tout le jacobinisme, en détruisant leur club. Sur le point d'exécuter ce projet, Lafayette arrêta lui-même les braves citoyens et soldats, parce qu'il avait besoin des Jacobins contre la cour.

Au mois de septembre se termina enfin la révision d'une constitution qui ne contenta personne, si ce n'est les hommes qui poursuivent encore aujourd'hui leurs chimères <sup>1</sup>.

La retraite des conspirateurs qui vous engueusent est aux Feuillants : c'est là le club des *monarchiens* qui vous préparent des fers, lorsque les Pétion, les Robespierre, restent attachés aux patriotes dans la société fraternelle des jacobins. »

<sup>1</sup> Les *niais*, comme on les appelle à Paris, auraient néanmoins conservé la noblesse, si le côté droit ne les eût poussés entièrement à bout. *Paganel*, tom. I, chap. XI, page 187, dit : « Le pouvoir royal fut reconstitué, sans doute, mais dénué de tout prestige, mais en quelque sorte solitaire, mais ne ré-

Presque en même temps, Léopold II venait de s'accommoder avec la Prusse au congrès de Pillnitz; l'Autriche et la Prusse promirent, il est vrai d'une manière bien évasive, au comte d'Artois et aux émigrés qui se rendaient en foule dans les provinces allemandes situées le long du Rhin, et qui commençaient à former des armées, de leur prêter des secours en troupes; car on ajoutait imprudemment foi à ce que les courtisans irrités et incorrigibles, inventèrent sur l'opinion de la nation. Le traité de Pillnitz fut très-équivoque. Barnave, Lameth et les ministres qu'ils avaient donnés au roi, excepté Montmorin, lui conseillèrent d'accepter purement et simplement l'ouvrage précipité d'une constitution, tout à la fois démocratique et monarchique. Ce fut un conseil fatal : quelle confiance aurait inspiré, comment pouvait se maintenir une con-

fléchissant aucune splendeur, et ne payant l'adoration par aucune de ces brillantes faveurs qui lui soumettent toutes les passions, qui lui attirent tous les hommages, qui commandent l'admiration et le respect à ceux mêmes auxquels l'ambition et la vanité sont interdits; en un mot, le pouvoir royal reparut aux regards du peuple comme un pouvoir populaire, et le roi comme un dieu sans temple et sans adorateurs. Une telle monarchie ne pouvait être qu'une création éphémère, etc.»  
 Page 189 : « Les royalistes applaudirent à cet essai de constitution, bien persuadés que l'opinion publique, indignée, redemanderait bientôt la noblesse et *ses hochets, la royauté féodale et tous ses vieux mensonges.* »

stitution, où l'on voulait forcer le souverain et la nation à se rapprocher, et qui ne fut acceptée de part et d'autre qu'avec l'intention de ne pas la tenir? D'ailleurs, ne trouvait-elle pas des antagonistes même parmi ceux qui l'avaient dictée; n'avait-elle pas été l'objet des sarcasmes et des railleries de la populace révoltée avant même qu'elle fût terminée? Le roi, sa famille et les puissances étrangères ne s'armaient-ils pas pour la renverser?

Sur ces entrefaites, les Jacobins, proposèrent une loi contre les émigrés, et une ordonnance sévère contre ceux qui n'avaient pas voulu prêter le serment à la constitution civile du clergé; mais Le Chapelier sut profiter d'une manière habile de l'enthousiasme général, pour détourner une proposition que le roi ne voulait et ne pouvait nullement accepter.

Le 3 septembre, on rendit la liberté au roi qui jusqu'alors avait été sous la surveillance de Lafayette. A neuf heures du soir, soixante députés lui présentèrent l'acte constitutionnel; et on ne s'occupa que de la législation jusqu'à la fin du mois où les anciens députés devaient faire place à une nouvelle assemblée <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> On disait qu'elle avait achevé la partie constituante, et qu'elle ne travaillait qu'au plan de la législation.

Parmi les lois faites à cette époque, se trouve malheureusement aussi celle de la réunion définitive d'Avignon à la France. Cette loi était tout-à-fait contraire aux principes purs auxquels les constitutionnels feignaient de rendre hommage. Le roi déclara le 13, par écrit, qu'il acceptait la constitution; le 14, il prit dans l'assemblée la place humiliante qu'elle lui accordait, sur la même ligne que le président, et pendant quelques moments debout devant l'assemblée assise<sup>1</sup>; néanmoins, tous les députés l'accompagnèrent à sa sortie en procession solennelle jusqu'à sa demeure.

<sup>1</sup> La scène se trouve dans le *Moniteur*, n<sup>o</sup> 258 et suiv., page 1075 : « *Un huissier.* — Voilà le roi. Le roi entre dans la salle, accompagné de tous ses ministres, n'ayant d'autre décoration que la croix de Saint-Louis. L'assemblée se lève. Le roi va se placer à côté du président. . . *Le roi.* — Messieurs, je viens consacrer ici solennellement l'acceptation que j'ai donnée à l'acte constitutionnel; en conséquence, je jure... (L'assemblée s'assied....) d'être fidèle à la nation et à la loi; d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué à maintenir la constitution décrétée par l'assemblée nationale constituante, et à faire exécuter les lois. » Le roi, s'apercevant qu'il est seul debout, s'assied. (La salle retentit d'applaudissements.) Puisse cette grande et mémorable époque être celle du rétablissement de la paix, de l'union, et devenir le gage du bonheur du peuple et de la prospérité de l'empire. (La salle retendit pendant plusieurs minutes d'applaudissements et des cris de *vive le roi!*) M. le président *debout* : De longs abus, qui avaient long-temps triomphé des bonnes intentions des meilleurs rois, et qui avaient sans cesse bravé l'autorité du trône, opprimaient la France. (Le roi reste assis; M. le président s'assied.) »

Mais ce qu'on devait regarder comme un présage funeste, c'est que le *Moniteur*, en publiant l'acte de la constitution, donna aux Français dans le plus grand détail une déclaration des frères du roi, de l'empereur Léopold et du roi de Prusse, ainsi que de tous les princes émigrés, qui était entièrement opposée aux paroles de Louis XVI. Le 30 septembre, le roi retourna à l'assemblée, promit, dans son discours, qu'il ne négligerait rien pour maintenir la constitution, mais il ajouta qu'on lui avait laissé trop peu d'autorité<sup>2</sup>; sur quoi le président leva la séance. Il est à remarquer que les États, convoqués pour améliorer l'état des finances, ne firent que l'empirer en créant le papier-monnaie. Le peuple n'accueillit avec transport que Pétion, nommé plus tard maire de Paris, et Robespierre, alors accusateur public.

En nommant Danton, député de la nouvelle assemblée législative, ainsi qu'une foule de jeunes gens exaltés<sup>3</sup>, républicains bien

<sup>1</sup> *Moniteur*, n° 267, pages 1003-4.

<sup>2</sup> Il dit, *Moniteur*, n° 271, page 1047 : « Après avoir accepté la constitution que vous avez donnée au royaume, j'emploierai tout ce que j'ai reçu par elle de forces et de moyens, pour assurer aux lois le respect et l'obéissance qui leur sont dus. »

<sup>3</sup> Le 1<sup>er</sup> octobre, la nouvelle assemblée fut ouverte; chaque député devait avoir vingt-cinq ans. Le doyen d'âge dit, à l'ou-

pensants et habiles en théorie, mais fantasques, on prouva évidemment que la nouvelle constitution plaisait aussi peu à la masse du peuple qu'aux politiques praticiens. Cependant la première assemblée offrait une réunion de talents et de lumières, un mélange de générosité, de théorie et de pratique, où l'on voyait confondus les principes anciens et les nouveaux principes populaires. C'est ce qu'on cherchait inutilement dans la seconde<sup>1</sup>.

De même que précédemment Mirabeau s'était guidé sur la métaphysique de Sièyes, de même celle de Condorcet servit de règle aux républicains, parmi lesquels Pétion et Brissot jouaient un grand rôle. Quelque différence qu'il y eût dans leurs idées et leurs plans, ils montrèrent, dès les premières séances, qu'ils agissaient dans les mêmes intentions. Ils abolirent les titres de majesté et de sire, n'accordèrent pas de siège particulier au roi,

verture : « Si, parmi MM. les députés, il en est qui n'aient pas commencé leur vingt-sixième année, qu'ils se présentent. » Un grand nombre de députés s'approchent du bureau.

<sup>1</sup> Il y avait alors, dans cette assemblée, quatre cent quatre-vingt-douze députés, dont trois cents avocats, quatre-vingts prêtres assermentés, dix-neuf nobles et protestants; le reste se composait d'employés, de juges et de fonctionnaires publics. Parmi eux siégeait le fameux Danton, comme substitut du procureur-général de la commune.



et voulurent absolument le mettre au même rang que leur président.

Les préparatifs ridicules des émigrés; le plan singulier du roi de Suède, que Brissot dans un discours aux Jacobins appelle assez justement le Don Quichotte du Nord; plan qui consistait à conduire, avec l'assistance de la Russie<sup>1</sup>, trente-six mille hommes par mer à Paris; les troubles qui éclatèrent dans l'intérieur, lorsqu'on voulut forcer le peuple d'accepter les prêtres assermentés, donnèrent l'occasion si ardemment désirée, de présenter le roi en opposition avec le peuple. Pour mieux la faire ressortir, on donna du neuf au douze novembre une loi contre les émigrés, et les prêtres insermentés<sup>2</sup>. Louis, comme on l'avait présumé, se servit de son droit constitutionnel<sup>3</sup>, et refusa son approbation; dès-lors il se

<sup>1</sup> Catherine II écrivit, en 1790, une lettre autographe à la reine de France, où elle indique la marche et la conduite que Louis XVI avait à observer. *Madame Campan*, tom. II, page 106, rapporte les conseils de l'impératrice en peu de mots : « Les rois doivent suivre leur marche sans s'inquiéter des cris du peuple, comme la lune suit son cours sans être arrêtée par les aboiements des chiens. »

<sup>2</sup> « Les prêtres insermentés seront déportés, lorsqu'une dénonciation de vingt citoyens les présentera comme ennemis du nouvel ordre des choses. »

<sup>3</sup> La constitution avait accordé à Louis XVI le droit ou d'approuver une loi par la formule, *le roi fera exécuter*, ou de la rejeter par la formule, *le roi examinera*.

vit sans cesse assailli des clameurs du peuple<sup>1</sup>. En retardant l'exécution de ces décrets, en procurant secrètement quelque argent aux émigrés, en poursuivant la correspondance avec les puissances étrangères, il ne fit que servir le parti républicain, qui formait la majorité de l'assemblée. Marat, Fréron, et des créatures de Prudhomme tirèrent de sa faiblesse le prétexte de se jouer impunément de tout sentiment noble et généreux. L'assemblée émit d'abord un décret contre les princes, sans demander l'approbation royale, ensuite un autre contre les partisans du roi, qui espéraient des secours de l'étranger<sup>2</sup>. Louis ne

<sup>1</sup> Marie - Antoinette dit à Dumouriez, en présence du roi : « Vous me voyez désolée, je n'ose pas me mettre à la fenêtre du côté du jardin. Hier au soir, pour prendre l'air, je me suis montrée à la fenêtre de la cour ; un canonier de garde m'a apostrophée d'une injure grossière, en ajoutant : Que j'aurais de plaisir à voir ta tête au bout de ma baïonnette ! Dans cet affreux jardin, d'un côté on voit un homme monté sur une chaise, lisant à haute voix des horreurs contre nous ; d'un autre, c'est un abbé ou un militaire qu'on traîne dans un bassin, en l'accablant d'injures et de coups ; pendant ce temps-là, d'autres jouent au ballon, ou se promènent tranquillement. Quel séjour ! quel peuple ! »

<sup>2</sup> *Moniteur*, n° 13 ; séance du 14 janvier 1792 ; il y est dit, page 60 : « Les ministres ont été introduits et ont informé l'assemblée que le roi a donné sa sanction au décret qui déclare infame et traître à la patrie tout législateur, tout agent du pouvoir exécutif, tout Français, qui assisterait directement ou indirectement à tout congrès des puissances étrangères, à toute démarche ou entreprise tendante à apporter des modifications

put refuser son assentiment. Il se vit enfin même obligé de former son ministère de républicains<sup>1</sup>, auxquels on joignit, pour les relations extérieures, Dumouriez, homme sans principes et même sans système.

à la constitution, à toute médiation avec les rebelles, et à toute composition avec les princes ci-devant possessionnés en France pour le maintien ou la conservation des droits féodaux, supprimés par l'assemblée constituante.

<sup>1</sup> Pétion était maire de Paris, quand les chefs de la Gironde eurent avec Thiéry, valet de chambre du roi, cet entretien auquel *Bailleul*, tome II, pages 44-45, ajoute tant d'importance. Il ne s'ensuivit que la lettre impertinente que Gensonné, Vergniaud, Guadet, écrivirent au roi, ou plutôt à Boze. On la trouve dans les pièces officielles de la nouvelle édition de Dumouriez, *Mémoires*, tome II, page 422, note e; on y lit, page 423 : « Il n'est donc que trop constant que l'état actuel des choses doit amener une crise dont presque toutes les chances seront contre la royauté. Page 426 : Parmi les six conseils qu'ils donnent au roi, le n° 6 est à remarquer : Il serait bien important que le roi retirât des mains de M. Lafayette le commandement de l'armée. Il est au moins évident qu'il ne peut plus y servir utilement la chose publique. »

On soutenait qu'il y avait à la cour un comité autrichien, composé des ministres de Lessart, Montmolin et Bertrand de Molleville. Les propres mémoires de ce dernier en sont un sûr garant. Les Jacobins qu'il employa le trahirent. Koch, en sa qualité de référendaire du comité diplomatique, était chargé de l'accusation contre de Lessart; il la remettait d'un jour à l'autre lorsque Brissot la présenta, soutenu par Vergniaud et annoncé par Guadet. *Moniteur*, 1791, n° 71, page 293 et suiv. : « Dumouriez et Lacoste, ministre de la marine, étaient membres du club des Jacobins; la femme de l'intègre Roland s'arrogait, à proprement parler, le porte-feuille de son époux. Dumouriez seul avait peine à se laisser guider par elle, ce qui explique l'opinion peu favorable qu'elle énonce sur lui dans ses *Mémoires*. Dumouriez était trop homme du monde pour être républicain ou jacobin. »

Dumouriez ne manquait pas de talents, car il avait été employé dans des affaires politiques; ce fut lui qui, à la satisfaction de Marat, introduisit dans la langue diplomatique le ton rude, que les Français ont conservé jusqu'à la restauration.

Une partie de l'assemblée avait, depuis le mois d'octobre, désiré et demandé la guerre contre l'Empereur et les princes allemands. Différents motifs portaient à l'entreprendre; d'un côté les efforts des Jacobins, de l'autre les plans qu'on avait formés contre la cour et la constitution; enfin on espérait que la révolution française servirait à soulever les Allemands qui habitent les bords du Rhin. Opprimés par la fierté des nobles, ils gémissaient sous le joug de la féodalité et de l'autorité arbitraire. Il serait donc facile de les disposer à des réformes, en leur dévoilant les abus de leur gouvernement. Le nouveau ministère se prêta sans répugnance aux vues de ses partisans; on déclara la guerre tandis qu'il venait d'en éclater une bien plus redoutable dans l'intérieur, dans les administrations, les États et même dans les familles<sup>1</sup>. La mort de Léopold

<sup>1</sup> Surtout depuis que le décret du 5 mars séquestrait les biens des émigrés.

hâta l'accomplissement du vœu des républicains, car François II, qui, à l'âge de vingt-quatre ans, prit l'administration des pays héréditaires, au mois de mars 1792, n'avait pas comme son père d'anciennes plaies à fermer, et il penchait plutôt vers le système de Joseph, que vers celui de Léopold. Les puissances étrangères auraient encore tardé, si Dumouriez n'eût demandé une déclaration positive, si le ton des journaux français, et les principes universellement énoncés par les amis d'une liberté raisonnable<sup>1</sup>, n'eussent aggravé de jour en jour les dangers qui menaçaient tous ces souverains. La réponse du cabinet autrichien à la demande de Dumouriez rendit enfin la guerre inévitable.

D'après la constitution française, le roi avait

<sup>1</sup> Il est dit dans l'introduction à la déclaration de guerre : « L'assemblée nationale déclare que la nation Française fidèle aux principes de sa constitution, de n'entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes, et de n'employer jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple, ne prend les armes que pour la défense de sa liberté et de son indépendance : que la guerre qu'elle est obligée de soutenir, n'est point une guerre de nation à nation, mais la juste défense d'un peuple libre contre l'injuste agression d'un roi. Qu'elle adopte d'avance tous les étrangers qui, abjurant la cause de ses ennemis, viendront se ranger sous ses drapeaux, et consacrer leurs efforts à la défense de sa liberté ; qu'elle favorisera même, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, leur établissement en France. »

le droit de faire la guerre et la paix, mais il ne pouvait la déclarer sans un décret du Corps-législatif. Louis parut donc le 20 avril à l'assemblée et proposa la guerre contre l'Autriche; on l'accepta avec allégresse, et on en fit aussitôt la déclaration formelle, sans y être préparé, car la cour espérait que l'Empereur aurait la victoire. Les différents partis, qu'un seul but unissait alors; les enthousiastes, qui, à Paris, ainsi qu'aux rives de la Garonne et de la Loire, ne rêvaient<sup>1</sup> que Rome et la Grèce; les hommes méprisables, comme Chabot, Bazire, Merlin de Thionville, Collot-d'Herbois et autres; les ennemis jurés de toute pensée magnanime, comme Marat, Robespierre et les partisans de Danton, tous voyaient enfin leurs désirs accomplis<sup>2</sup>. La populace était en mouvement, et le pouvoir qui aurait pu l'apaiser

<sup>1</sup> L'insensé Clootz était du nombre; se disant orateur du genre humain, le 22 avril il parut de nouveau à l'assemblée; il y parla de son dernier ouvrage, *la République universelle*, dont le titre seul fait frissonner les aristocrates, où il se sert de la belle tournure: « Je serais trop heureux si la contagion de mon exemple (on rit) accélère la chute des oppressions. »

<sup>2</sup> *Paganel*, tom. 1, p. 351: « De cerner, de miner le trône, et d'ensevelir l'autorité royale sous ses débris; oui, telle était l'arrière-pensée des Jacobins; de cette société à qui le calme eût semblé le néant; qui, assise sur les bords enflammés du volcan, en agitait sans cesse les matières, impatiente de jouir de l'embrasement du monde. »

se trouvait paralysé. Les administrations des départements, composées de bons citoyens fidèles à la constitution, étaient en guerre ouverte avec les administrations municipales du royaume. A Paris, dans la haute magistrature, Pétion et ses amis soldaient la populace armée, organisaient la révolte et appelaient dans la garde nationale les farouches lanciers à la place des citoyens honnêtes. Depuis que la guerre avait éclaté, Lafayette s'était rendu à l'armée sur les frontières, et la garde nationale de Paris restait sans commandant. Les six chefs des légions devaient en remplir alternativement les fonctions. On prétextait d'abord qu'un tel commandant avait trop de pouvoir; mais on connut le véritable motif de cette démarche, le 10 août 1792, lorsque cette charge, qu'on disait incompatible avec la liberté, fut rétablie par les républicains et confiée à Santerre, chef redoutable du bataillon le plus féroce du faubourg Saint-Antoine. On se moqua alors de la constitution, et on dévoila l'impuissance<sup>1</sup> de ses faibles défenseurs qui

<sup>1</sup> Je n'aime pas à répéter les invectives de Bailleul, dans son ouvrage sur *les considérations de madame de Staël*; mais je remarque que *Paganel* même, comme membre de l'assemblée législative, dit, tom. 1, chap. xvii, pag. 327, « que les réso-

formaient le club des Feuillants. L'esprit national s'éveilla chez les Français, et la crainte de l'ennemi du dehors enchaîna l'indignation qu'on éprouvait contre les démagogues.

Ainsi toutes les scènes suivantes s'expliquent sans peine. La guerre une fois déclarée, les députations et les troubles se multiplièrent. Le roi se vit outragé et injurié dans les places publiques, dans les rues, par les députés et par la populace qu'on rassemblait aux Tuileries et dans les environs du château. Les tribunes de l'assemblée nationale se remplirent de crieurs achetés. Comme on craignait la résistance des gardes suisses et de la garde constitutionnelle, fixée au nombre de dix-huit cents hommes, mais qui était bien plus forte alors et commandée par Brissac, tous les coups se tournèrent contre elles, avant qu'on en vînt à une attaque contre le roi lui-même<sup>1</sup>.

lutions les plus extrêmes étaient déjà prises, et que le côté droit et le côté gauche sacrifieraient avec un zèle égal la constitution, l'un pour rendre au trône son despotisme et son éclat, l'autre pour le renverser, et constituer la France en république. »

<sup>1</sup> S'il faut en croire la *Relation de Dumouriez* : que la garde constitutionnelle avait été portée à six mille hommes ; que des vieux officiers y étaient appelés, et que les fils des citoyens envoyés des provinces, faisaient place à des aventuriers et des bandits enrôlés, il faudra convenir que les partisans de l'an-



Kersaint, un des partisans les plus nobles de la liberté, présenta à l'assemblée une plainte contre cette garde et les suisses du roi, mais elle fut rejetée, parce que le parti constitutionnel avait encore trop de supériorité. Cette question ayant été agitée de nouveau, au mois de mai, Pétion et ses intimes poursuivirent avec le plus grand succès la lutte contre les constitutionnels, ils surent organiser la révolte de la populace de Paris, avec adresse et habileté, et ils répandirent généralement le faux bruit que le roi songeait à une nouvelle fuite, et qu'un comité autrichien devait siéger à la cour. Aussi l'indignation qu'excita cette perfidie supposée, fut-elle à son comble dans toute la France, dans les villes comme dans les campagnes.

Chabot <sup>1</sup> et Guadet profitèrent de ces dispositions. Ils proposèrent de déclarer la séance de l'assemblée permanente; et malgré tous les efforts des fauteurs les plus prononcés de la

cien régime ne travaillaient ici que pour les furieux démocrates.

<sup>1</sup> Brissot dit, *Monit.*, n° 152, pag. 631 : « Quoique M. Jaucourt vienne de me menacer de cent coups de bâton, je n'en continuerai pas moins mon opinion, car ni ses bâtons, ni ses épées ne m'effraieront jamais. »

liberté <sup>1</sup>, ils parvinrent <sup>2</sup> à faire congédier la garde du roi, et à le livrer <sup>3</sup> aux gardes na-

<sup>1</sup> Girardin, *Monit.*, n<sup>o</sup> 152, pag. 629, après avoir rapporté les mesures que les Jacobins et la commune de Paris prirent contre l'assemblée législative, ajoute : « Mais si ces faits sont prouvés, il n'est pas moins vrai que d'un autre côté l'on cherche à exciter les citoyens par des discours, par des écrits calomnieux contre un pouvoir constitué, aussi respectable que le Corps-législatif, puisqu'il sort de la même source; je veux dire l'autorité royale. Si d'un côté on prêche l'assassinat du Corps-législatif, de l'autre on prêche le régicide. »

<sup>2</sup> Pendant la discussion, la minorité de l'assemblée céda à la force. *Monit.*, pag. 629. « C'est un beau talent, dit *Frondière*, que celui de tromper le peuple.... J'ai dit à M. Guadet : Depuis six mois, j'ai entendu vous et vos pareils déclamer à la tribune; j'ai vu les agitateurs du peuple.... Ils l'invectivent ensuite, et lui ôtent la parole : *Léopold*..... Je vous prie, M. le président, de réprimer les mouvements des tribunes. Il est bien étonnant que l'on rappelle un membre à l'ordre pour avoir donné son opinion, et que l'on n'y rappelle pas les étrangers qui insultent journellement l'assemblée. »

<sup>3</sup> *Moniteur*, n<sup>o</sup> 182, pag. 631. « L'assemblée nationale, considérant que l'admission, dans la garde du roi, d'un grand nombre d'individus qui ne réunissent point les conditions exigées pour ce service par l'acte constitutionnel, que l'esprit d'incivisme dont ce corps est généralement animé, et la conduite de ses officiers supérieurs, excitent de justes alarmes, et pourraient compromettre la sûreté personnelle du roi et la tranquillité publique, décrète qu'il y a urgence :

1<sup>o</sup> La garde soldée actuelle du roi est licenciée, et sera sans délai renouvelée conformément aux lois.

2<sup>o</sup> Jusqu'à la formation de la nouvelle garde du roi, la garde nationale de Paris fera le service auprès de sa personne, ainsi et de la même manière qu'elle faisait avant l'établissement de la garde du roi.

A la proposition de Merlin, le décret d'accusation contre Brissac, chef de la garde, fut précipité d'une manière indigne et sans désespérer. »

tionales que Pétion , Manuel et leurs amis espéraient influencer par le crédit de Santerre. Vergniaud , Guadet , Kersaint , Gensonné , madame Roland et quelques autres personnages généreux, mais sans expérience, avaient la ferme résolution de fonder une république. Les ennemis de l'ancien régime croyaient l'abolition de la royauté nécessaire ; ils étaient persuadés que , tôt ou tard , les fauteurs des abus viendraient réclamer leurs prérogatives et trouveraient un appui dans le roi. Malheureusement on se servit , dans cette conjoncture , de la lie du peuple que Marat, Danton , Robespierre , Chabot et d'autres scélérats avaient à leurs ordres. L'arène fut ouverte à la licence de cette masse effrénée , et c'est à elle qu'on livra le pouvoir exécutif. Ainsi se prépara la scène du 20 juin , qui restera une tache éternelle dans l'histoire de France.

Les orateurs exaltés de la Gironde , comme Guadet , Vergniaud et Gensonné , ne voulaient et ne pouvaient prononcer les horreurs qu'à l'instigation , ou plutôt par l'ordre de l'assemblée , on répandit avant ce jour dans le peuple , pour perdre le roi et les partisans de la constitution monarchique , et pour justifier la révolte. Il fallut donc recourir au misérable

capucin Chabot <sup>1</sup>. Cette première attaque échoua cependant, parce que Chabot mêla à ses invectives impudentes contre Louis des mensonges affreux contre Lafayette, alors à la tête de l'armée. Trois jours après <sup>2</sup>, on fit une nouvelle proposition contre le roi et la constitution. Sous prétexte de renforcer l'armée et de célébrer la fête du 14 juillet, vingt mille cannibales devaient être rassemblés à Paris. Cette demande fut agréée le soir même, et réalisée aussitôt; car les délibérations durèrent toute la nuit, et le décret passa lorsque les députés du parti contraire, fatigués, eurent laissé le champ libre <sup>3</sup>. Dès-lors les amis de la constitution et le parti dominant dans la

<sup>1</sup> *Le Monit.*, 1792, n° 158, donne le long et impudent rapport de Chabot, auquel Riblé réplique : « Que les vrais membres du comité autrichien, auteurs de tous nos malheurs, étaient Dumouriez, Bonnacarrère et d'Orléans, et qu'il les dénonçait. »

<sup>2</sup> On disait dès lors hautement qu'on avait le plan d'assassiner le roi. — *Monit.*, n° 161, p. 668 : « Des intrigants, des fripons, impriment, publient, placardent qu'on veut attenter aux jours du roi, qu'un grand complot est formé pour exécuter cet horrible projet. »

<sup>3</sup> « L'assemblée décrète, 1<sup>o</sup> que la force armée sera augmentée de vingt-mille hommes, 2<sup>o</sup> que tous les cantons seront admis à fournir des volontaires nationaux pour cette levée, 3<sup>o</sup> que ces vingt-mille hommes seront réunis à Paris pour le 14 juillet. »

Les *Mémoires de Barbaroux* nous prouvent aujourd'hui clairement que les scènes du 10 août avaient été amenées par la Gironde; ses membres, à l'exception de Lanjuinais et de quelques autres qui avaient été reçus dans la Convention, s'en glorifiaient encore après le 9 thermidor, dans tous leurs discours.

Convention agirent hostilement l'un contre l'autre, et la municipalité de Paris se trouva en guerre ouverte avec l'administration des départements. Rœderer, alors procureur-général-syndic, et La Rochefoucauld, administrateur du département de la Seine, montrèrent ici un caractère entièrement opposé. Le premier agit, comme tous ces gens qui d'abord amis et serviteurs de Robespierre, se sont fait républicains, et ont fini par accepter, avec le titre de barons et de comtes, les chaînes dorées de l'empire<sup>1</sup>. Le second montra au contraire toute la générosité et toute la fermeté de son ame<sup>2</sup>; malheureusement, le

*Monit.*, 1795 et 1796. « Barbaroux dit en propres termes, qu'il avait fait venir les assassins de Marseille, que Santerre s'était montré moins décidé que lui; il indique ensuite le rôle que Pétion y jouait, et rapporte qu'il les avait priés de lui donner pour la forme une prison domestique. »

<sup>1</sup> L'auteur se trompe sur le caractère de M. Rœderer; il servit la cause royale avec tout le zèle possible; ce zèle fut paralysé par la force des circonstances, et si, dans la suite, M. Rœderer accepta des titres et des distinctions, ces récompenses étaient dues à ses talents. (*Note de l'éditeur.*)

<sup>2</sup> *Paganel*, tom. 1<sup>er</sup>, page 333. « Appelé fréquemment à la barre, il y fit plus d'une fois, avec toute la liberté dont un grand fonctionnaire et un excellent citoyen pouvaient user sans blesser les convenances et la hiérarchie des pouvoirs, présenter les déplorables suites de cette agitation intestine, de ce désir inquiet de nouveautés, qui travaillait l'assemblée, qui tourmentait et égarait l'opinion publique. On l'écoutait dans un respectueux silence, et s'il eût été possible à la vertu de former un parti contre l'ambition, la cupidité et les haines, le sage La Rochefoucauld eût obtenu ce beau triomphe. »

*parti de la cour compta trop sur le secours de l'étranger, et resta en intelligence avec les ennemis déclarés de la nouvelle constitution.*

Le roi, tourmenté par ses propres ministres, fut sommé de donner son assentiment à des mesures qui lui semblaient pernicieuses <sup>1</sup>. Il ne voulut jamais y consentir, et ils menacèrent de l'abandonner dans un temps où personne n'osait se charger du ministère.

Les ministres républicains étaient en grande discussion avec le roi qui refusait de sanctionner deux de leurs décrets ; ils se brouillèrent même avec Dumouriez, par rapport au mode de délibération, et au placement de certains hommes qu'ils haïssaient. Celui-ci se flatta de pouvoir former un ministère qui fût plus favorable à lui-même et à la cour. Il confirma Louis dans sa résolution de ne pas céder, ce qui fournit aux ennemis de la royauté l'occasion de se livrer à des accusations calomnieuses.

Madame Roland dicta à son mari une lettre violente, où il dit au roi les vérités les plus dures <sup>2</sup>. Roland, ainsi que tout le ministère

<sup>1</sup> Il ne s'agissait que d'affirmer le décret de la déportation des prêtres insermentés, et de reconnaître le renvoi de la garde.

<sup>2</sup> On trouve les torts de la cour, la forme tout-à-fait anti-

donna sa démission. La lettre fut lue au milieu des bruyantes acclamations de l'assemblée nationale et envoyée <sup>1</sup> dans tous les départements. Dumouriez reconnut, en faisant son premier rapport, qu'il ne pourrait se maintenir et bien moins encore former un ministère. Il abandonna donc le roi, sous prétexte qu'il ne signait pas le décret de poursuite contre les prêtres insermentés. Lui-même, en intrigant consommé, se réfugia parmi les Jacobins de la basse classe <sup>2</sup>, et, par leur moyen, conserva son crédit; de même qu'il avait échangé peu de temps avant le ministère des affaires étrangères contre celui de la guerre, de même il abandonna le dernier pour prendre le commandement de l'armée aux frontières des Pays-Bas, où les antagonistes des constitutionnels, connus sous le nom de Feuillants, travaillaient <sup>3</sup> à la perte de La-

constitutionnelle sous deux points de vue différents dans *Paganel*, pag. 340, et dans les *mémoires de madame Campan*.

<sup>1</sup> Cette lettre se trouve à la fin du volume de la nouvelle édition des *mémoires de madame Roland*. Lettre A. Elle commence ici tout autrement que Dumouriez la rapporte : « Sire, cette lettre-ci restera éternellement ensevelie entre vous et moi. »

<sup>2</sup> Quoique Dumouriez soutienne le contraire, ce fait n'en est pas moins certain.

<sup>3</sup> Quand Lafayette appelle Dumouriez à la fois, l'arc-boutant des Jacobins et des Girondins, cette contradiction, qui semble si ridicule à ce dernier, n'en est une qu'en apparence.

fayette, parce qu'il menaçait les Jacobins avec la force armée. Ce général, avec les meilleures intentions, hâta, par sa lettre menaçante du 16 juin à l'assemblée et par les exhortations qu'il adressa au roi <sup>1</sup>, l'explosion du complot infame par lequel un parti voulait réintégrer les ministres républicains, et l'autre exterminer la famille royale. La composition d'une requête, et la cérémonie ridicule d'élever un arbre de liberté, donnèrent le prétexte de rassembler la populace qui devait assaillir le château, mais la véritable raison n'était pas inconnue; on savait même que la municipalité favorisait l'entreprise. Les ministres annoncèrent qu'un projet d'assassinat était concerté: ils engagèrent l'administration des départements à prendre des mesures; celle-ci ne négligea point de faire tout ce que la constitution lui prescrivait; mais la municipalité,

<sup>1</sup> Les lettres de Lafayette au roi et à l'assemblée législative, sont écrites dans un ton qui ne convient nullement à un particulier. *Moniteur*, n<sup>o</sup> 183, page 769: « Persistez, sire, fort de l'autorité que la volonté nationale vous a déléguée, dans la généreuse résolution de défendre les principes constitutionnels contre tous leurs ennemis; que cette résolution, soutenue par tous les actes de votre vie privée, comme par un exercice ferme et complet du pouvoir royal, devienne le gage de l'harmonie qui, surtout dans les moments de crise, ne peut manquer de s'établir entre les représentants élus du peuple et son représentant héréditaire. »



présidée par Pétion, avait de bonnes raisons pour ne pas y prêter l'oreille.

Roederer parut en vain devant l'assemblée législative pour obtenir une loi contre la conduite des démagogues. Les républicains crurent cette fois que l'espoir d'un grand résultat autorisait une action affreuse, et excusait un jour d'horreur. Ils empêchèrent donc toute réaction. Le 19, une troupe de cette populace, convoquée sous le nom de fédérés, lors du décret donné pour réunir vingt mille hommes près de Paris, se présenta à l'assemblée nationale. Ces gens et leurs orateurs blâmèrent hautement l'inaction des députés et déclarèrent qu'ils étaient résolus d'agir. Le lendemain, les trois faubourgs, habités par les classes ouvrières, sonnèrent l'alarme. Santerre, qui n'était qu'un instrument entre les mains de Pétion, conduisit ces forcenés à travers la salle de l'assemblée; on eut l'impudence de demander l'impression du discours de Gonchon, le Cicéron de ces hordes <sup>1</sup>, lorsque le prési-

<sup>1</sup> Dans l'*Hist. de la Révol.* par deux amis de la liberté, t. VIII, p. 25, il est ainsi dépeint: « Cet homme était d'une complexion robuste; avait une voix forte, une éloquence barbare, mais énergique, qui fait un effet bien plus décisif sur la multitude, que la logique la plus démonstrative, et les discours les plus sublimes. »

Au club des jacobins du temps de la poursuite des Girondins, on dépeint ainsi Gonchon. (*Monit.*, an II, n° 270,

dent leva la séance, guidé par la prudence plutôt que par la pudeur. La populaçe, au milieu des cris et des troubles, se porta aux Tuileries. Le roi et toute sa famille restèrent depuis quatre jusqu'à huit heures du soir dans des transes mortelles. Louis refusa néanmoins, avec beaucoup de fermeté, de confirmer les décrets, et de reprendre le ministère républicain, mais il fut assez faible pour se laisser mettre le bonnet rouge des Jacobins sur la tête <sup>1</sup>; et, dans l'espoir de plaire à ce

pag. 1142) : « *Un membre.* Vous connaissez tous le ci-devant patriote Gonchon, orateur Rolandisé et payé par le parti Brissotin, pour désirer en sa faveur. Il a été arrêté et mis en prison, mais relâché ensuite sur sa parole, etc., etc. »

<sup>1</sup> *Histoire de la Révolution de France par deux amis de la liberté*, t. VIII, 1797, p. 2-3, (pour la note et le texte.) *Note* : « Ce prétendu principe, (que les rois ne tenaient leur puissance que de Dieu et de leur épée) que la superstition et la politique avaient créé, s'était tellement enraciné, que, malgré les écrits des philosophes et des publicistes modernes qui l'avaient vivement réfuté, et surtout malgré les violentes secousses que l'on avait depuis la révolution portées à l'oint du Seigneur, il agissait encore sensiblement, involontairement sur les personnes même les plus exemptes des préjugés religieux. »

Il faut comparer avec cela le texte page 3 : « Mais quelque faible que fût le monarque, et malgré sa ridicule condescendance à s'affubler du bonnet rouge, il persista dans ses précédentes résolutions. On n'osa pas pousser plus loin la violence, les ministres ne furent pas rappelés, et Louis XVI reprit encore pour quelque temps la fragile couronne que l'odieux bonnet rouge avait pour jamais flétrie. »

L'excuse que madame Campan met dans la bouche du roi, que cet homme ivre lui aurait passé, en cas de refus, sa pique par le corps, nous paraît insuffisante.

misérable rebut du peuple, il fit semblant de boire à une bouteille qu'un homme de la foule lui présenta.

La députation, déléguée par l'assemblée législative pour la défense du roi, parut enfin. Vergniaud s'éleva sur les épaules de deux hommes et chercha à calmer, par son éloquence, cette multitude ivre de sang. Enfin Pétion et la véritable garde nationale arrivèrent; la populace se retira en poussant des vociférations et en vomissant des injures<sup>1</sup>. Tous les partis tremblèrent pour eux-mêmes et pour la France, lorsqu'ils apprirent qu'une troupe de *sans-culottes* venait de déshonorer le roi et la nation. On fit des enquêtes, on publia des proclamations; Lafayette quitta la frontière et se rendit dans l'assemblée législative, pour faire, au nom de l'armée, des représentations contre les excès des démagogues, et contre l'esprit de parti; mais tout le

<sup>1</sup> Quant à Santerre, il dit à la reine de son propre chef, beaucoup de grossièretés parmi lesquelles il y avait peut-être quelques vérités; il ajouta: « c'est le cri universel du peuple français; » elle répartit: *Je ne fais pas l'injure au peuple français de le juger d'après vous*; En montrant les gardes nationales qui lui restaient fidèles: *Je le reconnais dans ces honnêtes gens que voilà*: ces derniers étaient de la section des filles de Saint-Thomas, la plupart des banquiers de la rue Vivienne avec leurs fils et leurs commis.

talent de la Gironde exaltée se tourna contre lui, et ses amis purent à peine faire agréer sa requête <sup>1</sup>.

La scène du 20 juin semblait cependant avoir été utile au roi, mais il manquait malheureusement de l'énergie nécessaire pour tirer aussitôt parti de son avantage. L'assemblée savait que Louis comptait sur le secours de l'étranger. Les démarches des princes, malgré toutes les protestations et les manifestes du roi, lui nuisirent dans l'opinion publique qui, dès ce moment jusqu'à nos jours, cherchait dans les émigrés les amis des Jacobins, et les fauteurs de la dépravation en les désignant tous deux à la haine, comme ennemis de l'ordre établi. En outre, les sentiments connus de la reine firent naître l'idée, et non sans une espèce de fondement, que

<sup>1</sup> La reine avait une aversion si forte contre Lafayette et la constitution, qu'à son instigation, le roi fit répondre aux gardes nationaux restés fidèles à sa personne, lorsqu'ils demandèrent s'ils devaient répondre aux vues du général Lafayette, en s'unissant à lui dans les démarches qu'il ferait pendant son séjour à Paris: *Je leur enjoins de ne le pas faire.*

La reine répondit à la proposition de Lafayette de la conduire, elle et la famille royale à Rouen: qu'on leur offrait Lafayette comme ressource; mais qu'il valait mieux périr, que de devoir son salut à l'homme qui leur avait fait le plus de mal, et de se mettre dans la nécessité de traiter avec lui.

le roi partageait l'opinion des princes émigrés <sup>1</sup>.

Pendant que Louis temporisait, et que les constitutionnels demeuraient tranquilles, les démagogues se renforçaient des vagabonds qu'ils rassemblaient dans tout le royaume, sous prétexte de célébrer la fédération du 14 juillet <sup>2</sup>.

La Prusse déclara alors la guerre, et la France répondit sur le même ton. Le duc de Brunswick, commandant de l'armée prussienne, apposa sa signature à un manifeste, favorable au roi et offensant pour la nation;

<sup>1</sup> *Les Mémoires de madame Campan*, tom. II, pag. 228, donnent la preuve que Louis XVI et Marie-Antoinette ne comptaient que sur le secours des puissances étrangères. « Une nuit d'été, entre le 20 juin et le 10 août, la reine s'éveilla et me dit, que dans un mois elle ne verrait pas cette lune sans être dégagée de ses chaînes, et sans voir le roi libre. Alors elle me confia que tout marchait à la fois pour les délivrer, mais que les opinions de leurs conseillers intimes étaient partagées à un point alarmant; que les uns garantissaient le succès le plus complet, tandis que les autres leur faisaient entrevoir des obstacles insurmontables. Elle ajouta qu'elle avait l'itinéraire de la marche des princes et du roi de Prusse, que tel jour ils seraient à Verdun, tel autre dans un autre endroit, que le siège de Lille allait se faire.

Le roi, disait-elle, n'est pas poltron, il a un très-grand courage passif, mais il est écrasé par une mauvaise honte, une méfiance de lui-même, qui vient de son éducation autant que de son caractère. Il a peur du commandement, et craint plus que toute autre chose de parler aux hommes réunis. »

<sup>2</sup> On lit comme post-scriptum d'une des proclamations de

l'Empereur l'avait approuvé dans toute sa rigueur, mais la Prusse le modifia dans quelques-unes de ses formes. Ce manifeste, ouvrage de M. de Limon, ancien Orléaniste, outrageait la nation française <sup>1</sup>, et venait bien à propos pour ceux qui voulaient détruire jusqu'à l'ombre de l'ancien régime. La Gironde, alors très-active, chargea Barbaroux de faire venir les huit cents Marseillais à Paris pour se joindre aux hordes de Santerre. Marat, Hébert et leurs partisans déclarèrent, sans retenue, leurs intentions régicides et inconstitutionnelles. Les républicains, abandonnés à leurs chimères, se joignirent à eux. Brissot, dans un discours éloquent, avait fait entrevoir au mois de juillet la possibilité de détrôner le roi <sup>2</sup>; un grand nombre de requêtes appuyaient cette mesure; deux jours avant la

Pétition: *Monit.*, n° 184, 1791, du 2 juillet: « des soldats de la constitution viennent à Paris pour célébrer la fête de la liberté avec les vainqueurs de la Bastille. Les bons citoyens qui seront jaloux de loger un frère, un ami, peuvent se faire inscrire chez le procureur de la commune (Manuel.) »

<sup>1</sup> *Moniteur*, n° 216, pag. 907.

<sup>2</sup> *Moniteur*, n° 192, pag. 802: « Je demande donc au nom du roi, que sa conduite soit examinée, et qu'après avoir déclaré que la patrie est en danger, vous examiniez l'article de la constitution, qui veut que, dans le cas où le roi ne s'opposerait pas formellement aux entreprises formées en son nom contre la constitution, il sera censé avoir abdiqué. »

seconde attaque de la populace contre les Tuileries, cette même question fut agitée dans l'assemblée <sup>1</sup>, le 8 août, à l'instigation des Girondins qui commençaient à reculer devant l'abîme qu'ils s'étaient creusé eux-mêmes. Qui ne plaindrait pas avec nous l'esprit borné de tous ces hommes élevés parmi des adulateurs, au milieu d'un luxe fastidieux, en lisant Bertrand de Molleville, alors confident de la reine, des princes et des puissances étrangères, et en considérant Marie-Antoinette, au moment où elle épanche son cœur dans le sein de madame Campan, et qu'elle lui parle des projets du roi et de ses amis : ou de fuir ou de gagner un misérable comme Santerre <sup>2</sup>? En

<sup>1</sup> La Gironde montra combien elle méconnaissait son temps et sa position, en chargeant les municipalités de la haute police, et en donnant une loi générale pour poursuivre un projet secondaire. *Monit.*, an v, n° 187, pag. 748, col. b. Vaublanc, au conseil des cinq cents, dit à cette occasion : « Lorsque Gensonné présenta dans l'assemblée législative son fatal projet de police, qui donnait un si grand pouvoir à la commune de Paris, le côté droit le combattit de toute sa force; je m'y opposai, et je déclarai que je souhaitais de me tromper, mais que je craignais bien que les auteurs de ce projet n'en fussent eux-mêmes victimes. Ils l'ont été, ajoute-t-il, (le 22 mars 1797) et cette loi tyrannique a été la cause la plus féconde et la plus cruelle de nos malheurs. »

<sup>2</sup> Bertrand de Molleville, *Mémoires particuliers*, 1797, 8°; surtout *Histoire de la révolution*, tom. ix, chap. xxviii, p. 60 et suiv.; *Histoire de la révolution de France, par deux amis de la liberté*, tom. viii, pag. 1-142.

consultant, d'un autre côté, Paganel, membre libéral <sup>1</sup> de l'assemblée législative, et les mémoires des amis du système républicain sur leurs négociations avec la cour, qui ne verraient qu'ils ne connaissent ni leur position, ni ceux à qui ils avaient affaire ? Comment, dans cette indécision de la cour et des républicains, les chefs déhontés de la populace, les hommes qui ne respectaient et ne redoutaient rien, comme Danton, Chaumette et les orateurs des clubs des Jacobins et des Cordeliers, ne seraient-ils pas restés seuls maîtres du champ de bataille <sup>2</sup> ? Ils se moquaient avec raison de

<sup>1</sup> *Paganel*, tom. 1, p. 394. « Ils traitèrent avec le roi, même avec la reine, présente aux conférences le jour où des déterminations ultérieures devaient être définitivement prises. Pour sauver le monarque et sa famille, la reine exigeait qu'une fuite libre leur fût garantie. »

Page 395. « Guadet, Gensonné et Vergniaud venaient de signer et d'adresser au roi une lettre qui fut lue à l'assemblée le dernier jour du mois de juillet ; c'était moins une lettre qu'un traité entre ces députés et le trône. Cet écrit, hasardé dans des circonstances aussi périlleuses, dévoila les motifs de patriotisme et l'éloquence de ces trois orateurs. »

<sup>2</sup> *Paganel*, tom. 1, pag. 343. « Le jour fatal est prêt à luire. A son approche, les hommes qui l'avaient le plus invoqué, en redoutèrent l'issue. Les Gensonné, les Guadet, les Vergniaud, Brissot, Fauchet, Condorcet, ces ardents adversaires de la cour et des ministres, frappés enfin des dangers de la patrie, quel que dût être le vainqueur, se montrèrent tout à coup circonspects, modérés et conciliateurs. Mais le temps des négociations était passé, et la lettre que trois chefs de la Gironde avaient écrite au roi, pour l'amener à des stipulations



ceux qui croyaient apaiser les troubles , et empêcher les crimes , par les idées de liberté et de vertu. Pour comprendre Paganel , il faut se rappeler que les républicains , effrayés de la fermentation populaire , de l'interruption des débats de l'assemblée nationale , occasionnée par le bruit horrible dans les tribunes , et craignant que toute administration du royaume ne tombât entre les mains de la commune de Paris , avaient demandé à la cour qu'on éloignât momentanément le roi des affaires.

- Malheureusement, Louis XVI parut ici de nouveau , comme sous tutelle , et Marie-Antoinette assista en personne à ces conférences. Guadet , il est vrai , comptant sur une issue heureuse , venait de proposer une adresse au roi <sup>1</sup> , et Brissot s'était élevé contre les partisans de l'anarchie <sup>2</sup> ; mais on vit bien-

conciliatoires , atteste moins leur patriotisme que leur lâcheté , leur sagesse que leur ambition. Cette lettre ne produisit d'autre effet que de faire perdre , aux hommes qui l'avaient signée , la confiance de leur propre parti , d'exciter la jalousie du parti contraire , et d'allumer des haines inextinguibles. »

<sup>1</sup> *Monit.*, n° 210, p. 883 : « La nation seule saura sans doute défendre et conserver sa liberté , mais elle vous demande , Sire , une dernière fois de vous unir à elle pour défendre la constitution et le trône. »

<sup>2</sup> *Monit.*, n° 210. Brissot développant ensuite la marche à

tôt que des négociations, si contraires au bon sens et à la nature des choses, ne pouvaient avoir un résultat favorable. La Gironde s'abandonna au torrent qui l'entraînait. Le 3 août, Pétion, au nom de la commune de Paris, renouvela, dans les termes les plus révoltants<sup>1</sup>, la demande de la déchéance du roi ; plusieurs députations suivirent, quelques jours après, son exemple. On fit cependant des remontrances, mais les cris des tribunes n'accordèrent la parole qu'aux ennemis du roi, et Brissot déclara lui-même que les sans-culottes seuls étaient de vrais patriotes.

Pour perdre et le roi et les constitutionnels, Brissot employa, le 9, toute son éloquence, afin d'obtenir de l'assemblée un décret d'accusation contre le général Lafayette qui depuis

suivre pour obtenir ces mesures, engage à se défendre de l'opinion des patriotes exagérés, qui perdent tout par trop de précipitation, à environner la discussion sur la déchéance, de tant de précautions, que si elle était prononcée, la nation entière y donnât son assentiment.

<sup>1</sup> Le 4 août, il parut de nouveau deux députations et un des orateurs dit : « Le maire de Paris vous a exposé hier à la barre les crimes de Louis XVI. Les trente mille citoyens de la section de Gravilliers ont voté en connaissance de cause, à trois reprises différentes, toujours à l'unanimité, la déchéance du roi. » Un autre orateur parle des grenadiers de la garde nationale..... « Quelques uns se sont déshonorés pendant la révolution, pour s'attacher au *Pouvoir exécutif*, (dénomination que le peuple donnait au roi) et baiser la main à sa femme. »

long-temps avait adressé des menaces, qu'il ferait, disait-il, exécuter par son armée. La motion échoua comme la première fois; il semblait, dès-lors, que le roi et les constitutionnels n'avaient plus qu'à se réunir pour se sauver mutuellement, ou qu'ils devaient s'attendre à périr ensemble; mais il régnait entre eux une inimitié qui seule les empêcha de réunir leurs forces. Chabot, Barère et autres, même Pétion, dans l'incertitude d'une réconciliation, n'avaient que l'alternative, ou de rester en inquiétude perpétuelle devant Lafayette, son armée et ses nombreux partisans, ou de perdre sans délai le roi et d'envelopper tous les constitutionnels dans sa ruine<sup>1</sup>.

Ils prirent naturellement le dernier parti. On donna le signal, la nuit du 9 au 10<sup>2</sup>; les hordes mercenaires, précédées des Marseillais, soldés par la municipalité, suivis de toute la foule des habitants des faubourgs, curieux et avides de pillage, assaillirent les Tuileries.

<sup>1</sup> Le *Moniteur*, n° 223, 224, en rapportant les infamies qu'on exerça en cette occasion, dit que les députés furent même insultés dans la salle.

<sup>2</sup> Les députés se précipitèrent dans la salle, et à deux heures du matin, ils furent en assez grand nombre pour délibérer. Pétion, retenu par les gardes nationales, comme otage aux Tuileries, fut aussitôt délivré.

Louis ne montra ici, comme dans toute autre occasion, qu'un courage passif. Il ne déploya ni énergie, ni dignité, ni présence d'esprit, ni même la ferme résolution de braver la mort, en se mettant à la tête des Suisses et des gardes nationales, restés fidèles à sa cause. Rien ne put l'empêcher de suivre les conseils de Rœderer, donnés peut-être à l'instigation des auteurs de toutes les atrocités. Il se rendit avec toute sa famille à l'assemblée nationale <sup>1</sup>, où il resta depuis neuf heures du soir jusqu'à deux heures du matin, dans une petite chambre destinée au tachygraphe, et où il entendit toutes les horreurs qu'on décréta contre lui. Si le roi eût montré quelque fermeté, et eût su se conduire en chef habile, avant qu'on fît entrer les canonniers de la garde nationale et qu'on l'enfermât dans les cours étroites, un moyen de salut aurait été possible; c'est ce que les Suisses lui prouvèrent. Ils combattirent avec succès la populace jusqu'au moment

<sup>1</sup> On le reprocha hautement à Rœderer, dès la chute de Robespierre, en 1795. Richer-Sérisy, dans l'*Accusateur public*, n° v, le met en scène avec Merlin, où celui-ci lui demande pag. 31 : Mais toi ! Conseiller du parlement de Metz, toi ex-constituant, toi du club de 89, toi procureur syndic royal du département de Paris, ne crains-tu pas qu'il ne t'accuse aussi de royalisme ? Rœderer, ah ! c'est où je t'attends, je n'ai qu'un mot à lui dire, tu m'entends.... Ego sum qui tradidit eum.

où il leur ordonna , pour leur malheur et le sien , de ne plus tirer sur les assaillants. La résistance des Suisses et le carnage qu'elle occasionna coûtèrent la vie à plusieurs milliers d'hommes sans défense ; les chefs d'émeute restèrent cependant au fond de la scène , et laissèrent l'honneur du premier rôle à Danton<sup>1</sup>, Legendre , Santerre , Panis , Chaumette et Chabot. Le meurtre , le pillage et le feu désolaient les environs de l'assemblée nationale ; avec eux dominaient l'impudence et les Marseillais , lorsque les enthousiastes éloquents et courageux des républiques anciennes crurent devoir entrer en lice ; mais ils s'étaient joints à ces hommes qui ne songeaient qu'aux assassinats et à leurs propres intérêts, et qui leur rendirent bientôt ce qu'ils avaient fait eux-mêmes aux constitutionnels. Vergniaud et Guadet , de concert avec Jean Debry, proposèrent, dans la nuit affreuse du 10 au 11 août, en présence du roi, des décrets sur la suspension provisoire de la royauté , sur l'organisation d'un interrègne, et la manière de consulter la nation , relativement à l'entière destruction de la mo-

<sup>1</sup> Danton dirigeait tous les mouvements dans l'intérieur de Paris ; Chabot excitait, par son éloquence jésuitique , la populace du faubourg Saint-Antoine. Les Jacobins, cependant, ne donnèrent pas leur confiance à Pétion, et il cessa d'être maire.

narchie <sup>1</sup>. On devait convoquer une Convention nationale, la revêtir de tout le pouvoir du peuple et faire une nouvelle constitution. On proclama une égalité générale. Le roi, traité d'abord en simple particulier d'une manière indigne, fut bientôt après, le 13 août, conduit comme prisonnier dans la tour du Temple. Les ennemis jurés de l'infortunée Marie-Antoinette, le maire Pétion et le procureur Manuel, homme du reste distingué par ses talents, eurent la cruauté d'accompagner, malgré elle, la famille royale à sa prison. Dès ce moment <sup>2</sup>, la France ne reconnut plus

<sup>1</sup> On trouve dans l'*Histoire de la Révolution par deux amis de la liberté*, tom. VIII, p. 191, un très-bon jugement du décret suspensif, et des considérants de Vergniaud. « On apercevait dans ce décret la marche lente et mesurée des Girondins qui en étaient les auteurs. Croyant encore à la possibilité d'effectuer leur projet de régner sous le nom du prince royal, ils s'efforçaient d'étayer la constitution, et n'avaient rien laissé échapper, qui pût inspirer l'idée de détruire la monarchie. »

Barbaroux dit expressément dans *ses mémoires*, ce que les autres font deviner, que tout était concerté et préparé d'avance; mais j'avoue que ces mémoires me paraissent tout-à-fait suspects.

<sup>2</sup> Les particularités se trouvent dans Bertrand de Molleville, *Hist. de la Révolution française, Pièces justificatives*, vol. IX; dans les *mémoires* de Barbaroux, dans Poulitier, *Hist. du 10 août*, in-8°, dans les *mémoires* de Ferrières, et dans les *éclaircissements* des nouveaux éditeurs.

Madame Campan, *mémoires*, tom. II, ch. XI, pag. 228 *éclaircissements*, lettre K, présente ces changements sous un point de vue, et le *Témoin oculaire* sous un autre.

que la volonté de la commune de Paris, qui venait de se constituer, dans la nuit du 10 août, au nom de la nation. Pétion ne garda pas la moindre influence dans cette nouvelle commune, quoiqu'il la présidât quelque temps pour la forme. Les exaltés ne conservèrent aucun crédit, aussi bien dans les ministères que dans la municipalité. La majorité fut bien en apparence composée de Girondins et de républicains; mais Danton, nommé ministre de la justice, se moqua secrètement des exaltés pédantesques, qui s'imaginaient pouvoir fonder, sur une base criminelle, une vraie démocratie, la constitution de la plus pure vertu, telle que Montesquieu même aurait dû l'enseigner.

Tandis que la Gironde s'abandonnait à ses rêves, le jacobin Jean Debry qui, comme tout le monde sait, aimait la liberté, autant qu'elle pouvait lui être utile, eut soin de placer les Jacobins et leurs amis au timon des affaires, en proposant que tous les Français, à l'exception des vagabonds, fussent admis à l'élection de la nouvelle assemblée constituante, chargée de décider définitivement du sort du roi et du royaume. Pour fomenter les excès dans toutes les administra-

tions, la jeunesse violente eut accès à toutes les places <sup>1</sup>. Les statues des rois, les marques de l'autorité royale disparurent alors, non devant la fureur aveugle des Marseillais et de la populace, qui se plaît à détruire, mais devant la loi, conçue de sang froid par Thuriot, républicain modéré. Tous ceux qui semblaient préférer une constitution monarchique à l'ombre d'une république, furent bientôt après appelés devant un tribunal, où ils étaient condamnés d'avance. On se tromperait d'ailleurs, si on ne voyait ici que l'ouvrage d'une faction; c'était plutôt l'enthousiasme d'un peuple enivré de joie, et sa fureur contre une espèce d'hommes, nommés aristocrates, habitués à mépriser en France tous les roturiers et les gens sans fortune; cette fureur éclata dans la capitale et même dans les provinces. La population d'une grande ville, et bientôt celle de tout le royaume, opprimée et infectée en partie des vices de ses oppresseurs, se sentit subitement dégagée de toutes ses chaînes morales et physiques. Elle rejeta loin d'elle la religion et ses ministres, avec l'obéissance et la crainte du roi; elle

<sup>1</sup> On avait fixé partout à vingt-cinq ans l'année normale pour être député.



parut reconnaître, pour la première fois, qu'avilie pendant des siècles, elle avait été condamnée ou à porter le fardeau de l'État, ou à ne goûter que les jouissances qu'on voulait lui accorder. Aucune puissance humaine n'aurait alors arrêté tout d'un coup la dissolution, et aucune armée étrangère n'aurait obtenu de force ce que le temps et l'oisiveté naturelle à la masse des peuples purent seuls effectuer dans la suite. Heureusement pour les souverains d'Europe, Robespierre et ses execrables partisans ne connurent que l'abus des armes qu'ils avaient à leur disposition, et non leur usage redoutable <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Paganel*, tome II, page 57 : « On se proposait d'établir une communication rapide de principes ; et cependant on prétendait briser tous nos liens d'intérêt, d'amitié et d'habitude avec les autres nations. On provoquait leur indifférence et la haine de leurs gouvernements. On rattachait les peuples au joug en leur montrant, non plus cette aimable liberté qui resserre les liens des hommes entre eux, qui brise les liens tissés par la tyrannie, mais la licence promenée sur un char dévastateur, mais l'insubordination prêchée par de sales propagandistes, mais la démagogie, ayant pour cortège le vandalisme et l'impiété. »

---

## CHAPITRE IV.

DEPUIS LA SUSPENSION DU ROI JUSQU'AU 18 FRUCTIDOR.

I. Depuis le 11 août 1792, jusqu'au 31 mai 1793. — II. Depuis le 31 mai 1793, jusqu'au 27 juillet 1794 : histoire de l'intérieur ; marche de la guerre. — III. Depuis le 27 juillet 1794, jusqu'au 27 octobre 1795 : histoire de l'intérieur ; marche de la guerre. — IV. Du 27 octobre 1795, jusqu'au 4 septembre 1797 : événements de la guerre et rapports extérieurs ; factions et mouvements intérieurs.

I. Si les membres de la ligue républicaine ou les Girondins avaient pu revenir sur leurs pas, ils l'auraient fait sans doute ; car toute la part qui leur revenait de la destruction de la royauté, se réduisit à une petite place dans le ministère où Danton présidait. Il ne fut nullement question du dauphin, au nom duquel ils avaient voulu régner et préparer les institutions, les mœurs, les lois et l'éducation d'une république future. On organisa un conseil exécutif provisoire, et on émit une infinité de décrets, conçus dans le même esprit que si la république eût été déjà constituée. Le roi étant prisonnier, sa condamnation devenait inévitable ; le triomphe du vice sur la vertu était facile à prévoir, et Vergniaud,

Gensonné s'associaient à ces hommes criminels et sanguinaires <sup>1</sup> !

Qui aurait pu et qui aurait osé arrêter les progrès de l'incendie , prêt à embraser toute la nation , et à consumer entièrement l'arbre antique de la monarchie ? La masse du peuple attendait avec impatience le moment où tous les grands allaient tomber ; les administrations des départements , composées d'aristocrates , firent donc place aux municipalités démocratiques ; la constitution parut dans sa nullité ; des exaltés et des ambitieux seuls purent espérer de la maintenir. Lafayette même et ses amis apprirent bientôt qu'il était plus facile de porter la parole et de briller dans les cercles de femmes , et dans les salons , que de fonder un État sur des bases factices dont la chute entraînerait celle de l'édifice lui-même. Lafayette comptait sur ses troupes , mais Du-

<sup>1</sup> Sans parler de Marat, d'Armonville, et de leurs pareils, nous dépeindrons seulement l'affreux prêtre Joseph Lebon. Il se caractérise ainsi dans une lettre à Lecointre, qu'on trouve dans les *Crimes des sept membres des anciens comités du salut public et de sûreté générale*, par Lecointre, page 147 : « Car, en vérité, les hommes sont de vilains b....., et je ne vois pas à qui me fier. J'ai le soin de discuter tout avec l'impartialité la plus sévère et la plus grande réflexion, encore n'en trouvé-je pas le temps. O dictateur ! ô Fayétistes ! ô Brissotins ! comme vous me f..... l'ame à la renverse ! sacré mille triples gueux, comme je suis en colère ! » JOSEPH LEBON.

mouriez avait depuis long-temps organisé des cabales dans l'armée <sup>1</sup>; il ne suivait plus les ordres du vieux maréchal Luckner, et n'attendait qu'une occasion favorable, pour s'élever aux dépens de Lafayette <sup>2</sup>. Celui-ci, en harmonie avec la municipalité de Sedan et avec l'administration départementale, fit arrêter les commissaires. que l'assemblée nationale

<sup>1</sup> Voilà ce que nous apprenons par les *Mémoires* de Dumouriez et par sa *Biographie, écrite par lui-même*. Pour montrer qu'il nous est facile de donner aussi des preuves pour d'autres points, qu'on révoquerait en doute, nous ne citerons ici qu'un seul document.

Billaud-Vareennes, le plus terrible des Jacobins, qui surpasse même Robespierre en atrocité, vivait avec Dumouriez dans la plus grande intimité. La lettre de Lecointre, dans les *observations* après la délation officielle des sept membres, en est une preuve. Il dit ( l'original de cette lettre est déposé au comité de sûreté générale; la lettre est du 20 septembre 1792, pages 243 - 244 ) : « Arrivé depuis trois jours, mon cher général, à chaque instant, à chaque minute, j'ai eu l'intention de vous écrire, sans pouvoir trouver cette satisfaction. Je voulais d'ailleurs vous donner des nouvelles de la situation dans laquelle j'ai trouvé Paris, tant pour les choses que pour les personnes. C'est hier seulement que j'ai pu avoir la parole pour lui faire le rapport de ma conduite à l'armée, et des faits dont j'ai été le témoin.... Le porteur de cette lettre est le citoyen Laribeau, mon ami intime; ce sera pour vous un homme de confiance; c'est mon ami que je donne à mon ami, et cela seul allège le sacrifice que je fais de l'un à l'autre. Je vous demande une grace, celle de *m'écrire aussi dans les circonstances décisives, pour me mettre en mesure d'agir*. Bon jour, mon cher général; croyez-moi votre ami pour la vie,

B. Vareennes. »

<sup>2</sup> Dumouriez écrit, dès le 18 août, *Moniteur*, n° 236, page 996, après avoir marqué l'intention qu'il avait de déli-

lui délégua, et s'apprêta à marcher sur Paris avec vingt mille hommes qu'il avait rassemblés à Sedan. Couthon, jacobin boiteux, sous prétexte de prendre les bains de Saint-Amand, se concerta avec Dumouriez. Lafayette reconnut bientôt que l'ascendant des clubs démocratiques était bien plus fort, même à l'armée, que l'autorité d'un général qui n'avait jamais conduit ses soldats à la victoire, et il ne vit rien de plus sage que de quitter la France. Le soir même de son départ, l'assemblée législative agréa son accusation; le lendemain elle décréta son arrestation<sup>1</sup>. Victor de Broglie, Dietrich, maire de Strasbourg, et Desaix, devenu célèbre sous Bonaparte, Brige et le courageux Cafaralli-Dufalga ne furent pas plus heureux, et les deux premiers payèrent de leur vie la tentative de maintenir la constitution par la force. Les chefs des démagogues de Paris s'empressèrent d'autant plus de déve-

vrer les députés arrêtés à Sedan : « La nation et ses représentants peuvent entièrement compter sur mon dévouement et sur celui des braves chefs qui seront chargés de me seconder : aucun aristocrate n'osera venir se mêler au milieu de nos bataillons patriotiques, et je vous assure que les promotions, que je vous proposerai, etc.

<sup>1</sup> Outre Lafayette, Bureaux - Puzy, Latour - Maubourg, Alexandre Lameth furent les victimes de la haine des émigrés. On les déporta d'abord à Wesel, ensuite à Magdebourg, et enfin à Olmutz, ce qui les déroba à la terreur.

lopper leur système, qu'ils rencontraient partout des entraves. Ils décrétèrent d'abord le 23 une déportation générale de tous les prêtres insermentés<sup>1</sup>, ensuite, lorsque l'Angleterre semblait vouloir accéder à la ligue des autres puissances, que toute l'Italie et l'Allemagne prenaient une attitude menaçante, et que des Prussiens et des Autrichiens marchaient sur Verdun, ils conçurent le projet d'assassiner à la fois tous les hommes envoyés à Orléans pour être jugés sur le crime de lèse-nation. Les arrestations se succédaient à Paris; toutes les prisons se remplissaient des hommes attachés à l'ancien système; le 28, on décréta une révolte en masse et une information générale contre tous les conspirateurs<sup>2</sup>, pour avoir la facilité de perdre sans procès tous les partisans de la constitution, du roi et de l'ancien

<sup>1</sup> *Moniteur*, n° 238, page 1009, *Un orateur de la députation* : « Il est temps que les criminels d'Orléans soient transférés à Paris, pour y subir le supplice dû à leurs forfaits. Si vous n'accordez cette demande, nous ne répondons plus de la vengeance du peuple. (Il s'élève des murmures.) Vous nous avez entendus, et vous savez que l'insurrection est un devoir sacré. » — *Un des citoyens de la section du Finistère*, « envoyer au comité des douze, c'est vouer à l'oubli : nous voulons une vengeance prompte, non par les formes anciennes, mais par une cour martiale. »

<sup>2</sup> Le 27 août Cloutz reparut dans l'assemblée, fut applaudi, et termina ainsi son discours : « Gallophile de tout temps, mon cœur est français, mon ame est sans-culotte. »

régime. Le ministre de la justice Danton et ses amis organisèrent eux-mêmes les préparatifs du carnage qui eut lieu au mois de septembre. C'est dans le rebut des faubourgs qu'on choisit les bourreaux ; les républicains , surnommés Brissotins ou fédéralistes , reculèrent enfin devant ces horreurs, sachant que tous ceux qu'on avait jetés dans les cachots étaient voués à la mort. Ils voulurent établir une autre municipalité <sup>1</sup> à la place de celle qui s'était constituée d'elle-même ; mais elle était déjà bien plus puissante que la majorité de l'assemblée nationale. Chaumette en était le président, et Tallien le greffier. L'impudence, le talent dialectique et l'art de faire des phrases, guidaient l'aveugle fureur et la folle stupidité ; qui aurait pu lutter contre ce projet médité par le crime ! Dans les premiers jours de septembre, on égorgeait indistinctement les prisonniers, tant à Paris que dans les villes où on avait envoyé des commissaires. La main se refuse à dépein-

<sup>1</sup> Le 30 août, au nom de la commission des vingt-un, Grangeneuve dit : « Les circonstances ont fait établir à Paris une municipalité provisoire ; ces circonstances sont changées ; peut-être leur doit-on de la reconnaissance pour le nouvel état des choses, mais peut-être aussi conservent-ils maintenant le même esprit qu'ils avaient alors, quoique la scène soit bien différente. Je demande que l'assemblée déclare que l'ancienne municipalité reprendra ses fonctions. — *M. Guadet* : L'opinion de M. Grangeneuve me dispense de tout rapport. »

dre l'horreur des scènes meurtrières qui eurent lieu à l'ombre de la nuit ; les formes qu'on y garda leur donnèrent un caractère encore plus affreux. Les prisons se changèrent en boucheries ; on assassina pendant sept jours , à l'aide de haches et de massues , et rien ne désigne mieux l'esprit de sophisme de ce temps que le fait suivant : l'homme qui, avec le président de la municipalité Huguenin, en avait donné le signal, s'en lava entièrement les mains , et vécut ensuite dans la plus grande considération. Cet homme était le greffier Tallien ; et le signal convenu était un appel adressé aux Parisiens , signé par lui et le président. On y annonçait que l'ennemi se trouvait aux portes de la ville.

Ces assassinats , ainsi que les nouvelles arrestations , donnèrent toute la victoire aux terroristes ; leurs chefs montraient d'ailleurs bien plus d'activité qu'on ne pouvait en attendre du caractère de Guadet et de Gensonné <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Paganel*, tome II, pages 7-8 : « Même avant les élections, nous pumes prévoir de quels éléments se composerait la majorité de la Convention, et quelle minorité dangereuse y serait introduite par la commune de Paris. Aux derniers jours de la cession législative, Robespierre à la barre, Billaud de Varennes dans sa correspondance, affectaient en son nom une insolente tyrannie. Les assemblées électorales s'accordè-



La majorité des membres de la Convention, qu'on nomma alors, était, à l'honneur de l'humanité et de la nation française, composée des âmes enthousiastes de la liberté, mais ils étaient bien loin d'approuver le désordre, la confusion et l'homicide.

Il nous suffira de citer quelques noms de la minorité, pour prouver que rien ne pouvait les arrêter, qu'aucun crime ne leur coûtait, et qu'ils devaient naturellement influencer les membres faibles de l'assemblée, et perdre ceux en qui ils remarquaient de l'énergie. Marat, monstre d'atrocité, Chabot, Robespierre et Couthon, le lâche et perfide Barère, Billaud-Varenes, Collot-d'Herbois, le frère peu important de Robespierre, Panis, Sergent, David, Vadier, l'homme aux soixante ans de vertu, Amar, Vouland, Bazire, entraînent facilement les autres; car ils trouvèrent bientôt des compagnons supérieurs en talents, et qui leur offraient volontiers leur expérience. Ces hommes formèrent la partie de l'assemblée, surnommée quelque temps après le *Mont-Sacré*.

rent à refuser leurs suffrages à quiconque était soupçonné d'être attaché à la monarchie et à la personne du monarque; elles comprirent dans cette sorte de proscription les législateurs qui avaient absous le général Lafayette.

La majorité des députés se composait ou de gens faibles d'esprit, ou d'hommes farouches <sup>1</sup>, qui souvent ignoraient le résultat que pouvaient avoir leurs décrets. Sièyes, toujours aux aguets, marchait en silence, et pour ainsi dire, à pas de loup, en attendant le dénouement. Grégoire, malgré sa piété, se laissa prendre par son faible, méconnut sa place, et devint un instrument des Jacobins ; c'était lui qui, lorsque la Convention s'était constituée, sous la présidence de Pétion, proposa d'abolir la royauté, sans autre discussion <sup>2</sup>. Le véhément Bazire s'éleva en vain contre la promptitude avec laquelle on accueillit cette proposition <sup>3</sup>. Grégoire et Roger Ducos, par

<sup>1</sup> Armonville, fleur de Reims, qui se nommait lui-même *Armonville-Bonnet-Rouge*, est parmi eux le plus connu. Assis à côté de Marat, celui-ci lui disait : Lève-toi ; reste assis. Il fut presque toujours ivre, ce qui ne l'empêcha pas de jouer son rôle. Il est mort à l'hôpital.

<sup>2</sup> *Moniteur*, n<sup>o</sup> 266, page 1130 : « Nous savons trop bien que toutes les dynasties n'ont jamais été que des races dévorantes qui ne vivaient que de chair humaine ; mais il faut pleinement rassurer les amis de la liberté. Il faut détruire ce talisman, dont la forme magique serait propre à stupéfier encore bien des hommes : Je demande donc que, par une loi solennelle, vous consacriez l'abolition de la royauté. » L'assemblée entière se lève par un mouvement spontané, et décrète, par acclamation, la proposition de M. Grégoire.

<sup>3</sup> *Moniteur*, n<sup>o</sup> 266 : « On ne peut qu'applaudir à ce sentiment si concordant avec celui de l'universalité du peuple français ; mais il serait d'un exemple effrayant pour le peuple, de voir

de nouvelles attaques , le premier contre tous les rois , et le dernier contre l'infortuné Louis XVI, le réduisirent au silence. Le décret de la Convention transforma aussitôt la France en république ; l'ère de cette république éphémère fut datée du jour où l'on émit ce décret. Dès-lors le parti de Marat, de Robespierre et autres poursuivit toujours comme par instinct la route qu'il s'était frayée. Les Girondins , montrant une sagesse et une justice intempestive , voulurent suppléer à l'énergie <sup>1</sup> par la finesse , et tombèrent eux-mêmes victimes de leurs propres ruses <sup>2</sup>. Lanjuinais,

une assemblée , chargée de ses plus chers intérêts , délibérer dans un moment d'enthousiasme. Je demande que la question soit discutée. »

<sup>1</sup> *Bailleul* , tome II , page 171 : « En se reportant dans le passé , ils voulaient arrêter l'élan et comprimer une énergie qui ne leur paraissait désormais propre qu'à produire des ravages ; ils étaient , à cet égard , approuvés par les gens raisonnables et paisibles ; mais à quoi ces gens-là sont-ils bons dans des temps de crise ? »

<sup>2</sup> *Paganel* , tome II , page 11 : « Dès ses premières séances , la Convention se divisa en deux partis également ardents à se combattre , également avides de domination ; Robespierre fortifiait de l'opinion des Jacobins le parti dont il s'était déclaré le chef. Sa cause était celle de la commune , et la commune disposait à son gré de la force publique. Déjà de sinistres symptômes présageaient l'époque qui devait frapper tous les peuples d'étonnement et d'horreur. Le courageux Louvet essaya de briser l'idole au moment où Marat , Hébert , etc. , l'offraient à l'adoration de la multitude égarée. »

Vergniaud et leurs amis souffrirent qu'on donnât toutes les charges publiques à des gens imbus des principes de Marat. Ils consentirent à ce qu'on décrétât partout des élections nationales, et qu'on confiât les tribunaux à des hommes qui souvent même n'avaient aucune notion du droit.

Toute déviation du principe de ceux qui voulaient tout bouleverser et faisaient regarder leur opinion comme la volonté du peuple, passa alors pour faction. La commune de Paris étendit de plus en plus son pouvoir. Que pouvaient donc opposer ces hommes éloquents à une puissance organisée sur quarante mille clubs dans le royaume, et à la démagogie qui régnait partout; puisque chaque village avait son Robespierre? Les Girondins abusés n'avaient plus d'autre ressource que de se réconcilier avec le roi; la plupart en étaient persuadés, et auraient volontiers sauvé Louis XVI, mais l'entreprise était difficile et dangereuse. Tous leurs efforts ne servirent qu'à leur faire jouer un rôle singulier dans le procès du roi. Avant qu'on parlât de condamnation, les deux partis de la Convention avaient fait deux sorties violentes l'un contre l'autre. L'un cherchait à prouver que Robespierre avait aspiré au rang

de dictateur<sup>1</sup>, et voulait enlever à la commune de Paris l'autorité qu'elle avait usurpée. Ces projets échouèrent. L'autre, qui cherchait à renverser Brissot et ses partisans, en accusant la commune de Paris, ne fut pas plus heureux. L'acte d'accusation se fondait sur les papiers trouvés au château, par lesquels on se proposait de démontrer que Brissot et ses intimes avaient entretenu une correspondance perfide<sup>2</sup>.

On songeait alors en France à séparer pour toujours l'ancien et le nouveau régime, en faisant périr le roi et sa famille : on croyait que le grand nombre de gens intéressés à ce

<sup>1</sup> Sa réponse nous donne l'énigme de la durée de l'esprit Jacobin : « Que nous reproche-t-on ? des arrestations illégales ? est-ce donc le code criminel à la main qu'il faut apprécier les précautions salutaires qu'exige le salut public, dans les temps de crise, amenés par l'impuissance des lois ? que ne nous reprochez-vous pas aussi d'avoir consigné les conspirateurs à la porte de cette cité, d'avoir désarmé les citoyens suspects ? que ne faites-vous le procès à la municipalité et au corps électoral, et aux sections de Paris, et aux assemblées primaires des cantons, et à tous ceux qui nous ont imités ? car toutes ces choses étaient illégales, aussi illégales que la révolution, que la chute du trône et de la Bastille, etc. »

Cependant quelques réflexions nous porteront à l'horrible aveu qu'il y a pour le genre humain des crises où la morale doit être ajournée et voilée. »

<sup>2</sup> C'était plutôt le comité de surveillance de la municipalité qui agita cette question ; on lui avait demandé compte des deniers publics, qu'il ne put donner, à moins de faire imprimer les sommes employées à payer les Septembriseurs.

meurtre judiciaire, serait un obstacle à toute réconciliation : on se flattait de donner, par une nouvelle distribution des biens, une tout autre organisation aux deux premiers États, et d'inculquer de nouveaux principes à la jeunesse, en abolissant l'ancien culte et le système d'éducation.

Le feu qui consumait la France se porta aussi en Allemagne et en Belgique; car les armées alliées d'Autriche et de Prusse, dont les mouvements étaient toujours subordonnés au calcul fatal d'une politique cabalistique, avaient dépassé Verdun, et marchaient sur Paris; mais Luchesini, intrigant consommé, avait entamé des négociations secrètes avec Thouvenot, confident de Dumouriez, et l'amitié de la Prusse pour l'Autriche commençait à s'affaiblir. On trouva facilement un prétexte pour pallier la retraite; car les provisions manquaient, les routes étaient mauvaises. L'enthousiasme des gardes nationales et de tous les Français pour le nouveau système, se montra à découvert, démentit les émigrés, et Dumouriez prit de bonnes mesures pour arrêter les armées étrangères.

Dans le moment même qu'on s'attendait à une bataille décisive, les troupes alliées se

disposaient à se retirer ; avant que les troupes prussiennes et autrichiennes se fussent séparées en Champagne, Biron avait fait faire de Strasbourg une diversion, dont le succès surpassa toute espérance. Custine n'était pas fort habile dans l'art de la guerre, mais son caractère farouche et vraiment militaire le faisait regarder comme bon républicain. Secondé au commencement par la fortune, il occupa Spire, le 28 septembre, à la tête d'une troupe de gens enrôlés, que l'enthousiasme ou la nécessité appelaient sous ses drapeaux. Encouragé par Boehmer, Stamm, et quelques autres généraux allemands, il avança hardiment, et prit, le 21 octobre, sans en faire le siège, Mayence, forteresse importante de l'Empire<sup>1</sup>. Dans cette ville, une grande partie

<sup>1</sup> Les *Mémoires du général Custine, par un de ses aides-de-camp*, Hambourg et Francfort, 1789, ne caractérisent pas seulement Eickenmayer, que tous les partis blâment, mais rapportent aussi, tome I, page 223 : « Nous avons déjà dit que les encouragements et les promesses que le général Custine avait reçus de ses amis de l'intérieur de la ville, avaient produit l'effet de le rassurer ; il ne fut pas trompé dans les espérances qu'on lui avait données, et nous vîmes bientôt que les intrigues qu'on avait fait jouer pendant le temps qui s'écoula entre les deux sommations, avaient réussi à souhait..... On avait travaillé sur l'esprit du général Gimnich.... Aussitôt que la lettre du général français lui fut parvenue, il demanda l'assemblée d'un conseil civil et militaire, pour y délibérer sur les circonstances où on se trouvait. Le commandant y

de la classe éclairée, à laquelle on donna ensuite le nom de clubistes, espérait, à l'aide des Français, renverser le régime aristocrati-hiérarchique. Le commandant de cette place était un homme sans tête et sans énergie, et son confident Eickenmayer, était vendu aux Français, ou à leur système<sup>1</sup>. Custine, qui se flat-  
tait de trouver dans les Allemands au-delà du Rhin la même opinion qu'il avait trouvée en deçà, avança trop loin<sup>2</sup> : et il s'abusa, car

peignit sa position telle qu'on la lui avait fait voir, et se montra, en conséquence, disposé à rendre la place; le baron de Stein, envoyé de la cour de Prusse, qui avait été admis à cette conférence, appuya l'opinion du général Gimmich, en disant, qu'après les nouvelles qui lui étaient parvenues, il n'y avait pas la moindre espérance de recevoir des secours extérieurs; ainsi rendre la ville était une nécessité dont le retard pourrait avoir des suites funestes. »

<sup>1</sup> *Mémoires du général Custine*, tome I, page 226 : « Ce fut à peu près à l'époque où nous sommes parvenus, que le lieutenant-colonel Eickenmayer, que nous avons vu influencer d'une manière si décisive sur la reddition de la ville de Mayence, mit le dernier sceau à la bassesse de sa conduite précédente . . . ; plus impudent qu'aucun, l'ingénieur Eickenmayer, voulant recueillir le plus d'avantages possibles de sa perfidie, osa entrer au service de la république française, où il fut admis au grade de colonel. Il écrivit une lettre à son ancien maître, l'électeur de Mayence; en lisant cet écrit il est difficile de démêler s'il a cru excuser sa conduite à l'égard de ce prince, ou bien s'il s'est permis l'insolence de le braver de nouveau. »

<sup>2</sup> L'espoir de Custine se fondait d'autant plus sur l'arrivée des troupes prussiennes à Coblenz, qu'influencées par les députés de la Convention, dans l'armée de Dumouriez, elles n'avaient pas poursuivi Kellermann.



les pays protestants, où l'on trouve une liberté modérée et un clergé qui ne rejette pas les droits de la raison, ne se laissent pas aisément entraîner à une révolution. Francfort, Friedberg, Nauheim, une partie de Nassau étaient au mois de novembre occupés par les Français, qui tenaient tout le pays de Coblenz jusqu'aux frontières de l'Alsace<sup>1</sup>; mais des troupes de Hesse et de Prusse s'étant montrées dans la Vetteravie, les Allemands reprirent Francfort, le 2 décembre.

Tandis que toute la force de leurs armées se tournait vers Mayence, alors boulevard des Français, ces derniers remportaient en Italie plusieurs victoires consécutives. Les troupes françaises avaient été reçues à bras ouverts en Savoie comme sur le Rhin. La Savoie était

<sup>1</sup> Custine sentait bien qu'il aurait dû occuper Coblenz; pour se disculper, il en jeta la faute sur Kellermann, et écrivit au président de la Convention en ces termes: « C'est dans ces principes que je dénonce Kellermann indigne du nom de général, plus indigne encore de diriger les forces de la République. Je saurai prouver qu'il a fui lâchement à Dauchheim, et ma correspondance avec lui prouve à la fois sa basse jalousie, son orgueilleuse ivresse de commander une armée (passion toujours compagne de la nullité); et l'irréflexion de ses plans est démontrée par mes dernières réponses. »

Kellermann répond à la Convention que Custine lui avait communiqué ses plaintes, mais que celui qui en était l'auteur ne pouvait avoir enfanté cette production que dans un accès de démence, ou bien dans un moment d'ivresse.

unie à la France comme département du Mont-Blanc. En Belgique, Dumouriez, ayant battu les Autrichiens, le 6 novembre 1792, à Jemmappes près de Mons, fut à son entrée proclamé libérateur de la patrie; il travailla à faire incorporer la Belgique à la France. Ces jonctions, une fois consolidées, devenaient de la plus grande importance pour l'Europe entière, puisque la masse d'hommes, rendant hommage au nouveau principe, se trouvait ainsi considérablement augmentée, et que tous les gouvernements monarchiques menaçaient alors de s'écrouler.

D'après les principes énoncés par les prédicateurs de la liberté française, l'obéissance, la dévotion et la piété étaient inutiles, même méprisables, parce que quelques vils défenseurs de l'ancien système en avaient abusé. Jouir de la vie, et montrer de l'énergie, leur semblaient le seul but de l'homme et de ses relations civiles. Ce principe qui changea toute la nation s'est conservé jusqu'à nos jours, puisque pendant vingt ans il anima leurs armées. D'ailleurs le mérite militaire ne trouvait nulle part une perspective plus brillante que dans un gouvernement qui ne s'attachait qu'aux résultats sans s'inquiéter de la dignité per-

sonnelle. Aussi, un général jacobin voyait-il ses efforts plutôt couronnés de succès que celui qui restait fidèle à la monarchie. Les armées ouvraient une grande carrière au talent des hommes le mieux intentionnés, à l'esprit turbulent des ambitieux, à tous les gens avides, à l'activité de ceux qui voulaient échapper aux vices. Cette carrière était fermée à tous les nobles. C'était en outre la première lutte que les Français soutenaient pour la patrie depuis l'origine de leur monarchie; il n'est donc pas étonnant que leur puissance militaire soit arrivée au plus haut degré de grandeur.

Alors commença le procès de l'infortuné monarque. L'accusation fut décrétée le 6 décembre <sup>1</sup>, sans qu'elle trouvât beaucoup d'opposition, et vingt et une personnes furent chargées d'en rédiger l'acte.

Il est difficile de retracer les bassesses et les outrages auxquels se porta la commune qui surveillait le roi et sa famille dans leur prison. On ne saurait dépeindre la patience

<sup>1</sup> L'accusation du roi avait été décidée le 16 septembre à l'assemblée législative, le 7 novembre à la Convention; d'après le décret du 6 décembre, les commissaires, nommés à cet effet, avaient fait, le 7 et le 10, les rapports des crimes imputés à Louis XVI.

que Louis opposa à ses persécuteurs, mais on en connaîtra bientôt tout l'héroïsme, en lisant le rapport de son valet de chambre, Cléry<sup>1</sup> qui, dans ces scènes tragiques, nous présente le caractère le plus noble à côté de Lanjuinais et de Malesherbes. Si ce dernier, ainsi que Cléry, suivait la voix de son cœur, Lanjuinais montrait bien plus la noblesse de son ame : car il n'était ni ancien ami du roi ni même royaliste, et il ne combattait ni pour une opinion humaine ni pour des coutumes sanctionnées par l'usage, mais pour la vertu et la justice, dont les lois sont immuables.

Le premier interrogatoire eut lieu le 11 décembre, et le second le 26. Les Jacobins employèrent cet intervalle à faire réussir leurs projets et à augmenter le nombre de leurs complices, autant que possible<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Il faut d'ailleurs séparer la cause de la personne du roi. La cause était mauvaise, quand même on n'eût pu le prouver. Mais avait-on jamais tenu parole à Louis XVI? s'était-il jamais vu maître du pouvoir que la constitution lui laissait? Comment l'aurait-il aimée? qu'étaient ces scènes du 20 juin et du 10 août? à quelle justice devait-on s'attendre, quand toute justice cessait? Nous rappelons exprès ces faits, parce que tous les mémoires, même ceux de M. de Choiseul et de madame Campan, écrits dans un esprit royaliste, démontrent que la cour était en conspiration perpétuelle contre la nation.

<sup>2</sup> *Histoire de la révolution, par deux amis de la liberté*, t. IX, page 221 : « On ne faisait pas deux pas dans les rues de Paris,

Quoique les membres de l'assemblée conventionnelle fussent bien loin de croire légale l'instruction du procès du roi, où ils ne reconnaissaient qu'un problème politique <sup>1</sup>, ils voulurent cependant observer les formes judiciaires. On permit donc à Louis de prendre pour défenseurs Malesherbes, âgé de soixante dix-huit ans, qui s'était proposé lui-même, ainsi que Tronchet et Desèze. Du 25 décembre jusqu'au 7 janvier 1793, ces derniers déployèrent envain toute leur éloquence pour sauver le roi; la Gironde, demandant du délai ou un appel à la nation, ne fut pas plus heureuse <sup>2</sup>.

sans trouver des baladins montés sur des tréteaux, qui, quand ils avaient attiré autour d'eux la multitude, par le son de quelques instruments, entamaient ensuite un dialogue, dans lequel on traitait Louis XVI d'anthropophage, et dont la péroraison était qu'il fallait que sa tête tombât pour l'affermissement de la liberté. Des furibonds, le sabre à la main, hurlaient le soir dans le Palais-Royal : *A la guillotine, Capet! à la guillotine!* Des sociétés populaires écrivaient des départements, qu'il fallait que le sang de Capet expiât ses crimes; des hommes, blessés à l'affaire du 10 août, défilaient, dans le sein de la Convention, sur des brancards, en criant vengeance. Des orateurs des sections affluaient à la barre, et, demandant une sentence contre Capet, déclaraient hautement que l'humanité ne règnerait sur la terre que quand il n'y aurait plus de rois, et la vertu que quand il n'y aurait plus de prêtres. »

<sup>1</sup> Barère l'exprime positivement : « La sûreté d'une république naissante demande la punition du tyran et du conspirateur. L'expulsion de Tarquin ne fut qu'une mesure de sûreté générale, et la république romaine fut fondée. *Ne raisonnons donc plus sous le rapport des lois et des jugements.* »

<sup>2</sup> Tous les discours se trouvent rassemblés dans le *Pour et*

Le talent oratoire de Vergniaud ne brilla jamais d'un plus grand éclat que dans cette occasion, où il luttait en même temps contre Robespierre et ses créatures aux tribunes. Gensonné et Lanjuinais échouèrent aussi contre leurs adversaires qui avaient toute la populace à leurs ordres. Le 7 janvier, Kersaint et Guadet, fauteurs de la république, jugèrent à propos de demander la cloture de la discussion, et de fixer le 14 comme le jour où l'arrêt devait être prononcé. Les membres rusés de la Convention, ou se firent donner des commissions avant ce jour, ou prétextèrent quelque maladie, ou retardèrent leur retour. Les chefs du parti, qui ne se croyaient d'autre moyen de salut que de perdre entièrement leurs ennemis, accablèrent ceux qui restaient de tous les effets de la terreur, qu'ils savaient manier avec tant de succès<sup>1</sup>.

*le Contre, ou recueil complet des opinions prononcées à l'assemblée conventionnelle, dans le procès de Louis XVI, 7 vol. in-8°, chez Buisson.*

<sup>1</sup> Buzot dit, dans le *Moniteur*, janvier 1793, n° 13, p. 57 : « Il est vrai que les membres de la Convention ont été insultés, par ces mêmes hommes, aux portes de ce sanctuaire; si des provocations au meurtre frappent tous les jours nos oreilles, et j'en atteste tous mes collègues (près de deux cents membres se lèvent à la fois en criant : Oui, oui, c'est vrai. *Quelques membres du côté opposé*—Allons, achevez votre diatribe.) Quand trente à quarante au plus, flétris ou ruinés, qui ont

Le 14 janvier, les questions sur lesquelles devaient prononcer les membres de la Convention, en même temps juges et jurés, furent ainsi classées : 1<sup>o</sup> Louis XVI est-il coupable ? 2<sup>o</sup> la sanction de la sentence sera-t-elle réservée à la nation ? 3<sup>o</sup> quelle punition faut-il infliger ? La position des questions seule suffit pour faire tomber la Gironde dans le même abîme qu'elle avait auparavant creusé aux autres par son zèle pour la république et par sa haine contre l'orgueil des aristocrates <sup>1</sup>. D'après le décret, qu'une seule voix de plus constituait la majorité, Lanjuinais échoua dans sa dernière tentative en faveur du roi. Il demandait les trois quarts des voix pour constituer la peine capitale.

Le 15 janvier, de sept cent soixante-une

besoin de troubles pour vivre, qui se rassasient de crimes, composent ou dirigent dans chaque section les assemblées permanentes, quand ces assemblées suffisent pour remuer tout Paris, quand nous sommes environnés sans cesse de ces coquins, peut-on croire à la liberté ? *Garnier*. — Vous calomniez Paris.... ; vous prêchez la guerre civile.

Cependant l'organisation d'une force armée, pour le lieu des séances de la Convention, que Rabaut avait proposée, fut ajournée. \*

<sup>1</sup> Guadet et Lanjuinais, *Moniteur*, n<sup>o</sup> 17, page 76, cherchent en vain à faire poser autrement les questions, lorsque Couthon s'écrie : « Voilà trois heures que nous perdons notre temps pour un roi ! sommes-nous des républicains ? Non, nous sommes des esclaves. *Un cri unanime*. — Oui, oui, oui, etc. »

voix, six cent quatre-vingt-treize décidèrent la première question affirmativement <sup>1</sup>, et négativement la seconde à la majorité de quatre cent vingt-une voix contre deux cent quatre-vingt-trois. Les séances du 16 et 17 furent employées à la discussion de la troisième, et les débats durèrent près de quarante heures <sup>2</sup>.

L'arrêt étant prononcé, les défenseurs de Louis XVI, Tronchet, Desèze et Malesherbes cherchaient en vain un délai ou une tergiversation dans le droit et dans les lois. Ils avaient raison, car la majorité absolue des voix n'était pas pour la sentence de mort; mais où règne la passion, la justice se tait. Ce fut en vain que Manuel, quoique ennemi déclaré de la royauté, quitta brusquement la salle, avant que l'arrêt fut prononcé <sup>3</sup>; il reconnut

<sup>1</sup> On trouve, dans les *Fastes de l'anarchie* et dans d'autres ouvrages, le nombre des membres présents et absents, ainsi que de ceux qui votèrent avec restriction.

<sup>2</sup> L'appel nominal commença le 16 janvier à dix heures du matin, et se prolongea jusqu'à huit heures du soir. Il n'y avait, de sept cent soixante-une voix, que trois cent soixante-six absolues pour la mort.

<sup>3</sup> Les protestations publiques de Manuel et de Kersaint, les premiers auteurs de la force employée contre la cour, leur font honneur. Manuel donna sa démission. Sa déclaration commence ainsi : « Qu'avez-vous fait, citoyens représentants? Tels que vous êtes (la vérité m'échappe), oui, tels que vous êtes, vous ne pouvez plus sauver la France; l'homme de bien n'a plus qu'à s'envelopper dans son manteau. »



trop tard son erreur, et cet acte de véhémence n'eut que des suites fâcheuses pour lui-même et son parti. Les Danton, les Chaumette, les Robespierre et les Couthon avaient déjà trop de pouvoir<sup>1</sup> : l'arrêt sanguinaire fut sanctionné, et le régicide consommé le 21 janvier 1793.

Si d'un côté, des procédés révoltants, l'injustice et la cruauté la plus criante excitent notre indignation, nous ne pouvons contester de l'autre, que cet assassinat judiciaire consolida la révolution et ses réformes, en établissant une inimitié éternelle entre les partisans des nouveaux et des anciens principes, et en élevant entre ces deux systèmes une digue qui empêcha leur réunion pendant un si long espace de temps. Les auteurs de ce forfait auraient dû sentir que sans considérer cette ac-

<sup>1</sup> *Moniteur*, page 106 : « Au commencement de la séance, Danton interrompt Garran de Coulon, et Louvet s'écrie : Tu n'es pas encore roi, Danton ; quel est donc ce privilège ? Je demande que le premier qui interrompra soit rappelé à l'ordre. *Danton.* — Je demande que l'insolent, qui dit que je ne suis pas encore roi, soit rappelé à l'ordre avec censure. *Cambon* dit ensuite, je demande à rapporter un fait relatif à l'opinion de Mailhe. *Seconds.* — Je demande aussi la parole pour un fait. *Plusieurs voix.* — La parole est à Cambon. — *Seconds.* — La parole ou la mort (ou rit). »

Il faut remarquer que Cambon faisait partie des terroristes, dont le symbole était dès-lors, *la liberté ou la mort.*

tion sous son rapport moral, la politique même s'opposait à la condamnation ; que l'animosité de la nation se changerait bientôt en pitié, que le chef de l'État, auparavant en butte à la haine, serait pleuré comme martyr, qu'enfin on confondrait la personne avec la cause elle-même !

Pendant les débats du procès, une scission se manifesta entre les deux partis principaux de la Convention, et la Gironde, irritée du régicide, eut dès-lors à soutenir la lutte la plus violente. L'issue de ce combat contre Danton et Robespierre était facile à prévoir, si les Girondins ne parvenaient pas à rétablir la police et les tribunaux qu'ils avaient eux-mêmes détruits, et à ramener ainsi la populace dans les bornes de la vie ordinaire. Ils le tentèrent, mais inutilement. Ils désiraient faire condamner judiciairement les Septembriseurs, mais ils échouèrent dans leur projet, quoiqu'ils eussent obtenu de la Convention qu'une enquête formelle fût décrétée <sup>1</sup>. Leur ministre,

<sup>1</sup> Voilà la vraie cause de la chute de la Gironde. *Bailleul*, tome II, page 167, dit : « Je tiens d'un député de notre côté, l'un de mes camarades d'infortune, qui avait cependant conservé des relations avec Danton, qu'il y avait des conférences à Sceaux entre les chefs des deux partis, dont le but était un rapprochement, s'il était possible. » *Guadet*, avec une énergie qui lui était particulière, ne voulut entendre à aucune trans-

l'impassible Roland, secondé par les talents de sa femme, voulait que la vertu servît de base à l'administration de l'intérieur. Il apprit avec douleur que ses amis n'avaient pu le soutenir. Il se retira des affaires, le 23 janvier 1793, et les Jacobins se virent obligés d'abandonner Pache leur ministre de la guerre ; mais Roland perdit toute influence comme politique, tandis que Pache, lors de la chute de la Gironde, fut nommé maire de Paris, le 14 février<sup>1</sup>.

Le bruit se répandait que les Girondins cherchaient à faire de la France un État fédératif, sur le modèle de l'Amérique. Brissot était le seul parmi eux qui se fût distingué comme écrivain. Il joignait une éloquence facile à une imagination féconde ; mais rarement il savait garder les convenances du temps et du lieu où il écrivait. Dans son ouvrage sur l'Amérique, il s'était montré grand admirateur de la constitution de ce pays. On le désigna méchamment comme le meneur de ses amis ;

action relativement aux poursuites. Danton lui adresse ces paroles : *Guadet, tu ne sais point faire le sacrifice de ton opinion à la patrie ; tu ne sais point pardonner ; tu seras victime de ton opiniâtreté.*

<sup>1</sup> La commune du 10 août avait été dissoute le 2 décembre 1792, ou, à proprement parler, on avait expulsé les Girondins.

et le nom de Brissotins ou de fédéralistes fut donné à tous les républicains modérés <sup>1</sup>.

L'Angleterre, la Hollande, l'Espagne, se liguèrent alors avec les autres puissances contre la France; le parti colossal des Jacobins s'accrut à mesure que le nombre des ennemis augmentait. Il prouva, quelques mois après, à toute l'Europe étonnée, quelle énergie formidable se trouvait dans une nation portée tout d'un coup au plus haut degré d'exaltation. Les Jacobins créèrent comme par enchantement douze armées, sans argent et sans officiers; ils firent tête aux alliés du dehors, ils résistèrent aux sectateurs de l'ancienne religion, qui s'élevaient dans la Vendée, ainsi qu'aux partisans de l'ancien gouvernement, qui faisaient la guerre en Bretagne. Leur ressources s'accumulèrent avec le danger. Tant que la victoire sourit à Dumouriez, on lui laissa le commandement de l'armée, quoiqu'on soupçonnât qu'il cherchait à mettre sur le trône la famille d'Orléans, dont le membre le plus âgé se trouvait dans ses troupes. On le souffrit même encore après qu'il eût écrit

<sup>1</sup> Les députés du Midi songeaient cependant à organiser leur pays sur un autre pied. Voyez *Barbaroux, Mémoires*, pag. 37-39, où il négocie avec Roland, et pag. 41-43, où il s'agit de gagner le général Montesquiou.

une lettre très-violente à la Convention<sup>1</sup> ; mais la défaite qu'il éprouva, le 19 mars, à Neerwinden, fut le signal, le prétexte et l'époque de sa disgrâce.

Dumouriez n'était pas un homme qu'on pût facilement abuser, aussi ne se livra-t-il pas à ses ennemis ; il pouvait beaucoup plus que Lafayette compter sur son armée, où les habitudes militaires avaient remplacé les habitudes civiles. Il n'était point gouverné par les égards d'une conscience trop délicate, ou par le transport d'un patriotisme exalté. Dès qu'il ne put plus douter que lui ou ses ennemis devaient succomber, il s'assura un refuge, en cas que son plan échouât, par deux conférences qu'il eut, le 22 et le 27 mars, avec le prince de Cobourg, chef de l'armée autrichienne. Une seule

<sup>1</sup> Lacroix et Danton, tous deux suspectés d'être partisans du duc d'Orléans, défendirent Dumouriez à la Convention. Quant à l'Orléanisme, nous remarquerons, qu'après toutes les recherches possibles, nous n'en avons pas pu trouver la preuve, et que les initiés nous ont affirmé la même chose. Le Girondin Bailleul, que les circonstances changèrent en violent Jacobin, à l'époque où il écrivit, dit, tome I, page 307 : « A l'ouverture de la Convention on parlait beaucoup du parti d'Orléans ; quelques députés en rêvaient ; ils le voyaient partout. J'y ai regardé, j'ai écouté, j'ai interrogé ; j'avoue que je ne l'ai vu nulle part. »

Bailleul, nommé commissaire avec Laplaigne et Rulh, par la Convention, pour examiner les papiers du duc d'Orléans, est dans *ce seul point* parfaitement d'accord avec madame de Staël.

faute déjoua tous ses projets. Plusieurs officiers étaient gagnés; un régiment de hussards, composé la plupart de soldats allemands, lui était tout-à-fait dévoué, l'armée le respectait, lorsqu'il eut l'imprudence de confier son plan aux commissaires jacobins, Pereyra, Proly et Dubuisson; de plus il temporisa deux jours, quand il n'y avait pas un moment à perdre. Pereyra et ses amis instruisirent les Jacobins du plan que Dumouriez avait formé, de marcher sur Paris. Aussitôt, un décret cita le général à la barre de la Convention, et les députés Camus, Bancal et Quinette furent chargés de l'arrêter. Beurnonville, ministre de la guerre, les accompagna pour prendre le commandement. Dumouriez fit les quatre députés prisonniers, retourna sur ses pas, mais il reconnut bientôt que les troupes lui obéiraient aussi peu qu'à Lafayette. Un bataillon, commandé par Davoust, plus tard prince d'Eckmühl, fit feu sur lui et son escorte dans le moment même qu'ils espéraient se rendre maîtres du fort Condé; alors Dumouriez chercha son salut dans la fuite comme avait fait Lafayette. Pour échapper promptement aux poursuites, il se fit conduire par les deux amazones de la révolution, les demoiselles

Fernig qui avaient glorieusement combattu avec lui dans toutes les batailles, au bac de Boucaulde, et passa heureusement l'Escaut. C'est à tort qu'on l'accuse d'avoir pillé la caisse de l'armée, car les demoiselles Fernig et leurs parents ne le laissèrent pas manquer d'argent. Elles abandonnèrent la France avec lui ; mais n'ayant pas trahi leur patrie, elles ne trouvèrent nulle part une retraite assurée.

Dès qu'on n'eut plus à redouter Dumouriez et son armée <sup>1</sup>, et qu'on ne parut plus craindre le rétablissement de la monarchie, la dissension des deux partis acharnés, qui semblaient tous les deux désirer une république, éclata et devint une lutte sanglante <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Les Girondins ne se montrent pas moins craintifs que les Jacobins, et Pétion écrit à Miranda, ami de la Glronde (*Notes sur les Mémoires du général Dumouriez, écrits par lui-même, et correspondance avec le général Miranda, etc.*, pag. 77, n° LV, Paris, le 13 mars 1793 : Pétion au général Miranda) :

« Mon ami, je crois qu'il y a trahison dans nos armées, et que cette trahison est liée à un grand complot contre la république. Dites - moi franchement ce que vous pensez des officiers - généraux qui commandaient l'avant - garde de Valence. Dites-moi ce que vous pensez de tout ce qui arrive ; n'y mettez, je vous prie, aucune réserve ; j'ai besoin de le savoir pour la cause publique. »

<sup>2</sup> *Bailleul*, tome II, page 176 : « Nous avons des talents brillants, et pas une tête en état de conduire une si vaste machine. Vergniaud, qui était un être adorable, manquait d'énergie, et n'avait aucun esprit de suite : après un admirable

La Gironde demandait un gouvernement civil, mais sage et modéré, elle aurait souhaité être débarrassée de Marat et de la populace dont elle s'était servie jusqu'alors. Mais les démagogues les surpassèrent en activité, et en finesse<sup>1</sup>. Danton, Tallien, Fouché et autres dirigeaient absolument toutes les émeutes

discours, il retombait dans son apathie accoutumée; il mu-  
sait, jouait avec les petits-enfants de Boyer-Fonfrède, et le  
moins enfant des trois n'était pas celui qu'on pensait.... Gen-  
sonné était trop lent et trop fortement prévenu, Guadet trop  
emporté. Buzot disait d'un ton solennel, en parlant des dé-  
nonciations des sections de Paris, qu'il enverrait son mani-  
feste à son département. Brissot manquait de justesse et de  
force dans les idées; Valazé, avec un courage imperturbable,  
avait peu de talent. Louvet, avec beaucoup d'esprit, ne voyait  
que des fantômes; il était morose et soupçonneux; caractè-  
re irrécyclable avec l'art qu'exige le maniement des af-  
faires. Pétion était un homme tout-à-fait ordinaire. Barba-  
roux, Boyer-Fonfrède, Ducos, ne pouvaient être considérés  
que comme jeunes gens à qui il eût fallu plus d'expérience. »

<sup>1</sup> *Histoire de la révolution, par deux amis de la liberté*, t. XI, pag. 222 : « On a vu les Vergniaud, les Louvet, les Barbaroux, les Gensonné, démasquer les ambitieux, et prédire à la tribune, etc. On a vu leurs beaux discours prévenir ces désastres, mais rien que des beaux discours, et jamais, ou très-rarement, des effets; car un reproche à faire aux membres de la Gironde, ou du moins à la majeure partie d'entre eux, c'est qu'ils faisaient consister leur vanité, leur bonheur, dans les phrases oratoires qu'ils débitaient au sénat, et, qu'une fois applaudis, ils abandonnaient le champ de bataille pour aller jouir de leur triomphe dans les coterie particulières, où, au lieu de suivre et de travailler un plan quelconque, pour s'opposer à une désorganisation générale, il se dédommageaient par des plaisirs de la peine qu'ils avaient prise à polir chez eux une belle harangue. »



populaires, et Robespierre fit proclamer, par l'insensé Marat, ce que la populace apprit avec allégresse, qu'on ne laisserait à la France menacée par les ennemis du dehors et des citoyens mécontents, que des cabanes, du pain, du fer et des soldats. La Gironde aurait alors voulu une constitution pour résister au torrent qui l'entraînait. Le 15 février, Condorcet, au nom d'une commission, venait d'en communiquer le projet. Elle avait été rédigée d'après toutes les règles de la logique; mais, dans ces temps de licence et d'anarchie, cet ouvrage chimérique ne convenait qu'aux républicains qui cherchaient à déployer leurs talents oratoires dans des discours brillants <sup>1</sup>.

Marat de son côté excitait le peuple à piller

<sup>1</sup> *Bailleul*, tome II, page 172 : « Afin de donner aux opérations de l'assemblée, et à leurs votes, plus d'ensemble, et afin d'éviter les mal-entendus ou les dissidences, ils avaient, à l'exemple des montagnards, formé une espèce de club. Je fus invité, à plusieurs reprises, à me trouver dans cette réunion, où l'on comptait de cinquante à soixante députés..... Neuf ou dix des principaux membres s'attribuaient exclusivement la parole, et se distribuaient les rôles dans l'assemblée. Il parut aux autres qu'ils n'étaient appelés là que pour admirer ces messieurs et leur servir d'instruments : cette observation produisit le plus mauvais effet. J'en puis parler avec certitude, car j'ai souvent reçu ces confidences et ces plaintes. Les montagnards se montrèrent bien plus adroits; ils accueillaient, ils employaient, n'importe comment, tous ceux qui se montraient dévoués dans leur sens. »

les boulangers, à massacrer les marchands de blé, et à persécuter les riches. Quoiqu'il n'atteignît pas entièrement son but, la foule effrénée ne négligea pas ses conseils et pillà les merciers. Les Girondins firent enfin arrêter Marat et le traduisirent devant leur tribunal<sup>1</sup>; mais absous, comme on aurait dû le prévoir, ce misérable dut à cette circonstance plus de crédit qu'il n'en avait jamais eu<sup>2</sup>. Son triomphe était, à proprement parler, une victoire de cette partie de l'assemblée, qui se montrait ennemie de tout ordre et de toute loi, soit parce qu'elle

<sup>1</sup> Le premier pillage des boutiques eut lieu le 25 février; le 26, l'assemblée décréta l'accusation de Marat, mais la chose en resta là jusqu'au 13 avril que l'on instruisit son procès. Le 24, la populace pillà de nouveau les boutiques; le 26, Marat fut absous et conduit en triomphe.

<sup>2</sup> *Paganel* (jacobin et membre de la Convention) tome II, page 170, dit: «L'ame de Marat était fermée à toute ambition. Ce noble sentiment est étranger à de tels monstres. Anthropophage avec une extrême bassesse, il aurait préféré à Robespierre un roi qui lui aurait livré plus de victimes. Il caressait le tyran non par affection pour sa personne, mais pour être le ministre de la tyrannie. C'est pourquoi on ne peut attribuer aucun mérite à Marat, soit pour avoir vécu désintéressé, soit pour être mort pauvre. Il n'était altéré que d'une sorte de soif, et ce n'était pas celle des richesses. Durant le cours de la révolution, si féconde en hommes bizarres et en caricatures de tout genre, il ne parut pas de personnage plus ridicule que Marat. Vit-on, dans aucun temps, de farces plus risibles que son apothéose? Il était également indigne de périr comme chef de parti, et de vivre dans la mémoire des hommes.... Il n'y a pas eu de parti *Maratiste*, il était même impossible d'en former un. »

espérait, en détruisant la Gironde, ramener l'unité dans les lieux où régnait la discorde, soit parce qu'elle soutenait le principe cruel que, pour consolider le nouvel ordre de choses, il fallait auparavant extirper ce qui restait de l'ancien système, par le fer et le feu, par la violence et le meurtre : les Jacobins et les Cordeliers parurent, pour la première fois, en cette occasion, maîtres de la capitale; ils se moquèrent de la faiblesse des vrais républicains, dont la vertu passa alors pour exaltation, et toutes les lois servirent à organiser leur domination. Kersaint, un des enthousiastes, avait proposé, au commencement de l'année 1793, de créer un comité de défense générale<sup>1</sup>. Les partisans des Marat, des Robespierre, s'étant emparés de cette idée, donnèrent à ce comité un tel pouvoir, que le girondin Buzot le dénonça dès la fin de janvier comme le tribunal de la plus affreuse tyrannie,

<sup>1</sup> *Bailleul*, tome II, page 173 : « Afin de prévenir les déchirements, on imagina de créer un comité sous le nom de *défense générale*, composé de vingt-cinq membres, pris parmi les chefs des deux partis. On s'y entendait encore un peu moins que dans la Convention. Ce ne fut pas le moyen d'y maintenir le calme que d'autoriser tous les membres de l'assemblée à assister à ces séances, et même à y prendre la parole. Cet établissement ne dura que dix jours. »

qu'on avait obtenu par artifice dans une séance du soir <sup>1</sup>.

Le 21 mars, époque où l'on était occupé à faire sortir peu à peu tous les bourgeois bien mis des assemblées de section et à remplacer tous les hommes armés de fusils par les lanciers de la garde nationale, on organisa aussi la police des fanatisés de tout le royaume, sur les citoyens tranquilles et ceux qu'on redoutait. On nomma d'abord à Paris, ensuite dans toutes les communes, parmi ces hommes farouches, un comité de surveillance<sup>2</sup>, qui envoyait ses rapports au comité de salut public, comme on l'appela par la suite. Celui-ci, muni de la puissance d'un dictateur, décrétait ensuite l'exécution de ce qui avait été proposé<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Buzot, le Girondin, dépeint ce comité, dès le 27 janvier, sous les couleurs les plus noires (*Moniteur*, 1793, n<sup>o</sup> 29, page 112). Il dit, entre autres : « Si vous êtes persuadés que la liberté individuelle soit la base de la liberté publique, vous devez rapporter ce décret funeste par lequel vous avez ordonné que le comité de sûreté générale serait composé de douze membres, décret qui a été rendu dans une malheureuse circonstance, dont on a bien su profiter, et qui a été exécuté dans une séance du soir, où il ne se trouvait presque personne. »

<sup>2</sup> Il fut établi à la proposition de Jean Debry, faite le 20 mars, d'abord seulement comme moyen de sûreté contre les étrangers.

<sup>3</sup> Pour donner une idée de la manière dont ces rapports étaient faits, nous transcrivons un acte de cette espèce : « *Pièces*

Aussitôt qu'on fut instruit de la fuite de Dumouriez, on profita de la terreur que cette nouvelle répandit, pour réformer l'organisation du comité de *salut public*. On diminua le nombre des membres, on n'y admit plus de partisans de la Gironde, et on donna aux élus un pouvoir si étendu qu'il ne tenait qu'à eux d'exercer la tyrannie la plus révoltante sur la Convention et le royaume. Le nom qu'on accorda à cette nouvelle institution exprimait déjà une influence illimitée, mais l'intérieur fut organisé de manière à inspirer à la France entière l'horreur et l'effroi, comme on l'avait prémédité. Une telle institution demandait un tribunal analogue, mais, avant de le constituer, on fit des lois d'après lesquelles on

*annexées au rapport des Vingt - un, sur l'accusation, etc., n° 129, page 94. Le comité de surveillance de la commune de Pamiers au montagnard Vadier, représentant du peuple, président du comité de sûreté générale : « Nous faisons passer au comité de sûreté générale la déposition à charge contre les détenus de notre commune aux prisons de Paris et autres qui méritent le même sort. S'il n'y a point assez de preuves, nous travaillerons à un supplément; les patriotes ne taisent point la vérité. Tu trouveras, page 195, témoin soixante-sixième, un fait contre Mousirbent, apothicaire, à raison du rassemblement à la Boulbenne; il serait instant qu'on le fit ouïr sur ce fait. Nous avons cru devoir envoyer la pièce originale. Nous espérons, citoyen représentant, que le peuple de Pamiers sera bientôt vengé des forfaits commis par les monstres, et que la patrie, délivrée de ces scélérats, sera totalement purgée de tous ses ennemis. »*

devait égorger les victimes. On comprit dans la condamnation des émigrés tous leurs parents, et ceux qui leur étaient attachés. On désigna au juge comme émigrés tous ceux qui, pour quelque motif et en quelque temps que ce fût, s'étaient soustraits au nouvel ordre de choses. Pour donner une idée des moyens que les partisans des Robespierre, des Danton, alors encore conjurés contre la Gironde, employaient dans ces occasions, nous rapporterons l'organisation de l'affreux tribunal, nommé d'abord *extraordinaire*, ensuite *révolutionnaire*. Le 9 mars, Prieur, Perrin, Rulh, Lamarque, Bentabolle, Mailhe, effrayèrent les lâches, nommés dans la Convention le *marais*, en leur citant un grand nombre de sections sous les armes, à ce qu'ils prétendaient. Jean Bon de Saint-André déclara enfin que la section du Louvre demandait absolument un tribunal criminel <sup>1</sup>. Carrier changea cette demande en

<sup>1</sup> Le tartufe ex-prêtre préfet de Mayence, qui me dit un jour, à Wiesbaden, qu'il n'avait pas répandu une goutte de sang, rapporte, dans le *Moniteur*, 1793, n<sup>o</sup> 70, page 321 : « David et moi nous nous sommes rendus à la section du Louvre. Le concours était considérable. . . . Ils nous ont dit : Tandis que nous allons combattre les ennemis du dehors, nous demandons que la Convention punisse les traîtres et anéantisse les intrigans de dedans. C'est l'intrigue qui a étouffé et corrompu l'esprit public. Ces citoyens pensent aussi que les in-

une motion. Les Jacobins applaudirent hautement; la majorité des membres tremblant devant le peuple garda le silence. Guadet se leva envain; on ne lui accorda pas même la parole, et il ne put obtenir que le principe fût discuté. Lanjuinais<sup>1</sup> s'efforça inutilement de restreindre le tribunal à la seule ville de Paris; on n'admit aucune modification, on n'approuva que la partie la plus dure de la loi<sup>2</sup>. Robespierre, dans un discours plein de fiel, désigna clairement les constitutionnels et les vrais républicains comme les hommes contre qui ce tribunal devait procéder.

Les Jacobins s'arrogèrent le droit exclusif de le former, et Charlier proposa de remettre la nomination des cinq juges et des douze

dividus que la Convention a portés au ministère sont peu dignes de la confiance dont ils ont besoin pour bien remplir leurs fonctions. »

<sup>1</sup> Lanjuinais, *Moniteur*, page 321 : « Je propose un amendement à ce décret, affreux par les circonstances qui nous environnent, affreux par la violation de tous les principes des droits de l'homme, affreux par l'abominable irrégularité de la suppression d'appel en matière criminelle. Je demande que ce soit au seul département de Paris que s'étende cette calamité. »

<sup>2</sup> *Levasseur* : « Je propose la rédaction suivante : La Convention décrète l'établissement d'un tribunal criminel extraordinaire, sans appel et sans recours au tribunal de cassation, pour le jugement de tous les traîtres et conspirateurs.... Est adopté. »

On trouve le plan des réglemens du tribunal et ses punitions dans le *Moniteur*, n° 71, page 326.

jurés à une séance du soir ; mais elle n'eut pas cette fois le résultat que ces forcenés s'en étaient promis. Tant que persista le parti de la Gironde, le nouveau tribunal sanguinaire ne put éluder toutes les formes, d'autant plus que depuis son organisation les Girondins venaient de reprendre plus d'influence. Ils parvinrent à déjouer le plan infame des Jacobins et des Cordeliers, qui voulaient faire assassiner tous les hommes éclairés et modérés de la Convention par les lanciers des sections. Le ministre de la guerre, Beurnonville, empêcha, l'épée à la main, l'exécution de ce forfait ; Vergniaud dévoila plus tard, dans un discours éloquent, les artifices de ses adversaires<sup>1</sup> ; mais

<sup>1</sup> *Moniteur*, n° 75, page 336, Vergniaud dit, entre autres : « La section des Quatre-Nations fait porter dans les autres sections une adresse ainsi conçue : » « Ils ne s'arrêteront pas à vous peindre les menées odieuses des Roland, des Brissot, des Gensonné, des Guadet, des Pétion, des Barbaroux, des Louvet, etc. Aux yeux de tous les Français libres, ces traitres sont plus que démasqués, car ils ont la conviction intime de toutes leurs trahisons, etc. Qui a pu en arrêter le succès ? 1<sup>o</sup> La surveillance du conseil exécutif, qui, enveloppé dans la proscription, pressait de toute son influence la commune. Beurnonville a erré une grande partie de la nuit dans les rues à suivre de l'œil et de son sabre les manœuvres des conjurés ; 2<sup>o</sup> la surveillance de la commune, qui a empêché de fermer les barrières, de sonner le tocsin, et que vous avez justement décrétée avoir bien mérité de la patrie ; 3<sup>o</sup> l'assurance donnée aux conjurés, par quelques espions, que plusieurs des membres, dont ils désiraient le plus de boire le sang, n'étaient pas



bientôt les circonstances secondèrent les Jacobins et les partisans de Danton. Les maux toujours croissants de l'anarchie consolidèrent leur système de la terreur, qui devait ramener l'unité et l'énergie. La publication imprudente des décrets de l'assemblée nationale enfanta une guerre sanglante à Saint-Domingue, entre les blancs, les nègres et les colons. La France perdit une de ses possessions les plus importantes, et avec elle, une grande partie de son commerce. Les départements de l'Ouest prirent les armes, lorsqu'on leur disputa de force leur religion et leurs prêtres : alors éclata la guerre horrible de la Vendée qui dura jusqu'au temps des consuls.

Après la trahison de Dumouriez, l'activité seule des Jacobins, et non l'insouciance des Girondins, put défendre contre l'ennemi du dehors un État bouleversé au-dedans.

Les Jacobins ne laissèrent pas échapper cette occasion, dans la séance permanente du 3 au 10 avril, lorsque Dumouriez menaçait Paris,

présents à la séance de la nuit ; 4<sup>o</sup> l'assurance qui leur fut donnée que le bataillon des fédérés de Brest, sur le départ duquel vous avez eu une discussion si chaleureuse, était sur pied, prêt à marcher au secours de la Convention au premier mouvement qu'on ferait pour l'attaquer. »

Le dernier article ne nous paraît pas digne d'attention.

à la tête de l'armée. Ils donnèrent au nouveau tribunal la juridiction la plus étendue <sup>1</sup>, mirent le comité de sûreté en rapport intime avec le comité de salut public, et, en le composant de dix membres, comme ce dernier, ils le revêtirent d'un pouvoir absolu. Tous les deux servirent dès-lors d'instruments aux Jacobins et aux partisans de Danton <sup>2</sup>. Robes-

<sup>1</sup> *Moniteur*, n<sup>o</sup> 98, page 437: « 1<sup>o</sup> La Convention nationale rapporte l'article. . . . ., de son décret du. . . . ., qui ordonnait, que le tribunal extraordinaire ne pourrait juger les crimes de conspiration et délits nationaux que sur le décret d'accusation porté par la Convention; 2<sup>o</sup> l'accusateur public, près dudit tribunal, est autorisé à faire arrêter, poursuivre et juger tous prévenus desdits crimes, sur l'accusation des autorités constituées ou des citoyens. »

Nous passons sous silence les deux autres articles.

<sup>2</sup> Le comité de sûreté se composa d'abord de Barère, Delmas, Bréart, Cambon, Jean Debry, Danton, Lacroix, Guiton - Morvaux, et de Treillard. Jean Debry fit ensuite place à Robert Lindet. *Moniteur*, 1793, n<sup>o</sup> 99, p. 441 :

« 1<sup>o</sup> Il sera formé, par appel nominal, un comité de salut public, composé de neuf membres de la Convention nationale; 2<sup>o</sup> ce comité délibérera en secret; il sera chargé de surveiller et d'accélérer l'action de l'administration confiée au conseil exécutif provisoire, dont il pourra même suspendre les arrêtés, lorsqu'il les croira contraires à l'intérêt national, à la charge d'en informer sans délai la Convention; 3<sup>o</sup> Il est autorisé à prendre, dans les circonstances urgentes, des mesures de défense générale extérieure et intérieure, et les arrêtés, signés de la majorité de ses membres délibérants, qui ne pourront être au-dessous de deux tiers, seront exécutés sans délai par le conseil exécutif provisoire; il ne pourra, en aucun cas, décerner des mandats d'amener ou d'arrêt, si ce n'est contre des agents d'exécution, à la charge d'en rendre compte sans délai à la Convention. »

pierre aurait voulu impliquer Brissot et ses amis dans l'affaire de Dumouriez ; mais il ne put y parvenir , malgré les députations qu'il fit admettre à la Convention, pour les accuser. Il sut cependant pousser jusqu'au dernier point la tyrannie que les classes indigentes exerçaient sur les citoyens les plus distingués et les plus riches.

On donna aux députations du faubourg Saint-Antoine une marche et une tactique régulières ; les prostituées de la capitale, connues sous le nom de *fédérées*, s'emparèrent des tribunes de la Convention. On accorda aux députés de cette chambre une autorité illimitée dans les armées ; on favorisa un assaut sur les Tuileries contre les girondins, et on mit une taxe sur le blé. Il faut néanmoins convenir que la démagogie répandit dans les basses classes ce sentiment de force et de résistance , qui put seul consolider dans la nation entière une révolution émanée des hautes classes, au point de changer en dix ans le fond du caractère national , et de rendre la France entière ennemie de l'ancien régime. On ne manquait pas non plus de troupes, car la Convention avait décrété que tous les célibataires et les veufs seraient toujours en état de réquisition pour

l'armée<sup>1</sup>. Pour peu que les Girondins eussent partagé l'activité et l'énergie de leurs adversaires, ils auraient profité de la scission qui éclata entre les amis de Robespierre<sup>2</sup> et les partisans de Danton<sup>3</sup>, maîtres du local des Cordeliers. Pour humilier leurs antagonistes, les amis de Robespierre les appelèrent Orléanistes, et décrétèrent l'arrestation de tous les membres de la famille de Bourbon et la déportation de l'ancien duc d'Orléans, à Marseille. Robespierre dominait dans le club des Jacobins qui n'entraient jamais dans celui des Cordeliers, tandis que ces derniers se voyaient obligés de se réunir à eux. Celui qui faisait la loi dans le club des Jacobins, devait naturellement l'emporter sur Danton, quoique celui-ci surpassât tous ses adversaires en esprit, en force, en courage et en intrépidité. Robespierre se servit en outre des journaux de Marat. Le pouvoir principal de ce tyran dissimulé

<sup>1</sup> On fit, dans toutes les grandes villes, des listes des riches; ils n'eurent d'autre alternative que de fournir l'argent nécessaire à l'équipement de l'armée ou de mourir; il y eut aussitôt trois cent mille hommes sur pied, onze armées; et Carnot, qui, dans l'assemblée législative, avait dirigé la guerre, dressa les plans et donna aux généraux leur direction.

<sup>2</sup> Couthon, Saint-Just, Collot d'Herbois, Barère, Devieux, Dubois-Crancé, etc.

<sup>3</sup> Fabre d'Églantine, Camille-Desmoulins, Legendre et autres.

reposait cependant sur la commune et les assemblées de sections. Le magistrat infame, qui influençait alors la Convention, avait demandé plusieurs fois la mort des vingt-deux députés que Robespierre par jalousie, et Marat par bassesse, haïssaient, comme les hommes lès mieux pensants et les plus éloquents de l'assemblée. Cette demande fut plusieurs fois réitérée par les femmes, surnommées plus tard les *furies de guillotine* de Robespierre, parce qu'elles assistaient à toutes les exécutions, et qu'elles injuriaient même les victimes.

Les Girondins sortirent enfin de leur léthargie. Le 18 mai, Guadet dévoila le despotisme de la commune de Paris avec tant d'éloquence que tous les membres de la Convention se sentirent épouvantés, et que même les lâches qui donnaient par crainte leur assentiment à Robespierre demandèrent la dissolution de la municipalité. On aurait pu alors publier un décret de salut pour la Gironde, et de terreur pour les démagogues<sup>1</sup>, si Barère,

<sup>1</sup> *Moniteur*, n° 141, page 606 : « Je propose à la Convention les trois mesures suivantes :

1° Les autorités de Paris sont cassées ;

2° La municipalité sera provisoirement, et dans les vingt-quatre heures, remplacée par les présidents des sections.

par ses paroles hypocrites et artificieuses, qui le rendaient si utile à ces hommes avides de sang, n'eût feint de l'amitié pour la Gironde et détourné le coup mortel qui menaçait la tête des Jacobins. Pour opposer une digue à la municipalité et à la populace, pour défendre les députés, il conseilla de nommer une commission de douze membres que l'on revêtirait d'une grande autorité <sup>1</sup>. Dès qu'elle fut organisée, elle fixa ses regards sur deux hommes infames, le procureur de la commune Chaumette, et son substitut Hébert; ce dernier, ainsi que Marat, était odieux à tout le monde; mais Hébert devenait absolument nécessaire à tous ceux qui ne trouvaient aucun moyen trop vil pour atteindre leur but. Personne ne sut mieux que lui amener les faubourgs et la lie du peuple, comme le prouve son *Père Duchesne*, journal abhorré de tous les partis, mais dévoré par la populace. Il

3° Les suppléans de l'assemblée se réunirent à Bourges, dans le plus court délai, sans cependant qu'ils puissent entrer en fonction autrement que sur la nouvelle certaine de la dissolution de la Convention. »

<sup>1</sup> *Moniteur*, n° 141, page 610 : « De créer une commission de douze membres, dans laquelle les ministres de l'intérieur et des affaires étrangères et le comité de sûreté générale seront entendus, et où l'on prendra les mesures nécessaires pour la tranquillité publique. »

connut mieux que Marat le langage et les passions abjectes du rebut de la capitale, et sut avec plus d'habileté susciter les troubles populaires.

Le journal d'Hébert apprit à la Convention, par deux sections de la ville, que les employés, chargés de la police de Paris, osaient dire en propres termes : « Que le salut de l'État demandait qu'on assassinât, le 23 mai, sept à huit mille citoyens, et au moins vingt-deux députés de la Convention, qui poursuivaient toujours le rêve d'une république idéale <sup>1</sup>. » Quelque positive et affreuse que fût cette déclaration, les partisans de Danton et de Robespierre travaillant de concert à la perte d'un troisième parti, empêchèrent qu'on n'y donnât quelque attention. La populace soldée aurait donc infailliblement exécuté ce que Hébert avait annoncé et on aurait vu se renouveler, le 23 mai, la scène meurtrière du 2 septembre, si les vingt-deux membres proscrits n'eussent préféré ne pas se rendre à la Convention, jusqu'à

<sup>1</sup> Les meilleurs éclaircissements de l'histoire des jours suivants se trouvent dans le *Moniteur*, n° 184-190. *Débats de la Convention nationale du 1<sup>er</sup> au 8 germinal an III*, à l'occasion de l'accusation et de la défense de ceux qu'on appelait *la queue de Robespierre*, car les restes de la Gironde et ses soixante-treize amis venaient d'être reçus dans le sein de la Convention.

ce que la commission des douze, nommée à l'instance de Guadet, pût prendre des mesures de sûreté; elles consistaient à faire arrêter Hébert et à priver ainsi le bas peuple de son chef.

Ce projet eut à peine transpiré que Chaumette, en même temps député de la Convention, prit le parti de son substitut; que la commune, dont il était l'organe <sup>1</sup>, demanda avec son impudence ordinaire la liberté de ce misérable, et que les Jacobins firent jouer toutes leurs ressources. Des sections détachées, composées d'une populace à laquelle on communiquait tout ce qu'elle devait entreprendre, et enfin toute la commune, parurent et redemandèrent Hébert. La Convention montra enfin du caractère en renvoyant ces hommes atroces et leur président. Le Girondin Isnard, le même qui avait créé le comité de salut public, opposa aux demandes arrogantes la fermeté et la dignité, quoique sa réponse lui fût, ainsi qu'à son parti, très-préjudiciable <sup>2</sup>. Il est vrai que les Marat, les Danton,

<sup>1</sup> Chaumette était dans la commune ce que Robespierre était dans le comité de salut public. Tous les deux rivalisaient à qui l'emporterait en atrocités, jusqu'à ce qu'il s'engageât entre eux une lutte où Chaumette succomba.

<sup>2</sup> La première réponse d'Isnard finit ainsi : « Si, par des



les Couthon, les Thureau ses collègues lui dirent, en présence de la scandaleuse députation, les plus grandes injures<sup>1</sup>. La députation ayant manqué son but, les femmes terribles de la confrérie traversèrent Paris, et assaillirent, avec leurs camarades, la prison, pour délivrer de force l'exécrable Hébert. Toute la capitale était en mouvement, ce qui n'empêcha pas le ministre de l'intérieur, au lieu de proposer des mesures générales, de déclarer, malgré l'évidence, que le calme était rétabli. La Gironde, s'apercevant que ses adversaires se proposaient de porter la Convention pusillanime à un décret précipité, voulut lever la séance; mais ses ennemis surent la prolonger jusqu'à minuit; on nomma président Hérault

insurrections toujours renaissantes, il arrivait qu'on portât atteinte à la représentation nationale, je vous déclare, au nom de la France entière, que Paris serait anéanti; oui, la France entière tirerait une vengeance éclatante de cet attentat, et bientôt on chercherait sur la rive de la Seine si Paris a existé. » Sa seconde réponse se termine par ces mots : « La Convention est occupée à discuter la constitution, elle s'occupera de votre pétition dans un autre moment. »

<sup>1</sup> L'un s'écrie : « Vous êtes un tyran, un infame tyran. » Un autre dit : « Vous ne parlez pas de constitution, lorsque vous admettez à la barre des aristocrates qui viennent déclamer contre les patriotes. » Un troisième : « Nous ne voulons plus de votre commission des douze, de votre comité autrichien. » Danton enfin termine : « Je vous déclare que tant d'impudence commence à nous peser; nous vous résisterons. »

de Séchelles, homme du même caractère que Barère, mais doué de plus de courage, renégat de l'ancien système, et, comme celui-ci, sans confiance dans le nouveau régime.

Hérault fit entrer cinq à six cents hommes armés dans la salle que les amis de l'ordre quittèrent insensiblement ; il souffrit que la populace se mêlât parmi les députés et qu'elle donnât sa voix, comme si elle constituait la Convention. Le président proclama les décrets ainsi donnés, comme actes de la chambre. La commission des douze fut dissoute et Hébert mis en liberté. Aussitôt qu'on apprit cette violence envers la Gironde, cet attentat à la nation et à ses députés, une section de Paris, la butte des Moulins, ensuite la ville de Bordeaux proposèrent de soutenir la juste cause les armes à la main. L'une voulut se charger de défendre les amis de l'ordre contre les auteurs de l'anarchie, l'autre s'engagea à envoyer une puissance départementale pour garder et pour maintenir ses députés. La Gironde refusa l'un et l'autre, se montra, au moment décisif, faible et chancelante comme Louis XVI, et bientôt éprouva le même sort.

Elle cassa, le 28, le décret que Hérault

avait fait donner par le rebut du peuple<sup>1</sup> ; mais Fonfrède, un de ses membres, appuya la mise en liberté d'Hébert ; un autre, Rabaut-Saint-Étienne, sortit, par crainte, spontanément de la commission des douze. Les Jacobins agirent tout autrement ; sans cesse actifs, ils organisèrent une révolte permanente à Paris, qui dura jusqu'à ce que, le 29 mai à dix heures du soir, ils donnassent le grand signal par le bruit du tocsin. La populace se réunit bientôt, et on forma dans la nuit, ainsi que les deux jours suivants, une assemblée souveraine du peuple, connue sous le nom de *l'assemblée de l'archevêché*, dont les décrets devaient être exécutés par les comités révolutionnaires de toutes les sections.

La municipalité du 10 août, réformée au mois de décembre par les Girondins, fut dissoute le 31 mai ; avec elle disparurent toutes les charges inférieures et tous les bureaux constitués par la Gironde. On conserva, il est vrai, la municipalité, mais on lui fit prêter un nouveau serment, et on confia le commandement général de toute la force armée de

<sup>1</sup> Ce fut encore Lanjuinais qui s'éleva avec éloquence contre le pouvoir révolutionnaire, contre les arrestations et le règne arbitraire des démagogues de Paris.

Paris à un ancien douanier, espion de police, flétri encore comme contrebandier, nommé Henriot. On prit ces dispositions sans consulter la Convention. Le commandement général était d'autant plus important que, depuis Lafayette, jamais un seul individu n'en avait été revêtu, et qu'il devenait dangereux pour tout homme bien mis de se montrer dans les rangs de la garde nationale. Dès-lors les revenus de l'État servirent à solder le crime, puisqu'on promit à tout vagabond, à tout indigent quarante sous par jour, s'il voulait servir, c'est-à-dire faire tout ce qu'on lui demandait. On organisa ainsi une armée salariée de terroristes, qu'on entretenit pendant long-temps aux dépens de l'État.

Tandis qu'on décrétait ces horreurs dans l'assemblée de l'archevêché, et qu'on faisait faire la liste de proscription, la Convention était toujours assiégée, et ne pouvait pas même deviner où l'on en voulait venir <sup>1</sup>. Ni Robespierre, ni ses partisans ne savaient alors quel but on se proposait, parce qu'ils laissaient Marat, Chaumette et le rebut de l'humanité

<sup>1</sup> Plusieurs personnes soutiennent que Chaumette et son administration municipale nourrissaient dès-lors l'idée de détruire toute la Convention.

mâîtres de la commune de Paris, dans l'intention seule de perdre la Gironde. Le 31 mai, les chefs d'émeute, accompagnés de leurs hordes, parurent à la Convention et menacèrent de mort tous ceux qui ne reconnaîtraient pas aussitôt les quatre décrets qu'ils lui présentaient<sup>1</sup>. Vergniaud, ordinairement faible et irrésolu, montra alors une ironie intempestive que Bertrand de Molleville interprète faussement comme lâcheté. Il voulut qu'on décrêtât que les sans-culottes avaient rendu d'éclatants services à la patrie, et qu'on envoyât ce décret dans les départements.

Le comité de salut public ne se présenta pas directement comme allié de la populace ; pour sauver l'apparence et faire croire que c'était la Convention et non le peuple qui donnait des lois dans le royaume, il affecta de

<sup>1</sup> Dans les propositions on avait su allier, d'une manière adroite, l'intérêt sordide de la plus vile populace à l'intérêt de Robespierre et de Danton. On demanda :

1° Qu'il fût organisé une armée révolutionnaire, composée d'indigents, qui restât à Paris, et dont chaque individu eût quarante sous par jour, que les riches paieraient.

2° Qu'on publiât un décret d'accusation contre la commission des douze et contre vingt-un autres députés.

3° Qu'on arrêtât les ministres Lebrun et Clavière.

4° Qu'on renvoyât de l'armée tous les officiers nobles.

5° Que le prix du pain à Paris et dans les départements fût fixé à trois sous.

proposer de son propre chef, au milieu des troubles et des clameurs, quelques-unes des lois que Henriot et son parti demandaient. Ce fut encore Barère qui, ici comme partout ailleurs, se chargea par bassesse d'un rôle avilissant, celui d'appuyer ce projet par son talent oratoire. Le décret que Barère proposa couronnait l'œuvre; car, après avoir dissous la commission des douze, l'armée des sans-culottes se trouvait payée par l'État, mais on réclamait la mort des députés odieux. L'éloquence des Vergniaud et des Lanjuinais était dangereuse; l'insurrection continua toujours.

II. Le 31 Mai n'ayant pas eu les résultats que s'étaient promis et les implacables adversaires de toute civilisation, et les amis de l'ancien régime, qui exécutaient et fomentaient les excès des Jacobins, Henriot reprit, le 1<sup>er</sup> juin, le cours de ses entreprises. La Convention résista aussi tout ce jour avec fermeté. Le 2, un dernier assaut décisif devait avoir lieu contre elle, et, dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 juin, on commença à sonner le tocsin, à trois heures du matin. Le comité de sûreté demanda à Henriot compte de ses actions, mais celui-ci savait de qui il était l'instrument, et dans quelle intention les membres énergiques de la

Convention agissaient; il répondit donc que le peuple souverain s'était levé de lui-même et qu'il ne s'apaiserait pas avant que les traîtres ne fussent arrêtés <sup>1</sup>.

Toute l'entreprise était d'ailleurs concertée avec les députés du parti contraire aux Girondins; ceux-ci surent mener si bien les affaires, que la séance de la Convention, ouverte le 1<sup>er</sup> à neuf heures du soir, était levée à minuit. Lorsqu'on s'y rendit de nouveau, le lendemain matin, on trouva les portes de la salle occupées, et, au commencement des débats,

<sup>1</sup> Fonfrède rapporte bien ce fait; il réfute le récit mensonger du misérable Roux qui traite les députés de conspirateurs. Fonfrède ne fut pas du nombre des vingt-deux proscrits, mais de leurs soixante-treize amis qu'on arrêta à cause de leurs protestations. Il écrivit à Bordeaux une lettre que le comité révolutionnaire intercepta: « Ce mouvement rapide, dit-il, que la Convention avait imprimé depuis deux jours à ses travaux, son examen des registres d'une commune qui avait déjà vingt fois usurpé la puissance souveraine, présageait qu'il y aurait un combat à outrance entre la nation et cette commune. Le combat eut lieu, et ce fut la Convention qui succomba. Hébert, dans une feuille du père Duchesne, signée de lui, osa, à cette époque, inviter le peuple à égorger trois cents de ses représentants. Le comité des douze le fit arrêter; alors la commune arma tous les assassins qui lui étaient dévoués; les tribunes furent remplies de ces satellites qui accablèrent les bons députés de menaces et d'outrages. Guadet demande justice, et Legendre le prend à la gorge; le comité des douze veut répondre, et on lui refuse la parole. Il n'y eut jamais de Convention ni dans la séance du 31 mai, ni dans celle du 2 juin. Tout est perdu si on ne prend des mesures, mais si nous périssons, du moins soyez libres. »

on se vit au pouvoir de Henriot. Lanjuinais s'éleva inutilement avec force contre les démagogues ; il ne put obtenir de l'assemblée qu'elle prît des mesures sévères contre la commune, contre Henriot et ses désordres. Les conspirateurs hypocrites cherchèrent alors, d'une manière infame, à décider les proscrits à un dévouement généreux<sup>1</sup>, et toute la Convention quitta en vain solennellement la salle où on la tenait enfermée. Les Girondins refusèrent avec mépris ce qu'on leur demandait ; la dernière scène surtout outragea tous les Français, parce que le corps législatif et le gouvernement d'une grande nation y avaient été insultés par la populace et ses chefs atroces. Il ne fut permis à la Convention de se séparer

<sup>1</sup> Barère le proposa au nom du comité de salut public. Isnard et Fouché l'approuvèrent, parce que, disaient-ils, quand on met dans la balance un homme et la patrie, c'est à la patrie que l'homme pur doit se dévouer.

*Barbaroux* déclare que, comme interprète de la volonté du peuple, il n'avait point de droits sur lui-même.

*Lanjuinais* dit : « N'attendez de moi ni démission, ni suspension (on murmure). J'ai vu des victimes ornées de fleurs qu'on conduisait à l'autel ; le prêtre les immolait, mais il ne les insultait pas. » Alors *Marat*, qui était avec *Legendre* et *Robespierre* à la tête des sections et dénonciateur des vingt-deux, s'écrie : « Je désapprouve la mesure proposée par le comité, parce qu'il donne à des conspirateurs les honneurs du dévouement ; il faut être pur pour offrir des sacrifices à la patrie, c'est à moi, martyr de la liberté, et j'offre ma suspension. »



que lorsqu'elle eut agréé les demandes de la lie du peuple, et qu'elle eut décrété une prison domestique contre vingt-deux de ses membres, et contre les ministres Lebrun et Clavière <sup>1</sup>. Couthon, qui fut par la suite un des triumvirs, avait proposé ce décret; la Convention ne put se retirer qu'à dix heures du soir, lorsqu'il eut été adopté.

Quelques-uns des hommes persécutés, auxquels on joignit les douze inspecteurs de la salle, cherchèrent du secours et un refuge dans leurs départements; d'autres trouvèrent, parmi les constitutionnels, une assistance qui fournit à leurs ennemis le prétexte de les déclarer hors la loi <sup>2</sup>. Dans le département de

<sup>1</sup> On demandait d'abord vingt-cinq victimes, mais Marat fit excepter Lanthenas, qu'il appelait bon-homme, et sauva Dussault; on excepta ensuite Saint-Martin, Ducos, Fonfrède. Les autres étaient : Gensonné, Vergniaud, Brissot, Guadet, Gorsas, Pétion, Salles, Chambon, Barbaroux, Buzot, Biroteau, Rabaud, Lasource, Lanjuinais, Grangeneuve, Lesage, Louvet, Vallazé, Valady, Fonfrède, Doulcet de Pontécoulant. Les douze inspecteurs de la salle étaient Kervélégan, Gardien, Lomonte, Boileau, Rabaut, Saint-Étienne, Bertrand, Vigée, Mollevaut, Henri-Larivière, Bergoing, Dussault.

<sup>2</sup> Dès le 28 juillet, ceux des hommes poursuivis qui avaient pris la fuite, furent déclarés hors la loi; on n'intenta le procès aux autres qu'au mois d'octobre; la liste en avait été augmentée de Carra, de Fauchet, de Sillery, de d'Orléans. On trouve le procès où ces républicains se montrent très-faibles, dans le *Moniteur*, an II, n° 36, du 3 brumaire, supplément.

Un député du parti contraire comparait devant le tribu-

l'Eure, on se leva en leur faveur, et les constitutionnels, commandés par Wimpfen, marchèrent sur Paris. On les dispersa sans peine, car personne d'entre eux ne savait positivement pour quelle cause il combattait. Lorsque Charlotte Corday, animée par Barbaroux, et exaltée par le fanatisme politique, eut assassiné Marat qui aurait mérité une toute autre mort, les Danton, les Fouché, les Barère surent en tirer un très-grand parti. L'approche des armées ennemies leur servit même à rendre suspect tout homme riche ou considéré, à exciter ou à bouleverser toute la nation.

On organisa partout des sociétés nationales, où le plus hardi prit la parole, ainsi que des comités révolutionnaires qui, réunis au club des Jacobins, firent bientôt la loi à la Convention. La municipalité de Paris, l'organe de Robespierre, se constitua première magistrature de l'État. Elle avait pris, le 4 juillet, le titre imposant de Conseil d'État révolutionnaire. On avait formé de ses membres un comité chargé de tyranniser la Convention. Il était donc tout naturel que soixante-treize amis des Girondins proscrits, attachés à leurs

nal sanguinaire comme témoin prétendu, mais à proprement parler, comme accusateur.

principes, déposassent secrètement une protestation contre tous les décrets futurs de la Convention, puisqu'elle n'était plus libre. On ne peut guère nier qu'un tel acte ne soit un crime d'État. C'est ainsi que les Jacobins le jugèrent dès qu'ils en furent informés; ils saisirent cette occasion pour se débarrasser de ces collègues importuns et en firent arrêter soixante-onze<sup>1</sup>.

La commune de Paris, ou plutôt les hommes qui connaissaient et qui dirigeaient les ressorts des émeutes populaires, devinrent alors tout puissants, et le club des Jacobins adressa des décrets tout faits à la Convention qui n'eut qu'à les approuver<sup>2</sup>. Le comité révolutionnaire de la commune s'était chargé de toutes les affaires secrètes<sup>3</sup>, surtout de l'es-

<sup>1</sup> Cela eut lieu le 3 octobre 1793; deux des soixante-treize avaient péri; on voulait tous les voir mourir, lorsque Robespierre les sauva. On trouve la protestation des soixante-onze dans le *Moniteur*, an III, 12 brumaire (2 novembre 1794), n° 42, page 183. On y lit la note suivante : « Les trente-deux proscrits, mis en arestation, partagent sans doute les mêmes sentiments, mais aucun d'eux n'a souscrit la présente déclaration. »

<sup>2</sup> Le *Moniteur* rapporte, dans l'intérêt de l'histoire, les actes de la commune de Paris et les débats des Jacobins à côté des débats de la Convention.

<sup>3</sup> *Bailleul* : « Au lieu de lois, ils prononcèrent des arrêts qui décidèrent qu'une partie de la population était patriote, et

pionnage des gens suspects ; il arrêtait , poursuivait devant le tribunal , faisait les perquisitions et prenait des mesures inouïes jusqu'alors pour découvrir des opinions et des discours imprudents.

De même que la Convention renvoyait les causes au comité de salut public , de même la municipalité les adressait au comité révolutionnaire , qui donna inconsidérément un ordre par lequel la dignité de la nation fut encore outragée dans ses représentants. D'après ce décret , on arrêta tout député qui voulait s'éloigner de Paris. Pour consoler la nation de l'exclusion des soixante-treize et des persécutions qu'on faisait endurer à quarante-quatre de ses représentants , on accusa la Gi-

l'autre contre-révolutionnaire ; la première fut chargée de reconnaître et de poursuivre la seconde ; cette mesure n'atteignait pas seulement les contre-révolutionnaires ; elle mettait tous les hommes paisibles à la disposition de tous les intrigans. La mesure de la sûreté de chacun était dans les opinions , les dispositions d'esprit ou les calculs de son voisin. »

Tous les membres des comités administratifs nous apprennent le mieux jusqu'à quel point cela alla. *Réponse des membres des deux anciens comités de salut public et de sûreté générale aux imputations renouvelées contre eux par Laurent Lecointre. . . .* , à Paris , l'an III de la république , page 86 : « C'est au comité qu'il faut imputer les prévarications qui peuvent avoir été commises par vingt mille comités révolutionnaires qui étaient en activité , c'est-à-dire par deux cent cinquante mille fonctionnaires publics ! »

ronde d'avoir empêché l'établissement d'une constitution. On présenta ensuite, au bout de quinze jours, le projet d'une constitution démocratique tout-à-fait singulière <sup>1</sup>. La nation l'accepta ; et on la proclama avec beaucoup de pompe, le 10 août. On lui prêta serment, mais elle ne fut pas mise à exécution ; car elle dépendait, ainsi que le choix des employés publics, de la convocation des assemblées primaires, qu'on ne convoqua jamais. On déclara positivement, et par une loi formelle, le 28, qu'on ne voulait pas de constitution en France, pendant quelque temps, qu'elle resterait, comme la loi s'exprime, ajournée et voilée. La France, disait-on, restera dans l'état de révolution et soumise à un gouvernement révolutionnaire, jusqu'à ce que toutes les puissances l'aient reconnue comme république indépendante. Le farouche Saint-Just, qui voulait tout rapporter à des principes philosophiques,

<sup>1</sup> Nous allons relever au hasard quelques articles de cette constitution. « Le corps législatif ne constitue qu'une chambre, réélue chaque année par les assemblées primaires : la commune fait bien les lois, mais il faut que les communes les acceptent. Le pouvoir exécutif doit être confié à un collège, dont les membres représentent les départements ; le corps législatif choisit les membres, et la moitié est renouvelée tous les ans. Il n'y a ni tribunaux ni procédures ; des juges-de-paix et des arbitres décident de toutes les affaires. »

donna ensuite un certain ordre à cette anarchie <sup>1</sup>.

Tant que le club des Cordeliers, présidé par Danton, resta en harmonie parfaite avec celui des Jacobins, et qu'ils reconnurent Robespierre comme chef, rien de plus formidable et de plus analogue au temps ne pouvait être inventé que ce nouveau gouvernement, pour mettre une tout autre nation à la place de l'ancienne. Mais pendant que l'on arrêtait partout l'instruction, et qu'on poursuivait les hommes instruits, aussi bien que les riches, on concentra, pour ainsi dire, tout le gouvernement en deux comités, et tous les membres de la Convention ne furent plus que de simples instruments; on employa tous les hommes qui, à la haine de l'ancien régime ou à un amour ardent de la liberté, réunissaient la perversité, la lâcheté, l'ambition, ou la vanité. Carnot, dans l'administration de la guerre; Danton, partout où il s'agissait d'exterminer des anciens préjugés ou principes; Barère avec

<sup>1</sup> Saint-Just proposa, le 10 octobre 1793, le décret sur le mode de gouvernement provisoire et révolutionnaire.

*Moniteur*, an II, n° 23, page 93 : le premier article est : « Le gouvernement provisoire de la France sera révolutionnaire jusqu'à la paix. » Son organisation formelle ne fut terminée que le 4 décembre 1793.

sa rhétorique et ses phrases, comme rapporteur et organe du comité de salut public ; Fouquier-Tainville, comme accusateur public dans un tribunal <sup>1</sup> tel quel l'histoire ne nous en a jamais présenté un semblable ; et le marquis d'Antonelle, comme président des jurés de ce tribunal ; tous étaient sortis des classes élevées de l'ancien régime ! Ces derniers, auxquels on en peut encore assimiler un grand nombre d'autres , comme Fouché <sup>2</sup>, soulevèrent la populace et les hommes corrompus de toute espèce , impuissants et ignorants sans eux, contre les riches, les nobles et les gens éclairés, pour réaliser la définition que Mirabeau et Sièyes avaient donnée d'une révolution. Il se forma alors une nouvelle génération ; ce sont les Français d'aujourd'hui , qui ne ressemblent nullement à ceux de la fin du dix-huitième siècle <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Les noms des juges et jurés des quatre sections du tribunal criminel extraordinaire, séant à Paris, se trouvent dans le *Moniteur* du 28 septembre 1793, page 1157.

<sup>2</sup> De ce nombre est l'affreux comte et marquis de Maribond-Montaut, astre brillant dans la *queue de Robespierre*, qui, accusateur de sa sœur et de sa propre mère, les fit arrêter, et conduisit toute la Convention à la guillotine, l'anniversaire de l'exécution de Louis XVI. Parmi eux figurent encore Choudieu, Hérault-Séchelles, Soubrany, Peissard, etc.

<sup>3</sup> Les principes en étaient à peu près les suivants : Dix hommes, nommés par la Convention au nom du peuple, dé-

Cependant à Orléans et en Bretagne, on se portait à toutes les horreurs, depuis que Léonard Bourdon avait été blessé dans cette ville, et que les Chouans s'étaient montrés chez les Bretons. L'intérêt qu'on prit à la Gironde, fit naître, à Lyon, une guerre civile entre les riches et les pauvres. Dans la Vendée et dans le département de la Loire-Inférieure, Carrier se livra à mille atrocités. A Paris, l'assassinat que décrétait le tribunal, obtint une forme légale <sup>1</sup>. Il y avait des clubs dans tous les quartiers; vingt mille comités révolutionnaires étaient organisés dans le royaume, et l'envie que les basses classes portaient aux classes supérieures fut fomentée partout avec

cident, sans restriction, de la vie, de la liberté et de la propriété. Il leur est subordonné un tribunal, sans formes, sans procédures, sans défense de l'accusé et sans appel. Dès que les dix ont parlé, tous partent pour l'armée, tous payent à l'État ou à l'armée les rétributions demandées; le refus est suivi de la mort.

Avec l'apparition des plénipotentiaires de la Convention, toute autorité locale, toute loi cesse; l'ordre du commissaire devient loi, et tous sont obligés de s'y conformer. Tout délit est puni de mort; celui qu'on ne peut exécuter par la loi, *Tous les ennemis du peuple méritent la mort*, périt d'après une autre loi qui ordonne que *tous les suspects subissent la mort*.

<sup>1</sup> Il y a, dans la proposition des suspects du 17 septembre, les classes suivantes : *nobles, fanatiques, incrédules, aventuriers, étrangers, opulents, pauvres, citadins, habitants des campagnes, politiques, marchands, banquiers, éloquents, indifférents, écrivains politiques, lettrés.*



une ruse infernale <sup>1</sup>. Le gouvernement ne semblait pas présenter de point central, ce qui dura tant que l'insolent Danton partagea l'autorité; mais, dès que Robespierre régna seul, il développa dans le comité de salut public une force révolutionnaire à laquelle tout céda, parce que lui et Saint-Just ne respectaient et ne redoutaient rien.

On ne recula ni devant la violence, ni devant le meurtre. Cent députés de la Convention, envoyés en mission, portèrent les troubles de Paris dans toute la France, extirpèrent l'ancien régime, et inculquèrent aux armées et au peuple l'esprit des faubourgs de la capitale; mais l'envieux Robespierre était l'ame de toutes les entreprises <sup>2</sup>. On est surpris de

<sup>1</sup> *Réponse des membres de l'ancien comité de salut public dénoncés etc.*, page 91 : « Mais le reproche qu'on leur fait est d'autant plus injuste, que la rédaction de l'arrêté des 4 et 6 thermidor ne permet pas de douter que ce n'était qu'une précaution prise, au moment de la crise qui allait éclater, pour entrer en lutte avec les dictateurs sans qu'ils eussent sur nous d'autres avantages que l'excessive influence que leur donnait leur popularité. »

<sup>2</sup> *Bailleul*, vol. II, pages 220-21 : « Robespierre, plein de l'idée de ses perfections et de la hauteur de ses conceptions, ne devait ressembler en rien aux autres révolutionnaires; ceux-ci sentaient qu'ils faisaient tête à un orage, mais que la fièvre qui les agitait devait cesser avec sa cause; lui était calme et se trouvait dans son élément; il voyait déjà la vertu dans le peuple; et tout ce qu'on abattait à droite, à gauche, ne faisait que conduire les choses à l'établissement de sa vertu. Le sen-

voir que cet homme, qui domina sur la France en tyran, ne fût doué que d'un esprit et d'une capacité ordinaires; mais, si l'on ne peut lui accorder un grand talent, on ne peut non plus lui trouver de grands vices. Il eut, sans doute, quelque chose du caractère de Marat, mais jamais on ne pourra lui reprocher tant de cruauté. Désintéressé, dans un temps où, par le pillage et le meurtre, on rassemblait des biens pour les comtes et les barons de l'empire de Bonaparte, il était dévoré d'ambition, et rien ne pouvait l'arrêter dans l'exécution de ses projets. L'envie, cette furie qui le tour-

timent qui le dirigeait était donc d'une nature bien autrement funeste que n'eût été l'hypocrisie; il se regardait comme un être privilégié, mis au monde pour être le régénérateur, l'instituteur des nations: de là cette sécurité, cette tenue décente, et ce quelque chose de mystérieux, que lui reconnaît madame de Staël. En regardant comme ennemis de la révolution non seulement les ennemis des principes consacrés, mais les ennemis de la vertu, comme il l'entendait, il donnait à l'action révolutionnaire une étendue indéfinie, qui frappait indistinctement sur toutes les classes de la société; de là cette terreur qu'il avait créée dans la terreur... Ce qui y ajoutait encore était l'ardeur avec laquelle il poursuivait ce qu'il appelait les ennemis du peuple, les hypocrites, les fripons, etc. .... Et comme tout ce monde-là attaquait la vertu, ils attaquaient donc le principe du gouvernement: c'étaient donc des conspirateurs: par ce biais il se trouvait que les trois quarts des Français étaient en état de conspiration. \*

<sup>1</sup> Pendant la terreur le meurtre était à l'ordre du jour, tandis que sous le directoire on se livrait au vol et à la rapine.

mentait sans cesse, ne lui laissa pas un instant de repos jusqu'à ce qu'il eût renversé Danton et son parti, pour faire seul la loi. Danton, indolent et entièrement adonné à ses plaisirs, sentant sa supériorité, le méprisa trop pour organiser contre lui un système de résistance, et il tomba ; pour le bonheur des Français, son sang justement répandu fit entrevoir la perte de Robespierre qui, sans cela, aurait encore pu régner long-temps.

On ne saurait nier que le gouvernement sanguinaire effectua de grandes choses dans l'intérieur et contre l'ennemi du dehors ; un siècle où le talent parvenait facilement aux honneurs, où tout était enthousiasme, où la carrière militaire paraissait moins dangereuse que la carrière politique, où l'on voulait ramener le genre humain à l'état primitif de la nature, devait naturellement être plus riche que tout autre en grandes actions ; cependant les vices et les crimes étaient bien plus communs que les vertus. Nous parlerons dans un autre endroit de la marche de la guerre ; nous remarquerons seulement ici que Toulon, arraché de nouveau aux Anglais, fut saccagé d'une manière affreuse ; que Maignet exterminait les hommes en masse dans les départe-

ments des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse <sup>1</sup>; que, pour réduire Marseille sous le joug du parti dominant, on se porta aux mêmes cruautés qu'on avait exercées à Lyon. La garnison de Mayence, qui s'était retirée conformément à une capitulation avec les Prussiens, fut employée avec succès depuis le mois de juin dans la Vendée; et, lorsque la cruauté et la barbarie du gouvernement étaient portées au plus haut degré, les armées de la République remportaient partout d'éclatantes victoires.

Rousseau, dont les écrits ne respiraient que l'amour et le sentiment, devint alors la cause de bien des crimes. Saint-Just et Robespierre voulaient ramener de force la religion et la civilisation à l'état primitif que ce phi-

<sup>1</sup> Maignet écrit à Couthon (*Rap. des vingt-un*, pièces n° 41). « S'il fallait exécuter, dans ces contrées, votre décret qui ordonne la translation à Paris de tous les conspirateurs, il faudrait une armée pour les conduire; des vivres sur la route en forme d'étapes; car il faut vous dire que, dans ces deux départements, je porte de douze à quinze mille hommes ceux qui ont été arrêtés.

Il faudra faire une revue et prendre tous ceux qui doivent payer de leur tête leurs crimes, et comme ce choix ne peut se faire que par jugement, il faudrait tout amener à Paris. Tu vois l'impossibilité, les dangers, les dépenses d'un tel voyage, d'ailleurs il faut épouvanter, et le coup n'est vraiment effrayant qu'autant qu'il est porté sous les yeux de ceux qui ont vécu avec les coupables. »

Le tribunal fut organisé, et on exécuta, dans la petite ville d'Orange seule, trois cent quatre-vingts victimes, comme le dit le bourreau dans son interrogatoire après le 9 thermidor.

losophe avait imaginé dans ses rêveries. La science devait disparaître avec la religion, le luxe avec les richesses. Le monde trop civilisé étant une fois anéanti, un monde sans civilisation devait renaître sur ses ruines. C'était là certainement l'opinion de Robespierre et de Saint-Just; et le brigand Couthon, le dernier de ce beau triumvirat, s'appelait, en faisant allusion à cette théorie, Aristide-Couthon. Les partisans de Danton, ainsi que leur chef, connaissaient trop bien le monde pour s'abandonner à des chimères; ils se moquaient au contraire de ces idées qui leur facilitaient le crime. L'excès de ces horreurs brouilla Robespierre avec les compagnons des bacchanales de Danton. Celui-ci sentit où allait la tyrannie, il crut que l'audace avait été poussée assez loin, il abandonna ses amis criminels, et employa la plume de Camille contre l'horrible triumvirat<sup>1</sup>. Robespierre prévint l'attaque. Les royalistes, plus outragés par les blasphèmes, et les vices atroces des Chaumette, des Hébert et autres, que par un despotisme qui devait se détruire lui-même, se joignirent à lui. Des hommes comme

<sup>1</sup> Camille écrivit le *Vieux Cordelier*. Il eut la hardiesse de dire qu'il était bien vrai qu'il avait voulu une république, mais une république de Cocagne.

Grégoire, amis de la religion et de l'ordre, se réjouirent de ce qu'on allait mettre enfin un terme au scandale. Avant que Robespierre s'engageât dans la lutte contre Danton, tous deux, comme jadis les triumvirs de Rome, se sacrifièrent mutuellement des institutions anciennes, des établissements et des antagonistes. Les Dantonistes, la plupart partisans de Philippe d'Orléans, ennemis jurés de la reine, la conduisirent, après de longues souffrances, de la prison à l'échafaud. Enfin, ils furent obligés de sacrifier le duc d'Orléans à Robespierre<sup>1</sup>. L'affreux Hébert fut le premier du parti puissant de Danton qui se vit alors forcé de céder aux véritables Jacobins<sup>2</sup>. Momoro et Chaumette le suivirent de près. Conjointement avec Cloutz et autres de la même espèce, ils avaient attaqué et injurié la religion, pendant la terreur, sans que Robespierre et Saint-Just, malgré leur dépit secret, eussent pu

<sup>1</sup> Comme les *Fastes de l'anarchie*, tome I, page 311, citent, dans cette occasion, leurs sources, les dernières paroles du duc d'Orléans rapportées dans la note sont, par différentes raisons, toutes dignes d'attention.

<sup>2</sup> Barère, toujours l'organe du parti dominant, alors l'instrument des Robespierre, des Couthon et Saint-Just, dit, le 20 mars 1794 à la Convention, en parlant du journal de Hébert : « Ce père *Duchesne*, qui, avec un langage brutal et ordurier, corrompait l'opinion et la morale publique. »

Cependant deux mois avant il avait réuni tous ses suffrages.

s'y opposer. On persécutait et on assassinait les prêtres, on fermait les anciennes écoles, on abolissait le dimanche; on pillait, on profanait les églises et les vases sacrés; enfin on éteignait dans les enfants les principes les plus simples de la morale.

On vit bientôt à la Convention des prêtres laches ou infames désavouer publiquement Dieu et leur foi; l'évêque de Paris, ou plutôt l'homme qui en prenait le titre, Gobel enfin, gagné par l'appât d'un vil métal, leur en avait donné l'exemple<sup>1</sup>, et venait de scandaliser, par son athéisme, même ceux qui se permettaient toutes les horreurs. Après ces scènes révoltantes, on travaillait encore à déraciner systématiquement la morale et la religion. Cloutz prêcha devant les villageois<sup>2</sup>, on cé-

<sup>1</sup> La misérable scène entre la Convention et Gobel, provoquée par les menées de Cloutz, se trouve dans le *Moniteur*, an II, n° 49, pages 198-199. Pour se faire une idée comment les hommes, qui sont censés avoir de bons sentiments, traitent l'histoire, nous conseillons de comparer les *Fastes de l'anarchie*, page 312, avec le *Moniteur*, page 200.

<sup>2</sup> L'auteur de l'*Histoire de la conjuration de Maximilien Robespierre*, 2<sup>e</sup> édition, à Paris, 1796, dit, page 129: « Anacharsis Cloutz était l'apôtre de la secte qu'avait fondée Hébert. (J'ai vu des personnes qui ont entendu les paroles que nous allons citer). J'ai entendu ce Cloutz, dans les villages voisins de Paris, mettre tout en œuvre pour faire entrer dans les cœurs des habitants de campagne la doctrine homicide que prêchait Hébert dans ses feuilles. »

lébra les fêtes ridicules de la raison, et le libraire Momoro, parmi les autres atrocités dont il se rendit coupable dans ses missions, fit adorer sa femme dans les églises comme déesse de la raison.

Au milieu des excès de Cloutz et de Chaumette, Robespierre ne put faire agréer clairement ses principes de vertu<sup>1</sup>; Saint-Just<sup>2</sup> devint infidèle à Montesquieu et à Rousseau; Vadier passa ses soixante ans de vertu, comme il les appelait lui-même, parmi les hommes les plus pervers. Enfin, l'hypocrisie de Couthon échoua contre le vice que l'impudent Hébert affichait hautement<sup>3</sup>. Aussi Danton, ayant pénétré la folie de ses partisans, se vit-il contraint, pour plaire aux Jacobins, de seconder Robespierre dans son attaque contre la civilisation. D'après la théorie que Saint-Just avait présentée d'une démocratie, les denrées furent mises au plus haut prix : ce fut un crime pour tout homme honnête de possé-

<sup>1</sup> Le principe de Robespierre était alors : « Le ressort du gouvernement populaire, dans la paix, est la vertu ; le ressort du gouvernement populaire, en révolution, est la vertu et la terreur ; la vertu sans laquelle la terreur est funeste ; la terreur sans laquelle la vertu est impuissante. »

<sup>2</sup> *Moniteur*, an II, n<sup>o</sup> 176, page 711, col. c.

<sup>3</sup> *Moniteur*, an II, n<sup>o</sup> 68, page 273.



der de l'or et de l'argent; on abolit les académies, on changea le calendrier, les noms des mois et des jours, on éleva la guillotine dans toute la France, et Paris devint un cachot, un tribunal sanguinaire et un théâtre d'assassinats<sup>1</sup>. En exécutant les accusés l'un après l'autre, on affaiblissait trop lentement la population; toute la Convention autorisa donc les Carrier, les Lebon, les Couthon, les Fouché et leurs partisans, à traiter de l'extermination du peuple par masses, et successivement sur tous les points de la France. Les ordres furent exécutés avec la dernière rigueur. La démence de Cloutz<sup>2</sup>, le vandalisme de Chaumette contre les arts, les discours de l'agent national Hébert qui reconnaissait le vice et le pillage comme garants du patriotisme, et la barbarie de Chaumette à la tête de la commune, excitèrent enfin l'envie de Robespierre, que souvent même ils ne consultaient pas, et leur perte fut résolue.

Le but du tyran était de préparer la ruine

<sup>1</sup> Lecointre : *Les crimes de sept membres*, etc., page 73, *Pièces annexées au Rapport des vingt-un*, n° 1, page 106; *Bulletin des prisons présenté le 20 mai 1794 au conseil-général de la commune*.

<sup>2</sup> Les athées Chaumette et Hébert étaient des scélérats; Cloutz et ses partisans n'étaient que fanatisés pour les erreurs qu'ils défendaient. Cloutz avait réuni en un livre son maté-

de Danton et des autres Cordeliers ; de renverser Hébert <sup>1</sup> et Chaumette , pour mettre la municipalité de Paris entièrement au pouvoir des Jacobins , enfin de regagner les hommes intègres mais craintifs , c'est-à-dire , la majorité de la Convention.

Robespierre changea de ton , il commença à prêcher contre les atrocités , et laissa succomber les Bazire , les Chabot , les Carrier et autres. Saint-Just <sup>2</sup> et lui furent les seuls qui osèrent défendre hautement la cause de la vertu et de la divinité. Les Cloutz , les Chaumette , les Ronsin , les Momoro , les Maillard , les Hébert , les Pache , par leurs bassesses et leurs importunités <sup>3</sup> , étaient trop dignes du mépris

rialisme insensé , intitulé , *Certitude des preuves du mahométisme.*

<sup>1</sup> Marat , Hébert , Fréron , ne durent leur importance qu'à leurs feuilles périodiques. Mais le pouvoir d'Hébert était si grand , que les deux comités réunis ne pouvaient le balancer , et que Robespierre commençait à redouter la fin. *Réponse des membres des deux anciens comités , etc.* , page 62.

<sup>2</sup> Robespierre dit , dans son discours contre Hébert , Cloutz , Momoro , *Moniteur* , an II , n<sup>o</sup> 66 , page 66 : « Si la philosophie peut attacher sa moralité à d'autres bases qu'à la religion , gardons-nous néanmoins de blesser cet instinct sacré et ce sentiment universel des peuples. Quel est le génie qui puisse en un instant remplacer , par ses inventions ; cette grande idée protectrice de l'ordre social et de toutes les vertus privées ? »

<sup>3</sup> On ne put se débarrasser des importunités de Cloutz que par la guillotine ; il troublait même , dans les comités diplomatiques , comme nous l'avons appris de Grégoire , les négocia-

et de la haine publique, pour que Danton s'attachât à leur cause. Il les abandonna donc à leur mauvaise fortune, et perdit avec eux son soutien. Les royalistes se liguèrent avec Robespierre contre Hébert et ses atroces compagnons avec d'autant plus de plaisir qu'en attaquant Danton et Philippeaux, il ne faisait que miner sa propre autorité. Westermann offrit alors envain à l'indolent Danton de le défendre les armes à la main; celui-ci se croyait trop au-dessus des Robespierre et des Couthon pour les redouter.

Danton souffrit que Robespierre réformât à son gré la municipalité qui, jointe aux réunions populaires des scélérats payés dans les sections et unie aux comités révolutionnaires, gouvernait la ville et la Convention, depuis qu'il avait impliqué tous les chefs des Cordeliers dans la conspiration prétendue des étrangers. Le 15 mars on arrêta Cloutz, Momoro, Vincent et Ronsin; le lendemain l'affreux capucin Chabot, et ses collègues Bazire, Fabre-d'Églantine, Delaunay et Julien. Les premiers, auxquels on ajouta encore dix-neuf victimes,

tions les plus sérieuses, par ses rêves d'une république universelle. Comparez l'adresse, *Anàcharsis Cloutz aux sans-culottes Bataves*. Monit., an II, n°. 40, pag. 163.

montèrent le 24 sur l'échafaud, les autres furent réservés jusqu'au jour où tomba le redoutable Danton. Depuis long-temps on avait su l'éloigner, ainsi que ses partisans, du comité de sûreté, composé, depuis ce moment jusqu'au 9 thermidor, du même décemvirat <sup>1</sup>. Robespierre fonda ainsi son pouvoir absolu sur la terreur générale <sup>2</sup>. Le parti de Danton s'éleva alors inutilement, les Jacobins étaient nombreux, et tellement considérés que personne d'entre eux, comme nous l'avons remarqué plus haut, ne se fit recevoir au nombre des Cordeliers, tandis que ceux-ci se rangèrent parmi les Jacobins.

Aussitôt la scission découverte, tous les

<sup>1</sup> Depuis le 23 décembre 1793 jusqu'au 27 juillet 1794, c'est-à-dire de frimaire jusqu'en thermidor de l'an II, les membres principaux du comité étaient Maximilien Robespierre, Barère, Billaud-Varenes, Carnot, Collot-d'Herbois, Prieur, Lindet, Couthon, Saint-Just, Jean-Bon-Saint-André et Vadier.

<sup>2</sup> Briex, dans une remontrance, avait appelé l'attention de la Convention sur la tyrannie du comité de sûreté : Billaud-Varenes, Barère, Robespierre se lèvent, et le dernier dit : « Je pense donc que la patrie est perdue, si le gouvernement ne jouit pas d'une confiance illimitée, et s'il n'est composé d'hommes qui la méritent. Je demande que le comité de salut public soit renouvelé. » (Non, non, s'écrie-t-on de nouveau dans l'assemblée entière.) Briex, épouvanté, révoque tout ce qu'il a proposé, et ajoute : « Je déclare en outre que je ne me crois pas assez de talents pour être membre du comité de salut public, ainsi je n'accepte point. »

royalistes et les membres de la Convention qui étaient amis de la vraie liberté et de la vraie religion, s'attachèrent à Robespierre. Tous les adversaires de l'athéisme et du mépris des hommes <sup>1</sup>, de Danton enfin, sortirent de leur léthargie et donnèrent aux Jacobins la supériorité. Le gendre même, d'abord matelot, ensuite boucher, et alors un des membres principaux de la Convention, chercha en vain à élever la voix <sup>2</sup>; son parti succomba, et Danton, Camille Desmoulins, Lacroix, Philippeaux, furent conduits à l'échafaud dix jours après l'exécution de leurs amis <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Camille Desmoulins*, questionné devant le tribunal révolutionnaire sur son âge et sa demeure, répond : J'ai l'âge du sans-culotte Jésus, trente-trois ans. *Danton*. — Ma demeure sera bientôt le néant; quant à mon nom, vous le trouverez écrit dans le panthéon de l'histoire. *Hérault-Séchelles*, ex-conseiller du parlement. — Je m'appelle Marie-Jean, noms peu saillants, même parmi les saints. Je siégeais dans cette salle, où j'étais détesté des parlementaires.

<sup>2</sup> Voyez le rapport de Saint-Just, dans le *Moniteur*, n° 192, an II, où il dit, page 777 : « Il y a quelque chose de terrible dans l'amour sacré de la patrie; il est tellement exclusif, qu'il immole tout, sans pitié, sans frayeur, sans respect humain, à l'intérêt public. Il Précipite Manlius, il immole ses affections privées, il entraîne Régulus à Carthage, jette un Romain dans un abîme, et met Marat au Panthéon victime de son dévouement.

Dans un autre endroit il s'écrie : « Une révolution est une entreprise héroïque, dont les auteurs marchent entre la roue et l'immortalité. »

<sup>3</sup> Le décret d'arrestation qu'on fit servir ensuite comme acte

On ne peut contester à ces hommes une certaine espèce de grandeur d'âme et un sentiment de supériorité sur les esprits serviles; persuadés qu'ils avaient voulu affermir par les maux du présent le bonheur de l'avenir, ils croyaient que leurs crimes et leurs vices étaient d'autre nature que les crimes commis en des temps paisibles par des hommes peu marquants, d'un esprit peu élevé et pour un but ordinaire. Le sentiment de leur générosité et la conviction que leurs persécuteurs et leurs juges ne valaient pas mieux qu'eux, remplirent leur âme de dépit contre Chabot et Barère, qu'on leur avait associés<sup>1</sup>. Ils embarrassèrent leurs juges sanguinaires pendant l'interrogatoire, et citèrent devant le tribunal, comme témoins ou plutôt comme amis et alliés, tous les membres de la Convention aux-

d'accusation des membres des comités, est sans date et n'indique pas le motif. *Rapport des vingt-un, pièces annexées*, n° 70, page 224 : « Les comités de salut public et de sûreté générale arrêtent que Danton, Lacroix, du département d'Eure-et-Loire, Camille-Desmoulins et Philippeaux, tous membres de la Convention nationale, seront arrêtés et conduits dans la maison d'arrêt du Luxembourg, pour y être gardés séparément et au secret. Charge au maire de Paris de remettre sur-le-champ le présent arrêté à exécution. Suivent les signatures.

<sup>1</sup> *Monit.*, an II, n° 195, p. 792. « Lacroix, Camille Desmoulins et autres ont témoigné leur étonnement de se voir, disaient-ils, accolés avec des fripons. »

quels ils étaient étroitement liés et qui les ont vengés dans la suite <sup>1</sup>. Pour abrégér le procès critique, Saint-Just se vit d'abord obligé de menacer le redoutable Fouquier-Tainville, et de lui donner ensuite, par une loi de la Convention, un plein pouvoir dans ce nouveau meurtre judiciaire <sup>2</sup>. Les dernières paroles de Danton

<sup>1</sup> *Rapport au nom de la commission des Vingt-un*, etc. Pièces indiquées dans le rapport, ou servant à l'appui des faits qui y sont développés; n° 71, page 245, lettre du président et de l'accusateur public du tribunal révolutionnaire au sujet de la demande faite par Danton et autres d'entendre des députés en témoignage. Paris, ce 15 germinal de l'an deuxième de la République française une et indivisible.

« Citoyens représentants, un orage horrible gronde depuis que la séance est commencée; les accusés en forcenés réclament l'audition à décharge des citoyens députés Simon, Courtois, Laignelot, Fréron, Panis, Ludot, Calon, Merlin de Douay, Gossuin, Legendre, Robert-Lindet, Robin, Goupilleau de Montaigu, Lecointre de Versailles, Brivat et Merlin de Thionville. Ils en appellent au peuple du refus qu'ils prétendent éprouver; malgré la fermeté du président et du tribunal entier, leurs réclamations multipliées troublent la séance, et ils annoncent hautement qu'ils ne se tairont point que leurs témoins ne soient entendus. Sans un décret, nous ne savons que faire; nous vous invitons à nous tracer définitivement notre règle de conduite sur cette réclamation, l'ordre judiciaire ne nous fournissant aucun moyen de motiver ce refus. A. V. Fouquier et Herman, président. »

<sup>2</sup> Ils furent exécutés le lendemain, le 5 avril 1794; car Saint-Just avait obtenu le décret demandé par Fouquier, de les mettre hors des débats, par l'infamie qu'il eut de présenter à la Convention une fausse lettre, qu'ils s'étaient opposés à la justice. *Pièces indiquées*, etc., n° 72, page 246, *Rapport fait au nom des comités de salut public et de sûreté générale*: « L'accusateur public du tribunal révolutionnaire nous a mandé que

sur l'échafaud, son discours au peuple, et la manière dont il mourut, montrent une grande force de caractère, une connaissance profonde des hommes<sup>1</sup>, et justifient entièrement le choix de Mirabeau qui l'avait lancé dans la vie publique. Il prédit aussi positivement à ses assassins leur chute. Couthon, Saint-Just, Robespierre, formèrent d'ailleurs, dès ce moment, un comité dans le comité même, et dirigèrent seuls, avec la cruauté la plus révoltante, l'administration intérieure. La commission de la police générale qu'ils avaient inventée, plai-

la révolte des coupables avait fait suspendre les débats de la justice, jusqu'à ce que la Convention nationale ait statué. Vous avez échappé; etc. . . . ., vos comités estiment peu la vie; ils font cas de l'honneur. Peuple, tu triompheras; mais puisse cette expérience te faire aimer la révolution par le péril auquel elle expose tes amis! Il était sans exemple que la justice ait été insultée... Les malheureux, ils avouaient leurs crimes en résistant aux lois; il n'y a que des criminels que l'équité terrible épouvante. Combien étaient-ils dangereux tous ceux qui, sous des formes simples, cachaient leurs complots et leur audace! En ce moment on conspire dans les prisons en leur faveur, en ce moment l'aristocratie se remue; les lettres qu'on va vous lire vous démontreront vos dangers.... »

C'était toujours un moyen efficace.

<sup>1</sup> Tais-toi, cria-t-il aux crieurs payés; il avait dit auparavant: « Peuple ingrat, tu vois un vrai républicain; que mon nom soit flétri, pourvu que la république s'établisse. » Un de ses camarades de supplice voulait l'embrasser, Danton dit: « Va, nos têtes s'embrasseront dans le panier. Voyant deux décapités devant lui, en voilà déjà deux qui dorment le sommeil du juste. »



sait d'autant plus à leurs collègues<sup>1</sup> qu'elle leur donnait les moyens de se disculper. Ils prétendirent qu'ils signaient aveuglément l'un pour l'autre, tandis que Robespierre, Couthon et Saint-Just pouvaient seuls être regardés comme les auteurs du meurtre<sup>2</sup>.

Les exécutions se multipliaient tous les jours; car il fallait sacrifier comme Dantonistes un nouveau parti républicain et une foule de brigands, de voleurs, d'assassins et de scélérats audacieux de toute espèce, qui auparavant avaient rendu de très-grands services. Le nombre en montait à Paris seul à trente et même soixante par jour<sup>3</sup>, et si les meurtres et les désordres cessèrent à Lyon précisément lors de l'exécution de Danton, il ne faut pas croire que ces deux circonstances dépendissent l'une de l'autre<sup>4</sup>. Dans ces condamnations

<sup>1</sup> *Réponse des membres des deux anciens comités de salut public et de sûreté générale*, à Paris, l'an III, pages 64-65.

<sup>2</sup> C'est ainsi que les autres membres du comité cherchent à se disculper : Prieur, *Moniteur*, an III, n° 14, page 71, col. c : « Je termine par un fait, c'est que toutes les délibérations du comité, autres que celles qui avaient rapport à la police générale, étaient prises à l'unanimité, et que les arrêtés n'en étaient signés que de Robespierre, Couthon et Saint-Just. En dernier lieu, Saint-Just voulait nous les faire approuver, mais nous refusâmes de le faire. »

<sup>3</sup> On devait en massacrer un jour cent cinquante-huit, lorsque Fouquier les divisa et les fit égorger en trois fois.

<sup>4</sup> Le meurtre et la destruction, sous Fouché, Collot-d'Her-

continuelles, une exécution en nécessitait toujours dix autres; il aurait fallu changer toute la France en désert, pour réaliser l'état de vertu que rêvait Robespierre, et l'état de nature que Saint-Just empruntait à Rousseau. Danton avait donc pu prédire avec raison que bientôt ses ennemis et même la Convention seraient écrasés. Robespierre, pour trouver quelque appui parmi les honnêtes gens, contre les terroristes, qu'il avait mortellement of-

bois, Couthon, Laporte et vingt-quatre députés du club des Jacobins, durèrent du mois d'octobre 1793 jusqu'au 6 avril 1794. Collot-d'Herbois dit, dans le *Rapport des vingt-un, pièces annexées*, n<sup>o</sup> 46, page 214 : « Nous avons ranimé l'action d'une justice républicaine, c'est-à-dire prompte et terrible comme la volonté du peuple : elle doit frapper les traîtres comme la foudre, et ne laisser que des cendres. En détruisant une cité infame et rebelle, on consolide toutes les autres; en faisant périr les scélérats, on assure toutes les générations des hommes libres : voilà nos principes ! Nous démolissons à coups de canon et avec explosion de la mine, autant qu'il est possible; mais tu sens bien qu'au milieu d'une population de cent cinquante mille individus, ces moyens trouvent beaucoup d'obstacles. La hache populaire faisait tomber vingt têtes de conspirateurs chaque jour, et ils n'en étaient pas effrayés..... Soixante-quatre de ces conspirateurs ont été fusillés hier au même endroit où ils faisaient feu sur les patriotes; deux cent trente vont tomber aujourd'hui, etc. » Numéro 49, Achard à Gravier : « Encore des têtes, et chaque jour des têtes tombent. Quel délice tu aurais goûté, si tu eusses vu avant-hier cette justice nationale de deux cent neuf scélérats ! Quelle majesté, quel ton imposant ! tout édifiait. Combien de grands coquins ont ce jour-là mordu la poussière dans l'arène des Brotteaux ! Quel ciment pour la république ! En voilà cependant déjà plus de cinq cents ; encore deux fois autant y passeront sans doute, et puis ça ira. »

fensés en faisant exécuter Chaumette, Hébert, Danton, et contre les républicains ardents, qu'il avait irrités par la mort de Philippeaux et de Camille Desmoulins, chercha à mettre en avant la croyance en Dieu; mais bien loin d'y réussir, il creusa par là même, son propre tombeau. Rien de plus absurde que le décret de l'existence de Dieu, et surtout la série de fêtes qu'on voulait instituer. Robespierre parut à la fête de l'Être-suprême environné de la pompe la plus ridicule<sup>1</sup>; son discours ne pouvait qu'exciter la pitié. Il n'était plus alors en bonne intelligence avec les hommes importants de son parti. Tallien, l'orateur le plus habile de la Convention, avait été l'ami du tyran jusqu'au moment où on l'envoya comme commissaire du meurtre à Bordeaux; il sépara sa cause de celle de Robespierre depuis qu'il fut reçu dans l'intimité de la veuve de Fontenay, fille du directeur de la banque de Madrid<sup>2</sup>. Fréron, qui se vantait toujours

<sup>1</sup> *Histoire de la conjuration de Robespierre*, page 194 : « Robespierre, vêtu d'un habit bleu, parut dans le Champ-de-Mars, sur le sommet d'une espèce de petit rocher, bâti avec du plâtre. C'est de là, qu'agitant d'une main un bouquet, de l'autre son chapeau, il invoqua l'Être-Suprême. »

<sup>2</sup> Le jacobin Duhem dit, lorsque le règne de madame Cabarrus était passé et qu'on avait fermé le club, le 21 brumaire an IV : « Tout cela a été combiné dans les boudoirs

de l'amitié de Marat, et qui avait travaillé souvent pour lui à l'*Ami du peuple*, mais qui devait bientôt prendre un tout autre ton, était rassasié de carnage. Legendre, ami de Danton, que diverses raisons mettaient à l'abri de toute attaque, n'attendait qu'une occasion pour éclater. Fouché, Carnot, Bourdon, Merlin, étaient exaspérés du rôle que jouait un homme qui leur était bien inférieur <sup>1</sup>. Barère,

de madame Cabarrus, dont le père a établi la banque de Saint-Charles, et voudrait régir nos finances; c'est ce qui fait attaquer les meilleurs patriotes par Tallien. »

<sup>1</sup> Carnot, il est vrai, présente l'affaire sous un autre point de vue, mais en ôtant à ses paroles son ton d'apologie, on retrouve le fait tel que nous le rapportons : *Exposé de la conduite politique de M. le lieutenant-général Carnot, depuis le premier juillet 1814*, Paris, 1815, pages 32-33, dans la note..... « Tout cela n'annonce pas qu'on me regardât en France comme complice de Robespierre. Toute la Convention savait au contraire que c'était mon plus mortel ennemi, et que la cause de cette haine profonde était précisément que je ne voulais pas partager ses fureurs. On savait qu'il avait promis de faire tomber ma tête aussitôt qu'il n'aurait plus besoin de moi; mais il se pressa trop de demander l'acte d'accusation de ses ennemis, et ce fut la sienne qui tomba avec celle de Saint-Just et de Couthon, que j'avais hautement désignés sous le nom de triumvirat. Je dirai même, à cette occasion, que Saint-Just proposa un jour en ma présence, au comité, mon expulsion, comme on avait proposé, quelque temps auparavant, celle de Héroult de Séchelles, ce qui l'avait aussitôt mené à l'échafaud. Je répondis froidement à Saint-Just qu'il sortirait du comité avant moi, ainsi que tout le triumvirat, et le comité frappé de stupeur garda le silence. D'autres personnes auxquelles il faut absolument des coupables, ont dit que cette inimitié personnelle de Robespierre contre moi n'était que l'effet d'une rivalité de domination qu'il craignait de ma part;

Collot d'Herbois, Billaud-Varenes, examinaient avec inquiétude d'où venait le vent pour tendre leurs voiles d'un autre côté. Rien n'échappa aux triumvirs ; car ils avaient entouré d'espions tous ceux qui jouissaient de quelque considération ; ils résolurent de vouer encore plusieurs de leurs collègues à la mort, et de n'épargner que les hommes lâches et faibles. Ils reconnurent bientôt qu'ils avaient cette fois affaire à des gens qui leur étaient égaux en hardiesse et en crime, et supérieurs en ruse et en éloquence.

Fouché fit un signe à Tallien<sup>1</sup>, ils s'enten-

mais si Robespierre avait quelque rival à craindre sous ce rapport, ce n'était certainement pas moi. Chacun sait que, dans ces temps orageux, il fallait, pour se mettre à la tête d'une faction, ne pas quitter les tribunes des sociétés populaires ; or je n'ai jamais mis le pied, à Paris au moins, dans aucune société populaire ; je n'ai jamais occupé les tribunes des assemblées nationales que quand je n'ai pu faire autrement ; et les discours sévères que j'y ai toujours tenus étaient loin de tendre à démoraliser le peuple. »

<sup>1</sup> Tallien dit, *Moniteur* du 22 thermidor an III, (9 août, 1795), n° 327, page 1317 : « Fouché était proscrit par Robespierre, parce qu'il avait contrarié à Lyon les mesures prises par Collot ; Fouché démasqua Robespierre avec courage, et déclara que, dût sa tête tomber, il ferait connaître ce dictateur au peuple. Chaque jour Fouché venait nous rendre compte de ce qui se passait au comité de salut public, et la veille du 9 thermidor, il nous dit : La division, dans le comité, est complète, demain il faut frapper. Le lendemain le tyran n'était plus. Fouché, dans le même temps, écrivit à sa sœur : Dans peu le tyran sera puni ; Robespierre n'a plus

dirent avec Carnot et Barère, et bientôt les Jacobins s'élevèrent contre les Jacobins. Le comité de salut public était divisé depuis long-temps en trois partis. A la tête du premier se trouvait Robespierre maîtrisé par la passion de dominer; à la tête de l'autre Carnot, guidé par une aversion profonde contre l'ancien désordre, par l'orgueil et l'ambition; Barère, Collot d'Herbois et Billaud-Varenes, hommes craintifs ou avides, adonnés aux débauches <sup>1</sup>, formaient le dernier parti. Ce qui n'était d'a-

que quelques jours à régner. Cette lettre a été interceptée par Bô, qui l'envoya à Robespierre. »

<sup>1</sup> Le Dantoniste Fréron, collègue de Barère, trace le tableau du rôle qu'il joua pendant la terreur. Quoique l'article suivant soit tiré d'un journal partial, il porte néanmoins tellement le cachet de la vérité, qu'on ne saurait méconnaître l'homme dans ce portrait. *Orateur du peuple*, du 15 brumaire, n<sup>o</sup> 26, page 205 : « Barère avait cédé cette virtuose à Dupin, et Dupin à Barère la Demahy, courtisane logée dans un superbe hôtel, rue de Richelieu. Ces deux belles, avec une autre belle encore et plus jeune, étaient les trois grâces qui embellissaient de leurs attraits les charmilles délicieuses à l'ombre desquelles les premiers législateurs dressaient leurs listes de proscription. . . . Page 206 : Tous les matins l'antichambre de Barère était remplie de solliciteurs avec des pétitions à la main, attendant l'heure de son heureux réveil. Il se présentait enveloppé de la robe d'un sibarite, recueillait avec les manières et les grâces d'un ministre petit-maître les placets qu'on lui présentait, commençant par les femmes, et distribuant des galanteries aux plus jolies; il prodiguait des promesses et des protestations; il rentrait gaiement dans son cabinet, et, à l'exemple du honteux cardinal Dubois, il jetait au feu la poignée de papiers qu'il venait de recueillir. »

bord que division devint bientôt scission générale. Fouché et Tallien s'allièrent avec Legendre et quelques autres intimes de Danton ou admirateurs de Marat. Dès qu'ils furent certains que le décemvirat ne soutiendrait pas leur attaque<sup>1</sup>, ils donnèrent par de petites escarmouches le signal de la lutte générale. Fouché, alors président du club des Jacobins, eut le 11 juin une très-vive altercation avec Robespierre; le lendemain Bourdon, Lacroix et Tallien, autrefois les terroristes les plus violents, en eurent une autre dans la Convention avec le comité de salut public,

<sup>1</sup> Je ne saurais mieux dépeindre cette scène qu'en citant les paroles du proscrit Girondin Henri-Larivière, quand il rentra à la Convention : « L'ancien comité de salut public a été composé de trois partis. Dans le premier étaient Robespierre, Couthon et Saint-Just ; dans le second, Barère, Collot et Billaud ; dans le troisième, Prieur de la Marne. (*Plusieurs voix.* — Et Jean-Bon-Saint-André !) Tous qu'il ne s'est agi que d'aller au but où ils aspiraient tous, le massacre des citoyens et l'envahissement des fortunes, ils ont été d'accord ; mais lorsqu'il a fallu partager la proie, Robespierre, le plus ambitieux d'entre eux, a voulu se réserver le suprême pouvoir et les dominer tous ; la division s'est établie ; ils ont mutuellement cherché à se perdre pour s'attribuer la part de celui qui succomberait. Ceux qui restent (il le dit le 28 mai 1795) ont été les plus heureux ; ils ont survécu, mais ils n'en sont pas moins coupables. Il n'est pas un endroit sur la terre où ils puissent se retirer en paix ; partout ils seront sans cesse effrayés par les cris terribles de la vengeance, qui retentissent au fond de leurs ames, partout ils seront déchirés par les remords, partout ils seront inondés du sang des victimes qu'ils ont impitoyablement égor-gées, et des larmes de ceux qui les pleurent. »

lorsqu'on y proposa la nouvelle organisation d'un tribunal criminel plus imposant. Celui qui examine les discours prononcés à cette occasion, prévoit sans peine qu'un des deux partis devait succomber <sup>1</sup>.

Le lâche Robespierre compta encore trop sur le club qui venait d'expulser tous ses adversaires, sur les sections, sur la populace et sur la municipalité. Le même jour (23 prairial) qu'il attaqua Fouché dans le club des Jacobins, il quitta formellement le comité de salut public, ou plutôt il cessa d'y travailler conjointement avec ses collègues. La cause en fut une dispute avec Carnot; celui-ci, extrêmement jaloux de son autorité absolue dans le ministère de la guerre, eut une discussion violente avec Saint-Just, au sujet de l'administration mi-

<sup>1</sup> C'est ce que nous voyons à l'évidence dans la séance des Jacobins, du 23 prairial, et celle de la Convention du 24. Dans la dernière (du 12 juin 1794), *Moniteur* an II, n° 266, p. 1084, Bourdon dit : « Est-ce être contre-révolutionnaire ? Le comité de salut public me reproche mon discours d'hier, et, en me donnant cette mercuriale, il me dit que je parle comme Pitt et Cobourg. Si, en lui répondant, j'usais de la même liberté, où en serions-nous ? »

Lorsque Tallien a rapporté, page 1085, combien on était entouré d'espions, *Robespierre* prend la parole : « Le fait est faux ; mais un fait vrai, c'est que Tallien est un de ceux qui parlent sans cesse de la guillotine avec effroi et publiquement, comme d'une chose qui le regarde, pour avilir et troubler la Convention nationale. *Tallien*. — Il ne fut pas du tout question des vingt mille espions. »



litaire. Les autres membres tentèrent en vain de rappeler à la modération le dernier qui se brouilla entièrement avec eux <sup>1</sup>. Le lendemain Saint-Just, tenant Robespierre par la main <sup>2</sup>, parut dans le comité, mais il trouva tous les membres mal disposés contre lui et son défenseur. Il en résulta une scission. Robespierre se déclara contre ses collègues <sup>3</sup>, contre les rapports de victoire qu'avait composés Barère <sup>4</sup>, et contre les partisans de Carnot, placés comme commissaires de la Convention aux armées. Robespierre dirigea dès-lors les exécutions de

<sup>1</sup> *Réponse des membres*, page 103 et suiv. : « Dans le commencement du mois de floréal, dans une séance du soir, il s'éleva brusquement une querelle très-vive entre Saint-Just et Carnot, au sujet de l'administration des armes portatives, dont Carnot n'était pas chargé... Dans cette querelle, faite inopinément par Saint-Just, on vit clairement son but qui était d'attaquer les membres du comité qui s'occupaient des armes, et de perdre leurs coopérateurs... Au milieu des inculpations les plus vagues et des expressions les plus atroces, proférées par Saint-Just, Carnot fut obligé de les repousser en le traitant lui et ses amis d'aspirer à la dictature et d'attaquer successivement tous les patriotes, pour rester seul et s'emparer du pouvoir suprême avec ses partisans. »

<sup>2</sup> Tiens, les voilà, mes amis; voilà ceux que tu as attaqués hier. (Notes, page 105.)

<sup>3</sup> Ses expressions favorites étaient : « Tout est perdu, il n'y a plus de ressources : je ne vois plus personne pour la sauver, s'écriait-il toujours. » (Notes, *ibid.*)

<sup>4</sup> Il nous paraissait poursuivi par ses victoires comme par des furies, et souvent il a reproché au rapporteur du comité la longueur et l'exaltation de ses rapports sur les triomphes des armées. (Notes, *ibid.*)

chez lui, où il se faisait porter les actes<sup>1</sup>, et bientôt il eut recours à ses mesures ordinaires. Dans le courant des quatre décades, où il ne visita le comité que quelques instants, il déclara positivement au club des Jacobins qu'il y avait une mésintelligence entre les membres des comités, parla d'une conspiration<sup>2</sup>, et son ami Henriot n'attendit qu'un signal pour renouveler la scène du 31 mai 1793, dans la Convention et aux environs.

On n'a qu'à nommer quelques-uns de ces

<sup>1</sup> Dans la *Réponse des membres des deux anciens comités*, etc., page 94, ceux-ci répondent au reproche que, pendant l'absence de Robespierre du comité, il y a un plus grand nombre d'exécutions : « C'était le produit inévitable de la loi du 23 prairial, qui n'était pas l'ouvrage des comités ; c'était le but effroyable que se proposaient sans doute les auteurs de ce décret de multiplier les exécutions depuis cette époque ; mais cela doit beaucoup moins étonner, parce que Robespierre, fuyant les séances du comité pendant les quatre décades, il avait plus de temps pour se livrer, avec les juges du tribunal ses complices, à son naturel féroce, ombrageux et sanguinaire : Robespierre, s'étant constitué pendant le mois de messidor en état de guerre constante avec les comités, ne s'occupait que des moyens d'accélérer le succès de la conspiration, de violenter l'opinion publique, d'exaspérer les esprits, de *terrifier* les citoyens, et amener une crise si forte, que, pendant l'orage de la fermentation, il pût parvenir à concerter avec la commune et la force armée un 31 mai. »

<sup>2</sup> Le 13 thermidor, Robespierre termine ainsi un de ses discours au club des Jacobins : « Si l'on me forçait de renoncer à une partie des fonctions dont je me suis chargé, il me resterait encore ma qualité de représentant du peuple, et je ferais une guerre à mort aux tyrans et aux conspirateurs. »

gens, auxquels Robespierre et son parti avaient à faire, pour prévoir qu'une toute autre lutte que celle du 31 mai les attendait. Ils avaient contre eux Legendre, homme robuste, soutenu par un parti puissant, énergique dans son éloquence vulgaire, arrogant comme Danton ; Merlin, entièrement dévoué aux Jacobins, d'une force remarquable et en intimité avec Tallien ; ce dernier était éloquent, Thuriot intrépide, et Fouché astucieux. On en voulait d'ailleurs cette fois à Carnot, à Dubois-Crancé et à Fouché, qui s'étaient plus que personne élevés avec la révolution. On triompha facilement au club des Jacobins, où l'on fit d'abord le procès à Fouché qui fut exclu avant d'être cité devant la Convention. Ici on tourna la première attaque sur l'ivrogne Dubois-Crancé ; il fut accusé au nom des jacobins, le 7 thermidor (25 juillet 1794), par un orateur qui annonçait une nouvelle conspiration<sup>1</sup>. Les adversaires de Robespierre oppo-

<sup>1</sup> *Réponse des membres des deux anciens comités, etc.*, p. 45 : « La conjuration, découverte le 9 thermidor, nous prouve la distribution des rôles de cette scène atroce et contre-révolutionnaire, préparée par tant de terreur et d'artifice. Le maire et les officiers municipaux cherchaient à égarer les sections, Dumas et Coffinhal s'occupaient à ensanglanter la robe sacrée de la justice ; Henriot, Dufresne et Lavallette auraient été chargés d'entourer la Convention nationale ; Lebas, Saint-Just, Couthon et Robespierre auraient dénoncé les membres

sèrent leur tactique à la sienne. Dubois obtint de la Convention qu'on renverrait sa cause aux comités chargés de faire un rapport en trois jours, ce qui montra évidemment combien Dubois-Crancé était persuadé que la majorité des comités n'obéissait plus au triumvirat, auteur de son accusation.

Robespierre devina l'intention de ses ennemis. Pour les prévenir, il composa un de ces discours adroits, dans lesquels il avait l'habitude de se vanter lui-même et de préparer les esprits à de nouveaux assassinats. Saint-Just devait lire un rapport au nom de la commission de police. Tous les deux échouèrent. Robespierre ne put l'emporter par son discours, il eut pour la première fois, le 8 thermidor, la majorité des voix contre lui. Les collègues de Saint-Just dans le comité de salut public devaient le forcer de leur communiquer son

de l'assemblée qui leur auraient fait ombrage, et auraient assassiné ainsi la représentation nationale et la liberté publique avec le secours de cette commune, dont la conspiration permanente avait massacré les détenus le 2 septembre, avait porté la terreur dans tous les départements par des arrêtés imprimés et des commissaires factieux, avait rivalisé cent fois l'autorité de la Convention nationale, avait réveillé le fanatisme par les temples de la raison, avait fait centupler les détentions arbitraires, avait tenté en vain de rallier les comités révolutionnaires à son conseil-général, et qui méditait sans cesse l'envahissement des pouvoirs nationaux et la dissolution de la représentation du peuple. »

rapport avant de le lire à la Convention. On vit, le 26 juillet, combien ces affreux triumvirs étaient encore à redouter peu d'instants avant leur chute, puisqu'on décréta, sur la proposition de Couthon, l'impression du discours calomniateur de Robespierre, et que le lâche Barère y donna son assentiment<sup>1</sup>. Cette proposition adoptée, les adversaires des triumvirs reconnurent qu'il s'agissait de vaincre ou de mourir. Cambon, Billaud-Varennes, Panis, Charlier, Fouché, s'élevèrent et avec eux toute la troupe infâme des sophistes. De leur nombre fut Amar, autre Barère pour faire des phrases pompeuses et des périodes arrondies, possédant plus que celui-ci une dialectique pour ainsi dire infernale.

Barère, remarquant que bientôt les affaires allaient changer de face, vota contre Couthon, dont il avait appuyé le premier rapport. On proposa d'envoyer dans les départements le discours dont l'impression avait été résolue.

<sup>1</sup> Barère possédait le style qui persuade la multitude, parce qu'il n'est pas naturel; il ne se montre sous sa propre forme, comme paisible homme d'affaires, que depuis 1789 jusqu'en 1790, et ensuite en 1815, où il fut nommé député pendant les cent jours; partout ailleurs il fut l'organe du parti dominant: accusé ensuite, un des soixante-treize dit avec raison qu'il fallait l'envoyer aux enfers pour y tailler ses carmagnoles.

Cette demande fut rejetée, et le discours même adressé aux comités pour être examiné. C'était trop pour Robespierre, il sortit écumant de rage de la Convention, et se rendit en toute hâte au club des Jacobins. Les comités du gouvernement avaient droit de redouter les décrets des Jacobins, ils envoyèrent donc deux de leurs membres, Collot et Billaud, pour épier leurs démarches<sup>1</sup>; ils apprirent que le lendemain on ferait jouer contre eux toutes les mesures de la démagogie<sup>2</sup>. Saint-Just venait de mettre son rapport en sûreté, il passa cependant toute la nuit dans les comités pour arrêter les mesures qu'on aurait pu prendre, et ne se déroba aux poursuites que le 9 thermidor à cinq heures du matin. Depuis six heures jusqu'à midi les comités cherchèrent à préparer une réaction pour conjurer l'orage qui les menaçait<sup>3</sup>, lorsqu'ils reçurent à midi un

<sup>1</sup> Réponse des membres des deux anciens comités de salut public et de sûreté générale. (Notes, page 107.)

<sup>2</sup> On trouve mieux ces particularités dans *Toulangeon*, t. IV, pages 376-77, que dans les *Deux amis de la liberté*; et Pagès, tome II, page 200. Beaulieu, *Essais historiques* tome V, est partial ainsi que Bertrand de Molleville.

<sup>3</sup> Réponse, *idem*, page 100 : « On arrêta le projet de faire destituer par la Convention les chefs de la force publique, et de les faire mettre en état d'arrestation; de dénoncer les faits reprochés à Saint-Just, Robespierre et Couthon, et de préparer une proclamation pour prévenir les événements qui

billet de Saint-Just, qui leur apprit qu'il avait profité d'un moment où la Convention était peu nombreuse pour monter à la tribune et pour lire le rapport d'une nouvelle conspiration<sup>1</sup>. Mais Saint-Just avait à peine commencé sous de funestes auspices la lecture de la relation de mort, qu'il vit, même avant que les comités parussent dans la salle, la Convention en

pourraient survenir dans de telles circonstances ; à six heures du matin le 9, le rapporteur prépara le travail pour l'organisation de la garde nationale, pour l'arrestation des chefs, et fit le projet de proclamation. Vers les dix heures, époque indiquée par Saint-Just pour lire ses rapports, les divers membres des deux comités se réunissent et délibèrent en l'attendant, sur la proclamation, sur Henriot et ses complices. La discussion se faisait lorsque Couthon entre et demande, d'un air assez troublé, à connaître le sujet de la délibération ; lorsqu'on le lui expose, il dit que nous allons faire la contre-révolution et que c'est là le moyen de produire un mouvement terrible dans Paris : qu'Henriot lui a paru un bon patriote ; le comité entier se lève contre Couthon, et délibère l'accusation des chefs de la garde nationale et la proclamation. Couthon attaque alors Carnot personnellement et lui dit des paroles outrageantes. Je savais bien, lui dit-il, que tu étais le plus méchant des hommes — « Et toi, le plus traître, lui répond Carnot. »

<sup>1</sup> *Réponse, idem.* Il était midi, un huissier de la Convention vient nous avertir que Saint-Just est à la tribune. Il porte en même temps une lettre de ce député, conçue en ces termes : « L'injustice a fermé mon cœur, je vais l'ouvrir tout entier à la Convention nationale. » On veut garder la lettre, Couthon la déchire. Rhu!, indigné, se lève, et dit : « allons démasquer ces scélérats, ou présenter nos têtes à la Convention. » Nous nous rendons aussitôt à l'assemblée, où chacun de nous remplit son devoir civique, lorsque la Convention terrasse le triumvirat.

guerre ouverte avec les Jacobins. L'impudence du club alla jusqu'au point d'envoyer ses horribles émissaires dans la Convention et au milieu des députés. Billaud-Varennes saisit de sa propre main un de ces espions et le mit à la porte aux acclamations de tous les députés<sup>1</sup>, il se tourna ensuite vers la tribune, interrompit Saint-Just<sup>2</sup>; Lebas, Robespierre et Couthon s'efforcèrent en vain d'obtenir de nouveau la parole pour leur rapporteur ou de la prendre eux-mêmes. Le président agita continuellement la sonnette contre les tyrans, et le mot, si souvent employé par leurs créatures : « Tu n'as pas la parole, » joint aux cris perpé-

« <sup>1</sup> Hier, commence Billaud-Varennes, la société des Jacobins était remplie d'hommes apostés, puisqu'aucun n'avait de carte. Hier on a développé, dans cette société, le plan d'égorger la Convention nationale (il s'élève un mouvement d'horreur); hier j'y ai vu des hommes qui vomissaient ouvertement les infamies les plus atroces contre ceux qui n'ont jamais dévié de la révolution. Je vois sur la *montagne* un de ces hommes qui menaçait les représentants du peuple. Le voilà (de toutes parts on s'écrie, arrêtez, arrêtez!) » L'individu est saisi et entraîné hors de la salle au milieu des plus vifs applaudissements.

« <sup>2</sup> Je m'étonne, s'écrie-t-il, de voir Saint-Just à la tribune, après ce qui s'est passé : il avait promis aux deux comités de leur soumettre son discours avant de le lire à la Convention, et même de le supprimer, s'il leur semblait dangereux. L'assemblée jugerait mal les événements si elle se dissimulait qu'elle est entre deux égorgements. Elle périra si elle est faible. (*Non, non, s'écrient tous les membres, en se levant à la fois et agitant leurs chapeaux.*) »



tuels : « A bas le tyran » étouffèrent la voix de Robespierre. Tallien s'éleva alors avec une éloquence triomphante contre les tyrans. Barère jusque là n'avait fait que par l'ordre des triumvirs des rapports de mort et des proclamations de victoires <sup>1</sup>, mais enfin il présenta un rapport au nom du comité de salut public. Il proposa de réformer l'organisation de la populace armée, qu'on avait substituée aux véritables gardes nationales de Paris, et de détruire ainsi le pouvoir d'Henriot, commandant-général de ce rebut salarié, sur lequel comptait Robespierre <sup>2</sup>. Aussitôt la proposition adoptée, Barère présente une proclamation violente dans laquelle on instruisait le peuple du danger que la patrie courait, et où on le provoquait à la vengeance contre la dictature qu'on voulait lui imposer <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Conformément au plan concerté, quelques voix appelaient toujours Barère, Barère, entre les cris, à *bas le tyran*.

<sup>2</sup> 1° Tous grades supérieurs à celui de chef de légion, sont supprimés. La garde nationale reprendra sa première organisation; en conséquence, chaque chef de légion commandera à son tour; 2° le maire de Paris et l'agent national, qui sera en tour de commander la garde nationale, veilleront à la sûreté de la représentation nationale; ils répondront sur leur tête de tous les troubles qui pourraient survenir à Paris; le présent décret sera envoyé sur-le-champ au maire de Paris.

<sup>3</sup> *Moniteur*, an II, n° 310, page 4270, col. a; la proclamation commence ainsi : « Les travaux de la Convention sont stériles, le courage des armées devient nul, si les citoyens français

Cette proclamation ayant été approuvée, il s'éleva dans la Convention du bruit et du tumulte, image fidèle de l'anarchie. Tout le monde criait contre Robespierre et ses partisans, et on ne laissa pas même les injuriés et accusés se défendre. Le président ne leur accorda pas la parole, les Dantonistes exhalèrent leur fureur; Robespierre prononça les plus grands blasphèmes, et, au milieu du trouble, son arrestation ainsi que celle de son frère, de Couthon, de Lebas, de Saint-Just, et la permanence de la séance furent décrétées et exécutées sur-le-champ.

Le savonnier Wilstrich, plus attaché à la commune et aux Jacobins qu'à la Convention, était commissaire de police dans la prison où l'on conduisit les triumvirs contre le vœu des comités. Il refusa d'admettre Robespierre, l'envoya à la commune, où ses amis et la municipalité l'accueillirent avec allégresse. Celle-ci, comptant sur Robespierre et les Jacobins, se déclara dégagée du devoir d'obéir à la Convention. Henriot rassembla ses cohortes patriotes de 1789, les fédérés de la société fraternelle des Septembriseurs prirent les armes, et même le

mettent en balance quelques hommes et la patrie. Des passions personnelles ont usurpé la place du bien public, quelques chefs de la force armée semblaient menacer l'autorité nationale, etc. »

département offrit son secours. Si on n'avait eu affaire qu'à de bons citoyens comme autrefois, Robespierre aurait sans doute encore triomphé; mais les partisans de Danton et de Marat étaient contre lui; les premiers, parce qu'ils voulaient venger la mort de leur chef; les autres, parce que les anciens confidants de Marat travaillaient à renverser Robespierre, pour s'élever sur ses ruines. Les quartiers de la ville habités par d'honnêtes gens offrirent leurs services à la Convention. Les sommes qu'il fallait à Robespierre et à Saint-Just, pour gagner les faubourgs, les empêchaient de s'enrichir; ils manquaient en outre de courage et de talent, ils succombèrent donc dès qu'il furent abandonnés de leurs vaillants défenseurs.

La Convention avait fait arrêter le maire, le président du comité révolutionnaire et son représentant, ainsi que Henriot; mais les

<sup>1</sup> Collot-d'Herbois dit : « A la fête funèbre de Marat, Robespierre parla long-temps à la tribune, que l'on avait dressée devant le Luxembourg, et le nom de Marat ne sortit pas une seule fois de sa bouche. Le peuple peut-il croire qu'on aîné Marat, lorsqu'on déclare avec humeur qu'on ne veut pas lui être assimilé. Non, ils avaient beau, ces hypocrites, parler sans cesse de Marat, de Charlier, ils n'aimaient ni Charlier, ni Marat. (Charlier est comme Marat une des apparitions les plus affreuses de la révolution.) Charlier, dont j'ai vu la conduite, dont j'ai chéri, admiré, respecté les vertus! »

hommes chargés d'exécuter ces ordres, ne sachant qui resterait enfin maître de la ville, laissèrent échapper Henriot<sup>1</sup> qui parcourut toute la capitale pour rassembler ses partisans. Les Jacobins se levèrent en masse, entourèrent le comité de sûreté, marchèrent contre la Convention, et avaient déjà fait braquer les canons contre les Tuileries, lorsque les adversaires du triumvirat parvinrent à armer les habitants des faubourgs, leurs anciens amis, pour abattre la municipalité. D'ailleurs, les Jacobins n'étaient pas en bonne intelligence, puisque Lacoste annonça à la Convention le secours du faubourg Saint-Antoine. La Convention, rassurée par ces auxiliaires, proscrivit Henriot; et Barras, que Robespierre avait vainement tâché de gagner, se chargea des mesures militaires contre les Jacobins.

Barras, alors un des membres les plus considérés de la Convention, devait, en sa qualité

<sup>1</sup> *Hist. de la conjuration de Maximilien Robespierre*, p. 214 : « Les gendarmes de la Convention se laissèrent désarmer sans opposer la plus légère résistance. Henriot et ses aides-de-camp furent déliés et emmenés par Coffinhal et Lumière. Il est incontestable que si ceux-ci, après cette expédition, se fussent portés dans la cour du château des Tuileries, et de là dans la salle où les députés étaient assemblés, la journée était décidée, et la Convention vaincue; mais au lieu de faire cette manœuvre si simple, ils s'éloignèrent en grande hâte du château des Tuileries et de la cour du Carrousel. »

de noble et d'ancien officier, ou se déclarer ouvertement pour la révolution, ou la combattre de tout son pouvoir. Il avait embrassé le premier parti : on l'envoya, comme commissaire de la Convention, à Marseille et dans les contrées voisines, ainsi qu'à la prise de Toulon, où il s'abandonna aux plus atroces cruautés, commandant lui-même le meurtre et le pillage. Mais sa paresse et ses débauches l'empêchèrent de se livrer comme député à des travaux politiques de quelque importance; il ne manqua cependant pas d'énergie au moment du danger.

Tandis que Robespierre, Saint-Just et la municipalité perdaient à la commune leur temps en pourparlers, Barras, secondé par un grand nombre d'hommes révolutionnaires de la Convention, fit ses préparatifs militaires; la municipalité fut cernée à trois heures du

<sup>1</sup> *Moniteur*, an II, n° 312, page 1276, col. b. *Vouland* : « Citoyens, il faut un chef à la garde nationale, mais il faut que ce chef soit à vous, et, pour cela, il faut le prendre dans votre sein. Les deux comités vous proposent le citoyen Barras, qui aura le courage d'accepter. » (L'assemblée, au milieu d'applaudissements, nomme le citoyen Barras pour diriger la force armée.)

Sur sa demande, la Convention lui adjoint les membres qu'elle investit des pouvoirs attribués aux représentants du peuple près des armées. Ces six membres sont Ferrand, Fréron Rovère; Delmas, Bollett, Léonard Bourdon et Bourdon de l'Oise. »

matin ; on demanda impérieusement qu'on livrât les accusés, et Bourdon pénétra même dans les appartements du fond pour y arrêter toutes les personnes assemblées. Aucun de ces assassins n'eut le courage de vendre chèrement sa vie, ou de se dérober par une mort volontaire à la vengeance de ses adversaires. Lebas seul se tua d'un coup de pistolet <sup>1</sup>. Les autres furent arrêtés, et la Convention ne leva la séance que le 10 thermidor ( 28 juillet ) à six heures du matin.

Le tribunal révolutionnaire et Fouquier-Tainville prouvèrent que Robespierre savait bien choisir son monde. Dès que la nouvelle de son arrestation se fut répandue, quoique toutes les attaques fussent dirigées principalement contre le président et le défenseur de ce tribunal, tous ses membres parurent néanmoins devant la Convention, pour y offrir leurs services ; mais on n'était guère disposé à les agréer. Fouquier-Tainville chercha à retarder l'exécution, en alléguant qu'il était difficile de fixer légalement l'identité des proscrits avec les victimes qu'on voulait condamner, <sup>2</sup>

<sup>1</sup> On tira Henriot d'une fosse d'aisance ; Robespierre fut blessé à la mâchoire par un coup de pistolet ; son frère se précipita du haut d'une croisée et se cassa les bras et les jambes.

<sup>2</sup> La loi demandait que l'identité des personnes fût consta-

ce qu'il n'avait jamais imaginé jusqu'alors.

On devina incontinent ses desseins à la Convention, et Tallien trouva facilement les moyens d'aplanir la difficulté<sup>1</sup> ; il annonça, le 28 juillet, peu de temps avant la clôture de la séance, à neuf heures du soir, l'exécution de Saint-Just, de Robespierre et de neuf autres coupables principaux.

Le lendemain, toute la municipalité, son chef et toutes les personnes qui leur étaient attachées, au nombre de soixante-onze, montèrent à l'échafaud. La Convention décréta ensuite : que la quatrième partie des membres des comités de gouvernement serait dorénavant changée chaque mois, et que ceux qui en sortiraient ne pourraient être réélus qu'un mois après. On resserra aussi leur autorité, et, le 14 thermidor, on renvoya à onze comités

tée par deux officiers de la municipalité, et ils étaient tous proscrits.

<sup>1</sup> Tallien : « La Convention doit prendre des mesures pour que les conspirateurs soient frappés sans délai ; tout délai sera préjudiciable à la République. Il faut que l'échafaud soit dressé sur-le-champ ; qu'avec les têtes de ses complices tombe aujourd'hui la tête de cet infame Robespierre qui nous annonçait qu'il croyait à l'Être-Suprême, et qui ne croyait qu'à la force du crime. Il faut que le sol de la République soit purgé d'un monstre qui était en mesure pour se faire proclamer roi. Je demande que le tribunal se retire par-devant le comité de sûreté générale pour prendre ses ordres et qu'il retourne à son poste. »

l'inspection des différentes branches de l'administration pour laquelle on nomma des commissions.

La nation française, par la vivacité de son esprit et son amour pour la gloire, excelle surtout dans les négociations et l'art de la guerre. C'est ce que l'on reconnut de nouveau dans ces temps de troubles. D'ailleurs, si la France vit sa renommée militaire s'élever au plus haut degré pendant la révolution; si elle créa plusieurs armées et forma plusieurs généraux, qui pillèrent et épuisèrent bientôt l'Europe entière; si elle força presque toutes les puissances européennes, et surtout le saint empire romain, de renoncer au moyen âge, et de proclamer la nouvelle ère; elle ne le dut pas seulement à son habileté et aux cabales qui régnaient dans les gouvernements et parmi les ministres. C'était un combat pour la patrie; la liberté, célébrée dans les chants nationaux, exalta les cœurs des soldats bien plus que ceux des autres citoyens, puisqu'ils n'avaient, pour ainsi dire, aucune connaissance des horreurs qui se commettaient chez eux. L'officier ne voyait qu'une mort incertaine, tandis qu'il avait devant lui la perspective de parvenir promptement aux plus hauts grades. Dans sa liaison avec



Robespierre, Carnot n'avait eu d'autre but que d'affermir la gloire nationale par des victoires. Il laissa donc à Robespierre le plein pouvoir de tyranniser l'intérieur, pour qu'il lui abandonnât la direction des armées et toute la marche de la guerre. On prenait de force les hommes, les munitions, les vivres. Celui qui faisait la moindre résistance encourait la peine de mort. La sagesse des capitaines qu'on opposa à ces légions rassemblées, échoua contre leur bravoure féroce; d'ailleurs, la discorde régnait parmi les cours et les généraux alliés, et les voisins de la France, surtout les habitants de Liège, de la rive gauche du Rhin et de quelques parties de la Belgique, se seraient imposé volontiers les plus grands fardeaux, pour se délivrer de l'oppression du régime féodal.

En 1793, la mauvaise intelligence entre le duc de Brunswick, alors à la tête des Prussiens, et Wurmser, chef des Autrichiens, devint la cause de bien des désastres. Le duc ayant déposé le commandement, au mois de janvier 1794, l'armée prussienne, soudoyée par l'Angleterre, s'avança, sous la conduite de Moellendorf; mais il ne régna pas plus d'accord entre eux. Les Anglais et les Belges, qui leur

étaient entièrement vendus, depuis 1747, avaient déclaré la guerre, en 1793, au mois de février. Les Autrichiens, commandés par le prince de Cobourg, avaient pris des renforts, et Dumouriez, même avant sa fuite, ne songeait qu'à la retraite; mais les succès des alliés ne servirent qu'à les désunir.

Dampierre, Lamarche et Custine succédèrent à Dumouriez dans le commandement des armées, mais ils ne furent pas plus heureux. Après la prise de Condé, Valenciennes se rendit aux alliés le 28 juillet 1793, cinq jours après que les Prussiens eurent occupé Mayence; mais dès ce moment, les Prussiens et les Autrichiens, postés sur le Rhin, ne consultaient que leurs intérêts particuliers, et oubliaient la cause commune. Les Anglais et les Autrichiens n'agissaient pas mieux dans la Belgique; au lieu de poursuivre ensemble leurs avantages, le duc d'York et le prince de Cobourg s'arrêtèrent au long siège des places frontières, puis chacun voulait s'approprier sa part; le duc tira enfin sur Dunkerque et le prince sur Maubeuge.

Trois armées françaises, de la Moselle, des Ardennes et du Nord menaçaient la Belgique. Houchard battit, le 8 août 1793, le duc d'York,

près de Hondscote , et Jourdan chercha à ser-  
rer le prince de Cobourg , pour qu'il passât  
la Sambre. Jourdan resta maître du champ  
de bataille, près de Wattignies, le 16 octobre,  
trois jours après que les Prussiens, alors en-  
core commandés par le duc de Brunswick,  
ayant passé les lignes de Wissembourg, se  
furent portés de nouveau sur le sol français.  
Le prince de Cobourg se vit obligé de se re-  
tirer. On ne tira pas parti de la prise des  
lignes ; car des dissensions continuelles entre  
le duc de Brunswick et Wurmser, ainsi qu'en-  
tre les officiers prussiens et autrichiens les em-  
pêchaient d'agir de concert dans leurs entre-  
prises. Les Français mirent justement alors des  
hommes, comme Hoche et Pichegru, nés gé-  
néraux et sachant gagner et transporter leurs  
soldats, à la tête des troupes. L'armée du  
Rhin et de la Moselle reprit les lignes perdues,  
et quoique le tyran Saint-Just éloignât et  
poursuivît, comme commissaire à l'armée, le  
violent Hoche, Michaud occupa toute la rive  
gauche du Rhin jusqu'à Mayence, depuis le  
24 décembre 1793 jusqu'au 17 juillet 1794 ;  
lorsque les Prussiens abandonnèrent peu à peu  
la cause commune, et que le duc de Brunswick  
déposa le commandement.

Le vieux Moellendorf n'était guère en état de tenir tête aux Français. La mauvaise volonté s'en mêla ; les Prussiens restèrent dans une inaction complète ; l'Empereur était dénué de ressources , l'Angleterre ne voulait et ne pouvait fournir que des subsides. Les tyrans de la France, au contraire, mirent, par la terreur, par la requisition et la loi des suspects <sup>1</sup>, un million d'hommes sur pied , et ils virent bientôt la victoire s'attacher à leurs pas. Pichegru chassa l'ennemi des côtes de la Flandre , et remporta un avantage sur les Anglais, près de Turcoing, le 18 mai 1794.

Quinze jours après, les trois armées du Nord, jusque-là séparées, furent réunies sous les ordres de Jourdan. Ce général, sous lequel Kléber, Marceau et Bernadotte se distinguaient alors, se vit à peine à la tête de l'armée coalisée, nommée depuis l'armée de Sambre-et-Meuse, qu'il chercha à engager les troupes autrichiennes et belges dans une bataille décisive. Il y parvint le 26 juin, près de Fleurus. L'archiduc Charles, commandant

<sup>1</sup> Le mot suspect était défini d'une manière si vague, que tout le monde pouvait y être compris. Tous les riches, tous les nobles, tous ceux qui ne partageaient point le vertige général, voyaient chez eux leur perte assurée, tandis qu'à l'armée ils n'étaient exposés qu'aux dangers des combats.

une division, sous le prince de Cobourg, s'y battit honorablement, et pour la première fois contre le général Jourdan.

La perte de cette bataille, la séparation des Autrichiens et des Belges, l'éloignement du prince de Cobourg, eurent pour les alliés les suites les plus fâcheuses. Ils ne profitèrent pas du secours prussien, payé de l'argent des Anglais, puisque la Prusse se laissa séduire par les promesses que lui firent les Français, de les enrichir en Allemagne au détriment des autres États. Malheureusement pour l'Allemagne et la Prusse, la cour de cette dernière puissance était alors le jouet de différentes passions et des cabales. Des gens comme Haugwitz et Luchisini, qui ne pensaient qu'à eux et à la politique cabalistique des temps passés, lorsque l'armée ne connaissait que l'ancienne manière de faire la guerre, ne pouvaient et ne voulaient pas reconnaître qu'à de nouveaux principes il fallait opposer des moyens nouveaux. Ils humilièrent leur souverain par un traité, en vertu duquel il s'engagea à faire, pour de l'argent, ce qu'il avait d'abord promis spontanément, et le décidèrent à abandonner ses alliés, pour ne veiller qu'à son intérêt propre. Le 19 avril 1794, la Prusse s'engagea envers les puis-

sances maritimes , à fournir contre les Français, moyennant une somme d'argent, soixante-deux mille hommes, sous le commandement du feld-maréchal de Mœllendorf. Ces troupes et surtout leur chef gardèrent contre l'Autriche la même jalousie et la même méfiance qui, l'année précédente, avait occasionné la retraite des Allemands jusqu'au Rhin, et qui, dans cette nouvelle expédition, eut des résultats aussi funestes.

Les alliés, depuis la bataille de Fleurus, serrés de toutes parts par les Français, désiraient que les Prussiens, postés jusqu'au Hunds-ruck, se joignissent à eux au-dessus de Trèves. Les Prussiens négligeant d'occuper cette ville, Moreáu les prévint. On les en accusa hautement; les généraux se défendirent avec aigreur, le roi partagea leur dépit, et la cause publique en souffrit, à la grande satisfaction des ennemis.

Le prince de Cobourg ayant pris de l'humeur, avait quitté le commandement. Clairfait, qui lui succéda, ne put tenir tête à Jourdan, et repassa le Rhin à la fin de l'année 1794. Jourdan eut bientôt occupé tout le pays, depuis le Waal jusqu'à Mayence, et Pichegru avança jusque sur le territoire hollan-

dais; alors toute la Belgique se trouvait au pouvoir des Français.

III. Après la chute des triumvirs, le gouvernement prit, en apparence, une direction plus douce; mais les hommes qui avaient triomphé dans cette grande lutte ne purent consentir à l'adoption d'un nouveau régime; car dans ce cas ils rentraient dans le néant, tandis que le royalisme se relevait. Ils ne pouvaient non plus voir d'un œil indifférent le parti si puissant des hommes qu'on avait immolés, reprendre de l'influence; car ils avaient tout à craindre de son ressentiment. Tallien, Fréron et autres, qui désiraient terminer la révolution, pourvu qu'ils restassent à la tête des affaires, se virent donc, presque malgré eux, portés d'abord à la modération, ensuite au rappel des Girondins qui avaient survécu et de leurs soixante-treize partisans. Pendant cette indécision, le robuste Legendre ferma, le 9 thermidor, le club des Jacobins<sup>1</sup>; bien-

<sup>1</sup> *Hist. de la conjuration de Maximilien Ropespierre*, p. 216 : « Legendre, armé d'un pistolet, et suivi seulement de dix hommes, se transporte dans l'assemblée des Jacobins. Il marche droit à Vihiers leur président, avec l'intention de lui brûler la cervelle. Vihiers s'échappe de son fauteuil, s'élançe dans la foule et disparaît; les spectateurs, les membres de l'assemblée prennent l'épouvante. Ils se jettent les uns sur les autres, se pressent aux portes, se dispersent dans les rues, et fuient

tôt après, il permit qu'on l'ouvrît de nouveau. On arrêta les juges criminels, le président des jurés et l'accusateur public, mais on les rendit à la liberté. Carrier et Lebon<sup>1</sup>, ayant exercé, au nom de la Convention, des atrocités inouïes dans les départements, devaient s'en justifier; mais, secondés par plusieurs terroristes, ils surent décider la majorité de la Convention en leur faveur<sup>2</sup>. Comment d'ailleurs

comme si une armée nombreuse les pressait l'épée dans les reins. »

Legendre, en saisissant cette occasion de se venger, si ardemment désirée depuis la mort de Danton, se caractérisa parfaitement dans son discours : *Moniteur*, an II, n° 312, page 1277, col. c. et 1278, col. a. L'histoire même de ces événements se trouve dans les débats de l'an II, du 12 vendémiaire. Ce qui est le plus à remarquer, c'est la déclaration de Legendre. *Moniteur*, an II, n° 14, page 70, col. b., au milieu.

<sup>1</sup> Quant à Lebon, nous y reviendrons plus tard. On trouve les horreurs des noyades et des fusillades sous Carrier et son comité, rassemblées dans le *Procès criminel des membres du comité révolutionnaire de Nantes, et du ci-devant représentant du peuple Carrier, instruit par le tribunal révolutionnaire établi à Paris par la loi du 10 mars 1793. A Paris, chez la citoyenne Toubon, sous les galeries du théâtre de la République, à côté du passage vitré; l'an III de la République.*

<sup>2</sup> Lecointre, le même chez lequel Fouquier-Tainville, les juges et les principaux jurés du tribunal révolutionnaire se rassemblaient, et faisaient les listes de leurs victimes, proposa, dès le 12 fructidor (29 août), que Barère, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Vouland, Vadier, Amar et David fussent expulsés de la Convention. Après de violents débats, la même assemblée, qui, renforcée par des Girondins, déclara ensuite ces hommes ennemis et brigands, reconnut, à la pro-



ajouter foi à l'accusation de Lecointre, marchand de toile de Versailles, qui défendait, comme les meilleurs citoyens, les mêmes personnes que la veille il avait présentées sous les traits les plus hideux? Quelle confiance pouvait-on avoir en Tallien qui cherchait à fonder sa fortune sur la ruine de ses compatriotes? Comment un Barère aurait-il permis que le parti, qu'il avait lui-même suivi, et avec lequel il s'était ensuite brouillé à jamais, reprît son ascendant?

C'est ce que Barère et autres exprimèrent clairement devant la Convention<sup>1</sup>; leurs par-

position de Thuriot, que ces membres n'avaient cessé de défendre la cause du peuple et de combattre pour la République. On obtint ce décret pour ainsi dire de force, car Vadier avait à la tribune un pistolet à la main; le décret étant révoqué, il fut bientôt après confirmé de nouveau, et Lecointre déclaré calomniateur. *Moniteur*, an III, n<sup>os</sup> 345-46.

<sup>1</sup> Barère, d'abord avocat au parlement de Toulouse, et ensuite conseiller à la sénéchaussée de Bigorre, dit, à l'occasion de la proposition de Tallien, d'employer la douceur (*Moniteur* an II, n<sup>o</sup> 328, le 24 thermidor, page 1342, col. b.) : « Il faut aborder franchement la question; on a demandé beaucoup de lumières pour avoir, quoi?... un gouvernement juste; mais, est-ce juste à la manière des aristocrates? Non, sans doute (on applaudit); nous avons été sauvés par le gouvernement révolutionnaire; les intrigants, les fripons, ne craignent que le gouvernement révolutionnaire; c'est donc à cette base unique, à ce gouvernement accélérateur des mouvements des armées, conservateur des victoires, qu'il faut tout rapporter. »

Mais le 2 fructidor, Bouchet, après un long préambule, dit : « Je demande que la justice la plus sévère comprime la plus

tisans étaient si nombreux, que Tallien et Fréron firent usage de tout leur art pour modérer l'influence de la populace et de ses chefs par celle du moyen-état qu'ils s'attachèrent<sup>1</sup>. On cessa de donner les deux francs que l'on payait auparavant à la lie du peuple et aux indigents, pour qu'ils assistassent aux assemblées des sections, et en éloignassent, par leurs clameurs, tous les citoyens honnêtes. Dès ce moment ils ne reparurent plus. Les assemblées interdites aux ouvriers, pour certains jours, furent fixées aux décades. On sema ensuite la division entre les Jacobins et la jeunesse de Paris qui commençait à se dégoûter de l'égalité des sans-culottes, et qui ne pouvait souffrir ces femmes déhontées qui servaient d'instruments aux Jacobins. Le parti d'entre eux qui dominait alors à la Convention, parce qu'il était soutenu par ceux qui voulaient rétablir l'ordre, cherchait à transférer de nouveau les bases du gouvernement, du club des Jacobins à la Convention, pour s'emparer ainsi de toute autorité. Leur intention n'échappa point à leurs adversaires, aux Col-

infame aristocratie et le lâche modérantisme, qui partout relèvent leur tête insolente. »

<sup>1</sup> *Toulangeon*, vol. V, pages 99-135.

lot-d'Herbois et aux Billaud - Varennes qui, depuis le mois d'août jusqu'au mois de novembre, employèrent vainement tous les moyens pour conserver à leur club un pouvoir prêt à passer en d'autres mains <sup>1</sup>.

Paris présentait à cette époque l'image de l'anarchie la plus affreuse. Les hordes de Fréron, excitées par l'*Orateur du peuple* écrit dans le style de Marat, pénétrèrent jusqu'aux tribunes des Jacobins et les injurièrent jusqu'au milieu de leur assemblée. Ici les jeunes gens faisaient un tapage effroyable, quand on parlait de la Convention et de tout ce qui y avait rapport; les Jacobins, de leur côté, envoyèrent les femmes de guillotine de Robespierre, ainsi que tous les patriotes impudents à leur solde, dans les tribunes de la Convention, pour y exciter des clameurs et provoquer des troubles <sup>2</sup>. Il s'éleva même un violent combat entre les députés qui soutenaient les Jacobins, parce qu'ils en avaient besoin, et ceux qui voulaient les anéantir,

<sup>1</sup> *Orateur du peuple* n° 26, du 15 brumaire, page 204 : « Le calcul des victimes, sans jugement quelconque, du seul ordre de Carrier, se monte, hommes, femmes, enfants, vieillards de tout âge (sic), de tout sexe, de dix à onze mille fusillés ou noyés; les officiers de santé peuvent attester ce fait. »

<sup>2</sup> *Orateur du peuple* n° 29, du 21 brumaire, page 226.

parce qu'ils n'en espéraient rien. Cette lutte dura depuis le 6 jusqu'au 11 novembre. Pour donner aux autorités publiques et à la police un prétexte plausible de poursuivre le parti contraire, les élégants, qui figuraient dans les salons de madame Cabarrus, ou qui étaient l'organe des sociétés du bon ton, comme Fréron<sup>1</sup> et Tallien, firent insulter publiquement les Jacobins, par des gens dévoués à leur cause; dès qu'ils quittaient la salle des conférences, on leur jetait de la boue et des pierres; les femmes mêmes étaient invectivées et souffletées. Ces hommes, autrefois si orgueilleux, montrèrent toute leur faiblesse et leur lâcheté, en laissant impunies ces scènes scandaleuses, que fomentaient secrètement les comités du gouvernement pour dévoiler l'impuissance des Jacobins. Le 19 brumaire, les élégants, qui jouaient cette fois le rôle de la populace, firent du Palais-Royal un siège en règle contre la salle du club de la rue Saint-Honoré<sup>2</sup>; on y entra de force, on en chassa les Jacobins, on fustigea les femmes, entre autres celle

<sup>1</sup> Fréron avait à peine vingt-six ans, ce qui fit que la jeunesse dorée l'entourait; il est mort en 1803, à l'âge de trente-cinq ans.

<sup>2</sup> Beaulieu, *Essais historiques sur la révolution de France*, vol. VI, page 117 et suiv., en fait une peinture très-vive.

d'un député, nommé Crassous, et on joignit, au châtement de ces femmes orateurs patriotes, le sage conseil de rester dorénavant dans leur ménage <sup>1</sup>.

La police laissa maltraiter impunément les Jacobins. Les comités de sûreté générale, de législation et de salut public, ainsi que le comité militaire se réunirent enfin le même jour, à 8 heures du soir, pour prendre des mesures contre les désordres qui régnaient dans la ville. Leur intention ne put échapper aux Jacobins <sup>2</sup>. Les troubles continuèrent. Sur

<sup>1</sup> Fréron, *Orateur du peuple*, n° 30, du 23 brumaire, page 238 : « Les clefs de ce paradis des intrigants ont été déposées aux archives du comité de sûreté générale, qui a promis de prendre toutes les précautions pour les empêcher de se rouiller. Le même comité ayant cru, par mesure de police générale, devoir suspendre provisoirement les séances de ladite société, a fait part à la Convention, dans la séance du 22, de cette mesure. C'était vraiment une pitié de voir la face contristée du lion Billaud, et la mine affligée de Collot de Lyon, et la grimace du marquis de Montaut, et la tristesse du prêtre Chales, et la désolation du prêtre Bassal, et le désespoir du diacre Audouin, et les larmes du baron de Vieusac (Barère), et les convulsions du grand trésorier de France Aucas, et la syncope du chevalier de Ruamps, et les contusions du derrière de madame Crassous, peintes en traits de douleur sur la large face de monsieur son époux. »

<sup>2</sup> Le Jacobin Duhem raconte à la Convention, *Moniteur*, n° 53, page 228, col. b. : « En entendant ces expressions et l'agitation sourde qui régnait autour de moi, je me retournais du côté de celui qui avait tenu ce propos, et je lui disais à voix basse : Me voilà, que me veux-tu ? tiens, me voilà, buveur de sang, en voilà, bois-en ; il me mettait le poing sous le nez. Je

la proposition de Rewbell et au nom des comités, le club fut d'abord suspendu provisoirement <sup>1</sup> dans la nuit du 20 au 21, et fermé définitivement le 22 brumaire. Le 24, une loi positive changea totalement le système des clubs en France, de même que le rapport qui existait entre les sociétés particulières et l'État; le rendez-vous des Jacobins devint une salle d'armes. Ils se brouillèrent à jamais avec tous les gens modérés; et Tallien et Fréron, anciens amis de Marat, qui alors rédigeaient les journaux, déclamaient sans cesse contre le système de meurtre qu'on avait adopté. Les membres les plus puissants de la Convention étaient cependant partisans de Robespierre, ou au moins de ces Jacobins qui lui étaient entièrement dévoués. Pour leur opposer une

le saisis; un de mes collègues, un député de la Convention, me le demanda. Je ne voulus le remettre qu'à la force armée; je ne voulus de même remettre un assassin, que j'avais pris à la porte de notre salle, qu'à la force armée, quoique mon collègue Carnot me le demandât; car il faut que vous sachiez qu'on a brisé nos portes, et qu'on est venu contre nous avec des pistolets et des poignards. »

<sup>1</sup> Le 20 brumaire, Rewbell, comme président des quatre comités réunis, fit les propositions suivantes :

1<sup>o</sup> Les séances des Jacobins seront suspendues jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

2<sup>o</sup> Les comités de salut public, de législation et de sûreté générale, présenteront incessamment une loi contre les calomnieux.

résistance qui fût durable, il fallut s'attacher tous les ennemis du club et de son système.

On proposa donc, le 8 décembre 1794, d'admettre de nouveau les soixante-onze députés, arrêtés et suspendus à cause de leur protestation contre les scènes du 2 juin 1793, ce qui passa presque sans la moindre opposition. Dès-lors commença une réaction d'une toute autre espèce ; les royalistes redoutaient les républicains, dont le parti s'était renforcé. Craignant une constitution, ils soutenaient les fauteurs de l'anarchie ; ils leur semblaient bien moins dangereux que les amis de la liberté et que la classe élevée de la bourgeoisie, qu'ils ne pouvaient espérer de corrompre. Ils se flattaient de gagner aisément les misérables démagogues à force d'argent et de vains honneurs, ou d'appeler la haine publique sur leurs atrocités. Les républicains, pour en imposer aux Jacobins et aux royalistes <sup>1</sup>, firent décréter l'instruction des complices du tyran qu'on avait renversé, et ad-

<sup>1</sup> Lecointre renouvela l'accusation, Merlin fit le rapport et n'excepta, des sept accusés Vadier, Collot, Billaud, Barère, David, Amar, Vouland, que les quatre premiers ; il proposa une commission de vingt-un membres qui feraient le rapport. Saladin fit ce rapport, connu sous le nom de *Rapport des vingt-un*.

mettre à la Convention ceux des Girondins proscrits qui s'étaient soustraits à la mort. On vit alors à l'assemblée et dans toute la ville combien le Jacobinisme était enraciné, et quelle influence le parti déchu du tyran avait encore sur le peuple.

La commission des vingt-un, nommée<sup>1</sup> pour faire les rapports sur Vadier, Barère, Billaud-Varenes et Collot-d'Herbois, différa long-temps de publier ses délibérations; l'accusation étant décrétée, le peuple s'ameuta et se porta aux dernières extrémités, avant même que le rapport fût présenté. Les Jacobins semèrent de faux bruits qui répandirent partout la terreur; ils employèrent la violence et toutes sortes d'artifices, pour provoquer une augmentation subite dans le prix des denrées. La disette commençait à se faire sentir à Paris, et les cris : *du pain, du pain!* devinrent le signal de ralliement des hordes infames qu'ils avaient à leurs ordres. Une impudente dilapidation des deniers publics, la création de nouvelles places, données à des parents et à

<sup>1</sup> *Rapport des vingt-un*, du 2 mars 1795 : « La commission des vingt-un, pendant l'instruction de cette grande affaire, a communiqué toutes les pièces aux prévenus; elle les a entendus dans tous leurs moyens de défense : c'est ce qui a dû nécessairement retarder un rapport si long-temps attendu. »



des amis, la négligence à suivre les débats sur l'établissement d'une nouvelle constitution, afin de prolonger son pouvoir, avaient attiré sur la Convention le mécontentement général. Les Jacobins, pour profiter de cette disposition du peuple et l'intéresser à leur cause, se plaignirent de l'état des finances et demandèrent avec acharnement la constitution de 1793.

La Convention avait été dès long-temps le théâtre scandaleux d'une lutte publique, où l'on se portait aux invectives les plus grossières<sup>1</sup>. Malgré toutes les clameurs des Jacobins, qui poursuivaient le procès des quatre accusés, on résolut d'opposer la journée du 10 août au gouvernement républicain, comme

<sup>1</sup> *Moniteur* an III, n° 99, page 410, col. c. *Duhem*. . . . « Si Clauzel, que je regarde comme un infame calomniateur (violent murmure), *Clauzel*. — Je demande à répondre à Duhem. — Si Clauzel, qui a eu l'audace de me dire en face que j'étais en correspondance avec les émigrés en Suisse, ne me prouve pas ce fait, je déclare que je l'assassinerai moi-même. L'assemblée et tous les citoyens des tribunes manifestent la plus vive indignation. Duhem ôte sa cravate. N. . . . Je demande que l'assassin Duhem soit rappelé à l'ordre (vifs applaudissements). *Plusieurs voix*. — A l'Abbaye, à l'Abbaye! »

Le 4 germinal, *Moniteur* an III, n° 187 : « Deux députés et Jacobins, Gaston et Ruamps, se déclarèrent publiquement champions des femmes déhontées de la populace, et cependant il est dit : Ils menacent Legendre en l'appelant vil boucher. *Legendre*. — Oui, j'ai été boucher, et je m'en fais honneur. »

on l'avait fait contre le roi en 1792, et de perdre la Convention, comme auparavant Louis XVI. On eut bientôt rassemblé la populace, occupé les entrées de cette chambre, et, le 1<sup>er</sup> germinal (21 mars 1795), on vit entrer dans la salle une troupe d'hommes et de femmes, à laquelle on n'opposa aucune résistance. Ils poussaient des cris épouvantables et demandaient *du pain et la constitution de 1793*! Ce bruit affreux étouffa toutes les voix qui cherchaient à se faire entendre. Heureusement, les comités savaient, dès la nuit précédente, ce qui devait arriver le lendemain. Fréron avait convoqué les royalistes, qui comptaient sur lui comme chef, et ils avancèrent sous les armes comme gardes nationales.

Dès qu'ils eurent délivré la Convention de la populace qui la tenait assiégée, on décréta, sur la proposition de Sièyes, une loi martiale, et une commission fut chargée de s'occuper du plan d'une nouvelle constitution<sup>1</sup>. De cette

<sup>1</sup> Dans le rapport que Sièyes met à la tête de son plan de lois, *Moniteur*, an III, n° 185, pag. 753, col. b. c., et 754, col. a. et b.; il montre parfaitement l'état des choses, et caractérise les partis avec cette sagacité qui lui est propre. La loi même contient 2 chapitres : le premier a 6, le second 19 articles. Le dix-huitième article donne quatre dispositions en cas que la Convention nationale fût dissoute :

1° Les membres se rassembleront alors à Châlons, ou dans

manière, les troubles furent apaisés pour quelques temps, mais la disette devint bientôt extrême, par le peu de valeur des assignats, par les entraves qu'éprouvaient les transports des vivres et le soin que certains particuliers prenaient de les accaparer. Le pain était rare, les premiers besoins de la vie s'achetaient en sacrifiant les effets les plus précieux. On poursuivit néanmoins le procès des quatre qui avaient suscité toutes ces menées, et durant leur défense, Barère fit briller le sophisme infernal de l'éloquence révolutionnaire. Carnot<sup>1</sup>, Lindet, Foussedoire, Montaut, l'ami de Fouquier, et Lecointre, deux fois accusateur des assassins, cherchaient maintenant à les défendre avec tous les raisonnements d'une

un autre endroit; où la majorité des membres se trouvera, la Convention sera constituée.

2° Les députés demeurant dans la commune où la Convention nationale a été levée, ne peuvent pas présider à des fonctions publiques; plusieurs d'entre eux n'auront pas de voix délibérative; on mandera de toutes les armées des divisions de troupes à la défense de la Convention.

<sup>1</sup> Carnot dit: « Je pourrais me tenir à l'écart en ces circonstances, puisque je fus constamment opposé aux mesures violentes; puisque depuis long-temps j'avais attaqué Robespierre et Saint-Just dans le sein du comité de salut public; puisque je n'avais cessé de m'y élever contre Henriot et la municipalité conspiratrice; j'ai combattu souvent les prévenus eux-mêmes, lorsque tout fléchissait devant eux, je les défendrai maintenant que chacun les accable. »

logique serrée, en altérant les faits, et en excitant des passions assoupies, par la véhémence la plus farouche. Cependant les assignats perdaient de jour en jour de leur valeur, et la disette augmentait, dans la ville ainsi que les difficultés d'amener des vivres, dont l'entrée était souvent même empêchée de force par la populace, où figuraient surtout les femmes. De son côté, le parti opposé fit venir à Paris, des armées et même des départements, un grand nombre d'hommes qui lui étaient dévoués. Au grand avantage des royalistes, Pichegru se trouvait dans la capitale. Ce général, depuis quelque temps, penchait vers le royalisme, et, à son retour à l'armée, au mois d'avril, il se mit même en correspondance avec Condé et les émigrés. L'orage du Jacobinisme se prépara pendant cinq jours et on s'attendait d'un moment à l'autre, qu'il allait éclater de nouveau sur la Convention, ce qui arriva enfin, le 7 germinal (27 mars 1795).

Des troupes de femmes déhontées composaient l'avant-garde; venaient ensuite des hommes tout-à-fait dignes d'elles. Les tribunes de la Convention étaient remplies de la lie du peuple qui par ses clameurs ôtait la parole à tout député : « *Du pain et la constitu-*

tion de 1793, » furent encore le cri de ralliement; ces mots se trouvaient sur les drapeaux et les inscriptions qu'on avait attachées aux chapeaux. Toutes ces femmes impudentes voulaient pénétrer dans la salle, ou forcer les portes; on en fit enfin entrer une députation de vingt; elles apostrophèrent le président par des injures, mais manquèrent cette fois le but qu'on s'était promis de leur assistance. Au milieu de ces désordres, un des députés<sup>1</sup> conseilla d'ajourner l'accusation des quatre; mais la Convention la poursuivit néanmoins avec fermeté. Dès ce jour, le tumulte allait toujours croissant<sup>2</sup>, jusqu'à ce qu'enfin la populace remportât une victoire complète. Les Jacobins ne profitèrent pas long-temps de ces avantages; car les auteurs de ces troubles n'eurent ni as-

<sup>1</sup> Isabeau rapporte ce jour au nom du comité de sûreté : « Il existait une correspondance suivie entre les sections et les faubourgs; l'agent national du département vient de nous écrire qu'il avait entendu dire à un citoyen des faubourgs; *nous savons qu'il y a tous les jours des chevaux sellés et bridés pour porter des représentants dans nos quartiers s'il y avait du trouble; nous en avons autant, et nous avons aussi nos représentants.* »

<sup>2</sup> Il parut le 11 germinal une députation des faubourgs dont l'orateur dit : « Nous sommes debout pour soutenir la liberté. » Le reste était si grossier et si impudent, que Tallien proposa de faire imprimer et afficher cette adresse et la réponse du président, parce que cela devait produire plus d'effet, sur les honnêtes citoyens, que toute proclamation.

sez de force, ni assez d'adresse pour tirer parti de leur victoire.

Le 12 germinal (1<sup>er</sup> avril), ils entourèrent le lieu où se tenaient les séances de la Convention, prirent la salle d'assaut, insultèrent les deux députés qui occupèrent alternativement le fauteuil du président, et interrompirent toutes les délibérations.

Vatec, le même orateur qui avait parlé le 31 mai 1793 lors de l'attaque contre la Gironde, se présenta devant la barre<sup>1</sup>; mais il aurait fallu un Danton pour diriger l'action; car Fouché, Carnot et autres, qui en auraient eu le talent, ne voulaient pas se prononcer définitivement pour les Jacobins, puisqu'ils connaissaient la haine que toute la nation avait vouée à ces hommes sanguinaires, et qu'ils étaient sûrs de jouir, de quelque manière que ce fût, des fruits de la victoire. L'ancien évêque Huguet, Amar, Foussedoire, Duhem, Chales,

<sup>1</sup> Vatec dit : « Il est temps que la classe indigente ne soit plus victime de l'égoïsme des riches, et de la cupidité des marchands. (La foule : *oui, oui*, les membres de la gauche applaudissent vivement.) Faites-nous donc justice de l'armée de Fréron, de ces messieurs à bâton. (La foule : *oui, oui*, vifs applaudissements des membres de l'extrémité gauche.) Et toi, montagne sainte, qui as tant combattu pour la République, les hommes du 14 juillet, du 10 août, et du 31 mai te réclament en ce moment de crise; tu les trouveras toujours prêts à les soutenir, prêts à verser leur sang pour la République. »

Léonard Bourdon, se chargèrent de conduire les mouvements de la populace dans la salle, et ne rougirent pas d'injurier leur propre président, conjointement avec le rebut du peuple<sup>1</sup>. Ils ne surent pas indiquer des mesures énergiques, laissèrent à la Convention le temps de revenir à elle, et aux honnêtes citoyens la faculté de lui porter secours. L'assemblée prolongea la séance jusqu'au matin du 13 germinal, et donna, dans la nuit, une foule de décrets qui semblaient nécessités par les circonstances. Il fallut, pour affermir son courage dans cette conjoncture pressante, que la disposition de plusieurs quartiers, prêts à commencer un combat contre l'armée des Jacobins, lui fût communiquée par des députations, tandis que les citoyens prenaient les armes.

Les comités du gouvernement ne négligèrent pas non plus de prendre des mesures militaires contre la multitude furieuse; c'est à

<sup>1</sup> Le président répond à une des députations qui promettent à la Convention l'assistance des honnêtes citoyens : « La Convention aura le courage de dire la vérité. Les royalistes et les assassins cherchent à exciter un mouvement. *Choudieu* : le royalisme est là : (montrant le fauteuil du président.) Le président : ils conjurent l'orage ; ils ignorent que la foudre tombera sur leur tête. *Ruamps* : la foudre, c'est ton armée du Palais-Royal. *Le président* : la Convention connaît le dévouement et la force des bons citoyens de Paris, et c'est avec les armes de la vertu qu'elle frappera les restes du crime. »

cette fin que Barras et Auguis, deux députés, anciens militaires, parcouraient la ville et dirigeaient la force armée. Barras retourna enfin à la Convention, et la garde nationale entourait la populace; à un signe des députés, qui la faisaient agir, elle se retira. On résolut alors de faire cesser tous les débats sur les accusés et de bannir par un décret, sans autres formalités, les trois compagnons de Robespierre, auxquels on avait adjoint Vadier. On confia le commandement de toute la milice de Paris au général Pichegru <sup>1</sup>. Legendre cependant n'ayant pas trop de confiance en lui, obtint qu'on lui associât Barras et Merlin de Thionville. Pichegru fit désarmer toute la section des Gravilliers qui avait été employée par les Jacobins, et la Convention décréta que tous les membres, qui avaient pris une part active au tumulte dans la salle, seraient arrê-

<sup>1</sup> Barras termine ainsi son rapport : « Je demande que la Convention déclare que la ville de Paris est en état de siège ; cette mesure donnera au commandant de la force-armée, le moyen de maintenir l'ordre, et fera accélérer l'arrivage des subsistances ; car alors elles seront destinées pour une ville assiégée. Je demande ensuite que la Convention nomme, commandant-général de la force-armée, le général Pichegru. Peuple, ressouviens-toi que les colonnes des tyrans coalisés n'ont jamais tenu devant son armée, et crois qu'une poignée de misérables ne tiendra pas devant lui. »



tés<sup>1</sup>, mais on épargna ceux qu'on avait déclarés rebelles dans le premier mouvement d'indignation; Choudieu, Amar, Ruamps, Duhem, furent les seuls envers qui on usa de rigueur, ils devaient être transférés au fort de Ham.

Le lendemain un nouveau tumulte éclata; car le peuple chercha à empêcher la déportation des condamnés Vadier, Collot, Billaud et Barère; mais Pichegru, faisant usage du pouvoir qu'on lui avait délivré, rétablit l'ordre; la Convention elle-même ne voulut pas couper le mal dans sa racine. Les autres, arrêtés, conduits au fort de Ham, lorsqu'on les déporta, se moquèrent de leurs adversaires, en leur reprochant qu'ils ne s'entendaient nullement en révolution. Tallien même<sup>2</sup> ne put jamais décider la Convention à prendre des dispositions décisives contre les véritables auteurs et les provocateurs secrets des trou-

<sup>1</sup> Ruamps, Thuriot, Cambon, Maribon-Montaut, Duhem, Amar, Choudieu, Maignet, Henz.

<sup>2</sup> Tallien s'écrie : « Je me décharge de la responsabilité des maux que vos lenteurs peuvent entraîner. » Il avait dit d'abord : « Oui, l'on conspire contre vous, on conspire sous vos yeux. Où est Thuriot, l'ami de Dopsent, l'ame de la conspiration? où est Fouché qui écrivait les feuilles de Babeuf? où est Cambon? où est Lecointre, qui sème ici sans - cesse la division? Je demande que ces quatre membres soient arrêtés, et que ceux qui n'ont pas obéi au décret de la Convention, soient mis hors la loi. »

bles. On décréta, le 16 germinal (5 avril), l'arrestation de neuf autres députés jacobins<sup>1</sup>; mais par là on montra au peuple que la dispute n'était que personnelle; car, tandis que l'on exécutait Fouquier-Tainville et son tribunal, on conserva les hommes dont ils n'avaient été que les instruments, pour effectuer, par leur moyen, de nouveaux changements<sup>2</sup>.

Les hommes qui avaient une influence réelle dans l'assemblée, ne voulaient ou ne pouvaient permettre qu'on ravît à la populace toutes les personnes qui possédaient l'art de la mettre tout d'un coup en mouvement. Personne n'était content du gouvernement<sup>3</sup> de la Convention, et la valeur des assignats diminuait de jour en jour. De nouveaux troubles éclatèrent au mois de mai. Dans cet in-

<sup>1</sup> Moïse - Bayle, Chales, Foussedoire, Huguet, Léonard-Bourdon, Granet, Levasseur, Crassous, Lecointre de Versailles.

<sup>2</sup> Nous verrons les Jacobins, prisonniers et menacés de la mort, jouer un grand rôle sous le Directoire. Fouché aussi fut arrêté comme terroriste.

<sup>3</sup> Tallien dit à la Convention, le 25 germinal an III, (14 avril 1795,) n<sup>o</sup> 208 : « Il n'y aura pas de centre de gouvernement tant qu'il sera divisé en tant de mains, tant qu'il y aura une bureaucratie qui suffirait à l'Europe entière. Je demande que l'on présente sans délai un rapport sur l'organisation du gouvernement. Montrez un gouvernement au peuple, et bientôt les malveillants, les fanatiques et les terroristes seront détruits. »

tervalle, entre le tumulte précédent et les nouvelles menées populaires, les Jacobins surent, tant par leurs discours dans l'assemblée que par leurs cabales dans les comités, entraver les tentatives que faisaient les amis de l'ordre pour réformer la police de la capitale. Chénier, au contraire, obtint qu'on prît de nouvelles mesures violentes contre les émigrés. La constitution occupait alors la Convention, et Lanjuinais avait déclaré hautement que lui et ses amis seraient obligés d'insister sur une constitution avec deux chambres législatives. Cela déplut entièrement aux Jacobins, ce qui leur fit hâter la nouvelle attaque contre la Convention; très-bien informée des scènes qu'on tramait, elle attendit tranquillement l'explosion puisqu'elle avait, dans les comités du gouvernement, des Jacobins qui paralysaient la force des autres.

Le 19 mai, les provocateurs portèrent l'impudence jusqu'à faire imprimer leur plan qui fut distribué le lendemain 1<sup>er</sup> prairial<sup>1</sup>. On avait fixé l'exécution à minuit; les femmes étaient encore en avant. On battit, à cinq heures du soir, la générale aux faubourgs Saint-An-

<sup>1</sup> On trouve ce plan dans le *Moniteur*, an III, n° 244, pag. 985.

toine et Saint-Marceau; à huit heures, le comité de sûreté fit rassembler, au son du tambour, les citoyens des autres quartiers de la ville; ils ne se réunirent que lentement, parce que peu d'entre eux s'intéressaient à la Convention. A onze heures la séance fut ouverte. Environ deux heures après, les députés jacobins donnèrent le signal convenu. Aussitôt les femmes firent un bruit si épouvantable dans les tribunes, qu'on eut peine à s'entendre, et le tumulte horrible qui avait lieu dans la salle, produisit le plus profond silence dans l'assemblée. Tandis que les furies respiraient un moment, et qu'elles accordaient aux députés quelques minutes de repos, un général de brigade, arrivé par hasard, se présenta à la barre. La Convention le chargea de chasser des tribunes les femmes qui excitaient tous ces désordres. Accompagné de quelques grenadiers et de plusieurs gens armés de cravaches, il parvint à les faire sortir. Les tribunes se désemplirent; mais, dans le même instant, toute la populace parut devant les portes. Les femmes retournent aux tribunes, la porte est enfoncée, toute la foule se précipite dans la salle, les députés se retirent sur les bancs élevés, et les gendarmes forment une haie entre

eux et la multitude effrénée. Le vieux Vernier, Dumont, Boissy-d'Anglas, se succèdent alors alternativement au fauteuil de président. Les clameurs, les injures, les menaces et les ris bruyants de la foule étouffent la voix des députés; enfin arriva le secours qu'envoyèrent quelques sections. Un combat s'engage dans la salle, la populace succombe, on lui fait évacuer l'enceinte de l'assemblée, on referme la porte qu'elle avait enfoncée, et les débats reprennent leurs cours. A peine a-t-on joui d'un quart-d'heure de tranquillité, que le vacarme et le bruit recommencent à la porte, elle est brisée de nouveau, la garde fléchit et la foule remplit la salle. Un jeune député, plein d'intrépidité, nommé Férand, après avoir commandé dans les derniers temps une troupe armée et défendu, contre les terroristes, le libre accès des provisions, à Paris couvre alors inutilement l'entrée, la populace passe sur son corps; à trois heures trente trois minutes du matin l'anarchie avait triomphé; mais ses auteurs ne surent point en profiter; car des gens, comme Sièyes et Fouché, aimaient mieux récolter plus tard les fruits semés par le peuple que de se mettre avec lui dans les mêmes rangs.

Boissy-d'Anglas acquit, dans cette occasion, une gloire immortelle par la dignité imperturbable qu'il montra lorsque, pendant le tumulte, il occupait le fauteuil de président; tandis que l'un le menace d'une pique, que l'autre ajuste son fusil, et que cent baïonnettes sont tournées vers sa poitrine. Dans ce péril imminent Férand vole à sa défense, un coup de pistolet le blesse et le renverse<sup>1</sup>; aussitôt une des furies le frappe avec son sabot sur la figure, on l'entraîne, on lui coupe la tête, on la met sur une pique, et on la présente deux fois au président. Boissy-d'Anglas ne céda point et garda toujours la même contenance, mais la plupart des autres membres de l'assemblée se dispersèrent, quoiqu'ils se fussent vantés souvent de mourir à leur poste. Les Jacobins prirent alors la parole, ils donnèrent un grand nombre de décrets révolutionnaires, et chargèrent de leur exécution une commission qui se composa de Duquesnoy, Prieur et Duroy. Carnot, qui joue ici le même rôle qu'autrefois dans les temps de la terreur, refusa la quatrième place qu'on lui réservait, et en laissa l'honneur à Bourbotte. Tandis que Romme faisait des propositions insensées, pour remédier incontinent à la di-

<sup>1</sup> *Moniteur*, an III, n<sup>o</sup> 245, pag. 988.

sette de pain, et tandis que Duroy, Gonchon, Garnier, Albitte, Forestier, Thuriot, parlaient de la nouvelle organisation, les trois comités déclarèrent qu'ils ne reconnaîtraient aucun décret de la Convention, tant qu'elle resterait assiégée, et confièrent à Delmas<sup>1</sup> le commandement de la force armée de Paris.

Legendre parut à la tête de ses anciens amis, des Septembriseurs, des Cordeliers; mais Auguis et Barras firent sonner le tocsin dans les quartiers habités par les honnêtes citoyens; ils se virent, vers huit heures du soir, entourés de troupes assez considérables. Les gardes nationales cernèrent peu à peu les Tuileries, empêchèrent l'affluence, et à onze heures Legendre se rendit dans l'assemblée, pour inviter, au nom des comités, la populace de se séparer. Ayant en vain essayé d'obtenir la parole, il parut accompagné de Chénier, Auguis, Kervélegan, Bergouin et de gens armés, commandés par Raffet, et entra de force dans la salle. A minuit précis le combat commença, et un coup de sabre étendit presque aussitôt Kervélegan aux pieds du président. La foule céda

<sup>1</sup> Delmas avait commandé, le 9 thermidor, sous les ordres de Barras; d'abord officier de la milice, il avait ensuite passé comme aide-major à la garde nationale de Toulouse.

enfin. Les membres qui avaient pris la fuite reparurent; les débats reprirent leurs cours, et on arrêta les instigateurs de ces troubles<sup>1</sup>. La Convention se sépara le 2 prairial; mais on reconnut le même jour qu'on avait encore à craindre des hostilités formelles entre les quartiers de la ville habités par les classes ouvrières et les autres sections. Vers les huit heures du soir, les deux partis s'étaient pour ainsi dire rangés en ordre de bataille, près des Tuileries, et une Convention nationale, constituée à l'hôtel de ville par les terroristes, bravait l'assemblée qui siégeait au château. Quelques députés surent prévenir une guerre civile. La Convention leva sa séance à quatre heures. Les rebelles réunis à l'hôtel de ville furent faits prisonniers, ainsi que l'assassin de Férand, cependant le combat recommença le lendemain 3 prairial.

L'assemblée de l'hôtel de ville, sans égard pour les décrets de la Convention, continua ses séances, arracha des mains de la justice le

<sup>1</sup> Ceux qui, dans les séances des 12 et 16 germinal, étaient décrétés d'arrestation, le furent de nouveau dans la séance suivante. On déclara ensuite en état d'accusation, et on arrêta Duquesnoy, Duroy, Romme, Bourbotte, Prieur, Soubrany, Gonchon, Albitte l'ainé, Paynard, Le Carpentier, Pinet l'ainé, Bori l'ainé.



meurtrier de Férand que l'on conduisait au supplice, et insulta même au tribunal suprême qui l'avait condamné. Les jeunes gens des autres quartiers venaient de prendre les armes par ordre des comités; arrivés à la rue Saint-Antoine, ils s'étaient emparés des canons des habitants des faubourgs; mais ne s'étant pas assez assurés des rues par où ils s'étaient avancés, on leur coupa la retraite et on les força de rendre les canons.

Enfin, la Convention prit des mesures sérieuses; Delmas, Aubry ancien capitaine d'artillerie, et Gillet qui avait servi comme commissaire aux armées, réunirent vingt mille hommes, que l'on fit passer pour gardes nationales, mais qui n'étaient réellement que l'élite des soldats convoqués secrètement, et depuis long-temps à Paris<sup>1</sup>. Cette circonstance est d'autant plus à remarquer, que dès-lors les troupes jouèrent toujours le principal rôle dans les différents civils.

<sup>1</sup> Doulcet de Pontécoulant, dans le *Moniteur*, an III, n° 249, pag. 1006, dit: « Nous devons consacrer cette victoire d'une manière solennelle: ceux qui l'ont remportée étaient pour la plupart à Fleurus, et dans les combats fameux qui ont illustré les armées républicaines. Aujourd'hui ils n'ont point démenti leur courage, et n'ont pas moins bien mérité de la patrie. Je demande que la Convention nationale nomme une commission qui se rende auprès des colonnes qui défilent en ce moment sous les murs du Palais national.

Le général Menou, autrefois membre de l'assemblée constituante, et qui penchait beaucoup pour l'aristocratie, obtint le commandement. Les faubourgs, qui avaient soustrait l'assassin de Férand à l'exécution, et qui prenaient sa défense, furent cernés, et si Menou n'eût interposé son autorité, les députés qui le suivaient auraient fait mettre le feu aux maisons. Menacés d'un siège formel, les habitants des faubourgs prirent enfin le parti de livrer l'assassin qui, à cette nouvelle, se donna lui-même la mort, en se précipitant par une croisée. Cette condescendance en nécessita bientôt une autre; interpellés de nouveau, ils se virent obligés de livrer leurs canons et de rendre leurs armes.

Après ces scènes, la Convention déclara que la constitution de 1793 ne pouvait être rétablie; les officiers qui avaient soutenu les Jacobins furent licenciés par Aubry; plusieurs même, comme Bonaparte qui chercha envain pendant long-temps à se concilier la faveur de ce général, se virent humiliés dans leurs rapports ou arrachés à leur carrière, de sorte qu'ils furent obligés de demander eux-mêmes leur démission, et de vivre dans la position la plus fâcheuse.

On interdit ensuite aux femmes les tribunes de la Convention, on n'y admit les hommes qu'avec des cartes d'entrée. La garnison de la ville fut composée de troupes régulières ou d'une légion de police générale, et on prit d'autres mesures, conformes aux besoins du jour <sup>1</sup>.

La conviction où l'on était de la nécessité de la royauté, l'aurait peut-être emporté alors sur la haine qu'on lui avait vouée et à tous ses partisans, si les émigrés et les Anglais n'eussent tourné, dans le moment même, contre les auteurs de l'ancien régime tout le ressentiment que la nation portait aux Jacobins, et s'ils n'eussent approuvé plusieurs dé-

<sup>1</sup> Au nombre des mesures qu'on prit, il faut citer le décret qui devait assoupir les troubles récents, tendant à la délivrance des terroristes :

1° Le décret du 12 germinal, qui, par mesure de sûreté générale, ordonne la déportation de Collot, Billaud, Barère et Vadier, est rapporté.

2° La Convention nationale décrète d'accusation Barère, Collot, Billaud et Vadier ; et ordonne qu'ils seront traduits au tribunal criminel de la Charente-Inférieure, pour y être jugés.

3° Le comité de législation présentera demain la rédaction de l'acte d'accusation.

4° Pache, Audouin son gendre, Bouchotte ex-ministre, d'Aubigny son adjoint, Clémence ci-devant employé au comité de sûreté générale, Héron ci-devant commis du comité de sûreté générale, Marchand, idem, Hassenfratz, seront traduits au tribunal criminel du département de l'Eure et Loire, pour y être incessamment jugés.

marches des terroristes lorsqu'on travaillait à les exterminer<sup>1</sup>.

Les troubles de la Vendée, les brigandages des Chouans dans l'ancienne Bretagne, recommencèrent avec la guerre civile. Les Anglais les fomentaient, pour prendre, dans l'intervalle, les colonies hollandaises et françaises, pour détruire les flottes, et pour affermir leur autorité sur l'Océan. Dans la crainte que la tranquillité ne se rétablît en France, ils conduisirent dans la baie de Quiberon tous les Français qui étaient à leur solde. Charette avait repris les armes depuis le 24 juin 1795. Ainsi, guidés par une politique infernale, les Anglais parvinrent, le 26 et le 27 juin, à perdre les trois vaisseaux de guerre français, qui étaient dans ces parages; en outre ils attisèrent une haine implacable entre les royalistes et les constitutionnels. Le mauvais succès de leur entreprise devint même avantageux à la Grande-Bretagne, puisqu'il détruisit les meilleurs marins de leurs rivaux, et l'élite de leur armée, en leur épargnant des sommes immenses, qu'il aurait fallu employer à leur entretien.

<sup>1</sup> Le 9 prairial, (le 28 mai) on décréta l'arrestation de tous les anciens membres des comités administratifs, à l'exception de Louis de Niederrhein, de Prieur et de Carnot; car ce dernier disait-on, a organisé la victoire!

Pendant un mois entier, le général Hoche, et Tallien commissaire de la Convention, s'opposèrent à la descente dans la baie de Quiberon. Les Anglais trahirent et abandonnèrent alors les pauvres abusés qu'ils livrèrent à la discrétion de l'ennemi, pour se sauver eux-mêmes. Les Français abordés furent tués par l'artillerie de leurs compatriotes, ou condamnés à mort par trois commissions de guerre, malgré la capitulation. Ce fut précisément le jour de l'anniversaire de la chute de Robespierre que Tallien fit à la Convention son rapport sur cette expédition et ses exploits sanglants <sup>1</sup>.

La commission des onze lui présenta enfin aussi son projet de constitution; mais on y adapta encore cette fois trop d'éléments puisés dans les rêves de ces hommes entièrement adonnés à la théorie, et qui connaissaient peu l'histoire; l'élection de tous les magistrats resta au peuple, et les autorités furent divisées. On chargea le Conseil des Cinq-cents, d'ébaucher la législation et d'établir les lois, dont la discussion fut confiée au Conseil des Anciens, composé de deux cent cinquante dé-

<sup>1</sup> On trouvera le complément de ces événements plus bas, dans l'histoire de la guerre de 1795 jusqu'en 1797.

putés âgés de quarante ans. On remit le gouvernement des affaires entre les mains de cinq directeurs à qui l'on adjoignit six ministres. Mais comment la tranquillité pouvait-elle renaître dans un royaume d'une si grande étendue lorsque, d'après le texte de la constitution, tout corps public renouvelait tous les ans le tiers de ses membres, et qu'un directeur résignait chaque année, et ne pouvait être réélu que cinq ans après. Nous passons sous silence les autres ordonnances de cette constitution éphémère; mais nous dirons quelques mots sur les *pièces annexées*, puisqu'elles devinrent la source de tous les maux. Elles furent produites le 2 fructidor (19 août), commentées le 13; et, le 3 brumaire (25 octobre), on y ajouta un nouveau supplément qui eut des résultats bien plus funestes que les ordonnances dont nous venons de parler.

Les décrets du 3 brumaire durent le jour à des événements plus récents; ceux du 2 fructidor furent surtout occasionnés par le désir qu'avait la Convention nationale de se maintenir elle-même dans la possession du gouvernement. Les deux tiers du nouveau Corps-législatif devaient être composés de membres qui avaient déjà siégé dans l'assemblée, et

le reste, de gens qui n'avaient pas encore été élus. Les premiers craignaient avec raison que personne ne leur donnât de bon gré son suffrage, puisque les différents du terrorisme avaient fait connaître les atrocités qu'ils avaient exercées ou tolérées; aussi à peine trente à quarante parmi eux conservèrent une réputation intacte. D'un autre côté, il pouvait sembler nécessaire que les derniers députés républicains eussent droit de siéger à la nouvelle assemblée, car si on les excluait, un grand nombre de députés du côté droit, admis dans les salons de madame de Staël <sup>1</sup>, faisaient assez entendre qu'ils ramèneraient avec le grand monde les noms historiques, l'afféterie et la faiblesse de la constitution de 1789. Pour contrebalancer leur influence il fallut, d'après la malheureuse politique de la révolution, relever les Jacobins et dispo-

<sup>1</sup> Tallien, qui grossissait alors de nouveau le nombre des Jacobins, dit, en parlant de la députation reçue à la Convention : « Tous ces hommes sont les mêmes qui, à la fin de l'assemblée constituante, ont sollicité la révision, qui formèrent la majorité de l'assemblée législative, qui voulurent maintenir la royauté, et qui aujourd'hui dirigent certains journaux. Ils se réunissent dans les coterie's particulières. »

Quant aux assemblées des journalistes, et à leur fabrique de constitution, voyez les notices dans Beaulieu, *Essais*, etc. tom. VI : « C'est là qu'ils disaient, il y a deux jours, qu'il n'était pas encore temps de juger les événements du 10 août, et que Lafayette avait bien fait d'abandonner son armée. »

ser des soldats dans la ville et aux environs. Les patriotes de 1793 arrêtés furent relâchés, et on leur rendit leurs armes. Quand on crut avoir répandu par là une terreur suffisante, on convoqua les assemblées primaires pour qu'elles acceptassent ou rejetassent la constitution et ses pièces annexées<sup>1</sup>. Aucun article supplémentaire ne parut plus préjudiciable que l'ordonnance qu'on avait ajoutée le 13 fructidor; le peuple devait avoir le droit d'élire les membres de la Convention qui entreraient dans la nouvelle assemblée; mais en cas que les élections dans plusieurs collèges électoraux tombassent sur les mêmes membres, la Convention aurait le pouvoir de compléter le nombre par une élection faite dans son sein. L'intention infame qu'on avait eue en faisant ce supplément était trop évidente

<sup>1</sup> Le discours du député de la section du Mail prouve que les Parisiens savaient bien quel but la Convention se proposait. Car il dit, de concert avec M. Lacretelle jeune qui paraît après lui comme orateur de la section des Champs-Élysées : « Pourquoi ces troupes autour de Paris? sommes-nous assiégés ou à la veille de l'être? voudrait-on traiter le peuple comme un Lama, qu'on adore en dieu, et qu'on enferme en esclave? Depuis le premier prairial, la nation est rentrée dans ses droits, elle a juré de ne pas souffrir d'usurpation... La garde parisienne a-t-elle démérité pour qu'on l'entourne de troupes? La Vendée se grossit dit-on. Eh bien! laissez nos frères d'armes aller ceindre leurs fronts de nouveaux lauriers, nous veillerons dans l'intérieur.



pour qu'on espérât que les citoyens indépendants lui donnassent jamais leurs suffrages. On commença donc par recueillir les voix de l'armée et on donna ainsi aux généraux un témoignage secret que, celui parmi eux qui se sentait assez puissant pour régner sur les soldats pouvait bientôt devenir le maître de l'État<sup>1</sup>. Dès que les troupes eurent voté, Tallien, Fréron, Barras, Legendre et les anciens amis de Danton, se servirent des mêmes moyens que Danton et Garat avaient employés précédemment, pour faire agréer la constitution de 1793<sup>2</sup>.

Legendre s'éleva dans la Convention contre madame de Staël et ses cercles avec toute la

<sup>1</sup> Le président du même Corps-Législatif, qui venait de déclarer que l'armée était essentiellement un corps obéissant, dit, le 11 fructidor, ainsi bien avant qu'on ne songeât à consulter le peuple : « Déjà les braves soldats du camp sous Paris ont accepté la constitution républicaine. »

<sup>2</sup> Garat, instrument de Danton, raconte dans ses *Mémoires sur la Révolution*, pag. 163 : « Danton, couvrant ce qu'il y avait de sauvage dans sa voix, ce qu'il y avait de sensible dans son cœur : eh bien ! me dit-il, Garat, si vous voulez que cela ait lieu, laissez donc là votre ennuyeuse modération, hâtez-vous de prendre toutes les mesures pour envoyer partout cette constitution, pour la faire partout accepter ; faites-vous donner de l'argent, et ne l'épargnez pas ; la République en aura toujours assez. S'il ne tient qu'à cela, lui répliquai-je, reposez-vous sur moi ; je sais que penser de la constitution qu'on nous donne, mais son acceptation me paraît l'unique moyen de sauver la République, et je vous garantis sur ma tête qu'elle sera acceptée. »

force d'une éloquence grossière, qui sentait son ancien état. On fit entrer dans les sections, malgré toutes les protestations<sup>1</sup>, les hordes des sans-culottes. On rassembla même, dans une salle de l'hôtel des invalides, tous les soldats et officiers répandus dans Paris pour voter; néanmoins la constitution fut acceptée dans la capitale, et les suppléments rejetés; on vit la même chose dans la plupart des assemblées primaires de la France, mais la Convention s'en inquiéta fort peu, et publia, le 1<sup>er</sup> vendémiaire (23 août), que la constitution était adoptée avec ses pièces annexées.

Les Parisiens, y ajoutant peu de foi, demandèrent compte de la manière dont on avait recueilli les voix, ce qui n'était nullement dans la volonté, ni dans le pouvoir de la Convention. Les députés des sections formèrent une assemblée générale des électeurs, à l'Odéon. La Convention l'annula, et, à l'aide de la force-armée, la dispersa le 10 vendémiaire. Le peuple en murmurait hautement, mais il n'en

<sup>1</sup> *Mémorial de Sainte-Hélène* par le comte de Las-Cases, Paris 1823, tom. II, pag. 206. « Les quarante-huit sections de Paris se réunirent, ce furent quarante-huit tribunes dans lesquelles accoururent les orateurs les plus virulents : La Harpe, Sérizi, Lacretelle jeune, Vaublanc, Regnault, etc. Il fallait peu de talents pour exciter tous les esprits contre la Convention, et plusieurs de ces orateurs en montrèrent beaucoup. »

vint pas à une révolte. Les sections et leurs électeurs, s'appuyant sur le mécontentement général, se maintinrent dans une espèce de permanence; les électeurs de la section Lepelletier, résidence du royalisme, semblèrent surtout, comme en 1789, vouloir s'ériger en corps constituant et se mettre en état d'insurrection. Des émigrés, des anciens officiers et des jeunes gens de bonne famille se montraient disposés à vider le différent contre la Convention, les armes à la main <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> En lisant les *Lettres sur quelques particularités secrètes de l'Histoire pendant l'interrègne des Bourbons*, 3 volumes in-8°, Paris 1815, on conviendra que les hommes à la Convention qui criaient alors contre les nobles et leur influence, n'étaient pas dans leur tort. Cet écrivain qui regarde tout roturier comme canaille, l'homme de lettres comme plumiste, et qui dit, tom. I, pag. 38 : « Je n'ai d'ailleurs jamais aimé la province, parce que les provinciaux sont, en général, envieux, jaloux, médisants, d'un commérage et d'un ennui mortels; parce que leur oisiveté, qui ne cesse presque jamais, les lasse et les fatigue eux-mêmes; parce que leur esprit bégaye; parce qu'enfin leurs mœurs aussi corrompues que celles de la capitale n'ont pas un si beau vernis. » Le même homme, à peine échappé à la terreur, devint électeur à Mantes, et Réal et Prudhomme l'accusèrent publiquement de fomenter la contre-révolution. Il dit, tom. I, pag. 302 : « Il existait bien quelque chose de vrai dans les dénonciations de MM. Réal et Prudhomme.

« A la fin d'un souper d'électeurs, j'avais remis à chacun une cocarde blanche, et nous avions dit entre nous, à huis-clos, mais de bon cœur : Vive Louis XVIII!

« J'avais fait rassembler une cinquantaine de royalistes, lesquels, dans une campagne isolée, pendant la nuit, prêtèrent serment entre mes mains sur les saints évangiles d'être fidèles

Lorsque la Convention se vit ainsi en mauvaise intelligence avec la ville, ceux de ses membres qui étaient initiés dans le secret de la démagogie recoururent aux anciens artifices. On commença par lire des lettres à l'assemblée, où l'on disait que Charette et la Vendée s'étaient joints aux Parisiens; on renvoya les adresses et pétitions des honnêtes citoyens, dès qu'ils se présentaient en masse; on accueillait celles des patriotes et des sans-culottes avec allégresse, et on fixa la première séance du nouveau Corps-Législatif au 5 brumaire (27 octobre): l'opposition des Parisiens et leur lutte contre les défenseurs de la Convention continuaient toujours<sup>1</sup>. Elle

à Louis XVIII, et de m'obéir en tout ce que je leur commanderais ou ferais ordonner pour la cause du trône et de l'autel. Ils jurèrent aussi de recruter des hommes dont ils seraient sûrs, dans les pays environnants, pour aller renforcer les sections de Paris, ou l'armée des Chouans, (commandée par le jeune comte de Frotté en Normandie) si je le trouvais plus à propos. Des Jacobins nous épièrent malgré ma surveillance personnelle, et celle de quelques braves gens qui m'étaient affidés et très-dévoués: mais ces Jacobins n'osèrent nous dénoncer qu'au moment où nous perdîmes notre procès..... Bien des personnes se rappellent encore l'enthousiasme que j'excite dans les sections de Paris, lorsque j'y arrive en qualité d'électeur et député auprès d'elles. »

<sup>1</sup> Il y eut, le 3 vendémiaire, au Palais-Royal, un combat entre les citoyens et les gendarmes de la Convention, suscités par les députés; le 6, des généraux, des officiers et des terroristes de l'ancien régime en vinrent aux mains, ce qui occasionna un nouveau combat.

avait appelé secrètement à Paris un grand nombre d'officiers et de soldats; elle venait d'interdire les assemblées de sections comme illégales, et d'ordonner, par une loi expresse, à toutes les réunions de se dissoudre dans les vingt-quatre heures. On vit bientôt que le différent ne pourrait être terminé que par la force. C'est pourquoi on avait envoyé quelques députés dans les faubourgs, pour rassembler les ouvriers et les cohortes ordinaires des Jacobins; mais ils n'y trouvèrent pas un accueil favorable, car le peuple se rappelait encore comment il avait été abusé au mois de prairial. On recourut donc aux patriotes de 1793, aux Septembriseurs, aux héros de la Bastille. On en organisa au jardin des Tuileries une légion, surnommée la *légion sacrée*, contre les troupes du Palais-royal, composées de banquiers et de leurs commis, de négociants royalistes de l'ancien régime, de savants et d'artistes distingués. Cette légion, comprenant à peu près trois mille hommes <sup>1</sup>, fut appelée l'armée de la Convention <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> D'après le *Mémorial de Sainte-Hélène*, c'est quatre mille cinq cents hommes qu'on divisa en trois bataillons, et qu'on mit sous les ordres du général Berruyer.

<sup>2</sup> Le 12 vendémiaire, ils présentèrent une adresse à la Convention. Le redoutable Dubois-Crancé proposa de la faire

Les hostilités commencèrent le 11 vendémiaire lorsque l'assemblée nationale siffla au théâtre français le décret qui lui ordonnait de se séparer en vingt-quatre heures. On s'attendait au combat pendant la nuit, et la Convention resta assemblée jusqu'à trois heures du matin; mais le lendemain l'affaire devint plus sérieuse. Depuis la pointe du jour jusqu'au coucher du soleil, la section Lepelletier resta sous les armes. A huit heures du soir, lorsque le péril s'approchait, la Convention fit une proclamation, et le général Menou, depuis quelque mois à la tête de la force-armée<sup>1</sup>, reçut l'ordre d'intercepter les munitions et d'entourer de soldats et de terroristes la section qui n'avait pas d'artillerie. Elle était cernée<sup>2</sup>, on était en présence, lorsque les autres sections rassemblèrent toutes les forces qu'elles avaient dans les différents quartiers de la ville, et, deux heures après, trente mille citoyens étaient sous les armes. Menou n'aimait pas à répandre le sang, malgré l'ordre qu'il en avait reçu, puis-

imprimer et afficher en y joignant la réponse polie et encourageante du président. La proposition fut acceptée.

<sup>1</sup> Le général Menou fait partie des officiers bien désignés par le sobriquet de *Talons rouges*.

<sup>2</sup> Nous nous permettons de révoquer en doute la déclaration de M. le comte de Las-Cases, vol. II, pag. 208.

que on pouvait le lui imputer, comme autrefois à Bailly ; et la Convention apprit à minuit, à son grand dépit, qu'on s'était séparé en paix. Qui pourrait décrire la rage à laquelle se livrèrent les hommes de ce temps, qui ne respiraient que la violence et les combats les plus sanglants <sup>1</sup>? Ils choisirent parmi eux des cannibales pour exécuter leur décret. On donna le commandement de la force-armée à Barras que les ruines de Toulon rendaient véritablement digne de leur confiance, et qui avait sous ses ordres Delmas, Laporte et Goupilleau. Barras trouva en Bonaparte un homme à qui tout moyen était bon pourvu qu'il le conduisît à son but. Il le fit donc sortir de cette inaction à laquelle Aubry et le parti modéré l'avaient condamné. Bonaparte, maintenant chargé de diriger le canon, n'était pas à vingt-cinq ans l'homme qui, secondé par la populace, aurait hésité de faire jouer la mi-

<sup>1</sup> *Poultier s'écrie* : « A la tête de la force-armée est un ancien baron. Il est impossible d'imaginer le langage de bassesse du ci-devant baron de Menou à la section Lepelletier. Un général n'est pas envoyé pour délibérer. Je demande que les comités examinent la conduite de Menou. » Après de violents débats, *Louvet* dit enfin : « Une négligence extrêmement coupable, si ce n'est pas la plus criminelle, a paralysé les mesures de vos comités du gouvernement. Les comités ont su, dès la matinée, qu'une poignée de factieux battait la générale, battait des appels, faisait des proclamations. »

traille sur d'honnêtes citoyens. Ils avaient, il est vrai, à leur tête des officiers aguerris et pour chef un général; mais Danican, à qui l'on avait confié la direction principale des mouvements, fit preuve dans toutes les circonstances d'autant d'ineptie, que Bonaparte montra d'habileté. Le combat devait commencer à six heures<sup>1</sup>, mais chaque parti craignait d'attaquer le premier. Enfin Bonaparte provoqua deux coups de fusil de la part des sectionnaires, il y fit aussitôt répondre par le canon.

L'action n'était sérieuse qu'en peu d'endroits; elle dura cependant jusqu'à sept heures du soir, et Barras ne put annoncer la victoire à la Convention qu'à neuf heures. Le rapport qu'en fait le Moniteur prouve même qu'il avait fallu acheter la victoire au prix du sang d'un grand nombre de citoyens<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Mémorial de Sainte-Hélène*, tome II, pages 216-17 : « A chaque instant les affaires empiraient. A trois heures, Danican, général des sections, envoya un parlementaire sommer la Convention d'éloigner les troupes qui menaçaient le peuple, et de désarmer les Terroristes. Ce parlementaire traversa les postes, les yeux bandés, avec toutes les formes de la guerre. Il fut introduit ainsi au milieu du comité des Quarante, qu'il émut beaucoup par ses menaces; on le renvoya vers les quatre heures. La nuit approcha, et il n'est pas douteux qu'elle ne dut être favorable aux sectionnaires, vu le grand nombre. Ils pouvaient se faufiler de maison en maison dans toutes les avenues des Tuileries déjà étroitement bloquées. »

<sup>2</sup> Canclaux ( noble comme Barras et Bonaparte, et ma-



Comme on ne pouvait guère établir un tribunal révolutionnaire, on recourut aux commissions militaires. On en institua trois pour écarter tous ceux qui semblaient gêner le parti dominant.

On eut alors tout le loisir de donner, le 3 brumaire, la loi affreuse qui exclut plus d'un tiers de la nation française de la législation et de toutes les charges, puisqu'on déclara morts civilement les parents des émigrés, ainsi que tous ceux qui avaient eu quelque part au rejet des pièces annexées à la constitution, jusqu'à la paix générale.

Ces derniers événements augmentèrent dans la nation entière l'aversion que l'assemblée avait contre les Jacobins<sup>1</sup>. Les nouvelles élections en furent une preuve. On élut presque

jour avant la révolution) et autres y furent employés; Bonaparte seul fit jouer la mitraille; il balayait les quais où les sections défilaient. Fréron dit donc dans un autre endroit:

(*Moniteur* an IV, n° 22, page 88) : « N'oubliez pas que Bonaparte, nommé dans la nuit du 12 pour remplacer Menou, et qui n'a eu que la matinée du 13 pour faire les dispositions savantes dont vous avez vu les heureux effets, avait été retiré de son armée pour le faire entrer dans l'infanterie. »

<sup>1</sup> Le décret de déportation contre Billaud, Collot, Barère et Vadier, avait été changé en décret d'accusation, mais Collot et Billaud avaient disparu; le dernier est encore aujourd'hui journaliste de la cour et de l'État à Saint-Domingue; Vadier s'était rendu invisible : il ne restait que Barère. Ayant alors retiré le décret d'accusation, on voulut qu'il fût déporté, mais il s'échappa de sa prison et se réfugia à Saintes.

partout, pour le nouveau tiers, des hommes qui n'étaient nullement les admirateurs prononcés de la révolution; on choisit dans la Convention ceux à qui l'on supposait des intentions modérées; mais ceux qui n'avaient pas été élus furent secondés par leurs fidèles sectateurs. Comme il n'y avait à la Convention que peu d'hommes dignes d'être réélus, ils avaient été nommés en même temps dans plusieurs collèges; ainsi cent quatre places restaient vacantes. Ce cas avait été prévu dans les suppléments.

La Convention ne laissa point, aux députés élus en deux endroits, le choix entre la mission des deux départements, pour qu'on pût procéder à de nouvelles élections dans chacun des départements qui se trouvaient ainsi sans députés, mais elle se constitua elle-même en collège électoral de France, s'en donna le titre et disposa ainsi de toutes les élections.

La nouvelle législature se composait de trois parties contraires, dont chacune avait un rapport tout différent avec la nation : 1<sup>o</sup> Les députés nouvellement élus, qui se regardaient comme les seuls représentants du peuple. 2<sup>o</sup> Les trois cent soixante-dix-neuf membres <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Le nombre en devait être de trois cent quatre-vingt-

qui étaient odieux à tous les hommes éclairés et dont les sentiments n'étaient pas assez révolutionnaires pour ces gens qui ne voulaient entendre parler, ni d'ordre, ni de Dieu; 3<sup>o</sup> enfin les cent quatre élus par eux-mêmes qui se trouvaient toujours en opposition avec le nouveau tiers.

La confusion fut portée à son comble; car la connexion des deux Corps-législatifs était contre nature, tant par rapport à eux-mêmes que par rapport au directoire. La proposition des lois ne venait ni du conseil exécutif ni de celui des Anciens, et, à l'élection même de ce dernier conseil, on ne s'était pas exactement conformé aux réglemens de la constitution <sup>1</sup>.

A la fin de l'année 1794, les Français occupaient d'un côté tout le Rhin; Mayence et Manheim seuls les arrêtaient; de l'autre côté Pichegru, arrivé à la frontière de la Hollande, songeait à envahir les sept provinces, comme on l'avait fait de la Belgique-Autrichienne. Les ennemis se voyaient en outre

seize, mais le mauvais état des colonies empêcha qu'on fit venir leurs députés à Paris.

<sup>1</sup> Pour entrer au Conseil des Anciens, il fallait être marié ou veuf, et avoir passé quarante ans. On tira d'abord cent soixante-neuf noms des membres de la Convention, ensuite soixante-trois du nouveau tiers pour compléter le nombre.

obligés de faire de nouveaux efforts en Italie pour seconder leurs alliés.

Aux frontières d'Espagne, la fortune sourit aussi aux Français; les Espagnols cherchaient la paix, tandis que depuis long-temps la Prusse la négociait pour elle-même. Quant à la Hollande, le comité de salut public avait réuni tous les mécontents et les patriotes <sup>1</sup>. Le général Dændels, passé au service de la France, s'avança avec des proclamations et des troupes hollandaises <sup>2</sup>, et un froid rigoureux facilita le passage des fleuves et des marais. Depuis le mois de décembre 1794, jusqu'au 16 janvier 1795, on vit se répandre dans tout le pays avec les Français la révolte contre les anciens magistrats. Ceux-ci furent partout contraints de se désister de leurs emplois, et le stathouder même, dont la charge était héréditaire, après avoir

<sup>1</sup> Les patriotes avaient formé un comité révolutionnaire à Anvers; Herzogenbusch étant occupé, le comité y fut transféré, d'où il entretint une correspondance avec toutes les villes et les particuliers qui étaient opposés au parti d'Orange.

<sup>2</sup> La circulaire du général Dændels, qui occasionna une révolte à Amsterdam et à Leyde, était conçue en ces termes : « Les représentants de la nation française demandent de la Hollande qu'elle se délivre elle-même. Ils ne veulent pas la traiter en vainqueurs, ni la forcer de prendre des assignats pour de l'argent; ils désirent s'unir à elle comme à une nation libre. Les villes de Dordrecht, Harlem, Leyde, Amsterdam, effectueront donc à elles seules la révolution, et en avertiront, par des députés, les représentants de Herzogenbusch. »

tenté inutilement d'acheter la paix au prix de plusieurs millions, abdiqua le 18, et passa avec son fils en Angleterre.

Les Anglais une fois chassés de toutes les provinces, les Hollandais, dont le gouvernement semblait épuré par l'expulsion du *stat-houder*, cherchèrent à négocier avec les Français. Paulus, comme plénipotentiaire des États-Généraux, dirigeait leurs affaires avec beaucoup d'habileté. Les Français envoyèrent en Hollande Sièyes et Rewbell, les hommes les plus astucieux, les plus froids, qui ne se laissaient point enthousiasmer, et qui s'entendaient parfaitement avec Carnot, chargé d'affaires du comité de salut public.

Plusieurs membres de la Convention s'élevèrent envain contre la générosité prétendue de leurs commissaires. Ceux-ci ne conclurent pas moins, avec les Hollandais, une paix qui leur valut une somme immense d'argent comptant, et qui mit ce peuple dans une position plus fâcheuse que s'il eût été traité comme conquête française, par la raison même qu'on lui laissa, sous les dehors d'une existence indépendante, tous les fardeaux qui s'y attachaient <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Le traité se trouve dans le *Recueil de Martens* : les Hollandais donnèrent cent millions, et toutes les places fortes

L'histoire des deux années suivantes dévoile quels faibles avantages furent assurés aux Hollandais. On signa le traité le 16 mai 1795. Pichegru prit le commandement des troupes du Rhin et entama aussitôt, comme on le sait positivement aujourd'hui<sup>1</sup>, des négociations avec les émigrés qu'on détestait en France<sup>2</sup>. Elles ne purent rester secrètes, devinrent une source de méfiance et causèrent tous les maux qui éclatèrent dans la suite, puisque Pichegru formait, à lui seul, une puissance contre le gouvernement alors établi.

Ce général, de concert avec Condé<sup>3</sup>, ne vourestèrent au pouvoir des Français. Les Hollandais devaient conserver leur constitution, mais abolir le stathoudérat.

<sup>1</sup> *Fastes de l'anarchie*, tome I, page 426.

<sup>2</sup> *Pichegru et Moreau*, au 18 fructidor an V, suivi de la conjuration de ce dernier, pendant les années III, IV et V, et de la correspondance des nommés Drake et Spencer Smith, ambassadeurs anglais, pendant le mois de mars dernier, tendant à renouer les trames contre la France et la personne du premier consul; à Paris, de l'imprimerie de Bertrand-Pottier, germinal, an XII, in-8°.

<sup>3</sup> *Pichegru et Moreau*, pages 8-19; dans les *Pièces trouvées à Offenbourg*, volume I, Page 122, un des négociateurs fait le rapport suivant d'un entretien qu'il eut avec Pichegru au mois de février 1796 : « On ne peut croire que je ne fasse pas ce que l'on désire de moi, quand même mon opinion ne m'y porterait pas en plein. Vous savez que le gouvernement me déteste sans oser me le montrer, et me craint. Vous savez comme je me suis prononcé et me prononce tous les jours, même trop, contre les gueux qui au fond sont les seuls qui soutiennent opiniâtrément la guerre, et qui seuls tiendront

lait point passer le Rhin , mais il se vit obligé d'avancer lorsque Jourdan , à la tête de l'armée de Sambre et Meuse, alla à la rencontre de Clairfait. Jourdan , accompagné de Kléber , dirigea dans le Nord, et Pichegru , dans le Sud , l'attaque contre l'Allemagne ; l'un, depuis les frontières de la Belgique jusqu'à Manheim , et l'autre, depuis Huningue jusqu'à cette même ville. Au commencement du mois de septembre , Kléber traversa le territoire de Prusse malgré la neutralité, et Championnet passa le Rhin près de Dusseldorf. Pichegru prit Manheim le 21 septembre. Il s'élevait déjà alors tant de clameurs contre lui que Moreau , et tous les généraux qui avaient commandé en Hollande sous ses ordres, lui envoyèrent un témoignage public de son patriotisme et de ses talents militaires, signé de leurs noms, et le firent insérer dans les gazettes officielles. Le parti républicain favorisa Jourdan ; car il avait pénétré les motifs qui portaient Pichegru

toujours les rênes. Que dois-je espérer par la suite, si ce n'est d'abord des inculpations, puis des persécutions, et à la suite pis peut-être encore ? Vous voyez donc que je suis personnellement intéressé à une chose que mon opinion prescrit, et que mon cœur désire qu'on soit bien persuadé qu'ayant conduit la chose aussi loin qu'elle l'est, je saurai sans doute aussi saisir le moment favorable, tel qu'il le faut pour ne pas manquer le coup. »

à temporiser. Ces deux généraux n'étaient donc pas en parfaite intelligence, ce qui facilita aux Autrichiens les moyens de délivrer l'Allemagne à la fin de l'année, lorsque Clairfait et Wurmser se mirent de nouveau en mouvement, l'un contre Jourdan et l'autre contre Pichegru. La même désunion, la même inimitié, régnait entre les défenseurs des émigrés et ceux des patriotes, mais on ne les vit jamais perfides comme Pichegru, dont les relations avec Condé ne restèrent pas entièrement secrètes pour Wurmser qui sut adroitement en profiter.

Quosdanowich battit, le 10 octobre 1795, la division qui s'était avancée de Manheim à Heidelberg. Clairfait, s'appuyant sur la violation de la neutralité du territoire prussien par les Français, lors de leur passage du Rhin près d'Eichelkamp, la rompit aussi de son côté et tourna l'aile gauche de Jourdan. Les Français, chargés du butin qu'ils avaient fait sur les paysans et de leur haine, voyant la victoire leur échapper des mains, prirent la fuite. Clairfait les poursuivit avec habileté et sans perdre de temps. Il les atteignit près de Nidda, où Jourdan risqua une attaque; il fut chassé du village le 12 octobre, et de là il se



retira en toute hâte dans les lignes qu'on avait tirées devant Mayence et autour de cette ville. Quelques jours après, Clairfait leur donna un assaut général et les emporta. Les troupes françaises furent obligées de lever le siège de Mayence, le 29 octobre, tandis que Wurmser bloquait Manheim et menaçait de le bombarder.

L'électeur du Palatinat de Bavière, ainsi que les autres princes, ne songeant qu'à leurs propres intérêts, venaient d'abandonner la cause commune, et d'entamer des négociations avec le comité de salut public. Manheim fut occupé le 22 novembre; Pichegru, voyant tous ses efforts inutiles, s'était retiré derrière le Queich. Dans cette retraite, il avait fait preuve du plus grand talent militaire. Une trêve termina l'expédition d'une manière très-avantageuse pour les Français; Clairfait, qui était allé à Vienne, se brouilla avec le conseil aulique de la guerre et le ministre Thugut, ce qui le décida à déposer son commandement.

D'ailleurs, dès le milieu de l'année, toute l'Allemagne septentrionale avait abandonné à leur malheureux sort l'Empereur, la partie méridionale et les frères du Rhin.

La Prusse avait fait la paix, et réglé avec les Français la ligne de démarcation des hostilités et plusieurs articles qui ne furent pas mis au jour. Depuis la fin de l'année 1794, cette puissance avait traité avec la France une paix entre elles, qui fut enfin signée par leurs plénipotentiaires, le 5 avril 1795.

Ces plénipotentiaires, qui décidèrent d'avance du sort de l'Allemagne, et qui inventèrent la sécularisation, furent Hardenberg et le ci-devant marquis de Barthélemy. Ce dernier avait déjà été employé sous l'ancien régime, et Dumouriez l'avait envoyé en Suisse, lorsqu'il était au ministère des affaires étrangères. Les conditions particulières de ce traité ne transpirèrent pas, mais, d'après les articles connus, il est facile de prouver que l'empire allemand et sa constitution, ainsi que la rive gauche du Rhin furent abandonnés. Cette paix enleva à l'Empereur et aux États qui étaient en guerre, le secours de tous les compatriotes et de tous les membres de l'Empire, compris dans la ligne de démarcation fixée, le 17 mai, à Bâle. Comment, après cela, parler encore d'un empire allemand ?

La Hesse suivit, au mois d'août, l'exemple de la Prusse; le Hanovre même préféra la paix,

et l'Allemagne, abandonnée de ses propres enfants, se vit aussi trahie par la fortune. La paix d'Espagne livra ce pays à Don Manuel Godoy, créé, plus tard, duc d'Alcudia et prince de la Paix, ce qu'on peut regarder comme la première cause de tous les changements opérés depuis dans ce royaume. Aussitôt après la révolution, le comte d'Aranda, nommé de nouveau au ministère, employa tous les moyens pour empêcher la guerre que la reine voyait avec plaisir éclater contre la France. Don Manuel, qui n'avait d'autre mérite que de se faire remarquer par sa beauté et ses talents dans la musique, gagna la faveur de la reine. Celle-ci le recommanda au faible Charles IV, le fit passer successivement par toutes les dignités, le nomma secrétaire d'État, et ensuite premier ministre. Après avoir renversé d'Aranda, ce fut lui qui détermina à la guerre contre la France. Les Espagnols obtinrent d'abord quelques succès, ils s'avancèrent sur le territoire français et s'y soutinrent, en 1794, même après la victoire décisive, que Dugommier, à la tête des Français, avait remportée près de Bagnols. Ils tenaient alors quatre places fortes dans ce pays. Dugommier périt sur le champ de bataille, le 17 octobre 1794 ;

Pérignon se chargea alors du commandement, entra en Catalogne, menaça Girone et Tortose, prit Bilbao et occupa la Biscaye et Guipuscoa.

Les Français éprouvèrent le sort ordinaire des troupes étrangères, dans les provinces brûlantes de l'Europe méridionale. Un grand nombre succomba aux épidémies et à la disette. Une partie tomba sous le poignard. Lorsque la fortune des Français commençait à chanceler, le patriotisme se réveilla dans le cœur des Espagnols, avec de nouvelles espérances. Le duc d'Alcudia, généralement détesté du peuple, chercha tout-à-coup en France un appui contre les nombreux ennemis qu'il avait même à la cour.

Bourgoing, qui connut l'Espagne mieux que tout autre, fut envoyé à Madrid, par les hommes qui faisaient alors la loi en France. Il arrêta d'abord avec Godoy les articles particuliers qui regardaient le favori et non le royaume. La paix terminée à Bâle fut enfin ratifiée le 14 juillet 1795. Le faible roi, pour récompenser don Manuel, lui accorda le titre de prince de la Paix, sous lequel il acquit ensuite une triste célébrité.

En Italie, le grand duc de Toscane avait

fait la paix, au mois de février ; le roi de Sardaigne avait perdu la Savoie et presque tout le Piémont. L'armée française était entrée sur le territoire de Gènes, pendant qu'on établissait en France le nouveau gouvernement et la nouvelle constitution.

IV. A cette époque, la France, asservie à un pouvoir militaire, vit, le 18 fructidor, la révolution s'achever par la force des armes. Il est donc utile et nécessaire de donner le résumé des événements qui remplirent toute la nation d'enthousiasme pour les exploits militaires. On ne se laissait alors entraîner que par l'ivresse d'une gloire acquise au champ de bataille et les armes à la main. On ne reconnaissait que la violence et le crime conduits avec adresse ; mais bientôt l'armée d'Italie et son général attirèrent tous les yeux et fixèrent toutes les pensées ; quant à la guerre intérieure, elle avait dû disparaître, lorsque le gouvernement prit des formes plus modérées.

Les deux chefs principaux de l'insurrection de la Vendée, Charette et Stofflet, avaient mis bas les armes le 19 février 1795, dès qu'on eut promis à leurs compatriotes de ne plus troubler leur culte et leurs prêtres. Quand les Anglais conduisirent ensuite les malheureux

émigrés sur la côte de Bretagne et occasionnèrent le carnage de Quiberon, Charette et Stofflet se levèrent de nouveau, le 24 juin ; mais ce dernier se vit trahi et livré par son propre parti. Charette, Georges Cadoudal et autres trouvèrent dans Hoche un adversaire supérieur, ferme, éloigné cependant de toute cruauté. Ce général tira parti des avantages de son extérieur, pour apprendre et déjouer par des femmes les plans des royalistes ; il employa en même temps les colonnes mobiles, appelées, pendant la terreur, *Colonnes infernales*, pour empêcher ou prévenir les attroupements. Comme Hoche possédait la confiance des directeurs <sup>2</sup>, et que la prompte

<sup>1</sup> Réponse de Carnot au rapport fait sur la conspiration du 18 fructidor, de l'an V, par J. C. Bailleul, au nom du comité choisi. Londres, Hambourg, Altona, t. VIII p. 162. Il rapporte ici de quelle manière il sauva Hoche, et comment il le mit à la tête des trois armées de l'Ouest.

Il poursuit, page 164 : « C'était un homme à grands moyens que Hoche, et qui ne pouvait manquer d'être très-dangereux en prenant un parti quelconque dans les affaires politiques. Il affectait un grand mépris pour Pichegru sous le rapport des talents militaires. Leur rivalité avait commencé à la levée du siège de Landau, où Pichegru, protégé par Saint-Just et Lebas, alors représentants du peuple près l'armée du Rhin, et très-prépondérants, avait pourtant cédé le commandement en chef des armées réunies à Hoche, soutenu par Lacoste et Baudot, représentants du peuple près l'armée de Moselle. Au commencement de la guerre, Hoche, étant encore peu connu, envoya au comité de salut public un mémoire sur les moyens

destruction de Quiberon lui donnait des titres à une récompense, le nouveau gouvernement le nomma général en chef des trois armées de l'Occident ou des côtes de l'Océan, et lui accorda un renfort de quarante mille hommes. Au mois de mars 1796, Charette tomba dans ses mains; il fut fusillé, le 29, à Nantes. Serant, d'Autichamp, Georges Cadoudal excitaient néanmoins, de temps en temps, en différents endroits, des insurrections qui se prolongèrent jusqu'au règne consulaire; cependant le directoire instruisit, le 16 juillet (28 messidor de l'an VI) le Corps-législatif, par un message direct, que la tranquillité était entièrement rétablie dans les départements de l'Ouest.

Quand Hoche eut apaisé la guerre civile, il voulut attaquer les Anglais en Irlande; il équipa une flotte avec beaucoup de peine, fit toutes les provisions nécessaires pour une descente, et quitta le port de Brest, avec un vent favorable, le 14 décembre. La flotte entra dans

de pénétrer en Belgique. Quand j'eus lu ce mémoire, je dis, par forme de conversation, au comité : Voilà un sergent d'infanterie qui fera bien du chemin. Mes collègues me demandèrent de qui je parlais : amusez-vous, leur dis-je, à parcourir ce mémoire; sans être militaires, il vous intéressera. Robespierre le prit; quand il l'eut achevé, il dit : Voilà un homme excessivement dangereux; et je crois que c'est de ce moment même qu'il résolut de le faire périr. »

la baie de Bantry , mais son vaisseau ayant été séparé des autres , son armée n'osa rien entreprendre sans lui. Il échappa presque miraculeusement aux ennemis à son retour, et atteignit un port de la côte française. Dans le Haut et le Bas-Rhin, Jourdan, général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse, et Moreau, qui avait succédé à Pichegru, dirigeaient, au commencement de l'année 1796, tous les mouvements militaires de Huningue jusqu'à Manheim. Les relations de Pichegru n'étaient plus un secret pour personne. Le directoire ne put guère le souffrir à l'armée <sup>1</sup>, et voulut lui donner l'ambassade de Suède, mais il la refusa. Les troupes autrichiennes perdirent aussi Clairfait qui avait conduit l'expédition glorieuse, à la fin de l'année 1795. Il avait conclu une trêve pour aller à Vienne, et pour faire des représentations contre les fraudes et les friponneries

<sup>1</sup> Montgaillard, en trahissant d'une manière aussi infame qu'imprudente la cause qu'il servait, avait livré les plans et les papiers. Le directoire n'osa ni ébruiter l'affaire, ni attaquer Pichegru. Ce dernier s'était retiré dans l'abbaye de Bellevaux, qu'il avait achetée; il y resta jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1797, où il entra au Corps-Législatif. Bonaparte, voulant se disculper de l'odieux assassinat dont il s'était rendu coupable envers Pichegru, fit publier, en 1804, les actes contre Pichegru; ouvrage connu sous le titre de *Moreau et Pichegru*, que nous citerons souvent, puisque tous les royalistes, et même Fauché-Borel, en reconnaissent aujourd'hui l'authenticité, contestée en 1796 et en 1804.



des fournisseurs; il trouva que l'entrepreneur avait plus d'amis parmi les grands, que les soldats mourant de faim, et que le ministre Thugut et quelques autres savaient mieux, dans le cabinet, que lui-même dans le camp, ce que le général vainqueur aurait dû faire. Offensé de cette injustice, il déposa le commandement en chef. L'archiduc Charles, âgé de 24 ans, fut mis, en Allemagne, à la tête de l'armée autrichienne, qui renfermait en outre les troupes de Saxe, de Souabe et de Franconie, ainsi que les contingents de quelques États de l'Empire, demeurés fidèles à la cause commune.

Charles déclara, le 21 mai 1796, par le lieutenant-général Kray, que l'armistice était expiré. Barras et Carnot projetèrent contre lui l'immense plan d'opérations, d'après lequel l'armée d'Italie et celle du Rhin devaient, de l'Italie jusqu'à Cologne, marcher conjointement sur l'Autriche, en traversant, l'une la Lombardie, et l'autre toute l'Allemagne. Bonaparte attaqua le Piémont; Moreau menaça Wurmser, posté sur la rive gauche du Rhin. Jourdan avança au-delà du fleuve Lahn, pour rompre, auprès de Wetzlar, les lignes des Autrichiens à la Dill. Son attaque échoua, les Autrichiens le repoussèrent, le 15 juin, jus-

qu'à Cologne , tandis que Moreau se préparait à passer le Rhin. Wurmser , obligé d'envoyer une partie considérable de son armée en Italie , repassa le Rhin , car il ne put tenir tête à Jourdan et à Moreau qui faisait faire quelques mouvements contre Manheim. Wurmser , s'étant retiré de la rive gauche du Rhin , Moreau le passa près de Strasbourg et de Gamsheim , le 24 juin , et força ainsi l'archiduc d'abandonner la poursuite de Jourdan , et de se tourner vers la Souabe. Moreau pénétra ensuite dans le cœur de l'Allemagne méridionale après être resté maître du champ de bataille , dans deux combats opiniâtres près de Rastadt et d'Ettingen. Les Autrichiens s'étaient retirés en Bavière , tandis que Moreau inondait la Souabe et marchait sur la Bavière. Jourdan s'était de nouveau avancé sur le fleuve de Lahn et avait occupé , au milieu du mois de juillet , tout le pays au-delà de Wurzbourg.

La prudence et la modération défendent ici à l'Allemand qui veut écrire l'histoire de cette année , sans blesser sa conscience , d'entrer dans les détails. Comment rapporterait-il , sans une amère et triste indignation , que la pauvre Allemagne , par sa propre faute et son défaut d'union , se sentit opprimée par l'ennemi , et

que chacun, oubliant ses compatriotes, ne songeait qu'à soi-même ? Comment raconter, sans dépit, qu'on désarma l'ennemi à force d'argent, et que la moitié des sommes que l'on sacrifia aurait été plus que suffisante, si on avait su l'employer pour sauver les alliés, et, ce qui vaut mieux encore, l'honneur de la nation, dans toute son intégrité ? Comment dire, avec calme, à quelle instigation et dans quelle vue le roi de Prusse donna ses conseils aux princes assemblés à Pyrmont ? Qui décrirait comment de mauvais conseillers décidèrent Frédéric-Guillaume II, prince pieux et magnanime malgré ses faiblesses, à profiter des besoins des États inférieurs de la Franconie, pour les forcer de renoncer au droit héréditaire et au lien sacré, qui les attachait à l'Empereur et à l'Empire ? Comment rapporter de sang froid que, dans le moment même où Jourdan entra en Franconie, la Prusse occupa tout le territoire de Nuremberg, soumit les faubourgs et incorpora deux autres villes impériales à ses États ? Il nous paraît plus sage et plus sensé de nous condamner au silence ; nous remarquerons seulement que tous les princes furent obligés de renoncer à leurs possessions le long de la rive gauche du Rhin, quoiqu'ils se fissent pro-

mettre des dédommagements <sup>1</sup> par l'ennemi, aux dépens de leurs alliés et des États de la fédération. Nous ajouterons, qu'à l'exception de la Saxe, tous payèrent des contributions immenses sans être délivrés des garnisons et de tous les fardeaux qui en sont inséparables.

Le 29 juillet, en faisant désarmer les troupes de Souabe, le magnanime Charles manifesta au milieu de la guerre l'indignation que lui causait la défection générale. Les Autri-

<sup>1</sup> *Correspondance inédite*, tome VII, page 123. Le ministre Delacroix écrit le 26 mai 1797, à Clarke et à Bonaparte : « J'ai l'honneur de vous envoyer, citoyens généraux, les extraits de la correspondance, qui peuvent vous intéresser relativement à la négociation dont vous êtes chargés. Vous y verrez que toutes les grandes maisons d'Allemagne désirent qu'il soit pris des arrangements convenables à la République, sur les frontières vers le Rhin ; que la cession de la rive gauche n'éprouvera pas d'obstacles sérieux de leur part pourvu qu'ils soient dédommagés sur l'autre rive par des sécularisations équivalentes. Quant à la Prusse, elle paraît un peu confuse du rôle qu'elle a joué en réclamant l'intégrité de l'Empire germanique ; tandis qu'elle est liée avec nous par une convention secrète, qui suppose la cession à la République de toute la partie gauche, moyennant un dédommagement pour elle et pour le stathouder également pris sur la rive droite du Rhin. »

Le 19 août, le ministre Talleyrand écrit, page 22 : « C'est dans ce système de sécularisation, auquel il faut en venir tôt ou tard, et qui est déjà consenti par la Prusse, la Hesse, Wurtemberg et Bade, que l'Empereur trouvera à la fois un dédommagement plus ample et un arrondissement plus convenable à ses États héréditaires, que dans ses provinces italiennes agitées par les principes de la démocratie, et qui d'ailleurs seraient pour sa maison des sujets perpétuels de guerre. »

chiens, abandonnés de tous les Allemands, pressés par deux armées françaises, furent forcés de reculer jusqu'à ce qu'un renfort de quinze mille grenadiers hongrois se joignît à leurs étendards, ce qui eut lieu à la fin du mois d'août, lorsque les avant-gardes de Moreau étaient postées à deux lieues d'Ingolstadt, et que les troupes de Jourdan se trouvaient à trois lieues de Ratisbonne.

L'armée française allait atteindre son but ; Bonaparte occupait la Lombardie, Wurmser, envoyé contre lui avec des renforts, se vit, comme son prédécesseur, contraint de fléchir devant le génie supérieur de ce jeune général qui le repoussa jusque dans les défilés du Tyrol. Moreau songeait à se réunir à Bonaparte, lorsque l'archiduc Charles releva pour quelques temps, par une attaque intrépide, le courage abattu des Autrichiens, leur confiance en eux-mêmes, et délivra l'Allemagne. Il tourna la droite de l'armée de Jourdan, culbuta Bernadotte, à peu de distance de Teining, le poursuivit de près jusqu'à ce que Jourdan lui offrît, le 3 septembre, dans les environs de Wurzburg, une bataille qu'il perdit. Alors la confusion se répandit parmi les Français, suite ordinaire des défaites qu'ils éprou-

vent sur un sol étranger <sup>1</sup>. Les paysans allemands vengèrent en même temps les violences que les vainqueurs avaient d'abord exercées sur les vaincus. L'armée de Sambre-et-Meuse reconnut alors combien il était dangereux de laisser des places-fortes derrière soi, puisque les garnisons de Manheim, de Mayence, d'Ehrenbreistein et même du petit Kœnigstein lui rendaient sa retraite bien plus difficile. Les Français, atteints dans leur retraite, près de Limbourg, essayèrent un nouvel échec le 16 septembre ; l'armée fut mise presque entièrement en déroute, et la France ne conserva de ses conquêtes sur la rive droite du Rhin, que la tête du pont près de Neuwied et Dusseldorf. Immédiatement après, Beurnonville, qui jusqu'alors avait commandé l'armée du Nord, se chargea de la direction des troupes du Rhin jusqu'à l'arrivée de Hoche.

Tandis que le duc Charles se précipitait sur l'armée de Jourdan, Moreau feignit de vouloir prendre Wurmser par derrière, et se réunir ensuite à l'armée de Bonaparte en Italie, par le Tyrol. Il passa le Lech, le 21 août,

<sup>1</sup> Pichegru et Moreau se sont surtout immortalisés par l'ordre qu'ils surent maintenir dans leur retraite. Bonaparte, dans la *Correspondance inédite*, s'en moque; mais il ne serait pas mort à l'île Sainte-Hélène s'il en avait eu quelque idée.

chassa les Autrichiens des collines de Friedbourg, et, par une marche forcée en Bavière, obligea l'électeur du Palatinat de signer un traité aussi ignominieux que celui des autres princes. Moreau obtint alors et sur le champ, de la Bavière, du Wurtemberg et de Bade, plus d'argent, de munitions, de vivres et de chevaux, qu'ils n'en avaient donné de bon gré, pendant tout le temps de la guerre à l'armée de la patrie.

Moreau hésita quelques jours ; il ne savait s'il avancerait vers l'Autriche, ou le Tyrol, lorsqu'il apprit subitement qu'il était menacé par derrière. L'archiduc même cessa de poursuivre Jourdan, pour se tourner vers le Danube. Mais déjà les Autrichiens avaient cerné Moreau qu'on crut perdu pour la France. Ce général acquit, dans cette occasion, par la retraite la plus extraordinaire, presque la même gloire que Bonaparte s'était acquise en Italie par des succès prodigieux ; mais le premier n'immola jamais personne à sa gloire, tandis que l'autre lui sacrifiait tout. Moreau, pour prévenir Charles, attaqua le général Latour près de Biberach, le repoussa et occupa les vallées par où l'archiduc aurait pu fondre sur lui ; ensuite il passa dans le plus grand

ordre par la Souabe avec son armée, son artillerie et tous ses bagages.

La Suisse accorda aux Français ce qu'elle refusa aux Allemands. Moreau plaça une partie de son artillerie dans les arsenaux suisses, et traversa les cantons pour rentrer en France.

L'issue de l'expédition de Bonaparte en Italie fut tout autre, ainsi que sa position vis-à-vis du directoire et de la nation française. Il devint, dans la même année, maître de ses armées et de ses généraux, protecteur de l'Italie, comme il le fut plus tard de la confédération du Rhin, l'idole de la nation et la terreur du gouvernement <sup>1</sup>.

Ni Scherer, ni Kellermann ne paraissaient en état d'exécuter le projet hardi de vaincre l'Autriche en Italie. Pendant que le général Aubry refusait d'employer Bonaparte, celui-ci fit connaître ses talents pour la tactique militaire à Carnot qui, dans la suite, obtint pour lui le commandement de l'armée d'Italie <sup>2</sup> ;

<sup>1</sup> Daru, *Histoire de Venise*, tome V, p. 440, rapporte que Bonaparte lui avait dit en partant : « Dans trois mois je serai à Milan ou à Paris. »

<sup>2</sup> *Réponse de Carnot*, pages 40-42 : « Il faut ici dévoiler l'atroce perfidie de ces trois brigands (Barras, Rewbell, Reveillère). Bonaparte leur fut toujours odieux, et ils ne perdirent jamais de vue le projet qu'ils eurent de le faire périr. Je n'en excepte point Barras ; ses grincements de dents, lorsque



car, étant pour ainsi dire Italien, il connaissait parfaitement ce pays.

Il parut, le 20 mars 1796, à l'armée qui manquait de tout<sup>1</sup>, et qui, outre l'Autriche, avait la Sardaigne, Parme, Plaisance, Modène, le pape et Naples à combattre. Les troupes ennemies formaient deux divisions, l'armée de Sar-

le général envoya Sahuguet à Marseille, ses sorties contre les préliminaires de Leoben, ses grossiers et calomnieux sarcasmes contre une personne qui doit être chère à Bonaparte, décèlent la noirceur de son arrière-pensée. Cet homme, sous l'écorce d'une feinte étourderie, cache la férocité d'un Caligula. Il n'est point vrai que ce soit lui qui ait proposé Bonaparte pour le commandement de l'armée d'Italie, c'est moi-même; mais pour cela on a laissé filer le temps pour savoir comment il réussirait, et ce n'est que parmi les intimes de Barras, qu'il se vanta d'avoir été l'auteur de la proposition faite au directoire. Si Bonaparte eût échoué, c'est moi qui étais coupable; j'avais proposé un jeune homme sans expérience, un intrigant; j'avais évidemment trahi la patrie; les autres ne se mêlaient point de la guerre; c'était sur moi que devait tomber toute la responsabilité: Bonaparte est triomphant, alors c'est Barras qui l'a fait nommer, c'est à lui seul qu'on en a l'obligation: il est son défenseur, son protecteur contre mes attaques; moi, je suis jaloux de Bonaparte; je le traverse dans tous ses desseins, je le persécute, je le dénigre, je lui refuse tout secours, je veux évidemment le perdre. Telles sont les ordures dont on remplit dans le temps les journaux vendus à Barras. »

<sup>1</sup> *Correspondance inédite, officielle et confidentielle de Napoléon avec les cours étrangères, les princes, les ministres et les généraux français*; Paris, Panckoucke, 1819, in-8°. tome I, p. 10: « L'armée est dans un dénuement à faire peur; j'ai de grands obstacles à surmonter; mais ils sont surmontables: la misère y a autorisé l'indiscipline, et sans discipline point de victoire »

Il se plaint ensuite de ce qu'on lui proteste les lettres de change.

daigne, commandée par Colli et Provera, et celle d'Autriche, sous les ordres de Beaulieu et d'Argenteau.

La dernière couvrait Turin et faisait tête à la partie de l'armée qui était postée au Saint-Bernard, au mont Cenis, au mont Genève, dans les vallées de Stura et de Maira. Elle eut jusqu'au 14 avril quelques succès, lorsque Bonaparte changea tout-à-coup la scène. Beaulieu, voulant forcer le même jour le centre de l'armée française, près de Montenotte, avait emporté toutes les redoutes, quand ses efforts échouèrent contre le dévouement de quinze cents grenadiers, que le général Rampon enthousiasma tellement par ses discours, qu'ils tinrent ferme jusqu'à ce que Masséna et Laharpe tournèrent l'ennemi sur la droite. Lorsque Beaulieu se disposait, le lendemain, à renouveler l'attaque, Laharpe menaçait de le prendre en queue, Masséna pressait sa droite, et Merci-Argenteau, qui avait le commandement de cette aile, retournait imprudemment à Dego. Argenteau tenait un rang très-élevé dans la noblesse d'Autriche, mais il ne jouissait pas d'une grande renommée militaire ; il se retira malgré les ordres exprès qu'il avait reçus, et il fut cause que les Français obtinrent

des avantages brillants, le 13, près de Mille-simo, et le 15, près de Degó. Beaulieu se vit alors obligé de plier; il mit le général négligent aux arrêts, mais la cour le nomma feld-maréchal de l'Empire.

Les Autrichiens ayant été vaincus immédiatement après dans plusieurs combats, Serurier avait franchi les Apennins, et les Français, maîtres des vallées de Tanaro et de Bormida, avaient coupé les Autrichiens de l'armée de Sardaigne; celle-ci ayant été battue le 22 à Mondovi, Provera, l'un de ses chefs, fut fait prisonnier près de Cosseria. Les Français menaçant alors Turin s'approchèrent de cette ville, à la distance de neuf lieues.

Il y avait en même temps des escarmouches continuelles entre les Autrichiens, qui se retiraient lentement et les Français, qui avançaient avec rapidité. Des combats plus sérieux se livrèrent, depuis le 22 jusqu'au 25 avril. Le 23, les chefs de l'armée de Sardaigne demandèrent une trêve, et bientôt la politique insidieuse de Bonaparte, parfaitement en harmonie avec le misérable système des cours italiennes, devint plus pernicieuse aux Autrichiens que ses armes.

Il fit craindre au roi de Sardaigne de favoriser les troubles, inévitables dans le pays si la guerre continuait, et lui fit espérer de le maintenir dans la possession du Piémont s'il consentait à la paix. Cela eut le résultat désiré. Le roi de Sardaigne fut trompé plus indignement que les princes allemands qui, au moins, n'avaient pas de places-fortes à livrer à l'ennemi. Bonaparte ne pouvant pas conclure de paix accorda des trêves. Salicetti, Corse et commissaire du gouvernement, y joua un rôle secondaire, et le général ne laissa même rien autre chose à faire au directoire que de reconnaître ses armistices, comme des traités formels de paix.

Au commencement, Barras n'était pas très-content de tout cela. Bonaparte entretenait une correspondance particulière avec Carnot<sup>1</sup> qui le protégeait surtout et savait apprécier ses talents. Mais Carnot aussi reconnut bientôt que ce général s'élevait trop aux dépens des autres<sup>2</sup>, et il conçut alors le projet de

<sup>1</sup> Bonaparte écrit à Carnot le 9 mai 1796 : « Je vous dois des remerciements particuliers pour les attentions que vous voulez bien avoir pour ma femme ; je vous la recommande ; elle est patriote sincère, et je l'aime à la folie. J'espère que les choses vont bien, pouvant vous envoyer une douzaine de millions à Paris ; cela ne vous fera pas mal pour l'armée du Rhin. »

<sup>2</sup> *Correspondance*, t. I, page 159 : « Au reste, vous me trou-

diviser l'armée. Ce plan fut communiqué à Bonaparte; celui-ci n'hésitait pas un instant à exécuter toute mesure immorale que lui ordonnait le gouvernement, à dépouiller toutes les collections, les galeries et les trésors de l'Italie, à piller Gènes et à suivre ensuite dans le pillage de Lorette le plan tracé par le directoire. Il se prêtait à tout, soit qu'il fallût envahir Rome et le pays napolitain, soit qu'il s'agît de s'emparer par perfidie de Livourne, port appartenant au duc de Toscane qui avait fait la paix depuis long-temps<sup>1</sup>; mais servir à côté de Kellermann, voilà ce qu'il refusa positivement<sup>2</sup>.

verez toujours dans la ligne droite; je dois à la République le sacrifice de toutes mes idées. Si l'on cherche à me mettre mal dans votre esprit, ma réponse est dans mon cœur et dans ma conscience. »

<sup>1</sup> *Correspondance*, t. I, page 161 : « L'expédition sur Livourne, Rome et Naples, est très-peu de chose : elle doit être faite par des divisions en échelons, de sorte que l'on puisse, par une marche rétrograde, se trouver en force contre les Autrichiens, etc., etc. »

<sup>2</sup> *Correspondance*, t. I, page 160 : « Kellermann commandera aussi bien que moi, car personne n'est plus convaincu que je le suis que les victoires sont dues au courage et à l'audace de l'armée; mais je crois que réunir Kellermann et moi en Italie, c'est vouloir tout perdre. Je ne puis pas servir volontiers avec un homme qui se croit le premier général de l'Europe, et d'ailleurs je crois qu'il faut plutôt un mauvais général que deux bons. La guerre est comme le gouvernement, c'est une affaire de tact. »

Dans la crainte de l'offenser, on fut obligé de renoncer à ce plan; il arracha en attendant des millions au roi de Sardaigne qui en outre fut contraint de lui céder toutes les places fortes, Coni, Exilles, Suse, Château-Dauphin, Tortone, Alexandrie ainsi que la Savoie, pendant la trêve, comme après la paix. Le roi ne gagna par ce traité que l'avantage factice de signer, dans sa résidence, les ordres donnés par un conseil exécutif, influencé par les instructions du quartier-général des Français.

Après la défection de la Sardaigne, les Autrichiens plièrent partout, et Beaulieu fit en vain de grands préparatifs pour empêcher Bonaparte de traverser le Pô à Valence, puisque les Français passèrent ensuite, sans aucun obstacle, près de Plaisance. Une faute commise par ses artilleurs le fit échouer dans sa tentative d'empêcher au moins l'armée française de passer le Tésin, près de Pavie. Bonaparte avança incontinent jusqu'au fleuve Adda.

Dès-lors, il fit voir et reconnut lui-même toute sa supériorité sur son siècle malheureux et sa génération, pour laquelle il avait autant de mépris que Frédéric pour la sienne; car tous les deux n'avaient jamais connu et bien moins

encore senti le bonheur d'une vertu paisible, d'une douce amitié et d'un véritable amour. Le style de ses bulletins <sup>1</sup>, ses proclamations aux soldats <sup>2</sup>, sa correspondance avec les princes, les ministres et les gouvernements républicains de Gènes et de Venise, commencèrent dès-lors à dévoiler son caractère impérieux; et, si la politique du directoire l'empêchait de provoquer les peuples de l'Italie ouvertement à la révolte, il le fit cependant d'une manière indirecte, par ses discours aux soldats <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Berthier semble l'avoir senti; chef de l'état-major, il dit, en faisant allusion à Pichegru et aux royalistes siégeant dans le Corps-législatif, qu'il nomme Chouans: « Si quelques Chouans doutent du compte que nous présentons des prisonniers faits par les Républicains, répondez-leur, etc., etc. »

<sup>2</sup> « Soldats, dit Bonaparte dans une de ses proclamations, Vous avez, en quinze jours, remporté six victoires, pris vingt-un drapeaux, cinquante pièces de canon, plusieurs places-fortes, conquis la partie la plus riche du Piémont, etc. Tous veulent humilier ces rois orgueilleux qui osèrent méditer de nous donner des fers, tous veulent dicter une paix glorieuse, et qui indemnise la patrie de tous les sacrifices qu'elle a faits: tous veulent, en rentrant dans leurs villages, pouvoir dire avec fierté: J'étais de l'armée conquérante de l'Italie! »

<sup>3</sup> « Peuples de l'Italie, l'armée française vient pour rompre vos chaînes; le peuple français est l'ami de tous les peuples; venez au-devant d'elle; vos propriétés, vos usages, votre religion seront respectés. Nous ferons la guerre en ennemis généreux, et nous n'en voulons qu'aux tyrans qui vous asservissent. »

On apprend, par le rapport suivant, combien on remplit ces promesses. Nous ne nous arrêtons pas aux réquisitions,

Près de Lodi, Beaulieu cherchait à défendre le passage de l'Adda, et il l'aurait pu facilement, puisque un pont d'environ soixante toises de longueur, bordé de trente canons, ne peut guère être pris d'assaut; mais les Autrichiens se laissèrent intimider par la première attaque impétueuse des Français. Avec la prise de Lodi, le sort de la Lombardie était fixé. Les Français disaient, en parlant de ce fait : les troupes n'osaient avancer, le canon ravageait les rangs des assaillants, lorsque Berthier, Masséna, Cervoni, Dallemagne, Lannes et Dupas se mirent à la tête des colonnes : le pont fut emporté; mais Berthier, en parlant d'un événement pareil, indique la véritable raison du succès<sup>1</sup>.

aux exactions en vivres, et aux cinquante - un lingots d'argenterie qu'on prit au Milanais, à Lodi et à Bologne. La Lombardie donna vingt-cinq millions de francs; Mantoue huit cent mille, les fiefs de l'Empire deux cent mille, Modène dix millions, Masse et Carrare six cent mille, Parme et Plaisance vingt millions, le pape trente millions, Bologne et Ferrare trois millions sept cent mille, les magasins anglais huit millions. C'est ainsi que Bonaparte put dire, en 1797, à ses soldats; que les contributions imposées aux pays conquis lui avaient fait entretenir son armée pendant onze mois, et lui avaient permis, en outre, d'envoyer trente millions en France.

<sup>1</sup> *Moniteur*, an V, n<sup>o</sup> 73, page 290 : « Nos troupes, à plusieurs reprises, se portèrent, au pas de charge, pour enlever ce pont, mais n'ayant pas la première fois déployé la même audace qu'au pont de Lodi, elles furent repoussées dans leurs tentatives répétées. »



Long-temps avant cette époque, le directoire avait engagé Bonaparte à envoyer, d'Italie à Paris, tous les chefs-d'œuvre de ce pays. A cet effet, le général lui avait demandé deux experts, pour servir de commissaires dans ce vol qu'on devait faire aux arts. Les cinq, odieux et méprisés, espéraient sans doute par-là gagner l'estime des Parisiens. Bonaparte, voulant attirer tous les yeux sur lui, ne pouvait trouver une occasion plus favorable, eut donc soin d'ajouter à tous les traités une clause concernant les productions des beaux-arts. On le vit surtout, lors de l'armistice, qu'il accorda avec une douceur apparente aux ducs de Parme et de Modène, et qu'il fit ensuite changer par le directoire en un traité formel de paix<sup>1</sup>. Parmi les conditions, on énuméra, comme article principal, celui de livrer des tableaux.

<sup>1</sup> Le 5 novembre la France, fit la paix avec Parme, par l'intervention de l'Espagne. Le traité avec Modène peut servir de modèle des conditions qu'on stipulait ordinairement.

1° Le duc de Modène donnera à la République française sept millions cinq cent mille livres, payables dans un mois.

2° Le duc de Modène fournira en outre deux millions cinq cent mille livres en denrées, poudre et autres munitions de guerre que le général en chef désignera.

3° Le duc de Modène sera tenu de livrer vingt tableaux à prendre dans sa galerie ou dans ses États, au choix des citoyens qui seront à cet effet commis.

Il prit alors Vérone de force aux Vénitiens, traita comme des valets les patriciens qu'on lui délégua<sup>1</sup>, et fit connaître ses desseins. D'ailleurs, depuis que les Autrichiens avaient tout perdu en Italie, à l'exception de Mantoue; depuis que Milan et le fort de cette ville avaient capitulé, la guerre ne payait pas seulement les frais de la guerre, mais on envoyait aussi des millions à Paris, où une misérable administration avait épuisé toutes les ressources du plus riche pays<sup>2</sup>. Par les réquisitions, Bonaparte donna au directoire les moyens de faire face aux dépenses les plus nécessaires; mais il s'en réserva l'emploi, et fit passer de temps en temps de fortes sommes à Moreau et à Kellermann, qui commandaient l'armée des Alpes. Tandis qu'on feignait de protéger en Italie les arts et les sciences, et qu'on promettait aux Italiens de les délivrer de l'ignorance dans laquelle était plongée l'Autriche<sup>3</sup>, on dépouillait le pays, les princes,

<sup>1</sup> *Daru*, tome V, page 453 et suiv.

<sup>2</sup> *Correspondance inédite*, tome I, page 461. Le directoire dit entre autres : « Les secours que l'armée d'Italie fournit au trésor national, sont d'autant plus précieux, que la crise est plus forte. Ils ont aidé à déjouer les trames de nos ennemis intérieurs. »

<sup>3</sup> Bonaparte écrit à l'astronome Oriani : « Les sciences qui honorent l'esprit humain, les arts qui embellissent la vie, et

les universités, les jardins, les bibliothèques, pour faire de la capitale de la France le centre de tous les trésors de l'érudition, des arts et des sciences <sup>1</sup>.

La Toscane était en paix avec la France; mais le commerce de Livourne tenta l'avidité du directoire qui ordonna d'occuper le port de cette ville; aussitôt Bonaparte envoya une division de l'armée française en Toscane, et fit confisquer à Livourne tous les biens des étrangers: le butin fut bien moins considérable qu'on ne l'avait espéré; en effet, Bonaparte et son commissaire se plaignirent amèrement que les gens qu'il fallut employer pour cette expédition, eussent, par leurs malversations et leurs rapines, diminué de cinq à six millions le gain auquel on s'était attendu.

Le duc de Toscane s'éleva moins contre cet

transmettent les grandes actions à la postérité, doivent être spécialement honorés dans les gouvernements libres. Tous les hommes de génie, tous ceux qui ont obtenu un rang distingué dans la république des lettres sont français, quel que soit le pays qui les ait vus naître. Les savants, dans Milan, n'y jouissaient pas de la considération qu'ils devaient avoir; retirés dans le fond de leurs laboratoires, ils s'estimaient heureux que les rois et les prêtres ne voulussent point leur faire de mal. »

<sup>1</sup> Bonaparte écrit dans le *Monit.*, an IV, n° 284, p. 1131, le 19 juin 1796 : « Les vingt tableaux que doit nous fournir Parme, sont partis; le célèbre tableau de Saint-Jérôme est tellement estimé dans ce pays, qu'on offrait un million pour le racheter. Les tableaux de Modène sont également partis. »

acte de violence que contre les troubles qu'on cherchait à lui susciter dans son propre pays pendant la paix <sup>1</sup>. On lui fit les réponses les plus dures , et on l'assaillit de nouvelles demandes. Quoique cette conduite ne pût guère disposer les esprits en faveur des Français , et que l'indignation contre eux se prononçât hautement dans l'Italie supérieure , où le Milanais avait acheté vingt millions la perspective d'un gouvernement républicain , le pape et Naples se virent cependant obligés de conclure la paix.

Le pape eut trop tard recours à l'intervention de l'Espagne , lorsqu'il signa , au mois de juin , une trêve qu'on ne transforma qu'au mois d'octobre en une paix formelle. Il paya une somme immense d'argent , livra les plus belles productions des arts , laissa les Français en possession des légations de Ferrare et de Bologne , reçut une garnison à Ancône , sans parler des autres conditions auxquelles il souscrivit. Le roi de Naples ne perdit rien ,

<sup>1</sup> Le duc de Toscane envoya le marquis Manfrédini à Bonaparte. S. A. R. se plaint de ce que le ministre français cherche à former un parti contre le gouvernement en donnant des espérances aux mécontents , conduite contraire à la bonne harmonie et à l'amitié qui subsistent entre la République française et la Toscane. Le général a reçu assez froidement le mentor du grand-duc , etc.

il fut seulement obligé de séparer ses vaisseaux de la flotte anglaise, ainsi que ses troupes de l'armée autrichienne.

Pour apaiser les révoltes qui éclatèrent dans les villes de l'Italie supérieure, Augereau et Bonaparte firent tuer et fusiller plusieurs centaines d'hommes, et désarmer des villes et des contrées entières. Lucques, république fort pauvre, qui n'avait trempé dans aucune sédition, à défaut de tout autre contribution, donna six mille fusils et cela, comme Bonaparte le rapporte d'un ton railleur, de gré à gré.

Au mois d'août, l'Autriche préparait aux Français de nouveaux combats. Bonaparte se mit en marche, le 1<sup>er</sup> de ce mois, pour aller au-devant de la nouvelle armée impériale commandée par Wurmser. Un prompt départ lui assurait la victoire, il lui sacrifia donc les cent trente-quatre canons et mortiers avec leurs munitions qu'il avait employés au siège de Mantoue; certain de les reprendre, il les abandonna aux assiégés.

Sa méthode ordinaire de diviser l'armée ennemie, et d'écraser séparément les corps détachés avec toutes ses forces, lui fut encore facilitée par les Autrichiens, puisque Quosda-

nowich et Wurmser conduisirent leurs troupes par des chemins différents. Il repoussa d'abord Quosdanowich et remporta une victoire sur Wurmser près de Castiglione. Bonaparte attribua cet avantage à Augereau qui lui était entièrement dévoué, dont il n'avait pas à redouter la politique, et à qui il donna même plus tard le titre de duc de Castiglione.

Wurmser, qui, dans cette expédition, fit jouer tous les ressorts de la force et de la ruse, recruta son armée, tandis que Bonaparte entra dans le Tyrol, et chercha à se frayer derrière lui un chemin vers Mantoue, en descendant la Brenta, ce qui favorisa les succès des Français. Bonaparte renversa, le 4 septembre, les lignes des Autrichiens destinées à couvrir le Tyrol près de Roveredo, prit des canons, des drapeaux et fit des prisonniers avant de marcher directement contre Wurmser. Ce dernier, poursuivi par toute la puissance française, perdit dans plusieurs combats la plus grande partie de ses troupes; mais enfin il se fit jour à travers l'armée ennemie, et atteignit, au grand étonnement de son adversaire, la place de Mantoue, à la tête de dix mille hommes. Avant que les Autrichiens fis-

sent une nouvelle tentative pour secourir cette ville, Bonaparte avait enlevé la Corse aux Anglais; Salicetti, par son ordre, partit pour ce pays. Les demandes continuelles qu'il faisait aux républiques de Gènes et de Venise, gouvernées par les aristocrates, et les querelles qu'il leur cherchait à tout moment ne laissaient que trop entrevoir la chute prochaine de ces États. Il encouragea les habitants du duché de Modène à la défection, transforma le pays en république d'après leurs instances, et rompit la paix que le duc avait si chèrement achetée. On incorpora Bologne ainsi que Ferrare à cette république factice, jusqu'à ce que la politique permît de réduire Milan sous le joug des Français, en lui promettant la liberté. Les Girondins et les royalistes du Corps législatif sentirent que Bonaparte réunissait à toutes les qualités d'un grand homme le système de la terreur et de la perfidie. Ils le déclaraient hautement, mais ils donnaient par là même à la partie perverse du directoire un appui dans l'armée d'Italie et un ami en Bonaparte.

Carnot comprit alors, aussi bien que les royalistes, quel était l'homme qu'il avait élevé; et, lorsque ceux-ci le faisaient attaquer par les

journaux <sup>1</sup>, il envoya en Italie, pour observer ce général ambitieux <sup>2</sup>, Clarke, à qui il avait confié jusqu'alors la direction de son bureau topographique. Clarke reconnut bientôt que

<sup>1</sup> Reveillère-Lepeaux, dans la longue lettre qu'il adresse à Bonaparte, le 15 thermidor, au nom du directoire, dit : « Le directoire voit avec indignation la perfidie avec laquelle ces folliculaires coalisés se sont permis d'attaquer la loyauté, la constante fidélité de vos services, et il se doit à lui-même le démenti formel qu'il donne aux absurdes calomnies que leur a fait hasarder le besoin d'entretenir la malignité, par quelques récits qui puissent l'aiguillonner et faire lire leurs productions. Les uns, ouvertement royalistes, répandent crument une fausseté, les autres, se disant patriotes par excellence, mais marchant au même but, la commentent, etc., etc.

C'est ce qui fait dire à Bonaparte, le 17 novembre 1796 : « Wurmser n'est heureux que dans les journaux que les ennemis de la République soldent à Paris. »

Cela explique le ton qui règne dans la lettre de consolation qu'il écrivit à Clarke, lorsqu'Éliot, le neveu de ce dernier, venait de tomber dans la bataille d'Arcole à côté de lui : « Il est mort, dit-il, avec gloire, et en face de l'ennemi ; il n'a pas souffert un instant. Quel est l'homme raisonnable qui n'envierait pas une telle mort ? quel est celui qui, dans les vicissitudes de la vie, ne s'abonnerait pas pour sortir, de cette manière, d'un monde si souvent méprisable ? quel est celui d'entre nous qui n'a pas regretté cent fois de ne pas être ainsi soustrait aux effets puissants de la calomnie, de l'envie et de toutes les passions haineuses qui semblent presque exclusivement diriger les actions des hommes ? »

<sup>2</sup> *Moniteur* : « Le 29 brumaire an VI (19 novembre 1796) ; le général Clarke, chef du bureau topographique des relations extérieures, est envoyé par le directoire à la cour de Vienne. Il est muni du pouvoir nécessaire pour ouvrir des négociations de paix. Il a dû prendre la route d'Italie, afin de conférer avec le général Bonaparte, avant d'arriver à sa destination. Les horribles instructions qu'il reçut, se trouvent dans la *Correspondance inédite*, tome II, pages 393-421. »



celui, qui le nomma par la suite duc de Feltre, pouvait lui être plus utile que le directoire et tous les législateurs. Il se lia avec lui, se montra toujours disposé à exécuter ses projets, lui fit part de tous ses rapports, les concerta avec lui, et trompa Carnot et Barthélemy. Les négociations qu'il entama avec l'Empereur n'eurent d'abord aucun résultat, parce que ce dernier comptait sur l'issue de la conjuration de Pichegru et de ses amis avec les émigrés; et plus une partie du directoire et le Corps-législatif désiraient la paix, plus Bonaparte et Barras cherchaient à la retarder.

Tandis que Bonaparte faisait sentir à son armée et à l'Italie son bras de fer, qu'il voulait en apparence entrer en négociations, et qu'on dépouillait toutes les armées et tout l'intérieur de la France, pour le renforcer de soldats et de munitions de guerre, l'Autriche venait d'organiser une nouvelle armée, sous le commandement d'Alvinzi. Ce général devait secourir Wurmser qui se soutenait avec beaucoup d'habileté et de fermeté à Mantoue; mais la séparation de l'armée, déjà deux fois fatale aux Autrichiens, fournit de nouveau à Bonaparte l'occasion d'employer les mêmes mesures dont il s'était servi auparavant.

Alvinzi alla à Bassano en descendant la Brenta; Davidovich, marchant vers Trente le long de l'Adige, remporta quelques avantages sur les Français, parce que Bonaparte s'était dirigé avec toutes ses forces contre Alvinzi. Du 13 au 16 novembre 1796, les Autrichiens et les Français se disputèrent dans un combat opiniâtre la possession du village et du pont d'Arcole. Bonaparte et ses généraux eurent ici en vain recours au moyen qu'ils avaient employé à Lodi<sup>1</sup>. Ce qu'ils ne purent emporter par la force, ils l'obtinrent, le 16 janvier, par

<sup>1</sup> Dans son rapport au directoire (*Moniteur*, an V, n<sup>o</sup> 72, page 285), *Bonaparte* dit : « Ce fut en vain que tous les généraux, sentant l'importance du temps, se mirent à la tête, pour obliger nos colonnes à passer le petit pont d'Arcole; trop de courage nuisit, ils furent presque tous blessés : les généraux Verdier, Bon, Vernes, Lannes, furent mis hors de combat. Augereau, empoignant un drapeau, le porta jusqu'à l'extrémité du pont, il resta là plusieurs minutes sans produire aucun effet..... Je m'y portai moi-même. Je demandai aux soldats s'ils étaient encore les vainqueurs de Lodi, etc., etc. » *Berthier* rapporte, n<sup>o</sup> 73, page 290, la suite : « Il se jette à bas de son cheval, saisit un drapeau, et s'élançe à la tête des grenadiers, et court sur le pont en criant : Suivez votre général ! La colonne s'ébranle un instant, et on était à trente pas du pont, lorsque le feu terrible de l'ennemi frappa la colonne, la fit reculer au moment même où l'ennemi allait prendre la fuite. C'est dans cet instant que les généraux Vignole et Lannes sont blessés, et que l'aide-de-camp du général en chef, Muiron, fut tué. Le général en chef et son état major sont culbutés; le général en chef lui-même est renversé avec son cheval dans un marais sous le feu de l'ennemi; il est retiré avec peine, etc. »

la jonction d'une division qui descendait de l'Adige. Alvinzi essuya le soir même une grande défaite. Aussitôt après la victoire, Bonaparte se désista de sa poursuite, et s'avança contre Davidovich qui venait de battre, pour la seconde fois, près de Rivoli, les divisions de l'armée française envoyées contre lui. Le général autrichien lui échappa assez heureusement, quoique Bonaparte, dans son bulletin, s'arrogeât des avantages qu'il n'avait réellement pas eus sur le champ de bataille. D'ailleurs, l'affaire était assez brillante en elle-même, puisqu'il avait chassé de l'Italie, pour la seconde fois, l'armée impériale qui, dans ces combats, comptait au moins vingt mille hommes de plus que lui.

La supériorité d'esprit et le génie militaire que Bonaparte avait déployés pendant toute la guerre d'Italie, même contre Wurmser; une infinité de fautes, et la lenteur d'Alvinzi et de Davidovich auraient dû décider le gouvernement autrichien à lui opposer un autre général. Néanmoins, on se contenta d'envoyer, au mois de décembre, des renforts considérables à l'armée du Tyrol.

Wurmser ne put tenir à Mantoue que jusqu'à la fin du mois de janvier. Alvinzi, qui en

était instruit, chercha à pénétrer jusqu'à cette ville. Il fut d'abord assez heureux ; mais, dans la bataille de Rivoli et de Corona, livrée le 13 et le 14 janvier, Bonaparte remporta une victoire décisive. Le 27, il joignit à ce succès la défaite de Provera près de la Favorita. Provera fut fait prisonnier pour la deuxième fois dans cette guerre, et six mille sept cents hommes tombèrent au pouvoir des Français. Dès que les Autrichiens vaincus eurent quitté l'Italie, Mantoue capitula, et Bonaparte put alors étendre de plus en plus le système de pillage que lui et le directoire avaient adopté publiquement<sup>1</sup>.

Pendant tout ce temps, le pape avait donné sujet à des plaintes bien fondées ; mais sa conduite paraît excusable quand on considère ce

<sup>1</sup> *Correspondance*, tome I, page 392, Bonaparte écrit le 28 décembre 1796, au directoire exécutif : « Vous trouverez ci-jointe la lettre écrite par le général Alvinzi, et la réponse du général Berthier ; en conséquence, le baron Vincent et Clarke se réunissent à Vicence, le 13 de ce mois. Mon opinion est que, quelque chose que l'on puisse stipuler pour le *status quo* de Mantoue, l'exécution en sera toujours impossible. Si l'Empereur conclut l'armistice sans le pape, l'avantage de pouvoir retirer trente millions, cet hiver, d'Italie, et de pouvoir en donner quinze aux armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin, est une considération telle qu'elle nous permet d'ouvrir la campagne prochaine avec avantage ; mais si l'Empereur veut y comprendre le pape, l'armistice nous fera perdre Mantoue, l'argent de Rome, et donnera le temps au pape d'organiser une force militaire avec des officiers autrichiens. »

qu'il avait perdu, ce qu'on se proposait encore de lui enlever, et comment Bonaparte, malgré toutes ses promesses séduisantes, se vantait cependant d'être un des principaux soutiens du parti anti-monarchique et anti-religieux.

Le pape, comptant sur l'assistance de l'Autriche, prit enfin les armes, ce qui fournit au général français le prétexte de livrer Lorette au pillage, comme il l'avait prémédité depuis long-temps, et de menacer Rome elle-même. Il ne voulait point aller jusqu'à cette ville, puisque les menaces seules étaient le moyen le plus sûr d'en extorquer de l'argent et les chefs-d'œuvre des beaux-arts<sup>1</sup>. Rome était d'ailleurs trop éloignée; on entama des négociations. Bonaparte s'arrêta près de Tolentino et entra en une correspondance polie et amicale avec le pape, qui se termina par une paix dont tous les avantages furent pour le gouvernement insatiable de la France. En vertu de ce traité, signé le 19 février, mais

<sup>1</sup> *Moniteur*, an V, n° 165, page 657 : « La commission des savants a fait une bonne récolte à Ravenne, Rimini, Pesare, Ancône, Lorette et Perugia; cela sera incessamment expédié à Paris. Cela joint à ce qui sera envoyé de Rome, nous aurons tout ce qu'il y aura de beau en Italie, excepté un petit nombre d'objets qui se trouvent à Turin et à Naples. »

devenu officiel seulement depuis le 30 avril, le pape paya des sommes énormes <sup>1</sup> et livra aux Français tout ce qu'il leur plut de demander. Il renonça spontanément à ses prétentions sur Avignon et le Venaissin, céda les légations de Bologne, de Ferrare et de la Romagne, qui formaient une partie de la république Cispadane, et qu'on devait ensuite réunir à la république Cisalpine que, dès ce moment, Bonaparte s'occupait à établir. Il ne manquait que deux choses pour accomplir ses plans : la destruction des deux républiques de Venise et de Gènes, et une paix avec l'Autriche, pour assurer tous ses triomphes, et

<sup>1</sup> La paix avec le pape comprend vingt-six articles, dont nous citerons les dixième, onzième et douzième :

« X. S. S. s'engage à payer et à livrer à Foligno aux trésoriers de l'armée française, avant le 15 du mois de ventôse courant (mars 1797, v. st.), la somme de quinze millions de livres tournois de France, dont dix millions en numéraire, et cinq en diamants et autres effets précieux, sur celle d'environ seize millions qui restent dus suivant l'article XI de l'armistice signé à Bologne.

XI. Pour acquitter définitivement ce qui restera à payer pour l'entière exécution de l'armistice signé à Bologne, S. S. fera fournir à l'armée huit cents chevaux de trait, des bœufs, des buffles et autres produits du territoire de l'Église.

XII. Indépendamment de la somme énoncée dans les deux articles, le pape paiera à la République française, en numéraire et diamants ou autres valeurs, la somme de quinze millions de livres tournois de France, dont dix dans le courant du mois de mars, et cinq millions dans le courant du mois d'avril prochain. »

pour consolider toutes les dispositions qu'il voudrait prendre. La perte de Gènes et de Venise était toute préparée ; une nouvelle expédition devait amener la paix , lorsque Bonaparte envoya ses généraux en Tyrol , au mois de mars 1797 , et qu'il se mit lui-même en marche vers la Carinthie et la Carniole. L'Autriche eut à lutter contre l'ennemi et contre des traîtres de toute espèce.

On appela en vain l'archiduc Charles à la défense des pays héréditaires ; car, quand même Bonaparte ne l'eût point surpassé en talents, qu'aurait pu faire Charles, lorsqu'il avait les mains liées ?

Mack et Thugut gouvernaient à Vienne ; l'un était aussi fécond en plans que malheureux dans leur exécution ; l'autre se laissait alors influencer par l'Angleterre , comme autrefois il s'était vendu aux Français à Constantinople. Dans ces conjonctures , personne n'aurait pu douter de l'issue de la guerre , si le directoire n'eût porté toute son attention sur l'armée de Sambre-et-Meuse commandée par Hoche , et s'il n'eût eu quelques motifs de suspecter la fidélité de Moreau , à cause de son intimité avec Pichegru. L'armée du Rhin resta sans aucune assistance , ce qui lui fournissait un prétexte

pour se dispenser de régler ses mouvements conformément aux entreprises de Bonaparte.

Nous verrons, plus tard, que le directoire fondait des projets particuliers sur Hoche et ses troupes.

Ce général, peu de temps avant sa mort, était posté au sein de l'Allemagne, lorsque Bonaparte, à dix-huit lieues de Vienne, déterminina l'Empereur ou plutôt Mack et Gallo à ce que les préliminaires de la paix de Campo-Formio fussent signés à Leoben. Cette paix est hors de la tâche que nous nous sommes imposée; nous passerons donc sous silence ses articles, d'autant plus que leur développement ne peut être que douloureux et amer pour tout honnête homme et surtout pour l'Allemand impartial.

Bonaparte méditait le plan d'abuser l'Allemagne et de lui ravir un jour son unité nationale <sup>1</sup>. Car il s'explique ici d'une manière alarmante sur les droits que, dans le commerce politique, le puissant acquiert sur le plus fai-

<sup>1</sup> *Correspondance inédite*, tome II, page 565 : « Je n'ai pas en Allemagne levé une seule contribution; il n'y a pas une seule plainte contre nous. J'agirai de même en évacuant; et, sans être prophète, je sens que le temps viendra où nous tirerons parti de cette sage conduite; elle germera dans toute la Hongrie, et sera plus fatale au trône de Vienne que les victoires qui ont illustré la guerre de la liberté. »



ble 1. Pour achever le triomphe de la France, il fallut qu'on appelât au ministère des affaires étrangères Talleyrand qui, à l'expérience, la connaissance et la finesse de l'ancien régime, réunissait toute l'immoralité des temps modernes, et qui regardait toute pudeur comme un préjugé de l'ignorance.

Nous avons exposé comment la Convention nationale garda son influence dans la nouvelle assemblée, après avoir concentré, pendant trois ans un mois et quatre jours, tout le pouvoir, le gouvernement, la justice et la législation. On comprendra, sans doute, toute l'importance de cette remarque, si l'on considère que cette redoutable Convention avait porté onze mille deux cent dix décrets, découvert trois cent soixante conspirations, ou par une déclaration formelle de toute l'assemblée, ou par ses membres et ses comités, et déclaré officiellement cent cinquante insurrections. Il n'y

<sup>1</sup> Bonaparte écrit, le 26 mai 1797, au directoire (*Correspondance inédite*, tome III, page 3) : « Venise va en décadence depuis la découverte du cap de Bonne-Espérance ; et la naissance de Trieste et d'Ancône peut difficilement survivre aux coups que nous venons de lui porter : population inepte, lâche, et nullement faite pour la liberté. Sans terre, sans eau, il paraît naturel qu'elle soit laissée à ceux à qui nous donnons le continent. Nous prendrons les vaisseaux, nous dépouillerons l'arsenal, nous enlèverons tous les canons, nous détruirons la banque, et nous garderons Corfou et Ancône, etc. »

avait pas seulement dans le nouveau Corps-législatif la majorité des Jacobins odieux de la Convention ; mais une amnistie générale avait aussi rendu à la liberté tous les Terroristes, tous les hommes sanguinaires qu'on avait auparavant jetés dans les prisons. En observant en outre que les lois sévères contre les émigrés et leurs parents, ainsi que la loi du 3 brumaire, excluait presque le tiers des citoyens des charges publiques, on concevra facilement quels pouvaient être les gens à qui ces emplois furent confiés. Pendant que des brigands, des assassins et leur parti se partageaient les places, l'immoralité établissait partout son règne. Le gouvernement facilitait la dilapidation des biens nationaux et la distribution du butin fait sur les émigrés et les proscrits. Les finances se trouvaient dans le plus triste état ; madame de Staël dit qu'il y avait cent mille francs dans le trésor ; elle se trompe ; il n'y avait pas un sou. Les assignats n'avaient plus de valeur ; et pour comble de maux, il n'existait point de système d'impôt de recettes, ni de revenus. Dans cet embarras, on emprunta des capitaux quand on pouvait en trouver, malgré le crédit perdu. Le commerce des assignats et les spéculations sur les rescriptions de l'État dé-

truisirent le reste de la moralité. Les armées étaient dépourvues de tout, et les institutions publiques tombaient <sup>1</sup>. Pour remédier à ces désordres, il aurait fallu choisir cinq hommes, d'une activité et d'une intégrité prouvées. L'esprit de parti en décida encore autrement.

La majorité du conseil des Cinq-Cents demandait des membres de la Convention, mais elle craignait que le conseil des Anciens ne les rejetât. Elle présenta donc, conformément à la lettre de la loi, une liste de cinquante députés, parmi lesquels on devait en choisir cinq; mais quarante-cinq, excepté Cambacérès, étaient des hommes entièrement inconnus et qui n'avaient jamais été employés dans des affaires importantes <sup>2</sup>. Le choix tomba sur

<sup>1</sup> *Bailleul*, tome II, page 335 : « C'est pendant cet intervalle que la disette fut affreuse, que la dépréciation des assignats porta au comble le désordre dans toutes les transactions, et laissa le gouvernement sans ressources; nos soldats étaient sans habits, et quelquefois sans armes; j'en ai vu portant des sabres sans fourreau, d'autres qui avaient des pistolets où il n'y avait pas de batterie, d'autres qui n'avaient d'armes d'aucune espèce; les chevaux crevaient faute de nourriture; tous les services publics étaient en souffrance, et les chemins devenaient impraticables faute de réparations. »

<sup>2</sup> Dupont de Nemours dit au conseil des Anciens, à l'occasion de la liste : « Loin de nous la pensée qu'en rapprochant de quelques législateurs célèbres un grand nombre d'hommes ignorés, on ait voulu forcer le choix du conseil, et donner à la patrie des directeurs qui n'auraient pas subi la double épreuve que réclame la constitution, et réunir l'assentiment libre des

Rewbell, Barras, Letourneur, Reveillère-Lepeaux et Sièyes. Rewbell ne manquait pas d'expérience et de talents, mais il se laissait dominer par la cupidité et l'ambition; il ne croyait ni à la liberté ni à la vertu, et préférait le despotisme le plus tyrannique à une monarchie légitime et constitutionnelle. Barras, rempli d'un orgueil aristocratique, esclave du vice et entièrement dévoué aux femmes de l'ancien régime, avait cependant sauvé deux fois la Convention. Brouillé à jamais avec les partisans de la maison de Bourbon parmi les royalistes, il ne songeait qu'à ses plaisirs.

Letourneur, autrefois capitaine du génie, était un homme tout-à-fait singulier.

Reveillère-Lepeaux, auparavant avocat à Angers, fut, dans cette nouvelle position, trop sentimental et trop doux, et devint bientôt l'objet de la risée publique, par son théophilantropisme <sup>1</sup>.

deux conseils. Robespierre avait conquis la France par la force, ce serait la conquérir par la ruse. •

<sup>1</sup> Réponse de L. N. M. Carnot, citoyen français, un des fondateurs de la République, et membre constitutionnel du directoire exécutif, au rapport fait sur la conspiration du 18 fructidor de l'an V, par J. C. Bailleul, au nom du comité choisi : Londres, Hambourg, Altona, in-8°, pag. 170 : « Parmi les triumvirs, Rewbell est le seul qui ait un plan suivi et des connaissances positives; mais il croit la liberté impossible, et ne voit de

Le rusé Sièyes ne jugea pas à propos d'accepter un emploi aussi pénible que dangereux. Il refusa donc le directoire ainsi que la place au conseil des Anciens, et préféra siéger parmi les Cinq-Cents. Comme il fallait nommer un autre membre à sa place et présenter une liste de dix députés, Duplantier recommanda en vain au conseil des Cinq-Cents ce que Dupont avait proposé à l'assemblée des Anciens, de choisir des hommes connus. On eut soin de faire la liste, de sorte qu'il n'y eût de choix qu'entre Carnot et Cambacérès ; le premier l'emporta.

Nous aimons à croire que les cinq direc-

gouvernement que dans le despotisme le plus absolu : c'est ce qui règle sa marche.

Barras ne s'en fait point accroire ; il sait qu'il ne peut marquer qu'en révolutionnant, et il est toujours prêt à révolutionner, n'importe dans quel sens : d'abord profondément aristocrate, c'est-à-dire ennemi de tout ce qui tend à rapprocher les hommes de l'égalité. Reveillère, tourmenté par le désir d'être fameux et se démenant de toute manière pour y parvenir, s'est fait théophilantrope.... Mais voyant que cela ne lui réussissait pas, il a préféré devenir tyran que de se borner à conserver la réputation d'homme de bien, avec laquelle il était arrivé au directoire. Je ne sais, au surplus, sur quoi pouvait être fondée cette réputation... ; mais il n'y a certainement pas d'être plus hypocrite ni plus immoral que Reveillère. La nature, en le rendant puant et difforme, semble avoir eu pour objet de mettre en garde ceux qui en approchent contre la fausseté de son caractère et la profonde corruption de son cœur. »

teurs montrèrent d'abord de l'activité, comme le rapporte le violent défenseur du système anti-monarchique <sup>1</sup>, qui, du reste, est très-prévenu en leur faveur. Il y avait une scission dangereuse dans le Corps-législatif ; les royalistes étaient plus entreprenants que jamais. Des meurtres avaient été commis dans le midi de la France, et on avait à redouter des démarches pernicieuses contre les anciens auteurs des scènes violentes de la terreur. Le fatal moyen choisi par le directoire pour ne succomber, ni sous le royalisme, ni sous le Jacobinisme, fut un système de bascule, d'après lequel il laissa les uns l'emporter sur les autres, en leur opposant ainsi alternativement leurs forces respectives. Les directeurs étant restés quelques mois dans leurs charges, les femmes de la société rouvraient leurs salons, et les dames Tallien, Recamier et plus tard madame de Staël regagnèrent une grande influence dans les affaires politiques <sup>2</sup>, ce qui

<sup>1</sup> *Bailleul*, tome II, page 264 : « Six mois ne s'étaient pas écoulés, que l'ordre régnait partout : les subsistances étaient abondantes, et le numéraire effectif avait remplacé les assignats, mais aussi les directeurs s'assemblaient le matin à huit heures précises jusqu'à quatre et cinq du soir, et à huit heures du soir jusqu'à quatre et cinq du matin. »

<sup>2</sup> Il y avait aussi assez de femmes patriotes qui, au lieu de s'occuper de leur ménage, répandaient la confusion dans

fit naturellement renaître les clubs<sup>1</sup>. Les royalistes s'assemblaient à Clichy ; à l'hôtel de Salm, il y avait un club qui travaillait contre eux. Il y eut plusieurs réunions politiques jusqu'au moment où les Jacobins se constituèrent de nouveau au Panthéon, sous la présidence du Florentin Buonarotti, démocrate acharné.

La majorité du directoire et des conseillers se composait d'hommes qui avaient plus ou moins figuré dans les troubles du temps

l'État. Carnot même eut recours à ces femmes ; il dit qu'avant le 18 fructidor an V, la citoyenne Éblé, sœur du célèbre général d'artillerie de ce nom, était venue le voir : « Est-il donc décidé, citoyen Carnot, me dit-elle, que Pichegru abandonne les patriotes ? Je n'en sais rien, lui dis-je, mais sa conduite n'est rien moins que rassurante. Je veux, me dit-elle, aller le voir ; je veux enfin lire dans son ame et connaître sa pensée.

J'approuvai sa démarche. Elle revint deux ou trois jours après, et me dit : Non, Pichegru ne nous abandonne pas ; il demande ce qu'il doit faire pour nous prouver qu'il n'abandonne pas les patriotes. » Carnot l'instruit ensuite de ce que Pichegru a à faire.

<sup>1</sup> Lorsqu'en 1797, au mois de juillet, les clubs jacobins se constituèrent de nouveau sous le nom de *cercles constitutionnels*, et que le Corps-législatif lança un décret formel contre eux, un des défenseurs des Jacobins dit expressément :

*Moniteur*, an V, n° 310, p. 1239, col. c. *Gommeire* : « Mon amendement est essentiel ; car je déclare au peuple français, s'il y a eu une réunion de Clichy..., *Jourdan des Bouches-du-Rhône*, moi je déclare que, si la réunion de Clichy s'est formée, c'est qu'à notre arrivée ici, il y a dix-huit mois, nous avons trouvé l'association de l'hôtel de Noailles. *Une foule de voix*. — Cela est vrai ! *D'autres*. — Noailles n'est plus, fermez Clichy ! »

passé. Sachant combien tous les esprits étaient exaspérés contre eux, ils prirent toutes les mesures possibles pour se mettre en sûreté. Ils commencèrent par exclure quelques membres du Corps-législatif, qui ne semblaient point parvenus à la hauteur de la révolution. Jean-Jacques Aymé fut le premier qu'ils repoussèrent de leur sein, et que, par dérision, les Jacobins surnommèrent *Job*, malgré toutes ses protestations. Ferrand-Vailland n'eut jamais la parole. Ils étendirent cette mesure sur Mersan, Polissart, Lecerf, Fontenay et Palhier. Lanjuinais succomba, lorsqu'il chercha à décider ses collègues à nommer au moins une commission et à suivre la constitution <sup>1</sup>. Le directoire, de son côté, suivit la même marche. Il organisa un ministère de police, le 10 décembre 1795, et en chargea le violent Merlin de Douay qui plaça des Jacobins dans les différents emplois de la police, et se mit en rapport intime avec Fouché. Celui-ci, ayant échappé à l'arrestation et au ressentiment public, habitait la vallée de Montmorency, où il épiait l'occasion de se rendre

<sup>1</sup> « Vous me rappelleriez, s'écrie Lanjuinais, cent mille fois à l'ordre, que cela ne prouverait qu'une seule, que vous avez attenté à la constitution. Au surplus, je demande qu'il soit nommé une commission. »



nécessaire. Comme il craignait de paraître partout où il y avait du danger, il entra en négociation avec Babeuf. Cet homme bizarre, exalté et plein de vanité, s'était déclaré défenseur d'une égalité absurde, et lui sacrifiait son sang et son bien, sans qu'il en ait jamais retiré aucun avantage. Fouché et Barras, au contraire, enrichis par ce système, ne voyaient en Babeuf que l'instrument qui devait faire réussir leurs projets. Déjà, dans les derniers temps de la Convention, il avait été inculpé par Fouché qui inséra dans son journal, des articles remplis des principes de la terreur, sans les signer de son nom. Il devint alors la victime de la politique infernale des gens qui l'employaient. Il nomma son journal, dont le style ressemblait beaucoup à celui de Marat, et qui accusait et condamnait tout le monde, *le Tribun du peuple*. Il se crut lui-même l'homme le plus important du royaume, le libérateur de la nation, changea de nom de baptême, s'appela, au lieu de François-Noël, Caius-Gracchus, et bientôt tous les fauteurs de l'égalité se servirent de son journal, comme auparavant de celui de Marat <sup>1</sup>. Antonelle re-

<sup>1</sup> *Réponse de Carnot, etc.*, page 194 : « Ceci me rappelle une anecdote assez remarquable. Un de ces hommes, que l'on

parut sur la scène ; et les anciens temps semblaient vouloir revenir avec ce marquis insensé. Il avait autrefois acquis une triste célébrité comme président des jurés du tribunal révolutionnaire ; sans être méchant, il avait puisé dans ses rêveries politiques une espèce de philosophie qu'il débitait dans son journal, surnommé le *Journal des hommes libres*. Le directoire essaya de le faire servir à ses desseins, mais les patriotes gardaient trop peu de réserve, et sans le différent de Rewbell et de Barras avec Carnot, on leur aurait depuis long-temps imposé silence <sup>1</sup>. Les partisans

cherche à égarer dans tous les projets qui se succèdent pour la destruction du gouvernement, vint chez moi, un matin, après l'arrestation de Babeuf. C'était un cordonnier ; il m'expliqua comment on travaillait la classe des ouvriers. Je lui fis apporter à déjeuner et le fis causer sur tout ce qu'il savait. Entre autres propos curieux, il me dit : Mon Dieu, citoyen Carnot, combien j'ai été surpris de ce que vous avez fait contre Babeuf ; je vous croyais un Brutus. — Quand il le faut, lui dis-je. Je vis que l'on entretenait les citoyens de cette partie de la société dans des idées tellement exaltées, que toute constitution, toute loi, tout gouvernement quelconque, leur paraissait un attentat contre la liberté, tous les hommes en place des tyrans, et ceux qui proposent de les tuer, surtout ceux qui se chargent de l'exécution, comme autant de Brutus. »

<sup>1</sup> *Pichegru et Moreau*, etc., page 86 : « A cette époque la nation gémissait d'une foule de lois révolutionnaires ; mais elle craignait de voir entraîner des lois salutaires par des abolitions précipitées. La séparation du bien et du mal de la révolution n'avait pu être faite par des hommes sensés, les passions seules étaient aux prises. Tout conserver était le langage

qu'ils avaient dans les conseils ne connurent plus de bornes. Ils intentèrent une accusation contre les anciens Girondins et leurs admirateurs, et contre les hommes qui se réunissaient à Clichy, pour y discuter préalablement leurs délibérations; mais ils échouèrent dans leurs tentatives le 30 mars 1796.

Dès-lors le directoire pencha de nouveau vers le parti opposé. Les patriotes venaient de rouvrir leurs clubs; ils annoncèrent hautement leurs opinions, et on ferma aussitôt les clubs<sup>1</sup>; les orateurs furent condamnés au

d'une faction; tout détruire était le langage de l'autre. La masse du peuple souffrait, s'inquiétait, attendait. Nulle règle, nul principe sur quoi un esprit raisonnable pût s'appuyer. Chacun sentait que tout allait mal; personne de raisonnable ne savait encore distinctement, on n'osait dire comment tout irait bien. Le Corps-législatif était partagé comme la nation; le directoire, composé de cinq membres, était et devait être divisé de même. Dans ces corps, composés d'éléments hétérogènes, chaque membre s'étonnait, s'indignait d'en voir quelque autre à côté de lui: les haines, les préventions personnelles aigrissaient les esprits plus encore que la différence des opinions. La presse, que l'on croyait libre et que l'on regardait comme le palladium de la liberté publique, était un instrument entre les mains des étrangers, et ne servait qu'à envenimer les haines. »

<sup>1</sup> Carnot dit, en parlant du directoire: « Il ne nous restait qu'une inquiétude réelle; c'était celle que nous donnaient les anarchistes, conspirant hautement au club du Panthéon, provoquant chaque jour l'égorgeement du Corps-législatif, du directoire, et voulant, par toutes sortes de forfaits, rétablir la constitution de 93..... Quoi qu'il en soit, le directoire ne vit alors de moyen de salut que dans la fermeture du club du

silence, et le fameux Drouet ne put faire agréer dans le Corps-législatif sa proposition de tolérer ces réunions pour animer l'esprit populaire.

Le jacobin Merlin, éloigné de la police, fut nommé ministre de la justice; à la fin du mois d'avril, le directoire obtint d'envoyer à l'armée la *légion de police*, composée de patriotes. Ces derniers s'opposèrent, il est vrai, dans le premier moment, à leur séparation; mais on les désarma et on les enrôla de force le 1<sup>er</sup> mai. Merlin fut remplacé par Cochon qui, comme député de la Convention, comme juge de Louis XVI et comme membre du comité de salut public, avait rendu hommage à la révolution; on croyait cependant alors qu'il commençait à se tourner vers le système royaliste. On alla jusqu'à l'accuser d'avoir nommé chef de bureau à la nouvelle police le baron de Batz qui, l'an 1794, s'était soustrait, par la fuite, au comité de sûreté et à la mort, et qui avait trouvé son salut dans la dernière amnistie; mais Cochon le nia constamment<sup>1</sup>. Les Jacobins,

Panthéon. Bonaparte, commandant la dix-septième division militaire, fut chargé de l'exécution qui eut lieu le soir même. »

<sup>1</sup> Cochon déclare au contraire formellement au directoire, qu'il avait fait chercher le baron de Batz, pour le faire arrêter; et Carnot, dans sa *Réponse*, p. 198, s'explique ainsi : « Co-

irrités de ce que le directoire les avait abusés, préparèrent à Paris un coup décisif, pendant que des royalistes et des fanatiques s'armaient dans le midi contre leurs anciens ennemis, pour en tirer une vengeance sanglante. Les royalistes proprement dits, c'est-à-dire ceux qui n'étaient pas vendus aux émigrés, comme Willot et Pichegru, formaient des partis tout-à-fait opposés et sentaient combien il était difficile de concilier l'ancien régime avec le nouveau <sup>1</sup>. La majorité des conseillers était

chon et Malo contribuèrent autant que moi à déjouer les agents de Louis XVIII; mais Louis XVIII a été vengé par les directeurs républicains : ils ont proscrit Cochon et Malo. L'estimable, le très-estimable ministre Cochon, plus actif mille fois, plus courageux, plus républicain que tous nos directeurs républicains, fut celui qui dévoila au directoire cette histoire des fils légitimes, dont Bailleul orne son rapport. Tous les détails qu'il donne sont tirés des mémoires que Cochon avait saisis par le moyen de ses agents. »

Quel affreux dédale de trahisons et d'astuce!

<sup>1</sup> *Démougé, Rapport du 2 mai 1796 sur le voyage de Pichegru à Paris, Pièces trouvées à Offenbourg, tome I, 186<sup>e</sup> pièce, page 480 et suiv.* : « Pichegru, pendant son séjour, s'est appliqué à connaître à fond l'esprit public : il y est parvenu, mais il avoue qu'il ne s'attendait pas à le voir si erroné; généralement, tout ce qu'il n'est pas Jacobin demande le gouvernement d'un seul; les grosses têtes mêmes et le directoire en voient le besoin et le désirent; mais on est bien divisé sur le choix à faire. La très-grande pluralité (ce qui a étonné Pichegru) est pour d'Orléans. Carnot, du directoire même, en est le plus zélé partisan. La mère d'Orléans, qui est à Paris, et que Pichegru a refusé de voir, a l'air de s'y refuser, disant que son fils serait assassiné le lendemain de sa promotion.

pour la modération; mais les Jacobins comptaient d'autant plus sur leur parti, dans la capitale, qu'ils étaient soutenus par tous les anciens députés de la Convention qui ne siégeaient point au Corps-législatif. Afin d'exécuter les desseins des Jacobins, Babeuf, Antonelle, le député Drouet et ses amis concurent le projet atroce d'un meurtre général. Leur prétexte était de rétablir la constitution et le gouvernement de 1793; mais avant de s'être accordés sur l'exécution de ce plan, ils eurent l'imprudencé de faire insérer les plus terribles menaces dans l'*Ami du peuple* de Babeuf.

Ces intentions ne demeurèrent pas longtemps secrètes; cependant le directoire n'en informa pas moins le Corps-législatif<sup>1</sup> avec beau-

Enfin les gens sensés que Pichegru a vus en grand nombre, conviennent tous qu'il y aurait une guerre civile interminable, si d'Orléans ou le Prétendant étaient d'abord installés, etc., etc. »

<sup>1</sup> Cette déclaration au conseil des Cinq-Cents est conçue en ces termes : « Citoyens législateurs, un horrible complot devait éclater demain dès la pointe du jour; son objet était de renverser la constitution française, d'égorger le Corps-législatif, tous les membres du gouvernement, l'état-major de l'armée de l'intérieur, toutes les autorités constituées de Paris, et livrer cette grande commune à un pillage général et au plus affreux massacre. Le directoire exécutif, informé du lieu où les chefs de cette affreuse conspiration étaient rassemblés, et tenaient leur comité de révolte, a donné des ordres pour les faire arrêter; plusieurs d'entre eux l'ont été en effet, et c'est

coup d'éclat et d'emphase. On voit, par les faibles ressources des conjurés, combien cette conspiration était peu à craindre; il y avait d'ailleurs, depuis le dernier mois, des troupes postées à l'entour de Paris. Ce seul fait démontre combien la morale de la révolution avait déjà été fatale jusqu'alors, combien le gouvernement et les représentants de la nation avaient oublié toute dignité et toute pudeur, puisque Babeuf, l'auteur du plan homicide, était cet homme avec qui Fouché avait traité; trois mois auparavant, au nom du directoire, à qui il offrit le ministère des finances, et dont il disait encore, quelques mois avant, que s'allier avec lui était former une alliance avec la vertu même. D'ailleurs il est incontestable que plus de soixante membres des deux conseils étaient instruits du projet insensé des conspirateurs. Vadier, Amar, Choudier, Ricard et quelques autres membres redoutables de la Convention épicièrent le moment de regagner du crédit.

Parmi tous les actes qu'on publia en six volumes, l'année suivante, après que le procès fut terminé, la lettre que Babeuf écrivit dans

avec douleur que nous vous apprenons que parmi eux se trouve un de vos collègues, le citoyen Drouet, pris en flagrant délit. »

sa prison au directoire, est sans contredit le document le plus remarquable pour celui qui désire connaître l'état de la France à cette époque. Nous y voyons de quel aveuglement était dominé Babeuf, quelle confiance il avait en lui-même, et comment le gouvernement d'une nation de vingt-huit millions de citoyens se trouvait mis en parallèle avec un exalté <sup>1</sup>. A juger, d'après le début, on se serait attendu à une justice prompte et sévère; mais il paraît constant qu'on ne voulait faire qu'une grande sensation et attirer l'attention de toute la nation sur la scène qu'on préparait. Elle se passa à Vendôme, où elle fit la plus vive impression; elle coûta même des sommes immenses, enfin rien ne fut épargné pour que la révolution

<sup>1</sup> *Toulangeon* et le *Moniteur*, an V, n<sup>o</sup> 243, donnent cet acte. Babeuf y écrit entre autres aux directeurs : « Regarderiez-vous au-dessous de vous de traiter avec moi comme de puissance à puissance? Vous avez vu à présent de quelle vaste confiance je suis le centre. (Il écrit de la prison) : Vous avez vu que mon parti peut bien balancer le vôtre; vous avez vu quelles immenses ramifications y tiennent : j'en suis presque convaincu; cet aperçu vous a fait trembler. Est-il de votre intérêt, est-il de l'intérêt de la patrie de donner de l'éclat à la conjuration que vous avez découverte? Je ne le pense pas. Je motiverai comment mon opinion ne peut être suspecte. Qu'arriverait-il si cette affaire paraissait au grand jour? que j'y jouerais le plus glorieux des rôles. J'y montrerais toute la grandeur d'âme avec l'énergie que vous me connaissez, la sainteté de la conspiration, dont je n'ai jamais nié d'être membre. »



poursuivît toujours sa marche. Conformément à la constitution, un député, impliqué dans un crime d'État, devait d'abord être interrogé et accusé par les conseillers, ensuite jugé avec tous ses complices par un tribunal exprès ; c'est ce qu'on fit à l'égard de Drouet. Mais personne ne croyait véritablement à la conspiration, et cette affaire aurait été assoupie, si les royalistes n'eussent occasionné dans la police, au moyen des Jacobins, un autre mouvement sérieux qu'on ne pouvait ni révoquer en doute, ni laisser impuni. Les plaintes de Tallien <sup>1</sup> prouvent que la police penchait alors vers le royalisme ; ce que semblent encore confirmer et le rôle que Dossonville joua pendant toute sa vie, et le titre qu'on accorda à Batz, après le retour des Bourbons <sup>2</sup>. Drouet s'était

<sup>1</sup> Tallien dit, *Moniteur*, an IV, n° 267, page 1067 : « Comment les patriotes, les républicains, ne seraient-ils pas particulièrement en butte aux poursuites de la police, lorsque c'est un baron de Batz qui est à la tête de la police de Paris ; Batz, ennemi juré de tout ce qui fut patriote, Batz, compromis dans toutes les affaires où il y a des contre-révolutionnaires à punir ; Batz, correspondant avec les émigrés, avec les étrangers ; Batz, poursuivi à juste titre, échappé par miracle, et agent des princes. Comment, dis-je, de tels outrages ne seraient-ils pas répétés contre la représentation nationale, quand un autre chef de la police est Dossonville, chef de la police d'Amar, assassin des républicains, et l'un des premiers agents du système de terreur qui a précédé le 9 thermidor. »

<sup>2</sup> Batz est dans ce moment maréchal-de-camp en retraite.

échappé; les anciens députés de la Convention, quoique bannis de Paris, restèrent en rapport avec le peuple qui les avait servis pendant des années entières, et qui était guidé par des gens dont l'impudence surpasse toute idée. Il y avait parmi ces hommes plusieurs généraux et officiers supérieurs du temps de la terreur qu'on avait employés dans la Vendée; mais qui tombèrent ensuite dans leur néant, comme les Rossignol, les Fion et autres. Germain, officier de chasseurs en 1798, un des premiers orateurs du club des Jacobins au Panthéon, se distingua le plus parmi eux; il poursuivit sa marche d'un pas d'autant plus assuré, que Fouché et Barras avaient toujours soin de ne jamais se mettre en avant<sup>1</sup>, et que d'ailleurs les autres directeurs ne jouissaient

Dossonville était, pendant la présence de l'auteur à Paris, en 1822, commissaire de police de l'île de Saint-Louis. Il est certain qu'il servait les comités comme royaliste, puisque tous les actes parlent de lui. »

<sup>1</sup> L'affaire ayant éclaté, Barras fit appeler Germain, et lui dit : « Si on m'eût laissé faire avant le 13 vendémiaire, j'aurais encore travaillé la marchandise avec vous. »

On vit, le 17 fructidor, que Barras le prit sérieusement; car ce Germain, qui, devant la haute-cour, se conduit comme un fou, ôte son habit pour gesticuler, n'y est pas seulement absous, mais, le 17, il est dit, dans le *Moniteur*, n<sup>o</sup> 348, dans une déclaration du directoire : « Germain est nommé commissaire du directoire, près l'administration centrale de Seine-et-Oise. »

pas de l'estime publique. La police savait bien que les amis de Babeuf avaient un appui dans le directoire et dans les conseillers ; mais elle n'ignorait pas non plus que les promoteurs avaient aussi peu de prudence et de crédit qu'ils étaient arrogants. Elle savait, en outre, que les Jacobins tendaient à corrompre les soldats postés près de Paris, et qu'ils en avaient déjà gagné une partie <sup>1</sup>. C'est là-dessus qu'elle fonda le plan de les prendre dans leurs propres filets.

Les conspirateurs devaient séduire les troupes qui se trouvaient près de Vaugirard, dans la plaine de Grenelle, délivrer Babeuf de force, et rétablir la constitution de 1793. La police, informée d'avance de tout ce qui se tramait, avait chargé Hatry, le général de l'intérieur, d'observer les démarches des révolutionnaires qui comptaient particulièrement sur l'ancienne légion de police, composée alors d'un régiment de dragons ; mais les adversaires des Jacobins n'avaient rien négligé pour ôter à ce régiment les moyens de nuire. A la manière maladroite dont on cherchait à exciter les soldats, par des femmes prostituées, de l'argent et du vin, on reconnaît fa-

<sup>1</sup> Il fallut renvoyer des légions et des bataillons entiers.

cilement que la populace qui se chargeait seule cette fois de l'exécution, n'avait point été influencée par les anciens fauteurs de la démagogie, et ceux qui autrefois gouvernaient la Convention; mais tout au plus par ses députés Huguet et Javoques. On se proposait de pénétrer dans le camp, d'entraîner les soldats, et d'assaillir le Luxembourg où siégeait le directoire. La multitude qui se porta sur le palais fut bientôt repoussée par sa garde, le sabre à la main, tandis qu'à Vaugirard, une autre troupe échauffée par le vin s'abandonnait à toute sa fureur, le soir même de l'exécution du 23 au 24 fructidor (9 et 10 septembre).

Hatry y envoya, pour la forme, un aide de camp. Quoique la populace fit feu sur lui, on se garda bien d'agir contre les assaillants; au contraire, on leur laissa toute sécurité, jusqu'à ce qu'ils eussent pénétré dans le camp avec la foule, les femmes et les soldats ivres. L'invasion nocturne de ces hordes affreuses, leurs cris et leurs clameurs servirent à effrayer les troupes que l'on ne put gagner ni par le vin et les femmes, ni par la perspective du pillage et la fraternité. Elles rencontrèrent un chef de légion, qui n'était pas

de leur parti : on repoussa donc , sans aucune peine, la force par la force, et le gouvernement et ses confidents atteignirent parfaitement, en cette occasion, leur but de se débarasser incontinent de plusieurs importuns <sup>1</sup>. Comme c'était une émeute publique, les conseillers autorisèrent, à la demande des directeurs, les visites domiciliaires, et le lieu de l'exécution rendit légales les commissions militaires, nommées pour la condamnation de ceux qu'on avait voués à la mort.

Cent quarante de ces Jacobins insensés furent faits prisonniers ou dans le camp, ou en fuyant, ou plus tard. Les commissaires condamnèrent à mort, et firent exécuter par intervalle les prisonniers, entre autres Huguet

<sup>1</sup> Rapport du ministre de police, *Moniteur*, an IV, n° 356, page 414 : « Je ne sais encore les noms que d'un petit nombre d'individus arrêtés ; ceux dont les noms me sont parvenus jusqu'à présent, sont tous membres des anciens comités et armées révolutionnaires, ou connus par leur attachement à la constitution de 1793. Cependant on en a entendu crier quelques-uns, qu'on n'aurait pas de repos qu'en nous donnant un roi. Ce qui prouve que tous les ennemis de la cause publique s'entendent, parce qu'ils ont un but commun, le renversement du gouvernement actuel... Les factieux, en entrant au camp, ont crié d'abord Vive la République ! et ensuite Vive la Constitution de 1793 ! A bas les conseils ! à bas les nouveaux tyrans ! »

Il paraît cependant que la police n'avait pas tout-à-fait tort, que les ultra-royalistes jouaient ici comme ailleurs leur rôle, ce que Barruel-Beauvert indique assez clairement.

et Javoques. On sauva, de différentes manières, les plus coupables et ceux qui savaient faire mouvoir tous les leviers des émeutes populaires. Drouet avait pris la fuite depuis longtemps <sup>1</sup>. Rossignol, Fion <sup>2</sup>, Germain et autres furent renvoyés au tribunal de Vendôme, comme impliqués dans la conspiration précédente. Avant l'ouverture même de la haute cour de justice, il éclata, dans d'autres contrées, de nouveaux troubles coïncidents avec les desseins d'un autre parti. Les désordres prirent un caractère redoutable, dans les provinces méridionales, dans les districts, où le fanatisme est enraciné, et on n'avait pas été heureux dans le choix du général que l'on envoya pour les apaiser, ou par la douceur, ou par la force. Il fit au contraire tout ce qui dépendait de lui, pour provoquer une sanglante guerre civile <sup>3</sup>. Vendu aux émigrés, il parut

<sup>1</sup> Drouet s'était réfugié en Suisse; il se proposait d'aller aux Indes, lorsqu'il apprit, à son étonnement, qu'il avait été absous par la haute-cour de Vendôme.

<sup>2</sup> La sentence contre Fion est conçue en ces termes : « Jean-Joseph Fion, âgé de quarante-huit ans, général de brigade..., a été renvoyé à la haute-cour de justice, comme complice de la conspiration de Babeuf. Il a refusé de donner le nom et la demeure des personnes chez qui il s'était réfugié après le décret d'accusation lancé contre lui. »

<sup>3</sup> Le directoire écrit, le 1<sup>er</sup> août 1796, à Bonaparte (*Correspondance inédite*, tome I, page 405) : « Les troubles qui

plus tard dans toutes les séditions, comme leur instrument, et, revenu en Europe après la déportation, il montra encore son amitié pour les Anglais et les émigrés <sup>1</sup>.

Depuis le mois d'août jusqu'au mois d'octobre, Willot avait si bien conduit les affaires, qu'une armée entière semblait nécessaire pour rétablir le calme. Il avait réuni un grand nombre de soldats, lorsque Bonaparte, à qui on enlevait ses troupes, entra dans une violente colère, et le désigna au directoire comme un homme entièrement dévoué aux royalistes <sup>2</sup>. Il lui reproche d'avoir déclaré Marseille en état de siège, les habitants de plusieurs départements indignes du titre de citoyens, et de

viennent de se manifester dans le département des Bouches-du-Rhône, et notamment à Marseille et Aix, nous ont portés à y envoyer sur-le-champ le général Willot qui a notre confiance. Nous l'invitons à surveiller ce département avec un soin particulier, et empêcher, autant qu'il sera en son pouvoir, que la guerre civile n'éclate. »

<sup>1</sup> On en trouve la preuve dans les *Papiers saisis à Bareuth et à Mende, département de la Lozère, publiés par ordre du gouvernement, an X (1801)*.

<sup>2</sup> *Correspondance inédite*, tome II, page 86 : « Le général Willot a servi, au commencement de la révolution, à l'armée d'Italie ; il jouit de la réputation d'un brave homme et d'un bon militaire, mais d'un royaliste enragé. Ne le connaissant pas, et n'ayant pas eu le temps de peser ses opérations, je suis bien loin de confirmer ce jugement ; mais ce qui me paraît bien avoué, c'est qu'il agit dans le Midi comme dans la Vendée, ce qui est un bon moyen pour la faire naître. »

n'employer que la force contre eux. Quoique Bonaparte eût l'air de ne parler d'affaires d'État, qu'autant qu'il avait besoin des troupes que Willot lui retenait, on reconnaît cependant, à la manière énergique dont il soutenait ses assertions, qu'il regardait dès-lors le directoire comme un tribunal subordonné à sa volonté<sup>†</sup>. Les directeurs qui avaient bien pénétré ses desseins, arrêterent son despotisme, et le royalisme leur fut encore très-utile.

Bonaparte avait appelé en Italie les colonnes mobiles du département du Var, qu'on avait levées pour apaiser les troubles intérieurs. Le département l'avait refusé avec l'approbation des directeurs. Bonaparte voulut suspendre le général Willot de ses fonctions, le

<sup>†</sup> *Correspondance inédite*, tome II, pages 86-87 : « Je vous prie d'ôter de dessous mes ordres la huitième division, parce que les principes et la conduite du général Willot ne sont pas ceux qu'il doit avoir à sa place, et que je me croirais déshonoré de voir, dans un endroit où je commande, se former un ferment de troubles, et de souffrir qu'un général sous mes ordres ne soit qu'un instrument de factions. Par sa désobéissance et son insubordination, il est la cause des horreurs qui se commettent dans ce moment dans le département des Alpes-Maritimes. Le convoi des tableaux, chefs-d'œuvre d'Italie, a été obligé de rentrer à Coni : il eût été pris par les barbets. Si le général Willot n'obéit pas sur-le-champ à l'ordre que je lui ai donné, de faire partir la quatre-vingt-troisième demi-brigade, mon projet est de le suspendre de ses fonctions. »



directoire retrancha de son commandement la huitième division militaire, que Willot avait sous ses ordres. On voit, par l'explication qui fut donnée à Bonaparte relativement à Willot, quelle était la faiblesse du gouvernement, et la puissance du général en chef de l'armée d'Italie <sup>1</sup>.

Mais bientôt les idées et la position du directoire changèrent tout-à-fait; on découvrit à Paris une nouvelle cabale des princes émigrés, on en désigna comme les auteurs trois esprits faibles, l'abbé Brotier, impliqué l'année précédente dans une pareille affaire, l'ex-maître des requêtes, Berthelet de Laviheurnois, et Duverne-Dupresle; mais ces hommes n'étaient réellement que des machines, que l'on faisait mouvoir tandis que le point de réunion de la ligue était tout différent.

La redoutable propagation du royalisme, que la découverte de certains papiers mit dans

<sup>1</sup> *Correspondance inédite*, tome II, page 167. Le directoire écrit à Bonaparte : « Le général Willot n'a cessé de donner des preuves de son patriotisme à l'armée des Pyrénées, où il s'est beaucoup distingué : c'est lui qui a préparé en partie la pacification réelle de la Vendée, si glorieusement achevée par le général en chef Hoche; et sa conduite, dans cette circonstance, est une preuve de ses sentiments républicains, et détruit toute sorte de soupçon d'attachement de sa part à la royauté et à ses partisans. »

tout son jour, et les élections dont nous aurons bientôt à nous occuper, forcèrent le gouvernement de lâcher de nouveau la bride aux sanguinaires Jacobins<sup>1</sup>. On avait différé long-temps d'établir à Vendôme un tribunal, devenu inutile, puisque Drouet s'était échappé; organisé enfin avec beaucoup de peine et de frais, l'enquête se prolongea pendant les mois de mars et d'avril 1797. On donna à dessein à ce procès un éclat scandaleux et indécent, et il semble que le directoire lui-même se réjouissait de voir que l'autorité des tribunaux n'était plus respectée; le nombre des accusés s'éleva à soixante-quatre, dont dix-sept étaient absents; parmi les quarante-sept autres, Vadier, Amar, Babeuf, Germain, Rossignol<sup>2</sup>,

<sup>1</sup> *Réponse de Carnot, etc.*, page 172 : « Les 17 et 18 fructidor répondent précisément au 3 et 4 septembre, époque des fameux massacres de 93. Plusieurs de ceux qui s'étaient signalés à la première septembrisation, ont été les directeurs secrets de la seconde, et ont fait adroitement coïncider les dates pour mieux identifier les deux événements. Ils ont voulu se faire beaucoup de complices, diviser, par la similitude des circonstances, sur un grand nombre d'individus, l'horreur qui était concentrée sur eux, et faire que l'opinion publique, qui les harcelle toujours, cessât de les poursuivre isolément. Il est certain que les nouveaux Septembriseurs ont fait cause commune avec les premiers, que ceux-ci leur ont fermé la bouche.... »

<sup>2</sup> Rossignol était comme Babeuf, à ce qu'il paraît, très-attaché à son parti. Échappé à la condamnation, il demeura un des soutiens du parti anarchique, jusqu'à ce qu'il fût impliqué,

qui n'avait jamais su rougir, prirent un langage tout-à-fait inoui. Ils raillaient leurs juges, outrageaient le gouvernement, célébraient, aux acclamations du peuple présent, le Terrorisme et toutes ses mesures ; à la fin de chaque séance, ils chantaient les chansons les plus horribles, ôtaient même leurs habits, pour gesticuler avec plus de liberté, et demeuraient sourds à toutes les remontrances. Une femme patriote commençait des chants révolutionnaires, auxquels répondait toute la populace. Il affluait à Vendôme une telle foule de monde, parmi laquelle on remarquait surtout les par-

en 1800, dans la conspiration de la machine infernale contre Bonaparte, et déporté avec les autres. *Histoire de la double conspiration de 1800 contre le gouvernement consulaire, et de la déportation qui eut lieu dans la deuxième année du consulat, etc., etc.*; par M. Fescourt, Paris, 1819, in-8° p. 152-53 : « Rossignol fut une des premières victimes de l'épidémie (à l'île d'Anjouan, dans la mer d'Afrique). Jusqu'à son dernier moment ses paroles ne démentirent point son caractère impétueux et son courage intrépide. Un quart d'heure avant d'expirer il s'écria, dans les moments convulsifs, et en se tordant les bras : « *Je meurs accablé des plus horribles douleurs ; mais je mourrais content si je pouvais apprendre que l'oppresseur de ma patrie, auteur de tous mes maux, endurât les mêmes peines et les mêmes souffrances !* » Il fut vivement regretté de tous ses compagnons d'infortune, qui, malgré leurs propres maux, trouvèrent encore des larmes pour pleurer son trépas. Du reste, un homme de ce caractère devait être essentiellement utile à ses compagnons. Fallait-il agir avec vigueur, il était le premier, et son activité paraissait infatigable : fallait-il souffrir avec résignation, il donnait l'exemple d'une âme stoïque et il encourageait tous les autres à supporter la rigueur de leur sort. »

tisans des accusés, que la législation se vit obligée de créer une police particulière pour cette conjoncture. Il fallut cependant changer souvent les troupes, parce que les enquêtes les fanatisaient, et abréger le procès, parce qu'une révolte formelle était à craindre, et que Babeuf et ses compagnons d'infortune se portaient tous les jours à de nouvelles clameurs et à de nouvelles injures. Les débats du procès n'avaient été qu'une fade bouffonnerie, dont on rendit toute la France témoin; il ne se termina pas d'une manière plus imposante.

Babeuf seul fut victime des principes insensés dont il se montra opiniâtrement le défenseur. On lui associa Darthé qui lui ressemblait sous bien des rapports. Avant la révolution on l'avait vu membre de la Bazoche, ensuite il avait été l'un des assaillants de la Bastille, et enfin secrétaire et confident du terrible Joseph Lebon. Darthé, complice de ce dernier, avait, dans les temps précédents, mérité la mort à différents titres; mais il n'avait été, et n'était, à proprement parler, qu'un instrument entre les mains de plus grands criminels.

Les vrais coupables furent épargnés; on voulut les conserver pour s'en servir dans l'occasion; d'ailleurs on craignait trop d'ir-

riter leurs partisans. Amar, Vadier, Rossignol et d'autres, furent aussitôt relâchés; Buonarrotti, ex-président du club des Jacobins au Panthéon, devait être déporté ainsi que Germain, Maroy, Cazin, Blondeau, Bouin et Ménéssier; mais bien loin que cette sentence fût exécutée, ils obtinrent au contraire des charges importantes, dès que le différent entre le directoire et le Corps-législatif éclata.

La mésintelligence entre les deux corps d'État n'était plus un secret; mais elle ne devint pernicieuse qu'au moment où, d'après la constitution, le tiers du Corps-législatif et un directeur durent être remplacés. On ne se contenta plus alors de simples discussions. On vit Lyon, Marseille et tout le Midi, dans leur fureur, assassiner ceux qui, dans les jours de la terreur, avaient montré un patriotisme outré, ainsi que les républicains proprement dits et les protestants. Tous les journaux étaient à la disposition des royalistes; la méchanceté et la calomnie présentèrent, sous les couleurs les plus noires, les travers qu'avait enfantés la triste perversité de ce temps. L'exaspération des esprits parvint à son comble. Les élections tombèrent presque toutes sur des hommes contraires au système de prodigalité et de dilapi-

dation<sup>1</sup>, qu'on avait suivi jusqu'alors. Mais comme parmi eux se trouvaient Pichegru, Willot et quelques autres ambitieux, vendus aux émigrés, l'aversion de tous les nouveaux membres contre les anciens, favorisa le plan de renverser la nouvelle constitution qui d'ailleurs ne pouvait se soutenir long-temps d'elle-même.

Carnot crut voir alors, en Chénier et Louvet ses anciens amis, des hommes sur lesquels on ne pouvait nullement compter, mais dont l'éloquence et le talent sophistique amèneraient tôt ou tard une nouvelle révolution. La direction qu'on donna aux affaires mili-

<sup>1</sup> Hardy, Girondin persécuté, alors en faveur, dit : « Il n'en était pas ainsi dans les beaux jours de 1789, au temps de la liberté naissante ; alors toutes les places, toutes les fonctions étaient confiées à la partie éclairée et honnête de la classe que l'on désignait sous le nom de tiers-état ; tout était bien alors : les usurpateurs ont tout déshonoré ; les hommes de bien ont été chassés des emplois publics, et ces emplois ont été livrés à la sottise, à l'immoralité, au fanatisme, au brigandage. »

Dupont de Nemours, dans une délibération de finances, raconte l'anecdote du jeu de mots, que l'officier fait en parlant à un ministre des finances, et continue ainsi : « Tout le monde aujourd'hui veut être du *camp volant*, parce que trop de gens, dans la révolution, ont perdu l'habitude du travail, et il y a peu de gouvernants assez grands pour n'être pas tentés de gouverner un camp volant. Les subalternes donnent des voix dont on dispose dans les élections, et les places supérieures sont des amies utiles parmi ceux qui pourront avoir à les demander un jour. »

taires l'avait brouillé avec Barras. L'exécution des projets des royalistes lui parut tout-à-fait impossible. Il n'hésita point de s'attacher aux partisans des Bourbons, jusqu'à ce que le temps lui eût tracé la route qu'il avait à prendre. Le 1<sup>er</sup> prairial de l'an V (20 mai 1797), la nouvelle assemblée législative fut ouverte. On reçut tous les députés exclus l'année précédente comme royalistes, parents des émigrés, ou comme intéressés aux troubles de vendémiaire. On rejeta Barère, représentant de la terreur, qu'avait élu le département des Hautes-Pyrénées. La majorité du conseil des Cinq-Cents leva aussitôt le masque et déclara la guerre à ses adversaires. Le conseil nomma le général Pichegru premier président, à l'époque où le directeur sortant fut remplacé par Barthélemy. Celui-ci, ancien marquis et ambassadeur en Suisse, était, par sa naissance, ses mœurs et ses liaisons, entièrement adonné à l'ancien système. Toutes les démarches des législateurs, qui n'étaient que trop adroitement combinées, semblèrent bientôt tendre vers le même but. Barthélemy et Carnot formèrent une opposition contre l'avidité et l'impudence de leurs collègues. Les Jacobins et les royalistes se réjouissaient d'une scission

qui devait occasionner une lutte sanglante ; cependant ces derniers ne pouvaient guère y gagner, selon toute apparence, puisque les troupes étaient toutes contre la royauté.

Dès les premières sessions, on abolit les lois du 3 brumaire contre l'expulsion des parents des émigrés, et de ceux qui avaient protesté contre les pièces annexées de la constitution ; bientôt après, la religion chrétienne et ses sectateurs furent soustraits aux persécutions.

Cette dernière mesure aigrit à la fois un petit nombre d'insensés qui avaient un directeur à leur tête ; des gens honnêtes et raisonnables, tels que les Jacobins, et presque tous les soldats. Le premier parti, nommé des théophilantropes, effrayé par le nom de religion chrétienne, resta peu important ; mais les deux autres méritent plus d'attention. Les gens honnêtes s'irritèrent de ce que le clergé répandait parmi le peuple une foule de prêtres exaspérés et fanatiques, qui se rappro-

<sup>1</sup> *Réponse de Carnot*, page 50 : « Le petit Reveillère avait en effet tellement peur du pape, qu'il le voyait sans cesse à sa poursuite, étendant ses doigts pour lui donner sa bénédiction. Le vicaire de Jésus était un dangereux rival pour lui qui voulait aussi être chef de secte. Reveillère imagina de se jeter parmi les théophilantropes. »



chaient plutôt des fauteurs de la superstition que des prédicateurs de la doctrine charitable et sage de Jésus-Christ.

Les Jacobins et les soldats se portèrent à tous les excès, parce que la licence et l'irréligion leur semblaient de l'énergie, la violence et le droit du plus fort de la liberté; ils regardaient le pillage comme une récompense due aux peines du combat, une aveugle obéissance au général qui obtenait le plus de succès comme le premier des devoirs. Rien n'était plus odieux à leur orgueil que le retour de la tranquillité et de l'ordre, qu'une vie de paix, et que le règne de la loi éternelle des hommes auxquels on ne pouvait offrir qu'une profonde estime et qu'une pure vénération<sup>1</sup>. Les Jacobins, dans les conseils et dans les ar-

<sup>1</sup> Ici Carnot a sans doute raison, lorsqu'il dit, dans la *Réponse*, page 68, où il apostrophe le rapporteur et le défenseur des trois directeurs victorieux le 18 fructidor : « Mais vous-même, Bailleul, vous, leur fidèle interprète, ne faites-vous pas leur profession de foi et la vôtre, lorsque vous dites au Corps-législatif : « Bannissons, je le répète, ces absurdes théories de prétendus principes, ces invocations stupides de la constitution. » Tout votre système, tout celui de vos héros, est dans ce peu de paroles : Les principes ne sont que pour les sots; la constitution n'est que pour les sots, la bonne foi, la fidélité aux engagements, ne sont que pour les sots; il n'y a de bon droit que pour les plus forts; toutes les autres théories de prétendus principes sont absurdes; celui qui les invoque est un stupide. »

mées, s'élevèrent donc hautement et avec ironie dans les journaux et à la tribune contre la piété de leurs antagonistes; et la question : « *Suivez-vous la religion de vos pères?* » était une raillerie très-ordinaire. Si, à la première vue, on est porté à croire que, par les bouleversements de la révolution, les Français étaient alors parvenus à établir un gouvernement, basé sur des principes, des lois et la politique, un examen plus scrupuleux dévoile bientôt le contraire.

Des femmes et des coteries de salons influencèrent l'État à cette époque, comme de tout temps; car, même dans cette position critique, Talleyrand ne dut son retour en France, et plus tard son entrée au ministère, qu'aux relations de madame de Staël avec Chénier. Elle dit elle-même, dans ses *Considérations*, qu'elle l'avait fait ministre, dans l'espoir de prévenir par là les malheureux résultats de la scission.

Les adversaires les mieux pensants du directoire tombèrent d'ailleurs dans la même faute que les Girondins. Par leurs discours et leurs sentiments généreux, ils gagnaient l'estime publique, tandis que le directoire n'employait que la force des armes. On ne saurait

contester que Pichegru, Willot et d'autres, vendus ou dévoués aux Bourbons, poursuivaient constamment leur but<sup>1</sup>; mais le reste de leur parti ne secondait pas leurs efforts, parce qu'il cherchait à se tenir dans les bornes de la constitution. Le conseil des Cinq-Cents rétablit, pour la sûreté de l'assemblée, la commission des inspecteurs de la salle; mais lorsque la dispute devint sérieuse, Aubry ne put obtenir, ni qu'on augmentât la garde du Corps-législatif, d'une compagnie d'artillerie et d'un escadron de cavalerie, ni même qu'on les mît sous l'ordre direct des inspecteurs. Il ne manqua pas d'ailleurs de scènes scandaleuses entre les députés des deux partis<sup>2</sup>. On remarquait vers la fin du mois de juillet les

<sup>1</sup> Pichegru, Willot, et autres, sont à Carnot les meneurs dont il parle, lorsqu'il dit : « Mais combien étaient-ils ces meneurs? pas quinze. Il s'agissait de les exclure des commissions, et c'était le parti qu'avaient enfin pris les hommes sages et éclairés. On commençait même à exécuter ce projet : le directoire tremblait qu'on ne parvint à un arrangement qui aurait tranquillisé les citoyens : car alors il aurait peut-être manqué de prétextes et de moyens pour l'exécution de ses grands desseins. »

<sup>2</sup> Le 28 juin, Delahaye, sur la tribune, saisit Malès par la gorge; celui-ci le repousse et lui fait descendre les escaliers : dans la séance suivante, Madier, en faisant allusion à cette scène, dit : « Tant que nous pourrons entrer ici vêtus comme des jokeys, il est peu étonnant que nous en conservions les manières. »

symptômes toujours plus visibles d'une action et d'une réaction ; car le directoire permit au club des Jacobins, de se réorganiser sous le nom de *Cercles constitutionnels*, et à leurs journalistes, de reprendre le langage qu'ils avaient déjà tenu auparavant.

A la même époque, le Conseil exécutif ou plutôt sa majorité fit déclarer, pour ainsi dire officiellement, par Lenoir-Laroche, nommé ensuite pour quelque temps ministre de la police<sup>1</sup>, qu'une menée en nécessitait une autre, et qu'on devait opposer aux royalistes les Jacobins, comme au club de Clichy les cercles constitutionnels<sup>2</sup>. Le même manifeste prononça

<sup>1</sup> Lenoir Laroche et M. Trouvé, qui imprime maintenant le *Drapeau blanc*, étaient les ames damnées du directoire, et rédigeaient les articles officiels du *Moniteur* ; cependant Carnot rapporte l'origine du plan qu'on poursuivait alors, à un temps bien antérieur. Il dit, *Réponse*, p. 126 : « Le projet de mutiler la représentation nationale fut formé dès le temps des électeurs de l'an V. Ce fut Rewbell qui le conçut ; les autres ont acquiescé à ce projet, quand on leur a montré les détails et qu'on leur en a assuré le succès. »

<sup>2</sup> *Moniteur*, 29 messidor an V (27 juin 1797), n° 279, page 1114 : « Mais un club contre appelle toujours un club pour ; c'est la loi inévitable des réactions. Cette loi mesure la résistance à la compression, la défense à l'attaque ; il est même naturel que plus on croit la constitution et le gouvernement menacés, plus ceux qui veulent les maintenir redoublent de zèle et d'énergie. Qu'on ne demande donc plus pourquoi le cercle constitutionnel existe ; c'est parce que le club de Clichy n'est pas dissous. »

aussi positivement que les patriotes devaient sauver la patrie menacée<sup>1</sup>.

On s'éleva avec une extrême violence contre la mention qu'on fit de la religion chrétienne. Grégoire était alors au conseil des Cinq-Cents une apparition tout-à-fait particulière; puisque les royalistes le détestaient comme impie, et ses collègues les libéraux<sup>2</sup> se moquaient de lui, comme chrétien orthodoxe. Les nobles et les fidèles partisans des émigrés et des prêtres organisèrent les sociétés de Jésus, du soleil, des Verdets<sup>3</sup>; mais elles ne virent, à proprement parler, jamais le jour. Les femmes qui dominaient dans la capitale, désiraient le retour des temps brillants de la pre-

<sup>1</sup> *Moniteur, idem* : « Tant que la majorité du Corps-législatif a lutté contre cette odieuse corruption, les amis de la République ont mis en lui leur espérance, et se sont reposés, sur sa fermeté, du soin de la défendre. Mais depuis le premier prairial, quel est le citoyen qui, sans être jacobin ni terroriste, n'est frappé de crainte à l'aspect de cet esprit de vertige qui semble précipiter une partie du conseil de Cinq-Cents dans les mesures les plus alarmantes, et les moins compatibles avec la durée du gouvernement? »

<sup>2</sup> Eschasseriaux, l'aîné, *Moniteur*, an V, n° 299, page 1196, col. b. : « La philosophie nous a arrachés à des siècles d'esclavage: non, elle ne périra pas. Vous qui parlez sans cesse de la religion de vos pères, non, vous ne nous ramènerez pas à d'absurdes croyances, à d'absurdes préjugés, à une délirante superstition. »

<sup>3</sup> On en trouve toutes les notices dans la déclaration du directoire, le 16 messidor an V, dans celle de Willot, et dans le discours de Camille-Jourdan, etc. *Monit.*, p. 1174-1195. »

mière constitution. Elles agirent donc de leur côté, enthousiasmèrent les jeunes gens de leur cercle, par tous leurs noms historiques, au point de faire adopter un collet noir comme marque de parti. La mode, le désir d'appartenir aux élégants du jour, le mécontentement qu'on sentait contre les Terroristes sales, impudents et rassasiés de carnage, assurèrent la vogue de ces collets. Le directoire ne crut point déroger à sa dignité en y faisant attention ; à un signal du gouvernement, les porteurs de la marque distinctive se virent grièvement insultés par les soldats et les patriotes : toutes les places publiques, surtout le Palais-Royal, furent journellement témoins de rixes sanglantes.

Long-temps avant, les trois directeurs avaient retenu à Paris Augereau qui y vint déposer les drapeaux que Bonaparte avait pris à Mantoue, pour le mettre à la tête de l'armée de l'intérieur. Ensuite, nul moyen ne leur avait coûté, pour brouiller le chef de l'armée d'Italie avec la majorité des conseillers <sup>1</sup>. Celui-ci,

<sup>1</sup> La plupart des journaux étaient royalistes ; ils dévoilaient les projets de Bonaparte. Il est dit, dans le *Rédacteur du 13 floréal* : « Après avoir vu le général Augereau déposer entre les mains du directoire exécutif les trophées de la prise de Mantoue, il ne sera pas moins intéressant de voir arriver le général Masséna qui doit apporter les préliminaires de la

dès qu'on eut signé les préliminaires de Leoben, avait lancé une proclamation contre Venise, pour être en état de dédommager l'Empereur; cette proclamation était à peu près rédigée dans le même ton qu'il prit plus tard pour déclarer que tel prince ou tel État avaient cessé de régner ou d'exister <sup>1</sup>.

La constitution de Gènes étant renversée, une démocratie française avait remplacé l'ancienne aristocratie de l'Italie.

Ces démarches de Bonaparte, ainsi que l'acte arbitraire qu'il venait de se permettre,

paix, ratifiés par l'Empereur. L'intérêt sera encore plus grand lorsque Bonaparte rentrera en France, et que la conclusion définitive du traité de paix et les circonstances permettront au directeur de lui accorder le congé qu'il réclame. Je demande, dit-il, du repos, après avoir justifié la confiance du gouvernement et acquis plus de gloire qu'il n'en faut peut-être pour être heureux. La calomnie s'efforcera en vain de me prêter des intentions perfides; *ma carrière civile sera, comme ma carrière militaire, conforme aux principes républicains.* »

<sup>1</sup> « Vu les griefs ci-dessus, et autorisé par le titre XII, article 328 de la constitution de la République, et vu l'urgence des circonstances, le général en chef requiert le ministre de France près la république de Venise de sortir de ladite ville : ordonne aux différents agents de la république de Venise, dans la Lombardie et dans la Terre-Ferme vénitienne, de l'évacuer sous vingt-quatre heures; ordonne aux différents généraux de division de traiter en ennemies les troupes de la république de Venise, de faire abattre, dans la Terre-Ferme, le lion de Saint-Marc. Chacun recevra, à l'ordre du jour de demain, une instruction particulière pour les opérations militaires ultérieures. »

en organisant la république Cisalpine, composée des pays transpadans, de l'ancien Milanais, de Mantoue et de quelques parties du Vénitien; en y nommant cinq directeurs, en fixant leurs appointements, et en mettant un général français à leur tête, donnèrent lieu à de grands débats dans le Corps-législatif. Dumolard, royaliste constitutionnel, auparavant membre de l'assemblée législative, ami de Lafayette et son défenseur lorsqu'on voulut l'accuser avant sa fuite, s'éleva tout particulièrement contre cette nouvelle puissance militaire. Mais le directoire s'inquiéta peu de la résistance, sanctionna et justifia toutes les actions de Bonaparte, et Carnot même, à son grand dépit, fut obligé de signer cette pièce<sup>1</sup>, ce qui resserra les nœuds du général et du gouvernement. Le Conseil exécutif et Bonaparte émirent à l'envi des manifestes violents contre les conseillers constituants. La fête du 14 juillet fournit le prétexte aux plus vives déclamations des di-

<sup>1</sup> *Moniteur*, an V, n° 301, Paris, le 30 messidor : « Le directoire exécutif au général en chef Bonaparte : Le directoire exécutif a pensé, citoyen général, qu'il devait aux importants services que vous avez rendus à la République depuis votre entrée en Italie, de vous en manifester hautement sa satisfaction. Il vous déclare, en conséquence, qu'il approuve pleinement la conduite politique et militaire que vous avez tenue, notamment à l'égard de Venise et de Gènes. »



recteurs<sup>1</sup>, et à une espèce de déclaration de guerre de la part de l'armée d'Italie<sup>2</sup>.

Le directoire tendait dès-lors à vider le différent les armes à la main, et le général Hoche, avec une partie de l'armée de Sambre-et-Meuse, en devait être l'instrument. Hoche se trouvait alors avec ses troupes dans le cœur de l'Allemagne<sup>3</sup>; car Moreau et lui venaient de pas-

<sup>1</sup> Cet acte est conçu dans le ton le plus mordant. Il y est dit : « Mais que peuvent ces efforts convulsifs contre la volonté nationale, qui demande un terme à la révolution? En vain l'alliance est faite entre l'anarchie et le despotisme, entre la fureur et l'hypocrisie, entre Louis XVIII et l'ombre de Marat, pour anéantir le pacte social de 95; ils ne réussiront pas plus à le détruire par une explosion subite qu'à exécuter le projet de le démolir pièce à pièce. »

<sup>2</sup> Bonaparte harangue ainsi les troupes : « Soldats, je sais que vous êtes profondément affectés des maux qui menacent la patrie; mais la patrie ne peut courir des dangers réels. Les mêmes hommes qui l'ont fait triompher de l'Europe coalisée sont là. Des montagnes nous séparent de la France, vous les franchiriez avec la rapidité de l'aigle, s'il le fallait, pour maintenir la constitution et les républicains. Soldats, le gouvernement veille sur le dépôt des lois qui lui est confié. Les royalistes, dès l'instant qu'ils se montreront, auront vécu. Soyez sans inquiétude, et jurons, par les manes des héros qui sont morts à côté de nous pour la liberté, jurons, sur nos nouveaux drapeaux, guerre implacable aux ennemis de la République et de la constitution. »

<sup>3</sup> Dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, tome III, page 275, M. le comte de Las Cases fait dire à Bonaparte : « Hoche cherchait toujours à se faire un parti et n'obtenait que des créatures; moi, je m'étais créé une immensité de partisans sans rechercher nullement la popularité. De plus, Hoche était d'une ambition hostile, provoquante: il était homme à venir de

ser le Rhin pour épuiser le pays, au moment où Bonaparte entrait dans l'intérieur des États d'Autriche. Avant de se rendre à son poste, Hoche avait imposé des contributions immenses au district de l'Allemagne, qui s'étend de Dusseldorf jusqu'au Mein, et il les faisait percevoir avec une sévérité inexorable. Il quitta le quartier-général, posté alors à Friedberg dans la Vetteravie, le 31 mai; arrivé à Paris, il prit des mesures conjointement avec les directeurs, donna les ordres nécessaires à ses officiers, et consentit à se charger du ministère de la guerre.

Hoche conduisit l'affaire sur un pied militaire <sup>1</sup>. Le ministère entier fut obligé de céder, et l'armée de Sambre - et - Meuse seule fut

Strasbourg, avec vingt-cinq mille hommes, saisir le gouvernement par force, tandis que moi je n'avais jamais eu qu'une politique patiente, conduite toujours par l'esprit du temps et les circonstances du moment. »

<sup>1</sup> *Réponse de Carnot*, page 162 : « J'avais sauvé la vie à Hoche avec beaucoup de peine du temps de Robespierre; je l'avais fait mettre en liberté immédiatement après le 9 thermidor, et j'avais fait réunir les trois armées de l'Ouest en une seule, pour lui en donner le commandement; parce que je ne voyais que lui qui pût terminer la guerre de la Vendée et des Chouans. Il savait cela, et il paraissait se reprocher son injustice envers moi, et sa faiblesse pour le parti dans lequel il se laissait entraîner. Il me donnait à entendre qu'il y était retenu comme malgré lui par des femmes: il est certain qu'elles ont joué un rôle très-actif dans la révolution de fructidor. »

investie du pouvoir d'opérer la nouvelle révolution.

La philosophie de Talleyrand, qui lui fit voir lors de l'assemblée constituante que le plus prudent n'avait qu'à s'attacher aux novateurs, lui apprit alors que le directoire lui présentait le plus grand avantage, comme plus tard Bonaparte; et, lorsqu'il reconnut que celui-ci avait joué son rôle, les Bourbons obtinrent ses suffrages. Il eut donc le ministère des affaires étrangères avec l'assentiment des deux partis, puisque l'un espérait beaucoup de lui, et que l'autre savait ce qu'il devait en attendre.

Cochon était trop étroitement lié avec Carnot, et s'était montré, dans les derniers temps, trop favorable aux royalistes pour garder le ministère de la police <sup>1</sup>. On l'éloigna, et Hoche fut nommé ministre de la guerre. Merlin seul conserva la justice; François-de-Neufchâteau remplaça bientôt après Bénézech dans le ministère de l'intérieur.

Hoche, jeune, vif et ardent, voulut, même avant d'être reconnu ministre, déraciner la royauté, la baïonnette à la main, et conserver

<sup>1</sup> Lenoir-Laroche succéda à Cochon dans le ministère de la police; mais il ne resta que peu de jours en activité.

l'anarchie : il fit donc avancer plusieurs de ses régiments. Le district de douze lieues de poste, dans lequel le directoire ne put faire entrer de troupes ni leur donner de logement, sans l'approbation des conseillers, fut franchi. Quatre régiments se montrèrent à onze lieues de Paris, à la Ferté-Allais, et d'autres troupes de l'armée de Sambre-et-Meuse entrèrent à Soissons.

Carnot et l'ancien ministre de la guerre encore en place, n'en savaient rien ; on se plaignit formellement au Corps-législatif de ce que la constitution avait été violée. On fut jusqu'à demander si Hoche avait l'âge constitutionnel pour être ministre. Les trois directeurs se montrèrent craintifs ; ayant l'air d'ignorer la marche des troupes, ils s'excusèrent et firent tomber toute la faute sur Hoche. Celui-ci, irrité de cette lâcheté, se livra aux derniers emportements, et refusa le ministère. Scherer fut nommé ministre de la guerre, et Hoche partit pour l'armée. Quoique les trois directeurs fussent en mésintelligence avec lui, ils ne suivirent pas moins les mêmes plans dans le commencement. De nouvelles troupes se mirent en marche et Hoche vint à Reims ; mais l'inquiétude et l'indécision du directoire

l'indisposèrent enfin sérieusement. Il voulait agir ouvertement ; le directoire eut recours à la ruse, c'est ce qui acheva leur désunion. Hoche retourna à l'armée, et les directeurs cherchèrent à arriver à leur but par d'autres moyens ; ils les trouvèrent en partie dans les patriotes qui, ici comme dans tout autre bouleversement, affluaient à Paris, et présentaient l'attitude la plus menaçante à leurs adversaires <sup>1</sup>, et en partie dans le grand nombre de troupes postées aux environs de Paris. Ils comptaient en outre sur le secours de l'armée d'Italie et sur Augereau qu'on avait retenu dans cette vue.

Carnot et Barthélemy avaient, il est vrai, protesté contre toutes ces démarches de la majorité du directoire. Ils avaient fait enregistrer leur protestation dans le protocole des actes directoriaux ; mais les triumvirs sen-

<sup>1</sup> Boissy-d'Anglas dit : « Il y a quinze jours, on distribuait des armes, et le ministre le savait ; il est destitué. On fabriquait des lances capables de résister à la cavalerie : le ministre le savait, et il est renvoyé ! Une foule de brigands étrangers affluent à Paris ; le ministre le savait, les surveillait, il leur donnait la chasse, et il est renvoyé. Vous avez chaque jour la preuve de la présence à Paris des principaux agents de la terreur ; faites-vous un pas à Paris sans être effrayé de l'apparition d'un assassin révolutionnaire ? n'avez-vous pas vu Fournier l'Américain, qui commandait le massacre des prisons d'Orléans ? n'avez-vous pas vu Léonard Bourdon, et tant d'autres ? Que font-ils à Paris ? »

taient trop leur supériorité sur leurs adversaires, composés des restes de la Gironde, des constitutionnels et ultra-royalistes.

La réaction des conseillers constituants était lente et pusillanime. Les généraux Pichegru et Willot furent adjoints aux inspecteurs de la salle; on interdit les clubs des Jacobins, on proposa une nouvelle organisation des gardes nationales. C'étaient au moins des précautions qui pouvaient être utiles; mais au lieu de déclarer la patrie en danger, au lieu de proscrire les trois directeurs, le Corps-législatif commença une enquête puérile, pour savoir si Barras, à son entrée au directoire, avait l'âge de quarante ans, fixé par la loi <sup>1</sup>. Lorsqu'on aurait dû faire agir la garde nationale, on se borna à faire marquer la distance de douze lieues, que les troupes ne devaient point franchir, par des poteaux, et on y fit graver la pu-

<sup>1</sup> Notre jugement est ici parfaitement en harmonie avec celui de Tallien; et quelque fallacieuse que soit sa proposition du 6 thermidor, il a cependant raison lorsqu'il dit: « Pour-quoi, au lieu de déclamations aussi stériles que nuisibles, ne pas dénoncer hautement, légalement le directoire, et ne pas remplacer les accusés par des magistrats plus dignes de la confiance du peuple français? La Constitution ne connaît que cette marche généreuse, salutaire; et tant que j'y verrai substituer des sarcasmes, des personnalités toujours dangereuses, et pour le parti qui attaque, et pour celui qui se défend, certes, il me sera alors permis de reconnaître les passions entourées de leurs armes meurtrières. »

dition infligée par la loi aux généraux qui dépasseraient cette limite. Quels impuissants moyens contre des hommes qui pouvaient énoncer leurs opinions dans le journal de Poultier, collègue de Pichegru <sup>1</sup> ! Les trois directeurs observèrent une toute autre marche. Hatry, jusqu'alors général de l'intérieur, était trop étroitement lié avec Hoche pour être employé sans lui. Nommé inspecteur-général de l'infanterie de l'armée de Sambre-et-Meuse, Augereau lui succéda dans la place qu'il venait de quitter. Le rôle qu'on donna à ce dernier, s'accordait parfaitement avec son caractère. Ambitieux, intrépide, sans le moindre crédit politique, et sans talents pour aspirer à une dictature, dans les relations les plus intimes avec Bonaparte et l'armée d'Italie, il surpassait Pichegru et Willot en force comme en hardiesse. A peine Augereau fut-il général dans l'intérieur, que les divisions de l'armée d'Italie l'assaillirent d'adresses, toutes dans un style menaçant, toutes publiées par les trois directeurs dans leur feuille officielle. Il reçut d'abord

<sup>1</sup> Poultier rédigea l'*Ami des lois*. — *Leclerc des Vosges* s'écrie, dans cette feuille : « O thermidor, ton soleil nous quittera-t-il sans avoir éclairé le supplice de nos tyrans !... Ces prêtres, ces soi-disant législateurs, ces émigrés, ces égorgeurs, ces ministres royaux, ce directeur ivre de sang, etc. »

celle de la première division qu'avait commandée Masséna, vint ensuite la deuxième qui avait été sous les ordres d'Augereau, la troisième sous Bernadotte, la quatrième sous Serrurier, bientôt toutes les autres divisions, et Berthier à la tête de l'état-major. Bonaparte, quelque irrité qu'il fût contre les chefs du parti opposé<sup>1</sup>, ne se déclara pas ouvertement dans l'espoir de s'approprier les avantages que le directoire s'était préparés pour lui-même. Au contraire jusqu'au dernier moment il abusa Carnot, par sa conduite astucieuse et par ses assurances d'amitié<sup>2</sup>. Le commandant de la ville de Paris, Dartubié, ainsi que le général en chef de l'artillerie Chanez, eurent leur démission<sup>3</sup>,

<sup>1</sup> On lit, dans toutes ces adresses : « Tremblez, vos iniquités sont comptées, et le prix en est au bout de nos baïonnettes. Remarquez qu'une partie des soldats adresse ces paroles au Corps-législatif de toute la nation. » *Moniteur*, an V, n<sup>os</sup> 325-26.

<sup>2</sup> Dumolard, qui blâma tous les actes de violence contre Gênes et Venise, entra, après le 18 brumaire, au Corps-législatif; mais Bonaparte ne le nomma jamais chevalier d'honneur, quels que fussent les services qu'il rendit au comité de finances. Aubry ne put obtenir qu'on le rappelât de son exil, comme on l'avait fait à l'égard des autres victimes du 18 fructidor. Nous avons parlé plus haut de la haine de Bonaparte contre Willot et Pichegru. Au conseil des Cinq-Cents, Talot reproche, avec beaucoup de finesse et d'amertume, à Aubry, le 21 thermidor, d'avoir révoqué *Bonaparte et Masséna de leurs fonctions*.

<sup>3</sup> Réponse de Carnot, page 176 : « Quelque temps après, et



et deux généraux de l'armée d'Italie furent nommés à leur place. On éloigna ensuite Malo qui avait déjoué les attaques des patriotes sur les troupes campées dans la plaine de Grenelle, et l'entreprise insensée de l'abbé Brotier et de ses amis royalistes. Comme on ne pouvait ni rompre ni éloigner Ramel, commandant de la garde du Corps-législatif, on gagna les officiers et les soldats séparément<sup>1</sup>. Depuis longtemps tout était prêt pour porter un coup décisif; mais Carnot, qui pendant trois mois présidait le directoire, en empêcha l'explo-

c'était, je crois, six jours avant le 18 fructidor, Lavalette vient, et me dit : Vous devez être bien rassuré sur les nuages que vous avez cru s'être élevés dans l'esprit de Bonaparte à votre égard. Il m'annonce qu'il vient de vous écrire, par le même courrier, que vous pouviez compter sur toute son estime et toute son affection; qu'il voyait les événements politiques absolument de la même manière que vous. Je marquai à Lavalette toute ma sensibilité; mais, lui dis-je, la lettre ne m'a point été remise. »

<sup>1</sup> En lisant le jugement que l'aristocrate Barruel-Beauvert porte sur les deux hommes poursuivis comme complices des conspirations royalistes, par le directoire, on reconnaîtra combien il y avait peu d'amitié parmi les adversaires du directoire. *Barruel-Beauvert*, tome I, page 330, dit : « La conspiration de MM. de Lavilheurnois, ex-maître des requêtes, l'abbé Brotier, Duverne-Depresle et un certain Orléaniste, nommé Prosnay, avait été dénoncée par Malo, ci-devant frère-lai des Cordeliers et apostat, mais devenu général, et par le nommé Ramel, ancien laquais, chef de la garde du directoire (il veut dire Corps-législatif). Je plaidai chaudement, dans ma feuille périodique, en faveur des royalistes. Tout le monde criait, mais en vain : *Libera nos a malo.* »

sion. Après lui, la présidence aurait dû passer à Barthélemy, comme directeur nouvellement reçu, mais on l'obligea, le 7 fructidor, de céder la place à Reveillère-Lepeaux. Alors Bernadotte revint de l'armée d'Italie, sous prétexte de présenter quelques drapeaux oubliés<sup>1</sup>; mais, à proprement parler, pour faire élever, dans le discours qu'il adressa aux directeurs, et dans la réponse du directoire tous deux imprimés, les plus grandes invectives contre Pichegru et Willot, ainsi que contre tous leurs partisans dans les chambres. Ces deux discours furent prononcés avec une énergie digne de l'ancien temps du Jacobinisme<sup>2</sup>. Au moment où les hostilités

<sup>1</sup> C'est ce que Bonaparte mande au directoire.

<sup>2</sup> Le gouvernement rougit si peu de ce ton, que le directoire publia officiellement une conversation du directeur-président avec le chef de division Malo. Ce dernier se plaint d'avoir été destitué; les raisons alléguées par le directeur ne le contentent pas; il menace, met la main à son épée, et dit : « Un pareil triumvirat...! son règne ne tardera pas à finir. »

Le gouvernement doit y avoir répondu, à ce que la première personne de l'État rapporte : « Allez dire à tous ceux qui vous ressemblent, et qui veulent renverser la République, allez dire surtout à vos généraux, et vous savez de qui je veux parler, que je me f... d'eux. » *Moniteur*, an V, n<sup>o</sup> 343, page 1371, il répond ainsi à Bernadotte : « Brave général, c'est en vain que les éternels ennemis de la liberté française redoublent d'efforts pour la renverser, c'est en vain que, pour les seconder, des lâches déserteurs de la cause républicaine ont, par un pacte honteux, vendu à l'étranger et à la race des Bourbons et leur honneur et leur patrie, que chaque jour leurs

allaient éclater, lorsque les trois directeurs, de concert avec Marbot, Roger-Dumas, Poultier et autres, au conseil des Anciens; avec Poulain-Grandpré, Boulay, Chazal, Villers, Sièyes au conseil des Cinq-Cents, résolurent, dans la nuit du 17 au 18 fructidor, de purger le Corps-législatif à leur manière; les coalisés montrèrent la plus grande faiblesse. Tout le monde savait que des soldats de Vincennes et de Meudon étaient entrés à Paris; des espions en informèrent les inspecteurs de la salle, rassemblés par Pichegru et Willot. On convoqua les conseillers, mais on laissa à Augereau assez de temps pour occuper les portes avant que les députés fussent tous présents. Le parti contraire s'était en attendant constitué à l'école de médecine, comme conseil des Anciens, et comme conseil des Cinq-Cents au théâtre Français. Augereau fit cerner de troupes les Tuileries, où les Cinq-Cents tenaient leurs séances, et le Palais Bourbon où siégeait le conseil des Anciens. Il occupa les bords de la Seine, depuis le Pont-au-Change jusqu'au pont Louis XVI, fit braquer des ca-

maines criminelles sapent l'édifice de nos lois, et que leur bouche impure essaie de ternir l'éclat des plus beaux, des plus étonnants, des plus nobles, des plus touchants résultats de la forme du gouvernement et du triomphe de nos armées. »

nons partout, et se chargea lui-même de la tâche la plus difficile. Ce fut Augereau qui entraîna les grenadiers du Corps-législatif, qui éloigna leur chef Ramel, en lui arrachant ses épau-lettes, et qui, accompagné de soldats, pénétra dans la salle de conférence, où il arrêta Pichegru avec les inspecteurs de la salle <sup>1</sup>.

Tous les députés, désignés par les trois directeurs, se cachèrent ou furent arrêtés; d'autres qui se précipitaient dans leur salle d'assemblée, reçurent l'ordre de se rendre dans l'endroit où les membres attachés aux trois directeurs s'étaient réunis depuis long-temps. Le conseil des Cinq-Cents au théâtre français s'inquiéta fort peu de ne point siéger dans un lieu convenable, de ne pas être en nombre compétent, et de n'avoir pas commencé légalement les débats. Il ne chercha même pas à confirmer suffisamment, ou seulement à fixer en quelque sorte l'accusation contre tant de personnages aussi respectables.

<sup>1</sup> Les détails du 18 fructidor se trouvent mieux présentés dans Beaulieu, *Essais historiques sur la révolution française*, tome VI, pages 350-418, que dans Toulangeon, tome VI, pages 200 - 227, quoique tous les deux écrivissent sous le règne de Bonaparte.

Beaulieu entre aussi dans les motifs qui décidèrent le directoire de faire déporter les hommes de principes les plus opposés, comme Cochon, Vaublanc, Boissy-d'Anglas, etc.

Le collège passa par dessus toutes ces considérations. Il porta les décrets que lui demandait l'avidité et tout à la fois prodigue triumvirat. De même que le conseil des Anciens s'était prêté lentement et après beaucoup de résistance aux démarches violentes du conseil des Cinq-Cents contre la révolution et ses héros, de même il voulait alors lui opposer des restrictions<sup>1</sup> ; mais il manquait de toutes les ressources qu'il fallait pour donner du poids à ses refus. Lorsque les conseillers avaient pu consentir à ce que le directoire appelât dans la ville autant de troupes qu'il voudrait, lorsqu'un homme comme Augereau était à leur tête, quels résultats pouvaient avoir les délibérations et les mesures des conseillers pacifiques. La première suite de la victoire des triumvirs fut le renvoi de leurs deux collègues. On déporta Barthélemy, et Carnot n'évita le même sort qu'en se cachant. On suspendit ensuite l'administration centrale du département de la Seine et les douze mairies de la ville de Paris ; le seul bu-

<sup>1</sup> Du conseil des Anciens, on déporta Barbé-Marbois, Mathieu-Dumas, Ferrand-Vailland, Lafond-Ladebat, Laumont, Muraire, Paradis, Murinais, Portalis, Rovère, Tronçon-Ducoudray ; les autres quarante - un déportés étaient tous du conseil des Cinq-Cents.

reau central de la police demeura en activité <sup>1</sup>. Cinquante-trois des députés proscrits devaient être déportés, ainsi qu'un grand nombre d'autres personnes de partis tout-à-fait différents et souvent opposés. On proscrivit aussi les gazettes et leurs rédacteurs; quarante-trois journaux et feuilles périodiques furent déclarés contre-révolutionnaires. On arrêta vingt-deux folliculaires, pour qu'ils défendissent leurs opinions devant le tribunal, et on humilia toute la nation, en déclarant nulles les élections de quarante-huit départements. On devait faire la recherche des émigrés revenus dans leur patrie, pour les poursuivre, et opprimer de nouveau le clergé; on devait arrêter le culte religieux des chrétiens et dé-

<sup>1</sup> *Richer-Serizy au directoire*, Rouen, floréal an VI, p. 41 : « Après les comités révolutionnaires et les commissions militaires, un des actes les plus monstrueux du despotisme dans cette révolution, est l'établissement des bureaux centraux sur tous les points de la France; les hommes qui les composent, la plupart des petits Busiris à livrée, joignent au plus lourd, comme au plus effroyable brigandage, le plus odieux despotisme, d'autant plus intolérable, qu'il n'est exercé que par des bêtes féroces. Le pouvoir des administrations municipales, départementales, de la constitution même, est nul devant le pouvoir de ces petits tyranneaux; j'ai entre les mains plusieurs arrêtés de ces bureaux centraux; je les rendrai bientôt publics : ce sont des monuments de stupidité, de démence, d'immoralité, de servitude et d'ignorance. O sainte liberté! tu ne descendras jamais parmi nous! »

porter les membres de la famille des Bourbons qui, échappés au Terrorisme, demeuraient en France<sup>1</sup>. Le triumvirat sanguinaire de la constitution de 1793 respecta donc encore plus la vertu de la noble veuve du duc d'Orléans, que le triumvirat de 1795. Une commission de cinq, présidée par Sièyes, adressa trente-neuf ordonnances, toutes faites au Corps législatif. On les décréta en masse le soir du 18 fructidor, presque toutes mirent entrave à la liberté; la plupart, surtout les condamnations, étaient cruelles et injustes<sup>2</sup>. Envain quelques membres modérés, observaient qu'on

<sup>1</sup> Le prince de Conti, les duchesses de Bourbon et d'Orléans.

<sup>2</sup> Au conseil des Anciens, *Girod-Puzot* dit : « La commission n'a pu se procurer les pièces originales qui servent de preuves contre les conspirateurs; elle n'en a reçu d'autres que celles qui vous ont été lues ici.... La commission a pensé que, pour prononcer sur l'une et l'autre de ces dispositions (la déportation des hommes désignés comme royalistes et l'abolition de tout ce qui avait été fait dans les quarante-huit assemblées électorales), il fallait avoir des connaissances des lieux et des personnes, que ces membres ne possèdent pas. »

*Lecoulteux*, qui prend après lui la parole, s'exprime encore d'une manière plus positive : « On sollicite notre opinion sur les individus que l'on propose de déporter. Il me semble que pour que nous puissions nous en former une, il faut examiner s'il y a des pièces, et j'avoue que je n'en vois aucune qui puisse faire comprendre beaucoup de ces individus dans la mesure de déportation. Devrons-nous leur infliger cette peine à cause des opinions que nous leur avons entendu émettre? Mais la déportation est une peine terrible. »

ne reprochait à plusieurs accusés que leur opinion et non des crimes; que l'Orléanisme des uns ainsi que le royalisme des autres, et même celui de Pichegru n'étaient confirmés que par des actes surannés. Ils ne purent ni empêcher, ni arrêter la marche de la violence. On recourut encore à toute la tactique des Jacobins, et Tallien, au conseil des Cinq-Cents, prit le détour qui lui était si familier, avant que madame Cabarrus-Fontenay l'eût converti <sup>1</sup>.

Au reste, la sentence de déportation ne fut exécutée que contre Barthélemy, Barbé-Marbois, Pichegru, Willot, Ramel, Delarue, Rovère, Bourdon, Lafond-Ladebat, Murinais, Tronçon-Ducoudray, Aubry, Dossonville, Lavilheurnois, Letellier, Brotier. Les autres se sauvèrent facilement, puisque toute la France leur offrait un asile, et que plus tard on commua la peine contre une détention libre dans

<sup>1</sup> *Tallien* dit : « On a fait la proposition de faire de cette résolution ( c'est-à-dire de ces trente-neuf thèses affreuses, dont chacune est une loi importante, et dans lesquelles on traite les choses les plus hétérogènes ) des résolutions particulières : je m'y oppose. Si vous laissez à l'opinion, le temps de divaguer et de s'éloigner du but, la tranquillité publique peut être compromise, et vous seriez vous-mêmes responsables des événements. Je demande que la résolution soit à l'instant envoyée au conseil des Anciens. *Jean Debry*. — J'appuie la proposition. »



l'île d'Oleron, pour tous les autres, à l'exception d'Aymé, Gilbert, Desmoulières et Perlet. On avait eu la prudence de ne point employer les horribles patriotes, car on avait assez des soldats. Lorsqu'on considère que, par suite de l'entreprise du 18 fructidor, le jacobin Merlin de Douay remplaça Carnot qui avait dirigé toutes les guerres de la révolution, préparé toutes les victoires; lorsqu'on observe ensuite que le versificateur François-de-Neufchâteau déposséda le sage et l'expérimenté politique Barthélemy, on reconnaît facilement que, par cette révolution, et par ces deux hommes, propres plutôt à toute autre chose qu'à gouverner un royaume, on n'avait rien gagné, mais beaucoup perdu. Cela n'épuisait pas encore tout le mal de la France, dont les baïonnettes étaient dans les mains de grands prodiges, d'administrateurs ineptes, de régents méprisables et méprisés<sup>1</sup>, de législateurs impies et vaniteux, de généraux durs et farouches. Qui aurait pu sauver l'État d'entre leurs mains? quel autre que cet homme, qui aux talents

<sup>1</sup> Réponse de Carnot, page 200 : « Rewbell était constamment le patron de gens accusés de vol et de dilapidations; Barras celui des nobles tarés et des pourfendeurs; Reveillère celui des prêtres scandaleux. »

et au caractère de Danton réunissait la finesse et l'astuce de Fouché<sup>1</sup>, qui, comme politique et soldat, alliait à la science et à l'expérience de Carnot, le génie qui crée, l'audace qui exécute, la violence qui détruit, pille et ravage, et enfin cette qualité plus étonnante que toutes les autres, cette intelligence forte, cette sagesse hardie et mesurée, qui n'agit jamais qu'à propos et rétablit tout comme par enchantement? Quel autre que cet homme devant qui tous les Français se prosternèrent comme devant leur idole, cet homme qui avait à ses ordres Augereau et l'armée d'Italie, cet homme que déifient en-

<sup>1</sup> Ceux qui mettent Bonaparte, sur la foi de Chaboulon et de Las Cases, au rang des dieux, liront avec plaisir le passage suivant, où Bonaparte, même avant son élévation, énonça des idées encore plus généreuses qu'après sa chute à Sainte-Hélène.

Il dit, dans la *Correspondance inédite*, tome VII, p. 286, à l'occasion de la paix de Campo-Formio : « Je crois avoir fait ce que chaque membre du directoire eût fait à ma place. J'ai mérité, par mes services, l'approbation du gouvernement et de la nation; j'ai reçu des marques réitérées de son estime. Il ne me reste plus que de rentrer dans la foule, reprendre le soc de Cincinnatus, et de donner l'exemple du respect pour les magistrats et de l'aversion pour le régime militaire, qui a détruit tant de républiques et perdu plusieurs États. » Cette remarque nous est insinuée par la considération dont jouissent en Allemagne les productions de Chaboulon, de Las Cases, et l'écrit de la faction, publié par l'organe d'Omeara. Quant à la critique de ce dernier ouvrage, voyez *Quarterly-Review*, 1823, february, n<sup>o</sup> 60, p. 219.

core aujourd'hui ceux qui se laissent éblouir par l'éclat brillant des qualités extérieures, parce que la nature leur a refusé le don de reconnaître et de priser la grandeur d'une vertu paisible et d'une ame vraiment religieuse <sup>1</sup> ?

Il faut donc avouer, que la providence a envoyé Bonaparte dans la France ; sauveur d'un parti de pygmées et d'égoïstes, il a été pour d'autres l'ange du jugement, pour son glorieux mais infortuné siècle, le restaurateur de l'ordre, le réformateur de tous les pays, qui semblaient n'attendre qu'une révolution.

<sup>1</sup> *Réponse de Carnot*, page 144 : « Le directoire, au lieu d'employer les baïonnettes, aurait dû demander l'expulsion des quinze ou seize royalistes au Corps-législatif ; cet acte eût été incontestablement adopté par la grande majorité des conseils, par tous ceux au moins que le directoire a jugés dignes d'y rester le 18 fructidor. Dès-lors il n'y avait plus de dissolution du Corps-législatif ; ce n'était plus le directoire qui opérerait, qui écartait de son autorité privée, par les canons et les baïonnettes, ceux qui lui déplaisaient. »

Page 146. « Alors il n'y avait pas besoin de faire faire des adresses par l'armée d'Italie ; il n'y avait pas besoin de faire cerner Paris par l'armée de Sambre-et-Meuse ; il n'y avait pas besoin d'ôter le commandement de la dix-septième division (armée de l'intérieur) au brave Hatry, pour la mettre entre les mains d'un brigand. Quand on n'a que des vues droites, on n'a besoin que d'instruments purs. »

On lit, page 166 : « Rewbell lui-même, en voyant Augereau entrer la première fois à Paris, pour déposer les soixante drapeaux remportés par l'armée d'Italie, s'écrie : Il a bien l'air d'un factieux, quel fier brigand ! »

Il avait déjà lui-même tellement reconnu cette destination , que l'empreinte de ce sentiment se manifesta dans toute sa conduite lors de son retour à Paris <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> M. Schlosser interrompt ici le cours de sa narration, sans aller précisément jusqu'à la fin du siècle; car il se propose, à ce que nous pouvons assurer avec quelque certitude, d'écrire en outre l'histoire de Bonaparte, et de rapporter tous les événements qui, depuis la chute du directoire jusqu'à la restauration, ont consolidé au dix-neuvième siècle les institutions de la révolution française, anéanti le règne du pouvoir arbitraire, et donné à la France et à quelques autres pays une certaine garantie contre les prétentions despotiques des ministres.

(*Note du traducteur.*)

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

---

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

---

## LIVRE QUATRIÈME.

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

---

### CHAPITRE PREMIER.

Aperçu de l'histoire de France depuis la guerre de sept ans  
jusqu'en 1787.

I. Fin du règne de Louis XV. Page 3

II. Commencement du règne de Louis XVI. 15

### CHAPITRE DEUXIÈME.

I. Depuis la convocation des notables en 1787, jusqu'au  
nouveau ministère de Necker en septembre 1788. 24

II. Depuis la rentrée de Necker au ministère, jusqu'au 20  
juin 1789. 35

### CHAPITRE TROISIÈME.

Du 23 juin 1789 jusqu'à l'organisation de la République.

I. Du 23 juin 1789 jusqu'à la fuite du roi. 56

II. Depuis la fuite du roi jusqu'à l'organisation de la Républi-  
que. 103

### CHAPITRE QUATRIÈME.

Depuis la suspension du roi jusqu'au 18 fructidor.

I. Depuis le 11 août 1792 jusqu'au 31 mai 1793. 146

- II. Depuis le 31 mai 1793 jusqu'au 27 juillet 1794. — Histoire de l'intérieur. — Marche de la guerre. Page 198
- III. Depuis le 27 juillet 1794 jusqu'au 27 octobre 1795. — Histoire de l'intérieur. — Marche de la guerre. 255
- IV. Du 27 octobre 1795 jusqu'au 4 septembre 1797. — Événements de la guerre et rapports extérieurs. — Factions et mouvements intérieurs. 309

FIN DE LA TABLE.

